

LETTRES
DE
JEAN CALVIN

RECUEILLIES POUR LA PREMIERE FOIS
ET PUBLIÉES D'APRÈS LES MANUSCRITS ORIGINAUX

PAR
JULES BONNET

LETTRES FRANÇAISES

TOME SECOND

PARIS
LIBRAIRIE DE CH. MEYRUEIS ET COMPAGNIE
RUE TRONCHET, 2

1854



2157
2

Andrew Pettigrew

LETTRES
DE
JEAN CALVIN

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. MEYRUEIS ET COMPAGNIE
Rue Saint-Benoît, 7. — 1854.

LETTRES
DE
JEAN CALVIN

RECUEILLIES POUR LA PREMIÈRE FOIS
ET PUBLIÉES D'APRÈS LES MANUSCRITS ORIGINAUX

PAR

JULES BONNET

LETTRES FRANÇAISES

TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE DE CH. MEYRUEIS ET COMPAGNIE

Rue Tronchet, 2.

1854

L'Éditeur de cet ouvrage se réserve le droit de traduction.

LETTRES DE CALVIN

1555 - 1564

A L'ÉGLISE DE PARIS *

Copie. Arch. eccl. de Berne. Vol. VI, p. 382.

Chers seigneurs et frères, comme je ne doute pas que Sathan ne vous dresse journellement nouveaux assaults, et qu'il ne machine tant qu'il peut avec ses supposts pour vous faire perdre courage, aussi je voul-

* Lettre sans adresse, écrite, selon les conjectures qui nous paraissent le plus probables, à l'Eglise de Paris. Cette Eglise dont l'origine se confond avec celle de la Réforme en France, dont l'histoire n'est qu'un martyrologe depuis le bûcher de Jacques Pavannes et de Louis de Berquin jusqu'à celui d'Anne Dubourg, dut ses premiers accroissements à la science de Le Fèvre d'Étaples, au zèle de Farel, aux prédications de Gérard Roussel, de Calvin et de Courault. Protégés avant l'affaire des placards par Marguerite de Valois, persécutés depuis avec une extrême rigueur par François I^{er} et Henri II, les réformés de Paris se réunirent longtemps en secret, comme le témoigne une relation manuscrite de l'époque : « *Nous avons été longtemps cachés en nos maisons privées, aux bois et aux cavernes, et nous a souvent la nuit couverts aux cachettes.* » Ce ne fut qu'en l'année 1555 que l'Eglise de Paris, encouragée par le nombre croissant de ses membres, élut un ministre, et se prépara par une organisation forte au rôle glorieux qui lui était destiné. Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, L. I, *passim*. *Hist. des Martyrs*, L. II et suivants, *passim*; Mss. divers de Paris et de Genève.

drois bien de ma part m'employer à vous confermer, si j'en avois meilleur moyen. Mais de vostre costé, sans attendre qu'on vous incite d'ailleurs, il vous fault estre diligens à prendre des armes, et vous tenir prests de longue main, affin que toutesfois et quantes qu'il plaira à Dieu d'esprouver votre foy, vous ayez de quoy répondre, et ne soyez surpris. Pour ce faire vous sçavez quel besoning vous avez d'exercice continuel, car il n'y a celuy, en s'examinant, qui ne sente tant et plus de foiblesse; et la rage des ennemis est telle, qu'elle feroit trembler les plus vaillans, s'ils n'estoient bien munis. Mais il va bien pour nous que le remède est certain, et mesme ne le faut chercher loing. Ainsi fortifiez-vous, mes frères, en celuy qui est nostre retraite, et quoy qu'il en soit, gardez-vous de la dispersion qui ne vous sçau-roit apporter que ruine. Quand quelqu'un se tiendra séparé de ses compagnons, qu'il n'y aura nul recueil ny troupeau, si est-ce que vous ne laisserez pas d'estre en la gueule des loups. Or n'y a-t-il remède plus convenable pour subvenir à vostre fragilité que de vous exhorter ensemble, et vous renforcer mutuellement. Je sçay bien que cela aiguise plus la rage des ennemys, parce que oyant que bruit roule desjà entre vous (*sic*), ils vous aguettent, estans advertis de vous (?). Mais il n'y a meilleur bouclier, muraille ni rempart contre leur cruaulté, que d'invocquer d'un accord celuy qui a promis d'estre au milieu de ceux qui conviennent en son nom. Gardez-vous donc de vous priver d'un tel bien, assavoir de vous remettre en la garde du bon pasteur, qui ne défauldra jamais aux brebis, si (elles) se rangent à sa voix, et se tiennent sous sa houlette. Ne pensez

pas, mes frères, que je parle comme un homme qui n'auroit aucun soucy de vous. Je considère les dangers où vous estes. Mais si nous fault-il faire cest honneur à Dieu de préférer sa protection à tout ce que Sathan et les siens peuvent machiner contre nous. Au reste, jamais nous ne serons propres à servir à nostre Dieu, si nous ne passons par-dessus la briesveté de ceste vie. Vray est que le temps nous semble long, surtout en ces troubles et persécutions tant rudes des enfans de Dieu. Mais quand nous tendrons à la vie céleste, et que nous aurons droictement gousté qu'elle vaut, nous aurons non-seulement un port pour marcher quelques pas, mais pour surmonter la mer, quelque large ou profonde qu'elle soit. Ainsi, mes frères, élevons tousjours nostre esprit à cest héritage éternel, qui nous fasse mespriser ceste vie caducque avec ses accessoires. Mais pource que vous avez journellement bonnes et saintes exhortations à ce propos¹, et que chacun, comme je pense, par lectures et aultres moyens, se sollicite à son devoir, je feray fin à ma lettre, comme aussy il me suffira bien de vous avoir fait entendre que j'ay mémoire de vous comme je doibs; et quand j'aurois esté plus court, le porteur voudra pour le moins plus qu'une lettre bien longue ne pourroit comprendre.

Sur quoy, mes chers et honorés frères, après m'estre recommandé à vos bonnes prières, je supplie nostre bon Dieu vous avoir en sa garde, vous augmenter en

¹ Les réformés de Paris avaient élu pour leur pasteur Jean L Maçon, dit La Rivière, auquel fut adjoint un gentilhomme du Fore Antoine de la Roche Chandieu, à peine âgé de vingt ans. C'est le ministre *La Roche* cité par Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 32.

tout bien, vous fortifier en constance invincible, et vous gouverner jusque en la fin selon sa volonté. Mes frères aussi (vous saluent). Ce 28 janvier 1555.

A LA DUCHESSE DE FERRARE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Madame, pource que depuis le temps qu'il pleut à Dieu d'examiner vostre foi, je n'ay eu nouvelles de vous que par le bruit commun, je ne sçay bonnement que vous escrire. Toutesfois je n'ay pas voulu faillir à l'occasion si bonne qui m'estoit donnée au porteur. Mesmes je fus bien marry que naguères il y en passa ung sans

* Voir les lettres, t. I, p. 43 et 438. La persécution régnait à Ferrare. Ni l'âge, ni le sexe, ni le rang n'étaient épargnés. Le 7 du mois de septembre 1554, à l'instigation du roi de France Henri II et du pape Jules III, la duchesse de Ferrare elle-même, déclarée coupable du crime d'hérésie, se vit enlevée de son propre palais, séparée de ses enfants, et soumise à une rigoureuse captivité dans le *Vieux Château* d'Este. Elle ne recouvra sa liberté qu'au prix d'un acte de faiblesse que déplora Calvin, et que devait suivre un prompt repentir. Sous l'impression de ce triste événement, le réformateur écrivait à Farel : — « De ducissâ Ferrariensi tristis nuncius, ac certior quam vellem, minis et probris victam cecidisse. Quid dicam? Nisi rarum in proceribus esse constantiæ exemplum? — » Cal. novembris 1554. Voir, Le Laboureur, *Addition aux Mémoires de Michel de Castelnau*, t. I, p. 717; et Muratori, *Antichità Estensi*, t. II, p. 394.

parler à moy, lequel vous eust seurement présenté mes lettres, car depuis les troubles qui vous sont advenus, je ne sçavois à qui me fier, et combien qu'estant en doute de l'issue de vostre affliction, je n'avois pas argument si certain que j'eusse voulu, si estois-je en grand'peine de ce que je n'avois nul moyen de vous escrire. Et pource que je ne suis pas encores aujourd'hui assuré de vostre estat, seulement je vous manderai ce mot, que je pense bien qu'il vous a fallu fleschir du droict chemin pour contenter le monde; car c'est un maulvais signe que ceux qui vous faisoient si asprement la guerre, pour vous destorner du service de Dieu, maintenant vous laissent en paix. Et de faict le diable en a tellement faict ses triomphes, que nous avons été contraints de gémir et baisser la teste, sans nous enquérir plus oultre. Au reste, Madame, comme nostre bon Dieu est tousjours prest à nous recevoir à mercy, et, quand nous sommes tombéz, nous tend la main, affin que nos cheutes ne soient point mortelles, je vous prie de reprendre couraige, et si l'ennemy pour ung coup, à cause de vostre foiblesse, a eu quelque advantage sur vous, qu'il n'aict pas la victoire du tout gaignée, mais qu'il sente que ceux que Dieu a relevéz sont fortifiéz au double pour soustenir tous combats. Quand vous penserez bien, Madame, que Dieu en humiliant les siens, ne les veult pas rendre confus à jamais, cela vous fera espérer en luy, affin de vous esvertuer tant mieulx à l'advenir. Si sçay-je que les mesmes assaults qui vous ont faict décliner, vous seront encores cy-après incontinent apprestéz, mais je vous prie de penser combien vous devez à Celuy qui vous a si chère-

ment rachetée, et qui journallement vous convie à son héritage céleste. Ce n'est pas un maistre au service duquel il faille rien espargner, et surtout quand nous regardons à l'issue de tout ce que nous pouvons souffrir d'opprobre ou d'affliction pour son nom. Invoquez-le donc en vous confiant qu'il est suffisant pour subvenir à nos fragilités, et méditez ces belles promesses, qui sont pour nous eslever en l'espérance de la gloire des cieux. Car seulement le goust nous doit faire oublier le monde et mettre sous les pieds. Et pour montrer que le désir de glorifier Dieu vous est augmenté, ou n'est pas du tout amorty, advisez, Madame, au nom de Dieu, non-seulement d'en rendre tesmoignage en vostre personne, mais aussy d'ordonner tellement vostre maison que les bouches de tous mesdisans soient closes. Je croy que vous n'avez pas oublié ce que je vous en ay mandé cy-devant, à mon grand regret, mais pour l'honneur que je vous porte, et le soing que j'ay de vostre salut, combien que je vous veulx aussy advertir que jamais je ne donnai charge à personne du vous en sonner mot. Qui plus est, je me suis bien gardé de monstrier signe aulcun que j'adjoutasse foy à tant de rapports que j'ay esté contrainct d'ouyr. Et affin que celuy qui vous a troublée sans propos n'ait plus d'accès pour faire du bouterfeu, je vous advertys que je prins grand'peine pour modérer sa folie, mais jamais je n'en pus venir à bout. Qui plus est, il s'eschauffa contre moy pource que je taschois à le réprimer. C'est un Italien nommé Marc. Au reste, Madame, je vous prie, quoy qu'il en soit, veiller soigneusement pour oster l'occasion à telles calomnies.

Madame, après m'estre humblement recommandé à

vostre bonne grâce, je supplie nostre bon Dieu, vous recevoir en sa garde, vous tenir la main forte, vous augmenter les dons de son Esprit, et les faire servir à son honneur. Ce second de febvrier 1555.

Vostre très humble serviteur,

CHARLES D'ESPEVILLE.

AUX SEIGNEURS DE BERNE *

Copie. Collection de M. le colonel Henri Tronchin, à Lavigny.

Magnifiques, puissans et très redoubtéz seigneurs, après vous avoir présenté nos humbles recommandations et services, nous vous prions de nous excuser si derechef nous sommes contrains à recourir vers vous, à ce qu'il vous plaise de remédier tellement aux scandales dont nous vous avons escrit par cy-devant, que nous puissions servir à Dieu en bonne concorde avec les prescheurs de vostre pays, et que vos subjects ne soyent point mal édifiéz par les mauvais bruiets qui se sèment sans nulle raison, ne couleur. Vray est que pour ung temps nous avons espéré que le mal s'en alloit assoupir, mais nous avons tantost estre frustréz de nostre attente, car il empire plus que jamais, en sorte qu'entre les papistes nous ne sommes pas tant diffaméz qu'en beaucoup

* Voir la lettre aux mêmes, du 4 octobre 1554, t. I, p. 441.

de lieux de vostre pays. De nostre costé, nous serions prests à porter patiemment telles injures, sinon que le nom de Dieu en est par trop blasphémé, l'Evangille est en opprobre, les pœures infirmes en sont troubléz, les malins, soubs umbre de mesdire des personnes, ont licence de pervertir toute la religion. Ainsy nous ne pouvons dissimuler, sans estre lasches et défailans à nostre debvoir. Or nous ne doubtons point que les malveillans qui troublent ainsy l'Eglise, en détractant de nous injustement, ne soyent assez hardis pour abbreuver vos oreilles de leurs calumnies, lesquelles sont si frivolles, que quand il vous plaira d'en cognoistre sans long circuit, vous verrez à l'œil le tort qu'on nous fait, et serez esbahis de l'audace de telles gens; et encore ils n'ont point honte de controuver imprudemment ce qui ne fust jamais pensé. Cependant nous ne désirons point qu'on nous supporte en couvrant nos fautes. Plus tost nous requérons que si nous sommes cogneus coupables, qu'on n'espargne point nostre honneur, ne mesme nostre vie. Et afin que vous cognoissiez, magnificques seigneurs, que nous ne cerchons nul subterfuge, combien que nous ayons à respondre de nostre vie et doctrine devant nos seigneurs et supérieurs, toutesfois suivans ce que nous avons toujours protesté, mesme par premier congé qu'ils nous ont octroyé à nostre instante requeste, nous sommes prests de rendre compte devant vous de tout ce qu'on nous pourra reprocher, comme si nous estions vos propres subjects. Mandez-nous quand il vous plaira; vous verrez que la bonté de nostre cause nous donne confiance que nous ne craindrons point de vous avoir pour juges, cognoissans que vous estes princes chres-

tiens, qui ne voudriez souffrir que la vérité fust oppressée. Seulement que nous soyons ouys, et il nous suffira. Et puisqu'il est question de la doctrine ¹, vous supplions au nom de Dieu qu'il vous playse ordonner quelque bonne voie ecclésiastique, soit par synode ou autrement, où le tout soit cogueu pour en bien décider. Nous espérons bien que vous trouverez cest office tant équitable, que vous ne refuserez point de savoir qui a tort ou droit. Car quand nous ne le requerrions point, l'honneur de Dieu, la paix de vos Eglises, le salut de vos subjects, le repos et prospérité de vostre estat vous y doyvent solliciter.

Parquoy nous tenans assuré d'estre admis à prouver nostre intégrité, selon nostre requeste, pour le présent, nous ne vous fascherons point par plus long récit de ce qui vous sera alors assez liquide. Seulement nous vous prions que vostre playsir soit nous faire entendre vostre bon vouloir. Et sur ce, magnifiques, puissans et très redoubtéz seigneurs, après nous estre derechef très humblement recommandéz à vos bonnes grâces, nous prions nostre bon Dieu de vous avoir en sa protection, vous gouverner par son Saint-Esprit et vous augmenter en tout bien. De Genève, ce 15 de febvrier 1555.

Vos humbles serviteurs,

LES MINISTRES DE LA PAROLLE DE DIEU
EN L'EGLISE DE GENÈVE.

¹ La doctrine de la prédestination prêchée à Genève, et violemment attaquée par plusieurs membres du clergé bernois dans le pays de Vaud.

A L'ÉGLISE DE POITIERS *

Copie, Bibl. de Genève. Vol. 107.

Très chers Seigneurs et frères, comme je sçay que vous avez tousjours besoing d'estre exhortéz et consoléz en vos troubles et fascheries, j'aymerois beaucoup

* Lettre sans adresse. En tête, d'une main étrangère : *A une Eglise calomniée*. Mais ce titre est inexact, la lettre de Calvin n'étant au contraire qu'une réponse à des calomnies dirigées contre l'Eglise de Genève et contre le réformateur.

A quelle Eglise cette lettre est-elle adressée ? Trois motifs principaux nous portent à croire que c'est à celle de Poitiers.

1^o Nous savons, par le témoignage de Théodore de Bèze (*Hist. eccl.*, t. I, p. 404), qu'en l'an 1555, la communauté naissante de Poitiers fut troublée par les prédications d'un disciple de Sébastien Castalion, « renommé pour ses hérésies. » C'est le même personnage, M. de la Vau, dont se plaint amèrement Calvin, et qu'il désigne à plusieurs reprises comme ayant pour maître et pour complice « un phantastique, nommé Sébastian Castalio. »

2^o Le ministre Jean Vernou, cité par Calvin comme ayant repris M. de la Vau à Genève, était lui-même originaire de Poitiers, et l'un des premiers disciples du réformateur dans cette ville.

3^o L'Eglise réformée de Poitiers dut son origine aux prédications de Calvin lui-même. Voir la note, t. I, p. 434. C'est ce que le réformateur semble rappeler dans ce passage : « Je noteray seulement deux maux qui pourroient advenir, si nous dissimulions en cest endroit : l'un est que vous seriez desgoustéz, et en la fin du tout aliénéz de la doctrine que vous avez recue de nous en partie, puisqu'il a pleu à Dieu se servir de nostre labour à vostre salut. Le second est que nous qui devons estre conjoints... serions séparéz, et comme un corps déchiré par pièces. »

mieulx , si c'estoit à moy à choisir , prendre cest argument en vous escrivant , que d'user d'excuses pour nous justifier , tant moy en particulier que tout le corps de nostre Eglise , contre les calomnies que j'ay entendu qu'ung nommé monsieur de la Vau nous charge injustement et diffame par delà. Car il pourroit sembler que nous aions trop de soulci de maintenir nostre bonne réputation , et qu'il vaudroit mieux en oubliant nos personnes , mettre peine à vous instruire , sans estre en soulcy de ce qu'on dit et pense de nous. Or , je confesse qu'il nous fault porter patiemment beaucoup de faulx blasphèmes , et nous taire quand on mesdit de nous , comme aussy tout le monde veoit que nous pratiquons ceste doctrine. Car aultrement il nous faudroit tousjours avoir la plume en la main , veu que beaucoup de mesdisans ne cessent de nous dénigrer tant qu'ils peulvent. Et sans aller plus loing , on orra icy assez d'injures et murmures contre nous , desquelles toutefois nous ne faisons pas grant bruit , sachans qu'il nous fault passer par là , à l'exemple de ceux qui ont , sans comparaison , mieulx vallu que nous , et que c'est à ceste condition que Dieu nous a appelléz à son service. Mais pource que ce pauvre homme qui tasche à se faire valloir en nous accusant , peut avoir crédit jusques-là envers aucuns de vous , de les troubler , et par ce moien semer une zizanie mauvaise de discorde , si je ne taschois de remédier à ung tel mal , je n'aurois nul soing de vostre salut. De faict je ne regarde pas tant à l'homme qui est transporté d'une folle ambition , qu'à l'astuce de Sathan et à ce qu'il machine.

Je noteroy seulement deux maux qui pourroient

advenir, si nous dissimulions en cest endroit. L'ung est que vous seriez dégoustéz et en la fin du tout aliénez de la doctrine que vous avez receue de nous en partie, puisqu'il a pleu à Dieu se servir de nostre labeur à vostre salut. Le second est que nous qui devons estre conjoints pour prier Dieu les uns pour les aultres, serions séparéz, et comme un corps déchiré par pièces. Combien que ce pauvre homme, la Vau, n'ait que sa folle gloire, qui luy esblouit les yeux, sans qu'il sente le mal et dommage qu'il faict, toutefois en bien poissant une certaine lettre qu'il a escrite par delà, vous verrez clairement que Sathan l'a poulsé et conduit, tant pour vous desbaucher en destruisant le fruict de nostre labeur, qui estoit pour l'avancement de nostre salut, que pour rompre la simple union que nous devons de tout nostre pouvoir nourrir et garder. Or pource que j'ay à respondre à ung homme qui a conversé avec vous, je ne puis obvier aux scandales qu'il a voulu susciter, qu'en vous touchant en bref de ce qu'on peult veoir de sa personne.

Il a tousjours esté congneu de gens entendus ung homme outrecuydé, jusques à se rendre ridicule. Et pleust à Dieu qu'il se fust mesuré selon sa petitesse, car il ne trouveroit point de quoy se priser. Mais il fault que le proverbe soit vérifié en luy, qu'on ne veoit gens si hardis que les ignorants. Ainsy la peste qui est la plus mortelle en l'Eglise de Dieu, domine par trop en luy, assavoir folle présomption. Et pource qu'il bataille contre nature, voulant faire du docteur, il fault qu'il soit aveugle au double. Quelque excellent que soit un serviteur de Dieu, tant plus doit-il cheminer en crainte, sachant qu'il n'a rien de son propre, et qu'il est tant plus tenu à

Dieu, duquel il a tout receu ; pensant aussy d'aultre costé à ce qu'il luy défaut. Mais si ung homme qui n'a de quoy , est si insensé de se vouloir faire grand , il semble qu'il veuille despiter Dieu et le monde. Au reste je pense que ce pauvre glorieux, pour maintenir son crédit, de propos délibéré se soit attaché à ceulx qui ont renom et estime entre les enfans de Dieu ; comme si par cela, il se promettoit estre fort habile homme. Mais il me faict mal qu'avec ceste maudite cupidité il soit devenu si impudent à mentir, qu'il fault que toutes gens modestes rougissent pour luy. J'ayme mieulx estre sobre à parler de luy, afin d'en moins dire que vous n'en congnoissez par expérience. Ainsy je viendray au simple faict, sinon que je noteray en passant combien il se monstre insensé en se cuydant glorifier. Il se vante d'estre séparé d'avec nous. Je vous prie qui est-il luy seul, tel qu'on le congnoist, je ne dis pas au pris d'une telle compaignie que Dieu a icy, mais de tant d'églises ausquelles il s'oppose ? Car il n'est point question seulement de Genesve, mais en la fin il condamne en général toutes les villes où Dieu est invoqué, affin d'estre estimé tant plus vaillant, en se déclarant ennemy de tous. Mais le principal est de sçavoir si c'est à tort ou à droit.

Il se plaint qu'estant arrivé en ceste ville pour avoir tenu certains propos qui ne nous venoient point à gré, il fut regardé de travers, et que en la fin il fust appellé chez moy devant beaucoup de gens. Mais il ne dit pas quels propos il avoit seméz, tellement qu'il avoit scandalisé beaucoup de bons fidèles tant hommes que femmes. Il ne dict pas aussy qu'il s'étoit frotté parmi toutes

les brebis rongneuses, qu'il alloit flairant çà et là toutes les ordures pour y mettre le nez, qu'il s'accouplait à tous ceux qu'il congnoissoit estre mal renomméz, jusques à traverser le lac pour chercher un hérétique qui a esté banny d'icy ¹. Il ne dict pas que déjà on murmuroit de nostre patience trop grande, en ce qu'on lui souffroit de jeter ainsi ses propos extravagans. Car en ce qu'il dict qu'on incita madame la conseillère de Chinon de le chasser hastivement de son logis, il ne fauldra aultre témoing qu'elle pour le rédarguer. Et quel tort luy fist-on de l'appeller? Nous avons icy le consistoire où on appelle ceulx qui ne se veulent point ranger à l'ordre commun. Nous le pouvions faire là venir du premier coup. Pour l'espargner nous voulusmes bien deviser en maison privée avec luy. Il se plaint que c'estoit devant beaucoup de personnes, voire comme il luy fust remonstré, qui tous estoient de ses amys anciens et de son pays, et qui se sentoient offenséz de luy. Et le tout tendoit à ceste fin qu'il se reconciliast avec ceux qui estoient faschéz de ses mauvais propos, et qui avoient desjà tasché à le réduire; mais ils y avoient perdu leur temps.

Quant à ce qu'il se plaint que ce fut à faulses enseignes, je confesse qu'il n'y eut point de citation libellée, mais on luy faisoit trop d'honneur qu'un de nos frères l'allast quérir. Et en cela voiez-vous tant la malice que l'ingratitude de l'homme, et tousjours son orgueil meslé; d'aautant qu'il ne se contente pas de ce qu'on le pria de venir vers nous pour ouïr ce que nous avions à lui com-

¹ Sans doute Jérôme Bolsec, alors retiré à Thonon, sur le territoire de la seigneurie de Berne.

municquer. Mais voilà ce qu'on gagne à oindre ung villain, comme dict le proverbe. Quant à ce qu'il dict que l'injuriay, j'ay plus de vingt-cinq bons tesmoins que jamais ne m'eschappa ung mot de cholère contre luy. Qui plus est, sa fierté donnoit un tel lustre à l'humanité et modestie dont j'usay pour lors, qu'il n'y avoit celui qui n'en fust despité en soy. Cependant vous eussiez dict qu'il estoit ung roy de cartes à mépriser et rejeter tout le monde. Je vous en allégueray seulement un exemple. Nostre frère M. Jehan Vernou¹, luy remonstra paisiblement et avec douceur la bestise en laquelle il persistoit. Il luy amena telles raisons que le pauvre homme, s'il eust eu une goutte de sens, devoit estre assez convaincu. Pour tout payement il lui dit qu'il estoit trop jeune, en sorte qu'aucuns de mes frères furent contraincts luy dire que c'estoit à sa plus grande vergongne, qu'ung jeune luy fust si bon magister, et que luy fust si mauvais escholier. Encores ce pauvre esventé s'ose-t-il vanter de nous avoir tellement vaincus, que nous n'avions de quoy répliquer contre luy. Or à l'opposite pour ce que l'ung des articles estoit qu'il ne trouvoit pas bon que j'eusse escrit que les pères polluent leurs petits enfants, les présentant aux supersti-

¹ Jean Vernou, étudiant à l'université de Poitiers, gagné à la Réforme par les prédications de Calvin, lors du séjour du réformateur dans cette ville. Il se retira depuis à Genève, fut admis aux fonctions du ministère, et devint, en 1554, pasteur de l'Eglise d'Angrogne, dans les vallées du Piémont. Surpris, l'année suivante, au col de Tamis, en Faucigny, au retour d'un voyage qu'il avait fait à Genève, il fut martyrisé à Turin. Il existe (Mss. de la Bible de Genève, vol. 197^a) une lettre de *Jehan Vernou et Jehan Lawersat, ministres d'Angrogne*, à Calvin, du 22 avril 1554.

tions qui règnent en la papaulté, on luy amena des raisons qui le devoient contenter tant et plus : asçavoir que le nom de Dieu, son temple et les sacrements sont bien pollués par ceux qui en abusent. Et comme le père sanctifie son enfant, le desdiant à Dieu, aussy il le souille en le prostituant aux superstitions qui sont à condamner, et aultres semblables. Luy comme ung docteur superlatif respond : —Voilà, il me semble autrement. — Alors il fallust que je luy disse : — Je crois, M. de la Vau, que je pourrois avoir quasi aultant d'autorité que vous pour alléguer mon semblant et mon advis; mais à Dieu ne plaise que je lasche tant la bride à mes fantaisies. Et aussy icy il n'est point question de nostre cuyder et outrecuyder, mais d'obéir simplement à ce que Dieu nous monstre. — Tant y a qu'il ayma mieulx estre impudent que d'acquiescer à la vérité. De faict il me souvient qu'estant en ung soupper, il y a quatre ans passés, pource qu'il avoit follement affirmé qu'au jour de la résurrection la gloire sera esgalle aux enfants de Dieu, quant je luy eus allégué un passage de saint Paul du tout répugnant à cela, se voiant confus, il n'eust point honte de me dire : —Et bien c'est un passage de saint Paul. — Que feroit-on à un tel frénétique qui ayme mieulx heurter des cornes contre Dieu, que de s'humilier en confessant son erreur?

Vous savez desjà, mes frères, en partie les causes du divorce qu'a faict ceste beste sauvage avec nous. Je l'appelle beste sauvage, afin que nous prions Dieu qu'il luy plaise de l'appivoiser en son troupeau, luy faisant sentir sa pauvreté. Notez maintenant où il se vante de s'estre retiré. Il allègue pour ses complices un fantasti-

que nommé Sébastian Castallio ¹, auquel il en conjoint deux aultres qu'il dict estre lecteurs publiques à Basle. S'il prétend donner crédit à ses chalands sous ombre de la ville, quelle mocquerie est-ce de ne tenir compte de tous les ministres et pasteurs, et pareillement des docteurs en théologie, lesquels il congnoist estre conjoints avec nous ? Mais cependant il ne dict mot qu'en la ville de Basle, des cayers, des livres de son Castallio où il vouloit impugner nostre doctrine touchant la prédestination, ont esté condamnéz avec défense de les publier sur peine de la teste ². Affin de n'estre trop prolix je vous diray en ung mot, que les trois qu'il allègue ³ s'accordent ensemble comme chiens et chats, ainsy que leurs

¹ Sébastien Castalion, du bourg de Chatillon en Bresse, régent au collège de Genève, humaniste et théologien distingué. Accueilli d'abord avec faveur par Calvin qui estimait ses talents et son caractère, il s'attira l'inimitié du réformateur par ses doutes sur l'autorité des Ecritures, et ses attaques contre la prédestination, quitta Genève en 1545, devint professeur de langue grecque à l'université de Bâle, et mourut dans cette ville en 1563. Réprouvant l'emploi de la violence en matière de religion, Castalion plaida la cause de la tolérance dans le livre célèbre *De hæreticis*, qu'il publia sous le pseudonyme de Martinus Bellius, en réponse à la condamnation de Michel Servet, et qui devint l'origine d'une ardente controverse entre quelques-uns des théologiens de Bâle et ceux de Genève.

² C'est en réponse à ces attaques que Calvin publia l'écrit suivant : *Brevis responsio ad diluendas nebulonis cujusdam calumnias quibus doctrinam de æterna Dei prædestinatione fixare conatus est*. 1554. Traduit en français et inséré dans le *Recueil des Opuscules*, p. 1776.

³ Les trois personnages ici désignés sont, avec Sébastien Castalion, Martin Borrhée et Celio Secondo Curione. « *Basileæ quidem tres sunt professores quos Calviniani palam habent pro Serre-*

propres livres le monstrent. Seulement ils ont conspiré en une chose qu'on ne doit point punir les hérétiques. Et c'est affin d'avoir licence de desgorgier tout ce que bon leur semblera. Car telles gens seroient contents qu'il n'y eust ne loy, ne bride au monde. Voilà pourquoy ils ont basti ce beau livre *De non comburendis hæreticis*, où ils ont falsifié les noms tant des villes que des personnes, non pour aultre cause sinon pource que le dit livre est farcy de blasphèmes insupportables, jusques à dire que si Jésus-Christ veut qu'on punisse ceux qui auront blasphémé contre luy, il seroit un second idole Moloch ¹. Je laisse là leur belle maxime : Qu'il faut souffrir toutes disputes contraires, pource qu'il n'y a rien de certain ne résolu, mais que l'Ecriture est un nez de cire; tellement que la foy que tous chrétiens tiennent de

tanis, videlicet Martinus Cellarius, sive Borrhaus, theologia professor summus, Cælius Secundus et Sebastianus Castalio, humanarum literarum professores. » Mss. des Arch. eccl. de Bâle.

¹ Voici le passage incriminé dans le livre de Castalion : « Car qui est-ce qui voudroit devenir chrestien, quand il voit que ceux qui confessent le nom de Christ sont meurtris des chrestiens par feu, par eau, par glaive, sans aucune miséricorde, et traités plus cruellement que des brigands ou meurtriers? *Qui est-ce qui ne pense-roit que Christ fust quelque Moloch, ou quelque tel Dieu, s'il veut que les hommes luy soyent immolés et bruslés tout vifs?* Qui est-ce qui voudroit servir à Christ à telle condition que si maintenant, en tant de controverses, il est trouvé discordant en quelque chose avec ceux qui ont puissance et domination sur les autres, il soit bruslé tout vif par le commandement de Christ, mesme plus cruellement que dedans le taureau de Phalaris, voire quand il réclame-roit Christ à haute voix au milieu de la flamme, et crieroit à pleine gorge qu'il croit en luy? » *Traicté des hérétiques*, p. 20, édit. de 1554.

la trinité, de la prédestination, de la justice gratuite, sont choses indifférentes, desquelles on peult débattre à plaisir. Toutefois quant à la poursuyte qu'il dict que nous avons faict pour mener tels blasphémateurs au gibbet, je vous assure qu'il ne fait que mentir. Mais je voudrois bien sçavoir depuis quel temps il s'est advisé d'adhérer à Castellio en ceste article, veu qu'estant par deçà sans en estre requis, il faisoit du grand zéléateur contre luy. Et ne fault qu'il dise qu'il fut sollicité par ung sien ami, à nostre instance, de tirer les vers du nez de ceux desquels il s'est soudain accointé. Car combien que nostre frère, maistre Jehan Vernou, le pria familièrement d'en sçavoir la vérité, ce n'estoit sinon pource qu'il ne pouvoit croire que le bruit commun fust vray; ou bien quand la Vau les eust congneu estre auteurs d'un livre si meschant, que sans plus long procès, il les détestast, combien que cela se fist sans nostre sceu. Tant s'en fault qu'il y ait occasion de nous accuser de subornement. Vous pourrez veoir conséquemment par sa lettre quelles belles leçons il a apprises en ceste nouvelle escholle, pour me diffamer avec toute nostre église. Il dict qu'il fault que tout le monde me baise icy la pantoufle. Je croy que vous avez assez de tesmoins quelles pompes je mène, et comment j'appète qu'on me face la cour. Je suis bien assuré que s'il pouvoit tenir ma place, il feroit bien aultres morgues. Car puisqu'il est si enflé, n'estant rien, il faudroit bien qu'ung degré acquis le fit crever du tout. Mais il monstre quelle beste venimeuse il est, estant si marry de veoir icy tout en bon accord. Car voilà qu'il appelle baiser ma pantoufle, qu'on ne s'élève point contre moy et la doctrine que je porte,

pour despiter Dieu en ma personne , et quasy le fouller aux pieds. Ceux qui sont ainsy ennemys de paix et union, monstrent bien qu'ils sont poulséz de l'esprit de Sathan. Il me reproche que je fais autoriser mes livres à ce que nul ne soit si osé ne si hardy d'en mesdire. A quoy je respons que c'est bien pour le moins que les seigneurs auxquels Dieu a donné le glaive et autorité, ne permettent point qu'on blasphème en leur ville contre la foy en laquelle ils sont enseignéz. Mais il va bien que les chiens qui abboient tant après nous, ne nous peulvent mordre.

Mesme affin que l'impudence de cest homme vous soit descouverte en tout et partout, sachez que ce qu'il dit d'ung nommé Barbery est du tout controuvé. Vray est que ce pauvre Barbery, oultre ce qu'il est volaige, s'est transporté de vanité et ambition à tenir quelques propos extravagans ; mais jamais on ne lui a faict pis que de luy remonstrer ses faultes entre nous. Et combien que par plusieurs fois il soit retombé, si est-ce que luy-mesme dira que nous l'avons aultant supporté qu'ung petit enfant. Au reste il a toujours, quant à nous, icy habité paisiblement, et la Vau vous faict accroire que nous l'en avons chassé. A Dieu ne plaise que je cherche revanche contre luy, car oultre que je le puis mespriser selon le monde , Dieu m'a faict la grâce d'estre comme endurcy à telles détractions. Mais si fault-il que je dise ce mot qu'il m'est aultant licite, et me doit estre aussy bien permis d'estre zéléateur pour maintenir la doctrine que je porte, puisque je la conguois estre de Dieu , comme il se donne licence de plai-der pour son ventre. Comme de faict il n'y a aultre rai-

son qui le poulse à chercher les desguisements qu'il con-
trouve pour vous endormir, sinon affin de trouver ses
creiches accoustumées pour repaître. Vous le congnois-
sez, et l'avez trop expérimenté; je n'en dis non plus. Et
pleust à Dieu qu'il souffrist que ses imperfections de-
mourassent cachées. Mais quant je veois qu'elles vous
portent dommaige, je suis contrainct de vous en ad-
vertir.

Quant à ce qu'il calomnie de l'*Institution*, le cas est
tel. Ung certain glorieux tel que luy¹, voulant contre-
faire le docteur, avoit condamné la doctrine contenue au
dict livre, jusques à en détracter par les tavernes. Je
me présentay à rendre compte, et luy fermay tellement
la bouche que sa bestise fut ridicule; combien qu'il n'en
eut point de honte. La chose estant congneue, il luy
fut défendu et à tous ses semblables de plus tenir propos
diffamatoire contre la doctrine qui estoit assez approuvée.
Que fault-il à ce pauvre homme de se tant despiter en
cela, sinon qu'il vouldroit qu'il fust permis à chacun de
blasphémer contre la vérité? Mesmes il accuse en géné-
ral tous ceux qui s'accordent avec moy, sans s'enquérir
si c'est en bien ou en mal. Or il falloit commencer par
ce bout de sçavoir quelle est ma doctrine, pour réprou-
ver tous ceux qui y adhèrent, si elle se trouve mau-
vaise. Mais si elle est bonne, pour se monstrier du trou-
peau de Jésus-Christ, il y devoit paisiblement acquies-
cer, plus tost que s'envenimer par une envie maligne
contre ceux qui se rendent dociles à obéir à ce qu'ils
congnoissent estre bon.

¹ Allusion à Trolliet. Voir la lettre aux seigneurs de Genève, du
6 octobre 1552, t. I, p. 354.

Pour vous picquer et attirer à sa cordelle, il spécifie que nous n'avons aultre regard, ny estude, sinon d'attirer tout le monde à Genève, voire comme si en cela nous y avions grand profict et advantaige. Il faudroit, en premier lieu, monstrier quelle taille ou tribut j'en lève. Car il ne pourra pas dire qu'il y ait eu aultre receveur que luy. Mais c'est une menterie par trop vilaine de vouloir faire accroire que nous condamnons tous ceux qui vivent par delà. Comme si je n'avois point escrit que ceulx qui s'y maintiennent purement, sont beaucoup plus à priser que nous qui avons plus grande liberté, comme journellement on m'orra tenir ce propos. Je vouldrois seulement qu'il eust aussy grande compassion de vostre captivité, que j'ay. Non pas que je me vante d'estre si vivvement tousché de vos maux comme je devrois, pour en guérir et prier Dieu qu'il vous en donne allégement. Mais si scay-je que j'en porte plus de soing et tristesse que luy. Aultant en peut-on dire de la calomnie qu'il a adjoustée, que nous n'avons aultre chrestienté, sinon de nous garder impollus des superstitions papalles. Quant il n'y auroit que les quatre sermons lesquels il s'efforce de dégrader tant qu'il peult¹, si veoit-on à l'œil que Dieu l'a mis en sens réprouvé, pour estre du nombre de ceux qui disent le blanc estre noir; lesquels il déteste et maudit par son prophète Isaïe. Mais, oultre cela, on sait ce que nous preschons ordinairement et ce que nous pratiquons, et les combats

¹ Sans doute les *Quatre Sermons traictans des matières fort utiles pour nostre temps, avec briesve exposition du pseaulme LXXXVII*. Voir la lettre au roi d'Angleterre, du 4 juillet 1552, t. I, p. 345.

qu'il nous fault soustenir tous les jours rendront tesmoignage plus que suffisant contre la faulseté et malice de ce pauvre insensé. Encores ne luy suffit-il point de nous avoir ainsi calomniéz, si en général il ne taschoit de ruiner tout ce qui a esté esdifié par d'excellents serviteurs de Dieu avec si grand'peine et difficulté. Toute la fasçon qu'on a tenu d'enseigner tant aux Allemagnes qu'au royaulme d'Angleterre, lui déplaist. Mais elle ne laisse pas d'estre sacrifice de bonne odeur à Dieu. Et combien que la pluspart en ait abusé, si est-ce qu'en dépit de leur ingratitude, le fruit en est apparu, et se démontre encores aujourd'hui. Et quelle humanité est-ce à luy, je vous prie, de reprocher aux pauvres Anglais qui sont déchasséz çà et là, ou se sont bannis eux-mêmes de leur pays ¹, la calamité qui est advenue pour les péchés du peuple? Les prescheurs qui avoient là commencé d'establiir le règne de Jésus-Christ, ont crié à haulte voix, comme vrays prophètes, qu'il falloit qu'il en advînt ainsy. Et toutesfois ce gallant leur impute tout le mal, comme si jamais ils n'avoient servy à Dieu. Tels brouillons monstrent bien qu'ils ne sont propres qu'à destruire tout ce qui aura esté bien faict. Cependant je vouldrois bien que luy et tels chiens mastins

¹ La mort prématurée du jeune roi Edouard VI, 6 juillet 1553, et le couronnement de Marie, amenèrent la restauration momentanée du catholicisme en Angleterre. Le continent se couvrit de bannis religieux, qui sacrifièrent volontairement leur patrie à leur foi. Alors s'élevèrent les églises réformées anglaises de Francfort-sur-Mein et de Genève, qui comptèrent l'une et l'autre au nombre de leurs ministres le plus illustre de ces réfugiés, John Knox, le réformateur futur de l'Ecosse.

qui abboient à leur aise et en oisiveté sur leurs fumiers, monstrassent quel monde ils ont converty.

Pource que ce propos seroit trop long à démener, il suffira de monstrier la vilenie de cest homme en ung seul point. Voulant diffamer ceux qui se retirent des idolâtries de la papaulté, il allègue l'exemple de ceux de Locarne ¹, lesquels il condamne comme téméraires et estourdis. Or le cas est tel que quatre-vingtz menages qui faisoient de cinq à six cens personnes, depuis ung an en çà, ont déclaré par escrit au canton de Souisse auquel ils étaient subjects, que leur conscience ne pouvoit plus souffrir qu'ils communicassent aux corruptions de la papaulté. Ainsy, après avoir fait pure et simple confession de leur foy, et en avoir donné signature de leurs propres mains, ils ont requis leurs supérieurs d'avoir liberté par leur congé de servir à Dieu selon sa parole. Or pource que la plus grandé voix est du côté des papistes, ils ont esté condannéz comme mutins et rebelles, pour avoir demandé un tel congé; combien que jamais nul d'eux n'eût remué le doyt. Les cantons qui font profession de l'Evangile se sont

¹ Locarno, sur les rives du lac Majeur, un des plus anciens bailliages suisses en Italie. Instruits en grand nombre dans les croyances de la Réforme par le ministre Beccaria, les habitants de cette ville ne purent obtenir de la majorité des cantons helvétiques la liberté de conscience, et, abandonnant leur patrie, ils traversèrent les Alpes au cœur de l'hiver pour se retirer à Zurich (1554-1555). On remarquait dans les rangs de cette émigration les Muralt et les Orelli, qui devaient illustrer leur nouvelle patrie. Mss. divers des Arch. de Zurich. Voir surtout le remarquable ouvrage de M. Ferdinand Mayer : *Die Gemeinde in Locarno*. 2 vol. in-8°, et l'*Histoire de la Confédération suisse*, t. XI, p. 402 à 435.

submis en arbitrage. Les pauvres gens de Locarne , estans menacéz d'estre brusléz, ont patiemment attendu l'issue qu'il plairoit à Dieu de leur donner, sans faire aulcung tumulte, ne rien attenter. Bref, ils ont pratiqué ce qui est dict au pseume, d'estre comme moutons aians le couteau sur la gorge. En la fin tous ont été bannis, et ont mieux aymé quitter leur pays que de fleschir du droit chemin, aians le choix de faire l'un ou l'autre. Regardez maintenant si la cruaulté de ce moqueur de Dieu ne vous doit pas estre détestable, quant il desgorge ses opprobres contre les pauvres fidèles qui ont esté ainsy persécutéz. Mais c'est le train de ceste belle escole, dont il s'est fait disciple et docteur en trois jours, de se moquer de tous ceux qui se font molester pour la religion. Car ce leur est assez qu'on vive en bon payen, sans se soulcier beaucoup de tout ce qui concerne la foy et le service de Dieu. Ce sont belles couvertures de magnifier les vertus ; mais si on laisse la foy derrière avec l'invocation du nom de Dieu, c'est bien pervertir tout ordre, et mettre la charrue devant les bœufs.

Surtout, mes frères, gardez-vous de l'astuce de Sathan, quant telles gens vous parleront de perfection de vie. Car leur intention est d'anéantir la grâce de nostre Seigneur Jésus, faisant accroire aux hommes qu'ils n'ont plus besoin de la rémission de leurs péchés, comme si la plus grande vertu et souveraine de tous les saints, pendant qu'ils vivent au monde, n'estoit pas de gémir sous le fardeau de leurs vices, congnoissant combien il y a à redire en eux. Je ne vous en parle point sans cause, car ce preudhomme Castallio, que La Vau vous canonize tant, s'est efforcé de semer cette poison mor-

telle. Et voilà pourquoy il nous reproche que nous ne menons point les hommes à la sainteté de vie, pource que nous disons qu'il y a tousjours beaucoup d'infirmités en nous, jusques à ce que nous soions despoulléz de nostre chair, tellement qu'il nous fault tousjours avoir nostre refuge à la miséricorde de Dieu. Or mauldite soit la sainteté qui nous enyvrrera de tel orgueil que nous mettions en oubli la rémission de nos péchés. Mais au reste si on faict comparaison, je vous laisse juger laquelle partie travaille plus à inciter les hommes à la crainte de Dieu, à toute intégrité, à patience et en somme à nouveauté de vie, et laquelle s'y est le mieux employée jusques icy, nous de nostre costé, ou La Vau et ses complices. Car de ce qu'il nous reproche qu'en nos sermons nous ne faisons que plaisanter, crians contre les papistes, ne rédarguans point les vices des auditeurs, il ne peult estre mieux démenti que par les copies qui en volent par tout le monde. Je n'ay point escrit en chambre les vingt-deux sermons sur le pseaulme octonaire, mais on les a impriméz naïvement comme on les avoit peu recueillir de ma bouche au temple¹. Là vous voiez nostre style et fasçon ordinaire d'enseigner, en laquelle si La Vau nous surmontoit, nul de nous luy en porteroit envie. Et encores est-il effronté de nous reprocher que nous avons mal retenu la doctrine de

¹ *Vingt-deux Sermons auxquels est exposé le Ps. CXIX, contenant pareil nombre de huictains.* Nouvelle édit. Genève, 1562. Les sermons de Calvin, ainsi que ses commentaires, étaient recueillis par ses principaux auditeurs, Denis Ragueneau, Jean de Budé, Charles de Jonvillers, Nicolas des Gallars, etc., auxquels s'adjoignit plus tard Jacques Spifame, ancien évêque de Nevers.

sainct Paul, lequel condamne les mesdisans aussi bien que les larrons. Or de luy vous le voyez tellement forcené d'un appétit je ne say quel de médisance, qu'il dénigre le bien qui est aussi congneu que la clarté du soleil en plain midy. Mais ce n'est que trop parler de propos ennuyeux lesquels je n'eusse jamais poursuyvy tant au long, si la nécessité ne m'y eust contraint.

Pour conclusion il me suffira d'avoir tellement purgé nostre Eglise des faulx reproches que La Vau nous a mis sus, que vous ne soiez point scandalisés en nous. Si on vous raportoît que nous ne sommes pas si bien réforméz qu'il seroit à souhaitter, nous ne serions pas empeschéz à le nier, moiennant que vous ne fussiez point desgoustéz de la pure doctrine, et aussy que ne fussiez point aliénez de nous, puisque Dieu nous a conjoincts d'un lien inséparable. Vous sçavez que pour ceste cause saint Paul a esté contraint de se glorifier, combien qu'il ne prétendist rien moins. Excusez doncq ce que j'en faictz, si vous congnoissez que ce soit pour honorer Dieu, et vous édifier en bien.

Sur quoy, très chers seigneurs et frères, après m'estre de bien bon cœur recommandé à vos bonnes prières, je supplie nostre bon Dieu vous avoir en sa sainte garde, vous soustenir par sa vertu, et vous augmenter de plus en plus les grâces de son Esprit. Mes frères et compagnons vous saluent. De Genève, ce 20 de février 1555.

Vostre humble frère,

JEAN CALVIN.

AUX SEIGNEURS DE BERNE *

Minute autographe. Bibl. de Genève. Vol. 145.

Magnifiques, puissans et très redoutés seigneurs , j'entendis hier par Monsieur l'advoier le mescontentement que vous avez de moy, comme si j'estois cause de beaucoup de différens, et que je incitasse vos prescheurs à faire ce qui me semble bon, plustost qu'à vous obéir ; et surtout quant à la diversité des cérémonies, comme du baptesme, du mariage, de la cène et des festes. Combien que je n'avoye pas attendu telle complaincte, me sentant pur en ma conscienee, toutefois je vous remercie qu'il vous a pleu me faire sçavoir les murmures et rapports que vous avez ouy de moy, affin que j'aye le moien et ouverture de m'en excuser envers vous, car

* Voir les lettres, t. I, p. 441 et t. II, p. 7. Mus par l'exemple de l'Eglise de Genève, les ministres de Lausanne réclamaient depuis longtemps l'établissement d'une discipline ecclésiastique, et le droit d'excommunication contre les pécheurs scandaleux. Cette demande renouvelée, le 7 mars 1555, et repoussée par les seigneurs de Berne, accrut leur mécontentement contre Calvin qu'ils considéraient comme l'instigateur de ces démarches. Ils adressèrent les plaintes les plus vives aux seigneurs de Genève, qui se plaignirent à leur tour des injures proférées contre leurs ministres par quelques-uns des membres du clergé bernois. Une ambassade fut envoyée à Berne pour régler ce différend. Calvin en faisait partie. Instruit à Lausanne des accusations dont il était l'objet, il y répondit par une lettre et un mémoire.

j'espère quant vous aurez entendu la vérité, que vous serez très contents de moy.

Je vous prie, magnifiques seigneurs, de considérer en premier lieu que nous qui preschons la parole de Dieu, sommes subjects à beaucoup de calumnies et blasmes, et que ce n'est pas sans cause que Dieu advertit, par la bouche de saint Paul, qu'il ne fault point que celuy qui est en tel office pour servir à l'Eglise soit chargé légèrement. Quant à moy, je n'ay pas ignoré par cy-devant qu'on ne dist beaucoup de choses obliques de moy pour me rendre suspect et odieux envers vous, de quoy j'estoye bien marry, voyant ce que cela ne tendoit qu'à reculler l'Evangile, à semer des scandales et diviser les Eglises qui doivent estre conjointes et unies en tout et partout. Et d'aültant qu'il me faisoit mal que je n'avoie lieu de respondre pour me purger et vous satisfaire, je remercie Dieu que maintenant il a permis que vous m'en aiez donné l'occasion. Car je n'ay jamais refusé de rendre raison et compte de mon ministère devant vos Excellences, comme si j'eusse esté vostre subject. Et vous assure que vous me trouverez tousjours prest à cela.

Pour venir au faict, je suis tant assuré, quant vous demanderez à vos prescheurs qui sont en ceste ville comment je m'accorde avec eux en la doctrine, qu'ils vous en donneront si bon tesmognage qu'il ne sera ja besoing que je vous en fasche.

Touchant des cérémonies, pource que ce sont choses indifférentes, les Eglises en peuvent user diversement en liberté. Et quant on seroit bien advisé, il seroit quelquefois utile de n'avoir point une conformité tant ex-

quise, pour monstrier que la foy et chrestienté ne consiste pas en cela. Mais encor on vous a mal informé, de dire que, par curiosité ou aultrement, j'aye introduit quelque façon nouvelle. Mon frère maistre Guillaume Farel est icy présent, lequel vous pourra d'ailleurs affermer que, devant que jamais j'entrasse à Genesve, l'usaige de la cène, du baptesme, du mariage et de festes estoit tel qu'il est aujourd'huy, sans que j'y aye rien changé; tellement qu'on ne m'en peut rien attribuer comme propre à moy.

La forme du mariage est tousjours demeurée en son premier estat, et je suis ce que que j'ay trouvé, comme celluy qui ne prend plaisir à rien innover¹. Quant on nous chassa de Genesve, on changea de forme de pain², et combien que cela se fit alors par tumulte et non par bon ordre, si est-ce que, pour nourrir paix et concorde, nous retenons le pain sans levain comme vous faictes icy.

Il y a une chose diverse, mais non pas nouvelle, c'est que nous célébrons la cène quatre fois l'an et vous trois. Or plust à Dieu, Messieurs, que vous et nous en

¹ Contrairement à l'usage pratiqué à Berne, il était interdit aux épousées de se présenter à l'église en longues tresses pendantes pour y recevoir la bénédiction du mariage. Ruchat, *Hist. de la Réformation*, t. V, p. 58. On lit dans les Extraits des *Registres* du Conseil, 20 mai 1537 : « Une épouse étant sortie dimanche dernier avec les cheveux plus abattus qu'il ne se doit faire, ce qui est d'un mauvais exemple, et contraire à ce qu'on leur évangélise, on fait mettre en prison sa maîtresse, les deux qui l'ont menée et celle qui l'a coiffée. »

² La communion administrée auparavant avec du pain ordinaire, fut administrée dès lors avec des *azymes* ou pains sans levain, selon l'usage de Berne. Spon, *Hist. de Genève*, t. I, p. 25, note L.

eussions l'usage plus fréquent. Car on voit par saint Luc, au livre des Actes, qu'en l'Eglise primitive on l'avoit bien plus souvent. Et cela a continué par longue espace de temps en l'Eglise ancienne, jusque à ce que ceste abomination de messe a esté dressée par Sathan, qui a esté cause qu'on ne recevoit la cène qu'une fois ou deux l'année. Parquoy il nous fault confesser que c'est un défaut à nous de ne suivre l'exemple des apostres.

Touchant le baptesme, nous gardons la forme telle qu'elle estoit devant que je feusse venu à Genesve¹. Quant on nous eut chasséz, les baptistères feusrent eslevéz. A mon retour, je croy que j'eusse facilement obtenu qu'on les eust abbatus. Au contraire j'ay soustenu beaucoup de reproches, pource que j'ay désiré qu'ils demeurassent en leur estat. Et de cela je n'en demande meilleur tesmoing que nostre frère maistre Pierre Viret. Mais il fault que vous soiéz advertis qu'au grand temple on baptisoit en la chaire, mesme du temps de mon absence. Et de faict le baptistère estoit en tel lieu, que c'estoit pour faire mectre en mespris et dérision le sacrement (car on baptise en la fin du sermon), et il estoit en lieu par où le peuple passoit, tellement qu'il n'y eust eu que crierie et tumulte. Tant y a que la forme qu'on garde est telle qu'elle a esté dès le commencement, et qu'il n'y a nulle raison de s'en offenser, et tant moins de s'en prendre à moy.

Quant aux jours de festes, ils estoient abolis à Ge-

¹ Les fonts baptismaux en pierre employés à Berne avaient été abolis à Genève. Ruchat, *Hist. de la Réf.*, t. V, p. 53.

nesve, devant que je partisse de France ¹. Et ceux qui avoient procuré cela, ne l'avoient pas fait par contention ne picque, mais seulement pour abolir la superstition qui avoit régné en la papauté. Parquoy, Messieurs, vous n'en devez estre faschéz, comme si cela eust tendu à mettre discord entre vos Eglises et celle de Genesve, combien que de cela je n'ay pas à en rendre compte. Au reste, mes livres sont bons tesmoins de ce que j'en tiens, où je déclare qu'on ne doit mespriser ne condamner une Eglise qui observera plus de jours que les aultres.

De ce que naguères elles ont esté abolies, voicy comme il en va. Jamais ne s'est passé année qu'il n'y eust quelque querelle et débat à cause que le peuple estoit divisé, voire mesme jusque à desgainer les espées. Cependant nous avons fait nostre devoir d'appaiser ces troubles. Mais on n'avoit peu trouver meilleur moien que de faire feste le matin, et après disné ouvrir les boutiques, combien que cela n'a guères servy. Car plusieurs gens inconsideréz ne laissèrent pas d'en avoir fascherie ensemble. Tant y a qu'en suppliant et exhortant pour la dernière fois Messieurs du Conseil des Deux-Cents d'y mettre ordre, je les priay entr'aultres choses de se vouloir conformer à vous tant qu'il seroit possible pour nourrir bonne amitié. Or je fus tout esbahy quant

¹ Tandis que les Bernois célébraient quatre grandes fêtes dans l'année, Genève réformée, par opposition aux usages catholiques, ne laissa subsister qu'un seul jour de fête, le dimanche. Ce changement s'était accompli en 1535, un an avant l'arrivée de Calvin à Genève. Spon. *Hist. de Genève*, t. II, p. 20, note L.; Ruchat, *Hist. de la Réformation*, t. V, p. 58.

j'entendis ce qui en avoit esté déterminé au Conseil général, sans que je sceusse qu'on en deut traicter. Et de cela j'en ay assez de bons tesmoings.

Et toutefois, magnifiques et très honorés seigneurs, je vous prie qu'il vous plaise considérer deux choses. L'une est que quant on cuide servir à Dieu en observant certains jours, que c'est une superstition touté contraire à la parole, et cependant que le peuple y est tellement enraciné, qu'on ne l'en peut destourner. L'autre est que la plupart estiment que le jour de l'Annonciation qu'on appelle, soit une feste de nostre Dame, en quoy il y a idolâtrie. Et pleut à Dieu que tout fût bien regardé pour l'édification de l'Eglise. Si est-ce que je ne mérite pas d'estre accusé de tout cela, veu qu'il n'y a rien du mien.

On m'a reproché que j'avoie faict une feste nouvelle, le mercredy, en quoy on m'a faict grand tort. Car Messieurs de Genesve, à mon exhortation, ont bien ordonné un jour la sepmaine pour faire des prières extraordinaires, selon la nécessité et exigence des temps; et là nous prions Dieu pour vous et les aultres Eglises qui en ont besoin. Mais ce n'est pas qu'on ne besongne ce jour-là, comme les aultres. D'autre part on n'a pas estably tellement un certain jour qu'on n'ait prins maintenant l'un, maintenant l'autre, selon que les seigneurs en ont advisé pour leur commodité. Qui plus est, on a bien semé le bruict que je voulais translater le dimanche au vendredy¹; si est-ce que de ma part je

¹ Bolsec ne pouvait omettre cette accusation dans le calomnieux pamphlet auquel il a attaché son nom; *Vie de Calvin*, C. VI, Ar-

n'ay pas monstré signe que je fusse convoiteux de telles nouveaultés, mais tout le contraire.

J'entens aussi qu'il y a quelques murmures du Catéchisme. Or quant j'ay composé le Catéchisme dont nous usons ¹, ça esté par faulte d'aultre. Si la doctrine est pure et saine, je m'en rapporte à vos prescheurs. Je ne doute pas qu'ils ne vous en facent bon rapport, et trouverez que mon labeur a profité et profite encore aujourd'huy beaucoup à l'Eglise de Dieu.

Parquoy, magnifiques puissans et très redoubtés seigneurs, je vous prie ne vouloir prester l'oreille à des faulx rapports ou frivoles qui se font de moy. J'ay tasché fidèlement par tout où j'ay esté de servir à Dieu et à son Eglise, et avancer le règne de Jésus-Christ. Vous aviez, comme je croy, cogneu ce zèle-là en moy. Et si ay tousjours cheminé en simplicité et rondeur, estimes que Dieu m'a faict la grâce de persévérer en ce train. Et quant vous trouveriez à redire en moy, ne doutez point que je ne soye prest, toutesfois et quantes qu'il vous plaira de m'advertir, de respondre de tout ce qui me sera imposé. Seulement je vous pryé me faire ce bien que j'aye tousjours lieu de me purger et excuser envers vous.

Je vous prie aussy avoir esgard que Dieu s'est servy de moy jusque icy, et l'espérance n'est pas perdue qu'il

rivée de Calvin à Genève, où il voulut abolir le dimanche pour observer le vendredy.

² Publié en 1536, recomposé en 1544, réimprimé plus de cent fois en français et en latin, traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. La plus remarquable édition du *Catéchisme* de Calvin est celle qu'en donna Robert Estienne en 1553.

ne s'en serve à l'advenir, et que selon ma petite capacité, je travaille sans cesse à batailler contre les ennemis de la foy, et m'employe en tout ce que je puis pour avancer l'Evangile. Ainsi qu'il vous plaise, comme bons princes chrestiens, lesquels le prophète Esaïe appelle nourriciers de l'Eglise, de me tendre la main et me supporter plus tost contre les malings et détracteurs que de souffrir que je sois gresvé par eux. Et je ne vous demande faveur aulcune, sinon à telle condition que me trouviez bon et loial serviteur de Dieu.

Je vous prie aussi, Messeigneurs, de discerner quels sont ceux d'entre vos prescheurs qui communiquent avec moy. Car vous les avez cogneu et expérimenté si fidèles, que vous n'en devez doubter. Je dis cecy affin que s'ils ont amitié et familiarité avec moy, que cela ne les rende pas suspects. Car nous ne sommes pas gens pour faire complots ou menées ou pratiques mauaises, mais seulement, nous prétendons à nous ayder mutuellement, comme nous y sommes tenus, et que plusieurs qui ne demandent que ruine et confusion ou scandale, ne soyent pas receus à molester ne fascher ceux qui ne demandent qu'à faire leur office.

On ne scauroit alléguer un seul poinct en quoy j'aye voulu rien usurper ny attirer à moy. Mais il y en a qui ne se peuvent rassaisier, s'ils ne m'ont abysmé, et leur semble que je règne trop quant ils ne me peuvent fouller aux pieds. Or je vous supplie plus tost de maintenir la fraternité et union qui doit estre entre les ministres de l'Evangile, et que le scandale qui est par trop commun soit osté de voir apparence de division et discord entre nous. Car d'aaultant plus que vous serez

bien informés, vous trouverez que j'ay bien justes raisons de me plaindre de ceux qui ont mis peine par tous moïens à m'empescher de servir à la gloire de Dieu et profiter au salut de l'Eglise.

Et pource que naguères vous avez ordonné que l'un de nos frères fut banny de vos terres¹, après m'estre excusé envers Vos Excellences, je prendray aussi la hardiesse de vous supplier pour luy, vous assurant, Messieurs, que c'est un homme craignant Dieu et paisible aultant qu'on en sçauroit voir. Et quant au sermon qu'il fit, que quant vous l'auriez bien entendu, vous osteriez toute fascherie que pouvez avoir conceu contre luy. Il est venu de pais loingtain. Il a sa femme qui est modeste et de bon exemple et honneste vie comme luy. Parquoy, Messeigneurs, je vous prie humblement que vostre plaisir soit luy vouloir relascher le bannissement, et vous cognoistrez en la fin que je ne vous ay pas fait un rapport téméraire parlant ainsi de luy. (Lausanne, fin de mars 1555².)

Plaintes dressées par Calvin, et présentées aux seigneurs de Berne contre maistre André Zebédée, prescheur de Nion.

En un sermon qu'il fit aux nopces du fils du seigneur de Cran, traitant ce propos que Jésus-Christ avait per-

¹ Le ministre Jean de Saint-André.

² La date de cette lettre nous est fournie par la pièce suivante, conservée parmi les Mss. de la Bibl. de Genève, vol. 445 : *Instruction et charge donnée à nos bien ayméz N. Henry Aulbert, syndique; François Chamoye, conseiller; maistres Jehan Calvin et Raymond Chauwet, ministres, ambassadeurs pour aller à Berne*, ce 28 de mars 1555. Ces instructions étaient accompagnées d'une

mis aux diables d'entrer aux pourceaux, dit que ceux qui enseignent que telles choses que Dieu permet se font par son vouloir, mettent en avant un erreur plus meschant et damnable que la messe et toutes les abominations de la papauté, et que c'est grant honte au magistrat de maintenir une telle peste qui met à damnation beaucoup de millions d'âmes ; et que ceux-là ne sont pas gens inconnus, mais que leurs livres volent par tout le monde, et sont en telle réputation que chacun y est abusé. Or combien qu'il n'exprimast pas le nom de Calvin, l'auditoire entendit aisément qu'il parloit de Calvin, comme aussi luy ne l'a pas nié en privé.

Contre maistre Jehan Lange, prédicateur de Boursin.

En une congrégation de Rolle, après avoir faict un récit des hérétiques anciens, ajousta qu'un certain qui a faict un commentaire maintenant sur l'épistre aux Hébreux, disant que Jésus-Christ craint d'estre abysmé en la mort, a voulu tuer sa divinité. Car si Jésus-Christ eust eu crainte, il s'ensuivoit qu'il n'est point Dieu. Et desduisit tellement ce propos qu'il montroit Calvin au doigt, en sorte que les ministres de la classe en publicq furent contraints de luy résister, disant que Calvin qui avoit fidèlement travaillé pour l'Eglise, ne méritoit pas d'estre ainsi mis au rang des hérétiques, et que le propos qu'avoit tenu Lange estoit un erreur manifeste contre les principes de nostre foy. Et pour mieux ap-

lettre des seigneurs de Genève à ceux de Berne, contenant 4 points :
1^o Justification de la doctrine prêchée à Genève. 2^o Plaintes des injures proférées contre les ministre. 3^o Châtiment des calomnies.
4^o Règlement sur la cène.

précier son intention, s'est vanté que s'il avoit encore cinq ou six champions semblables à luy, il feroit bien trotter ledit Calvin, qui est un hérétique comme il le nomme.

Contre Zebédée et Lange en commun.

Pource qu'ils ont icy présenté des articles plains de mensonges et calomnies, assavoir ceux que l'excellence des magnifiques seigneurs de Berne a envoyés par copie à nos seigneurs et supérieurs, qu'ils ayent à les maintenir. Car les ministres de l'Eglise de Genesve y ont répondu, selon qu'il a esté éclairé, et que le double de leur réponse en a esté icy produit. D'autre part, ils ont semé et publié d'autres articles tout divers où ils disent que Calvin fait Dieu autheur de péché, et mettent sus aux prescheurs de Genève des blasmes horribles.

Contre Bastien Foncélet.

Estant fugitif de la ville de Genesve pour ses maléfices, a escrit lettres fort diffamatoires à l'occasion d'un mariage qu'il prétendoit avec une femme qui avoit encore son mary vivant, et les dits propos tant contre la doctrine qui se presche à Genesve, l'appelant hérésie, que contre la ville et le gouvernement, disant que c'est une Sodome charnelle et spirituelle, ville très cruelle qui persécute la foi de Jésus-Christ, avec plusieurs autres villains outrages, et cependant a, par-cy par-là, semé que Calvin estoit un hérétique.

Contre Hiérosme Bolsec, médecin de Tonon.

Depuis son retour de Berne s'est vanté qu'il avoit icy maintenu le dit Calvin hérétique, et auparavant avoit

dit que c'estoit à grand tort qu'on avoit fait mourir Servet à Genesve, et ne se contentant de mal parler, chante mesme par cy et là une chanson contre le dit Calvin pleine d'infâmetés.

Contre Pierre Desplans et sa femme demeurans à Rolle.

En présence de seize personnes ont dit qu'ils n'avoient trouvé au magistrat de Genesve droit ni justice, et que Calvin étoit un hérétique qui se faisoit adorer. Depuis, devant le seigneur baillif, devant trente personnes, a dit qu'il vouloit maintenir le dit Calvin hérétique.

AUX SEIGNEURS DE BERNE *

Orig. autographe. Bibl. de Gotha. Vol. 404, p. 308.

Magnifiques, puissans et tréz redoubtés seigneurs, combien que Jehan Calvin, ministre de l'Eglise de Ge-

* Les seigneurs de Berne ayant ouï les plaintes de Calvin et les réponses de leurs ministres, déclarèrent que le souvenir des injures devait être aboli de part et d'autre, et bannirent de leurs terres Sébastien Fousselet, convaincu d'être l'auteur d'un dizain où Genève étoit appelée une *nouvelle Sodome*. Mais ils se plaignirent avec amertume des attaques dirigées par les ministres de Genève contre la doctrine de Zwingle, touchant les sacrements. Pressés de s'expliquer sur la doctrine de la prédestination, ils éludèrent ce point, et invitèrent leurs ministres à s'abstenir de tout débat sur ce sujet. « Que vos ministres fassent le semblable, écrivirent-ils aux sei-

nesve, ait esté icy envoié de la part de ses seigneurs et supérieurs avec les aultres commis, toutefois, pour ce qu'en la response donnée par vous il y a plusieurs points qui attouchent sa personne, il est icy comparu devant vous pour vous exposer en particulier ce qu'il pense estre requis pour son devoir et la descharge de sa conscience.

Premièrement en ce que vous dictes, qu'il ne vous appartient d'approuver ou réprouver sa doctrine, le dict exposant vous supplie de bien adviser si cela n'est pas plus à vostre préjudice qu'à son intérêt privé de luy. Car il n'est pas question de quelque doctrine qu'il ait à part, mais de celles que les ministres de vostre ville ont commune avec luy, selon qu'ils le vous ont protesté. Ainsi vous mecteriez en doubte la foy qu'on vous presche tous les jours.

Mais il y a un aultre article qui presse plus. C'est qu'en advertissant les seigneurs de Genesve qu'ils ne souffrent pas qu'on imprime livres de la matière dont il est question, comme trop haulte et profonde, il semble que vous condamniez obliquement ce que le dict exposant a faict. Or son intention a esté d'édifier l'Eglise de Dieu, comme il ne doubte pas que Dieu n'ait fait servir son labour au salut de tous ceux qui en sçavent faire leur profit. Quant à la faulte que chascun voit estre

gneurs de Genève, et que doresnavant se despourtent de composer livres contenans si haultes choses pour perscruter les secrets de Dieu, à nostre semblant non nécessaires, qui donnent occasion de telles choses, et qui plus destruisent que édifient... » C'était une condamnation indirecte de la doctrine de Calvin. Lettres et pièces diverses des Arch. eccl. de Berne, vol. VI. Ruchat, *Hist. de la Réformation en Suisse*, t. VI, p. 423.

venue de l'imprimeur ¹, le dict exposant se sent fort gresvé de ce qu'elle luy est imputée, comme s'il estoit correcteur d'imprimerie, ce qui n'est pas son mestier. Et mesme ce n'est pas faulte d'importance, veu qu'il n'y a si rude idiot jusque aux petis enfans, que le fil du texte ne redresse en la mesme ligne.

Il y a aussy, magnifiques seigneurs, les menaces que vous faictes de brusler ses livres, s'ils s'en trouvent qu'ils soient contraires à vostre réformation ². Or il luy semble qu'il n'a donné occasion ny à vous ny à nuls princes fidèles de luy dénoncer cela. Car il a jusques icy par la grâce de Dieu travaillé fidèlement pour toute la chrestianté, et espère de persister jusque à la fin à faire le semblable. Parquoy il n'a pas mérité ne des-servy qu'on le descourage, surtout veu qu'il est aujourd'huy aultant hay et assailly des ennemis de la foy, que nul aultre. C'est le devoir de tous princes chrestiens de le supporter et luy tendre la main plus que de le gresver. De faict on ne scauroit faire plus grand plaisir aux papistes, que de mettre quelque blasme ou notes sur ses livres.

Quant aux lettres que vous dictes avoir esté escrites par luy, où il condamnoit la doctrine de Zuingle, il

¹ Dans le livre de *L'Institution chrétienne*, édit. de 1554. Voir, dans une des lettres suivantes, p. 54, de plus amples détails sur cette faute que nous avons vainement recherchée.

² ... Cas advenant que nous trouvions aucuns livres en nos pays par luy (Calvin) ou aultres composéz, contrarians ou répugnans à nostre disputation et réformation, que non-seulement ne les souffrirons pas, ains aussy les bruslerons... » *Réponse des seigneurs de Berne à ceux de Genève*, 3 avril 1555. Arch. eccl. de Berne, vol. VI.

s'esbahit comme cela ne lui a esté mis en avant, affin qu'il eut lieu de s'en purger, comme la raison le vouloit. Mais ce qui n'a esté faict, il vous supplie qu'il se face. Car quant il sera adverty du faict, il espère vous en faire si bonne et si suffisante excuse, présentement, sans délai, que vous aurez, au plaisir de Dieu, de quoy vous contenter. Qui plus est, tant s'en fault que les ministres de Zurich, auxquels le cas attouche de plus près, soient offenséz contre le dict exposant, que, tant par lettres privées que par lettres imprimées, ils ont protesté qu'ils le tiennent pour bon et loyal défenseur de la foy des Eglises des Suisses, surtout en matière des sacremens ¹.

Au reste, magnifiques seigneurs, si vous trouvez sa requeste raisonnable, il vous supplie humblement que vostre plaisir soit fermer la porte à tous mesdisans, et préveoir que le cours de l'Evangile ne soit pas empêché, surtout que sous ombre de vostre autorité les malings ne prengnent occasion de ruiner ce que Dieu édifie journellement par le dict exposant. (Berne, avril 1555.)

¹ En témoignage de leur bon accord, dans la question des sacremens, les théologiens de Zurich et de Genève avaient adopté en 1549 un formulaire commun sur la cène. Ce document important, rédigé sous l'influence de Calvin, est reproduit par Ruchat, *Hist. de la Réf.*, t. V, p. 370 à 378.

AUX SEIGNEURS DE BERNE *

Copié. Bibl. de Genève. Vol. 108.

Magnifiques et honoréz seigneurs, vous sçavez quand dernièrement je fus en vostre ville ², pour vous prier de donner ordre aux troubles et scandales que Sathan par le moyen de quelques-uns avoit icy esmeus, combien que je fusse envoyé de la part de mes seigneurs et supérieurs; toutesfois voyant qu'en vostre ordonnance il y avoit plusieurs articles concernant ma personne, affin qu'il ne semblast que je me voulois couvrir d'autorité publique, je me présentay par-devant vous en mon nom propre et privé, vous requérant de mieux aviser à la cause pour y donner bonne issue, non pas tant au regard de moy que pour l'honneur de Dieu et de son Evangile, pour l'édification de l'Eglise chrestienne et le salut de vos sujets, mesme le repos de vostre Estat qui ne peut et ne doit estre séparé de ces choses. Or quant à moy, magnifiques seigneurs, possible qu'il suffiroit d'avoir pour ung coup deschargé ma conscience,

* Voir les deux lettres précédentes, ainsi que les extraits des Registres du Conseil, du mois d'avril 1535. On y lit à la date du 23 avril : « Calvin témoigne au Conseil être mal satisfait de la réponse de Berne sur les affaires ecclésiastiques, sur quoy il est dans le dessein d'y répondre. Arrêté qu'il ne le fasse pas sans avoir fait voir la réponse au Conseil. »

¹ Au mois d'avril précédent.

comme je fis adonc, sinon que je suis contraint, quant le mal s'augmente, de procurer le remède en tant qu'en moy est, ou le moins protester qu'il n'aura pas tenu à faire mon devoir que les choses ne soient mieux allées. Mais encores il y a double nécessité qui me contrainct à vous importuner de rechef, car suivant la response dernière qui me fut donnée sur la remonstrance que j'avois produict tant par escrit que de bouche, j'espérois qu'en escrivant à vos ministres vous leur donneriez occasion de nourrir paix et fraternité avec nous, estans liés et unis en doctrine. Or sans que je m'enquerre beaucoup, je vois que le bruict commun est que la doctrine que nous preschons en ceste Eglise est tenue pour condamnée. Je me tiens bien assuré que vostre intention n'est pas telle; mais si vous avez déclaré, comme la response pénultiesme nous fut donnée en vostre ville, que les livres qui ont esté imprimés par nous des secrets de Dieu servent plus à ruine qu'à édification, vous voiez selon vostre prudence, qu'en cela je suis obliquement condamné, et non pas moy mais toute l'Eglise de Genesve, veu que le livre dont il est question est un accord et résolution faicte en commun par nous tous. Combien qu'il n'est pas icy question de nous seulement; car, Dieu mercy, nous accordons avec les ministres tant de vostre ville que de vostre pays, tellement que nostre cause ne peut estre condamnée qu'au préjudice de la foy qu'on vous presche et à vos sujets; pourquoy j'ay esté esbay qu'en ceste matière vous ayez insisté sur vostre dispute et réformation¹, comme si on

¹ La dispute de Lausanne, à la suite de laquelle la Réformation fut établie dans le pays de Vaud, récemment conquis par les sei-

vouloit apporter changement. Toutesfois je vous ay protesté le contraire, et la vérité se trouvera-elle que ma doctrine qu'on calumnie injustement, est conforme à vostre dispute. Mais encores il vous fault noter qu'en vostre dispute tous les articles de la foy n'ont pas esté desbattus. Parquoy comme vous ne rejetterez point ce que tiennent tous les chrestiens de la Trinité, ou de la résurrection des morts, sous umbre que vostre dispute n'en dit mot, aussy n'est-ce pas raison que les aultres articles soient mis bas, d'autant que là il n'en est faict nulle mention. Car l'intention de ceux qui y ont servi a esté de monstrier que la réformation qu'ils mettoient en avant contre les papistes, a esté juste et sainte. Ainsy cela ne fait rien contre nous. Au reste quand vous dictes qu'à vostre jugement, il n'est pas nécessaire de composer livres s'enquérans des secrets de Dieu, je vous prie de penser où cela peut venir, et n'en fault jà faire long discours, car par vostre pays plusieurs blasphemement contre la sainte prédestination, et le conseil éternel de Dieu, plus qu'on n'oseroit faire en la papauté. Je confesse bien qu'en ce haut mystère et incompréhensible, il nous fault estre sobres et humbles, et quand vous auriez veu le livre qui a esté faussement blasmé devans vos Excellences, vous trouveriez qu'il ne tend qu'à ceste fin d'amortir ou donter l'audace des hommes, pour leur faire adorer la majesté de Dieu en toute crainte, sans lascher la bride à leur curiosité. Mais si on

gneurs de Berne sur le duc de Savoie. Ce débat théologique auquel Viret, Farel et Calvin prirent part, eut lieu au mois d'octobre 1536. Voir le récit qu'en a donné Ruchat, *Histoire de la Réformation*, t. IV, p. 484, 363.

veult sans discrétion mettre bas ceste doctrine, on attente de corriger l'Esprit de Dieu, et par consequent il faudroit racler de l'Escripture sainte ce qui nous en est là révéélé. Mesmes je m'esbays comment je suis assailly moy seul, veu que si on faict une comparaison, j'ay tenu une façon d'enseigner plus modérée beaucoup que n'ont faict les plus sçavans d'Allemaigne, qui de nostre tems ont remis l'Evangile en clarté. Parquoy je vous supplie selon la sentence de nostre Seigneur Jésus, que pour juger en vérité, vous n'ayez point de regard à la personne ; car encores que mes livres fussent ensevelis avec mon nom, si est-ce que les prophètes et apostres desquels j'ay puisé et tiré la doctrine qu'on réproûve, demeureront en leur entier.

Je ne vous puis dissimuler, magnifiques seigneurs, la crainte que j'ay, comme aussi elle n'est pas vaine, que si en voiant l'accord que Dieu a mis par sa grâce et bonté infinie contre vos ministres, vous ne faictes une bonne résolution pour appaiser les troubles qui sont par trop esmeus, il y aura danger de tomber en confusion extrême. Je fus contraint de vous dire naguères ce qui est vray : c'est qu'en tenant la chose en suspens, vous couviez un feu qu'il ne seroit point possible ne à vous ne à créature du monde esteindre. Parquoy je vous supplie, magnifiques seigneurs, non pas pour moy, mais pour vostre bien et salut, de bien adviser ce qui est de Dieu et de sa parolle, affin que sans contredict il soit receu et approuvé en toute révérence. Qui plus est non-seulement vos ministres, mais plusieurs de vos sujets sont informés que Jean Lange n'a point diffamé ma doctrine quant à la prédestination, comme il vous

fut amplement décrit, mais sur un point tout divers. Il n'y a homme preschant l'Evangile qui ne condamne et réprouve ce qu'il dit en la congrégation, comme une erreur insupportable, et qui détruit l'espérance de nostre salut. Sans aller plus loing il n'eut point honte de dire que je faisois Jésus-Christ trop homme ; à quoy je respondis que s'il n'estoit Dieu entier et homme entier, il ne seroit point nostre Rédempteur ; mais il ne chault à telles gens, moiennant qu'ils détractent de moy, comme vous vites que Zébédée ne pust nier en vostre présence qu'il n'eust escrit en faveur de cet exécrationnable hérétique Servet, que le feu de Dieu consumeiroit le feu de France, comme celui de France avoit consumé le feu d'Espagne ; en quoy notamment il se desborda contre les magnifiques seigneurs de Genesve vos combourgeois, blasmant la justice qu'ils ont faicte, laquelle est louée de tout le monde. Mais il ne se fault esbayr si en vostre présence il les osa ainsy blasmer, veu que le déshonneur et injure s'arrestoit à vous qui avez exhorté par vos lettres nos seigneurs et supérieurs de purger le monde d'une telle peste ¹.

Mais je me reproche de me plaindre davantage des

¹ Voici la lettre des seigneurs de Berne à ceux de Genève, sur Michel Servet :

« Nobles, magnifiques seigneurs, singuliers amis, très chiers et féaux combourgeois, nous avons reçuz vos lettres datées XXI de septembre touchant Michiel Servetus, et ayant vuz et bien entenduz le contenuz d'icelles, incontinent comme désires ordonné à nos ministres icy de veoir le livre et les responces du dict Servetus, et après vous en escrire leur bon advis et opinions ; ce qu'ils ont faict, comme entendrez par leurs lectres que vous escripvent. Vous prions, comme ne doubtons point à ce estre enclins, de tousjours

personnes qui m'ont à tort et injustement outragé, prenant en patience les opprobres desquels j'espère que Dieu me délivrera, car mon intention n'est sinon aussy que pour éviter noises et contentions, j'ay mon refuge à vous, comme princes chrestiens qui devez maintenir en vostre protection tous ceux qui servent fidèlement à Dieu, et bataillent pour maintenir sa vérité, vous priant de rechef qu'il vous plaise, si vous trouvez que je n'ay enseigné que bonne doctrine et pure, que vous ne souffriez qu'en vostre pays je sois plus vilainement dénigré qu'entre les papistes. Je vous laisse à dire que le cousturier de Rolle auquel vous fistes faire amende honorable, s'est depuis vanté qu'il m'avoit maintenu hérétique devant vous. Mais il y a pis que tant Hyérosme, vostre prescheur de Servant, auquel je n'eus jamais querelle, que Corbeil, diacre de Morges, pour lequel je me suis employé quant il estoit en prison ¹, ont publié en pleine rue devant bons tesmoins que vous m'avez condamné comme hérétique. Et maintenant vostre pays est si rempli de ceste fable qu'on en parle plus que de l'Evangile. Je ne vous dis rien que les preuves ne soyent toutes claires. Or je croy que ce n'est pas raison quant je travaille jour et nuit au service de l'Eglise et

tenir main que les erreurs et sectes comme les dict sont ou semblables, ne soyent semées en l'Eglise de Jésus-Christ, nostre seul Sauveur, et par ce garder de trouble et adversité, et sa gloire avancer et augmenter. Datum VI octobris 1553.

« L'ADVOYER ET CONSEIL DE BERNE. »

¹ Compagnon de captivité des cinq étudiants de Lausanne, Louis Corbeil aurait partagé leur sort sans l'intervention des seigneurs de Berne qui le réclamèrent comme leur sujet, et le sauvèrent ainsi du bûcher. (Mss. de la Bibl. de Saint Gall.)

pour maintenir la foy qui est commune entre nous, que j'en aie une si povre recongnissance. Vray est que pour l'ingratitude du monde, je ne désisteray jamais de faire ce que Dieu me commandé; mais c'est à vous d'empescher que je ne sois ainsy opprimé à tort, veu que mes labeurs méritent plus tost qu'on me soulage.

Au reste, quant telle licence et si confuse aura son cours, je ne doibs pas estre si lasche que je ne maintienne la querelle que je sçay estre de Dieu. Cependant comme j'ay tousjours désiré de servir à vos églises, et y voir prospérer la doctrine de l'Evangile, je vous prie qu'il vous plaise de pourvoir que la foy qu'on vous presche tous les jours ne soit point vilipendée et moquée sous mon nom. Car si cela est permis, il n'y a nul doubte qu'en bref nostre Seigneur n'envoie une horrible dissipation, dont les commencemens apparoissent desjà par trop.

Quant à ce qu'il me fut objecté des lettres¹, puisqu'il vous ne vous plust point, quand je m'offris à m'en purger, m'en faire plus ample déclaration, je ne veois point qu'il soit mestier d'en faire autres excuses que celles que je vous fis, tant par escrit que de bouche.

Ainsy, magnifiques, puissants et très redoubtés sei-

¹ « ... Et combien que soyons informéz par aulcunes lettres lesquelles le souvent nommé maistre Jehan Calvin a escriptes et envoyées à certains personnages par lesquelles il réfute et condamne la doctrine de Zwingle touchant les sacremens, l'appellant faulse et pernicieuse... dont eussions bonnes et justes raisons de faire instance contre et nous plaindre de luy, et y avoir advis, si voulons-nous cela présentement omettre. » Les seigneurs de Berne à ceux de Genève. 3 avril 1555. Lettre déjà citée.

gneurs, pour ne vous point importuner plus oultre, je supplieray nostre bon Dieu de vous gouverner par son Esprit en toute prudence et droicture, vous avoir en sa sainte garde et vous augmenter en tout bien. De Genève, 4 de may 1555.

AUX SEIGNEURS DE BERNE *

Minute originale corrigée par Calvin.

Arch. de Genève. Lettres de la Seigneurie. Année 1555.

Magnifiques et puissans seigneurs, très chers amis et honorés combourgeois, après vous avoir présenté nos humbles recommandations et tous aimables services ;

Quand nos commis estant retournés de la journée assignée pour appaiser les troubles et scandales survenus (d'autant qu'aucuns de vos prescheurs et subjects avoient blasmé la doctrine de nostre Eglise et les ministres qui la portent, aussi à l'occasion des mandemens publiés au déshonneur de nostre ville,) nous eussent faict leur rapport de vostre ordonnance, et aussy du refus qu'ils avoient faict de l'accepter, nous pensions avoir desjà assez juste raison et suffisante de vous dé-

* Cette lettre, écrite par Calvin lui-même, sous le nom des seigneurs de Genève, se rapporte, comme les précédentes, aux démêlés théologiques du réformateur avec quelques-uns des ministres du pays de Vaud.

clairer en quels poincts et articles nous étions gresvéz, et ne pouvions estre satisfaits de vostre dicte ordonnance. Mais pource que nos dits commis nous avoyent donné espérance, suyvant la response dernière à eux faicte le vendredy cinquiesme d'avril, et en particulier à maistre Jehan Calvin, qu'il viendroît en bref lettres de vostre part, pour modérer mieux les choses et y prévoir, nous avons différé jusques icy de vous respondre et desclairer nostre intention. Or nous eussions mieux beaucoup (*sic*) avoir de quoy nous contenter que de nous plaindre. Mais pource que nous voyons le contraire de ce qu'avions attendu, nous vous prions tant que possible nous est, de bien adviser sur les raisons qui vous seront icy par nous déduictes, pour monstrar que nous sommes contraincts par nécessité urgente de faire nouvelle et plus grande instance en la cause présente, jusques à ce qu'il y soit donné meilleur ordre.

Premièrement en ce que vous laissez en suspend la doctrine de la prédestination et Providence de Dieu, contre laquelle publiquement on avoit blasphémé, il nous semble qu'en cela nous demourons fort chargéz, et quand nos commis par nostre commandement vous en ont demandé certaine déclairation, ce n'a pas esté pour vous faire soubcrire avec nous, mais seulement puisqu'avions esté diffaméz, qu'on sceut qui a tort ou droict, comme aussy la raison et équité le veult. Quant à ce que vous déclairez de vous arrester et tenir à vostre dispute et réformation, nous aussy n'entendons pas de vous en distraire, et comme nous avons desjà protesté, nous n'apportons nulle nouveauté ou changement. Mais quand on combact quelque article de nostre foy, c'est

bien raison qu'on soit résolu d'ung commun accord d'abolir les contentions en se tenant à la vérité de Dieu. Qui plus est quand Hiérosme Boslet nous esmeut icy trouble, touchant ceste matière, vos prescheurs suyvant le congé que vous leur en donnastes à nostre requeste, nous en répondirent conformément à ce que les nostres en preschent, et en ont escript¹; parquoy nous sommes d'autant plus esbahis que vous n'en voulez rien déterminer à présent, attendu qu'il est requis de sçavoir si nous avons esté mal et à tord injuriéz, ou non. Et combien que nos prescheurs, par nostre auctorité et adveu, se soient pour ce coup offerts à maintenir leur doctrine, fust par dispute ou synode, ou aultre moyen ecclésiastique que vous adviserez estre bon, néantmoins si vous n'estes en propos d'admettre aulcune dispute, aussy cela n'est pas nécessaire, c'est que vos prescheurs, à ce que nous entendons, s'accordent très bien à ce que nous en tenons, mesme que vostre dispute ne peult consister sans cela.

Quant à ce que nous admonestez de ne laisser imprimer livres s'enquérant des haults secrets de Dieu, nous avons l'œil dessus à ce que nuls livres ne sortent de cette ville qui ne soyent de bonne édification, ou pour le moins qui n'engendrent nul scandalle. Et du livre dont

¹ Voir les lettres des Eglises suisses touchant Bolsec, dans le recueil formé par le célèbre professeur Alphonse Turretin, sous ce titre : *Nubes testium*, etc., p. 402 et suivantes. Tout en professant sur la question controversée une sage orthodoxie, les ministres de Berne exhortaient ceux de Genève à traiter Bolsec avec douceur et charité. Tel était aussi le sens de la lettre adressée par les magistrats de Berne à ceux de Genève.

il est question ¹, pource qu'il nous avoit esté présenté en commung par tous les ministres de notre Eglise, nous avions député autres gens pour le voir, lesquels n'avoyent pas trouvé chose qui empeschat de le faire imprimer, comme nous espérions qu'il n'y a rien contenu en icelluy qui ne soit accordant à la sainte Escriture. Et combien que la prédestination soit ung secret qui surmonte tous sens humain, toutesfois nous ne voudrions nullement empescher qu'on en traicte ce qu'il a pleu à Dieu nous en révéler, comme aussy il ne nous est licite de clorre la bouche au Saint-Esprit. Au reste nous ne souffrirons pas, en tant qu'en nous sera, qu'il en soit parlé ny escript qu'en toute révérence. Mais ce n'est pas à nous d'empescher que la vérité n'ayt son cours, et à Dieu ne plaise que nous l'attentions. Mais nous vous prions de vostre costé ne souffrir qu'on blaspheme en vostre pays contre la sainte prédestination, jusques à l'appeler mauldicte. Si l'on demande dont vient la faulte, la doctrine qu'on impugne aujourd'huy n'est pas publiée depuis trois jours. Il y a desjà si longtems que les livres en sont imprimés et receus paisiblement, que cela monstre quels sont les auteurs des contentions, à sçavoir ceux qu'ils nous ont assaillis.

¹ Le *Traitté de la Prédestination*, dédié aux seigneurs de Genève, *Recueil des Opuscles*, p. 4249. Le sujet avait été exposé par Calvin, le 48 décembre 1550, en présence des ministres et de plusieurs personnages notables de la République. « Les ministres, dit Ruchat, publièrent cet acte de leur congrégation pour rendre témoignage public de leur conformité dans la doctrine, le firent imprimer, et le dédièrent aux syndics et Conseil auxquels ils le présentèrent pour étrennes, le 4^{er} janvier 1552. » *Hist. de la Réf.*, t. V, p. 467.

Quant à la faulte que vous taxez en l'Institution de maistre Jehan Calvin, nous croyons qu'il s'en est tellement purgé devant vous qu'il n'est ja besoing d'en rien reitérer, car il n'est pas correcteur d'imprimerie, et la faulte s'apperçoit pour juger qu'elle n'est pas de luy. Et puis c'est en ung passage des Proverbes, avec cotation du chappitre, tellement qu'il faudroit que Salomon en fust coupable, si on la vouloit imputer à l'auteur de la sentence. Cependant nous sommes esbahis comme vous dictes que Jehan Lange a prins occasion sur ceste faulte, veu qu'il n'a pas blasmé la doctrine de maistre Jehan Calvin en cest endroict, mais en matière toute diverse. Mais en laissant les personnes à part, nous vous prions de considérer si c'est pour nourrir paix et tranquillité, de laisser ainsi les choses en confus, et non plus tost pour amener en la fin grande ruine, si le remède n'y est mis. Vous recommandez en général à vos ministres de ne blasmer personne; mais ceux qui voudront prendre licence de troubles allègueront que telle deffense ne faict non plus en nostre faveur que des papistes ou des Turcs. Comment nous ayderons-nous mutuellement à garder la vraie religion, si nous ne sommes aultrement conjointcs ?

Davantage vu que les dits Zébédée et Lange avoyent injustement accusé vers vous nos prescheurs, comme estans promoteurs de schisme et noise, ainsiqu'il est contenu aux articles qui nous furent envoyéz de par vous, et que nos prescheurs s'en estoient complètement purgéz, nous sommes esbahis que telles calumnies n'ont esté réprimées, selon ce qu'aviez promis en vostre response, donnée au premier voyage à nos dits commis.

Aussy quand à ce que nos commis nous ont rapporté que le dict Zébédée nous diffama devant vous sur la justice que nous avons faicte de cest hérétique Servet, mesme y estans exhortéz par vos lettres, comme le cas le méritoit bien, nous trouvons fort estrange que cela luy ait esté permis, car nous ne voudrions nullement souffrir que vostre honneur fust ainsi blessé en nos présences, sans en faire bonne punition. Combien que le tout considéré l'injure est faicte à vous, comme à nous; mais tant y a que ce n'est pas chose supportable que nous ayons ainsi esté oultragéz.

Sur cela d'autres ont prins licence de faire pis que devant, comme vostre diacre de Morges et le prescheur de Servant ont publiquement dict que maistre Jehan Calvin s'en estoit fuy de vostre ville, comme hérétique. C'est bien arrière (*sic*) que les délinquans soyent punis, que les scandales soyent ostéz de toutte l'Eglise, et les débats entre les particuliers, quand ceux qui ont tant lourdement failly, eschappent ainsy. Mesmes nous ne pouvons dissimuler quand à ce qu'il ne s'est faict plus ample déclaration sur les mandemens publiéz à nostre grand préjudice et blasme de nostre ville, en cela nous ne sommes point satisfaits. Et nous serions bien contents que le mal fust ensepvely, mais tant s'en fault qu'ainsy soit, que de plus en plus il empire. Car c'est grand honte pour nous et qui redonde sur l'Evangile, d'ouyr les bruits qui volent par tout le pays. Les papistes nous tiennent comme chiens et chats, comme à la vérité si cecy continue, il semblera que nous soyons de religions toutes diverses¹, et le commung peuple estant

¹ Comme Juifs et Samaritains. Mots effacés dans l'original.

abbrevé de mal parler, oubliera toute crainte de Dieu, comme beaucoup ne cherchent sinon qu'il n'y ait plus nulle foy. Et à cela les malveillans sont encor plus arméz soubz ombre de menaces que vous faictes contre tous ceux qui parleront contre vostre Réformation ; non pas que cela s'adresse à nous, mais ils sont bien aises d'en faire bouclier. Et de faict nous ne voyons pas à quel propos cella est mis, car il ne peult sinon allumer le feu davantage, au lieu que de nostre part nous ne tendons qu'à concorde, désirans de maintenir la foy commune entre nous, comme nous y sommes tenus, et nous efforçans de tout nostre pouvoir de monstrier aux ennemis de la vérité que nous ne sommes point divisés ; mais qui touche l'ung, touche l'autre ; et aussi que gaignerons-nous de nous picquer les uns les autres, si non à nous ruiner ?

Pour conclusion, magnifiques seigneurs, quand nous ne serions pas combourgeois, ny alliéz, la grâce que Dieu nous a faicte d'accorder en son Evangille nous oblige assez de nous ayder mutuellement, évitans toutes zizanies de haines et desbats. Mais nous sommes contraincts, oultre le devoir commung de chrestienté, vous prier et exhorter au nom de Dieu de bien regarder à ce que porte la combourgeoisie, et vous porter envers nous, comme nous voudrions de nostre costé en cas semblable, et que aussy vous auriez juste cause de nous en requérir. Qu'il vous souvienne en quelle modestie et douceur nous y avons procédé jusques icy, affin d'estre tant plus enclins à nous faire raison, quand nous avons nostre refuge vers vous, et qu'il vous plaise donner meilleure provision que jusques icy à ces troubles, affin

qu'estans en repos, nous soyons munis d'aautant pour batailler d'ung accord contre nos ennemys, et vivre fraternellement ensemble. Pour ce faire, si besoing est, les requestes que nos commis vous ont faictes cy-devant par escript, vous pourront servir d'avertissement. Selon que le mal est grand, nous vous prions de rechef y donner soudain remède, et faire congnoistre par effect à vos subjects le désir qu'avez de nous tenir avec vous en bonne et sainte union.

A tant prierons Dieu qu'il face heureusement prospérer vostre noble et excellent estat. De Genève ce 20^{me} jour de may de l'an 1555.

Vos amys et bons combourgeois,

LES SYNDICQUES ET CONSEIL DE GENÈVE.

A LA DUCHESSE DE FERRARE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 108.

Madame, combien que j'eusse désiré d'ouïr encore meilleures nouvelles de vous, assav oir que vous fussiez

* Lettre sans adresse, portant pour unique date : Ce 10^e de juin... Ecrite à la duchesse de Ferrare en 1555, à l'occasion des persécutions que cette princesse avait eu à souffrir pour son attachement à la foi réformée, et qui ne cessèrent pas entièrement avec sa captivité. Voir la lettre du 2 février, p. 4. C'est à ces épreuves domes-

en repos d'esprit, servant paisiblement à Dieu, toutefois j'ay esté joieux de sçavoir que vous ne vous lassez point de soupirer, et estre en peine pour chercher le moyen de vous acquiter de vostre debvoir. C'est ainsy qu'il nous convient batailler pour suivre le Fils de Dieu. Vray est que tous n'ont point un pareil combat. Si est-ce que Sathan ne souffre jamais que Dieu soit pleinement honoré de nous, sans y mettre quelque résistance. Vous en sentez de vostre part beaucoup plus que plusieurs ne font, mais nostre bon Dieu sçait bien pour quoy il vous esprouve ainsy, car l'angoisse où vous estes est vrayement un examen de vostre foy, pour vous faire sentir que vaut ce thrésor inestimable, l'Evangile, lequel est tant mesprisé du monde. Il reste que vous preniez encor courage pour l'avenir, et quelque long espace de temps que vous ayez encore à languir, que vous attendiez tousjours bonne issue de vos perplexitéz, car il est certain que Dieu en la fin exaulcera vos gémissemens, si vous continuez à le requérir qu'il vous tende la main. Seulement que vous soyez faschée de ce que vous ne pouvez venir à bout de vous employer du tout à

*

tiques que le réformateur fait allusion dans le passage suivant : « — Vous en sentez de vostre part beaucoup plus que plusieurs ne font, mais nostre bon Dieu sçait bien pour quoy il vous esprouve ainsy, car l'angoisse où vous estes est vrayement un examen de vostre foy, pour vous faire sentir ce que vaut ce thrésor inestimable, l'Evangile, lequel est tant mesprisé du monde. » — Cette lettre fut portée à la duchesse de Ferrare, par un seigneur de Naples, réfugié à Genève, le marquis de Vico. Il partit de cette ville, le 15 juin 1555, chargé d'une mission secrète de Calvin pour Renée. Voir la *Vie de Caléas Caraccioli, marquis de Vico*, traduite en français par Teissier. Amsterdam, 1684. 4 vol. in-48.

glorifier son nom. Une telle fascherie est cent fois plus désirable que le bon temps que se donnent ceux qui le flattent en leur paoureté. Cependant il vous faut tous-jours espier toutes les ouvertures que Dieu vous offrira pour marcher plus avant.

C'est bien l'office de Dieu de nous mener comme paoures aveugles, quand nous sommes au bout de nostre sens, et trouver des moyens que nous n'eussions jamais attendus, nous faisant surmonter tous empeschemens, sans que nous y voyons goutte. C'est aussy nostre office de le prier qu'il luy plaise nous ouvrir les yeux, afin que si tost qu'il nous a donné quelque signe, nous le suivions. Ne vous espargnez point donc à essayer de jour en jour tous les moyens qu'il vous sera possible de vous avancer au droit chemin. Faisant ainsy, combien que vous soyez encore loin du but, toutefois ce ne sera pas en vain que vous y tendrez, car nostre course est certaine, moyennant que nous suivions tousjours, encore que ce soit faiblement, et telle certitude nous doit fortifier pour surmonter toutes tentations. Car si les mondains travaillent tant à l'adventure pour quelque espoir dont ils sont souvent frustréz, que sera-ce de nous qui avons la promesse de Dieu pour nous asseurer de nostre salut? Toutefois, Madame, que cecy ne soit point pour vous endormir, que vous regrettiez tousjours la misérable servitude où vous estes, comme de faict c'est le moien pour estre délivréz de Dieu, quand nous sentons combien nostre prison est dure. Au contraire, celui qui se plaît en son mal, ferme quasi la porte à Dieu, à ce qu'il n'ait point pitié de luy. Or je me fie en Dieu que tout ainsy qu'il a imprimé en vostre cœur une affection sin-

gulière de l'honorer, qu'il augmentera et ouvrira quant et quant le moien pour mettre en exécution le bon vouloir qu'il vous aura donné, puisque c'est à luy de commencer et de parfaire, espérant hardiment qu'il est puissant pour nostre salut, et que c'est là où il veut déployer sa vertu. De ma part je le prieray aussy, Madame, qu'il vous ait tousjours en sa sainte protection, qu'il vous augmente en congnoissance, en zèle, en fermeté et en tout bien pour servir de plus en plus à sa gloire. Ce 10^e de juin (1555).

CHARLES D'ESPEVILLE.

AUX SEIGNEURS DE BERNE *

Minute originale de la main de Calvin.

Arch. de Genève. Lettres de la Seigneurie. Année 1555.

Magnifiques seigneurs, quant aux entreprises dont nous vous advons advertis, il y avoit deux raisons qui

* Exposée à l'inimitié des puissances catholiques, et à la haine des libertins qu'elle avait récemment bannis de son sein, la république de Genève était menacée par de continuels complots qu'elle dénonçait, par la main de Calvin, à la seigneurie de Berne.

27 juillet 1555. « Avis que Perrin avait fait agir auprès du duc de Savoie pour avoir deux mille hommes, avec lesquels il se faisoit fort de reprendre Genève. Arrête d'en donner avis à messieurs de Berne.

« Les Bernois répondent que si nous voulons leur faire demander

nous ont faict haster. L'une estoit qu'il nous sembloit bien que l'importance méritoit que ce qui vous concerne, vous le sceussiez plus tost que plus tard. L'autre pource que si bon vous sembloit de faire confronter l'homme que nous détenons ¹ avec celui que nous soupçonnons, selon les marques et enseignes qu'il nous en donne pour sçavoir ce qui en est, il estoit à désirer que cela se fist de bonne heure. Or combien que nous n'avons pas nommé le messaiger qui nous est suspect, nous vous déclarons à présent que nostre conjecture tombe sur Balthazar Sept ², pource que la stature, la couleur, les accoustremens, et toutes choses s'accordent selon que l'homme en dict, joinct que nous avons entendu d'ailleurs que pour le temps dont il est question, le dict Balthazar estoit absent, de quoy nous avons bonne espérance d'estre mieux certifiéz, avec aultres nouvelles qui nous sont venues pour nous confermer en ceste opinion. Quant à demander justice, nostre intention n'a pas esté telle. Mais pource que l'affaire vous attouche comme à nous, il nous a semblé advis pour le mieux de le vous communiquer, afin que chascun aidast de son costé vous l'amener en lumière. Parquoy de rechef nous avons bien voulu envoyer ce porteur en diligence

justice sur le compte de Perrin touchant le susdit fait, ils nous la feront. Arrêté qu'il n'est pas à propos de leur demander justice. »

(Extraits des Registres du Conseil.)

¹ Un espion italien, arrêté à Genève, avait révélé l'existence d'un complot catholique qui menaçait Berne elle-même. Il affirmait avoir vu auprès du prince de Piémont un citoyen de Genève qui promettait de livrer la ville, moyennant un secours d'argent.

² Un des libertins réfugiés sur le territoire de Berne.

pour vous faire sçavoir que nous détenons encor l'homme qui a faict tel rapport, affin de le confronter, si besoning est, avec celuy duquel on se peult doubter. Pource que le prisonnier nous a assez donné à entendre que, s'il luy est présenté, il le recongnoistra, le ferons bien mener en lieu propre que vous adviserez cy-après (vers) vostre seigneurie, avec réquisitoires à la forme accoustumée¹. Nous laissons à vostre discrétion s'il n'est pas expédient de s'enquérir par le moien de la vérité du faict. Car en cas que le dict détenu nous eut donné faulses parolles, possible qu'il se trouveroit digne d'estre chastié. Or nous le ferons bien. De nostre part tant s'en fault que nous y aillions trop chauldement que nous ne désirons pas sinon que le tout se vérifie, comme le cas requiert. Et ne doubtons pas que de vostre costé, vous n'en faciez comme de vostre propre affaire, de quoy nous vous prions affectueusement, et sur ce attendrons vostre bonne et briesve response. (10 juillet 1555.).

¹ Conduit à Berne par ordre des magistrats de Genève, et confronté avec Balthazar Sept et les principaux libertins, l'espion ne put reconnaître le personnage qu'il avait dénoncé, comme l'agent de Perrin en Piémont. Chronique de Roset, VI, 3, et Ruchat, t. VI, p. 141, 142.

AUX CINQ FRÈRES PRISONNIERS A CHAMBÉRY

JEAN VERNOU, ANTOINE LABORIE, JEAN TRIGALET,
 GUIRAUD TAURAN, BERTRAND BATAILLE *

Imprimée. *Histoire des Martyrs*, L. VI, p. 333.

Mes frères, incontinent que nous fusmes advertis de vostre captivité, j'envoyay messenger par delà pour en sçavoir certaines nouvelles, et s'il y auroit moyen de

* « Entre tous ceux qui moururent très constamment ceste année-là, pour le nom de Jésus-Christ, sont remarquables cinq excellens personnages, serviteurs de Dieu et puissans en la parole... à sçavoir, Jean Vernou, escolier, natif de Poitiers; Antoine Laborie, de Caiar, en Quercy, auparavant juge royal du dict lieu; Jean Trigallet, licencié ès loix, de Nismes, en Languedoc, et Bertrand Bataille, escolier, natif de Gascongne; lesquels partis de Genève en intention d'annoncer l'Evangile où il plairoit à Dieu les appeler, et pris au col de Tamis, au pays de Fossigny, en Savoie..., finirent heureusement leur course à Chambéry, alors subjecte au roy, mourans avec une singulière constance. » Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 96. Au premier bruit de l'arrestation des cinq ministres, Calvin multiplia les démarches pour obtenir leur délivrance, comme l'attestent les extraits suivans des registres du Conseil, 8 sept. 1555 : « Calvin prie le Conseil d'intercéder pour de pauvres prisonniers à cause de la religion à Chambéry. Jean-Louis Curtet, député à ces fins au dit Chambéry. » — « Jean-Amy Curtet, de retour de Chambéry, rapporte qu'il y a lieu d'espérer que les prisonniers qui sont pour la religion au dit lieu, seront seulement condamnés aux galères. »

Les instances de la seigneurie de Genève furent sans résultats. Dans le cours d'un long procès, qui devait se terminer par le martyre, les cinq prisonniers reçurent à plusieurs reprises les conseils et les exhortations du réformateur.

vous secourir. Il partit jeudy dernier trois heures après midy ; il retourna seulement hier au soir bien tard. Maintenant il va de rechef pour vous faire tenir nos lettres, et adviser en quoy il nous seroit possible de vous alléger en vostre affliction. Il n'est jà besoing de vous exprimer plus au long quel soing nous avons de vous, et en quelle angoisse vos liens nous tiennent enserréz. Je ne doubte donc, puisque tant de fidèles prient instamment pour vous, que nostre bon Dieu n'exaulce leurs désirs et gémissemens, et je voy par vos lettres comment il a commencé de besongner en vous. Car si l'infirmité de la chair se monstre parmy, tellement que vous ayez des combats rudes et difficiles à soustenir, je ne m'en esbahis point, mais je magnifie Dieu de ce qu'il vous eslève par-dessus. De vostre costé, les frères Laborie et Trigalet ont à se consoler de ce que leurs plus prochains se rengent doucement à la volonté de Dieu ¹. Au reste vous avez tellement profité en l'eschole de Jésus-Christ que vous n'avez pas mestier d'estre exhortéz par longues lettres. Seulement pratiquez ce que vous avez appris, et puisqu'il a pleu au Maistre de vous employer en ce service, continuez à faire ce qu'avez commencé. Combien que la porte vous soit à présent fermée d'édifier par doctrine ceux auxquels vous avez desdié vostre labeur, le tesmoignage que vous rendrez ne laissera pas de les confermer de loing. Car Dieu luy donnera vertu pour résonner plus oultre que voix humaine ne sauroit parvenir.

Quant aux moyens selon le monde, je voudroys que

¹ Voir les lettres d'Antoine Laborie à sa femme, *Hist. des Martyrs*, p. 329-330. Le martyrologe apostolique n'a pas de plus belles pages.

nous les eussions tels pour vous délivrer, que sans y espérer nous les fissions valoir, et ne tiendra pas à nous y efforcer. Mais Dieu nous sollicite à regarder plus hault. Aussi le principal est de recueillir tous vos sens pour reposer en sa bonté paternelle, ne doutant pas qu'il n'ait et vos corps et vos âmes en sa protection ; et si le sang de ses fidèles luy est précieux, qu'il le montrera par effect en vous, puisqu'il vous a choisis pour ses tesmoins. Et s'il luy plaist se servir de vos vies pour approuver sa vérité, oultre ce que vous sçavez que ce luy est un sacrifice plus que agréable, consolez-vous qu'en luy remettant le tout entre ses mains, vous ne perdrez rien, car s'il daigne bien nous avoir en sa protection durant ceste vie caduque, à plus forte raison nous ayant retiréz d'icy, il se montrera fidèle gardien de nos âmes.

Touchant le conseil que demandez, je crains qu'il ne soit plus temps ; car à ce que j'entens, vous avez fait ample déclaration de vostre foy. Puisque Dieu vous a amenéz jusques à ce degré, il n'est question de reculer, remettant le tout à la Providence de nostre Dieu. Cependant advisez que vostre prudence à respondre soit vraiment de l'Esprit de Dieu, et non pas de l'astuce du monde. Si j'espérais que vostre supplication deust venir jusques au roy, je n'aurois garde de l'empescher. Mais je croy que celuy qui le vous a promis, vous a voulu seulement amuser. Toutesfois afin qu'il ne semble qu'il tienne à vous, je n'ose pas du tout contredire que vous ne persistiez en l'offre que vous luy avez faite. Pource qu'en la forme que vous m'avez envoyée, je ne trouvois rien nécessaire à corriger, sinon possible la

comparaison d'Achab, et choses semblables qu'il seroit expédient d'adoucir, j'ay retenu ceste copie vers moy. Il est vray que j'en eusse peu coucher une forme diverse; mais j'aime mieux s'il en faut présenter, qu'il n'y ait sinon ce que Dieu vous aura donné, espérant qu'il le fera mieux fructifier. Si le monde n'accepte une protestation si juste et sainte, pour le moins elle sera approuvée de Dieu, de ses anges, prophètes et apostres, et de toute son Eglise. Mesmes tous fidèles la voyant auront de quoy le glorifier de ce qu'il vous l'a dictée par son Esprit.

Je ne vous feray plus amples lettres, joint que nostre bon frère maistre Guillaume ¹ s'est trouvé à point pour vous escrire. Parquoy, très chers frères, faisant fin, je supplieray nostre bon Dieu vous maintenir en sa sainte garde, vous gouverner par son Esprit, vous armer de force et constance pour batailler en sorte qu'il triomphe en vous, soit par vie ou par mort, et qu'il vous face sentir que c'est d'avoir tout nostre contentement en luy seul.

Pource que la présente est commune, je ne vous ay point faict de recommandations à part au nom de mes frères, mais je croy que vous estes assez asseurez tant d'eux que d'un grand nombre de fidèles, mesmes de tout le corps de nostre Eglise, que tous pensent de vous comme ils y sont tenus. De Genève, 5 septembre 1555.

Vostre humble frère que congnoissez.

¹ Guillaume Farel.

AUX FIDÈLES DE POITIERS *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit tousjours sur vous par la communication du Sainct-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, nous glorifions Dieu de ce que par sa bonté infinie il a retiré la bride à Satan et à ses supposts, tellement que vous avez eu relasche plus tost que vous ne pensiez. Mais surtout nous luy rendons grâces de ce qu'il vous a soustenus par la vertu de son Esprit, tellement qu'au milieu des troubles vous n'estes point défaillis. Au reste ce que vous avez senti de frayeur vous doit servir d'avertissement pour invoquer tant plus songneusement celui qui peult fortifier les débiles. Vostre debvoir est aussy tant par

* Menacée au dedans par la contagion de fausses doctrines (voir la lettre du 22 février, p. 40), assaillie au dehors par une persécution rigoureuse, l'Eglise de Poitiers profita d'un moment de relâche pour achever l'œuvre de son organisation. « Ceste mesme année, dit Bèze, la peste ayant chassé de la ville les plus grands ennemis de la religion, la petite assemblée prit courage, et y fut dressé l'ordre de l'Eglise par un nommé Chrestien, au grand bien de tout le pays, lequel tost après ceste Eglise fournit de ministres en plusieurs endroits. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 404, année 1555. Consulté sans cesse à Genève, Calvin entretenait en secret la correspondance la plus active avec les communautés protestantes du Poitou.

prières que continuel exercice de la Parole de Dieu, vous armer et munir, espérans que le bon Pasteur qui vous a prins en garde ne vous laissera point au besoing. Continuez cependant à vous renger en son troupeau, ne doubtons point, quand vous serez assemblés en son nom, qu'il ne réside au milieu de vous.

Je vous ay par cy-devant escrit des moiens que j'aprouvois pour obvier à la malice des ennemys¹; c'est que pour ne vous point descouvrir par trop, vous pouvez bien sans amasser toute la compagnie vous trouver ensemble par petites bandes, maintenant en un lieu, maintenant en un autre. Seulement que chacun s'emploie à prester logis pour invoquer le nom de Dieu, et réputez à grand heur que vos maisons sont desdiées à tel usage. Toutesfois quand je vous prie de vous contre-garder, selon que je doibs avoir soing et compassion de vous, que cela n'empesche point que vous ne preniez courage à vous efforcer, mesmes à chercher les occasions quand elles ne s'offriront point, tellement que vous alliez plus tost en augmentant qu'en déclinant, et que vous ne soiez point frustréz du bien que Dieu vous a offert. Davantage puisqu'estans enseignés, nous avons besoin d'estre tenus en bride, je vous prie au nom de Dieu de mettre tel ordre entre vous que les vices ne soient point nourris ne soufferts. Pour ce faire il sera besoin de surveillance, c'est qu'il y ait gens députéz pour se donner garde comment un chacun du troupeau se gouverne, afin de redresser ceux qui seroient en train

¹ Voir la lettre aux fidèles du Poitou, du 3 sept. 1554, t. I, p. 434, 435.

de se fourvoyer, de corriger les délinquans, d'admonester ceux qui seroient mal adviséz, et par ce moien prévenir tous scandales.

De la façon qu'il y faudroit tenir, je ne vous en escriis point, pource que je me confie que Dieu vous a donné assez de prudence pour y adviser. Et la nécessité vous peult adviser en partie. Le principal est que tous d'un esprit paisible se rengent au joug, et souffrent d'estre conduictz sous l'obéissance de celui qui ne veult régner sur nous que pour nostre salut. Et de cecy je ne vous en presse point, estimant que vous y estes assez disposéz, et qu'il suffit de vous confermer en vostre bon vouloir. Dieu par sa grâce y besongne tellement que le fruict s'en monstre à sa gloire et édification de tous. Je le prie aussi de vous maintenir en sa sainte garde, vous augmenter les dons de son Esprit et les faire servir tellement que nous ayons de quoy bénir son saint nom.

Sur quoy je feray fin après m'estre recommandé à vos bonnes prières. Mes frères et compagnons vous saluent affectueusement, au nom desquels j'ay escrit la présente. Ce 9 de septembre 1555.

AUX FIDÈLES D'ANGERS *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit tousjours sur vous, par la communication du Saint-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, nous avons à rendre grâces à Dieu de ce qu'ayant semé en vostre ville la

* *Au dos*, de la main de Charles de Jonvillers : « Il escripvit ceste lettre aux frères qui estoient à Angers, par Monsieur d'Esprit qui fut là comme ministre. »

Angers, ville épiscopale et universitaire, peuplée de moines et d'écoliers, reçut les premiers prédicateurs de la Réforme, en 1547. Elle eut ses martyrs, François Fardeau, Simon Le Royer, Jean de la Vignole, Denis Saureau et Guillaume de Reu, « dont les cendres, dit Bèze, engraisèrent tellement ce champ du Seigneur, qu'il fut depuis rendu très fertile. » L'Eglise réformée d'Angers eut pour fondateur Jean Le Maçon, dit La Rivière, fils du sire de Launay, procureur du roi dans cette ville, et ardent catholique. Voué à l'étude du droit, le jeune Le Maçon visita secrètement les églises de Lausanne et de Genève, et adopta leurs croyances. Rappelé dans sa ville natale, il y professa ouvertement la foi réformée, malgré les instances de son père, « lequel, ayant tout soudain aperçu de quelle religion il estoit, essaya premièrement de le détourner par flatteries et promesses, luy proposant ses biens auxquels..., il estoit appelé comme aîné, un estat honorable dont il seroit bientôt pourveu..., s'il vouloit quitter la religion qu'il appelait des *Christaudins*, comme au contraire, s'il voulait persévérer..., ne pouvoit attendre autre chose qu'une fin très misérable. » Le jeune néophyte demeura inébranlable dans sa foi, et la tendresse de son père, irrité

doctrine du salut, il vous a unis en accord fraternel, ratifiant en vous ce qui est le principal de l'Evangile, assavoir que tous les siens soient recueillis en ung corps sous le chef qu'il nous a ordonné; mesmes qu'il vous a donné courage de vous confermer à ceste union sacrée par les aises et moiens qu'il a establis en son Eglise; c'est de vous assembler pour invoquer son nom en commun, pour estre enseignéz et exhortéz par sa parole, et en vous séparant des superstitions et idolâtries del'Ante-christ, chercher la droicte pureté de religion. Vous n'avez pas besoing d'estre advertys des dangers qui vous environnent, et en cela devons-nous tant mieulx glorifier nostre bon Dieu, qu'en sa vertu vous avez surmonté toute crainte de la chair. Il reste de pour-suyvre et estre si bien résolu à suyvre ce que Dieu approuve, et qui est fondé en sa parole, que tout ce qui pourra advenir ne vous en desbauche jamais. Seulement vous tascherez à ne vous point exposer à la malice des ennemys; mais que cela se face non point par la sagesse du monde, qui nous enseigne de quitter Dieu pour estre à sauveté, et nous séparer de luy pour nous maintenir, mais par la prudence du Saint-Esprit, laquelle nostre Seigneur Jésus conjoint avec une telle simplicité, que nous cheminions franchement en nostre vocation, sans décliner à moiens obliques. Nous de nostre part voians ce bon désir, après avoir invoqué le nom de Dieu, avons esleu et choisi le frère que nous vous

de ses refus, s'étant changée en fureur, il s'enfuit à Paris. Ce fut de là que, par ses lettres et des visites faites en secret, « non sans un extrême danger pour sa personne, » il prépara la formation définitive de l'Eglise d'Angers, Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 97 et 98.

présentons pour ministre de la parole de Dieu ¹. Nous espérons que de son côté il s'acquitera loyalement de son devoir. Car en premier lieu nous l'avons congnu homme craignant Dieu, et cheminant en pureté de conscience et droiciture avec ses prochains, de vie honneste, et qui vous pourra édifier de son zèle. Nous ne vous en sçaurions tant dire que ce qu'il monstre par effects, quant il a laissé sa femme prochaine du terme d'enfanter, pour vous secourir. Il a doctrine solide pour vous enseigner, et n'est point téméraire pour passer sa mesure; il n'a pas une telle apparence ne montre qu'il puisse contenter ceux qui ayment grand'pompe de rhétorique, mais aussy nous estimons qu'il vous suffira bien d'estre instruits droitement en pureté et rondeur de langage, où la vivacité de l'Esprit de Dieu se monstre. Brief nous ne doubtons que son labeur ne fructifie en vous, tellement que le nom de Dieu en sera glorifié, et chacun de nous resjouy. Seulement advisez de le recevoir en sorte que luy voiant vostre bon désir et zèle de profiter, soit tant plus incité à vous servir.

Au reste soiez diligens à ouyr la doctrine. Que ce ne soit point pour vous acquiter envers Dieu, comme si toute la chrestienté gisoit là; mais affin de croistre et estre conferméz tant en foy qu'en toute sainteté de vie. Surtout, selon que les corruptions de vostre ville sont grandes, advisez de vous despouiller des vanités, délices et aultres choses, auxquelles vous avez esté enveloppéz, pour vous desdier au service de Dieu. Nous avons esté

¹ Le ministre Jean de Pleurs, surnommé d'Esprit, ou d'Espoir. Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 400 et 409.

joyeux d'avoir entendu que desjà vous avez dressé quelque ordre et police pour corriger les scandales et vous tenir en bride. Gardez que cela ne s'abolisse, mais plus tost taschez de l'avancer, et que chacun de vous se renge doucement pour monstrier que l'esprit de mansuétude règne au milieu de vous.

Sur quoy, très chers seigneurs et frères, après nous estre recommandéz à vos bonnes prières, nous supplions le Père de toute bonté et grâce vous tenir en sa protection, vous préserver contre la rage des loups, vous conduire en tout bien, vous augmenter les dons de son Esprit pour servir à sa gloire. Ce 9 de septembre 1555.

AUX FIDÈLES DE LOUDUN *

* Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur J.-C. soit tousjours sur vous, par la communication du Saint-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, nous glorifions nostre bon Dieu de ce qu'il multiplie sa semence en vous, et

* *Au dos*, de la main de Charles de Jonvillers : « Il escrivit ceste lettre aux fidèles qui estoient à Loudun, par Monsieur Puinisson qui fut là comme ministre. »

La ville de Loudun, située à peu de distance de Poitiers, dut par-

la faict aussy valoir, vous fortifiant à son service; car il fault bien qu'il besongne par sa vertu céleste pour vous rengier à vous faire tenir le bon chemin, au milieu de tant de corruptions qui règnent par delà. Mesme le courage que vous avez de vous assembler soubs son nom en un troupeau, est une œuvre de son Esprit. Autrement il seroit impossible qu'estans une petite pognée de gens, voire comme trois ou quatre brebis au milieu d'un nombre infiny de loups ravissans, vous ne fussiez estonnéz, et que chacun ne se retirast à part. Ainsy congnoissans que ce bon Dieu vous a donné zèle et vertu de surmonter toutes frayeurs de la chair, espérez que de plus en plus il l'augmentera, et ne permettra point, quand vous l'invoquerez incessamment en crainte et sollicitude, que ce qu'il a commencé en vous périclise, et s'en aille en fumée. Cependant il n'y a doubte que Sathan machinera par tous moiens à vous dissiper; et fault bien que chacun de vous s'appreste à tels combatz pour tenir bon. Mais quoy qu'il en soit, celuy qui vous donne la grâce de vous recueillir soubs son enseigne, fera prospérer et valoir à sa gloire et à vostre salut l'obéissance que vous luy rendez. Car en désirant

ticiper de bonne heure au réveil religieux qui suivit le séjour de Calvin dans la capitale du Poitou. Appelés par Calvin lui-même à Genève, Jean Vernou et Philippe Véron revinrent à Poitiers, munis des instructions secrètes du réformateur pour la propagation de l'Evangile dans leur patrie. La réforme se répandit de proche en proche, malgré la violence des persécutions, et gagna Saint-Maixent, Niort, Chatellerault, Loudun. L'Eglise de Loudun, mentionnée pour la première fois par Théodore de Bèze en 1561 (*Hist. eccl.*, t. I, p. 766), existait donc déjà en 1555, comme le prouve la lettre de Calvin aux fidèles de cette ville.

d'avoir quelque bon ordre estably pour invoquer son nom et ouyr sa parolle, vous n'attentez rien à la volée, mais seulement cherchez ce qu'il commande.

Si la force de vos ennemys est grande, si vous estes foibles auprès, tant s'en fault que vous deviez perdre courage, que cela vous doibt tant plus inciter et picquer à recourir sous la protection de celuy qui a dit : *Ne craignez point, petit troupeau*. Ainsy, mes frères, persistez en ce que vous congnoissez estre agréable à Dieu, despitans Sathan et tous ses supposts, mesmes les sages, c'est-à-dire (les) braves et glorieux de ce monde qui se mocqueront de vostre simplicité. Cependant tenez-vous cachéz le plus coyement qu'il vous sera possible, ne provoquans point la rage de vos ennemys, mais plus tost taschans par modestie, douceur et honnesteté de vie gaigner ceux qui ne sont pas du tout incorrigibles.

Mais ce seroit quasi un labeur superflu à nous de vous faire plus longue exhortation par le frère présent porteur¹, lequel nous vous présentons pour pasteur au nom de Jésus-Christ, l'ayans esleu à vostre requeste comme celuy que nous congnoissons estre idoine et suffisant pour vous instruire fidèlement. Quant au sçavoir, il est de longtemps exercé en l'Ecriture, et a tousjours eu son adresse au but, tellement qu'il ne doibt estre tenu pour novice. Quant à sa vie, mesme du temps qu'il a vescu en la papaulté, il a tousjours eu bon témoignage de crainte de Dieu et intégrité. Ainsy nous ne doubtons pas qu'il ne vous édifie très bien par son exemple. Vous avez assez bonne approbation de son zèle et de l'amour qu'il vous porte, et du désir qu'il a

¹ Le ministre Puinisson.

de servir à Dieu en vostre salut, en ce qu'il n'espargne point sa personne ne sa vie pour s'emploier à vostre instruction. Et pource que nous espérons qu'il se portera en fidelle ministre, comme nous le vous envoions au nom de Dieu, nous vous prions de le recevoir, et en montrant que vous portez révérence au Maistre auquel nous sommes tous, et vous rendans dociles à la doctrine de l'Evangile, vous luy donniez courage de s'efforcer tant mieux. Car selon que le peuple est affectionné à ouyr et suyvre ce qu'il a entendu, il ouvre le cœur et la bouche à celui qui enseigne. Au reste que, d'un accord avec son conseil, vous ordonniez telle police que les scandales soient corrigéz entre vous, que les admonitions ayent leur vigueur et autorité, et que paix et concorde soit nourrie. Vous le trouverez homme si traictable, comme nous pensons, qu'il ne tiendra pas à luy que tout ne soit doucement conduit.

Sur quoy, très chers seigneurs et frères, après nous estre affectueusement recommandéz à vos prières, nous supplions le Père de grâce d'avoir sa main estendue pour vous préserver, vous soustenir par sa vertu, vous augmenter en tous dons spirituels, et vous guider toujours selon la pure reigle de sa parole. Ce 9 septembre 1555.

AUX PRISONNIERS DE CHAMBÉRY *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre Père, et la grâce de nostre Seigneur Jésus soit tousjours sur vous par la communication du Saint-Esprit.

Très chers frères, ce que je me suis déporté pour quelque temps de vous escrire, n'est pas que j'aye laissé

* Voir la lettre, page 63. Les cinq prisonniers se préparaient à la mort par une correspondance pieuse avec leur famille et les ministres de l'Eglise de Genève. *Hist. des Martyrs*, p. 320 à 333. Ils écrivaient à Calvin : « Monsieur et très honoré père, nous avons receu vos lettres du cinquiesme de septembre, qui nous ont grandement consolés, car elles nous testifient vostre ardente charité et de tous les frères envers nous... De nostre part, combien que nous soions -joyeux de ce que le Seigneur, par sa grâce, nous donne de quoy nous resjouir en sainte liesse, quelque chétives, paoures et misérables créatures que nous soyons, si est-ce pourtant que nous sommes fashéz de vous donner tant de peine et souci... et prions ce bon Dieu qu'il nous oste bientost de ceste presse qui nous serre incessamment à cause de nostre prison, en quelque manière qu'il lui plaise. *Si c'est par la mort, tant mieux pour nous.* » Ce vœu fut exaucé, après une longue captivité. Le jour du martyre, Jean Vernou parut un moment troublé, mais il se montra bientôt calme et serein; Jean Trigalet, levant les yeux, s'écria : Je vois les cieux ouverts. Laborie s'offrit à la mort « d'une face joyeuse, voire telle comme s'il eust été convié à un banquet. » Le bourreau lui ayant demandé pardon : « Mon amy, lui dit-il, tu ne me m'offenses point, ains par ton ministère, suis délivré d'une merveilleuse prison. Ayant dit cela, il le baisa. Plusieurs d'entre le peuple furent esmeus de pitié et pleuroient, voyans ce spectacle. » *Hist. des Martyrs*, p. 333.

d'avoir soing et mémoire de vous, mais je vous assure que la compassion de vous veoir languir si longuement, me tient comme enserré d'angoisse. Cependant je ne doute point que nostre bon Dieu ne vous console pour vous fortifier en patience, et que vous ne mettiez peine aussi de vous exhorter, comme de faict il en est besoing. Car c'est l'un des plus grans artifices de Sathan de miner et consommer par longue traicte de temps ceulx qu'il ne peult abattre du premier coup. Mais j'espère qu'il ne vous aura point surpris au despourveu, pource que Dieu vous aura muny de constance pour durer jusques au bout. Tant y a que vous avez besoing d'exercice assiduel pour vous maintenir en l'obéissance de Dieu, attendans l'issue qu'il se réserve, sans défaillir, quoiqu'elle tarde.

Selon les hommes, je ne sçay que je dois dire, voiant les choses si confuses partout. Mais j'espère, quoy qu'il en soit, que Dieu en la fin nous resjouira après vous avoir laissé comme languir, car il veoit tant des siens en souley continuel pour vous, qu'il ne fault point à exaulcer leurs désirs. Quant nous aurons le moien de vous alléger en façon que ce soit, advertissez-nous, estans asseurez que chacun s'y emploira en son endroit. Au reste regardez tousjours à ce bon Dieu, pratiquant ce qui est dit au pseume : Que c'est à luy qu'il nous fault dresser nos yeux, quand les hommes nous assailent, et que nous sommes destituéz de toute défense.

Sur quoy, mes frères, je supplierai nostre bon Dieu de vous tenir tousjours en sa sainte garde, vous remplir de son Saint-Esprit, afin qu'en vertu invincible vous poursuiviez le combat auquel il vous a ordonné,

et nourrir en vos cœurs une telle espérance de son secours, que vous aiez de quoy pour adoucir toutes vos tristesses, me recommandant à vos bonnes prières. Les frères vous saluent affectueusement. Le 5 d'octobre 1555.

AUX FIDÈLES DE CHAMBÉRY *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Très chers seigneurs et frères, j'ay entendu que vous estes assaillis en vostre ville par les ennemis de la foy plus rudement que de coustume. Voylà comment Sathan, selon qu'il veoit que le règne du Fils de Dieu s'avance, et le nombre des fidèles se multiplie, faict tant plus d'efforts pour tout renverser. Cependant ne vous esbahissez point si Dieu lasche la bride aux malings pour vous affliger, car c'est bien raison que nostre foy soit esprouvée, et, quand nous serons persécutéz pour la doctrine de salut, que nous monstrions combien elle nous est chère et précieuse, persistant coustamment en icelle, quoyqu'on essaye de nous en divertir. Si vous

* Aux fidèles de..... sans autre désignation. Cette lettre, écrite le même jour que la précédente, et confiée au ministre italien Celso Martinengo, nous paraît adressée aux fidèles qui se réunissaient en secret dans la ville de Chambéry. Cette ville, alors soumise à la domination française, comptait déjà plusieurs martyrs de la foi réformée, Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 84.

sentez trop d'infirmité en vous, recourez à Celui qui a toute vertu en sa main. Mais si vous avez besoin d'estre arméz et munis pour soustenir la violence des ennemys de Dieu, notez que leurs ruses et finesses sont encores plus à craindre. Vray est que beaucoup se trouvent estonnéz, se voyans persécutéz en leurs vies et leurs biens. Mais si par moiens obliques et faulses pratiques on tasche à les aliéner de Dieu, c'est encores pis. Comme quant vostre évesque cornu a donné trois mois de relasche à ceulx qui voudront estre apostatz de Jésus-Christ, et renoncer la vérité de son Evangile, ce sont des filetz tendus pour tirer les pauvres âmes à perdition. Pensez doncques à vous, et vous gardez bien d'entrer en délibération si vous devez renoncer celui qui vous a si chèrement acquis. Car il vaudroit bien mieux que les feuz fussent alluméz pour consumer les corps, que les âmes fussent amiellées pour s'empoisonner mortellement et périr à jamais. Plus tost quand les ennemys de vostre salut inventent tels moiens pour vous séduire, pensez que Dieu de son costé vous advertit de vous retenir, comme s'il sonnoit la trompette. Quoy qu'il en soit, montrez au besoin que vous estes bons et fidèles gens d'armes de Jésus-Christ, dépitans Sathan en tout ce qu'il pourra machiner contre vous, et que ce monde ne vous retienne point pour vous esloigner de l'héritage des cieux. Et tenez pour tout conclu que Dieu veult que vous soiez descouvers par cest examen, affin de vous cacher soubz ses ailes, moiennant que vous demeuriez tousjours fermes soubz lui, et que vous ne cherchiez point ce misérable refuge auquel Sathan vous appelle par ses supposts.

Sur quoy, très chers seigneurs et frères, après m'estre de bon cœur recommandé à vous, je supplieray nostre bon Dieu de vous maintenir en sa protection, vous augmenter en toute vertu, pour résister aux tentations qui vous sont dressées, et vous conduire tellement par son Esprit que jamais vous ne soiez desbauchés du bon chemin.

J'ay esté bref en ma lettre pource que je ne doute point que nostre cher et honoré frère, monsieur Martinengue¹, ne vous exhorte plus au long, selon que Dieu luy en a donné la grâce. Ce 8 d'octobre 1555.

A L'ÉGLISE FRANÇAISE DE FRANCFORT *

Original. Archives de l'Eglise française de Francfort.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre

¹ Le comte Celso Martinengo, de la noble famille des Martinengo de Brescia. Gagné à la Réforme par les prédications de Pierre Martyr, il quitta l'Italie en 1542, se retira d'abord dans le pays des Grisons et ensuite à Genève, où il devint ministre de l'Eglise italienne. Il mourut dans cette ville en 1557. Voir Maccree, *Hist. de la Réforme en Italie*, p. 139 et 385, et Spon, *Hist. de Genève*, t. II, p. 55, note V.

* A nos très chers frères les anciens, diacres, et tout le corps de l'Eglise de Francfort.

Cette Eglise, une des plus importantes du Refuge, dut son origine

Seigneur Jésus-Christ soient tousjours sur vous par la communication du Saint-Esprit.

Très chers frères, il me faict bien mal que je n'ay plus tost occasion de bénir et louer Dieu pour la prospérité de vostre Eglise, que de vous déclarer combien je suis contristé aiant nouvelles fascheuses de vostre estat. Quant à la mort de nostre bon frère maistre Richard Vanville, ce nous a esté un messaige bien triste, car Dieu vous avoit pourvu en luy d'un bon et fidèle pasteur, ce qu'on ne recouvre pas aysément tousjours¹. Mesme aujourd'huy le nombre de ceulx qui s'emploient loialement au service de Dieu est bien petit. Je croy que vous avez desjà éprouvé combien son labeur vous estoit utile,

à la dispersion de la congrégation étrangère de Londres, sous le règne de Marie Tudor. Ses membres fugitifs, repoussés des ports du Danemark, arrivèrent en grand nombre à Francfort-sur-Mein, et obtinrent du sénat la permission d'y célébrer publiquement leur culte (18 mars 1554). Cette conduite aussi sage que généreuse valut aux magistrats de Francfort les remerciements publics de Calvin : — « Ces nouvelles, certes, m'ont esté de grande consolation..., quand j'ay entendu que les bons fidelles et enfans de Dieu, lesquels estans fugitifs d'Angleterre et d'autres lieux, estoient arrivéz en vostre ville, y ont esté humainement receus et logéz, et que non-seulement vous avez oltroyé port à leur triste exil, mais aussy fait honneur convenable au Fils de Dieu, en voulant que son Evaugile résonne haut et cler dans vostre ville en langues estranges. — » *Commentaire sur l'harmonie des évangiles*, dédié aux seigneurs de Francfort, 4^{er} août 1555. L'Eglise française de cette ville, accrue de nouveaux émigrants, eut pour modérateur Jean A Lasco, pour ministres Valéran Poulain et Richard Vanville. La mort de ce dernier exposa la communauté naissante à de longs troubles qui nécessitèrent à plusieurs reprises l'intervention de Calvin.

¹ Il était mort de la peste qui exerçait alors ses ravages à Francfort. Voir une lettre de ce ministre à Calvin, du 20 sept. 1555. Bibl. de Genève, vol. 409.

et en quelle intégrité il cheminoit. Toutesfois j'espère que nostre frère maistre François¹, lequel vous avez eslu pour luy succéder, s'emploiera, selon la grâce que Dieu luy a faicte, en telle sorte que vous ne serez point destitué, moyennant aussi que ces paoures frères de Wesel ne demeurent point despourveus, comme je ne doute point que vous en aurez le soing, et que le tout se fera entre vous d'ung commun accord ; car aussi leur nécessité vous admoneste de les secourir. Mais ce qui m'a incité à vous escrire, est la fascherie que je porte en mon cueur pour les troubles et contentions qui se nourrissent trop longtemps entre vous. Je pensois bien que tout fust appaisé, et en avois icy loué Dieu, après avoir entendu le rapport sur tout qui nous en avoit esté faict de nostre bon frère Sainct-André, et c'est ce qui me redouble la douleur quand je vois continuer le mal que je pensois estre appaisé.

Il estoit alors question de quelques faultes que vous trouviez en nostre frère maistre Valerain, vostre pasteur². Le remède y avoit esté donné si propre que vous pouviez bien vous contenter, comme il me semble, d'autant qu'il s'estoit soumis à toute correction. Or, à

¹ François Pérucel, alors ministre de l'Eglise de Wesel.

² Voir, t. I, p. 235, la note concernant Valéran Poulain. Une lettre de Jean A Lasco à Calvin nous initie imparfaitement au secret des torts attribués à ce ministre : « — Exortæ hic fuerunt turbæ in gallica Ecclesia, *conceptis nescio quibus odiis adversus Valerandum*, præter meritum profecto ipsius. Etsi enim multa in eo desiderari posse fateor, perinde atque in nobis omnibus, sumus enim homines omnes, tamen supra meritum ipsius, et fides sui ministerii et nominis sui existimatio impetebatur, et quidem non sine totius Ecclesiæ periculo. — » Lettre du 49 sept. 1555. Bibl. de Genève, vol. 442.

ce que j'entends, il y a aujourd'huy ung nouveau différent redressé : c'est qu'aucuns ne le veulent tenir ny advouer pour pasteur, jusques à ce qu'il se soit desmis de son office, et qu'on soit entré en nouvelle élection. Quant à moi, je suis contrainct de dire que ceulx qui maintiennent telles causes sont mal adviséz, tenans une rigueur trop extrême, et qui n'est nullement en l'édification de l'Eglise. Je ne sçay point par le menu comment il a commencé à prescher par delà, et comment il a esté estably au lieu où il est. Si l'élection eust esté gardée en toute sa forme, je pense qu'aujourd'huy on n'en débateroit point. Prenons donc le cas qu'il y ait eu à redire. Mais cependant advisez, je vous prie, quand un frère vient demander en païs estrange place et liberté de pouvoir assembler ung troupeau de Jésus-Christ, si ceulx qui se trouvent là, se recueillant avec luy et sous sa doctrine, ne l'élisent point de faict, encores qu'on n'y observe nulles cérémonies. Mesmes il me semble qu'il y a de l'ingratitude quand après coup on rejecte un frère lequel aura servi pour dresser une église, et qu'on ne tiendra compte de luy quand il aura donné le moien et entrée pour s'assembler au nom de Dieu et sous sa conduite. Je vous confesse quand un estat certain est dressé, qu'il n'est pas licite de troubler l'ordre ; mais où il n'y a encore rien d'édifié, la raison est bien diverse. Regardez tant d'Eglises qui ont esté acquises par toute l'Allemagne à nostre Seigneur Jésus-Christ. Ceulx qui ont travaillé les premiers à y planter l'Evangile, n'ont-ils point esté receus pour pasteurs, sans y faire aultre cérémonie ? Je n'entens point à vous abstraire à l'autorité des hommes, mais je vous allègue ceste

practique pour vous approuver la raison que j'ay touchée, c'est que l'élection n'est pas requise telle, quant les choses sont confuses, comme si desjà une Eglise est réglée. Je ne trouve point doncques raison ni fondement à tels scrupules, mais plus tost me semble qu'on cherche occasion de loing.

Au reste advisez en quel labyrinthe on entreroit, quand cela seroit receu. Que sera-ce de tous les baptêmes qui ont esté administréz de tout ce temps-là? Quelle cène aurez-vous receu? Je ne vous en diray non plus, pource que cela doibt bien suffire pour retirer la bride aux contentions qui sont par trop excessives. Mais si cela ne suffit aux frères, qui, estans esmeus de zèle, sont par trop arrestés à leur opinion, je les prie au nom de Dieu de regarder aux dangers extrêmes où ils mettent toute la compaignie. Vous estes là logéz, comme par emprunt. Quant on pensera que vous soiez tant difficiles à contenter, vostre chagrin ne sera-t-il point pour discourager les bons seigneurs qui vous ont receu si humainement? Après, vous voyez qu'en la personne de celui contre lequel on combact, vous estes tous assaillis par ceulx qui ne demandent que occasion de vous ruyner. C'est grand'chose que les Guelfes et Gibelins s'appointent, voiant un ennemy d'ailleurs, et que ce regard-là n'ait point de lieu entre vous qui debvez estre unis en la vérité de l'Evangile! Ceulx qui vous sont contraires quant à la Cène de Jésus-Christ, commencent à vous faire la guerre pour vous abolir¹. Maistre Valéran est

¹ Allusion au parti ultra-luthérien qui voyait avec peine l'introduction du culte réformé à Francfort, et qui, par ses intrigues, obtint l'interdiction de ce culte, en 1561. Valéran Poulain combattit

prest à les repoulser, et soustient les premiers coups. Qu'il soit d'aultre part molesté par vous, c'est une chose par trop estrange. Mesme l'affliction en laquelle il est, debvroit amolir les cueurs de ceulx qui auroient eu occasion d'estre faschéz contre luy, surtout quand vous voiez que Dieu vous afflige de peste, et que desjà il vous a osté l'ung de vos pasteurs, comme vous menaçant de vous oster toute pasture, quand vous ne pouvez estre induicts à vous contenter.

Je vous escriis ces choses comme voulant esteindre ung feu allumé. Mais encores si quelqu'ung se sent grevé, pour le moins je vous prie, au nom de Dieu, que, sans faire esmeute ny user de contention, vous aiez la patience d'ouyr bon conseil, et d'y acquiescer. J'espère bien que les remonstrances que j'ay icy faictes, vous suffiront, mais je vous ay mis cecy pour le dernier refuge. Tant y a que j'aimeroys beaucoup mieulx que, du premier coup et sans plus différer, le mal se corrigeast, et qu'on revinst en bon accord. Si cela est, je vous déclère que vous esjoyrez beaucoup de vos frères qui désirent vostre repos et salut, et le voudroient procurer en tant qu'en eulx est.

Sur quoy, après m'estre recommandé à vos bonnes prières, je supplie nostre bon Dieu de vous gouverner par son Saint-Esprit en toute prudence, mansuétude et vertu. Mes compagnons vous saluent tous de bon cuer. De Genesve, ce 22 de décembre 1555.

Vostre humble frère,

JÉHAN CALVIN.

l'intolérance de ce parti dans un écrit virulent intitulé *L'Antidote*, qui parut au mois de mai 1557. *Documents luthériens* de l'Eglise de Francfort, t. II, *passim*. Communications de M. le pasteur Charles Schröder.

A L'ÉGLISE FRANÇAISE DE FRANCFORT *

Copie. Bibl. imp. Coll. Dupuy, vol. 102.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit tousjours sur vous par la communication du Saint-Esprit.

Très chers et honorés frères, je loue Dieu de ce qu'il a encores tenu la bride à Satan, que les troubles qu'il a suscitez entre vous, ne vous ont pas du tout ruinéz, et n'ont point mis sa paoure Eglise en dissipation, comme le danger y estoit apparent. J'espère, comme il a commencé d'y remédier, qu'il amènera le tout à bonne issue. Je voudroys bien m'y pouvoir employer plus amplement; tant y a que je ne défauldray à m'acquitter de mon devoir, tant qu'il me sera possible, et que le moien m'en sera donné.

Je m'esbahis fort qu'il y a gens entre vous si difficiles à contenter, et mesmes qui veulent estre creus en leurs

* Depuis la mort de Richard Vanville, deux partis s'étaient formés dans le sein de la Congrégation française de Francfort. L'un, se fondant sur ce que Valéran Poulain n'avait pas été régulièrement élu, demandait la destitution de ce ministre; l'autre réclamait son maintien. Les deux partis contraires semblaient s'accorder pour le choix d'un second pasteur, François Péruce. Mais ce ministre ayant refusé, on élut à sa place Guillaume Olbrac, ministre de l'Eglise de Genève. Mss. divers de l'Eglise française de Francfort. *Documents luthériens*, t. II, *passim*.

fantaisies propres, au lieu qu'il nous est commandé de nous conformer les uns aux aultres. Je ne m'enquiers point lesquels sont plus suffisans en vostre Eglise, pour avoir le régime du corps. Je présuppose que ceulx qui ont esté congus tels, ont esté esleus par la pluspart du peuple ; mais encores qu'il y eust quelque petit nombre de gens qui jugeassent mieulx que le reste , si est-ce trop entrepris à eulx de vouloir casser et abolir une élection sous ombre qu'elle ne leur viendra point à gré, ou qu'il leur semble qu'on a esté mal advisé, ou mesme qu'il y aura eu faute en la procédure, comme jamais les choses ne sont conduictes en telle perfection qu'il seroit à souhaitter. Au reste si quelques-uns estans pousséz d'un zèle non pas modéré par mesure, mais meslé parmi des passions trop violentes, se sont escarmouché plus qu'il n'estoit de besoing, ce sera à vous de les réduire avec toute douceur et humanité, oubliant ce qui a esté dict ou faict inconsidérément, en l'ardeur des contentions qui ont agité toute vostre Eglise, en quoy je ne double point que ne soiez tout prests; qui est cause que je me dépose de vous en exhorter plus au long. Car vous sçavez la reigle que nous donne le Saint-Esprit pour nous réconcilier, c'est que chascun cède et quitte son droict, et que nous cerchions plus tost d'édifier nos proches à salut, que de venir à bout de nos appetis, ce que j'espère bien que vous tascherez de faire, comme aussy il en est besoing. Attendu que les choses ont esté ainsi meslées, il faut beaucoup pardonner.

Quant à ce que vous m'avez escript pour avoir un successeur à nostre bon frère, maistre Richard, combien

qu'icy nous aions aucuns hommes sçavans qui désirent de servir à Dieu, et ont cheminé en telle intégrité avec nous que je leur pourrois rendre tesmognage, toutes-fois pource que par cy-devant vostre Eglise a désiré d'avoir nostre frère maistre Guillaume Olbrac, et que je le congnois homme bien exercé en l'Escripture, de bon zèle et loyauté, et tellement modéré et rassis que je l'estimerois propre pour ce lieu, s'il vous est possible d'attendre encore deux mois, j'aimerois mieulx le choisir qu'un autre. Toutesfois, s'il estoit encore retenu par l'empeschement que le frère vous dira, je vous escriray volontiers de ceulx que nous vous pouvons présenter affin que vous y advisiez. Je sçay combien le fardeau doibt estre pesant à nostre frère maistre Valéran, et pourtant je vouldrois bien qu'on y eust pourveu tantost, mais vous voyez la raison qui me retarde, laquelle me sera pour excuse légitime, jusques à ce que j'aye derechef congnu vostre vouloir.

Sur ce faisant fin, après m'estre recommandé à vous et à vos bonnes prières, je suppliray nostre bon Dieu vous avoir en sa sainte garde; vous gouverner par son Esprit, et vous augmenter en tout bien. Mes frères et compaignons vous saluent. De Genesve, ce 3^{me} de mars 1556.

A L'ÉGLISE D'ANGERS *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit tousjours sur vous par la communication du Saint-Esprit.

Très chers frères, quand nostre messenger passa naguères par icy, combien que je sentisse par compassion

* Lettre sans suscription, adressée, comme tout porte à le croire, aux fidèles de l'Anjou, durant la cruelle persécution qui s'éleva dans cette province, en l'an 1556, et qui excita de grands troubles dans tout le pays. Instruit de ces mouvements, Calvin écrivait à Mercer : « *Apud Pictones et Andegaros excitati sunt magni motus religionis causa. Magnus hominum numerus metu percussus huc et illuc diffugit. Curæ sunt miseri fratres.* » Lettre du 24 juin 1556. Parmi les victimes de cette persécution qui faillit provoquer une guerre civile dans l'Anjou, on compta les deux ministres Jean Rabec et Pierre de Rousseau, brûlés à Angers le 24 avril et le 22 mai de la même année; Bèze, *Hist. eccl.*, t. 1, p. 408; *Hist. des Martyrs*, p. 377, 378. C'est à ces deux ministres, sortis des écoles de Lausanne et de Genève, et déjà voués au martyre, que s'adresse particulièrement Calvin à la fin de sa lettre : — « Nos chers frères, maistre Guillaume Farel et maistre Pierre Viret, avoient bien proposé de vous escrire chascun; mais puisqu'ils ne sont arrivéz à temps, vous prendrez la présente comme escrite en commun de tous trois, et aussy de mes frères et compagnons lesquels vous saluent. » — Jean Rabec n'était déjà plus, quand ce message parvint à l'Eglise d'Angers; mais la voix du réformateur fortifia sans doute Pierre de Rousseau pour son dernier combat, et elle inspira aux populations frémissantes de l'Anjou le calme et la soumission.

en quelles angoisses vous pouviez estre, et que je désirasse comme l'un de vous de chercher bons remèdes à vos fascheries et revers, toutesfois voiant à l'œil que les moiens desquels on vous avoit avertis estoient frivoles, je luy déclairay franchement que c'estoit temps et argent perdu de s'y amuser. Je voy bien, quelque semblant qu'il fist de vouloir suyvre mon conseil, que son courage tendoit à l'opposite. Et depuis, à ce que j'ay entendu, l'effect a monstré qu'il avoit conclu en son cerveau de faire ce que je luy monstroys estre du tout sans raison ne propos. Or je vous prie de n'estimer, quant je n'approuve telles entreprises, que je n'aye tels soucis de vous comme je doibs. Mais l'amitié que je vous porte ne requiert point que je vous abuse. Maintenant je suis encores en plus grande tristesse et trouble, pour les menaces qu'on vous faict, et l'apparence qui se veoit à l'œil de plus grande persécution que vous n'avez senti de longtemps. Mesmes croiez que beaucoup de bons frères sont en semblable peine pour vous. Mais nous ne pouvons sinon gémir, en priant Dieu qu'il luy plaise vous conserver par la main de ce bon et fidèle pasteur en la garde duquel il vous a commis. Vous devez avoir prémédité de long temps que vous estes là comme en la gueule des loups, et que vous n'avez non plus d'assurance ne repos, sinon d'autant qu'il luy plaist vous donner de jour en jour quelque respit. Si, après vous avoir supporté quelque temps, il luy plaist lascher la bride à vos ennemys, vous avez à le prier de deux choses : qu'il ne permette point que vous soiez tentéz oultre vostre portée, et cependant qu'il vous fortifie d'une telle vertu, que vous ne soiez estonnéz de

rien qui vous pourra advenir, pour défailir. Nous devons bien estre tous résolus, comme nostre vie luy est chère et précieuse, qu'il nous sera protecteur contre tous assaulx. Mais ce n'est pas pour nous exempter des persécutions, par lesquelles il veult esprouver la patience des siens. Plus tost c'est la condition à laquelle nous sommes ordonnéz, comme dict saint Paul, que de passer par tel examen. Parquoy mettez peine de vous confermer et pratiquer au besoing ce que vous avez appris en l'Écriture, et dont journellement on vous admoneste. Car si nous ne sçavons que c'est de batailler, quelle couronne espérons-nous? Or la façon de combattre nous est monstrée par le Fils de Dieu, de posséder nos vies en souffrant. C'est chose dure à nostre fragilité, mais puisqu'il a promis de donner constance invincible à ceux qui l'en requerront, plus tost apprenons de nous ranger à sa doctrine, qu'en répliquant chercher des vains subterfuges. Je ne dis pas que vous ne deviez estre esmeus, oians ce qu'on machine contre vous¹, moiennant que cela ne vous face pas perdre courage pour quitter la confession de vostre foy en déclinant, mais plustôt vous sollicite à prier Dieu, et aussi esveille vostre zèle pour maintenir sa vérité, comme nous y sommes tenus, quant il nous y appelle.

Au reste, pource que j'ay entendu que plusieurs de vous se délibèrent, si on les vient oultrager, de résister plustost à telle violence, que de se laisser brigander, je vous prie, très chers frères, de vous déporter de tels

¹ Dans la seule province d'Angers, trente-quatre personnes de toutes qualités furent condamnées à mort par contumace, et ne se dérobèrent que par la fuite au bûcher. *Hist. eccl.*, t. I, p. 408, 409.

conseils, lesquels ne seront jamais bénicts de Dieu, pour venir à bonne issue, puisqu'il ne les approuve point. Je vois bien quelle perplexité vous presse, mais ce n'est point ny à moy ny à créature vivante de vous dispenser contre ce qui nous est commandé de Dieu. Quand vous serez affligéz, n'aïans rien à tenter oultre vostre devoir, ceste consolation ne vous pourra faillir, que Dieu vous regardera tousjours en pitié pour vous secourir en quelque façon que ce soit. Mais si vous essayez plus qu'il ne vous est licite, oultre ce que vous serez frustréz de vostre attente, ce vous sera un remords trop dur de sentir que Dieu vous est contraire, d'aültant que par témérité vous aurez transgressé les bornes de sa parolle. Qu'il vous souviennne doncques de ceste sentence que *tout ce qui n'est fondé en foy est péché*, et si cela est vray quant au boire et manger, que sera-ce en un acte de telle importance? Si vous estes tourmentéz par les iniques pour avoir ouy la parolle de Dieu, vous estre retiréz et abstenus des idolâtries, et avoir confessé que vous tenez l'Evangile de Jésus-Christ, vous aurez tousjours pour le moins cest appuy que vous ne souffrirez que pour bonne querelle, en laquelle vous avez promesse que Dieu vous subviendra. Mais vous n'estes point arméz de luy, pour résister à ceux qui sont establis de luy pour gouverner. Ainsi vous ne pourrez attendre qu'il vous garentisse, si vous entreprenez ce qu'il désavoue. Que reste-t-il doncques? Je n'y veoy aultre refuge sinon qu'en vous despouillant de toutes vos afflictions, et remettans vos vies en la main de celuy qui a promis d'en estre gardians, vous attendiez paisiblement le conseil qu'il vous donnera, et ne doubtez point

qu'il ne trouve ouverture telle qu'il verra estre propre pour vostre salut. Je veoy bien cependant en quelle extrémité vous demeurez ; mais encores est-ce qu'il vous faille résister jusques au sang, pensez que vault cette vie céleste, laquelle nous est apprestée à telle condition que nous passions par ce monde comme laissant un pays estrange, pour parvenir à nostre vray héritage. Pensez aussy que nous n'avons nulle excuse de refuser à souffrir pour celuy qui est mort et ressuscité, afin que nous luy desdions nos vies en sacrifice. Et combien que le monde non-seulement se moque de nostre simplicité, mais nous déteste, contentons-nous que c'est un service agréable à Dieu par-dessus tout, que de rendre tesmoignage à la vérité de son Evangile. En somme, puisque le Seigneur Jésus est le patron auquel il nous convient estre conformes, advisez de regarder du tout à luy.

Nos chers frères, maistre Guillaume Farel et maistre Pierre Viret avoient bien proposé de vous escrire chacun. Mais puisqu'ils ne sont arrivéz à temps, vous prendrez la présente comme escrite en commun de tous trois, et aussy de mes frères et compagnons lesquels vous saluent. De ma part je vous certifie, quant ils auront l'opportunité, qu'ils advoueront tout ce que je vous mande.

Sur quoy, très chers frères, après m'estre recommandé à vos bonnes prières, je supplie nostre bon Dieu vous estre pour forteresse et rempart contre tous vos ennemis, vous maintenir au milieu de toute leur furie, cependant vous gouverner par son Sainct-Esprit en droicte prudence et charité, tellement qu'en despit de Sathan et de ses supposts, son nom soit glorifié en vous jusques à la fin. Ce 19 d'avril 1556.

AUX ANCIENS ET AUX DIACRES
DE L'ÉGLISE FRANÇAISE DE FRANCFORT *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit toujours sur vous par la communication du Saint-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, vos lettres m'eussent plus entièrement esjouy en ce que par icelles me mandez que l'estat de vostre Eglise est aujourd'huy paisible et sans trouble, n'eust esté que d'aultre part un bruit

* Voir les lettres, p. 84 et 87. Malgré les exhortations réitérées de Calvin, l'Eglise française de Francfort était toujours en proie aux mêmes divisions. L'anarchie avait pénétré dans le corps des anciens et des diacres, tandis qu'une fraction de l'Eglise, dévouée au ministre Valéran, et frappée de l'excommunication, menaçait de se séparer du reste du troupeau.

Ce fut dans ces circonstances que Calvin fit entendre de nouveau sa voix. Le double message qu'il adressa aux surveillants et aux membres de l'Eglise de Francfort, fut remis au ministre Guillaume Olbrac, partant pour cette ville. Il y arriva le 40 juillet 1556, également chargé d'une lettre de Farel « *aux frères de la sainte Eglise gallicane*, » que l'on peut lire encore dans les archives de cette Eglise. Irritable et peu conciliant, Olbrac exerça deux ans à peine les fonctions du ministère dans la congrégation toujours divisée de Francfort. Il signa pour la dernière fois les registres du Consistoire, le 27 novembre 1558, et devint, l'année suivante, pasteur de la paroisse réformée de Strasbourg.

commun volle, qu'il n'y a encores rien amendé, mais que les picques et débats y règnent autant que jamais. Je sçay bien que du premier coup telles maladies ne se guérissent pas (si) aisément qu'il n'y en demeure quelque résidu, et mesme où il y a contention, qu'il fault que l'une des parties demeure malcontente, jusques à ce que le temps appaise tout. Mais le bruit est qu'il y a grande quantité de gens en vostre compaignie qui murmurent et sont aussi aliénez que jamais. S'il est ainsy je ne sçay quelle issue on en doibt attendre, sinon que je crains une grande confusion à laquelle je prie Dieu de remédier. Et cependant aussy de vostre costé advisez d'y mettre payne. Surtout je vous prie de tenir la meilleure modération qu'il sera possible, pour ne point aigrir ceulx qui desjà ne le sont que par trop, ce que je ne dicts pas sans cause, car, pour vous confesser franchement ce que l'on pense, je voudrois que n'eussiez point usé de telles rigueurs envers ceulx qui n'ont point approuvé vostre eslection. Si après la sentence donnée, ils eussent continué à vous réprouver, il y avoit juste raison de les appeller comme gens tenans leur secte à part. Mais puisqu'ils ne vous empeschent pas à faire vostre office, mesmes qu'ils respondent devant vous, se submectant à l'ordre commun, il me semble qu'il n'estoit pas bon de les presser plus oultre; car puisqu'ils n'ont point consenty à vostre eslection, vous entendez bien qu'ils ne l'ont pas tenu pour légitime quant à eulx. Or c'est une affection privée laquelle je confesse estre vitiense. Quand ils ont tasché de la rompre et abolir pour ce qu'elle leur desplaisoit, ça esté encores un plus grand mal. Voicy doncques le moyen que je voudrois tenir à mon advis.

C'est, puisqu'on sçait que l'élection ne leur est pas venue à gré, qu'ils fussent supportéz à ne point faire déclaration expresse, telle que vous la demandez, moienant qu'ils acquiescent à vous accepter comme anciens, sans vous troubler en vostre office, et aussy que de leur part ils se rendent subjects à la discipline. Combien pensez-vous qu'il y ait d'élections bonnes et saintes, voire d'hommes excellens, qui toutes fois ne plaisent point à chacun? Prenez le cas doncques quand nostre bon frère maistre Richard fust esleu, aucuns ne l'ayant point à gré en fussent faschéz, toutesfois ne s'y fussent point opposés, ou bien fussent condescendus en la fin à ce qui avoit esté faict. Si on eust exigé d'eulx une confession que l'eslection estoit deuement faicte, la contraincte n'eust-elle pas esté trop dure? Quant à moy je n'ay pas tousjours approuvé les eslections que j'ay receues, car je ne suis pas tenu d'estimer que chascun ait si bon conseil et discrétion à eslire qu'il seroit requis; parquoy il me semble qu'on se doit bien contenter de moy, si je m'accorde à la plus grande voix. En cas semblable, il eust esté plus utile ce me semble d'exhorter ceulx qui vous ont molestéz de se bien garder de rompre l'union de l'Eglise ou se séparer d'avec le corps, et aussi pource que vous en estes ministres, de vous aider à vostre charge. S'ils vous eussent désadvouéz, ils se fussent du tout monstré rebelles et schismaticques. Mais ils protestent que sans déclairer qu'ils approuvoient vostre élection, ils ont esté prests et appareilléz de se conformer avec le reste, et ne point refuser vostre discipline. Quant cela ne vous suffit, qui est-ce qui ne vous dira que vous menez vostre cause pour le moins pour

leur donner occasion de vous en blasmer, et cela sera facilement receu de beaucoup. Voilà pourquoy il eust mieulx vallu n'y point tant insister à ce qui concerne vos personnes. Touchant de ce qu'ils se sont déposés de leurs offices, encores qu'il n'y ait eu de l'infirmité et du vice, il sera tousjours à condamner qu'il y eust aussi de la mauvaise procédure. Si est-ce que de les contraindre, beaucoup estimeroyent que c'est (une) extrémité. Surtout pource que desjà il y a eu quelques picques auparavant, on présumera aisément que vous aiez cherché occasion de les fascher. Or il nous fault estre prudents à nous garder de telles suspicions, encores qu'on ne juge pas que vous l'aiez faict de propos délibéré. Je ne sçay pas si nul trouvera bon (que) sur telles excuses, vous les aiez excommuniéz. Quant à moy je n'y voudrois pas avoir consenty, ce que toutesfois je vous escrips, non pas pour m'opposer à vostre sentence ou pour la rescinder, mais d'autant que je suis tenu à vous en mander ce qu'il m'en semble selon que vous m'en avez requis. Car je ne voudrois point usurper sur la charge d'autrui, et sçay bien quel danger il y a qu'une Eglise entreprenne d'absouldre ceulx qui avoient esté condannéz par une aultre. Seulement je vous advertis de ce qu'on pourra estimer de vous, affin de tenir telle mesure qu'un nouveau feu ne s'allume point, lequel seroit trop difficile d'esteindre.

Quant à l'élection que vous prétendez de faire pour augmenter vostre compagnie, c'est un conseil bon et louable. Seulement j'eusse désiré, puisque vous envoyez par deçà, que vous eussiez différé jusques à la venue de maistre Guillaume Olbrac, car vous ne saurez si bien

faire que tousjours cela ne soit subject à calumnie, qu'on n'aura point attendu la venue d'un second pasteur. Mais puisque s'en est faict, je prieray Dieu qu'il luy plaise de bénir le tout, vous priant, mes frères, de ne vous point fascher de la liberté que j'ay prinse à vous déclarer ce que j'avois sur le cœur, car ce sont choses que je ne debvois et ne pouvois dissimuler en vous escripvant. Au reste vous verrez comment j'escriis en général à toute l'Eglise.

Parquoy je feray fin après m'estre recommandé affectueusement à vos bonnes prières, et aussy de mon costé avoir supplié nostre bon Dieu de vous maintenir en sa sainte garde, et vous gouverner par son Saint-Esprit pour avancer l'édification de son Eglise. De Genève ce 24 de juing 1556.

Vostre humble frère,

JÉHAN CALVIN.

A L'ÉGLISE FRANÇAISE DE FRANCFORT *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit toujours sur vous par la communication du Saint-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, combien que depuis

* En même temps qu'il exhortait les chefs spirituels de la Congrè-

la mort de nostre bon frère maistre Richard, il eust esté fort expédient que vous eussiez este proveuz dès le premier jour d'un aultre pasteur, et surtout à cause des troubles et différens qui alors estoyent entre vous, et que la longue attente vous eust esté fascheuse, toutes-fois j'espère, au plaisir de Dieu, que le fruict que vous apportera la venue de nostre frère maistre Guillaume Olbrac récompensera tellement le tort qu'il y aura de quoy vous contenter, et qu'en la fin vous ne serez point marrys d'avoir languy quelque temps, plustost que de vous estre trop hastéz d'en avoir ung qui ne fust pas si propre. Car il est homme fort bien exercé en l'Escripture, et qui a un zèle droict et entier d'édiffier l'Eglise. Aucuns de vous l'ont congnu, et nous l'avons esprouvé par deçà tel que, sans le regard de vous, nous l'eussions bien voulu retenir en nostre compaignie. Parquoy, selon qu'il taschera d'employer fidellement les grâces que Dieu luy a données à vostre proffit et salut, advisez de les faire profiter, car aussy en le recepvant humainement et vous regeant en bonne doulceur à la doctrine qu'il vous portera, vous luy donnerez cou-

gation française de Francfort à user de leur autorité avec modération et sagesse, Calvin s'adressant à l'universalité des membres de leur Eglise, leur offrait des conseils dictés par un esprit de ménagement et de paix. Tel était aussi le sens de sa correspondance avec le sénateur francfortois Clauburg, et de la lettre qu'il écrivait, le 24 juin, au ministre Valéran, en l'invitant à résigner volontairement ses fonctions pastorales, si la majorité de l'Eglise continuait de lui être contraire : — « *Postquam tentata fuerint omnia remedia, si magnæ Ecclesiæ parti te non placere intelligas, cedendum potius esse, quam ut te ac tuum ministerium continuis probris exponas, quotidie excogitentur nova crimina, et exitiali dissidio Ecclesia laceretur.* » — Corresp. lat. de Calvin.

rage de s'acquitter tant mieulx de son devoir. Je ne doute pas que de son costé il ne s'estudie de nourrir paix et concorde, et s'il y avoit quelque résidu des combats et contentions qui ont esté par cy-devant, d'y remédier par bon moyen. Je vous prie au nom de Dieu de vous conformer d'un costé et d'aultre à tout ce qui pourra servir à vous remettre en bonne union, car ce n'est point assez que vos différens soyent apaisés, pour n'estre plus diviséz comme en guerre ouverte. Mais le principal est que vous soyez conjoincts pour servir à Dieu tous ensemble d'un désir cordial. Pour ce faire, il vous est besoiing d'oublier tout ce qui est passé, car je voy bien que la mémoire qu'aucuns en ont, nourrit en eulx une racine d'amertume qui produira de jour en jour de nouvelles aigreurs, si elle n'est bien purgée.

J'en allégueray un exemple duquel j'ay esté adverty. Vous sçavez quand on vous déclaira qu'un certain nommé Cisberg, Gueldrois, estoit homme de meschante doctrine et pernicieuse, affin qu'un chacun s'en gardast, et qu'on le fuyt comme retrenché de l'Esglise, qu'un du troupeau se leva pour y contredire. Or le cas posé qu'il eust quelque raison de ce faire, si est-ce que la procédure n'est ne bonne ne chrestienne. Mais encore quelle excuse y a-il, quand un homme aura esté examiné de sa doctrine par ceulx qui ont charge de l'Esglise, entre lesquels estoit nostre honoré frère Monsieur de Lasco ¹, et

¹ Jean A Lasco, de la noble famille polonoise de Laski, puisa de bonne heure dans le commerce d'Erasme et de Zwingli le goût de la Réforme, dont il fut le missionnaire dans la Frise. Appelé par l'archevêque Cranmer en Angleterre, sous le règne d'Edouard VI, et nommé surintendant de la Congrégation des protestants étran-

que là il s'est trouvé pervers et obstiné en ses erreurs, qu'un menuiser seul se face juge pour rescinder tout ce qui aura esté dict? Mais voilà que c'est quand les cœurs sont empoisonnéz de haine, il fault que les soubçons dominant pour tirer à mal tout ce que font ceulx lesquels nous n'aimons pas, tellement qu'en despit des hommes, nous dirons le blanc estre noir. Si on continue à faire ainsy, vous ne cesserez de renouveler vos plaies, et en la fin le mal s'enflammera pour tout consumer. Parquoy il est besoing de mieux dompter les affections pour les rengier et modérer, et non-seulement cela, mais aussi en supportant les uns les autres en toute mansuétude et humanité, ou donne occasion à ceulx qui ont esté aliénéz de se réunir. Ainsy, mes frères, je vous prie au nom de Dieu de mieux pratiquer ceste leçon de saint Paul, *que rien ne se face par contention ne par appetit de victoire*, comme le mot dont il use l'emporte; car cependant que chascun sera adonné à maintenir sa querelle, il faudra entrer en combat. Plustost que chascun reconnoisse ses faultes, et que ceulx qui auront failly se rengent d'eulx-mesmes, et qu'on laisse toutes poursuittes qui ne vaillent qu'à s'entrepicquer. Car si nous ne pouvons souffrir rien qu'il nous desplaie, il faudroit que chascun eust un mode à part, et c'est

gers, il quitta Londres à l'avènement de la reine Marie, et alla s'établir à Francfort (juillet 1554). Suspect au parti luthérien, il reprit deux ans après le chemin de la Pologne, et y mourut en 1560, après avoir activement concouru à la propagation de la Réforme dans sa patrie. Voir l'ouvrage de M. le comte de Krasinski, *Histoire religieuse des peuples slaves*, Paris, 1853, p. 131-140. Une branche de la famille de Laski a persisté jusqu'à nos jours dans la confession protestante.

pourquoy saint Paul voulant exhorter les Ephésiens à garder unité d'esprit en liaison de paix, notamment les rameiner à humilité, mansuétude et patience, (insiste) à ce qu'ils s'endurent et supportent en charité. Ainsy, mes frères, oubliez ce point d'avoir cause gaingnée, pour gaingner la bataille contre Satan qui ne demande qu'à vous tenir diviséz, pource qu'il sçait que vostre salut seroit en bonne union et sainte.

En parlant ainsy, je n'entens point d'approuver toutes faultes, mais s'il y a eu à redire en quelques choses, puisque la religion n'en est point intéressée, que cela soit ensepvely, et qu'on ne poursuyve point les formalitéz, ou quelqu'erreur d'animadvertance ou aultres infirmitéz, comme des crimes mortels et insupportables; surtout qu'on ne s'oppiniastre point pour dissiper voire ruyner du tout une poure Esglise. Ce que je dictz n'est point en faveur des personnes, ny par estre mal informé, car je vous ayme tous, désirans que vos imperfections soyent corrigées, comme les miennes, et le soing que j'ay de vostre salut faict que vostre estat m'est comme si j'estois bien prochain de vous. Au reste, mes frères, souffrez que nostre bon frère Olbrac, estant là venu, serve de médecin à ceulx qui jusques icy auront esté trop acharnéz à leurs passions. Et pour monstrar que vous cherchez une sainte unité entre vous, que chascun s'efforce d'approcher de celuy auquel il a esté ennemy.

Sur quoy je feray fin, aiant prié nostre bon Dieu qu'il luy plaise vous maintenir tousjours en sa sainte garde, vous conduire en toute prudence et droicture, vous face cheminer d'un accord à son service, et vous augmente

en toutes ses bénédictions , après aussi m'estre recommandé à vos bonnes prières. De Genève , ce 24 juing 1556.

Vostre humble frère ,

JÉHAN CALVIN.

AU SEIGNEURS DE GENÈVE *

Orig. autographe. Arch. de Genève. 1250.

Magnifiques et très honorés seigneurs, aiant trouvé icy messenger seur, je n'ay voulu faillir à m'acquiter de mon devoir. Nous sommes par la grâce de Dieu arrivéz à Basle ce matin en bonne prospérité, mais nous avons laissé reposer nos chevaux le reste du jour. Cependant

* A magnifiques et très honorés seigneurs, Messeigneurs les syndiques et Conseil de Genève.

Vaincu définitivement à Genève (mai 1555), le parti des libertins essayait de ressaisir par l'intrigue le pouvoir qu'il avait perdu. Ses principaux chefs, Perrin, Vandel, Berthélier, invoquant l'intervention des seigneurs de Berne, demandaient un sauf-conduit pour venir se justifier librement devant les magistrats de Genève. Souscrire à leur demande, c'était exposer la République pacifiée à de nouvelles agitations. Pour toute réponse, les magistrats maintinrent la sentence de mort prononcée contre Perrin et ses adhérents, et interdirent, sous les peines les plus sévères, de jamais proposer leur rappel. Chronique de Roset, VI, 4; Ruchat, t. VI, p. 144.

Calvin, se rendant à Francfort (août 1556), recueillait sur sa route tous les bruits concernant les démarches des réfugiés auprès des cantons, et en avertissait les seigneurs de Genève.

je suis allé voir le sieur Bernard Maior, aujourd'hui bourgmaistre, auquel j'ay faict vos recommandations. Passant à Paierne, j'avois sçeu des complaints du Moricaud. C'est que vous aviez bien monstré qu'il n'y avoit nulle raison de les condamner, pource que vous aviez prins quelques informations, faisant dire en cachète à peu de gens, après les avoir intimidéz, que Perrin et Vandel avec leurs adhérens estoient meschans, et sur cela aviez fondé un procès nouveau pour produire à Bade¹. Vers Solleure, le bruict court qu'il se doit faire grand aprest tantost après la journée prochaine, pour recueillir les intercesseurs; mais je croy que ce n'est qu'un bruict volant, et lequel a esté semé par vos fugitifs pour entretenir crédit. Vos gens ont icy esté, et ceste après disner sont venues lettres de Zurich, par lesquelles j'ay entendu que desjà ils avoient passé par là. Demain, au plaisir de Dieu, nous partirons pour achever le voiage.

Sur quoy, magnifiques et très honoréz seigneurs, après vous avoir présenté mes humbles recommandations, je prieray nostre bon Dieu vous avoir tousjours en sa grâce, vous conduire par son Esprit en tout bien pour le servir seulement, et avoir vostre ville en sa protection. De Basle, ce dimanche pénultiesme d'aoust 1556.

Vostre humble serviteur.

¹ Bade en Argovie. L'assemblée des Ligues suisses était sur le point de se réunir dans cette ville.

AUX AMBASSADEURS DES LIGUES *

Copie. Bibl. de Genève. Pièces diversés. Portef. A.

Magnifiques, nobles, sages et très honorés seigneurs, bons voisins et seigneurs amys, nous avons receu vostre lettre datée à Bade du 15 octobre, par laquelle vous nous priez, à la requeste d'aucuns jadis nos bourgeois, lesquels ont esté condamnéz par nostre justice, que nous

* Voici le titre de cette lettre, écrite par Calvin lui même sous le nom des seigneurs de Genève : *Messieurs de Genève aux ambassadeurs des Liges estans à la journée de Bade commencée le 11 octobre, sur la requeste qu'ils avoient faicte pour les condamnés de ceste ville.*

Les réfugiés de Genève s'étaient présentés à l'assemblée de Bade, protestant de leur innocence, et demandant un sauf-conduit pour se justifier devant les magistrats de leur patrie. Informés de ces démarches, et cédant aux conseils de Calvin, les Genevois envoyèrent des députés à la diète pour instruire les cantons de la vérité. « Les cantons les ayant ouïs, témoignèrent être satisfaits, et jugèrent que Messieurs de Genève s'étaient conduits dans cette occasion en bons et sages magistrats pour l'honneur desquels ils s'intéresseraient toujours. Cependant ne voulant pas absolument renvoyer les fugitifs sans leur accorder quelque chose, ils demandèrent qu'on leur accordât pour grâce spéciale le sauf-conduit qu'ils demandaient... Les députés de Genève s'en excusèrent honnêtement, et les cantons reçurent leur excuse. » Ruchat, t. VI, p. 486. Déboutés de leurs plaintes devant les Liges, les réfugiés les reportèrent devant la seigneurie de Berne qui intercédâ vainement en leur faveur. Aigris par l'inutilité de ces démarches, les Bernois conçurent de l'humeur contre Genève, et la question des réfugiés devint un sujet de discordes entre les deux villes.

leur vouillons donner sauf-conduit pour se venir purger des crimes à eux imposés.

Pour response nous vous prions avoir telle estime de nous, attendu la bonne amytie et voisinance que nous avons avec les magnifiques et puissans seigneurs des Liges, l'humanité que tousjours ils nous ont monstrée, les biens et plaisirs que nous avons receus d'eux et que nous en espérons encore à l'advenir, que nous voudrions autant qu'il nous seroit possible leur complaire en tout et partout, et tant que nostre petit pouvoir se pourra entendre, nous tascherons de monstrier par effect qu'ils ont en nous des voisins qui ne demandent qu'à leur faire service, et se monstrier amyables envers eux. Parquoy nous eussions bien désiré que quelque bonne occasion se fust offerte de nous requérir d'une chose plus favorable, et laquelle nous eussions peu accorder sans nostre grand'prudence. Car nous n'eussions pas esté difficiles à satisfaire à leur désir, et sommes bien marris d'estre contrainsts de nous excuser envers vous sur la demande que nous avez faicte. Combien que nous espérons tant de vostre humanité et prudence, qu'ayans veus les raisons qui nous empeschent, vous ne serez point offenséz de nostre response, mais la recevrez bénignement et en serez contentéz. Car nous ne doubtons point que vous, et en général les magnifiques seigneurs des Liges, n'aymiez que l'estat de nostre ville soit maintenu et conservé en son entier, et ne voudriez estre cause qu'il nous advint troubles ne fascheries, mais plustost nous voudriez aider et servir en tout besoing. Or est-il ainsi que d'octroier un tel sauf-conduit à ceux qui pour fuyr la punition de leurs crimes se sont

rendus fuitifs, ce seroit faire ouverture à une trop grande licence, et par trop amoindrir l'autorité de justice. Surtout, d'autant que ceux qui vous ont requis d'intercéder pour eux, nous ont longtemps faict de grandes confusions en nostre ville par leur audace et témérité, en sorte qu'on peut bien juger qu'ils ne prétendent pas à se justifier, comme aussy qu'il leur seroit impossible, mais plustost à essayer s'ils pourroient esmouvoir quelque sédition pour nous mettre en ruine. Et de faict nous apercevons par vos lettres qu'ils vous ont mal informéz, disans qu'ils ont esté déchasséz de nostre ville. Car sachans que leur cause se traictoît en nostre Conseil, appelé des deux cens, n'estans presséz que de leur mauvaise conscience, ils s'enfuyrent. Et après avoir esté proclaméz plusieurs fois, non-seulement ne sont comparus, mais ont oultragé de faict et de parolles tous les nostres, se déclairans ennemys de nostre ville et communauté. Et ont continué en telles insolences, après avoir faict les prophètes vers vous, dont vous pouvez juger qu'ils ont trop abusé de vostre bonté et douceur, quant ils se sont ainsi eslevéz contre ceux auxquels ils vous prient de porter requeste en leur faveur.

Et puisqu'ils vous ont faict accroire qu'ayans obtenu sauf-conduit par vostre moien, ils feroient en sorte que chacun se contenteroit d'eux, ne fusse que pour la révérence de vous, ils se devroient porter plus modestement, attendans l'issue. Mais Dieu qui les a enduréz en longue patience, les descouvre tels qu'ils sont. Et de vostre costé, espérons, nobles et sages seigneurs, qu'estans advertis de cecy, vous jugerez qu'ils ne sont pas digne que moindres que vous s'empeschent pour eux.

Mesmes nous pensons bien que les magnifiques conseils des Liges, ayans naguères esté par nous informéz de la vérité du faict, en auront telle réputation, et ne voudroient que pour leur avoir obtempéré en vostre demande, nous souffrissions aulcun dommage ne trouble. D'aulture part, puisqu'on leur a donné assez bon terme de se représenter en justice, et pource qu'ils ne sont comparus, ils ont esté condamnéz par contumace. Nous vous prions de penser si maintenant les sentences données se pourroient rétracter, les admettant à nouvelles procédures, sans violer tout ordre de justice. Parquoy nous vous prions derechef de nous tenir pour excuséz si nous ne pouvons introduire en nostre ville un exemple qui n'a jamais esté bon, et donner licence à gens que nous congnoissons estre desbordéz du tout, de venir attenter de faire quelque confusion, veu que les maléfices pour lesquels ils ont esté condamnéz sont assez notoires et ont esté publiéz, et leur estoit licite de respondre s'ils ne se fussent sentis coupables. Au reste nous vous prions aussi d'avertir les magnifiques seigneurs des Liges vos supérieurs qu'en ce qu'il leur plaira requérir de nous, et qui sera en nostre faculté, ils nous trouveront tousjours prests, comme nous avons protesté, à nous employer à leur faire tous services, et obtempérer à leurs bons désirs.

Sur quoy nous désirons d'estre humblement recommandéz à leurs bonnes grâces et aux vostres, prians Dieu qu'il luy plaise vous tenir en sa sainte garde et vous augmenter en tous biens et prospérités. De Genève, ce 25 d'octobre 1556.

A L'ÉGLISE FRANÇAISE D'ANVERS *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit tousjours sur vous par la communication du Saint-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, j'espère que nostre frère Monsieur François vous aura faict les excuses de ce qu'estant à Francfort au mois de septembre¹, je ne vous peus escrire. Depuis mon retour j'ay quasy tousjours esté malade; non pas que cela m'ait en tout empesché, mais pour le moins quant l'opportunité du messenger

* La ville d'Anvers, un des centres les plus actifs du commerce de l'Europe, au seizième siècle, vit de bonne heure affluer dans ses murs les missionnaires évangéliques. Une Eglise française, formée, comme celles de Wésel et de Francfort, des débris de la Congrégation étrangère de Londres, y fut établie, en 1554, par le ministère de François Péruçel. On lit dans les *Registres* de la Compagnie de Genève : « Eglise d'Anvers, mars 1557. Le ministre Evrard fut esleu, et envoyé pour leur annoncer la parole de Dieu. »

L'Eglise d'Anvers, bientôt accrue d'un grand nombre de réfugiés de l'Artois et de la Picardie, subit les vicissitudes de la Réformation dans les Pays-Bas. Sous le ministère du célèbre François Junius, elle eut à souffrir de rigoureuses persécutions qui amenèrent la dispersion momentanée de ses membres (1567), et donnèrent lieu à la fondation de l'Eglise française d'Aix-la-Chapelle; mais elle se reconstitua peu d'années après. Voyez : *Hist. des Martyrs*, p. 679; Brandt, *Hist. de la Réformation des Pays-Bas*, t. I, p. 434, 432.

¹ Voir la lettre suivante.

s'offroit, je n'y pouvois vaquer. Tant y a que si j'eusse pensé mes lettres estre fort requises, je n'eusse pas si longtems attendu, car je voudrois bien m'employer pour vous en plus grandes choses. Mais pource que vous avez gens plus prochains qui vous exhortent et sollicitent, il me semble que vous n'avez pas grant besoin de mes lettres, sinon affin que vous soiez consoléz du soing que j'ay de vostre salut. Car comme vous m'aymez, je ne doubte pas que la mémoire que j'ay de vous ne vous resjouisse. Au reste ce que vous pourrez attendre et désirer de moy, vous le trouverez plus prest en le cherchant soigneusement, c'est que si vous estes diligens à lire la sainte parole de Dieu, et vous exercer en la doctrine d'icelle et exhortations qui en sont tirées, il y aura assez pour vous confirmer en la crainte de Dieu, vous édifier en la foy de nostre Seigneur Jésus, et vous retenir en telle constance que rien ne vous face décliner du bon chemin. Seulement gardez de vous refroidir, car vous sçavez à quelle condition nous sommes appelléz. D'aulture part vous expérimentez quels moiens a Sathan de vous desbaucher et vous esgarer, sinon que vous fussiez retenus de ceste bride de la parolle de Dieu. Car quoy qu'on se face acroire, si on se retire bien peu de temps, toute congnoissance qu'on aura eue s'esvanouit tantost. Car nous sommes si plains de vanitéz et mauvaises affections, qu'elles ont incontinent corrompu toute la bonne semence que Dieu aura mis en nous, sinon qu'on soit tousjours après à cultiver pour arracher le mal et confirmer le bien. Sur tout vous estes en un lieu où il y domine tant de corruptions, que si vous n'avez tousjours les remèdes à la main, il vous se-

roit bien difficile de persévérer en la pureté laquelle Dieu demande de tous les siens. Et je pense bien que chacun sent assez en soy combien Sathan s'efforce à user de telles occasions. Tant plus doncques avez-vous à batailler au contraire.

Vray est que ce n'est pas le tout de lire et d'ouyr, car nostre but est d'estre contraincts de vivre à nostre Dieu en toute sainteté et perfection, et d'autant que nous n'y pouvons persévérer jusques à ce que nous soions despouilléz de ceste nature corruptible, nous avons à cheminer en intégrité de vie, et servir en pure conscience ce bon Dieu qui nous a choisis à soy. Mais pource qu'en nostre foiblesse, et du milieu de tant de tentations, nous avons bientost mis en oubly quelle est nostre vocation pour nous acquitter de nostre devoir, et cependant nostre légèreté nous transporte çà et là, il est bien mestier de faire valoir les aides que Dieu nous donne. Parquoy, mes frères, exercez-vous non-seulement à lire en privé, mais aussi à vous assembler au nom de Jésus-Christ, afin d'invoquer Dieu et recevoir quelque bonne instruction pour profiter de plus en plus. Et par ce moien aussi, chacun incitera ses frères à prendre courage, et sera incité par eux. Et affin que rien ne vous destourne, pensez tousjours quel est ce trésor de l'Evangile, affin de mespriser tout ce qui est du monde. Car combien que Sathan aveugle les enfans de ce monde en leurs délices ou cupidités, tellement qu'ils ne preignent nul goust à la doctrine de salut, nous ne devons pas nous abbrutir avec eux. Car à la vérité c'est une félicité inestimable de nous pouvoir reposer en la bonté de nostre Dieu pour obtenir mercy

de luy, et quelques misérables créatures que nous soions, en attendant qu'il nous retire en son héritage éternel, de nous tenir icy-bas soubz sa protection. Depuis que nous possédons ce thrésor par l'Evangile, gardons bien qu'il ne nous soit ravi.

Je voudrois bien, oultre ce que nos frères vous visitent, que vous eussiez homme résident avec vous pour vous enseigner, afin aussy d'avoir recours à luy en toutes vos difficultés, et vous prie d'y tascher tant que vous pourrez. Au reste, mes frères, cheminez tousjours tellement au millieu de ceste génération perverse, que vostre vie monstre par effect que ce n'est pas en vain que Dieu vous a séparéz, et desdiez-vous plaine-ment à nostre Seigneur Jésus, jusques à ce que vous soiez du tout réformés à son image pour estre participans de sa gloire, et que tousjours il vous souviene que nous avons à passer par ce monde, et non pas y estre enveloppés.

Sur quoy faisant fin, très chers seigneurs et frères, après m'estre recommandé à vous et à vos bonnes prières, je supplieray nostre bon Dieu de vous gouverner tousjours par son esprit, vous multiplier ses grâces, et vous fortifier en toute vertu et vous garder en la gueule des loups. De Genève ce 21 de décembre 1556.

Vostre humble frère,

JÉHAN CALVIN.

A L'ÉGLISE FRANÇAISE DE FRANCFORT *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre Père, et la grâce de nostre Seigneur Jésus soit tousjours sur vous, par la communication du Saint-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, aiant ouy les premières nouvelles de l'élection que vous avez faite, je fus seulement fasché d'un poinct, c'est que vous avez mal

* Dans l'intervalle qui sépare cette lettre de celles du 24 juin à la même Eglise, p. 84 et 87, Calvin avait fait un voyage à Francfort, comme l'attestent les Extraits des Registres du Conseil : — « 20 août 1556. Calvin estant prié de se rendre à Francfort pour tascher d'apaiser de grands troubles qui s'estoient élevés dans l'Eglise de la dite ville, demande congé au Conseil pour y aller, lequel luy est ottroyé, en le priant de venir le plus tost qu'il luy sera possible, et luy accordant, s'il le souhaite, un seigneur du Conseil pour luy tenir compagnie, et un varlet de ville pour le servir. — 12 octobre. Retour de spectable Jean Calvin..... lequel a remercié le Conseil du héraut qu'il luy avoit donné pour le servir dans son voyage. »

La présence et les conseils du réformateur exercèrent une heureuse influence sur la paroisse française de Francfort. Les partis qui l'avaient jusqu'alors divisée, s'accordèrent pour l'élection d'un nouveau ministre, destiné à remplacer Valéran Poulain qui se démit volontairement de ses fonctions. Le choix de l'Eglise se porta sur François Pérucel, dit la Rivière, auparavant ministre des Eglises françaises de Londres et de Wesel. Il arriva à Francfort au mois de janvier 1557, servit cette Eglise durant quelques années, et devint plus tard chapelain du prince de Condé. Ce fut sans doute à ce titre qu'il prit part aux conférences de Poissy. Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 692.

regardé à la nécessité présente de l'Eglise de Wesel , pour le moins si vous en estiez advertis. Car vous sçavez que chacune église ne doit pas tellement chercher ce qui luy est propre, qu'elle n'ait aussy soing des aultres. Qui plus est en retirant nostre frère maistre François de ce lieu-là , selon que les choses y estoient confuses, vous n'eussiez pas fait tort seulement au petit peuple qui est là assemblé, mais à toute la chrestienté. Car s'il fust parti ou qu'encores aujourd'huy il partist de là, devant qu'avoir attendu quelle issue Dieu voudra donner à la cause qu'il démène, il feroit une plus grande playe que vous ne pensez. Mais je crois bien que son estat vous estoit incogneu, quand vous l'esleustes, et que depuis vous ne l'avez point festé oultre mesure. Et quant à moy, je ne luy conseilleray jamais de bouger devant qu'avoir gaingné la cause pour laquelle il a combattu jusques icy, combien que luy et le petit troupeau soit deschassé par force et tyrannie¹. Mais j'espère encores que la fin en sera meilleure, et qu'il obtiendra que non-seulement il soit permis à nos frères d'habiter en ce lieu-là, servans purement à Dieu, mais aussy que la vérité de l'Evangile, quant à l'article de la Cène qu'on a voulu opprimer, aura victoire. Je vous prie doncq de n'avoir point tel esgard à vous, que vous ne confériez à vostre utilité privée un bien commun de telle importance. Ce cas excepté, je seray bien d'advis, comme aussi je luy mande, qu'il vienne bientost vous secourir. Car l'Eglise d'Ambdem² ne le doit pas empescher, et

¹ Voir la lettre aux frères de Wesel, t. I, p. 418.

² L'Eglise réformée d'Emdem, dans la Frise orientale, fondée par le noble polonais Jean A Lasco, et visitée par François Pérucel.

l'obligation qu'il allègue n'est pas telle qu'il ne soit en liberté de s'employer où Dieu luy offre meilleure occasion. S'il suit mon conseil, comme j'espère, vous aurez de quoy vous contenter. Et de faict, je crois que vous estes assez persuadéz combien je désire que vous soiez prouvez. Et pource que je me confie que nostre frère maistre François taschera de s'aquitter fidèlement de son devoir, et que son labeur vous sera utile, je ne voudrois nullement le retarder, mais plus tost l'avancer tant qu'il me seroit possible.

Au reste, mes frères, je vous prie mettre tousjours peine à réunir le corps de vostre Eglise qui a esté si pauvrement dissipé, et pour ce faire en oubliant toutes les querelles et contentions passées, supportez l'infirmité de ceulx qui ont esté abuséz. Quant à l'acte qu'ont fait vos anciens, s'il est tel que je l'ay entendu, ils méritent bien d'estre ostéz du lieu auquel ils se sont mal gouvernéz. Seulement advisez, je vous prie, que cela se fasse sans tumulte, mais d'un accord paisible, et au lieu qu'ils ont voulu mettre confusion entre vous, que vous leur appreniez que c'est de rengier les mutins par bon ordre. J'eusse pensé maistre Valerand un petit mieux advisé, et ne fust-ce que pour son profict. Maintenant il vérifie par trop ce qu'on a dit de luy. Tant y a qu'il a monstré un (train?) d'homme désespéré, en quoy je voy que Dieu le précipite. Cependant portez-vous tant plus modestement, et monstrez qu'en cherchant l'édification de l'Eglise, vous ne désirez la ruine de personne. Je vous prie aussi saluer en mon nom le reste des frères.

Sur quoy, je feray fin après m'estre recommandé à

vos bonnes prières et avoir supplié nostre bon Dieu vous tenir en sa garde, vous gouverner par son Saint-Esprit, et vous augmenter en tout bien. De Genève ce 27 de décembre 1556.

Votre humble frère,

JÉHAN CALVIN.

AUX SEIGNEURS DE BERNE *

Minute originale corrigée par Calvin.

Arch. de Genève. Lettres de la Seigneurie. Année 1557.

Magnifiques seigneurs, nous avons receu vos lettres dactées du 23 du présent mois de janvier, esquelles vous usez envers nous de rigueur qui ne semble point convenir à bons amys et voisins. Il vous plaira de par-

* Les différends survenus entre Berne et Genève à l'occasion des réfugiés, s'aggravaient de jour en jour. Sommés de comparaître en personne ou par procureur à Genève, pour rendre compte de leur conduite, les réfugiés refusèrent d'obéir, et se plaçant sous la protection de Berne, ils firent tous leurs efforts pour brouiller les deux villes. Un incident mit le comble à leur irritation. Un bourgeois de Genève, parent d'Amy Perrin, ayant légué par testament 500 écus aux libertins fugitifs pour les aider à soutenir leur procès, tous ses biens furent confisqués. Instruits de ce fait, et piqués de n'avoir pu obtenir aucune concession pour les réfugiés, les seigneurs de Berne écrivirent à ceux de Genève une lettre fort vive : « — Ils les accusoient d'avoir procédé inhumainement contre les condamnés..., et notamment leur déplaisoit la confiscation des biens de celui qui avoit fait la donation, parce qu'il laissa un posthume, tellement

donner à la tristesse qu'avons receue des propos que vous tenez. Car si vous prétendiez, comme vous dictes, nous faire requeste amiable, la façon n'estoit pas de nous injurier en disant que nous avons tenu une procédure inhumaine, et nous semble que la révérence et modestie que nous gardons envers vous, mérite bien ung petit plus grande douceur. Au reste, quant au faict dont vous nous escrivez, nous voions que vous avez esté mal advertis en partie, car jamais nous n'avons faict proclamer Amy Perrin et ses consors sur peine de confiscation de leurs biens, et jamais n'avons usé de ce mot. De vostre part vous ne devez trouver estrange que ceux qui ont manié et retenu nos deniers fiscaux, soient adjournés pour venir rendre compte devant ceulx auxquels la charge en est commise. En cela, il n'y a nulle nouveauté, ce nous semble. Vous alléguez que ce leur est chose impossible, mais l'exemple de Pierre Vandel monstre bien le contraire, car estant du nombre, il a trouvé moien d'appoincter et faire debvoir, sçachant bien que par raison et équité, il ne pouvoit eschaper. Mesmes nous estimons qu'après nous avoir contenté, ne luy ne son procureur ne se plaignent pas que nous leur ayons faict aucun tort, ou que nous les aions mal traictéz. Parquoy Amy Perrin, usant de subterfuge, monstre bien qu'il ne veult satisfaire ne paier ce qu'il doit. Il y a environ vingt ans qu'il a manié les deniers

qu'ils disoient que c'estoit punir un enfant au ventre de sa mère. *Et après plusieurs remonstrances, menaçoient de laisser envahir par justice es dits condamnés les biens de Genève.* » — Chronique de Roset, VI, 26. La réponse de la seigneurie, approuvée les deux Conseils, était l'œuvre de Calvin lui-même.

du revenu de nostre ville. Il y est survenu depuis ce temps-là beaucoup de troubles en nostre ville, qui ont empesché qu'il ne rendist point compte; combien qu'on n'a pas laissé cependant de l'interpeller plusieurs fois, et le sommer de s'acquiter, ce qu'il n'a faict. Quoy qu'il en soit, c'est pour le moins qu'il les rende à ceste heure, et qu'il satisfasse de la somme en laquelle il sera trouvé recevable. Quant à ce que vous dictes que nous avons défendu de donner ayde ne faveur à luy ny à ses consors, jusques à punir les enfants postumes, il nous faict mal, quand tant de choses vous sont rapportées du tout frivolles, qu'elles sont si facilement reçues. Nous ne ferons point 'comparaison de vous à nous, car nous sçavons bien quelle est nostre petitesse, non-seulement en puissance, mais aussy en sçavoir. Ainsy il n'est jà besoin de dire, quand telles choses nous seroient rapportées de vous, que nous ne lesouldrions jamais penser. Mais si on nous les disoit de nos semblables, ou s'il s'en trouvoit de moindres que nous, encoresouldrions-nous enquérir devant que juger. Vray est que nous avons donné une sentence qui tournera au dommage des enfants orphelins d'un trespassé, et mesme d'ung postume. Mais elle n'est pas fondée sur ce qu'on vous a donné à entendre, et pensons bien, quant vous eussiez eu à en juger en nostre lieu, que vous n'en eussiez pas faict moins, car nous vous estimons si prudens seigneurs et si bien affectionnés à vostre estat public, que si ung de vos bourgeois avoit déclaré qu'il désiroit qu'à ses despens on poursuivist à molester la communaulté, que vous ne l'espargneriez point, et tant moins le bien qu'il auroit exposé en

chose si meschante. Toutefois, il n'y a jamais eu défense si rigoureuse, comme on la vous a donnée à entendre. Et l'expérience l'a montré, veu que jamais nul des condamnés n'a esté privé de poursuivre son droict par faulte de procureur, en toutes causes particulières, tant pour défendre leur bien qu'en tout ce qui n'attouchoit point le procès criminel, auquel il falloit bien qu'ils respondissent en personnes. Ainsi nous vous prions au lieu d'escouter ces bruiets tant frivoles, qu'il vous plaise sçavoir la vérité devant que nous condamner.

En ce que vous nous reprochez qu'à vostre requeste, et des très haults et très redoubtés magnifiques seigneurs des Liges, nous n'avons point voulu octroier sauf-conduit au dict Perrin et à ses adhérents pour se justifier en leurs crimes, nous pensions bien vous avoir contentéz par nos excuses tant raisonnables. Pour le moins nous espérons que les magnifiques seigneurs des Liges congnoistront et ont déjà congneu que nous ne pouvions mieulx faire que ce que nous avons faict. Or combien que nous espérons aussi que vous serez modéréz et apaiséz par ceste response, pour nous laisser poursuivre nostre droict, toutesfois nous sommes contraincts de répliquer ung mot sur la menace que vous nous faictes de donner congé au dict Perrin et à ses adhérents d'envahir nos biens par justice. Premièrement le mot emporte d'usurper par force, ce que nous trouvons bien estrange, veu qu'il n'est question que de faire rendre compte à ung receveur de ville du bien qu'il a détenu de la communaulté. Nous estimons bien que vous ne nous vouldriez faire pis que le duc de Savoie, sous le-

quel ung nommé Bernard Boulet, qui avait manié les deniers de la ville, fust contrainct d'en venir rendre icy compte, combien que fust fuitif¹. Mais puisque vous nous menacez de main forte, il ne vous desplaira pas que nous protestions qu'en tel cas nous serons contraincts d'en faire nos plaintes vers vos amys et alliés où nous pensons trouver secours et remède. Nous sçavons bien que vous avez adjousté le mot de justice, mais quant vous parlez de saisir nos biens par invasion, nous n'avons aultre refuge, sinon d'invoquer celuy qui a promis de subvenir à ceux qui sont foullez. Car nous tascherons de nostre costé d'avoir tousjours accès à luy en bonne conscience, et puis nous en demanderons justice en lieu où nous la pourrons obtenir. Toutes fois nous pensons bien que selon vostre prudence et équité, vous souffriréz paisiblement que par voye ordinaire de justice nous cherchions nostre droict, et vous prions au nom de Dieu de vous modérer en sorte que nous puissions en nostre petitesse nous maintenir en nostre estat, en vous faisant tous les services que nous pourrons, comme nous avons délibéré de nous y employer avec la grâce de Dieu, auquel prions qu'il vous conserve en sa sainte grâce. De Genève ce 29 de janvier 1557.

Les syndiques, petit et grand conseil nommé
des Deux-Cens de Genève, vos bons voisins
et amys.

¹ Voir dans Spon, t. I, p. 369 à 370, et note C de Gautier, les détails de cette affaire, un des épisodes de la lutte qui précéda l'affranchissement de Genève.

A L'ÉGLISE DE PARIS *

Original. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit toujours avec vous par la communication du Saint-Esprit.

Messieurs et honorés frères, je ne puis assez magnifier la bonté infinie de nostre Dieu, laquelle se déclare si puissamment en vous, et surtout de ce que au milieu des craintes et assaulx qui vous sont journellement don-

* Au dos : A mes bien-aimés seigneurs et frères.....

L'Eglise réformée de Paris, la plus importante du royaume par le nombre de ses pasteurs et de ses martyrs, fut définitivement établie en l'année 1555. Ses membres se réunissaient d'abord au Pré-aux-Clercs, dans le logis d'un gentilhomme du Maine, le sire de la Ferrière « pour y faire les prières en commun, et quelques lectures de l'Ecriture sainte. » Ce seigneur, ayant eu un fils voulut qu'il fût baptisé selon les rites de l'Eglise réformée. Il en fit la demande à l'assemblée, et la pria de choisir un ministre dans son sein. Le choix unanime des frères se porta sur un jeune avocat d'Angers, Jean le Maçon, ou de Launay, connu sous le nom de la Rivière, et non moins remarquable par sa piété que par ses talents. Un consistoire composé d'anciens et de diacres fut chargé de visiter les pauvres, et de veiller sur la doctrine et les mœurs. L'Eglise de Paris ainsi organisée, noua une correspondance avec celle de Genève, en reçut plusieurs ministres, et put affronter les persécutions qui devaient l'assaillir avec une nouvelle fureur et la consacrer par le martyre. Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 99 et suivantes.

néz, ce bon père vous fortifie et rend invinsibles par son esprit. C'est beaucoup de ce qu'il tient tant d'ennemys enbridéz, voire mesme enchainéz, qui ne demanderoient qu'à vous engloutir, et en ont le moien, comme il semble, s'ils n'estoient empeschéz d'ailleurs ; mais je prise encore plus ceste grâce, de ce qu'estans soustenus de luy et appuyéz sur ses promesses, vous persévérez constamment, comme c'est principalement en cest endroit qu'il desploie sa vertu, laquelle il veult estre congneue en son Eglise. Maintenant pour bien continuer que chacun donne courage à son compaignon, et que tous ensemble vous praticquiez ce qui nous est dit en l'Escripture, *de confermer les genoulx tremblans et les mains débiles*, vous assurens de plus en plus de la protection de nostre Seigneur Jésus-Christ, lequel se monstrera fidèle gardien jusques en la fin, tant des corps que des âmes. Et combien que vous aiéz quelque support du monde, glorifiéz-vous toujours, quoy qu'il en soit, en vostre petitesse, afin que vous expérimentiéz par effect qu'il n'y a aultre seureté que d'estre cachéz sous les aisles de Dieu. Cependant que vostre bonne vie serve de bouclier pour repoulsier toutes détractions des ennemys.

Vray est qu'en vous exhortant j'ay honte que nous ne pouvons vous mieulx secourir de nostre costé, comme la chose le requiert et que nous y serions tenus. Mais je vous prieray au nom de Dieu de nous supporter, si nous ne faisons nostre devoir si tost qu'il seroit à désirer. Pource que nous n'avions pas moyen pour satisfaire du tout à vostre demande, nous avons envoyé les deux frères que vous verrez, lesquels vous feront de bouche les excuses de ce qu'il ne sont venus plus tost, mais nous

espérons bien qu'estans arrivéz ils suppléront au deffault qui a esté jusques icy. L'ung a servy long temps par deçà en l'office, et mesme a quicté pour ung temps sa bergerie pour vous aller secourir¹; l'autre a desjà esté employé en tel ouvraige, et s'y est porté fidèlement². Tous deux ont mieulx aymé laisser leurs mesnages que de vous faillir au besoing. Je vous prieray d'avoir patience de les ouyr, et profiter soubz eux, devant que juger trop hastivement, comme quelquefois nous sommes dégoustéz devant qu'avoir bien congneu. Car quand vous serez paisibles à les recevoir, selon que je me confie de vous, je ne doute point qu'avec le temps vous n'ayez de quoy vous esjouyr voiant le fruit de leur labeur, car Dieu leur a donné de quoy pour édifier son Eglise en bonne simplicité et droicture, et ne doute point qu'il ne bénisse leur zèle. Parquoy advisez de les recevoir comme serviteurs de Celuy auquel nous debvons toute révérence, et lequel a déclaré qu'en mesprisant les plus petis qu'il envoie, on le mesprise.

Au reste pour mieulx et amplement pourveoir à vostre estat, je désireroys d'en communiquer tant avec monsieur de Launay, comme avec monsieur du Buisson, car j'espère que l'ung, lequel s'est desparty de vous

¹ Registres de la Compagnie de Genève, 45 mars 1557 : Lundy, quinzième mars, maistre Gaspart (Cormel), ministre de Neufchâtel, mary de la niepce de Mons. Guillaume Farel, passant par icy, est parti pour aller à Paris secourir l'assemblée qui y est grande par la grâce de Dieu. »

² Quel était ce second ministre ? Les Registres de la Compagnie, du même jour (45 mars), ne fournissent que l'indication suivante : « Avec le dit M. Gaspar est parti M. Jean d'Espoir pour aller à Rouan administrer la parole du Seigneur. »

avec vostre congé, sera bien tost icy ¹. Touchant le second qui est monsieur de Launay, pource qu'il m'a déclaré l'affection qu'il auroit de se pouvoir retirer quelque temps, non pas pour prendre vacation, mais pour s'apprester mieulx à loisir pour ample service, je vous prieray de ma part de luy octroyer ceste requeste. Car combien que nostre Seigneur se soit servi de luy en ceste jeunesse ², tellement que nous avons de quoy l'en glorifier, si est-ce qu'en luy permectant le moien d'estudier deux ans à repos, on le rendra utile plus qu'au double à continuer le service qu'il a commencé. Si je n'estois bien persuadé de son vouloir, je ne luy voudrois estre advocat pour le faire exempter, mais quand vous voiez où il tend, je croy que vous ne luy serez point contraires, surtout quant vous voiez qu'estant séparé de vous, il ne laissera point d'estre vostre. Or quant vous l'enverriez, je vous prie de l'informer plainement à ce que nous puissions mieulx nous conformer à vostre vouloir, en eslisant gens pour vous servir, sinon que par delà vous en trouviez qui vous soient idoynes et propres. Quant à moy je vous assure bien que si j'avois seulement liberté de voiaiger, sans ce qu'il en fust si grand bruit, que j'aymerois beaucoup mieulx en consulter sur le lieu. Tant y a que j'espère en Dieu, si les deux frères viennent, qu'il s'ouvrira quelque moien de

¹ Le ministre François de Morel, quelquefois appelé du Buisson, et plus ordinairement Monsieur de Colonges. Registres de la Compagnie de Genève, juillet 1557 : « On attend M. de Coulonge, lequel estant par trop descouvert à Paris où il faisoit office de pasteur, avoit prins congé d'icelle Eglise. »

² Il n'était alors âgé que de vingt-quatre ans.

vous contenter et faire que vous ne soiez point despourveus.

Sur ce, messieurs et frères, après m'estre recommandé affectueusement à vous et à vos bonnes prières, je supplieray nostre bon Dieu de vous avoir en sa sainte garde, vous gouverner tousjours par son Saint-Esprit et vous enrichir de plus en plus en ses dons spirituels, jusques à ce que vous soiez du tout accomplis. Mes compagnons vous désirent le semblable. Ce 15 de mars 1557.

Vostre humble frère,

CHARLES D'ESPEVILLE.

AUX SEIGNEURS DE BERNE *

Minute originale de la main de Calvin.

Arch. de Genève. Lettres de la Seigneurie. Année 1557.

Magnifiques seigneurs, nous sommes icy envoyéz de la part de nos supérieurs, pour vous déclarer leurs do-

* Encouragés par les mésintelligences de Berne et de Genève, les libertins fugitifs stationnaient en armes au pont d'Arve, et y commettaient toutes sortes d'excès que les tribunaux bernois laissaient impunis. Le procureur général de Genève ayant porté plainte, en juin 1557, devant le bailli de Ternier, celui-ci refusa d'abord de juger l'affaire qui lui était soumise; se ravisant ensuite, il prétendit évoquer à son tribunal le procès des libertins, et réviser leur condamnation. Les Genevois protestèrent de nullité contre une sentence

léances de ce qu'ils sont ainsi traictéz comme on le voit à l'œuil, attendu les belles promesses dont vous les avez entretenus, et surtout les prières et exhortations qui vous ont esté faictes par les magnifiques seigneurs des Liges vos alliés, de ne point molester la ville de Genesve par voie de faict, mais de vuidier les différens par voie de justice. Or, si vous dictes que vous n'attentez rien par violence, il vous plaira de mieux penser aux raisons qu'on vous a desjà remontré et que nous toucherons icy en brief.

Vous sçavez que durant le temps de nostre combourgeoisie¹, quant nous vous avons plusieurs fois requis en vertu du devoir mutuel que nous avions à main-

attentatoire à leur souveraineté. Elle n'en fut pas moins confirmée par la Cour d'appel de Berne, malgré l'absence du procureur, qui jugé par le bailli de Ternier, sans être entendu, n'en avait point appelé à un tribunal supérieur. Le bailli fit plus encore, et par une sentence du 5 août, il libéra les fugitifs de l'accusation portée contre eux, en condamnant les Genevois aux dépens. Cette procédure étrange, poursuivie au mépris de tout droit, et réduisant un état souverain au rang de ville sujette, excita une vive irritation à Genève. Les Conseils, extraordinairement réunis, s'humilièrent devant Dieu à la voix de Calvin, et résolurent de résister à l'oppression par tous les moyens légaux : « — Pour le remède ne voyons aucun autre que de recourir aux Liges pour former devant elles nos plaintes de tant d'extorsions et violences, et que cependant il seroit à propos d'aller auparavant à Berne pour faire voir aux seigneurs de cette ville que la manière dont nous sommes traités est entièrement insupportable... — » Extraits des Registres des Conseils, 5 et 6 août 1557. Chronique de Roset, VI, 26. Deux députés, Le Franc et Louis Roset, partirent aussitôt de Genève, avec un mémoire de la seigneurie qu'avait rédigé Calvin lui-même.

¹ Le traité d'alliance entre Berne et Genève était expiré depuis le 8 février 1556.

tenir l'honneur d'une ville à l'autre, qu'il vous pleust mettre ordre que nous ne fussions pas ainsi outragés, comme nous estions par nos condamnés, sur ce vous avez toujours respondu que si nous demandions justice, qu'elle nous seroit faicte bonne et bresve, ainsi que vous l'aviez commandé à vos officiers. Nous doncq voiant qu'il n'y avoit nulle fin, mais que le mal croissoit tousjours, avons à la fin voulu essayer après avoir eu longue patience, si raison nous seroit faicte. Toutes-fois, affin d'éviter toutes cavillations et subtilités obliques en intentant la cause, nous avons notamment protesté que seulement il fut congneu du faict des injures, sans rien attenter à nos sentences, comme aussi il n'y avoit nulle raison ne propos.

Quant telle protestation n'eust esté faicte, encore sçavez-vous que de droict commun, si le moindre du monde a esté injurié, c'est à celluy au quel la dénonce est faicte de prouver le faict, ou aultrement il sera condamné. Combien doncq plus ceste raison doit-elle estre gardée, quant vostre justice a esté oultragée par des malfaicteurs. Or tant s'en faut qu'on nous ait gardé l'équité dont on a tousjours usé envers les plus mesprisés du monde, que vostre ballif nous a soubmis à prouver que nous avions bien condamné nos subjects, voire mesme à son dire, et selon que bon luy sembleroit d'en prononcer. Mais oultre cela il n'a pas laissé de procéder contre nous en faveur des dicts condamnés, combien que l'action fust commune à deux qui avoient esté pendus, soubz vostre jurisdiction et par vostre ordonnance. Or, puisque ceux-là estoient nommés pour parties au procès, et que ceux qui restent les eussent acceptés et advoués pour leurs consorts, comme

les actes en font foy, c'estoit pour le moins que les héritiers prinssent la cause, puisque c'estoit une action inséparable.

En cela nous avons assez juste cause d'appel, et aussi de ce que sans attendre s'il y auroit appel ou non, contre tout ordre de droict, il remit à huitaine les parties en cas d'appel en vostre ville. Et le plus paoure marault aura dix jours pour introduire un appel, si bon lui semble, et nous, vos voisins, sommes forclos du droit commun, et devant qu'avoir ouvert la bouche, sommes renvoiez devant vos juges des appellations, si nous prétendons d'appeler. Or est-il ainsi que nous n'avons point appellé, mais nostre procureur a protesté de nullité, pource que à la vérité la sentence du balif estoit nulle de faict, comme nous dirons tantost plus à plain. Mais quoy qu'il en soit vos juges d'appellations n'ont pas laissé d'en congnoistre sans que nous feussions reniéz par-devant eux, vu que la cause leur fut dévolue. Nous vous prions de bien penser si cela a jamais esté veu ny ouy, que des juges d'appellations congneussent d'une cause dont nulle des parties n'a jamais appellé, et sans que la partie soit remise, si elle peult estre condamnée par contumace. Et pour monstrier combien nous devions espérer en appellant au lieu que vostre ballif avoit réservé les despens de la cause jusque à la sentence définitive, les dicts juges sans nous ouyr, nous ont condamnéz à tous despens.

Vous dictes maintenant que nous en devons appeller, si nous eussions esté gresvéz. Et de faict il n'y avoit que trop de raisons. Mais nous n'avons pas tant oublié la grâce que Dieu nous a faicte que de remectre nostre

jurisdiction entre les mains de vostre balif, ny de vos juges, ny d'autres quels qu'ils soyent. Et pource que par vos lettres, il ne semble pas que vous aiez bien entendu la nécessité qui nous a contrainct à protester de nullité, de rechef nous le répliquerons icy brievement vous priant d'y mieux penser.

Quant vostre balif n'eust pas jugé de la cause à nostre gré, si eussions-nous eu patience, usans du remède ordinaire d'appellation, et encore que nous n'eussions pas obtenu en vostre ville ce que nous espérions, nous avions bien faict nostre compte de nous armer aussi de patience en cest endroict. Mais quant vostre balif expressement contre la protestation et la forme du procès intenté, a entrepris de juger sur nous, et notoirement est sorti des limites de sa congnoissance, et n'a pas jugé sur la cause, mais a plus attenté contre nous que nulle ville franche ne devoit et ne voudroit contre une aultre, c'eust esté grande sotise à nous d'appeler de sa sentence, comme s'il avoit nulle jurisdiction sur nous, ou mesme ceux que vous avez commis pour juger sur vos subjects.

En somme, quand il n'y eust eu nulle proteste, encor vostre balif devoit simplement juger sur le faict des injures, si on ne vouloit introduire une coustume nouvelle, que tous malfaiteurs fissent le procès à leurs juges, en disant qu'ils sont mal condamnéz. Mais la protestation avoit fermé la porte à vostre dict balif pour n'entrer en telle congnoissance, ce que néantmoins il a faict, et pour tant est sorti hors de la cause. Voilà qui nous a faict protester de nullité, en quoy nous persistons, et ne pouvions, sans nous faire grand (tort) et pré-

judice, entrer en appel, d'autant que c'estoit nous rendre subjects, ce que vous ne devez prétendre ne désirer.

Maintenant il est advenu que vostre balif aiant taxé les despens auxquels soubz umbre de contumace on nous a condamnéz¹, sans nous avoir remis, sur-le-champ a donné sentence définitive contre nous, condamnant nostre procureur général à faire telle réparation honorable à des pendars et justement condamnéz à estre mis au gibet, comme de droict ils estoient tenus de la nous faire avec tous dommages et intérêts. Nous ne sommes pas si hébétés que nous ne voions où cela tend. Et de faict on a veu par trop que la partie adverse se tenoit bien assurée d'avoir gaigné sa cause devant que le juge eust prononcé, veu que tous sont devenus chevaliers souldain, combien que leur estat ne portat jamais d'aller qu'à pied, et que jamais on ne les y ait veu qu'à ceste heure, comme s'ils vouloient monstrier que nostre bourse est entre leurs mains. Mais encor de cela nous le laissons, pource que ce n'est pas vostre faict. Seulement quant à ce qui vous concerne, nous vous prions au nom de Dieu de mieux priser ce qui desjà vous a esté remonstré, que toute la procédure qui s'est faicte depuis la sentence de vostre balif, par laquelle il ordonnoit que nos procès luy fussent produicts pour juger dessus, a esté nulle. Et de faict luy-mesme l'a assez monstré, car devant que donner telle ordonnance, il requit nostre procureur de se vouloir deporter

¹ Les dépens du procès étaient fixés à 4,469 florins 7 sous, au lieu de 2,000 écus que les exilés avaient demandés. *Chronique de Roset*, VI, 25.

de sa protestation, et voiant qu'il ne pouvoit obtenir cela, il déclaira qu'il n'en pouvoit prononcer, s'il ne luy estoit commandé. Il veoit bien doncq qu'il ne estoit licite d'attenter ce qu'il a faict depuis, nous ne sçavons de quelle autorité ou adveu. Mais puisqu'ainsi est, nous vous prions nous sçavoir à dire s'il vous complaist d'acquiescer au deppart de Bade, comme nos supérieurs l'ont tousjours pensé, sinon qu'ils ont esté fort esbahis que quand par deux ou trois fois ils vous ont requis et sollicitéz de tenir journée commune, où il fut congneu des différens qui sont de ville à ville ; vous avez dissimulé cela en vos responses, qui n'est pas, comme il nous semble, selon l'intention de vos alliés.

Nous sçavons que vous estes forts et puissants, mais tant plus devez-vous modérer le pouvoir que Dieu vous a donné à supporter vos paoures voisins à ce qu'ils se puissent entretenir avec vous. De nostre costé, nous congnoissons nostre petitesse, et ne sommes pas si despourveus de sens, Dieu mercy, pour nous enorgueillir oultre mesure. Mais, sinon qu'il vous plaise de subvenir par remède opportun, nous ne pouvons souffrir d'estre ainsi foulléz que nous n'aions recours où nous espérons de le trouver, comme Dieu nous y a donné entrée : c'est que par les seigneurs des Liges, il soit congneu qui a tord ou droict. Toutesfois nous espérons qu'aians entendu ces raisons, comme nous déclarons nostre cueur envers vous, que de vostre costé vous donnerez response si équitable que nos seigneurs s'en pourront contenter, et que les troubles et scandales qui en pourront advenir seront abbatus. Et de faict le Diable a desjà la bride trop laschée, sans que nous luy en

donnions nouvelles occasions. Au reste, en cas que vostre balif attente rien pour exécuter sa sentence, nous protestons quelque couleur ou formalité de justice qu'il y ait que ce sera voie de faict et violence dont nous vous prions de rechef au nom de Dieu vous depporter. (6 août 1557.)

AUX SEIGNEURS DE BERNE *

Minute originale de la main de Calvin.

Arch. de Genève. Lettres de la Seigneurie. Année 1557.

Magnifiques, puissans et très redoubtéz seigneurs, nous avons esté advertis par nos ambassadeurs de la response qu'ils eurent de vous le 11^{me} de ce mois, et combien que nous ne sçachons pas du tout vostre intention, comme il seroit bien requis, toutefois pource que la journée commune de Bade approche, en laquelle il sera

* Les députés de Genève, arrivés à Berne, obtinrent un sursis à la sentence du bailli de Ternier, mais sans pouvoir conclure un arrangement définitif. Voir les extraits des Registres du Conseil du 18 août 1557 : « Lettre de nos députés en Suisse par laquelle ils nous apprennent ce qu'ils ont fait à Berne et à Soleure, et qu'ils ont convenu d'une journée amiable qui devra être tenue à Berne, au 30^{me} de ce mois, et pour laquelle le Conseil a nommé les seigneurs Curtet et Migerand. » Cette journée fut sans résultat, et les discordes entre les deux villes survécurent au renouvellement de leur alliance, accompli le 9 janvier 1558. Chronique de Roset, VI, 35. Ruchat, t. VI, p. 229.

expédient, voire du tout nécessaire que les magnifiques seigneurs vos alliés sçachent ce qui aura esté faict entre nous, affin que les choses ne demeurent tousjours en suspends, sans attendre aultre response de vous, il nous a semblé bon vous notifier qu'au pénultiesme de ce mois, nos commis arriveront en vostre ville pour traicter, s'il vous plaist, de quelque bon appointement, devant qu'il en faille venir plus oultre. Desjà par cy-devant nous vous en avons priéz et sollicitéz, et sommes esbahis à quoy il a tenu que jamais n'aiez donné un seul mot de response. Toutefois quant il vous viendra maintenant à gré, si vaudra-il mieux tard que jamais. Encore s'il vous plaist nous informer plus à plain de vostre intention par ce messenger, nous en serons bien aises, et vous en prions, affin de pouvoir donner meilleure charge à nos dits commis.

Il y a un point que nous ne pouvons dissimuler, c'est que tenir journée amyable pour appoincter avec nos condamnéz et fuitifs, il nous est impossible d'entrer en ce propos, car nous aimerions mieux venir à toute extrémité, que déroguer en façon que ce soit à nostre justice, ny aussy d'appoincter avec préjudice de nostre honneur, et en souffrant les blasmes, injures et opprobres qui nous ont esté faicts, comme mesme vous voiez que c'est chose insupportable, que vostre ballif n'estant juge compétant, mesme n'ayant que voir ne que congnoistre en cest endroit, renversant des sentences souveraines, nous ait condamnéz à faire amende honorable, tellement que nous espérons que devant toutes choses, remède y sera donné pour annuller telle sentence, voire si estrange et exorbitante que nous désirons que la con-

gnoissance n'en vienne pas plus loing, mais que par vostre prudence elle soit abolie, comme de tout droict elle doit estre nulle. Nous n'en disons non plus, estimans que la chose de soy ne vous sera douteuse ny obscure, sans qu'on vous en face plus longue remonstrance.

Au reste quant nostre honneur sera rétably, eux demeurant en leur condamnation, nous ne sommes pas ceux qui voudrions refuser de vous gratifier en ce qui nous sera possible. Nous vous prions doncq affectueusement qu'il vous plaise donner ordre que nos commis soient ouïz, quant ils seront là arrivéz, et qu'on essaie encore s'il y aura quelque bon moien d'accorder tant de la combourgeoisie que du reste, affin que le rapport en soit faict à vos alliéz à la journée prochaine, d'autant que plus long deslay ne peult apporter que dommage. Vous voiez aussi que les troubles présens nous doivent inciter à chercher bon repos. (Priant sur ce nostre Seigneur qu'il vous doint sa sainte grâce; de Genesve ce 18 d'aoust 1557¹.)

AUX AMBASSADEURS DE GENÈVE, AUX LIGUES *

Minute originale de la main de Calvin.

Arch. de Genève. Lettres de la Seigneurie. Année 1557.

Nobles, sages, féaux et très chers frères, aians esté

¹ De la main du secrétaire de la République.

* Accueillis avec faveur par l'assemblée des Liges à Bade (sept.

advertis par vos lettres de ce qu'aviéz faict à Berne , nous avons signifié journée amiable auxdits seigneurs du pénultiesme de ce mois pour essayer quel moien il y aura de sortir de ces fascheries. Et pource que la chose estant de conséquence , il sera besoing avoir là plus grand nombre de gens que nous n'avons délibéré y envoyer, advisez de faire telle diligence que vous y soiez, car vostre absence nous porteroit grand intérêt (*sic*). Parquoy nous vous prions et exhortons n'y faillir. Nous sommes tout persuadéz que les propos que vous avez ouy en passant ne vous auront retardé à parachever vostre commission , et en comptant les jours nous pensons bien que pourrez venir à temps pour traicter à Berne , si d'aventure il y avoit moien d'apaiser une partie des différens. Mais encore la présente veue , hastez-vous tant qu'il vous sera possible. Cependant Dieu vous ait en sa garde, et vous guide tousjours jusque à ce qu'il vous rameine en bonne prospérité , affin que nous aions à le louer tant mieux. De Genève ce 18 d'aoust 1557.

1557), les députés de Genève y exposèrent leurs griefs contre Berne. Sur leur demande, les cantons exhortèrent les Bernois à la modération, et ils offrirent de servir de médiateurs entre les deux villes. Chronique de Roset, VI, 28. Ruchat, t. VI, p. 491.

A UNE ÉGLISE ÉTRANGÈRE *

Orig. autographe. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

La dilection de Dieu nostre Père, et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ demeure tousjours sur vous, par la communication du Saint-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, combien que j'aye esté quelquesfois requis de vous escrire, je m'en suis deporté jusque icy, partie d'aultan que je n'avoie nulle cognoissance qui me donnât accès à vous, partie aussi que j'estois en doubte de quel languaige je devoie user, pource que le vostre commun ne m'est pas congneu, et d'escrire en latin ce n'eust esté que pour ceux qui en ont le moins de nécessité, comme je présuppose. Maintenant pource qu'on m'a asseuré que mes lettres seroient bien receues de vous, et mesme que la pluspart entendent françois, je n'ay voulu faillir à m'acquiter de mon devoir, qui est de vous monstrier la bonne affection que j'auroye d'avancer vostre salut, quant la faculté m'en seroit donnée plus ample, et cependant essayez, s'il plaira à Dieu, se servir aulcunement de moy en cest endroit.

Premièrement j'ay grande occasion de louer nostre bon Dieu des grâces qu'il vous a eslargies, desployant sur vous comme sur beaucoup d'aultres les richesses de

* ... Peut-être l'Eglise réformée d'Emden, dans la Frise orientale. Sans date. La fin manque.

sa bonté inestimable, tant en ce qu'il vous a là recueillis un si beau troupeau en un lieu désert, duquel il augmente, à ce que j'entens, le nombre de jour en jour, comme de ce qu'il vous garde par sa vertu et maintient en sa bergerie, au milieu de tant de loups et larrons desquels vous estes environnéz. Car ce n'est pas une œuvre humaine quant en lieu où il n'y avoit que toute confusion, une Eglise de Jésus-Christ se dresse. Si nous reconnoissons à bon droict que la conversion d'un seul homme est un miracle de Dieu, nous ne dirons pas qu'une bonne compagnie se réduise à luy, qu'il n'y besongne de sa propre main. Puis, entre tant de résistances, il fault bien qu'il ait son bras estendu pour conduire ce qui aura esté bien commencé. Aussi, mes frères, congnoissant la grâce singulière dont ce bon Dieu a usé envers vous, que vous soiez de tant plus esmeus à vous renger du tout à luy, comme siens, en vraye humilité, et mettre poine que sa grâce ne soit pas inutile en vous, congnoissant que, d'aillant qu'il nous a choisis entre les aultres, nous sommes d'aillant plus obligéz à lui, et serons d'aillant plus inexcusables, si nous ne faisons profiter la congnoissance qu'il nous a donnée. Au reste, sentant les difficultés contre lesquelles vous avez assiduellement à combattre, pensez quel mestier vous avez qu'il vous tienne la main forte, et vous assiste, affin de le requérir, et vous remectre à luy, attendu mesme la fragilité que nous expérimentons estre en nous, sitost qu'il en retire sa vertu tant peu que ce soit. Cependant, mes frères, qu'il vous souviene à quoy vous estes appelléz, comme saint Paul nous admoneste d'y bien penser. Ce n'est pas petit honneur, que Dieu nous ait adopté pour estre

ses enfans. Vray est que ce bien a esté acquis à tout le monde par le sang de Jésus-Christ; mais ceste grâce n'est pas faicte à tous d'en avoir la jouissance, d'autant que Jésus-Christ, auquel consiste tout nostre bien, ne leur est pas communiqué. Aussi recongnoissons que ce bon Dieu, en nous donnant intelligence de l'Evangile de salut nous a voulu réduire à soy comme ses enfans, pour nous faire vivre en sa maison qui est son Eglise..... (1557 ?)

A L'ÉGLISE DE PARIS *

Copie. Registres de la Compagnie de Genève.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit tousjours sur vous par la communication du Saint-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, il n'est jà besoing de vous déclarer plus au long combien les nouvelles de

* Cette Eglise était alors plongée dans le deuil. L'élite de ses membres, surprise dans l'assemblée nocturne de la rue Saint-Jacques (4 septembre 1557), et abandonnée sans défense aux attaques d'une multitude en furie, avait été trainée dans les cachots. « Et combien, dit Bèze, que ce fut contre tout droit que personnes saisies et entre les mains des magistrats fussent ainsi malmenées et outragées des particuliers, si est-ce que jamais enquête aucune n'en fut faite. Or s'ils furent maltraités par les rues, ils ne furent

vostre affliction nous ont esté tristes et dures, comme aussy est bien raison que l'union que nous avons ensemble nous induise à cela, joinct aussy que la cause nous est commune. Si nous avions moien de vous montrer par effect quel désir et soing nous avons de vous alléger, vous le sentiriez plus à plain. Mais oultre les prières, nous ne pouvons pas beaucoup; tant y a encores que le reste n'a pas esté mis en obly. Nous ne savons qu'il profitera, mais quoy qu'il en soit, ne doutez pas que nostre Dieu ne vous regarde, et que vos pleurs et gémissemens ne soyent exaulcéz de luy. Car si nous ne nous reposons sur sa Providence, la moindre fascherie du monde sera ung abysme pour nous engloutir. Nous serons à chascune bouffée de vent, esbranléz çà et là; nous serons troubléz en nos perplexités, et esgaréz en nos conseils; bref ce sera ung labyrinthe que toute nostre vie, surtout quand la bride est laschée à Sathan et à ses supposts pour tourmenter et molester la pauvre Eglise de Dieu. Il nous fault bien

pas mieux en la prison du Chastelet, en laquelle ils furent premièrement conduits. Car les brigans et voleurs estoient retirés des fosses et crotons les plus infects pour y mettre ceux-ci. Le manger et le boire estoient refuséz à beaucoup d'entr'eux, jusques à bien longtemps, et inhibition faicte de donner entrée à personne pour les visiter. Toutesfois Dieu qui a tousjours le soing des siens, avoit pourveu à ce qu'ils ne demeurassent sans consolations. Car, pour le grand nombre des prisonniers, les geôliers avoient esté contrainsts d'en mettre plusieurs en un mesme lieu, tellement qu'il s'en trouvoit tousjours quelqu'un plus fortifié que ses compagnons qui donnoit courage aux autres. De tous costés doncques psaumes se chantoient, et retentissoit tout le Chastelet des louanges de Dieu, suffisant tesmoignage d'une singulière assurance qu'ils avoient en leurs cœurs de leur innocence. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 420.

avoir ce refuge, que si Dieu pense à toutes ses créatures, il ne délaisse pas ceulx qui l'invocquent. Mesme s'il ne tombe pas à terre un seul petit oiseau sans sa volonté, que son soing paternel ne deffaudra point à ses propres enfans.

Vray est que la tentation est grande et rude à soutenir, de voir ung si horrible trouble et qui peut attirer après soi une désolation extrême, et que Dieu tarde d'y mettre la main pour y remédier. Mais aussy ce n'est pas sans cause qu'il est dict que Dieu *veult esprouver notre foy, comme l'or en la fournaise*. Combien donc qu'il n'estende pas si tost la main que nous voudrions pour nous secourir, ne laissons pas d'estre persuadéz que les cheveux de nostre teste sont comptéz de luy, et si quelquefois il permet que le sang des siens est espandu, toutesfois il ne laisse pas de tenir leurs larmes précieuses, comme s'il les gardoit en ses phioles, comme en parle David au Ps. 56. C'est chose certaine qu'il n'a point permis ce qui est advenu, sinon pour faire un préparatif à quelque grande chose et qui surmonte tous nos sens. Jusques icy ceulx qui ont esté appeléz au martyre ont esté contemptibles au monde, tant pour la qualité de leurs personnes, que pource que le nombre n'a pas esté si grand pour ung coup. Que sçavons-nous s'il a desjà appresté une issue telle qu'il y aura de quoy nous esjouir et le glorifier au double? Tant y a que c'est nostre vraye sagesse de nous assubjectir à luy, et encores que tout soit confus, attendre coyement et en silence la délivrance qu'il nous a promise. Cependant, très chers frères, nous vous prions de practiquer la leçon qui nous a esté apprise du grand maistre, c'est de pos-

séder nos vies en patience. Nous savons combien il est difficile à la chair, mais qu'il vous souviennne aussy que c'est l'heure de combattre contre nous-mesmes et nos passions, quand nous sommes assaillis de nos ennemys. Et n'estimez point que ce soit une garde trop maigre que de souffrir, et vous monstrez benins et paisibles comme agneaux contre la rage des loups, puisque vous avez la promesse que ce bon pasteur et fidèle qui nous a prins à sa charge, ne nous défaudra point, quelque furie et énormité qu'il y ait en la cruauté des ennemys. Dieu est assez puissant pour la réprimer par tels moyens qu'il voudra ou sans nul moyen. Advisez seulement de ne rien attenter qui ne vous soit licite par sa parole. En nous tenans coys pour luy obéir, nous sommes assuréz qu'il repoulera les coups, ou bien nous donnera force et vertu pour les porter; mais en nous avançant plus oultre qu'il ne nous donne le congé, craignons tousjours de recevoir à la fin le salaire de nostre témérité. Nous ne parlons pas ainsy comme estans hardiz à vos despends, mais pource que nous savons bien qu'en tels effroiz on peut estre sollicité à beaucoup d'entreprises auxquelles il est difficile de tenir bride. Nous vous donnons doncques le conseil duquel nous voudrions estre modéréz et retenus en cas semblable. Et de faict il vouldroit mieulx que nous fussions tous abysmés, que l'Evangile de Dieu fust exposé à ce blasme, qu'elle fist armer les gens à sédition et tumulte, car Dieu fera tousjours fructifier les cendres de ses serviteurs; mais les excéz et violences n'apporteront que stérilité. Parquoy, très chers seigneurs et frères, monstrez que vous avez profité en l'eschole de celui qui requiert que

nous lui soyons sacrifiéz, n'espargnans rien pour soutenir sa querelle, et souffrans jusques à ce qu'il brise et rompe les armes de ses ennemys, ou qu'il les absubjectisse à soy.

Au reste, pource que vous n'avez point receu les lettres par lesquelles nous vous mandions que nostre compagnon alloit vers vous¹, non pas pour y faire continuelle résidence, comme aussy cela ne nous estoit point possible, mais seulement pour vous soulager et ayder quelque temps, nous vous prions de rechef, comme nous faisions alors, nous excuser de ce que nous ne pouvons pas plainement et du tout satisfaire à vostre désir. Il s'estoit libéralement offert à faire ce voyage pour vous servir, en attendant que feussiez pourvus de quelque autre, et n'y a celuy de nous qui ne désirast de s'employer en cest endroit à son tour, pource qu'il nous fault quasy desrober le temps, plustost de peur de vous destourner que pour regard à la charge que nous avons icy. Or maintenant que ces troubles sont survenus, nous vous prions de bien aviser si sa présence vous seroit point plus nuisible que profitable. Saint Augustin a prudemment considéré que si ung troupeau est assailly sans qu'on cherche le pasteur, celuy qui doit

¹ Juillet 1557 : « Monsieur de Saules (Nic. des Gallars) part pour Paris de son bon gré. » (*Reg. de la Comp.*) Il courut les plus grands dangers dans son voyage. Arrêté près de Dijon, avec Nicolas du Rousseau, surveillant de l'Eglise de Paris, « il eschappa, dit Bèze, n'estant rien trouvé en sa mallette, au lieu que du Rousseau, contre l'avis de ses amis, s'estoit chargé de lettres et de livres. *Hist. eccl.*, t. I; p. 437. Du Rousseau mourut dans les cachots de Dijon, et son corps fut livré aux flammes « afin que la mort survenue ne le privast de la couronne des martyrs. »

fortifier les aultres ne les peut licitement abandonner. Mais si on tasche de persécuter l'Eglise en la personne du pasteur, qu'il fera mieux de se retirer pour appaiser la rage des ennemys par son absence. Il parle de ceulx qui sont arrestéz en ung lieu, et ordonnéz pour conduire quelque Eglise. Maintenant, puisque notre compaignon est allé par delà pour suppléer au défaut qui y estoit, en attendant qu'on y peult donner provision plus certaine et de longue durée, regardez s'il ne sera pas plus expédient qu'un tel objet qui peult enflamber la fureur des ennemys, soit osté, car nous entendons le bruict qui volle pour aggraver les ennuyes et molestes qu'on tasche de vous faire. C'est assez vous en avoir avertis, car nous estimons bien tant de vostre prudence que vous préviendrez les inconveniens, veu que la nécessité qui se présente devant vos yeux vous doit donner conseil en cela. Toutesfois que sa retraicte ¹ ne soit pas cause de vous dissiper; car c'est aujourd'huy plus que jamais qu'il vous fault retirer sous l'enseigne, congnoissant la fragilité qui est en vous, sachant aussy que l'astuce de Sathan ne tend à aultre fin, sinon de vous escarter pour vous faire du tout esvanouyr. Tenez-vous donc conjoincts et comme serréz, invocquant d'un accord et comme d'une bouche celuy qui a promis d'estre présent partout ou deux ou trois seront assembléz en son nom.

Sur quoy, très chers seigneurs et frères, après nous estre recommandéz à vos bonnes prières, nous supplierons aussy de nostre costé le Père céleste de vous

¹ Nicolas des Gallars retourna, cette même année, à Genève.

conserver sous la protection de son Fils, vous fortifiant en constance invincible, vous guidant par son Saint-Esprit en toute prudence, droicture et simplicité, humilité et constance, et tenant vos ennemys bridéz jusques à ce que plainement il les rende confus. Le 16 septembre 1557. De nostre assemblée.

AUX PRISONNIÈRES DE PARIS *

Imprimée. *Histoire des Martyrs*, L. VII, p. 430.

Je ne m'esbahis point, très chères sœurs, si vous estes estonnées en ces durs assaults, et sentez les répu-

* Parmi les religionnaires surpris dans l'assemblée de la rue Saint-Jacques, et retenus dans les cachots du Châtelet, se trouvaient plusieurs femmes du rang le plus distingué. Assiégées durant plusieurs heures par une populace féroce, elles échappèrent miraculeusement à la mort, et se virent, dit Bèze, « chargées de toutes sortes d'injures, outragées de coups. Leurs accoustremens furent mis en pièce, leurs chaperons abattus de dessus leurs têtes, leurs cheveux arrachés, leurs visages souillés, et couverts d'ordure et de fange. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 440. L'une de ces infortunées captives, la dame Philippe de Lunz, veuve du seigneur de Graveron, parut la première devant les juges, et reçut avec une pieuse intrépidité sa sentence de mort. Conduite au supplice, le 27 septembre, avec Nicolas Clinet et Taurin Gravelle, tous deux surveillants de l'Eglise de Paris, elle monta courageusement sur le bûcher, léguant à ses compagnes l'exemple d'une héroïque constance et d'une admirable douceur. Les dames de Rentigny, d'Onartis, de Champagne

gnances de vostre chair, laquelle faict d'aultz plus ses efforts que Dieu veut besongner en vous par son Saint-Esprit. Si les hommes sont fragiles et aisément troubléz, la fragilité de vostre sexe est encores plus grande, voire selon le cours de nature. Mais Dieu qui besongne ès vaisseaux fragiles, sçait bien montrer sa vertu en l'infirmité des siens. Parquoy c'est à luy qu'il vous fault avoir vostre recours, l'invoquant continuellement et le priant que la semence incorruptible qu'il a mise en vous, et par laquelle il vous a adoptéz pour estre au nombre de ses enfans, produise ses fruicts au besoing, et que par icelle vous soiez fortifiées pour résister à toute angoisse et affliction. Vous sçavez ce que dict saint Paul : que *Dieu a esleu les choses folles de ce monde pour confondre les sages, et a esleu les choses infirmes pour abatre les fortes, les choses contemptibles et mesprisées pour destruire celles qui sont grandes et de hault prix*. Cela vous doit bien encourager, afin que la considération de vostre sexe ne vous face défaillir, encores que souvent il soit mesprisé par les hommes. Car quelque hautains et orgueilleux qu'ils soyent, et que par mespris et desdain ils se moquent de Dieu et de tous ceux qui le servent, si sont-ils contraincts d'avoir en admiration sa vertu et sa gloire partout où ils la voyent reluire. Et d'aultz que le vaisseau par lequel Dieu besongne sera débile, d'aultz seront-ils estraints et enserréz en eux-mesmes de la vertu de Dieu à laquelle ils ne peuvent résister.

et de Longemeau, ainsi que d'autres captives d'un rang plus obscur, attendaient encore leur jugement. C'est à ces femmes persécutées, et sans doute à celle qui devait bientôt subir le martyre, qu'est adressée la lettre du réformateur.

Vous voyez que la vérité de Dieu, quelque part qu'elle se trouve, leur est odieuse, et qu'elle n'est pas moins haye d'eux ès hommes qu'ès femmes, ès savans qu'ès idiots, ès riches qu'ès pources, ès grans qu'ès petits. Que s'ils prennent occasion du sexe ou de la qualité extérieure, de nous courir sus davantage, (comme nous voyons qu'ils se mocquent des femmes et des pources gens mécaniques, comme s'il ne leur appartenoit point de parler de Dieu, et congnoistre leur salut!), sachons que tout cela est en tesmoignage contre eux et à leur grande confusion. Mais puisqu'il a pleu à Dieu de vous appeller à soy aussi bien que les hommes, (car il n'a esgard ne à masles ne à femelles), il est besoing que faciez vostre debvoir pour luy donner gloire, selon la mesure de grâce qu'il vous a départie, aussi bien que les plus grans personnages qu'il a douéz de haulte science et vertu. Puisque Jésus-Christ est mort pour vous et par luy espérez salut, aians esté baptizées en son nom, il ne fault point estre lasches à luy rendre l'honneur qui luy appartient. Puisque nous avons un salut commun en luy, il est nécessaire que tous d'un commun accord, tant hommes que femmes, soustienent sa querelle. Quant il nous met au combat et à l'espreuve contre ses ennemys, d'alléguer là-dessus nostre infirmité, pour l'abandonner ou renier, il ne nous profite de rien, sinon pour nous condamner de desloyauté. Car celui qui nous met en bataille, nous garnit et munit quant et quant d'armes nécessaires, et nous donne adresse pour en user. Il ne reste que de les accepter et nous laisser gouverner à luy. Il a promis de nous donner bouche et sagesse à laquelle nos enne-

mys ne pourront résister. Il a promis de donner fermeté et constance à ceux qui se fient en luy. Il a espandu de son Esprit sur toute chair, et faict prophétizer fils et filles, comme il avoit prédit par son prophète Joël, qui est bien signe qu'il communique semblablement ses autres grâces nécessaires, et qu'il ne destitue ne fils ne filles, ne hommes ne femmes, des dons propres à maintenir sa gloire. Il ne fault donc estre paresseux à les luy demander, ne lasches à les recevoir, et en user au besoin quand il nous les a départis.

Considérez quelle a esté la vertu et constance des femmes à la mort de nostre Seigneur Jésus-Christ, et que lorsque les apostres l'avoient délaissé, elles ont persisté avec luy en merveilleuse constance, et qu'une femme a esté la messagère pour annoncer aux apostres sa résurrection, laquelle ils ne pouvoient croire ne comprendre. S'il les a lors tant honorées et douées de telle vertu, estimez-vous qu'il ait moins de pouvoir maintenant, et qu'il ait changé de volonté? Combien y a-t-il eu de milliers de femmes qui n'ont espargné leur sang ne leur vie, pour maintenir le nom de Jésus-Christ et annoncer son règne? Dieu n'a-t-il point faict profiter leur martyre? Leur foy n'a-t-elle point obtenu gloire du monde, aussy bien que celle des martyrs? Et sans aller plus loin, ne voyons-nous point encores devant nos yeux comment Dieu besongne journellement par leur tesmoignage et confond ses ennemis, tellement qu'il n'y a prédication de telle efficace que la fermeté et persévérance qu'elles ont à confesser le nom de Christ? Ne voyez-vous pas comme ceste sentence de nostre Seigneur a esté vivement enracinée en leur cœur,

par laquelle il dit : *Celuy qui me renonce devant les hommes, je le renonceray devant Dieu mon Père; et celuy qui me confessera, je le confesseray aussi, et advouëray debvant Dieu mon père.* Elles n'ont pas eu crainte de laisser ceste vie caduque pour en obtenir une meilleure pleine de béatitude qui dure à jamais. Proposez-vous donc ces exemples si excellens, tant anciens que nouveaux, pour asseurer à vostre foiblesse, et vous reposer en celuy qui a fait si grans ouvrages par des vaisseaux fragiles, et congnoissez l'honneur qu'il vous a fait, afin de vous laisser conduire à luy, estans bien asseurées qu'il est puissant pour vous conserver la vie, s'il s'en veut encores servir, ou bien s'il en veut faire échange pour vous en donner une meilleure, vous estes bien-heureuses d'employer ceste vie caduque pour sa gloire de si hault prix, et pour vivre éternellement avec luy. Car à cela sommes-nous mis au monde, et illuminez par la grâce de Dieu, à ce que nous le glorifions et en nostre vie et en nostre mort, et que nous soyons une fois pleinement conjoints à luy. Le Seigneur vous face la grâce de mesditer attentivement ces choses et les bien imprimer en vos cœurs, afin de vous conformer du tout à sa bonne volonté. Ainsi soit-il. De Genève. (Septembre 1557.)

AUX ÉGLISES DE LAUSANNE, DE MOUDON, DE PAYERNE *

Orig. autographe. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

Messieurs et bons frères, encor que tout le reste ne suffit à esmouvoir les frères auxquels on s'adresse, ceste extrémité ne souffre nul dellay. Car à grand'peine sera-il possible qu'en tant de tortures les uns ne soient enveloppéz, et puis les aultres, jusques à un nombre infiny. Bref voilà tout le royaulme en feu. Parquoy il n'est plus question de satisfaire au désir des paoures frères, mais s'il y a goutte d'humanité en nostre endroit, de les secourir à tel besoing. Pource que j'espère qu'ils ne fauldront à essayer, ne faillez aussi de mander ce qu'aurez faict en Suisse. Car encore qu'on ne trouvat

* Au dos : Lausanne, Modon, Payerne.

A la triste nouvelle des persécutions qui sévissaient avec tant de rigueur contre les réformés de Paris et du royaume, les Eglises suisses s'étaient émues. Une députation composée de Jean de Budé, de Farel et de Théodore de Bèze, alla solliciter l'énergique intervention des cantons protestants et des princes d'Allemagne auprès du roi Henri II. Le ministre Gaspard Carmel, député de l'Eglise de Paris, présenta aux théologiens allemands réunis à Worms, une confession de foi dont les termes adroitement mesurés semblaient devoir amener un rapprochement entre les Eglises luthériennes et réformées. Ruchat, *Hist. de la Réf.*, t. VI, p. 242 à 247. Calvin était l'âme de ces mouvements, et, par des lettres véhémentes, il pressait les Eglises de la Suisse française de s'associer à ces démarches, en offrant les dons les plus généreux pour les fidèles persécutés.

promptement argent par delà, si feray-je tels efforts, quand je me devrois engaiger teste et pieds, qu'il se trouvera prest icy. Je supplieray nostre bon Dieu vous guider en tout et partout, vous donner adresse, vous fortifier, et en somme monstrier le soing qu'il a des siens. (Septembre 1557.)

Extraict des lettres de Sire Georges de l'unziesme de septembre : *Vous aurez entendu comme à Paris a esté prins plus de cent prisonniers d'une assemblée où il y a plusieurs notablés et bons personnages.*

J'ay copié ceste clausule affin qu'elle fust mieux et plus vivement entendue de vous.

AU ROI DE FRANCE *

Minute originale corrigée par Calvin. Bibl. de Genève. Vol. 145.

Sire, puisque nous sommes chargéz et intituléz vers vostre majesté de tenir quelque secte à part, nous ne

* *Au dos de la main de Calvin : Au Roy, la confession des Eglises de France.*

Cette confession, rédigée d'une main habile, et en termes conciliants, par le réformateur, fut présentée au roi Henri II, à l'époque où les princes protestants d'Allemagne se disposaient à intervenir auprès de ce prince en faveur de leurs coreligionnaires français exposés à la plus dure persécution (novembre 1557). Les plus odieuses calomnies étaient alors répandues sur le compte des protestants de

désirons pas mieux que de vous rendre conte de nostre foy, moyennant qu'il vous plaise nous ouyr patiemment en ce que briesvement nous vous offrons par escrit, à ce que vous ayez meilleur loisir de priser le contenu, et, si bon vous semble, le communiquer à vostre conseil, afin que vous puissiez mieux juger si c'est à tort ou à droit que nous sommes blasméz. Cependant, Sire, nous vous supplions humblement de deux choses : L'une est qu'il vous plaise de considérer combien la vérité de Dieu contenue en la loy, aux prophètes et en l'Evangile est une chose précieuse, veu que non-seulement le salut de nos âmes y gist, mais aussy que Dieu ne peut estre deuement honoré, servi et glorifié, sinon que par ceste reigle; secondement qu'il vous plaise aussy penser combien d'abus règnent aujourd'huy au monde. Car c'est chose toute notoire que la vraye pureté de l'Eglise est toute pervertie et corrompue. Or, plusieurs se nourrissent en ignorance, estans obstinéz à ne se vouloir enquérir de la volonté de Dieu. Et voilà qui est cause que plusieurs gens craignans Dieu seront souvent condamnéz par faute d'estre ouïz. Au reste, Sire, afin qu'il ne vous semble que nous vueillions rien colourer ne palier par vaine couverture, nous avons icy couché en simplicité une briesve confession de la foy que nous tenons, laquelle nous espérons que vous trouverez accordante avec l'église catholique.

En premier lieu, nous croyons en un seul Dieu,

France, et trouvaient un écho jusque dans la cour. Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 424. Calvin, en traçant un simple exposé de la foi des Eglises réformées, se proposait de détruire ces calomnies qu'il avait déjà si éloquemment réfutées, vingt-deux ans auparavant, dans sa belle préface de l'*Institution chrétienne*.

d'une simple essence, et toutesfois en laquelle il y a trois personnes distinctes, selon que nous sommes enseignéz par la sainte Escripiture, et qu'il a esté déterminé par les anciens conciles, et détestons toutes sectes et hérésies contre lesquelles les anciens docteurs ont combatu.

Nous croyons que l'homme ayant esté créé pur et entier, est descheu par sa faute propre de la grâce qu'il avoit receue, et par ce moyen si est aliéné de Dieu qui est la fontaine de justice et de tous biens. En sorte que sa nature a esté du tout corrompue, et estant aveuglé en son esprit et dépravé en son cueur, a perdu toute intégrité, sans en avoir rien de résidu.

Nous croyons que toute la lignée d'Adam est infecte de telle contagion, et que le péché originel est un vice héréditaire, et non pas seulement une imitation, comme les Pélagiens ont voulu dire, lesquels nous détestons en leur erreur.

Nous croyons aussy que ce vice est vraiment péché qui suffit à condamner tout le genre humain, et pour tel est réputé devant Dieu. Mesme qu'après le baptesme, c'est toujours péché quant à la coulpe, combien que la condamnation en soit abolie, pource que Dieu par sa bonté gratuite ne nous l'impute point.

Nous croyons que c'est par la seule miséricorde de Dieu que les esleus sont délivrez de la perdition générale en laquelle tous hommes sont plongéz. Et premièrement que Jésus-Christ, sans lequel nous sommes tous perdus, nous a esté donné pour rédempteur, afin de nous apporter justice et salut.

Nous croyons que Jésus-Christ estant la sagesse éter-

nelle de Dieu, et son Fils unique, a vestu nostre chair afin d'estre Dieu et homme en une personne, voire semblable à nous, sinon en tant qu'il a esté pur de toute macule. En quoy nous détestons toutes les hérésies qui ont anciennement troublé l'Eglise. Item, que la fin de prendre nostre nature a esté pour mourir et résusciter, et accomplir toute justice, afin de nous acquérir la vie céleste.

Nous croyons que par le sacrifice unique que Jésus-Christ a offert en la croix, nous sommes réconciliéz à Dieu pour estre tenus et réputéz justes, et que par ce moyen nous avons liberté d'invoquer Dieu en plaine fiance qu'il nous est Père, d'autant que par adoption nous obtenons ce que Jésus-Christ a de nature.

Nous croyons que toute nostre justice est fondée en la rémission des péchéz, comme c'est aussy nostre seule félicité, selon que dict David. Parquoy nous re-jectons toutes autres justices que les hommes présument d'avoir par leurs vertus ou mérites, veu que nostre fiance ne se peut arrester ailleurs, ne trouve repos, sinon quand nous sommes résolus que Dieu en couvrant nos iniquitéz, nous alloue, pour nous justifier et absoudre, l'obéissance que son Fils luy a rendue.

Nous croyons que par la seule foy nous sommes faicts participans de ceste justice, et aussy que nous sommes illuminéz en foy par la grâce secrette du Saint-Esprit, tellement que c'est un don gratuit et particulier, lequel Dieu adresse à ceux que bon luy semble, voire non-seulement pour les introduire au bon chemin, mais aussy pour les y faire continuer jusques au bout.

Nous croyons que par ceste mesme foy nous sommes

régénérerez en nouveauté de vie , pource que naturellement nous sommes asservis à péché. Or, combien que ce renouvellement par lequel Dieu nous forme à bien faire, soit une partie de nostre salut, toutesfois nous confessons que les bonnes œuvres que nous faisons par la vertu du Saint-Esprit, ne viennent point en conte pour nous justifier devant Dieu, et mériter qu'il nous tienne pour ses enfans, pour ce que nous serions toujours flottans en doute et inquiétude, si nos consciences ne s'appuyoient sur la satisfaction par laquelle Jésus-Christ nous a acquitéz.

Estans munis de telle fiance, nous invoquons Dieu au nom de son fils, lequel il nous a donné pour médiateur et avocat, et luy adressons hardyment nos prières, aiant si bon accès et privé envers luy, joint qu'il nous déclare que nos prières luy seront sacrifice de bon odeur, et qu'il nous commande d'avoir refuge à luy par ce moyen.

Nous croyons que l'ordre de l'Eglise que Jésus-Christ a establi en son autorité, doibt estre tenu sacré et inviolable; et pourtant que l'Eglise ne peut consister, sinon qu'il y ait des pasteurs qui ayent la charge d'enseigner, lesquels on doibt honorer et escouter en révérence quant ils sont deucement appelléz, et exercent fidèlement leur office; en quoy nous détestons tous fantastiques qui voudroyent anéantir en tant qu'en eux est la prédication de la parolle de Dieu.

Nous croyons qu'il faut garder et entretenir l'unité de l'Eglise, et que tous ceux qui s'en séparent sont gens pervers, qu'on doibt fuir comme pestes mortelles. Toutesfois nous pensons qu'il faut prudemment discerner

quelle est la vraye Eglise , pource que plusieurs abusent faussemment de ce tiltre. Nous disons doncques que c'est la compagnie des fidelles qui s'accordent à suivre la parolle de Dieu , et la pure religion qui en dépend , et profitent en icelle tout le cours de leur vie, croissans et se confermans en la crainte de Dieu , selon qu'ils ont besoin de s'avancer et marcher tousjours plus oultre. Mesmes , quoy qu'ils s'efforcent, qu'il leur convient avoir incessamment leur recours à la rémission de leurs péchés.

Nous croyons que les sacremens sont conjoints à la parolle pour plus ample confirmation, affin de nous estre gages et méraux de la grâce de Dieu , et par ce moyen soulager et ayder nostre foy, à cause de l'infirmité et rudesse qui est en nous. Nous tenons aussy que la substance d'iceux est Jésus-Christ , car estans séparéz de luy ils perdent toute vertu.

Nous croyons que le baptesme est le tesmognage de nostre adoption, pour ce que là nous sommes entréz au corps de Christ afin d'estre lavéz et nectoiéz par son sang, et puis renouvellez en sainte vie par son Esprit. Or combien que le baptesme soit sacrement de foy et de pénitence, néammoins puisque Dieu reçoit en son Eglise les enfans avec les pères , nous disons que par l'autorité de Jésus-Christ, les petis enfans engendrez des fidelles doibvent estre baptisés.

Nous confessons que la sainte Cène nous est tesmognage de l'unité que nous avons avec Jésus-Christ, d'autant qu'il n'est pas seulement une fois mort et résuscité pour nous, mais aussi nous repaist vraiment et nourrit de sa chair, à ce que nous soions un avec luy,

et que sa vie nous soit commune. Or combien qu'il soit au ciel jusques à ce qu'il vienne pour juger le monde, toutesfois nous croyons, par la vertu secrète et incompréhensible de son esprit, qu'il nous nourrit et vivifie de la substance de son corps et de son sang. Nous tenons bien que cela se faict spirituellement, non pas pour mettre au lieu de l'effect et vérité imagination ne pensée, mais d'autant que ce mystère surmonte en sa haultesse la mesure de nostre sens et tout ordre de nature. Bref, d'autant qu'il est céleste, ne peult estre appréhendé que par foy.

Nous croions, ainsy que dit a esté, que, tant en la cène qu'au baptesme, Dieu nous donne réalment et accomplit par effects ce qu'il y figure, et pourtant nous conjoingnons avec les signes la vraye possession et jouissance de ce qui nous est là présenté. Et par ainsy que tous ceulx qui apportent à la table sacrée de Jésus-Christ une pure foy comme un vaisseau, reçoivent vrayement ce que les signes testiffient, c'est que le corps et le sang de Jésus-Christ ne servent pas moins de manger et de boire à l'âme que le pain et le vin au corps ¹.

Nous croions que Dieu veult que le monde soit gouverné par loix et pollice, afin qu'il y ait quelques brides pour réprimer les appétis désordonnés du monde, et ainsy qu'il a estably les royaumes et principautés, et tout ce qui appartient à l'estat de justice, et en veult estre recongnu autheur, afin qu'à cause de luy non-seulement on endure que les supérieurs dominant, mais aussy qu'on les honore et prise en toute révérence, les

¹ En marge de la main de Calvin : *Il faudra insérer en blanc ces deux articles* (touchant la cène).

tenans pour ses lieutenans et officiers, lesquels il a commis pour exercer une charge légitime et sainte. Nous tenons doncque qu'il fault obéir à leurs loix et statuts, paier tributs, imposts et aultres debvoirs, et porter le joug de subjection d'une bonne volonté et franche, moiennant que l'Empire souverain de Dieu demeure en son entier¹.

Voilà, Sire, la somme de nostre foy sans aucun fard ne desguisement. Si nous n'avons desduict par le menu tous les poincts et articles sur lesquels on nous taxe, si est-ce qu'on ne nous peult rien reprocher qui ne dépende de ce qui est icy contenu, et vous le trouverez ainsy quant il vous plaira examiner le tout. Si nous n'adhérons à beaucoup de superstitions lesquelles sont du tout contraires à ce que nous avons cy-dessus déclaré, nous espérons que nostre excuse sera receue de vous comme raisonnable, vous suppliant de rechef très humblement, Sire, comme bon père et humain protecteur de vos obéyssans subjects, d'avoir pitié de ceulx qui ne cherchent que de servir simplement à Dieu en s'acquictant loiaulment de leur devoir envers vous.

¹ En marge, de la main de Calvin : *Il fault adjouster en la fin cest article.* — Rapprocher ce passage du beau chapitre de l'Institution chrétienne, sur le *gouvernement civil*. Les protestants français étaient représentés au roi comme des sujets rebelles, ennemis de toute autorité, dont les doctrines tendaient également au renversement de la religion et de l'Etat.

A MADAME DE RENTIGNY *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Ma Dame et honorée sœur, j'avois jusques icy différé à vous escrire, non par faulte d'avoir mémoire de vous, mais pource que je pensois bien que vous aviez par delà gens qui faisoient leur debvoir à vous exhorter selon la nécessité¹. Et aussy j'estois adverty de la constance que Dieu vous avoit donnée, tellement que j'avois plus tost à luy en rendre grâces qu'à vous solliciter. Surtout pource qu'estant si loing, je ne pouvois bonnement

* A Mademoiselle de Rentigny, prisonnière à Paris.

Cette dame, une des captives de la rue Saint-Jacques, était fille du seigneur de Rambouillet, et femme du chevalier de Rentigny, enseigne du duc de Guise. Son mari et son père, zélés catholiques, introduits dans son cachot, ne purent ébranler sa foi. La constance de Mademoiselle de Rentigny, louée des ministres de Paris, le fut aussi dans une lettre de Th. de Bèze aux ministres de Zurich, où l'on remarque ce passage : « Captivorum plerique fortissime pergunt, adeo quidem ut quæ inter omnes captivas feminas et nobilitate generis et amicorum copiis excellit, oblatam a rege veniam plane repudiarit, sui etiam et parentis et viri preces et lacrymas aspernata, digna certe quam nominatim Domino commendetis. *Vocatur Domina de Rentigny... Det illi Dominus ad finem usque perseverare!* » 24 nov. 1557. Mss. des Archives de Zurich.

¹ Les ministres de Paris. Voir les lettres du ministre Racham à Calvin, Bibl. de Genève, vol. 112. L'histoire de l'Eglise réformée de Paris, durant deux de ses plus glorieuses années (1558-1559), est tout entière dans ces précieux documents.

sçavoir quel estoit vostre estat, pour bien apliquer mon exhortation, selon qu'il eust esté besoing, je m'estois déporté de ce que ceux qui estoient prochains pouvoient mieux faire, voiant quasi à l'œil le mal auquel il falloit remédier. Toutesfois pource que la longueur du temps apporte souvent beaucoup d'ennuys, et que les tentations redoublent, et aussy pource que c'est l'artifice de Satan et de ses supports de faire languir les enfans de Dieu, afin de leur amortir petit à petit le courage, je n'ay voulu différer plus long temps à m'acquiter d'une partie de mon devoir. Aussy je ne sçay pas s'il plaira à Dieu de vous esprouver plus oultre, car possible que jusques icy en vous espargnant, il vous a donné loysir de vous préparer afin que ne feussiez prinse au despourveu. Car combien que je ne doute pas que n'ayez tousjours esté appareillée à glorifier son saint nom, si est-ce qu'il sçait traiter les siens par bonne mesure, aiant tousjours esgard à leur infirmité. Et, quoy qu'il en soit, je me tiens assuré que jusques icy vous n'avez pas esté sans sentir son secours évident. Car combien que les alarmes n'aient pas esté si rudes du commencement, comme à ceux qui ont esté les premiers pour monstrier le chemin au reste, si est-ce qu'à la longue vous feussiez deffaillic cent fois sans estre soustenue par sa vertu. Parquoy aiant persisté et tenu bon en beaucoup de combats et contredits, congnoissez qu'il ne vous avoit pas mise en oubli; et que ceste expérience vous fasse espérer sans doute que jusques à la fin il vous sera prochain, et parfera sa vertu en vous, quelque infirmité qu'il y ait.

Je croy que vous avez entendu qu'il n'a pas tenu à

nous que vous n'eussiez quelque soulagement du costé des hommes, mais le commencement a esté si maigre, qu'il semble que Dieu ne vueille pas que nul ne s'en mesle que luy¹. Combien que si les seconds font mieux que les premiers, encores nous fauldra-il bien congnoistre qu'ils n'ont esté qu'instrumens de sa grâce². De faict j'ay quelque conjecture, mesmes qu'ils n'eussent pas meilleur advis ne conduicte que les aultres, qu'ils obtiendront plus. Mais quoy qu'il en soit, le meilleur est de se préparer à l'extrémité; car s'il n'y a que la sortie pour ce coup, il y aura bien à penser plus que jamais pour l'advenir, pour ce que ceux qui ne se voudront affranchir du service de Dieu en le quittant, seront plus estroitement captifs sous la misérable servitude de Satan. Parquoy, Madame et bien-aymée sœur, je vous prie au nom de Celuy qui nous a si chèrement racheté pour dominer sus nostre vie et nostre mort, que vous regardiez surtout comment vous pourrez achever le cours de vostre vie en son obéissance. Croiez que vostre vie m'est précieuse, mais ce n'est pas à vous ny à moi de nous dispenser que nous ne préférions à une centaine de vies l'honneur de Celuy auquel nous devons

¹ Allusion aux démarches, assez mal concertées, des cantons réformés de la Suisse auprès du roi Henri II, pour adoucir le sort de leurs coreligionnaires français.

² Les princes protestants d'Allemagne s'étaient empressés d'imiter l'exemple des cantons suisses, et leur intervention fut plus efficace. « Au mesme instant, dit Bèze, arrivèrent aussi lettres de la part du comte Palatin, premier électeur, tendantes à mesme fin, tellement que le roy sollicité de ceste sorte, et voiant le besoin qu'il avoit du secours des estrangers, accorda qu'on procédast plus doucement en ces affaires. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 432.

tout. Je dis cecy, pource que je présume assez qu'oultre les tentations qui vous pourront venir au-devant, il y aura plusieurs soufflets pour les allumer, et cependant amortir la crainte de Dieu. Si vous n'estiez bien munie au contraire de quelques assaults qui vous soient dresséz, quant vous regarderez non-seulement que vault l'héritage des cieux auquel nous sommes appelléz, mais aussy de quel prix il nous a esté acquis, il y aura pour vous endurcir en une constance invincible; comme à l'opposite nous serons bientost abattus, et grans et petis, en destornant nos yeux de là. Principalement ceux qui ont plus d'appuy et d'arrest en ce monde, y seront plus tost retenus, selon que sous umbre de tous les dons par lesquels Dieu nous attire à soy, Satan s'efforce de nous en eslongner. Mais ceux qui priseront bien la valeur inestimable de ce thrésor qui nous est offert en l'Evangile, quant le Fils de Dieu se donne à nous, auront de quoy quicter tout ce qui est du monde. Il n'y a pas prince ni roy qui puisse estre chrestien, sinon à condition d'offrir sa vie et sa mort en sacrifice à Dieu.

Maintenant, puisqu'il vous appelle à rendre tesmoignage à la doctrine où gist tout vostre bien, salut et gloire, pensez en premier lieu en quoy vous luy estes obligée, et si la condition de vous acquiter est dure et pesante, consolez-vous de ce qu'il ne requiert rien qui ne retourne à vostre profit. Je sçay bien que plusieurs vous pourront alléguer qu'il se vaudroit mieux esparagner, que de s'abandonner sans profit, mais en remettant vostre vie à celuy auquel elle appartient, laissez-luy disposer de l'issue qui en adviendra, comme c'est à luy de faire fructifier tout ce qui procède de nous, pource

qu'aultrement il seroit inutile. En cecy et en tout le reste , congnoissez que vous estes appelée au combat, et puisque c'est le temps de batailler, armez-vous, selon que la nécessité le requiert, non-seulement en méditant les promesses qui nous doibvent fortifier jusques au bout, mais aussy en priant le Dieu de toute vertu vous soustenir par son Esprit, pour vous rendre pleinement victorieuse, comme vous pouvez estre assurée que beaucoup vous tiennent compagnie en telle requeste. Et de ma part je le supplie de vous avoir en sa sainte garde, vous guider en toute prudence, droicture et constance tellement que son nom soit glorifié en vous comme il le mérite. Ce 8 de décembre 1557.

Vostre humble frère et serviteur,

CHARLES D'ESPEVILLE.

AU ROI DE NAVARRE *

Minute originale. Bibl. imp. Coll. Dupuy. Vol. 102.

Sire , aiant entendu la grâce que Dieu vous avoit faicte de s'approcher de vous plus familièrement que jamais , pour vous certifier droictement de la pure vérité

* Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, époux de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et père de Henri IV. Esprit timide, caractère faible et irrésolu, ce prince osa cependant se déclarer pour la Réforme,

de l'Evangile de son Fils Jésus-Christ, nostre souverain roy ¹, j'ay prins la hardiesse de vous escrire, espérant que pour l'honneur et la révérence que vous portez au maistre à qui je sers, vous daignerez bien recevoir la présente, laquelle vous offrant et moy et tout le service auquel il vous plaira m'employer, vous rendra bon et fidèle tesmoignage, si je n'ay la faculté et moien de monstrar par effet combien je suis vostre, pour le moins que le courage n'y deffault point. Aussy pource que j'ay entendu que de vostre grâce vous me portiez bonne affection, cela m'a tant plus enhardy, pour m'asseurer que j'aurois bonne entrée, et humaine envers vous. Qui plus est, je me tiens assuré, quand vous verrez que je ne désire aultre chose sinon que Dieu soit glorifié en vous,

avant que sa femme, douée d'un génie viril et d'une âme héroïque, parût incliner vers les croyances nouvelles. Il les fit prêcher publiquement dans la chapelle du château de Nérac, en l'année 1555, et demanda plusieurs ministres à l'Eglise de Genève. Il en obtint deux prédicateurs distingués, François Le Guay, dit le Normand, et de la Pierre, qui unirent leurs efforts à ceux de l'ancien moine David, pour affermir le roi dans la profession de l'Evangile. Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 402. Attentif aux intérêts de la Réforme en France, Calvin profita du départ de ces deux ministres pour adresser au roi de respectueuses exhortations.

¹ Calvin avait été informé par une lettre du ministre Villeroche des dispositions favorables du roi de Navarre : — « Heri Simon Burserius (credo enim sic vocari) cum rege nostro collocutus est, sermonemque ad multam noctem produxit. Ibi multa de officio principum, de vita æterna, de cruce Christi, de religionis fide dicebantur, in quibus et ratio ætatis et admiranda vitæ sanctimonia majestatem atque auctoritatem maximam viro conciliabant. *Denique sic res habet, ut de principe hoc, de quo hactenus dubitatum fuit, multo majora et plura quam antehac expectemus.* » — Nérac, 43 avril 1557. Mss. de Genève, vol. 440.

voire pour vostre bien et salut, que vous souffrirez volontiers d'estre exhorté par moy au nom de celuy qui a toute autorité envers vous. Car selon que les roys et princes ont à soustenir une charge difficile, tant plus ont-ils besoing d'estre advertis quel est leur devoir. Et voilà aussy pourquoy Dieu a notamment commandé que les roys appliquassent leur estude plus que les personnes privées à proffiter en sa loy. Car de faict selon que Dieu les eslevant en haulte dignité, les approche plus de soy, il les oblige quant et quant à s'emploier de tant meilleur courage à faire tout debvoir envers luy, comme aussy ce n'est pas raison que les princes terriens qui ne sont que ses officiers et lieutenans, veullent estre obéis, et que luy qui a l'empire souverain, soit fraudé de son droit. Or c'est aujourd'huy le temps plus que jamais que grans et petis se doibvent efforcer à faire que Dieu soit servy selon qu'il le mérite. Car on veoit tout si corrompu et perty, que la pluspart de ce qu'on appelle service de Dieu ne sont que faulsetés détestables que le diable a forgé, pour faire que le vray Dieu soit déshonoré. Car si les gens de basse condition et de nul crédit sont tenus, en tant qu'en eux est, et que leur petitesse le porte, de mettre peine que Dieu soit purement adoré, il faut bien que les grans et ceux qui sont eslevéz plus hault s'emploient au double, et chacun selon sa mesure.

Pensez, Sire, quand Dieu après vous avoir choisy pour estre prince d'une si noble maison, vous a aussy retiré des ténèbres de superstitions où vous estiez plongé comme les aultres, et vous a illuminé en la congnoissance de l'Evangile de nostre Seigneur Jésus, ce qui n'est pas donné à tous, n'a pas voulu que la foy que vous

avez receue demeurast enclose en vous et comme ensevelie, mais plus tost que vous soyez une lampe ardente pour esclairer et grans et petis. Et de faict ne doubtez pas que beaucoup de gens ne regardent à vous, et Dieu les y adresse affin que vous soiez tant plus sollicité à vous acquitter à monstrier le chemin à beaucoup d'aultres. D'un costé il vous doibt souvenir quel soing nous devons tous avoir que l'honneur de Dieu soit maintenu en son intégrité, selon qu'il est dit au Pseaume : *Le zèle de ta maison m'a consumé et les opprobres qu'on t'a faicts sont tombez sur moy*. Par quoy la pure doctrine en laquelle Dieu veut estre glorifié, nous doit estre si précieuse, qu'en la voiant obscurcie, voire comme abolie par erreurs, abus, tromperies et illusions de Satan, nostre zèle se doibt allumer pour nous y opposer tant qu'en nous est, et selon que Dieu prononce qu'il rendra honorables ceux qui l'auront honoré.

D'autre part, Sire, les soupairs et angoisses de tant de pauvres fidèles méritent bien d'estre exaulcéz de vous, pour prendre courage à leur subvenir, et leur procurer quelque allégement, tant qu'il vous sera possible. Et à présent l'occasion s'y offre plus que jamais en ceste assemblée des Estats¹. Car il est vraisemblable qu'en traitant de ce qui concerne le gouvernement public, l'article de la religion ne sera point oublié. Je sçay combien la chose sera odieuse que vous sousleviez la querelle de

¹ Les Etats-Généraux se réunirent en effet à Paris le 6 janvier 1558. Mais les trois ordres se bornèrent à voter des subsides nécessaires pour la continuation de la guerre contre l'Espagne, sans s'occuper de l'article de la religion. Le roi de Navarre n'assista pas à cette assemblée. De Thou, L. XX.

Jésus-Christ. Mais si vous, Sire, qui devez estre l'organe de tous enfans de Dieu, avez la bouche close, qui osera ouvrir la sienne pour sonner mot ? N'attendez pas que Dieu vous envoie quelque message du ciel , mais tenez pour résolu qu'en vous appelant en tel lieu et degré, il vous produit pour son tesmoing et procureur de sa cause ; et d'aautant plus la magnanimité qui est en vous se doit ici desployer. Mesme encores qu'il y eust quelque crainte pour les difficultés qu'on y veoit, d'aautant que c'est à Dieu de munir les princes d'un esprit franc et libéral, recourant à luy, je vous supplie de vous esvertuer comme c'est à ce coup qu'il en est besoing, où il est à craindre que la porte ne soit fermée pour l'advenir. Si l'ouverture n'est pas encore d'approuver le bien en plaine liberté, et condamner le mal, c'est bien pour le moins de requérir qu'il soit congneu de la cause, et que tant de pauvres gens ne soient pas condamnés à crédit. Mesme il semble bien qu'on puisse remonstrer par raisons favorables que ce n'est le repos et profit du royaulme, d'y procéder par exécutions violentes, d'aautant que les feux ne font que multiplier le nombre de ceux qu'on persécute , tellement que le sang sert tousjours de semence. Il semble bien aussy que sans donner occasion à ceux qui ne peuvent encores gouter l'Evangile, de s'escarmoucher par trop , on pourroit mettre en avant quelques poincts qui ne leur seroient pas tant en horreur, comme d'alléguer pour exemple : si un homme se contentoit de prier Dieu , et avoit Jésus-Christ pour son avocat, de le faire mourir pour telle querelle, que c'est une rigueur trop excessive, et qu'il y auroit danger que Dieu ne fust irrité contre le pays ;

attendu que les apostres et disciples de nostre Seigneur Jésus qui sont les vrayz mirouers et patrons de la chrestienté, n'ont jamais sceu que c'estoit de prier les saints trespassés. Il y a aussy d'autres abus si lourds et énormes qu'il n'y a nul propos de les dissimuler. Et toutesfois si tost que quelcun en voudra remonstrer quelque chose, il sera tenu pour hérétique, sans s'enquérir plus oultre, qui est une extrémité insupportable.

Il y a aussi un aultre advertissement bien digne d'estre faict. Car d'autant plus qu'on cuide empescher le cours de la Parole de Dieu, et maintenir les abus en leur possession, beaucoup de gens deviennent profanes, sans loy ne sans foy, pour ce que plusieurs se moquent hardiment en leur cœur de toute la papaulté, sachant qu'il n'y a qu'ignorance et sottise; et toutesfois craignant le danger de leur vie, rejectent toute instruction. Et à la vérité s'il n'y est proveu de bonne heure, on sera esbay que le royaulme sera rempli de telle infection. Et pleust à Dieu que ceulx qui sont les plus cruels à faire mourir les pauvres gens, ne fussent pas tels contempteurs de Dieu, et moqueurs de toute religion. Mais il est à désirer que le roy soit adverty que si on persiste d'opprimer les bonnes simples gens, qui, par leur bon zèle et crainte de Dieu, ne s'accordent point à la façon commune, il est à craindre que telle vermine ne gaingne et occupe tout le pays, en sorte qu'il sera trop tard d'y remédier.

Je désirerois bien, Sire, que vos affaires souffrissent de lire un petit traité que je fis il y a douze ans passéz¹,

¹ *Supplication et remontrance sur le faict de la chrestienté et réformation de l'Eglise, à l'empereur, aux princes et estats*

quand Estats de l'Empire estoient assembléz pour les différens de la religion. Mesmes je vous oseray bien supplier qu'il vous plaise prendre le loisir de passer par-dessus pour estre mieux informé quelle procédure il seroit expédient de tenir, non pas que je présume de vous donner reigle, mais pource que je me confie que vous ne daignerez pas d'apprendre, soit par moi ou par aultre, quelle est la volonté de Celuy auquel vous désirez de complaire en tout et partout, affin de vous y confier.

Sire, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je prieray nostre bon Dieu et Père de vous avoir en sa garde, vous gouverner par l'Esprit de sagesse, droiture et constance, et vous faire prospérer de plus en plus. Ce 14 de décembre 1557.

A MADEMOISELLE DE LONGEMEAU *

Copie. Bibl. Imp. Coll. Dupuy. Vol. 102.

Mademoyselle et bonne sœur, ce que j'ay longtemps attendu à vous escrire a esté pour ce qu'estant si loin,

tenans maintenant journée impériale à Spire, 1543. Ce traité composé d'abord en latin, fut traduit en français par Calvin en 1544. Il est inséré dans le Recueil des Opuscules, p. 506.

* A Mademoiselle de Longemeau prisonnière à Paris. Voir la lettre et la note, p. 445, 446.

je n'estois pas assez adverty de vostre estat en particulier, et ce qui pouvoit journellement survenir. Parquoy j'ay laissé ceste charge à ceux qui estoient sur le lieu, pource qu'ils savoyent mieux quelle exhortation vous seroit propre, et aussy pour ce que je ne pensois pas que la procédure deust estre si longue. Mais puisque Dieu, en prolongeant le terme, a voulu esprouver vostre constance, et aussy vous donner loisir et espace à vous fortifier de longue main, et aussy que j'ay cependant entendu un petit plus de vos nouvelles qu'auparavant, je n'ay voulu faillir à vous déclarer pour le moins que si les ennemis de vérité sont vigilans pour chasser vostre ruine, il y a ici beaucoup d'enfans de Dieu qui ne vous ont pas mise en oubli. Cependant puisque le moyen de vous secourir nous défaut, persistez à vous arrester du tout à Celuy auquel vous avez senti jusques icy un si bon support, qu'il vous a bien donné occasion d'y fonder une plaine espérance. Les combats que vous avez à soustenir sont divers, et un chascun est assez rude et difficile, mais Dieu n'a pas moins de victoires en sa main, quand vous bataillerez constamment sous son enseigne. Seulement ayez tousjours mémoire quelle querelle vous débattez, pour n'en fleschir en façon que ce soit. Car quelque délivrance que les hommes vous promettent, Dieu vous tient arrestée là, que si vous prétendez de racheter trois jours de vie en ce monde, c'est renoncer à son héritage céleste. S'il luy plaît, comme aussy je le désire, il trouvera le moyen pour vous faire eschapper. Seulement ayez cela résolu de ne tenir vostre vie que de luy, et cependant apprestez-vous de suivre où il vous appellera, sachant qu'il ne souf-

frira que vous soyez tentée oultre mesure, et aussy qu'il vous doit bien suffire, quoy qu'il dispose de vous, qu'il convertira le tout tant à sa gloire qu'à vostre salut.

Sur quoy, Mademoiselle et bien-aimée sœur, après m'estre affectueusement recommandé à vous, je supplie nostre bon Dieu vous fortifier en constance invincible, vous gouverner par son Esprit et vous tenir en sa sainte protection. Ce 14 de décembre 1557.

Vostre humble frère,

CHARLES D'ESPEVILLE.

A L'ÉGLISE DE PARIS *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit tousjours sur vous, par la communication du Saint-Esprit.

Messieurs et honoréz frères, combien que vos fascher-ies et angoisses nous touchent de telle tristesse que

* A nos très chers seigneurs et frères les ministres, diacres et anciens de l'Eglise de Paris. Cette même lettre se retrouve (Coll. Dupuy, vol. 102. Copie.) avec cette suscription : *A nos très chers seigneurs et frères de Longueville.*

Sept des malheureux prisonniers de l'assemblée de la rue Saint-Jacques avaient déjà souffert le martyre. D'autres allaient subir le

doivent sentir les membres d'un corps du mal l'un de l'autre, toutesfois Dieu donne tant plus grand lustre à sa vertu, à ce que vous ne défaillez point, et avons plus ample matière tous ensemble de l'en glorifier que si vous n'estiez point ainsi molestéz et affligéz. Ainsy, que vostre fragilité ne vous estonne point, voyans comme la vertu du Saint-Esprit besongne en vous, pour y recourir, et là-dessus efforcez-vous tant plus, ne doutant point que le Père de miséricorde aura enfin pitié de vous pour donner allègement à vos oppressions. Si plusieurs de ceux qui estoyent appeléz au combat se monstrent par trop débiles, que leur exemple ne vous soit point en scandale, pour vous desbaucher, sachans que de tout temps il y a eu de tels exemples pour picquer les fidèles à prier Dieu tant plus soigneusement

même sort, quand une des dames captives présenta des causes de récusation contre un de ses juges, et suspendit ainsi le cours de ces cruelles procédures. L'intervention des cantons réformés de la Suisse et des princes protestants d'Allemagne, fit cesser pour un temps les supplices. — « Plusieurs, dit Bèze, furent envoyés aux monastères, principalement les plus jeunes des escoliers, desquels les uns se laissèrent escouler, les autres n'estans estroitement serrés, eschappèrent. La plupart furent renvoyés devant l'official pour y faire abjuration, et recevoir l'absolution ordinaire... Plusieurs lasches et craintifs ne se soucièrent pas beaucoup d'obéir à cela ; les autres usèrent de confessions ambiguës. Quoi qu'il en soit, il y eut de grandes infirmités en beaucoup. Il y en eut aussi qui aimèrent mieux mourir entre les puantises et destresses des prisons, ayant toujours persévéré constamment » — *Hist. eccl.*, t. I, p. 432, 433. L'Eglise de Paris avait encore à gémir sur le sort de trente de ses membres retenus dans les cachots. Informé de ces circonstances par le ministre Racham, Calvin adressait de pieuses exhortations à ses frères affligés, et leur annonçait l'envoi de nouveaux ministres partis de Genève.

et les induire à humilité et à crainte. Pratiquez donc plustost ceste doctrine pour suivre le chemin de salut en sollicitude, sachans que c'est Dieu qui donne le vouloir et le parfaire. De nostre costé nous n'avons voulu faillir à vous aider en nous desniant de nostre frère, lequel comme nous espérons sera aussitôt arrivé que les présentes. De faict nous n'avons pas regardé lequel nous vous pourrions envoyer plus facilement, mais avons choisi le plus propre de la compagnie¹. De sa part il s'y est si franchement disposé que nous ne doutons pas que Celuy qui luy a donné un tel zèle et ardeur ne bénisse sa doctrine et la face fructifier, ce qui vous doit servir d'aiguillon pour appliquer à vostre usage le bien qu'il vous offre. Quant à l'autre², j'ay faict ce qui est en moy pour le faire marcher, et luy en estoit assez délibéré, mais il luy a esté impossible, s'il n'eust voulu tout rompre. Aussi je ne sçay s'il seroit expédient qu'il y allast pour y faire demeure, pource que sa présence à grand'peine pourroit estre cachée, et enflamberoit par trop la rage des ennemis. Pour un voyage de bien courte durée, quand il y auroit nécessité extraordinaire, il seroit plus aisé de le tirer. Ce-

¹ Registres de la Compagnie : « Le 4^{er} janvier 1558, nostre frère maistre Jehan Macar partit de nostre ville pour aller administrer la parole de Dieu dans l'Eglise de Paris où il avoit esté élu, au lieu de nostre frère Nicolas des Gallars. » Il revint à Genève à la fin de la même année, et mourut en 1560.

² Sans doute François de Morel. Voir la note 1, p. 125. Rappelé de Paris (juillet 1557), il y retourna au mois de décembre 1558, pour remplacer le ministre Macar : « Au mesme temps partit d'icy M. François de Morel pour aller prescher à Paris au lieu de nostre frère, M. Macar, qui estoit icy de retour. » Registres de la Compagnie.

pendant faites valoir ce que Dieu vous donne qui n'est pas à mespriser; mesmes que nostre bon frère Monsieur de la Roche ¹ nous a promis de retourner en brief pour travailler aussi vaillemment que jamais.

Sur ce, très chers seigneurs et frères, après nous estre recommandéz de bon cœur à vos prières, nous supplions le Père de miséricorde augmenter ses grâces en vous de plus en plus et vous tenir en sa protection. Ce 5 janvier (1558².)

Je n'escriis point pour ce coup à M. de Racham ³, pource qu'il n'y avoit rien de nouveau. Seulement je pryeray M. Melcar de me faire tenir, s'il est possible et bientôt, les mémoires dont il parla en son voyage dernier. Je croy que Pellissier ne refusera point de les luy bailler. Dieu, par sa bonté infinie, vous maintienne tousjours et vous garantisse.

Vostre humble frère,

CHARLES D'ESPEVILLE,
au nom de la Compagnie.

¹ Antoine de la Roche Chandieu, gentilhomme du Forez, nommé à l'âge de vingt ans ministre de l'Eglise de Paris. Il servit cette Eglise presque sans interruption de 1555 à 1572, échappa miraculeusement à la Saint-Barthélemy, devint aumônier du roi de Navarre, et mourut en 1594 à Genève. On a de lui plusieurs ouvrages publiés sous le pseudonyme de *Sadeel* ou de *Zamariel*, — en hébreu, Champ de Dieu. Le premier en date est l'*Histoire des persécutions et martyrs de l'Eglise de Paris depuis l'an 1557, jusqu'au temps du roi Charles IX*. Lyon, 1563, in-8°.

² 1556 sur le manuscrit de Genève : erreur de copiste.

³ Un des ministres de l'Eglise de Paris.

A L'ÉGLISE DE MEAUX *

Copie. Bibl. Imp. Coll. Dupuy. Vol. 102.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit tousjours sur vous, par la communication du Sainct-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, nous ne doubtons pas que l'exemple que vous avez veu naguères en vos voisins ¹, ne vous ait esté comme un rude assaut pour esbranler vostre foy, et d'autant plus avons-nous à louer Dieu, voyans qu'il vous a soutenu en une telle constance, que vous aimez mieux continuer en son service parmi

* L'adresse manque. Lettre écrite à une Eglise voisine de Paris, probablement celle de Meaux.

Berceau de la Réforme française, Meaux reçut en 1524, sous les auspices de l'évêque Guillaume Briçonnet, les missionnaires de la nouvelle foi, Le Fèvre d'Étaples, Gérard Roussel, Farel, et compta dans ses murs de nombreux martyrs. L'Eglise réformée de Meaux, établie, en 1546, sur le modèle de celle de Strasbourg, s'organisa définitivement, en 1555, à l'imitation de celle de Paris, et mérita, par sa constance au milieu des persécutions, ce bel éloge de Théodore de Bèze : — « La petite troupe de Meaux, composée la plupart de gens de mestier, cardeurs de laine et drapiers drapans, non-seulement a servi d'exemple à toutes les Eglises de France, mais aussi en a engendré plusieurs, voire des plus grandes au Seigneur. Qui plus est, elle peut se vanter d'avoir offert à Dieu comme les prémices des martyrs depuis ceste restauration de l'Evangile... » — *Hist. eccl.*, t. I, p. 6, 49 et 101.

¹ L'Eglise de Paris. Voir la note, p. 171 à 172.

les menaces des ennemys, les troubles et périls que Satan vous machine, que de vous desbaucher pour vous exempter des persécutions. Et de faict, selon que nous voyons les ennemis de l'Eglise enveniméz, et que Dieu aussi leur lasche la bride pour esprouver la foy des siens et les humilier, il vous faut apprester à plus grands combacts. Parquoy, selon que desjà vous avez délibéré, poursuivez à vous munir des armes qui vous rendront invincibles, assavoir que vous soyez de plus en plus conferméz en la doctrine de nostre Seigneur Jésus, vous exerçans à prier le Père céleste de vous retenir tousjours des siens. Nous ne doubtons point que telle simplicité ne soit en mocquerie à beaucoup de gens qui se forgent un Dieu à leur appétit, voire quelque semblant qu'ils facent d'avoir gousté la pureté de l'Evangile. Mais regardez ce que Dieu a prouvé, et que sa seule parolle ait telle auctorité envers tous, que rien ne vous esbranle pour vous faire quitter ce que desjà avez congny estre nécessaire pour vostre salut. Au reste voyans le bon désir que vous avez d'estre enseignéz, nous vous avons adressé nostre frère présent porteur, lequel aiant conversé quelque temps avec nous, s'y est tellement porté que nous espérons bien qu'il sera pour vous édifier tant en bonne et saine doctrine, qu'en bonne vie et honneste. Il reste que de vostre costé vous luy donniez tel courage qu'il s'efforce alaigrement à s'acquitter de son debvoir, et que vous monstriez par effect que sans faintise vous désirez obéir au grand pasteur lequel vous aura en sa garde, quand vous serez dociles à le suivre, comme aussi nous le prions de bon cœur tant de vous maintenir au milieu des coups, que

de vous conduire par son Saint-Esprit, et vous fortifier en toute vertu, après nous estre recommandéz à vos bonnes prières. Ce 5 janvier 1558.

Vostre très humble frère,

CHARLES D'ESPEVILLE,
au nom de la Compagnie.

A L'ÉGLISE DE DIEPPE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Très chers seigneurs et frères, vous nous excuserez de ce que nous n'avons pas si tost satisfaict à vostre

* Fondée sous le règne de Henri II, l'Eglise de Dieppe, une des premières de la Normandie, après Rouen, eut l'honneur de compter au nombre de ses ministres le célèbre réformateur de l'Ecosse, John Knox. Nous lisons en effet dans une lettre des fidèles de Dieppe à Calvin, du 12 avril 1559 : — « A Dieu soyez, très chers et honorés pères et frères. Toute l'Eglise qui est icy au Seigneur et le ministre d'icelle vous saluent. Autant en fait maistre Jean Knox, Escossois, singulier organe du Saint-Esprit, lequel selon les grâces que le Seigneur a prodigalement espandues en luy, s'est fidelement employé pour promouvoir par saintes prédications la gloire de Christ, durant le peu de temps qu'il luy a esté loisible de converser avec nous. » — Bibl. de Genève, vol. 113. L'Eglise de Dieppe s'accrut rapidement. Elle avait déjà reçu, en 1558, un ministre de Genève, comme l'indiquent les Registres de la Compagnie du 1^{er} janvier : — « Le mesme jour esleurent Monsieur Séguran pour aller à

désir, comme possible vous espériez. Car le délai n'a esté que pour mieulx vous pourveoir d'homme qui fidellement s'emploïast à procurer vostre salut, comme nous avons tasché de le faire, vous adressant le porteur lequel a conversé avec nous en telle sorte que vous serez édifiéz en sa vie, et selon qu'il craint Dieu, et a monstté par cest acte le zèle qu'il avoit d'avancer le règne de nostre Seigneur Jésus-Christ, nous ne doubtons pas que l'aïant congneu, vous aurez de quoi vous contenter. Joinct qu'il a saine doctrine pour vous monstter le chemin du salut en toute simplicité. Il restera que de vostre part vous preniez couraige à profiter, et que vostre bonne affection le sollicite tant plus à s'acquitter de son devoir, quand il verra le fruict de son labeur. De quoy nous vous prions au nom de Dieu, espérans que comme vous avez desjà commencé, vous continuerez jusques en la fin. Et desjà nous avons esté fort esjouy de ce que vostre foy a repris vigueur pour surmonter l'estonnement qui vous avoit saisi pour quelque temps. Or comme nous avons à louer Dieu de ce qu'il vous a redresséz par sa vertu, aussi ceste expérience vous doit retenir en plus grande crainte et sollicitude pour l'advenir, car oultre les troubles, menaces et alarines que Sathan dresse par ses supposts aux enfans de Dieu, les corruptions sont si grandes partout, que ceux qui désirent de servir à Dieu purement et en intégrité, ont bien à se tenir sur leurs gardes. Parquoy voians qu'il n'y a meilleur moien que de vous recueillir

Dieppe.» — Deux ans après (1560), ce ministre eut pour successeur *Monsieur de Saux*, François de Saint-Paul, qui avait prêché la Réforme à Saintes et à Montelimart. *Hist. eccl*, t. I, p. 220.

soubz l'enseigne, exercez-vous à recevoir bonnes instructions, par lesquelles vous soiez tellement conferméz que vous demeuriez invincibles contre tous combats.

Sur quoy, très chers seigneurs et frères, après nous estre recommandé à vos bonnes prières, nous supplie-rons nostre bon Dieu vous tenir en sa sainte garde, vous fortifier à une vraye persévérance pour glorifier son saint nom, et vous augmenter en tout bien. Ce 5 de janvier 1558.

Vostre humble frère,

CHARLES D'ESPEVILLE,
au nom de la Compagnie.

A MADAME LA MARQUISE DE ROTHELIN *

Copie. Bibl. Imp. Coll. Dupuy. Vol. 102.

Madame, combien qu'il seroit à désirer qu'il vous fust permis de servir à Dieu en plus grande liberté,

* Jacqueline de Rohan, veuve de François d'Orléans, marquis de Rothelin, unit à l'éclat d'une illustre naissance le plus noble caractère. Zélée pour la Réforme, dont elle adopta de bonne heure les croyances, et dont elle favorisa la propagation dans ses domaines, elle entretint une correspondance avec Farel et Calvin, et visita plusieurs fois ce dernier à Genève. Elle mourut en 1587, au château de Blandy, près de Melun. Françoise d'Orléans, sa fille, avait épousé en 1565 le prince de Condé, déjà veuf d'Eléonore de Roye.

toutesfois en ce qu'au milieu des empeschemens qui seroient pour vous destourner il vous fortifie en persévérance, tant plus ample occasion nous donne-il de bénir son saint nom. Car aussi en cela il vous monstre une meilleure approbation de sa grâce et de la vertu de son Esprit, que si vous n'aviez sinon à vivre chrestien-nement, tout à vostre aise et sans contredict. Il reste non-seulement de continuer, mais aussy de croistre, et vous apprester à plus grands combacts, quand il plaira à Dieu vous y appeler. De faict voicy le temps que les grands de ce monde doibvent practiquer le dire de saint Paul, de n'avoir point honte de l'Evangile, veu que la haute majesté du souverain roy est en tel mespris, voire opprobre, que peu de gens se déclairent franchement estre à luy. Quoy qu'il en soit, si vous n'avez encores le courage et fermeté de vous acquitter de vostre devoir, ne vous endormez point en telle foiblesse, mais plus tost qu'elle vous incite et sollicite à prier Dieu, et vous esvertuer tant plus. Cependant j'ay esté resjouy d'entendre la bonne affection que vous avez de profiter en l'eschole du Fils de Dieu, comme c'est nostre vraye sagesse d'estre enseignéz de luy tout le cours de nostre vie. Et de fait si nous ne sommes diligens à recevoir chacun jour instruction de luy, selon la fragilité qui est en nous, bientost chacun se trouvera refroidi, mesmes quant tout le monde quasi nous est contraire. Qui plus est encores que les ennemis de vérité ne nous feissent pas ainsy guerre ouverte, si avons-nous à batailler tant et plus contre les tentations infinies que Sathan nous dresse. Surtout le monde est aujourd'huy si corrompu, et y a telle licence de peschés qu'il nous faut bien estre

sur nos gardes, pour nous tenir purs de tant de pollutions. Vous en avez tant d'expérience en l'abysme qui journellement vous est devant les yeux, qu'il n'estjà mestier que je vous en tienne plus long propos. Toutes-fois, Madame, je vous prie au nom de Dieu ne point défaillir, mais en regardant à quoy nous sommes appeléz, prendre tel goust, voire contentement et repos à la félicité permanente qui nous est promise au ciel, et aux biens spirituels que desjà nous sentons en partye, pour nourrir l'espérance que nous en debvons avoir, jusqu'à ce qu'il nous soit donné d'en jouir pleinement. Et combien que les afflictions domestiques vous soyent dures, de racheter si chèrement Monsieur vostre fils ¹, si vous fault-il estre plus tost incitée par là de vous arrester du tout au ciel. Car combien que Dieu ait modéré le chastiment qu'il luy a pleu vous envoyer, si vous a-il assez advertie pour un coup, comme en passant, quelles sont les révolutions de ce monde. Ainsi je vous prie, Madame, faire valoir un tel aiguiillon pour avoir vostre cœur plus à délivre en passant par ce pèlerinage terrien auquel les pauvres incrédules sont plongéz. Cependant qu'il vous souviennne que Dieu non-seulement nous propose nostre plaine félicité là-haut, mais aussy nous promet de nous tenir icy-bas en sa garde. Je croy au reste que l'homme lequel je vous ay adressé sera desjà par delà. Je ne luy ay voulu bailler la présente craignant les rencontres. Je congnois de longtemps sa preud'homie et intégrité, pour vous en

¹ Le jeune duc de Longueville, pris par les Espagnols à la bataille de Saint-Quentin. La marquise sa mère dut emprunter pour sa rançon trente mille écus d'or aux Bernois. Mss. des Arch. de Berne.

rendre bon tesmoignage, aussi qu'ayant vray désir et zèle de servir à Dieu, il s'employera fidèlement à l'œuvre que vous requérez, et confirmera la bonne doctrine par bon exemple de vie. Je l'ay choisi aussi pource que non-seulement il est homme rassis et paisible, mais honneste gentilhomme et considéré. Attendant donc que Dieu nous face ce bien de vous voir derechef, il vous plaira de l'accepter et luy donner courage à vous faire un service qui vous doibt estre agréable par-dessus tous.

Madame, après m'estre recommandé à vostre bonne grâce, je supplie nostre bon Dieu vous gouverner tous-jours par son Esprit, vous augmenter en tout bien, vous avoir en sa garde, faisant prospérer vous et vostre maison. Ce 5 de janvier 1558.

Vostre très humble serviteur,

CHARLES D'ESPEVILLE.

AU DUC DE WURTEMBERG *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monseigneur, combien que par cy-devant je ne doubtois pas que mes lettres n'eussent accès amyable envers

* A très illustre, très hault et puissant prince mon seigneur le duc de Wirtemberg.

Christophe, duc de Wurtemberg et comte de Montbéliard, suc-

vous, tant pource qu'il a pleu à nostre Seigneur Jésus-Christ se servir de moi en la prédication de l'Evangile, qu'aussi en tant que ma petite faculté le portoit, je me suis publiquement déclaire par mes Commentaires que je vous ay desdiés et offers, l'un de vos affectionnés serviteurs. Toutefois quant ceux qui vous présenteront maintenant mes lettres, vous sont allés supplier qu'il vous pleust intercéder vers le roy pour le soulagement des pauvres fideles qui estoient molestés à cause de l'Evangile, je me suis déporté de vous escrire craignant qu'il ne semblast que je m'attribuasse trop de crédit : aussi que j'estois bien persuadé que vous estiez tant enclin et favorable à ceste cause qu'il n'estoit jà besoing

cesseur d'Ulrich, qui introduisit la Réforme dans ses états, prit part à la ligue de Smalkade, et mourut après un règne long et agité. Le duc Christophe, son fils, se montra durant tout son règne (1550-1568) le zélé soutien de la Réforme. Il entretenit une correspondance avec Calvin, qui rendit hommage à ses lumières et à sa piété en lui dédiant son *Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Galates* : — « Dieu par sa grâce a fait que vous avez un aide duquel la pluspart des princes de ce temps sont destitués : c'est qu'ayant esté dès vostre jeunesse bien enseigné en la congnoissance de la langue latine, vous pouvez vacquer à lire les bons et saints livres. Que s'il y eust jamais temps auquel les consolations prises de la sainte doctrine feussent nécessaires, qu'est-ce que laisse aujourd'hui autre chose de reste, mesme aux nobles et vaillans cœurs, la calamité présente de l'Eglise, ou pour mieux dire plusieurs autres et plus estranges qui semblent n'estre pas loing ? » — Sur la requête de Calvin, ce prince s'unit, en novembre 1557, aux autres princes protestants d'Allemagne pour intercéder en faveur des réformés de Paris exposés à la plus dure persécution. L'année suivante, à la prière du réformateur, il renouvela encore, mais sans succès, ses instances auprès de Henri II. Voir, *Hist. des Martyrs*, L. VII, p. 439, la lettre des princes protestants au roi, datée de Francfort, le 19 mars 1558.

de vous solliciter beaucoup. Maintenant pource qu'il a fallu pour grande nécessité et urgente que ce troisième voyage fust entrepris, je vous prie, Monseigneur, qu'il vous plaise m'excuser si je me suis avancé de vous déclarer que ce qu'on retourne si souvent vers vous, n'est point par légèreté ou zèle inconsidéré, mais d'autant qu'il est bien requis, que vous, mon seigneur, et les autres très illustres princes, soiez advertis en quel estat est aujourd'huy la chose, pource qu'on vous peut faire accroire que la condition des fidèles est passable, qui seroit pour vous empescher de faire ce que vous aviez délibéré, et tant libéralement promis. Or je vous puis asseurer, mon seigneur, pour vérité, combien que de la grande compagnie qu'on avoit emprisonnée pour un coup, on n'en ait bruslé que sept ¹, que cela n'est pas advenu que les ennemis de l'Evangile ayent esté apaisés ny adoulcis. Car le roy estant poussé par le cardinal de Lorraine, a déclaré qu'il ne se contentoit pas de sa court de parlement de Paris, et avec menaces a fait tancer ses conseillers comme nonchallans et tardifs. Au reste les juges qu'il avoit députéz à l'appétit du dit cardinal, n'ont esté refroidis pour autre raison que pource qu'ils n'espéroient pas rien profiter en bruslant ainsi à la haste. Car ils avoient condamné deux jeunes enfans ²,

¹ Voici les noms de ces martyrs : Nicolas Clinet, Taurin Gravelle, et la dame de Luns, brûlés le 27 septembre 1557; Nicolas le Cène et Pierre Gabart, brûlés le 2 octobre; enfin François Rebesiers et Frédéric d'Anville, écoliers de Paris, brûlés à la fin d'octobre. *Hist. des Martyrs*, L. VII, p. 434, 437. Bèze, *Hist. eccl.*, p. 429 à 432. Les supplices, un moment interrompus, recommencèrent l'année suivante.

² « ... Entre lesquels y eut deux jeunes enfans de singulière vertu,

pensans bien que l'infirmité de l'âge les feroit fleschir pour renoncer tout, et mesmes accuser leurs complices, comme ils parlent. Mais aians veu la force et constance que Dieu leur avoit donnée, ont cherché par astuce aultres moiens de tout ruiner petit à petit. Car après avoir examiné tous les prisonniers, ils en ont enserré plus de trente qu'hommes que femmes, les tenans desjà pour condamnéz, et toutesfois différans l'exécution, jusques à ce qu'il leur vienne mieux à propos. Tant y a que les pauvres gens trempent et languissent en des fonds de fosses, n'attendans que l'heure de la mort ¹. Mesmes il est bon et expédient que sachiez, mon seigneur, la façon de procéder qu'on tient envers tous ceulx qu'on brusle. C'est qu'après les avoir condamnéz, devant que les mener au feu, on les met à la torture pour leur faire révéler tous ceux qu'ils congnoissent, tellement que nul ne meurt que tous ne soyent en danger. Et affin de tenir en doubte et perplexité tous ceux qui pourroient estre soupçonnéz, ils font couper

à savoir René du Seau, natif de Xaintonge, lequel du temps de son ignorance estoit en telle disette qu'il faisoit mestier de chanter des *Salve Regina* qu'on appelle, ès coins des rues... L'autre se nommoit Jean Almaric, natif de Luc en Provence, lequel déjà tirant à la mort, et ne se pouvant soustenir qu'à grand'peine, quand on l'appela pour aller devant les commissaires du parlement, commença à reprendre ses forces, et s'en allant tout délibéré à la Tournelle, parla si franchement qu'on ne l'estimoit point malade, et disoit qu'il ne sentoit aucune douleur pendant qu'il estoit là, et peu après décéda en son cachot. » Bèze, *Hist: eccl.*, t. I, p. 133.

¹ Une de ces fosses du Châtelet, réservées à l'agonie lente des prisonniers, était nommée *la poche d'hypocras*. « — Illic nec stare, nec sedere, nec cubare licet, adeo in angustum contrahitur. » — François de Morel à Calvin. Mss. de Genève.

les langues à tous ceux qu'ils ont ainsi gesnés, parquoy ceux qui sont encores détenus, ne seront pas quittes de mourir à petit feu ; mais si Dieu leur faict la grâce de tenir bon, il faudra que chacun endure grief torment pour racheter la vie de ses frères. Si quelqu'un estant vaincu fleschit, voilà un feu nouveau de grande persécution allumé. En oultre ceux qui sont ainsi réservés, les juges en ont départy çà et là par les monastères, affin de les contraindre par l'importunité des moyens à renoncer Jésus-Christ. Et ce que plusieurs sont eschappéz, n'a pas esté sinon d'autant que les moynes craignoient d'estre gagnéz plus tost, que de leur faire changer de courage. Ainsy pensans que leur cloistres pourroient estre pollus, ils n'en ont point faict si grande garde qu'aulcuns ne soyent sortis. Tant y a que nul n'a esté absoub, ny relasché sinon en confessant d'avoir failly, qui est blasphémer contre Dieu et sa vérité. Depuis le roy ne se contentant point a faict supplier le pape d'ordonner trois cardinaux souverains juges sur le faict des hérézies qu'il appelle. Or je vous laisse à penser, mon seigneur, puisque toute licence est donnée au cardinal de Lorraine qui ne demande qu'à tout exterminer, en quel estat sont les pauvres fideles, s'ils ne sont secourus par la bonté de Dieu. D'autre part il y a nouvel édit, publié par le roy¹, auquel ils donnent toute juridiction et congnoissance de ces hérézies aux évesques pour déclairer hérétiques ceux que bon leur semblera, tellement que les juges royaux en despit qu'ils en aient, seront contraincts de faire mourir tous

¹ L'édit de Compiègne, rendu le 24 juillet 1557.

ceux qui leur seront remis, comme aussi il leur est estroittement enjoinct. Et de tout cecy, mon seigneur, il ne vous en fault point enquérir de loing, pource que vous verrez le tout imprimé, à ceux à qui il vous plaira commander de le veoir. Quant au mot de *sacramentaires*, il a esté entrelassé par astuce, affin de rendre la cause des pauvres frères odieuse, et par ce moien les priver de tout support et aide. Il seroit bien à désirer que le différent qui a causé par cy-devant grans troubles entre nous, fust bien appointé. Quant à moy j'avois tasché en tous mes escrits de suyvre en simplicité telle modération que toutes gens de sens rassis auroient occasion de se contenter. Mais quant j'ay mis peine d'amener tout en concorde, quelques escervelés avec leur importunité m'ont tiré par force au combat ¹, ce que j'ay faict avec regret, comme encores aujourd'huy j'aymerois beaucoup mieux m'emploier à esclaircir simplement la vérité pour venir en bonne et sainte union, que d'estre contrainct à respondre à ceux qui ne demandent que noise et querelle, et assaillent sans propos ceux qu'ils voyent estre paisibles. Et pleust à Dieu que des deux parties gens sçavans, équitables et craignans Dieu feussent encores un bon coup assembléz pour bien liquider ceste matière sans contention, et chercher une résolution de la pure vérité pour rendre la chrestienté paisible, comme je l'avois espéré naguères. Mais d'autant que la chose ne continue point, je crains que nous n'en soions eslongnéz. Tant y a, mon seigneur, que

¹ Allusion à la controverse sur les sacrements soutenue par Calvin contre les théologiens allemands Westphall et Heshusius (1555-1557). Voir: *Calvini opera*, t. VIII, et le *Recueil des Opuscules*.

les Français ne discernent point les uns d'avec les aultres, mais comprennent soubs le nom de *sacramentaires* tous ceux qui n'approuvent point le sacrifice de leur messe, que nous confessons tous d'un accord estre un sacrilège détestable ; comme de faict on ne faict là aultre examen, sinon que de faire avouer ceste abomination qui destruit et abolit la vertu de la mort de nostre seigneur Jésus-Christ. Et puis vous verrez aussi, mon seigneur, qu'en général tous obstinéz et relaps y sont compris, qui est pour mettre à mort, depuis le plus grand jusques au plus petit, tous ceux qui persisteront à la confession de la vraie foy. Or il y a un nombre quasi infiny de bonnes gens par tout le royaume qui peulvent estre fort effrayéz, voians leur vie comme pendante à un fillet, sinon que Dieu ait pitié d'eux. Et d'aillant qu'ils ayment mieux perdre la vie et les biens, que de renoncer l'Evangile, je ne doubte pas que vous, mon seigneur, et les aultres très illustres princes, ne soiez tant plus esmeus à compassion et incitéz à chercher tous moiens de les pouvoir soulager, comme de faict la cause est commune à tous enfans de Dieu, et ne sçauriez faire acte de plus grande vertu, ne plus louable. De quoy je vous supplierois plus instamment, mon seigneur, n'estoit que je sçay, que vous y estes assez enclin, et que selon vostre prudence vous n'oublierez rien de ce qui viendra à propos. Seulement je diray ce mot qu'il seroit à souhaitter que le roy entendist pour un bon coup quelle doctrine il persécute. Car il n'y auroit rien meilleur ni plus propre à luy amellir son courage que de l'informer que par faulte d'avoir bien congneu le mérite de la cause, il est ainsi

enflambé contre les enfans de Dieu ; non pas que je vous en ose requérir, mon seigneur, mais afin qu'il vous plaise y adviser.

Mon seigneur, après m'estre très humblement re-commandé à vostre bonne grâce, je prieray nostre bon Dieu de vous tenir en sa sainte protection, de vous gouverner par son Saint-Esprit, et vous augmenter en toute prospérité. De Genève, ce 21^{me} de febvrier 1558.

A MADAME DE RENTIGNY *

Copie. Bibl. de Genève. vol. 107.

Mademoiselle et honorée sœur, combien que vous n'aiez pas monstré au besoing une telle vertu et constance

* Voir la lettre, p. 159. — Intimidée par les menaces de ses juges, et gagnée par les prières de son mari, Madame de Rentigny consentit à entendre la messe dans sa prison, et elle parut abjurer la foi pour laquelle la dame de Luns avait souffert le martyre. Mais à peine libre, elle rougit de sa faiblesse, et sollicita le pardon des ministres de l'Eglise de Paris. S'il faut en croire de Thou, elle fut reçue au nombre des dames de la reine Catherine de Médicis, dont plusieurs professaient en secret la *religion*. Une lettre du ministre Racham à Calvin, du 12 avril 1558, semble indiquer qu'elle avait le projet de se retirer à Genève, et ne laisse aucun doute sur ses vrais sentiments : — « Rantigniæ concessimus ut ad virum rediret, quia is gravissimo morbo laborabat, et nihil non pollicebatur. Jam empti erant equi, ut ad vos proficisceretur. Certe hactenus

que nous espérons et qu'il estoit à désirer, et que Dieu aussi requéroit de vous, si est-ce qu'il vous fault tellement desplaire en vostre infirmisté que vous ne perdiez point courage pour tout quitter. Vray est qu'il ne vous fault chercher nulles excuses pour amoindrir vostre faulte ; mais pource que Satan ne tasche qu'à nous plonger en dissipation pour nous aliéner du tout de Dieu, congnoissant ses astuces pour y obvier, seulement tenez ceste mesure que deux ou trois offences vous n'adjoustiez pour le comble. Vous n'avez pas résisté devant les juges comme vous deviez, vous avez trop accordé à vostre mary pour luy complaire. Si vous continuez encores à plier et fleschir, il y a danger que tout ce que Dieu avoit mis de zèle et bonne affection en vous s'amortisse. Ce n'est pas petite offense quand vous déclarez à un incrédule que vous estes preste de le préférer à Dieu. Voiant doncques que par faulte d'avoir prins une bonne conclusion et ferme de suyvre Dieu en simplicité et rondeur, vous estes ainsi tombée en gémissant en vostre cheute, confortez-vous en celuy qui vous pourra donner victoire contre toutes tentations. De gangner vostre marry par tous moiens licites, c'est une chose désirable, et encores qu'il ne se voulust renger à l'obéissance de Jésus-Christ, si n'auriez-vous juste raison de vous aliéner de luy. Au reste de luy

viriliter se gessit. » — Mss. de la Bibl. de Genève, vol. 112. De Thou, L. XIX. Dans une autre lettre de Racham à Calvin, du 11 juillet 1538, on remarque ces mots : — « Dampetraum misimus ad Rantigniacam, ut aliquid certi de illa nobis referret. Scribit illa..., sibi melius esse quam antea; non nihil spei se habere de viro. Interim vestris precibus se commendat. » — Bibl. de Genève. Lettres de divers. Portef. n° 4.

faire hommage qui emporte sacrilège, et pour vous réconcilier à luy faire divorce avec Dieu, et pour nourrir une paix mauldite avec luy, provoquer contre vous le juge céleste, et en faveur du mariage terrien et caduque rompre le lien perpétuel et sacré par lequel nous sommes conjointes au Fils de Dieu, nostre Saulveur, jugez s'il ne seroit point meilleur de mourir cent fois. Car s'il vous advenoit de tenter Dieu jusques-là, Satan a d'horribles fillets pour attrapper ceux qui se précipitent ainsi. Gardez bien donc que Dieu qui vous a retenu jusques icy, et vous retient encores, ne vous lasche la bride. Ce que je vous dy est seulement par sollicitude, combien que je ne me dise pas que le Père de miséricorde ne continue en vous ce qu'il a commencé. Car il a monsté si bonnes marques de son élection en vous, qu'à bon droict nous debvons espérer qu'il fera fructifier la bonne semence, à laquelle il a donné une racine en vostre cueur. De vous spécifier comment et à quelles conditions, vous pouvez consentir de retourner à vostre mary, je n'ose pas pource que de si loing beaucoup de circonstances me sont incongneues. Et aussi vous avez bon et fidèle conseil par delà qui vous pourra guider. Seulement je vous prie en général de ne vous point jecter à vostre escient en un labyrinthe duquel jamais vous ne puissiez sortir, mais que vous demeuriez résolue en ceste protestation d'obéir à Dieu en premier lieu. Pource qu'il ne se peult faire que vous n'aiez à soustenir de rudes alarmes, invocquez celui duquel le secours sera suffisant pour vous les faire surmonter, le priant aussi de vous donner prudence et avis en toutes vos perplexités. Je le prieray de ma

part avec vous qu'en tout et partout il déclare vous avoir en la conduite de son Saint-Esprit et en sa protection.

Sur quoy, Mademoiselle et bonne sœur, après m'estre affectueusement recommandé à vous, je ferai fin... Ce 10 d'apvril 1558.

Vostre humble frère,

CHARLES D'ESPEVILLE.

AUX SEIGNEURS DE BERNE *

Minute originale de la main de Calvin.

Arch. de Genève. Lettres de la Seigneurie. Année 1558.

Magnifiques seigneurs, il y a environ huit jours que maistre Jehan Calvin aiant esté prié à quelques nopces d'un sien amy à Lausanne, en son retour estant à Nyon, fut assailly sans propos ny occasion par Zébédée, prescheur du lieu, de quoy il advertit vostre baillif, non pas tant pour accuser celui qui lui avoit faict tord, que pour obvier à tout scandale. Or combien que telle insolence méritast d'estre chastiée, toutefois pour ne point vous importuner, nous eussions dissimulé le tout, n'estoit que nous sommes assez informéz à nostre grand regret que le dit Zébédée ne cesse de taxer obliquement tant

* Voir les lettres relatives aux démêlés de Calvin avec Zébédée, t. I, p. 444 ; t. II, p. 7, 28, 39, 43 et 50.

nos prescheurs que nostre ville, ce qui tourne au grand déshonneur de l'Evangile, trouble les consciences infirmes, et nourrit zizanies et discords. Parquoy estant bien persuadéz que telles choses ne vous plaisent pas, et qu'il ne tient qu'à vous advertir que n'y mettiez bon ordre, nous n'avons faict difficulté de vous prier qu'il vous plaise ordonner à vostre baillif d'en faire telle inquisition que vous en sçachiez la vérité pour y proveoir selon vostre prudence, et non pas tant en faveur de nous et des nostres que pour clorre la bouche aux malings et ennemis de vérité, afin qu'ils n'ayent occasion de blasphémer le nom de Dieu. Mesmes quant nous avons appelé le dict Calvin pour nous enquérir du faict, il nous a respondu entre aultre chose qu'il a honte que ces blasmes et opprobres qu'on luy faict par deçà retournent en mocquerie de l'Evangile, car l'un de ceux qui estoient naguères députéz à Worms pour maintenir la papaulté, volant diffamer en général tous ceux qui ont l'Evangile, dit notamment que les contradictions que Calvin expérimente en Savoie, monstrent que c'est de la secte luthérienne, où le tout c'est l'Evangile nouveau.

(Cependant, magnifiques seigneurs, nous confians que rémédieriez, priérons le Seigneur pour vostre prospérité. Donnée ce 4 de may 1558 ¹.)

LES SYNDIQUES ET CONSEIL DE GENÈVE.

¹ De la main du secrétaire de la République.

A MONSIEUR D'ANDELOT *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monseigneur, combien que je suis assez persuadé que de longue main vous avez prémédité comment pour soustenir les assaux qui vous sont dresséz, il vous falloit estre armé et muny, je ne doubte pas, oultre ce que

* A Monsieur d'Andelot prisonnier à Melun.

François de Chatillon, seigneur d'Andelot, frère cadet de l'amiral de Coligny, et l'un des plus vaillants hommes du siècle. Il remplit sous le règne de Henri II les fonctions de colonel général de l'infanterie française, prit, dans les rangs des réformés, une part active aux guerres de religion, et mourut en 1569, honoré des regrets des huguenots et des catholiques. — « Je puis dire en vérité, écrivait l'amiral son frère, que personne en France ne l'a surpassé en la profession des armes, ne doutant point que les estrangers luy rendent ce mesme tesmoignage, surtout ceux qui ont autrefois esprouvé sa valeur... Et certes je n'ay point congnu d'homme ni plus équitable, ni plus amateur de piété envers Dieu..., suppliant très humblement nostre Seigneur que je puisse partir de ceste vie aussy pieusement que je l'ay veu mourir. » — *Vie de l'amiral de Coligny*, édit. d'Amsterdam, 1643, p. 74. D'Andelot était digne de cet éloge par la noblesse de son caractère et la ferveur de sa foi. Mandé devant le roi Henri II, pour avoir fait librement prêcher la Réforme dans les vastes domaines qu'il possédait en Bretagne, il adressa au monarque irrité ces belles paroles : — « Je vous supplie, Sire, de laisser ma conscience sauve, et vous servir du corps et des biens qui sont du tout vostres. » — Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 144. Emprisonné par ordre du roi au château de Melun, il y reçut les exhortations des ministres de l'Eglise de Paris, et les encouragements de Calvin.

Jésus-Christ fait profiter en vous au besoing la doctrine que vous avez apprinse en son eschole , que ceulx qui sont plus prochains de vous s'y emploient fidèlement en tant que l'accès leur est donné. Si n'ay-je pas voulu faillir à m'aquiter d'une partie de mon devoir. Je ne suis pas assuré que la présente viendra jusques à vous, mais quoy qu'il en soit ce m'est quelque allègement et demy repos d'essayer si je pourray aucunement vous ayder en vostre combat. Nous avons bien tous à louer Dieu pour l'entrée qu'il vous a donnée , laquelle il fera servir plus que ne pouvons estimer. Et de faict il vous fault tenir ce poinct résolu , que Dieu vous a produit comme par la main pour estre tesmoing de sa vérité en lieu où elle avoit esté forclose jusques icy. Mais qu'il vous souviennne qu'en vous donnant telle magnanimité pour la première poincte, il vous a tant plus obligé à soy de persister constamment, en sorte qu'il y auroit moins d'excuse de reculler que de ne vous estre avancé. Je conçoÿ bien en mon esprit une partie des alarmes que vous avez desjà expérimentées , et encores n'est-ce pas la fin. Mais quand ils seroient cent fois plus aspres et rudes, si est-ce que le Maistre auquel vous servez mérite bien que vous y résistiez jusques au bout ne défaillant pour rien qui soit. Vous avez par cy-devant souvent exposé vostre vie en hasard pour vostre prince terrien, et seriez encores prest de faire le semblable au besoing, d'autant que vous y estes tenu. Ce n'est pas raison que le souverain Roy du ciel et de la terre auquel le Père a donné tout empire soit moins prisé, et qu'il vous face mal d'acquérir des ennemis pour maintenir sa gloire , veu que non-seulement nous sommes du tout à luy tant

du droict de nature que pour le pris inestimable de son sang qu'il n'a pas espargné pour nostre salut , mais aussi que le service que nous luy rendons ne peult estre perdu , et que tout ce qu'il nous fauldra endurer pour luy nous sera profitable ; comme saint Paul se glorifiant que Jésus-Christ est gaing à vivre et à mourir, monstre bien par son exemple que estant asseurés de ne combattre à l'aventure, nous n'avons point à craindre. Vous avez desjà senti, comme je croy, que le plus dur assault et le plus difficile est de ceux qui sous ombre d'amitié s'insinuent pour faire fleschir, lesquels ne sont jamais despourvus de belles couleurs et aleschemens , et d'autant plus vous est-il besoing de pratiquer la doctrine de l'apostre , c'est de regarder pour vous endurcir tant contre toutes flateries que craintes. Il est la partie de Moyse lequel pouvant estre grand en la cour d'Egypte, préféra l'opprobre de Christ à toutes pompes et délices caduques qui luy eussent esté trop cher vendues, s'il eust esté retenu. Or l'apostre monstre d'où luy est venu telle fermeté, c'est qu'il s'estoit endurci en regardant à Dieu. Ainsi, Monseigneur, eslevant tous vos sens, aprenez de boucher les oreilles à tous ces soufflets de Sathan qui ne taschent qu'à renverser vostre salut en esbranlant la constance de vostre foy. Apprenez de fermer les yeux à toutes distractions qui seroient pour vous divertir, sçachant que ce ne sont qu'autant de tromperies de nostre ennemy mortel. Et par quelques astuces qu'on vous sollicite à vous racheter en faulsant la foy promise au Fils de Dieu, que vous ayez ceste sentence bien imprimée en vostre mémoire qu'il veult estre confessé de nous sur peyne d'estre désadvoués et renoncés de luy.

Car quoy que plusieurs aujourd'huy ne facent que torcher leur bouche en reniant la vérité, si est-ce que la confession d'icelle est trop précieuse à Dieu pour en tenir si peu de compte. Et combien qu'il semble que ce soit peine perdue de porter tesmoignage à l'Evangile entre ceulx qui y sont rebelles, mesmes que cela tourne en moquerie et opprobre, puisque c'est ung sacrifice agréable à Dieu, contentons-nous d'estre approuvéz de luy. Tant y a qu'il fera profiter nostre simplicité plus que nous ne pensons, si nous suyvons ce qu'il nous commande. Et quand vous ne seriez pas agité d'ailleurs, vous n'estes pas insensible que vous n'ayez à batailler contre beaucoup de tentations. Mais quelque infirmité que vous sentiez, c'est lors qu'il se fault esvertuer à ne perdre courage, d'autant que son secours ne vous défauldra en la nécessité, pour obtenir telle victoire que Satan avecques tous les siens en soit confus. Remettez-vous entre les mains de Celuy auquel vostre vie est précieuse, et qui a les issues de mort en sa main, attendant ce qu'il luy plaira disposer, comme il le monstrera en temps oportun, à vostre salut. Et pource que la persévérance est un don singulier d'en hault, ne cessez d'invoquer ce bon Père à ce qu'il vous fortifie, de quoy aussy nous ne fauldrons le prier avecque vous, comme c'est bien raison que tous les enfans de Dieu ayent soing de vous.

Sur ce, Monseigneur, après m'estre affectueusement recommandé à vostre bonne grâce et prières, je supplieray ce bon Dieu vous avoir en sa protection, vous faire sentir par effect ce que vault un tel bien, vous gouverner par son Esprit, et vous armer de constance

invincible pour surmonter tous ses ennemys et glorifier son saint nom. Ce dixiesme de may 1558.

AU ROI DE NAVARRE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Sire, combien qu'il sembleroit que durant ces troubles qui se sont eslevéz depuis naguères, je vous dusse espargner, toutesfois je ne craindray point en telle nécessité vous prier et solliciter au nom de Dieu, à vous employer en ce que Dieu requiert de vous, espérant que

* Malgré la sévérité des édits royaux et les rigueurs des parlements, la Réforme faisait de rapides progrès à Paris. Du rôle de missionnaires obscurs, ses ministres passaient hardiment à la manifestation publique de leur foi. Chaque jour une foule immense se promenait au *Pré aux clercs*, en chantant les psaumes de Clément Marot, mis en musique par Goudimel. On remarquait au premier rang le roi de Navarre, accompagné du prince de Condé son frère et d'un grand nombre de seigneurs. La fermeté de ce prince semblait croître avec les périls de la foi qu'il avait embrassée. Le ministre de la Roche-Chandieu ayant été surpris dans une assemblée secrète, et conduit au Châtelet, « ce roy, dit Bèze, alla luy-mesmes le lendemain l'advouer de sa maison, et l'en ramena sain et sauf... Et pleust à Dieu qu'il eust eu toujours un mesme courage. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 440, 441. Toutes les espérances des Eglises réformées, décimées par la persécution, reposaient alors sur le roi de Navarre. Organe des Eglises, Calvin l'exhortait à justifier l'attente générale par une profession publique de sa foi à la cour.

vous ne prendrez point à importunité si je procure la cause du Roy souverain auquel nous ne pouvons rendre la centiesme partie de ce que nous debvons, encores que chacun s'efforce de toutes ses facultés à s'employer envers luy. Vray est qu'en délibérant s'il seroit bon de vous escrire, je me suis retenu quelque temps. Mais puisque je ne puis mieulx faire, je me suis enfin résolu qu'il n'y avoit rien meilleur que d'user de la hardiesse qu'il vous a pleu me donner par vos lettres; surtout pource que je ne doubte pas que vous n'ayez besoin d'estre confirmé en tels assaults que Satan vous a dressé. Car c'est alors que nostre fragilité se monstre tellement, que si nous n'estions munis d'en hault, les plus habiles défauldroient. Or combien qu'il y ait pour estonner de prime face et grans et petis, toutesfois je vous prie, Sire, de bien penser à l'ouverture que Dieu a faite pour avancer la pure vérité et son Evangile. Car en telle occasion qu'il vous présente, il est certain qu'il veut esprouver quelle affection vous avez envers luy. Et quand jusques icy il vous eust esté licite de vous taire, vous voyez qu'à présent l'excuse cesse, quand Dieu vous tire comme par la main, requérant que vous luy serviez de tesmoing. Je sçay bien de quelle importance pourra estre la confession que vous ferez, pour vous fascher en vostre personne, dignité royale, estats, honneurs et biens. Mais quoy qu'il en soit, il vous fault regarder, Sire, à quoy vous estes tenu et redevable à Celuy duquel vous tenez tout ce que vous avez, et espérez encores beaucoup mieux, à savoir l'héritage céleste. Le hault degré où vous estes, ne vous exempte pas, comme vous sçavez, de la loy et reigle qui est commune à tous fi-

dèles, de maintenir la doctrine de nostre Seigneur Jésus, en laquelle gist toute nostre félicité et salut. Mesmes selon que vous estes eslevé par-dessus les aultres, Sire, d'autant plus vous fault-il esforcer de monstrier le chemin à ung si grand peuple qui a les yeux jetéz sur vous; car vous sçavez, selon que chascun aura receu plus ample mesure de grâce, qu'il luy en fauldra rendre compte.

Pensez, Sire, quel nombre de gens il y a qui mettroient sous le pied tout regard du monde, pour faire valoir le moien que Dieu vous a donné. Et de faict la constance d'un seul homme lequel est de beaucoup inférieur à vous¹, en tant qu'il est de moien estat entre vous et ceux qui sont du rang commun, monstre assez exemple à chascun de ce qu'il doibt faire. Les petis voians un tel miroir, ont bien occasion de prendre courage. Ses pareils ou qui approchent de luy, doibvent bien estre incitéz à luy tenir compagnie. Mais vous, Sire, qui marchez devant en honneur et qualité, vous devez estre l'enseigne de Dieu, n'ayant point honte de participer à l'opprobre du Fils de Dieu, puisque ses flestrissures sont plus honorables que toutes les gloires du monde. Je me tiens asseuré que vous trouverez conseil de plusieurs de dissimuler, et vous tenir coy, soubs umbre que vous ne profitez rien en vous déclairant. Mais si les commandemens de Dieu, comme il est dict au Pseaume, sont vos conseillers, escoutez plus tost, Sire, et reten z ce qu'ils vous monstrent en cest endroit, c'est de prêter tesmoignage à la parole de Dieu devant

¹ D'Andelot, alors prisonnier au château de Melun. Voir la lettre précédente.

les roys, encores qu'ils n'en veuillent point ouyr parler.

Je ne sçay pas jusques où vous avez desjà esté tiré, mais je vous prie, Sire, si vous aviez commencé trop débilement, comme souvent les premiers combats ne nous trouvent pas si bien disposés comme il seroit requis, de maintenant prendre courage. Au reste, confiez-vous en Celuy duquel vous soustenez la querelle, qu'il donnera bonne issue à vostre magnanimité, comme il est certain que les ennemys de Dieu prennent tant plus d'audace et s'endurcissent en leur fierté, quand ils pensent vous avoir affoibli en vous donnant quelque frayeur.

Je n'entens point, Sire, par cela vous induire à vous fonder sur le crédit du monde, ou vous en armer, mais seulement de vous exhorter au nom de Dieu qu'en vous remettant du tout à luy, vous appuyant sur sa vertu, vous reposant en son ayde, et vous cachant sous sa protection, vous luy offriez aussy en sacrifice ce qu'il vous a donné d'auctorité, l'employant et le desdiant du tout à son service. Quand donc vous y procéderez aussy franchement, ne doutez pas, Sire, qu'il ne prenne la cause en main, soit en fleschissant le cœur du roy en son obéyssance, soit en le modérant, en sorte que la confession que vous ferez servira de bouclier pour garantir ung nombre infiny de pauvres fidelles qui s'attendent à vous, et qui s'esbayront si vous ne respondes à leur espérance.

Quand au roy et ceux qui l'incitent contre la vraye religion ¹, vous ne pouvez éviter, quelque semblant que

¹ Les cardinaux de Tournon et de Lorraine, persécuteurs acharnés de la Réforme.

vous faciez, qu'ils ne vous tiennent pour suspect de penser plus que vous n'osez dire. Par quoy il seroit plus convenable à vostre majesté royale de vous y porter franchement, surtout quand ils vous y contraignent. Mais encores que selon le monde, il ne semblast utile ny expédient de confesser la vérité de Dieu, si avez-vous à regarder, Sire, ce que vous demande Celuy qui mérite bien d'estre obéy sans contredict. Congnoissant doncq qu'il vous a mis pour ceste heure à l'examen, tant pour maintenir la doctrine de son Evangile, que pour soulager les pauvres membres de son corps, avec lesquels il vous a conjoint, advisez de fermer les yeux à tous empeschemens qui vous pourroyent retarder, à rendre tel debvoir que tous les enfans de Dieu ayent de quoy s'esjouyr, à glorifier son saint nom.

Sire, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray le Roy des roys de vous faire prospérer, vous accroistre en tout bien, vous gouverner par son Esprit jusques en la fin, et vous tenir en sa sainte garde. Ce 8^{me} juin 1558.

A MONSIEUR D'ANDELOT *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monseigneur, depuis avoir receu vos lettres, j'ay aussi

* Voir la lettre, p. 494. A peine arrivé au château de Melun,

entendu les tristes nouvelles de ce qui se machinoit contre vous, ce que desjà dès longtemps j'avois attendu en crainte. Mesmes j'estois esbay comment vos ennemys différoient si long temps à vous dresser quelque alarme, pour tenter de rechef la constance de vostre foy, ou plus tost pour la renverser. Mais quoy qu'il en soit nous avons à nous consoler en glorifiant Dieu de ce qu'il

d'Andelot eut à résister aux instances de sa femme, Claude de Rieux, et de son frère, le cardinal Odet de Chatillon, qui le pressaient de fléchir par un acte de soumission la colère du roi. Il soutint, sans faiblir, tous ces assauts : — « J'ay nouvelles, écrivait-il à l'Eglise de Paris, que demain doit arriver le docteur que l'on me veult envoyer. Je prie à mon Dieu qu'il me donne en la bouche de quoi respondre tousjours à l'augmentation de sa gloire... Christ sera magnifié en mon corps soit par vie ou par mort, car *Christ m'est vie, et mourir m'est gain*, moiennant la grâce duquel j'espère faire congnoistre à ceux qui demanderont compte de ma foy, que je crains Dieu et honore mon roy, comme il m'est commandé... Quant aux choses de l'Esprit, et qui concernent le repos de ma conscience, j'en rendray compte au moins mal qui me sera possible à Celuy qui seul en peut disposer. » — 4^{er} juillet 1558. Mss. de la Bibl. de Genève. Les mêmes sentiments éclatent dans une lettre de d'Andelot au roi : — « Si j'ay fait quelque chose qui vous déplaie, Sire, je vous supplie en toute humilité me pardonner et croire que les cas de l'obéissance que je doibs à Dieu, et de la conscience exceptéz, vous ne me commanderez jamais chose en quoy promptement et fidèlement je n'expose mon bien, mon corps et ma vie. Et ce que je vous demande, Sire, n'est point, grâces à Dieu, pour crainte de la mort, et moins encores pour désir que j'aye de recouvrer ma liberté, car je n'ay rien si cher que je n'abandonne fort volontiers pour le salut de mon âme et la gloire de mon Dieu; mais toutefois la perplexité où je suis de vous vouloir satisfaire et rendre le service que je vous doibs, et de ne le pouvoir faire en cela avec seureté de ma conscience, me travaille et serre le cœur tellement, que pour m'en délivrer, j'ay esté contrainct de vous faire ceste très humble requête. » Juillet 1558, Coll. de M. Tronchin, à Lavigny.

continue à vous tenir la main forte. Et de faict puisqu'il vous a estably pour exemple à tant de gens, je me confie pour certain qu'il ne permettra point que jamais vous décliniez pour rien qui puisse advenir, comme aussy vous n'eussiez point persévéré jusques aujourd'huy, s'il ne vous eust bien préparé, et ne vous eust faict la grâce d'avoir bien prémédité les tentations que vous avez vaincues. Vray est que je désirerois bien pour vostre soulagement que vous fussiez eschappé, devant que le conseil maling qu'on brasse fust exécuté sur vous, et possible que nostre bon Dieu après vous avoir employé de rechef à confesser sa vérité et en estre fidèle tesmoing, vous donnera le moien et loisir de vous retirer, quand l'extrémité sera venue. Et aussy je croy, comme il dispose tout par son conseil admirable, ainsy que vous le considérerez très bien, qu'il vous a retenu pour une occasion jusques à ce que vous eussiez accompli la charge à laquelle il vous avoit appelé, et vous fussiez acquité de vostre debvoir, affin que si aiant respondu de vostre foy, vous prenez le congé qui vous sera permis, cela ne soit imputé à légèreté ni défiance. Au reste s'il plaist à ce bon Dieu que vous soiez prévenu, sçachant qu'il vous veult esprouver en longue patience, la vertu de son Esprit ne vous défauldra point à ce que vous surmontiez tout ennuy. Car il fault que nous soions conformes à l'image de Jésus-Christ, non-seulement en la mort, mais jusques en la sépulture, pour demeurer paisibles, encores qu'il nous faille languir et estre comme sous terre long temps. Cependant ne doubtez pas que ce bon Dieu pour la querelle duquel vous combattez, ne donne issue à vostre affliction, et ne l'adoucisce jusques à ce

que le temps opportun soit venu pour vous en délivrer. C'est assez qu'il approuve votre cause; et vous pouvez protester devant luy et devant le monde, qu'en rendant au souverain Roy des cieulx l'honneur qui luy appartient, vous n'avez point offensé vostre roy terrien, comme en cela vous avez l'exemple des compagnons de Daniel, lesquels aians refusé d'obéir pour adorer l'idole, disent néanmoins franchement qu'ils n'ont en rien failly contre le roy. Et le saint Esprit advoue ceste response comme vraye, car ce n'est pas raison que l'obéissance qu'on rendra à une créature destrogne (*sic*) un préjudice au droict de Celuy sous lequel toute haultesse doit estre humiliée pour luy faire hommage. Parquoy si les hommes murmurent contre vous, c'est bien assez que vous soiez absoults d'en hault. Mesmes à l'opposite il vous doibt souvenir de ce que Dieu par son prophète Hosée argue fort asprement le peuple d'Israël, de ce qu'il a obéy à l'édict du roy. C'estoit bien vertu en apparence de faire ce qui estoit commandé en l'autorité royale; mais pource qu'il estoit question de corrompre le service de Dieu par idolâtrie, non sans cause cela est réputé pour crime énorme, en tant que Dieu est reculé auprès d'un homme. Ainsy, Monseigneur, quoy qu'il en soit, selon que vous avez desjà bien commencé, aiez toujours les oreilles bouchées à ceux qui tascheront de vous destourner de la simplicité de Jésus-Christ, lesquels saint Paul accompare à des séducteurs pour nous faire avoir en horreur toutes leurs tromperies et allesschemens. Vous sçavez, encores que la confession de nostre foy semble estre inutile devant les hommes, qu'elle ne laisse point d'estre agréable et préieuse devant Dieu.

Il reste que vous luy offriez ce sacrifice entier, puisqu'il luy a pleu vous desdier à cest usage.

Sur ce, Monseigneur, après m'estre humblement re-commandé à vostre bonne grâce, je prieray le Père de miséricorde... Ce 12 de juillet 1558.

AU MARQUIS DE VICO *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Mon seigneur, je croy que, selon vostre prudence, vous estimez bien que si j'espérois que mes lettres deus-

* *En titre*, de la main de Charles de Jonvillers : A monseigneur le marquis de Vico estant en Italie.

Galéas Caraccioli, marquis de Vico, un des membres les plus illustres de la noblesse de Naples, gagné à la Réforme par les prédications de Pierre Martyr, se retira, en 1554, à Genève, afin d'y professer librement la foi qu'il avait embrassée. Calvin le loua en termes magnifiques dans la Préface du *Commentaire sur la première épître de saint Paul aux Corinthiens*, dédié d'abord à M. de Falais : — « Un homme de maison ancienne et grand parentage, florissant en honneurs et en biens, ayant femme noble et chaste, belle compagnie d'enfans, repos et concorde en sa maison, brief heureux en tout ce qui concerne l'estat de ceste vie, pour se rengler sous l'enseigne de Christ a volontairement abandonné le lieu de sa naissance, n'a point fait difficulté de laisser sa seigneurie, un pays fertile et plaisant, grand et riche patrimoine,... a quitté père, femme, parens et alliés, et après avoir abandonné tant d'alleschements du monde, se contentant de nostre petitesse, vit frugalement et selon la façon du commun peuple, ne plus ne moins qu'un

sent parvenir bientôt à vous, je ne plaindrois pas ma peine de vous escrire. Mais pource que jusques à ce que nous fussions advertis que vous estiez arrivé à Venise, nous estions en doute si vous acheviez le voiage, cela m'a retenu. Non pas que j'excuse du tout ma paresse; mais tant y a qu'en attendant de vos nouvelles, il me sembloit que mon terme n'estoit pas encore escheu. Depuis je ne vous ay escrit qu'une seule fois, estant refroidy par l'incertitude de vostre estat; car j'avais autrement assez de matière. Mais en pensant combien long temps mes lettres demeureroient par chemin, je ne sçay comment j'ay esté lasche à m'acquitter de mon devoir, ayment mieux réserver à vostre venue ce qui pouvoit s'esgarer par le chemin. Mais il vault mieux confesser la faulte en un mot, que de perdre le papier, avec la peine de l'escrivain en excuses un peu trop maigres.

J'espère que la présente vous pourra rencontrer à Venise, faisant mon compte que, devant la fin de juing, ma dame vostre femme sera arrivée à Lésena ¹, et ne

d'entre nous. » — Depuis l'époque de cette expatriation volontaire, le marquis de Vico retourna plusieurs fois en Italie, revit en secret sa famille, et n'ayant pu obtenir de sa femme, fille du duc de Nuccera, qu'elle le suivit à Genève, il contracta en 1560 une seconde union qui fut approuvée par les théologiens réformés. Il mourut en 1586, entouré, dans sa patrie d'adoption, de l'estime et de la considération publique. Voir : de Thou, L. LXXXI; Giannone, *Istoria di Napoli*, L. XXXII, c. 5; et surtout le curieux ouvrage du ministre Balbani, *Storia della vita di Galeazzo Caraccioli*. Genève, 1587; traduit en français par Teissier de L'Estang.

¹ Petite ville située, dans l'île de ce nom, sur les côtes de la Dalmatie. C'était là qu'était fixé le rendez-vous du marquis de Vico et de sa famille.

s'y voudra pas tenir si long temps du premier coup. Et de faict, si elle est en bon propos, j'ayme mieux qu'elle s'en retourne de bonne heure apprestre son cas, afin d'éviter soupçon qui empescheroit sa liberté¹. C'est bien l'un de mes plus grans désirs pour le jourd'huy de sçavoir quelle est son affection. Toutefois j'espère, encores qu'elle ne se voulust renger, que ce voiage servira d'un bon préparatif. Dieu par sa bonté infinie veuille tout conduire, tellement que nous aions de quoy bénir son nom. Je suis persuadé que de vostre part vous prendrez ce qu'il luy plaira vous envoyer d'un cœur paisible, sçachant qu'il n'y a rien meilleur que de nous conformer à luy; car vous estes desjà de long temps accoustumé à préférer sa volonté à vos affections, quelques bonnes qu'elles soient.

J'ay esté délivré par vos dernières lettres de grande perplexité, aiant sceu que le voiage qu'aviez entrepris à Vico² estoit rompu, car vous nous aviez mis tous en grand'peine et sollicitude auparavant. Et de faict si j'eusse esté près de vous, je n'eusse pas espargné de rompre vostre robbe, pour m'efforcer à vous retenir, si j'eusse peu. Mais Dieu s'est monstré prochain en vous destornant d'un tel conseil.

Quant à l'estat commun de la ville, il n'est rien ad-

¹ Le but de ce dernier voyage entrepris, au mois de mars 1558, par le marquis de Vico, étoit de décider sa femme à le suivre à Genève. Mais elle refusa, par attachement à la foi catholique, de partager l'exil de son mari dans une cité réformée, et le marquis de Vico reprit seul le chemin de la Suisse, après avoir dit un dernier adieu à sa famille. Voir le récit de cette triste séparation dans la *Notice italienne* déjà mentionnée.

² Ville du royaume de Naples.

venu, depuis vostre partement, digne de vous estre mandé, sinon que nos voisins aians quelque nouvelle occasion de nous fascher, y travaillent à leur coustume tant qu'ils peulvent ¹. Cependant nous ne pouvons avoir justice par les subterfuges qu'ils inventent, combien que j'espère qu'entre cy et vostre venue Dieu aura proueu de quelque bon expédient.

En vostre nation vostre absence a porté grand dommage, pource que vous eussiez esté propre à obvier à beaucoup de troubles qui sont survenus les uns après les aultres, et continuent encores à présent ². Nous fusmes contraints, il y a quelque temps, après avoir essayé tout ce qui estoit en nous, d'appeller en consistoire M^r Georges, M^r Sylvestre, et M^r Jehan Paulo. Toutefois combien qu'ils eussent lourdement failly, si les renvoia-t-on avec une exhortation bien douce? Tantost après

¹ Allusion aux Bernois. Voir les lettres, p. 426 à 436.

² On comptait alors à Genève un grand nombre de réfugiés de toutes les contrées de l'Italie. La seigneurie leur permit, en 1542, de célébrer un culte en italien, dans la chapelle du cardinal d'Ostie. Le célèbre Bernardino Ochino, de Sienne, fut leur premier pasteur. Le nombre de ces bannis religieux augmentant de jour en jour, on leur accorda la faculté de se réunir dans le temple de la Madeleine. Le comte Celso Martinengo, de Brescia, disciple de Pierre Martyr, devint leur ministre. A sa mort (juillet 1557), de graves dissensions éclatèrent dans la communauté italienne au sujet du dogme de la Trinité. Une confession de foi fut rédigée par Calvin lui-même; mais elle excita les plus violents orages dans le sein de l'Eglise à laquelle elle était destinée. « Il y en eut quelques-uns qui ne voulurent point signer la dite confession, entr'autres Jean Paul de la Motte, François de Padoue, Philippe, médecin... Nicolo Gallo, Sarde, Valentino, Calabrois, et Hyppolite de Carignan, Piémontais, lesquels ne se rendirent à aucune remontrance. » Extraits des Registres du Conseil (19 mai 1558).

ce pauvre fantastique médecin¹, estant poursuivy de sa mauvaise conscience, pource qu'il veit entrer un officier à la leçon, se feist à croire qu'on le vouloit saisir, et sur cela s'enfuyt bien veiste. Lors plusieurs choses se descouvrirent, auxquelles il a fallu remédier. Et d'autant que pour guérir ou purger le mal caché, il estoit requis de le tirer en clarté, je pensay qu'une confession pure et simple seroit une bonne espreuve et utile, pour faire déclairer à chacun qui il estoit. Je pense que vos amys vous en ont envoyé un double, comme je les en ay priés.

Un jour après la leçon, par l'autorité de messeigneurs, l'Eglise fust assemblée sans grand bruit ne scandale. La confession estant leue, et brièvement déclairée avec beaucoup de remonstrances que ce n'estoit pas sans grande nécessité qu'on procédoit ainsy, il fut permis à chacun d'objecter ce qu'il auroit à l'encontre, ou alléguer ses scrupules; ce qui fut faict avec telle licence et si excessive que vous aurez horreur estant icy, d'ouyr ce qu'on souffrit alors de Jehan Paulo². En la fin toutefois tous s'accordèrent à souscrire³, mesme un cer-

¹ George Blandrata, médecin et antitrinitaire célèbre. Né dans le marquisat de Saluces, en 1520, il se déroba par la fuite aux poursuites de l'inquisition de Pavie, alla chercher un asile à Genève, et quitta cette ville en 1558, pour se réfugier en Pologne où il propagea ses erreurs. Il mourut en 1590, assassiné, dit-on, par son propre neveu qui s'empara de tous ses trésors.

² Jehan Paulo de la Motte. Voir la lettre, t. I, p. 445.

³ On peut lire dans le *Recueil des Opuscles* de Calvin, p. 1937, la Confession de foi des Italiens revêtue des signatures suivantes :

Je Sylvestre Tellie approuve la Confession sus escrite, et déteste tout ce qui y est contraire.

tain Valentin Gentilis qui n'estoit pas comparu en la compagnie, s'excusant d'estre malade¹. Quant à M^r Jehan Paulo, aiant desgorgé son venin, il print tantost la clef des champs. Or nous pensions que tout deust estre en repos, d'autant que chacun s'estoit déclairé et protesté, sous peine d'estre tenus parjure et infâme, d'adhérer à la confession. Mais cela n'a guères duré, pource que Valentin qui est maintenant détenu en prison comme double et desloial, a tenu comme eschole en cachette pour semer ses erreurs, qui sont en ce point aussy détestables que ceux de Servet, comme de faict c'est quasy tout un. Depuis qu'il est entre les mains de la justice, il a assez déclairé que s'il y avoit orgueil, malice, hypocrisie et impudence obstinée, il en a sa portion, aultant que nul aultre. Pour le moins il ne m'a pas espar-

Je François Porcelin reçoÿ et approuve tout ce que la susdite Confession contient.

Je Valentin Gentil, de Conzenze, reçoÿ comme dessus.

Je Hippolyte de Carignan, reçoÿ comme dessus.

Je Nicolas Galle de Sardaigne, reçoÿ comme dessus.

¹ Valentin Gentilis, natif de Cosenza, dans le royaume de Naples. Esprit ardent, inquiet, porté à dogmatiser sans cesse, dans un siècle inflexible pour les écarts de l'opinion en matière de foi, il refusa de souscrire au Formulaire de l'Eglise italienne. Emprisonné pour quelques paroles trop libres contre la Trinité, il soutint hardiment son opinion, puis se rétracta, et n'en fut pas moins condamné, comme blasphémateur, à la peine capitale (15 août 1538). Sa peine ayant été commuée en une simple pénitence, il s'enfuit de Genève, erra longtemps en France, en Allemagne, en Pologne, et reparut en Suisse après la mort de Calvin, espérant y trouver plus de liberté pour ses opinions. Traduit, en 1566, devant les magistrats de Berne, il fut condamné à mort une seconde fois, et périt, martyr d'une opinion qui comptait de nombreux disciples dans les Eglises de Pologne et de Moravie.

gné, qu'il ne m'aïct blasonné d'aautant d'injures qu'il en peult sortir d'un homme désespéré, mesme par escrit. Je ne sçay quelle en sera l'issue, mais les commencemens me faschent beaucoup ¹.

Il y a aussy le jeune Sarde ², qui n'est pas tel, d'aautant qu'il désavoue les resveries dont il a esté entaché. Mais pource qu'il s'opiniastre à nyer les faultes desquelles il est convaincu, je ne sçay qu'il en sera. Si on l'eust peu induire à venir rondement à compte, j'avois desjà obtenu pardon pour luy. Mais Dieu ne le permect point. Combien qu'aulcuns de la nation soient suspects, si est-ce que je n'apperçoy pas qu'il ait beaucoup de complices, mesmes ceux qui luy eussent peu favoriser par cy-devant, en doibvent bien estre dégoustés, depuis qu'ils ont veu comment il démène sa cause; car on les y a appellés pour en estre tesmoins. Si est-ce que je désire bien, pour aultres maladies secrètes de l'Eglise, que vous soyez bien tost de retour; car je veoy de jour en jour que les uns s'enveniment contre les aultres. Quand vous seriez icy, j'espère que par vostre aide Dieu y donneroit meilleure issue. Si vous tardez, j'essayeray tout ce qu'il me sera possible à tout appaiser.

Du costé de France il advint il y a environ deux moys quelque escarmouche à Paris, pour ce qu'en une place nommée le Pré aux Clercs plusieurs gens en grande assemblée avoient commencé et poursuivy à chanter les Pseaumes ³. Mesmes le roy de Navarre, avec telle suytte

¹ Voir les pièces relatives au premier procès de Valentin Gentil, *Recueil des Opuscules*, p. 4924 et suivantes.

² Nicolas Gallo, précédemment nommé.

³ « Ainsi donc se multipliait de jour en jour l'assemblée à Paris,

que vous pouvez estimer, s'estoit mis de la bande. Plusieurs à ceste occasion ont esté pris. Tant d'édicts ont esté publiés avec grosses menaces, que la chose a cessé. Cependant M. d'Andelot estant mandé du roy pour luy faire peur, a franchement confessé sa foy devant luy. Surquoy en colère il fut envoyé en la ville de Meaux avec 10 archers, et de là a esté transporté au chasteau de Melun ¹. Or, Monseigneur, à grand'peine pourriez-vous croire comment Dieu a besogné puissamment en luy. On l'a sollicité de toutes parts pour le réduire. Sa femme luy montrant son ventre pour l'esmouvoir à compassion du fruit qu'elle portoit ²; son frère le cardinal ³, et aussy messagers subornés. On requerroit seulement qu'il confessast devant le roy la faulte d'avoir parlé inconsiderément et en trop grande audace. Vous serez es-

où il advint que quelques-uns estans au Pré aux Clercs..., commencèrent à chanter les pseumes, ce qu'ayant entendu, grand nombre de ceux qui se pourmenoiént, et s'exerçoiént à divers jeux, se joignirent à ceste musique, les uns pour la nouveauté, les autres pour chanter avec ceux qui avoient commencé... Cependant les adversaires de la religion pensans que tout s'en alloit pour eux, accourent vers le roy... *et luy font entendre que les luthériens avoient esmeu sédition en la ville de Paris*, etc... » Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 441, 442. *Hist. des Martyrs*, L. VII, p. 439.

¹ Voir les lettres, p. 194 et 202.

² L'enfant qui naquit durant la captivité de d'Andelot (c'était une fille) fut baptisé dans l'Eglise réformée de Paris : « Je supplie ce bon Dieu qu'il luy plaise premièrement donner sa bénédiction à la créature sienne de laquelle il m'a faict estre père, pour estre son commencement et la fin desdié à sa gloire; et à nous, la grâce et la force de constamment résister à ses ennemis et les miens, tandis que je combattray pour l'avancement du règne de son Fils Jésus-Christ. » D'Andelot aux ministres de Paris, 1^{er} juillet 1558. Mss. de Genève.

³ Odet de Châtillon.

merveillé, oyant icy plus au long en quelle vertu il a résisté à tous assaults, ce que nous sçavons non point par rapport d'aultruy, mais de ses propres letres. Quoy qu'il en soit, il a si bien appris ceste leçon de renoncer à tout ce qui le peult destorner du bon chemin, que tous ses parens et sa femme se déportent de le plus molester, n'espérant point d'y plus rien gangner. Maintenant que les menaces ont redoublé, et qu'il a esté bien informé par les amys que c'estoit chose conclue de l'em-murer pour toute sa vie, vous verrez par ses lettres comment Dieu l'a conformé en cest acte, comme en toute la procédure qui avoit esté auparavant. Je ne vous en dy non plus pource que je sçay bien que vous considérerez assez de vous-mesmes de quoy cest exemple nous doit servir. J'aurois pour allonger ma letre trois fois aultant, n'estoit que j'ayme mieux vous tenir en dévotion de retorner bientost. Car combien que vous attendiez d'avoir une partie de nos fascheries, vous ne serez pas retardé de venir, espérant de servir à Dieu, ce qui vous est plus que toutes les joyes du monde.

Sur ce, Monseigneur, après m'estre humblement re-commandé à vostre bonne grâce et prières, je supplieray nostre bon Dieu vous tenir en sa sainte protection, vous conduire en tout et par tout, vous fortifier en telle constance, qu'il congnoist vous estre nécessaire, et faire que son nom soit de plus en plus glorifié en vous. Ce 19 de juillet 1558.

Vostre serviteur et humble frère,

CHARLES D'ESPEVILLE.

Monsieur, pource que vous recevrez lettres de mon-

sieur de Jonvillers ¹, je ne vous feray point recommandations de luy. Les aultres m'ont prié de vous présenter les leurs, comme monsieur de Normandie, monsieur de Varennes ² et son cousin, mon frère, et aussi tous mes compagnons.

J'avois oublié de vous dire un mot de la dame qui passa par icy, l'esté passé; c'est que, Dieu mercy, en sa débilité, elle fait quelque debvoir et persiste au bon train qu'elle a commencé.

Vostre humble serviteur,

Celluy que dessus.

A LA DUCHESSE DE FERRARE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Ma dame, je loue Dieu que l'homme que je vous avois adressé s'est tant bien acquitté de son debvoir que vous en estes contente. Et puisqu'ainsy est j'espère que

¹ Charles de Jonvillers, secrétaire de Calvin.

² Guillaume de Trie, seigneur de Varennes. Voir T. I, p. 184.

* Voir les lettres et les notes, p. 4 et 57. Rendue à la liberté après de longues persécutions domestiques, cette princesse vivait dans une profonde retraite. Etablie tour à tour dans le palais de *Saint-François* à Ferrare, ou dans la villa de *Consendré*, aux environs de la ville, elle y recevait en secret les exhortations de Calvin, et les ministres qui lui étaient envoyés de Genève.

son labeur aura profité de mesmes pour vous avancer au chemin du salut. Or puisque Dieu n'a pas permis qu'il ait de ce coup plus longuement poursuivy son service, je vous prie, ma dame, quoy qu'il en soit, vouloir continuer à estre journellement enseignée en l'eschole de nostre Seigneur Jésus-Christ, comme de faict vous connoissez assez, sans estre advertie d'ailleurs, le besoing que vous en avez, surtout quand le diable suscite tous les troubles qu'il peut pour vous en destourner. Mais comme vous avez à résister à toutes les pratiques que vous brasse cest ennemy mortel de nostre salut, qu'il vous souvienne aussy que Dieu use de tel moïen pour esprouver vostre foy. Si cest examen vous semble dur et aspre, pensez bien à ce que dict saint Pierre : *Si un métal corruptible est mis au feu pour estre congneu bon et loïal, par plus forte raison la foy qui est beaucoup plus précieuse ne doit pas estre espargnée.* Si vous sentez en vous plus de foiblesse qu'il ne seroit à désirer, recourez à Celuy qui a permis que tous ceux qui espèrent en luy seront comme *l'arbre planté sur l'eau, aiant bonne racine et visve, lequel ne deseiche jamais pour chaleur qui puisse advenir.* Car il est certain que jamais ne souffrira que nous soions tentéz oultre nostre portée, et s'il lasche la bride à Satan, qu'il augmentera aussy quant et quant la vertu en nous pour tout surmonter. Il est bon et utile de bien sonder nostre infirmité, non pas pour nous faire anonchallir en désespoir, mais pour nous solliciter à chercher le remède. Parquoy, Madame, en vous confiant que les ennemys qui escument si grand rage, ne feront rien, quoi qu'ils s'y efforcent, sans le congé du souverain Maistre, ne vous lassez point à combattre contre

toutes tentations, et d'aautant que les armes vous y sont nécessaires, en recourant à Celuy qui est suffisant à vous fortifier, exercez-vous en saintes exhortations, et comme j'ay desjà dict, gardez-vous bien de mespriser ce moien d'avoir homme qui journellement vous sollicite, lequel vous avez expérimenté jusques icy vous estre très utile. En quoy j'espère que nos amis ne défauldront, et quand il vous plaira mander que je vous en trouve un propre, je m'y emploieray volontiers. Seulement, ma dame, prenez couraige, ne donnant pas à Satan l'avantage qu'il cherche de vous trouver au desprouveu, et donnez-vous bien garde quand vous cuyderez en dissimulant fuir le combat, que telle crainte ne donne la victoire à cest ennemy telle qu'il prétend. Car nous debvons sçavoir ses astuces pour y obvier. Quant la condition des enfans de Dieu seroit cent fois plus dure, si n'est-il pas question de quicter le bien auquel Dieu par sa bonté infinie vous a voulu appeller.

J'ay aussy entendu, ma dame, que vous n'estes pas sans espines en vostre maison. Mais si faut-il surmonter ce mal avec le reste. Et combien qu'il y ait danger apparent que ceux qui ne se veulent ranger, mais demeurent obstinéz, si vous leur donnez congé, ne se revengent par blasmes et calomnies, si vault-il mieux pour un coup essayer ce hasard que de languir ainsy tousjours. Mais le principal est de purger vostre maison comme Dieu le vous commande, et en avez l'exemple de David au Pseaume 101. Quant vous mettrez peine de la desdier pure et nette à un si bon Roy, espérez qu'il en sera le protecteur. Vray est, quoyque vous y travaillez, qu'il y aura tousjours des imperfections; mais d'aautant plus

il vous y convient esvertuer pour vous acquitter au moins à demy. Et cependant nous avons ce privilège, quant nous tendons au but, que Dieu accepte le vouloir pour le faict.

J'ay encores, ma dame, ce mot à vous mander du scrupule que vous avez quant à la présentation des bénéfices. Si vous ne pouvez mieux, d'autant que le bien n'est pas vostre, pour le moins affin de ne vous entre-mettre de tel baguage, plus tost donnez-en la charge au bon abbé qui sera bien ayse de vous en délivrer. Car aux lettres d'autorité que vous luy donnerez, ceste clause pourra bien estre couchée sans reproche, que pour la descharge de votre conscience, et pource que ne voulez estre enveloppée de ce qui concerne l'estat de l'Eglise, vous me le commectez à cela. Car d'en bien user du tout, je n'y veoy nul moien. Au reste je vous prie, ma dame, vous endurcir à estre blasmée en bien faisant, puisque c'est le loyer qui nous est promis d'en hault. Quant aux menaces qui sont un petit plus rudes, battez contre toutes foiblesses, pource qu'en les nourrissant, au lieu d'avancer, vous ne feriez que reculler. S'il y a du contredict en vous, que cela ne vous estonne, car quelque vaillant champion que fust Pierre, si est-il dict de luy : *On te mènera où tu ne vouldrois point*. En quoy il nous est monstré que jamais nous ne serions à Dieu sans réplique, d'autant que nostre chair fuit la lutte.

Le bon seigneur, duquel je sçay que vous serez bien ayse avoir nouvelles¹, estoit passé la mer à la fin de

¹ Le marquis de Vico. Voir la lettre précédente. Chargé, trois

mars, et devant my-juing avoit promesses d'envoyer quelques galères pour la conduite de sa femme, car le passage n'est pas long, et il avoit trouvé ceste faveur vers le capitaine qui luy peult gratifier en cela sans peine ne coust. Toutesfois je pense qu'il sera bientost de retour, si Dieu ne change miraculeusement le cœur de sa femme, laquelle l'ayme pour l'attirer, si elle pouvoit, à perdition. Tant y a que ce luy sera assez de s'estre mis en debvoir pour estre escusé devant Dieu et les hommes.

Ma dame, je me recommande humblement à vostre bonne grâce, après avoir supplié nostre bon Dieu de vous gouverner tousjours par son esprit, vous fortifier en sa vertu, vous tenir en sa protection et vous augmenter en tout bien. Ce 20 de juillet 1558.

Vostre très humble serviteur,

CHARLES D'ESPEVILLE.

A MONSIEUR D'ANDELOT *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monseigneur, je n'eusse pas tant différé si long temps à vous escrire, depuis que nous eusmes receu les tristes ans auparavant, d'une mission secrète du réformateur, ce seigneur avoit trouvé l'accueil le plus empressé à la cour de Ferrare.

* Voir les lettres, p. 494 et 202. Après une captivité de plu-

nouvelles de ce qui estoit advenu oultre nostre attente, sinon pource que je craignois, par faulte d'estre bien adverti, d'user de quelque façon d'escire qui ne vinst point à propos. Ainsy j'aimois mieux laisser faire ceulx qui eetoient plus prochains. J'eusse plus tost respondu à vostre lettre, si le porteur ne m'eust dict qu'il ne devoit retourner vers vous, et qu'il valloit mieulx que ce fust par luy. Je sçay bien quand à l'acte que vous avez faict que les excuses que vous amenez, ont couleurs pour amoindrir la faulte en partie. Mais quand vous aurez

sieurs mois, durant lesquels il opposa aux larmes de sa femme et aux instances de ses amis une constance héroïque, d'Anelot faiblit, et consentit à écrire au roi une lettre de soumission. Cette triste nouvelle, aussitôt répandue dans l'Eglise de Paris, fut annoncée par le ministre Racham à Calvin : « *Me miserum! an is de quo triumphabamus concidet, ut pluribus modis nos humiliet Deus?* » Lettre du 11 juillet 1558. Voici la teneur de celle que d'Anelot écrivit au roi : — « Sire, j'ay receu un singulier plaisir de la compagnie de M. le docteur Ruslé, lequel j'ay retenu deux jours, tant pour le contentement que j'avois d'apprendre d'un si bon personnage, qu'aussy pour prendre le temps et le moyen de luy rendre compte par le menu de ma foy et religion, laquelle je serois bien marry qu'elle fust telle, comme peult estre aucuns ont voulu penser, suppliant très humblement V. M. me vouloir faire tant de bien et faveur de le vouloir patiemment escouter, espérant en Dieu qu'après son rapport, vous ne demourerez mal content de moy, car en resteroit quelque chose pour vostre satisfaction. Aiant cest heur que de le pouvoir entendre, je feray congnoistre à vostre Majesté que je luy obéiray comme Dieu me le commande, et le devoir de bien humble et très obligé serviteur le requiert. » — Signé : D'Anelot. Lettre du 7 juillet 1558. Mss. de la Bibl. de Genève.

Après ce premier acte de faiblesse, d'Anelot en commit un second : il consentit à entendre la messe, « ce que néantmoins, dit Bèze, il recongnt depuis avoir fait par grande infirmité, qu'il a tousjours condamnée jusques à la mort, et amendée par tous les effets qu'il est possible de désirer. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 145.

tout bien considéré de plus près, le tout ne vous peult guères alléger devant Dieu. Car vous savez combien de pources âmes débiles ont esté troublées d'un tel scandale, et combien de gens pourront prendre pied à vostre exemple. Et quand ce mal ne seroit pas d'avoir ruyné ce que vous aviez édifié, ce n'est pas une offence petite ni légère d'avoir préféré les hommes à Dieu, et pour gratifier une créature mortelle, avoir oublié Celuy qui nous a forméz, qui nous maintient, qui nous a rachetés par la mort de son Fils unique, et lequel nous a faits participans de son royaume. Bref, Dieu a esté fraudé en ce que vous avez par trop defféré aux hommes, soit de faveurs, soit de crainte ou de révérence. Mais le principal est que les ennemis de vérité ont eu de quoy faire leurs triomphes, non-seulement d'avoir esbranlé vostre foy, mais d'avoir faict approuver leurs abominations. Mesmes en vostre personne ils ont cuydé avoir vaincu nostre Seigneur Jésus-Christ, aiant mis sa doctrine en opprobre, comme vous sçavez qu'ils n'ont point espargné à se mocquer et à desgorgger les blasphemes. Il vous semble, puisqu'on a bien apperceu que vous aviez fleschi par force, que la faulte n'estoit pas si grande, mais je vous prie de penser à tant de martyrs, qui durant les figures de la loy, ont mieulx aimé mourir que manger seulement de la chair de pourceau, voire à cause de la conséquence, pource que c'estoit une espèce de tesmoignage qu'ils se prophanoient avec les païens en quictant le Dieu d'Israël. Vous n'ignorez pas à quoy ont prétendu ceulx qui ont arraché de vous d'estre présent à leurs idolatries. C'est de vous faire quicter la confession en laquelle ils se sen-

toient blessés, et abolir la louange de la vertu et constance que Dieu vous avoit donnée, mesmes la convertir tout au rebours, comme si c'eust esté une bouffée de vent. Et en cela il vous falloît mieulx praticquer l'exhortation de saint Paul, de ne point donner occasion à ceulx qui la cherchent, mesmes de ne leur point ouvrir la bouche à despiter Dieu. Ce a doncques esté une cheute bien mauvaise, de laquelle il vous doibt souvenir en amertume de cœur.

Je pense bien que cecy vous sera rude de prime face, mais je diray avec saint Paul, que *je ne me repentiray pas de vous avoir contristé, moiennant que ce soit pour vostre salut*. Mesmes si vous désirez estre espargné de Dieu, il vous est bon et utile de n'estre point espargné de ceulx auxquels il a remis la charge de vous tirer à repentance. Car puisque ceulx qui cherchent à s'absoudre, sont les plus griesvement condamnés de luy, il vous faict une grâce singulière en vous redarguant par sa parolle, afin que vous-mesmes soiez vostre juge. Cependant je n'entends pas de vous contrister oultre mesure, tellement que vous en soiez descouragé à l'advenir. Seulement je vous prie de vous desplaire tellement au mal qui s'est jà commis, que pour le réparer vous rentriez au train que vous aviez bien commencé, mettant peine de glorifier Dieu purement, et montrant par effect que si vous avez choppé, pour ung coup, ce n'a pas esté pour vous esgarer du bon chemin. C'est une condition bien dure selon le monde de quicter franchement les choses qui vous peuvent tant alescher et retenir, mais il n'y a rien que l'honneur de Dieu ne doibve emporter. Mesmes si nous pensons bien à la briesveté de nostre

vie, il ne nous doibt point faire grand mal de suyvre nostre Seigneur Jésus à la mort et sépulture, pour estre participans de sa gloire. Et voilà où tendent les propos que je vous avois tenus en mes lettres, que non-seulement il nous fault porter patiemment de mourir pour ung coup avec nostre chef, mais d'estre ensevelis jusques à ce qu'il nous restaure pleinement à sa venue. Car j'usois de telle similitude, accomparant l'affliction où vous estiez à une mort, mais pource que ce n'estoit pas encores faict, afin que vous feussiez mieulx disposé à persévérance, je vous advertissois de ce que dict saint Paul, qu'il nous fault estre ensevelis, pour ne nous point ennuyer à la longue, encores que le mal dure, et qu'il nous y fault languir plus que nous ne voudrions, comme il dict en l'aulture passage, *qu'il nous fault continuellement porter la mortification de Jésus-Christ en nous, afin que sa vie y soit manifestée*. Brief ceste sépulture gist à oublier journellement le monde de plus en plus. Quand nous en ferons ainsy, selon que nous serons despoulléz de nos affections terrestres, nous approcherons tant plus de Dieu, pour jouyr après la mort de sa présence, comme saint Paul dict en l'aulture passage, *que nous cheminons maintenant par foy, non point par veue, mais qu'ayant quicté ceste loge corruptible, nous serons avec Dieu en attendant de recevoir la couronne de gloire, quand Jésus-Christ apparoistra en sa majesté*. Parquoy en ceste confiance, nous avons à combattre vaillamment, jusques à ce que nostre course soit achevée, et ne point défaillir, sçachant que celuy qui garde nostre despot est fidelle. Et pource que l'expérience vous doibt faire craindre, vous ne sçauriez suyvre

meilleur conseil que celuy que vous avez pris , de fuir les tentations qui vous pourroient de rechef abatre, veu que vous ne les pouvez chercher, ny approcher, sans tenter Dieu manifestement. Puis aussi qu'il est question d'une constance qui surmonte le monde, recourez à Dieu , le priant qu'il vous fortiffie et ne permette..... (Juillet 1558 ¹.)

A L'ÉGLISE DE POITIERS *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Très chers seigneurs et frères, j'ay différé longtems à vous respondre de ce que vous m'aviez mandé, qu'estant advertis combien il faudroit encores pour rembourser les frais de voïages qu'on a faicts, vous serez prests d'envoyer vostre part. Car devant que vos lettres me fussent présentées, nous avions recueilli tant de la

¹ La fin manque. Sans date. Fin de juillet 1558.

* Cette lettre adressée à la métropole des communautés protestantes du Poitou, avait pour but de provoquer dans cette province des contributions volontaires destinées à couvrir les dépenses des négociations et des voyages entrepris à l'étranger dans l'intérêt commun des Eglises. Voir la lettre, p. 150. Le Synode national de Poitiers, tenu en mars 1560, régularisa ces contributions pour l'entretien de députés chargés de représenter les intérêts des Eglises à la cour.

contribution d'icy, que de l'argent de Longueville¹ et d'un aultre lieu, quasi pour parvenir à la somme totale. Depuis il nous est encores venu une contribution qui a parachevé, car puis que ce n'estoit point à nous de vous taxer, nous avions mieux aymé attendre ce qui viendroit de vostre franche et libérale volonté. En faulte de cela, nous avons icy amassé entre nous ce que nous avons peu. Tant y a que ça esté pour fournir à ce qui restoit. Nous estions en délibération de faire quelque poursuyte vers l'un des princes de Saxe qui est aujourd'huy en France, lequel a bien promis de s'y employer. Mais il auroit possible besoing d'estre sollicité. Si bon vous sembloit d'apliquer à l'advenir ce que vous auriez assemblé pour le passé, soit en cest usage présent, ou en aultre, il viendrait à point tousjours.

Sur ce, très chers seigneurs et frères, après m'estre recommandé affectueusement à vous et à vos bonnes prières, je supplieray nostre bon Dieu de vous estre tousjours protecteur pour vous maintenir en la gueule des loups, vous gouverner par son Esprit, vous fortifier en vertu invincible pour persévérer jusques à la fin. Ce premier d'août 1558.

¹ Pseudonyme de l'Eglise de Paris. Voir la note, p. 474. La province de Normandie comptait plusieurs Eglises du nom de Longueville.

AU COMTE D'ARRAN *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monseigneur, j'ay à m'excuser en premier lieu de ce que je respons à vos lettres si longtemps après qu'il vous a pleu me les escrire. Si je les eusse receues un mois après la datte, j'eusse eu honte d'avoir reçu tant d'honneur de vous sans m'acquitter plus tost de mon devoir. Mais je ne sçais comment cela s'est faict qu'elles sont venues entre nos mains il y a seulement environ six sepmaines. Depuis il ne s'est point présenté messenger jusques aujourd'huy pour vous remercier de la peine que vous avez prins de vostre grâce me faire sça-

* Jacques Hamilton, duc de Chatelleraut, comte d'Arran, fils aîné du seigneur de ce nom qui fut régent d'Ecosse sous la minorité de Marie Stuart. Le jeune comte d'Arran passa plusieurs années en France en qualité de capitaine des gardes écossaises, et contribua par son crédit à la formation de l'Eglise réformée de Chatelleraut. Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 498. Emprisonné au château de Vincennes pour avoir trop librement parlé des affaires de la religion, il réussit à s'évader en 1559, et se déroba ainsi à la vengeance des Guises, résolu à frapper en lui une victime illustre, pour arrêter les progrès du schisme. De Thou, L. XXIV. Le comte d'Arran, à peine de retour en Ecosse, s'unit au prieur de Saint-André, favorisa les prédications de Knox, et, tout en aspirant à la main de Marie Stuart, il s'opposa constamment au libre exercice de la religion catholique à la cour. Il tomba en démence peu après le second mariage de Marie, et il vécut assez néanmoins pour voir, en 1579, la disgrâce et la ruine de la noble famille d'Hamilton, dont il était devenu le chef par la mort du régent son père.

voir si bonnes nouvelles, qui m'ont donné de quoy m'esjouir tant et plus, et magnifier le nom de Dieu, de ce que par sa bonté infinie il vous a recueilli à son troupeau. Vray est que ce bien n'est pas fort prisé des grands de ce monde qui ont les yeux esblouis de l'honneur auquel ils sont eslevéz. Mais je ne doute pas, Monseigneur, que vous ne pratiquiez par effect ce que dit saint Jacques que les plus nobles et excellents ont à se glorifier en leur petitesse, d'estre mis au rang des sujets de Jésus-Christ, lesquels sont rejectéz et mespriséz. Et de faict si nous regardons bien à ceste vie tant fragile et caduque, les richesses, pompes et dignités qui n'en sont que les accessoires, ne nous arresteront pas icy-bas. C'est doncques bien raison que vous préféreriez l'héritage du royaume des cieux à tout ce qui vous en pourroit destourner, voire jusques à ceste constance d'aymer mieulx estre participant des opprobres de Jésus-Christ et son Eglise que d'estre plongé aux délices d'Egypte. Tous protestent bien de vouloir estre chrestiens et profanent ce saint nom, l'ayant tous commungé en la bouche. Mais puisque Dieu vous a éclairé en la pure congnoissance de sa vérité, vous pouvez aisément juger, Monseigneur, en faisant comparaison du blanc et du noir, combien peu de gens trouvent le droict chemin. Cela vous doibt tant plus faire priser ce thrésor inestimable de l'Evangile, puisque c'est la vraye clef pour nous donner entrée au royaume éternel, duquel tous incrédules sont esloignéz et privé. Mesmes d'autant que nous sommes appeléz en petit nombre, nous sommes plus estroittement obligéz à ce bon Dieu qui nous a regardéz en pitié pour nous faire ce privilège

spécial, lequel ne nous appartenoit non plus qu'à tant de gens qui en sont débouttés; sinon que par sa bonté gratuite il nous a voulu adopter et choisir. Ainsi, Monseigneur, que les pauvres aveugles que vous voiez errer en ténèbres vous soient un miroir pour contempler le bien inestimable qui vous a esté donné d'estre éclairé du soleil de justice, qui est nostre Seigneur Jésus, pour parvenir à la vie céleste, affin d'appliquer là tout vostre cœur comme à vostre seul thrésor, et de vous fortifier en vraye persévérance, selon que vous en avez passé obligation solennelle en recepvant la sainte cène, en laquelle nostre Seigneur Jésus se donne tellement à nous, qu'il veult aussy que nous soions à luy corps et âme, comme de faict il est rédempteur de l'un et de l'autre. Je suis bien ayse, Monseigneur, que vous aiez le capitaine Bourdick auprès de vous, lequel selon le bon zèle que j'ay congnu en luy d'avancer le règne de Dieu, vous servira de bon exemple. Je croy aussy que vous l'avez retenu à telle fin désirant surtout avoir gens à vostre service qui vous aydent de servir à Dieu, tellement qu'il domine et soit honoré tant de toute vostre suytte, que de vous qui en estes le chef.

Je loue Dieu aussi, Monseigneur, du soing que vous avez et saint désir que la pure doctrine de l'Evangile soit preschée en vostre nation. A quoy je ne doute pas que nostre frère maistre Knoch ¹ s'employeroit volun-

¹ Le célèbre réformateur John Knox. Banni de l'Ecosse et de l'Angleterre, sous le règne de Marie, il se retira en 1554 à Genève, Il y retourna pour la seconde fois en 1557, et remplit durant près de deux ans les fonctions de ministre de l'Eglise anglaise fondée dans cette ville.

tiers, comme de faict il l'a monstré. Mais pource qu'ayant telle charge icy, il n'est pas du tout en liberté, il faudroit qu'il eust certain moien et adressé. Alors j'espère bien qu'il ne feroit point difficulté d'entreprendre le voiage¹. Comment que ce soit, il ne fault laisser, s'il est possible, les bons commencements que Dieu y a mis, qu'on ne s'efforce à les avancer plus oultre.

J'ay à vous advertir, Monseigneur, de certain jeune homme qui est natif de... nommé...², lequel s'est tenu quelque temps à Bâle et raude par le païs de France, sinon qu'il y a environ un an qu'il s'est arrêté à Bourges, pource que s'il avoit entrée en vostre maison, je craindrois qu'il n'infectast tout de son venin. Je suis contrainct de vous dire que c'est un serpent plein d'orgueil, double et maling, et pratiquant par ses astuces à renverser et falsifier toute la vérité de Dieu. Car combien qu'il n'ait pas le sçavoir, il a de l'oultrecuidance et audace tant et plus. Je me tiens bien assuré que l'ayant congneu, vous ne voudriez nourrir une telle peste.

Monseigneur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplyeray ce Père de miséricorde de vous augmenter en tous ses dons spirituels, vous fortifier par la vertu de son Esprit, à ce que son nom soit de plus en plus glorifié en vous, et vous tenir en sa sainte garde. Ce 1^{er} d'aoust 1558.

¹ L'avènement d'Elizabeth rouvrit aux exilés anglais le chemin de leur patrie. Parti de Genève à la fin de l'année 1558, Knox était de retour en Ecosse dans les premiers mois de l'année suivante.

² Mots en blanc dans le manuscrit de Genève.

A MONSIEUR L'AMIRAL DE COLIGNY *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monseigneur, j'espère qu'après avoir leu la présente, d'autant qu'elle vous sera un tesmoignage du soing que j'ay de vostre salut, vous ne tiendrez pas mauvais que je vous l'aie escrite. Je n'eusse pas tant attendu de m'acquicter en cest endroit, si j'eusse eu facile accès, comme maintenant il m'est donné. Je ne vous feray plus longue excuse, estant bien persuadé que la révérence que vous portez à mon Maistre, vous fera trouver

* Gaspard de Coligny, seigneur de Chatillon, amiral de France, né le 16 février 1517, mort le 24 août 1572. Instruit dans les lettres par Nicolas de Beraut, il prit dès sa jeunesse une part brillante aux guerres d'Italie, et mérita d'être compté parmi les plus illustres capitaines de son siècle. Pris par les Espagnols dans la ville de Saint-Quentin après une défense héroïque (27 août 1557), et conduit au fort de l'Ecluse en Flandre, il y tomba gravement malade, et ne trouva de consolations que dans la lecture des livres saints. Ainsi naquit dans le cœur de l'amiral la foi pour laquelle il devait désormais vivre et mourir, et dont on retrouve l'expression dans les *Mémoires* composés durant sa captivité : — « Tout le reconfort que j'ay c'est celuy qu'il me semble que tous les chrestiens doivent prendre que tels mystères ne se jouent point sans la permission et volonté de Dieu, laquelle est tousjours bonne, sainte et raisonnable, et qui ne fait rien sans justes occasions, dont toutefois je ne sais pas la cause, et dont aussi peu je me dois enquérir, mais plustost m'humilier devant luy en me conformant à sa volonté. » — Instruit, sans doute par d'Andelot, des dispositions de l'amiral, Calvin se hâta de lui écrire une première lettre d'encouragement et de consolations.

bon ce que vous verrez estre procédé de luy, et vous estre proposé en son nom. Je n'useray pas non plus de longues exhortations pour vous confermer en patience, pource que j'estime et mesme j'ay entendu que nostre bon Dieu vous y a tellement fortifié par la vertu de son Esprit, que j'ay plus tost occasion de luy en rendre louange que de vous inciter davantage. Et de faict, c'est icy surtout que la vraye magnanimité se doit monstrer, de surmonter toutes nos passions, non-seulement pour en estre victorieux, mais pour offrir un vray sacrifice d'obéyssance à Dieu. Or ce n'est pas assez de se monstrier vaillant, et ne point deffaillir ou perdre couraige en adversité, sinon que nous aions ce regard de nous submettre du tout à la bonne volonté de Dieu, et nous y accorder paisiblement. Or puis qu'il vous a desjà donné telle constance, il n'est plus besoin, comme on dict, de vous y exhorter. Seulement je vous prieray de penser plus oultre, c'est que Dieu en vous envoyant ceste affliction, vous a voulu comme retirer à l'escart, pour estre mieulx escouté de luy. Car vous sçavez assez, Monseigneur, combien il est difficile parmy les honneurs, richesses et forces du monde, de luy prester l'oreille, pource qu'on est par trop distrait çà et là, et comme esvanouy, sinon qu'il use de tels moiens pour recueillir ceulx qui sont à soy. Non pas que les dignités, estats et biens temporels soient incompatibles avec la crainte de Dieu, attendu mesmes (que) selon qu'il eslève les hommes, il leur donne occasion de s'approcher tant plus de luy, et d'estre plus incitéz à l'honorer et le servir, mais je croy que vous avez expérimenté que ceulx qui sont les plus avancéz au monde, y sont telle-

ment occupéz et comme tenus captifs, qu'à grant paine prennent-ils loisir de s'appliquer à bon escient à l'estude principalle, qui est de faire hommaige à Dieu, de se desdier plainement à luy, et d'aspirer à la vie céleste. Parquoy, Monseigneur, je vous prie, d'autant que Dieu vous a donné ceste opportunité de profiter en son escolle, comme s'il vouloit parler à vous privéement en l'oreille, d'estre attentif à gouter mieulx que jamais que vault sa doctrine, et combien elle nous doibt estre précieuse et amyable, et vacquer diligemment à lire sa sainte parole, pour en recevoir instruction, et pour prendre une racine vive de foy, afin que vous soiez confirmé pour le reste de vostre vie à batailler contre toutes tentations.

Vous sçavez quelles corruptions il y a partout, et d'autant plus fault-il que les enfans de Dieu se gardent soigneusement de se mesler parmy, de peur d'en estre souilléz. Vray est qu'aujourd'huy toutes choses seront plustost permises, que d'honorer purement Dieu, tellement que vous ne pouvez lui rendre fidèle debvoir, qu'il ne vous faille soustenir plusieurs murmures et menaces. Tant y a que l'honneur de Dieu vous doibt estre tellement privilége, que le reste soit mis bas auprès, et sa grâce mérite bien d'estre préférée à toutes faveurs des créatures. Nous avons ung grant avantage, que, si nous sommes débilles, il nous a promis de suppléer par sa vertu à nostre défaut, comme aussi nos vrayes armes sont d'avoir du tout nostre refuge à luy, le priant qu'il soit nostre force. Au reste, Monseigneur, combien que la gloire de Dieu, et ce qui appartient à son règne, doibvent tousjours aller devant, confiez-vous aussy à la promesse de nostre Seigneur Jésus-Christ, que le reste

sera puis après adjousté. Ainsi ne doubtez pas qu'en vous adonnant au service de Dieu, vous ne sentiez en toute sorte sa bénédiction, et qu'il ne vous monstre par effect quel soing il a de ses enfans, pour leur donner ce qui leur est propre, mesme quant à la vie transitoire; comme, à l'opposite, il n'y a nulle vraye prospérité sans sa grâce, et mesmes quant ceulx qui s'esloignent de luy, cuydent avoir tout gaingné, qu'en la fin tout leur est converti en malheur. Mais pource que ces choses n'entrent point aisément au sens des hommes, il est besoing de vous exercer en lecture, comme je croy que vous le faictes, et que vous estes délibéré de poursuyvre.

Sur ce, Monseigneur, après m'estre humblement re-commandé à vostre bonne grâce, je supplie ce bon Dieu de vous avoir en sa sainte protection, vous gouverner par son Esprit, vous fortifier en toute vertu, et vous délivrer bientost de façon que nous aions de quoy luy rendre action de grâce. Ce 4 septembre 1558.

A MADAME L'AMIRALE DE COLIGNY *

Copie. Bibl. imp. Coll. Dupuy, vol. 102.

Madame, si la tristesse que vous avez receue de la prise de monsieur vostre mary a esté dure et amère,

* On lit au *Livre d'heures* de Louise de Coligny, ces mots écrits

toutesfois j'espère que vous aurez desjà en partie cogneu par ce fruict, que Dieu ne vous a point envoyé une telle affliction que pour vostre bien et salut, et voilà ce qui doit adoucir toutes nos fascheries pour nous rendre patients et pour nous assubjectir paisiblement à la bonne volonté de Dieu. C'est de cognoistre que non-seulement il examine nostre foy, mais aussy qu'en nous retirant des alléchemens et délices du monde qui nous trompent, il nous fait gouter sa bonté, nous fait sentir son ayde, et nous recueille comme sous ses aisles afin que nous puissions dire avec David que nostre souverain bien est d'adhérer à luy. Et de faict, quand nous avons le vent en poupe, comme on dict, il est bien difficile que nos esprits en s'égayant ne s'esgarent, et c'est un miracle qui n'advient guères souvent, que ceux qui sont en longue prospérité, se retiennent sous la crainte de Dieu. Et voilà pourquoy, afin de tenir ses enfans en bride, il leur envoie des afflictions diverses. Mesmes nous voyons que David a eu besoin de telle médecine,

de la main de l'amiral son père : « Le XVI^{me} jour d'octobre 1547 Gaspard de Coligny seigneur de Chatillon et depuis admiral de France fut marié à Fontainebleau en premières nopces à Charlotte de Laval. » Puis, après l'énumération des enfans qui naquirent de cette union, se lisent ces mots : « Le III^{me} de mars 1568 mourut Madame l'admiralle leur mère..., à Orléans. » *Bulletin de la Soc. d'hist. du protestantisme français*, 2^e année, p. 6. Ame héroïque et pieuse, Charlotte de Laval était digne d'unir sa destinée à celle de Coligny. — « Ceste dame, dit un historien, avoit tousjours esté fort adonnée à la religion, et d'une souveraine constance à supporter les afflictions de son mary et les siennes. Entre les autres vertus et dons de l'esprit qui la rendoient recommandable, le soin qu'elle prenoit des pauvres et des malades, et ses aumosnes luy donnoient une louange singulière. *Vie de l'amiral de Coligny*. Amsterdam, 1643.

comme il a confessé qu'estant à son aise, il se promet-
toit plus qu'il ne lui estoit licite, ne pensant plus que toute
sa vertu estoit de s'appuyer en Dieu. Et je ne doute
point que depuis un an vous n'ayiez gousté que ce chas-
timent vous estoit plus profitable, que vous ne l'eussiez
pu concevoir, devant que l'avoir esprouvé. Et en cela
sentons-nous, combien que les adversités qu'on appelle
nous soyent communes avec les incrédules et gens pro-
phanes du tout adonnés au monde, toutesfois Dieu bé-
nit celles que nous avons à souffrir, les tournant à tel
usage que nous avons tousjours à nous consoler et es-
jouir en nos tristesses. Il y a aussi à recognoistre qu'en-
core il luy a pleu de vous espargner, car vous voyez
combien plus rudement il traite beaucoup d'autres,
lesquels toutesfois n'ont nul allégement en leurs dou-
leurs; et c'est afin que vous puissiez plus à l'aise faire
vostre profict d'une telle admonition, pour ne vous point
arrester à nuls biens ny honneurs du monde, et mesme
quand il luy plaira de vous en eslargir encore plus qu'il
n'a faict jusques icy, vous bien garder que vostre cœur
n'y soit enveloppé, mais que vous usiez tellement des
biens temporels, qu'ils ne vous empeschent point de
passer plus oultre. Et de faict combien que tout nous
vinst à souhait, sans jamais avoir nulle fascherie, la briè-
veté de nostre vie nous monstre assez que c'est un pau-
vre arrest qu'icy-bas. Quoi qu'il en soit, Madame, ne
vous lassez à servir à un si bon Maistre, et de vous as-
subjectir à un si bon Père, sçachant que toute nostre sa-
gesse est de nous laisser gouverner à luy, en attendant
que nous soyons recueillis en son repos éternel. Et com-
bien que ce soit aujourd'huy une chose tant odieuse

que de l'honorer purement, que vous aimiez mieux irriter chascun contre vous, pour complaire à luy seul, que de vous divertir du droict chemin, pour éviter les haines et murmures du monde. Et de faict, c'est bien raison que nous soyons dédiés à Celuy qui nous a si chèrement rachetés, et selon l'amour qu'il nous a porté, que nous prisions plus sa grâce que toutes les faveurs du monde.

Sur ce, Madame, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray nostre bon Dieu de vous tenir en sa sainte garde; vous gouverner par son Esprit vous augmenter en tous biens spirituels, et vous fortifier en constance invincible. Ce 4 septembre 1558.

AUX FIDÈLES DE METZ *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

Très chers seigneurs et frères, après avoir ouy monsieur de Dommartin, et aussi veu l'advertissement que

* Voir les notes, t. I, p. 80 et 91. Le 10 avril 1550, une importante révolution s'accomplit à Metz. Le connétable de Montmorency prit possession de cette ville au nom du roi de France, après avoir garanti aux habitants le maintien de leurs privilèges comme membres de l'empire. Le sort des protestants de Metz, déjà privés de l'exercice public de leur culte, devint alors plus rigoureux. Ils ne continuèrent pas moins à former des assemblées secrètes, « s'en-

vous avez envoié par escript, il nous semble que vous ne sçauriez mieulx faire, que de commencer à vous assembler au nom de Dieu, tant pour le prier que pour recevoir instruction de sa Parolle, car cela sera pour vous mettre en possession et donner ouverture au secours duquel vous avez besoin. C'est que le comte palatin et les aultres princes s'en meslent, car si vous ne faisiez nul semblant sur le lieu, croyez que les poursuites seroient bien froides, quelque diligence qu'on y feist. En premier lieu nous ne sçavons pas si le comte palatin pourroit estre induict à prier le roy de vous donner telle liberté, pource que cela seroit comme approuver l'usurpation qu'il a faicte quant à la police. Mais prenons le cas que cela [soit] desjà obtenu, advisez s'il ne reculleroit pas plus tost que d'avancer, car une requeste est tost refusée, et ung secrétaire trouveroit aisément beaucoup de belles couleurs pour tergiverser. Cependant le roy brasserait nouvelles pratiques en vostre ville pour rompre l'entreprise, en sorte que vous en seriez plus eslongnéz que jamais. Parquoy il est du tout nécessaire d'entrer en possession pour estre favorisé et aydéz des princes. Du reste nous serions bien d'avis

courageant tellement les uns les autres, que nonobstant les grandes désolations advenues (en leur ville), ils délibérèrent de n'en bouger, et y attendre la grâce de Dieu en patience. » Le nombre des réformés s'accrut de jour en jour, et plusieurs gentilshommes du pays, notamment les seigneurs de Dommartin et de Clervant, s'étant unis à ceux de la religion, ils résolurent, en 1558, de se déclarer ouvertement, en recourant à l'intervention des princes allemands pour obtenir du roi de France le libre exercice de leur culte, tel qu'il leur avait été garanti par l'accord de 1543. Bèze, *Hist. eccl.*, t. III, p. 436 et suivantes..

que les deux se feissent ensemble , c'est que cependant que vous commencerez en la maison à monstrier le désir que vous avez d'estre enseignéz en la pure doctrine de l'Evangile, vous aiez homme qui sollicite pour vous vers les princes de prendre la cause en main. Nous voyons bien que la deffense qu'on vous a faict de vous assembler empeschera fort que vous n'osiez commencer, sans estre asseurez de support. Mais si fault-il surmonter ceste tentation, s'il est possible. Car si vous ne prenez hardiesse à vous déclairer, vous ne trouverez nul prince qui s'en veuille mesler, et aussi les poursuites telles qu'ils les font ne serviroient de guères. Au reste si on vous fasche ou moleste pour estre contrevenus à la deffense , vostre excuse sera que vous n'entendez pas avoir offensé , veu que vous ne troublez rien en l'estat public , mais usez de la liberté qui vous a esté octroyée par l'accord fait et passé l'an 1543 ¹, duquel vous prétendez vous ayder, veu mesmes que ce qui a esté naguères arrêté et conclud entre les estats de l'empire y est conforme. Vous pourrez aussy remonstrer que le roy, en tant qu'il se dict protecteur, ne vous doit empescher de telles libertés, et tant moins le conseil, veu qu'il est membre de l'empire. Cependant aussi le meilleur sera à mon advis, de choisir un homme qui ne soit pas subject naturel du roy, affin qu'on n'attente pas si hardiment sur luy. S'il est possible d'avoir maistre Pierre Alexandre ² par les soins de messieurs de Strasbourg, vous ne sçauriez mieulx adresser pource qu'il est bour-

¹ Voir les notes, t. I, p. 94 et 443, et Bèze, *Hist. eccl.*, t. III, p. 435, 436.

² Ministre de l'Eglise française de Strasbourg.

geois de leur ville, et auroient plus d'occasion de se formaliser. Et croyez qu'il n'y a celuy de nous qui ne fust prest à s'emploier jusques au bout. Et si il y a une occasion spéciale qui nous empesche, c'est que aulcuns escervelés d'Alemaigne, sous ombre que nous n'accordons point à leur fantaisie que le corps de Jésus-Christ est enclos sous le pain de la Cène, nous seroient plus contraires que les papistes mesmes. Ainsy d'autant que pour le présent il nous vault mieux tenir quoy, nous vous donnons le conseil que nous voudrions prendre si nous estions en vostre lieu. S'il est difficile de gaingner vers messieurs de Strasbourg qu'ils donnent congé à maistre Pierre Alexandre, pour aller essayer telle entrée, il faudroit en ce cas supplier les princes qu'ils les en requissent et exhortassent secrètement, car nous ne doubtons pas qu'ils ne s'y accordent se voyant autorisés. Voilà en somme la procédure que nous jugeons estre la meilleure et plus convenable. Et pource que la difficulté vous pourroit retarder, nous vous prions de considérer, puisque est l'œuvre de Dieu, qu'il ne se fault pas porter laschement, mesmes de vous confier en luy qu'il besongnera par sa vertu pour y donner meilleure yssue que vous ne pouvez concevoir, puisque ce sont les deux choses qu'il a le plus précieuses que son honneur et le salut de son Eglise. Ne doutez point que quand vous travaillerez pour restablir son service, et faire qu'il soit purement adoré entre vous, et aussy que la doctrine de vie soit preschée, il ne vous tienne la main forte, et si la crainte vous a jusques icy empesché de faire vostre devoir, et a fermé la porte à vostre ville à la sainte vérité de Dieu, esvertuez-vous tant plus pour récompenser

ser les fautes passées. De nostre costé ne pouvant mieux faire, nous bataillerons avec vous par prières, et nous supplions le bon Dieu et Père des miséricordes vous tenir en sa garde, vous augmenter en tous dons spirituels, vous gouverner par son Esprit, et vous fortifier en constance invincible pour le glorifier. Ce 10 septembre (1558).

AUX MINISTRES DE L'ÉGLISE DE NEUCHÂTEL *

Copie. Coll. de M. le colonel Henri Tronchin, à Genève.

Très chers frères, je suis en telle perplexité que je ne sçay par quel bout commencer à vous escrire. Il est

* A mes bien-aymés frères les pasteurs et ministres de l'Eglise de Neufchâstel.

Le ministre Farel, après avoir vécu dans le célibat jusqu'à un âge fort avancé, était sur le point d'épouser Marie Torel, fille d'un réfugié de Rouen. — « Ce mariage, dit l'auteur de la vie inédite de Farel, fut trouvé fort estrange et hors de saison de la pluspart, et leur sembloit puisqu'il avoit atteint l'âge de soixante-et-neuf ans, sans s'estre soucié de mariage, qu'il s'en eust peu encores dispenser estant sur le bord de la fosse. Farel mesmes receut plusieurs fascheries des censures de ses amis, et des bruits divers du commun..., et a esté l'opinion de tous qu'il s'estoit proposé de pourveoir à sa vieillesse, à cause de ses foiblesses, par le moien que Dieu luy-mesme a ordonné. » — Les annonces de cette union que désapprouvèrent les amis du vieux réformateur, existent encore aujourd'hui écrites de sa main à la Bibliothèque des pasteurs de Neuchâ-

certain que le pauvre maistre Guillaume a esté pour ung coup si mal advisé, qu'il faut que nous soyons tous confus en honte avec luy. Mais tant y a que je ne voys point qu'on y puisse donner tel remède que j'ay entendu qu'on a désiré commencer. Car puisqu'il n'y a nulle loy qui empesche ung tel mariage, de le rompre quand il est faict, je ne sçays s'il seroit licite. Tant y a que le scandale en sera augmenté davantage. Si c'estoit une personne privée, je y trouverois plus de moyen. Maintenant que diront les malins et que penseront les simples, sinon que les prescheurs veuillent avoir une loy à part, et qu'en faveur de leur estat, ils rompent le lien le plus ferme du monde? Car combien que vous tiendiez à aultre fin, si estimera-on que vous preniez un privilège par-dessus les aultres, comme si vous n'estiez subjects à la loy et règle commune. Si on eust esté adverti du faict de bonne heure, il eust fallu rompre cette folle entreprise, comme d'ung homme qui eust oublié toute raison. Mais puisque avec le reste du mal, il s'est précipité en sorte qu'il n'est pas possible de le relever de sa cheute, advisez si le remède est convenable d'annéantir ung mariage qui est desjà faict. Si on allègue que telle promesse estant contre l'ordre et honnesteté de nature ne doit pas tenir, advisez si ce vice n'est point à supporter comme beaucoup d'aultres, quand on ne les peut corriger. Il y a demi-an que le pauvre frère eust annoncé hardiment qu'il eust fallu at-

tel : « Dieu bénie la promesse de mariage entre Guillaume Farel et Marie, fille de feu Alexandre Torel, de la ville de Rouam. Annoncé le 11 de septembre, le 25 et le 2 d'octobre. Espousez au mardy 20 de décembre avant Noël 1558. »

tacher comme ung homme radotté celui qui en si grande vieillesse eust prétendu d'avoir une si jeune fille ; mais la chose estant faicte, il n'est pas aisé de la casser du tout. Quant à moy pource que je ne jugeray pas qu'il s'en peut deslivrer, ni que nous eussions le moien de ce faire, je lui dits qu'il s'en valloit myeulx despecher, qu'en reculant allumer de plus en plus les bruiets. S'il y eust eu fraude ou circumvertion d'ung costé ou d'autre, le remède y seroit bon et propre ; mais puisqu'il ne reste qu'une raison de l'inégalité de l'âge, je tenois le faict comme une maladie incurable, laquelle ne fait que s'aigrir et empirer par les médecines. Voilà pourquoy après luy avoir faict mes complaints assez piquantes, je m'abstenoy de luy en dire plus avant de peur de le mettre du tout en désespoir¹. Et de faict j'ay tousjours craint et deviné que cecy luy causeroit la mort par les conséquences que j'ay préveues. Si pour le moins il eust suivi mon conseil de ne se point retirer du lieu, on eust suivi quelque voye plus douce et modérée. Maintenant son absence a esté cause qu'on y a tenu plus rude procédure et violente, en quoy j'ay double pitié de luy. Mais je suis confus de mesme, d'autant qu'il semble qu'il s'est voulu exclure de tous moyens. Toutesfois ne laisseray point de vous prier de vous souvenir comment il s'est employé par l'espace de 36 ans et plus à servir Dieu et édifier son Eglise, combien ses labeurs ont profité, et de quel zèle il a travaillé, et mesme les biens que vous avez receus de luy ; et que cela vous induise à quelque humanité, non point pour approuver le mal,

¹ Voir la Correspondance latine de Calvin avec Farel (sept. 1558).

mais pour n'user point de rigueur extrême. Cependant pource que ce n'est pas à moi de vous donner mesure, je prieray Dieu de vous y guider en telle prudence et discrétion, que le scandale s'amortisse au moins de mal qu'il sera possible, et que le pauvre frère ne soit point abismé de tristesse.

Je prie d'estre humblement recommandé à Messieurs de la ville, auxquels je me suis déporté d'escrire, pource que je suis comme muet d'estonnement. Cependant je prieray de rechef nostre bon Dieu et Père qu'il vous ayt tous en sa garde, vous augmente en tous biens et fortifie en toute vertu, à ce que son nom soit tousjours glorifié en vous. De Genesve, ce 26 septembre 1558.

Vostre humble frère,

JÉHAN CALVIN.

A L'ÉGLISE FRANÇAISE DE STRASBOURG *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus soit tousjours sur vous par la communication du Saint-Esprit.

Très chers frères, ayans entendu premièrement les rixes et combatz qui ont troublé vostre Eglise, et depuis

* Lettre sans adresse, relative à la déposition du ministre Pierre

le changement de pasteur qui en est advenu, joint aussi que nostre frère maistre Pierre Alexandre nous a protesté qu'il ne savoit pas pourquoy on l'avoit déposé, il nous a semblé bon de vous mander quelque mot d'avertissement lequel nous espérons que vous recevrez selon qu'il vous est escript. C'est, comme nous y procédons d'un zèle chrestien, rondeur et amitié fraternelle, qu'aussi de vostre part vous aurez patience de nous ouyr en telle douceur et d'un esprit si débonnaire comme l'Escripture nous enseigne. Nous n'userons point de longue dispute pour monstrar que c'est une confusion tendante à ruine de l'Eglise, quand le magistrat met la main d'autorité absolue à eslire ou déposer les ministres. Mais d'aautant que souvent ils y sont contraincts par les contentions et troubles qui s'élèvent et qui attirent quant et quant telle obstination que les remèdes ordinaires n'y ont point de lieu, l'expérience nous doit enseigner pour l'advenir de ne vous picquer point en telle sorte que vous soyez cause de pervertir tout ordre. Il n'est jà besoing de vous démener

Alexandre. Une lettre de ce ministre à Calvin, conservée à la Bibl. de Genève, vol. 442, et datée du 12 octobre 1555, nous apprend qu'il était à cette époque pasteur de l'Eglise française de Strasbourg. Il y fut remplacé, dans les premiers mois de l'an 1559, par Guillaume Olbrac, ancien ministre de la Congrégation française de Francfort. Esprit conciliant et modéré, Pierre Alexandre avait fait de vains efforts pour désarmer à Strasbourg l'intolérance du parti ultra-luthérien représenté par le ministre Marbach. Ce fut le triomphe de ce parti qui entraîna la déposition d'Alexandre (décembre 1558) et peu d'années après (1563), la suppression momentanée du culte dans la paroisse dont Calvin avait été le premier pasteur. Voir *l'Histoire de l'Eglise réformée de Strasbourg*, de M. le pasteur Møeder. In-8°, 1853.

ce propos plus au long, car nous ne doutons point que chacun de vous n'aperçoive combien le mal est grand en soy et quelle conséquence il attire. Mesme ce n'est pas d'aujourd'huy que la dissipation de vostre Eglise a commencé, et tant moins y a-t-il d'excuse pour ceux qui en sont coupables. Ainsy nous vous prions au nom de Dieu de vous tenir cy-après mieulx sur vos gardes, affin de prévenir mieulx les astuces de Sathan, lequel estant vaincu de la vérité si évidente et de la clarté de l'Evangile que Dieu a mise au monde, ne cesse de vouloir pervertir toute police ecclésiastique pour nous exposer en opprobre et diffamer.

Touchant l'acte présent, s'il est ainsi que nostre frère maistre Pierre Alexandre nous a escript, c'est qu'il n'a esté accusé de personne, et qu'on luy a deffendu la chaire sans luy dire pourquoy. Nous trouvons cette façon bien estrange, comme de faict elle ne se pourroit excuser. Tant y a que nous ne vous avons pas voulu dissimuler ce que nous avons entendu par ses lettres, seulement, affin que vous advisiez s'il y avoit eu quelque faulte en la procédure, de la corriger affin que nul n'ait occasion de se plaindre, et aussi que tout scandale soit osté. Non pas que nous entendions vous porter aulcun préjudice par ceste admonition, mais affin de nous acquitter de nostre debvoir. C'est en somme ce que nous vous pouvons mander, sans nous ingérer plus avant en une cause qui ne nous est pas assez cognue, non pas que nous doutions de vostre intégrité, mais pource qu'il nous pourroit estre imputé à légèreté trop grande, si nous passions plus oultre sans estre informéz du faict. Nous ne voulons pas vous importuner en vous requérant de

nous en mander ce qui en est, sinon que nous voudrions bien que tout fust mieux éclaircy pour abbatre beaucoup de bruietz. Mais cela gist en vostre discrétion. Ce nous est assez de vous avoir exhorté fraternellement à mettre toute peine et diligence de gouverner l'Eglise qui nous est commise en bonne concorde, et empescher que l'ordre qui doit estre inviolable ne soit pas renversé par noises et débats. Car vous sçavez que l'esprit de mansuétude doit retenir les enfans de Dieu en doute et modestie. Sur quoy, très chers frères, nous prierons Dieu qu'ayant amorti, voire aboli du tout les différens qui ne vous ont que par trop desbauchéz, il vous maintienne soubz sa conduite et protection, vous face prospérer en tout bien, et augmente en vous les dons de son Esprit, affin que son nom soit glorifié. De Genève, ce 10 de décembre (1558).

AU ROI DE NAVARRE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

Sire, je pense bien que les différens qui sont advenus entre ceulx qui font profession de servir à Dieu et resti-

* *Au dos*, d'une main inconnue : « Au roy de Navarre, afin qu'il ne s'offensast de ce que maistre François son ministre s'estoit opposé à David ; qu'il souffrist le dit François ministre en son pays, et approuvast ceux qui se retireroient des superstitions, donnant re-

tuer la pure doctrine de l'Evangile, vous ont troublé et fasché, car c'est une tentation difficile à surmonter. Je dicts pour ceulx qui sont bien affectionnéz non-seulement de cheminer en la crainte de Dieu, mais aussy de maintenir sa vérité. Et aujourd'huy quant les plus forts et constans sont bien empeschéz à soustenir les combats contre les ennemys manifestes, quant le mal redouble et que nous avons la guerre au dedans, si nous n'estions fortifiéz de Dieu, nostre foy pourroit estre bien tost et souvent esbranlée. Et combien que je me confie, Sire, que cela ne vous a destourné ne refroidy, si ai-je à vous prier qu'il vous plaise d'admettre les excuses que je vous feray pour l'homme qui vous a semblé trop rude et austère. Encores qu'il y eust eu de l'excès, ou quelque inconsideration, le zèle qu'il a de servir à Dieu mérite bien d'estre supporté en cest endroit. Je croy bien que vous estes adverty, Sire, que desjà de longtemps nous l'avions envoyé par delà pour subvenir aux bonnes gens qui estoyent affaméz de la pasture de vie. Ce n'estoit pas sans l'avoir esprouvé de longtemps,

traite aux persécutés en Espagne, et s'encourageant de servir à Dieu sans dissimuler.»

Quelques démêlés s'étaient élevés dans la maison du roi de Navarre, entre son chapelain Pierre David, ancien moine augustin, gagné secrètement par les cardinaux de Bourbon et de Lorraine pour ramener ce prince à la foi catholique, et le ministre François Bois-Normand. Respectueux envers le roi, mais incorruptible dans l'exercice de son ministère, ce dernier aima mieux quitter la cour, et se retirer à Genève que de pactiser avec les faiblesses du monarque, et les coupables pratiques de son chapelain. Averti de ce qui se passait à la cour de Nérac, Calvin adressa de libres exhortations au roi de Navarre, en l'invitant à rappeler son ancien ministre, et à se montrer plus résolu au service de Dieu.

et avoir cognu sa suffisance et preud'homme. Nous estimons bien selon qu'il a commencé icy entre nous, que par delà il s'est aussi efforcé de servir à Dieu. S'il vous a offensé, Sire, résistant à David, et retirant de luy tous ceux qu'il pouvoit, je vous prie au nom de Dieu de bien poiser toutes les raisons, et, en ce faisant, j'espère que vous serez facilement appaisé, ou pour le moins adoulci.

Je suis contrainct de vous déclairer, Sire, qu'oultre ce qu'il n'y a nulle fermeté de bonne doctrine en David, il est fort plein d'outrecuydance et de vanité, et jusques à ce qu'il ait mieulx apprins de s'abaisser, et n'estre plus tant adonné à soy, il ne sera jamais propre pour servir à Dieu. Parquoy si maistre François a conseillé à ceulx lesquels il avoit enseigné et qui se fioient en luy, de se destourner d'un homme double, branlant à tout vent, qui les vouloit faire nager entre deux eaux, il ne s'en fault esbahir, et je vous prie, Sire, de ne le trouver estrange, comme de faict je suis bien persuadé, combien que vous soyez roy et prince de si haulte maison, que vous n'entendez pas et ne voudriez nullement que pour vous complaire on offensast Dieu, auquel grans et petits doibvent estre subjects. Quant à la difficulté qu'il a faict de certaines cérémonies, je vous prie, Sire, de bien considérer combien tous vrais chrestiens ont à détester les horribles superstitions où nous avons esté plongéz, et vous pardonnerez aisément à ceulx qui hayssent tout ce qui nous y peult induire, jusques à le fuir et s'en esloigner tant qu'il leur est possible. Je sçay, Sire, que vous n'avez point liberté de faire ce que vous désireriez bien, mais si l'infirmité vous empesche de vous acquiter pleinement de vostre devoir, je vous prie ne restreindre à vostre

mesure les bonnes gens que Dieu a fortifiéz davantage, et laisser leurs consciences libres, quant ils ont juste raison et fondement de s'abstenir des choses qu'ils pensent ne leur estre licites. Vray est que de leur costé ils doibvent bien cheminer en modestie, et se conserver tellement purs à Dieu, que leur zèle n'empesche point de vous obéir, et rendre la subjection qu'ils vous doibvent, en toute humilité. Seulement qu'ils ne soyent pas contrainsts à faire chose qui desplaise à Dieu, et contrairement à sa parole.

L'homme contre lequel vous avez esté indigné, Sire, est venu par deçà. Nous l'avons adverty et exhorté de ce qui nous sembloit estre bon. Or d'aaultant qu'il a édifié très bien l'Eglise de Dieu en vos pays, et que son labeur a fort profité, je prendray la hardiesse de vous supplier, au nom de Dieu, qu'il vous plaise luy permettre de continuer avec telle modération que nous pensons bien qu'il fera. J'espère bien que vous ne me refuserez point en ceste requeste, sçachant que je ne prétens point à aultre fin sinon que vous faciez à Dieu un service qui luy soit agréable; comme à l'opposite ce n'est pas une légère offense de retarder ceux qui désirent d'avancer le règne du Fils de Dieu.

Le présent porteur ¹, Sire, suyvant quelques propos qu'on vous a déjà tenus, a entrepris ce voiage pour estre mieulx certifié de vostre bonne volonté, sçavoir s'il auroit le moien d'avoir quelque retraite pour les bonnes gens qui seroient persécutéz en Espagne, afin d'y vivre sous vostre obéyssance ². Pource que j'ay entendu, Sire,

¹ Le ministre Pierre Villeroche.

² Les rigueurs de l'inquisition dans la péninsule amenèrent une

que vous estes assez enclin desjà à un tel bien, je n'insisteray point à vous en faire longue requeste. Seulement je vous assure du présent porteur qu'il a conversé par deçà en homme chrestien et désirant de servir à Dieu. Et ne doute pas que partout où il sera, il ne continue en bien. Il m'a semblé bon de vous rendre ce tesmoignage, attendu la malice qui règne aujourd'huy quasy par tout le monde.

Au reste, Sire, selon que tous les jours plusieurs assaulx vous sont dresséz, qui vous pourroyent induyre en beaucoup de tentations mauvaises, tant plus vous faut-il esvertuer. Car quant il est question de l'honneur et service de Dieu, il n'y a nulle excuse de timidité. Et pourtant saint Paul nous remonstre que pour confesser franchement la vérité de Jésus-Christ, nous n'avons point receu un esprit de crainte mais de hardiesse. Si nous en avons receu une petite portion, tellement que nous soyons par trop débiles, prions ce bon Père céleste, qui est assez riche et libéral, qu'il supplée à ce qui nous défaut. Mesme selon le monde il ne vous est rien plus expédient, Sire, que de vous préparer à la plus grande magnanimité pour vous porter constamment, quand la nécessité le requerra. Car quoy que vous dissimuliez, Dieu en la fin vous attirera plus avant à

émigration considérable parmi les populations voisines de la Navarre. L'an 1552 vit l'exil volontaire d'un grand nombre de luthériens espagnols, intimidés par les bûchers. De ce nombre étaient Cassiodore de Reyna, Jean Pérez, Julien Hernandez et Cyprien de Valéra. Les deux premiers se retirèrent à Genève. Voir Llorente, *Histoire de l'Inquisition en Espagne*, t. I, et l'ouvrage du docteur Macree, *History of the progress and suppression of the Reformation in Spain*. In-8°. Edimbourg, 1829.

maintenir sa cause. Ainsi armez-vous de bonne heure, je vous prie, Sire, vous exerçant en la parolle de Dieu, et souffrant d'estre enseigné et exhorté par icelle, tellement que les biens, l'honneur, la haultesse et dignité royalle n'empeschent qu'en portant le joug de Jésus-Christ, vous n'aspiriez au royaume céleste.

Sur quoy, Sire, je supplieray nostre bon Dieu qu'il luy plaise desployer sa vertu en vous, et vous remplir de son Saint-Esprit, vous ayant en sa garde et vous faisant florir en toute prospérité. Sire, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce. Ce..... (1558).

A UN SEIGNEUR DE JERSEY *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

Très cher seigneur et frère, nous louons Dieu de la bonne affection qu'il vous a donnée d'essayer s'il se

* A un seigneur de l'isle voisine de Normandie.

Lettre sans date. 1558? Les îles anglaises de Jersey et de Guernesey participèrent aux révolutions religieuses de l'Angleterre sous le règne de Marie et d'Elisabeth. Déjà sous le règne d'Edouard VI, l'île de Guernesey comptait une Eglise réformée française, dont le ministre Denis Le Vair fut martyrisé, en 1555, à Rouen. Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 95. L'Eglise réformée de Saint-Hélier, dans l'île de Jersey, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

pourra dresser par vostre moyen quelque petite Eglise au lieu où vous estes. Et de faict, selon que les supposts du diable se efforcent en toute violence d'abolir la vraye religion, et esteindre la doctrine de salut, et exterminer la mémoire de Jésus-Christ, c'est bien raison que nous travaillions de nostre part à procurer que l'Evangile s'avance, et que par ce moyen Dieu soit purement servi, et que les pources brebis errantes soient rengées sous la conduite du souverain pasteur auquel tout le monde doibt estre sujet. Et vous sçavez que c'est un sacrifice agréable à Dieu d'avancer le cours de l'Evangile par lequel nous sommes éclairés au chemin de salut, pour desdier nostre vie à l'honneur de Celuy qui nous a si chèrement acquis pour dominer au milieu de nous. Parquoy nous vous prions de prendre couraige, comme aussi nous supplions le Père de toute vertu de vous confirmer en ce saint propos. Cependant pource que nous avons entendu que vous désirez d'estre secouru de nostre costé, et avoir homme qui fust propre à édifier, nous n'avons voulu faillir à nostre devoir. Nous vous adressons donc nostre frère le présent porteur, lequel a monstré par effect de quel zèle il estoit mené, et a tellement conversé avec nous que nous ne doubtons pas que sa vie ne soit en bon exemple. Il est de pure doctrine, et d'autant que nous en pouvons juger, ceux qui se contenteront d'estre enseignés en simplicité et se rendront dociles, pourront profiter en ses prédications. Nous ne vous prions point de le recevoir humainement, nous confians de vostre bon vouloir. Seulement il vous plaira luy faire sentir par expérience que son labeur n'est pas inutile envers vous.

Sur quoy, très cher seigneur et frère, après nous estre affectueusement recommandéz à vos prières, nous supplierons le Père céleste vous maintenir en sa sainte garde, vous augmenter ses dons spirituels, vous gouverner tellement par son Esprit que son nom soit de plus en plus glorifié en vous. (1558?)

AUX PRISONNIERS DE PARIS *

Copie, Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit tousjours sur vous, par la communication du Saint-Esprit.

Très chers frères, si j'ay différé jusques icy à vous escrire, ce n'a pas esté par faulte de bon vouloir à m'employer où j'eusse pensé vous pouvoir donner par mes lettres

* *En note*: « Il escripvit ceste lettre aux trois prisonniers qui estoient en la Conciergerie de Paris. L'un estoit nommé Méric Favre qui avoit esté pris en l'assemblée de la rue Saint-Jacques. »

Ces prisonniers échappèrent à la mort, et furent condamnés à un bannissement perpétuel. Mais un des compagnons de leur captivité, Jean Barbeville, de Rouen, périt, le 6 mars 1559, sur un bûcher. Les flammes ayant consumé ses liens, il éleva ses mains libres au ciel; « et ainsi doucement sans grans signes de douleur, il rendit son âme à Dieu. » *Hist. des Martyrs*, L. VII, p. 457.

quelque allégement, et vous confermer de plus en plus en la sainte constance que Dieu nous a donnée, mais pource que je me confiois bien que nos frères qui sont par delà ¹, s'acquittoient de leur devoir, je ne pensois pas que mes lettres fussent fort requises, ne qu'elles fussent désirées de vous. Maintenant puisque je vois qu'elles vous peuvent profiter, je m'estimerois par trop inhumain si je défaillois à vostre requeste. Vray est que je suis contraint de m'excuser, si je n'y satisfais du tout, et mesmes comme je voudrois bien. Car la fiebvre quarte qui m'a desjà tenu quatre mois, et ne m'a pas encores lasché, m'empesche de fournir à la troisième partie des affaires auxquelles il me faudroit vaquer, si j'estois mieulx dispos. En faisant comparaison du petit mal auquel je languis, qui n'est quasi rien, avec les fascheries dont vous estes oppressés, pensant aussi comme je suis secouru, et vous à l'opposite cruellement molestés et traictés, non-seulement j'ay occasion de prendre patience et m'alléger, mais d'estre touché de plus grande pitié, et de gémir pour les tentations dont vous pouvez estre assaillis; aussi prier nostre bon Dieu qu'il adoulcisse vostre tristesse, et vous fortifie contre tous assaulx, lesquels si vous trouvez rudes et difficiles à soutenir, ne vous esbahissez point, sachans que la vertu de nostre foy n'est pas d'estre insensibles, mais de batailler contre nos passions, mesmes que Dieu nous veult faire sentir l'aide de son Esprit par nos infirmités, ainsi qu'il fut respondu à saint Paul. Surtout pource qu'il ne se peut faire que la longue prison ne vous en-

¹ Les ministres de Paris.

nuye en vous humiliant, ne doubtez pas que Dieu ne supporte vostre foiblesse quand vous y résisterez. Cependant invoquez-le, comme la nécessité vous sollicite, à ce qu'il vous donne persévérance pour vous mener jusques à plaine victoire, et qu'il continue à vous munir des armes que vous avez expérimentées jusques icy estre suffisantes pour despiter Sathan et ses supposts. Vous sçavez pour quelle querelle vous combattez, c'est que Dieu soit glorifié, que la vérité de l'Evangile soit approuvée, le règne de nostre Seigneur Jésus exalté en sa dignité. Cela vous doibt bien plus inciter que ceux qui journellement s'exposent à la mort pour le service des princes terriens, ne doibvent estre ainsi pressés par leur folle ambition ou espoir d'acquérir faveur et crédit. Or voiant les paoures aveugles se jecter ainsy à l'avanture, nous avons bien à nous mirer à leur exemple de ne point perdre courage, quand il est question de marcher où le Roy céleste nous appelle. Mesmes puisqu'il ne nous met jamais en œuvre que pour nostre salut, et que nostre condition n'empire point par la mort, mais s'il luy plaict nous amener jusques-là, il la convertit à bien et à profit pour nous. Et de faict il n'a nul besoing que nous luy soions tesmoins, ni advocats pour maintenir sa cause. Mais c'est autant d'honneur qu'il nous faict, nous employant à une chose si précieuse et digne. Au reste tenez-vous assurez qu'estant entre les mains de vos ennemys, vous ne laissez pas d'estre en la protection de Celuy *qui a les issues de mort en sa main*, comme il est dit au pseume, et par ainsi a des moiens infinis pour nous délivrer s'il luy plaist. Mais quoy qu'il en soit, apprestez-vous à luy faire le sa-

crifice de vos âmes s'il luy plaist ainsy. Et ne soiez point refroidis par les mocqueries et menaces des iniques, car quoy qu'ils despitent nostre simplicité, ce vous doibt bien estre assez qu'elle soit agréable à Dieu. Aussi en vous proposant devant les yeux Jésus-Christ pour exemple, qui a esté assailli de telles gaudisseries des contempteurs de Dieu, pratiquez ce qui nous est enseigné au Pseaume 119 : *Seigneur, que tes miséricordes viennent à moy, ton salut selon ta parolle ; et je respondray à ceux qui me feront reproche.* Item, *Les orgueilleux se sont moquéz de moy, toutesfois je n'ay point décliné de la loy.* Item, *Les meschans m'ont tendu leurs fillets, mais je ne me suis point destourné de tes commandemens.* Item, *Les princes m'ont persécuté sans cause, et mon cœur a tremblé à ta parolle.* Item, *Les princes se sont assis et ont débattu contre moy, et ton serviteur a médité en tes statuts.* Et aprenez avec Isaïe de prendre Dieu à garant, afin de n'estre point effraïez de la fierté et présomption de ceux qui escument ainsy contre le ciel. Toutesfois ne laissez pas d'user de modestie et douceur pour voir si vous les pourriez gagner, non-seulement pour amortir leurs cœurs envers vous, mais pour les ranger en l'obéissance de Dieu. Seulement que vous ne décliniez pas du bon chemin auquel vous estes entréz, et lequel vous avez poursuyvy jusques à ceste heure, mais qu'aians eslevé vos yeux au ciel, vous aspiriez à la palme qui nous est là apprestée, de quoy nous prions Dieu qu'il vous face la grâce, se montrant vostre protecteur, le vous faisant sentir, et donnant telle issue à vos afflictions, que nous aions tous matière d'en bénir son saint nom. Mes frères sont compris en ceste dernière sentence, combien que

j'espère que Monsieur de Racam¹ vous écrira à part.
Ce 18 de febvrier 1559.

Vostre bon frère,

CHARLES D'ESPEVILLE.

A L'ÉGLISE FRANÇAISE DE FRANCFORT *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre Père, et la grâce de nostre Seigneur Jésus soit tousjours sur vous, par la communication du Saint-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, combien que la maladie si longue de laquelle Dieu m'afflige ne soit pas sans ennuy², et que la désolation de la pource Eglise de Lausanne me tourmente encores beaucoup plus que le mal

¹ Ministre de l'Eglise de Paris, alors à Genève.

* Longtemps en proie aux luttes et aux tiraillements intérieurs, cette Eglise était menacée de nouveaux périls, par l'invasion de doctrines mystiques et anabaptistes dont la contagion s'était rapidement répandue dans quelques-unes des Eglises réformées de l'Allemagne.

² « L'an 1559 (Calvin) fut assailli d'une longue et fascheuse fièvre tierce fort aspre, durant laquelle force luy fut à son grand regret de s'abstenir de lire et de prescher... Ceste maladie le laissa tellement débilité que jamais depuis il n'a pu revenir en une pleine santé. » *Vie de Calvin*, par Th. de Bèze.

de ma personne ¹, toutesfois je n'ay pas laissé de sentir nouvelle douleur et angoisse des troubles que j'ay entendu que Satan a de rechef suscité entre vous. L'expérience du temps passé devoit bien retenir ceux qui ont commencé de rompre encores l'unité et concorde, laquelle Dieu par sa bonté avoit remise entre vous. Mais si vous en voyez quelques-uns si addonné à leur sens propre que leur ambition et curiosité tendent à la ruine de l'Eglise, c'est à vous d'y remédier. Et s'ils sont si opiniastres qu'on ne les puisse fleschir, d'y pourvoir par le remède ordinaire, c'est qu'ils soyent exclus de vostre compaignie. Je sçay bien que vous donnant conseil, je ne puis éviter ceste calumnie que j'entreprends par trop, et que je me dois contenter de ma charge, sans vouloir gouverner si loing. Mais il me suffit d'avoir Dieu pour tesmoin que l'amour que je vous porte et le soin que j'ay de vostre salut m'incite et contraint, voire avec grant regret à m'y ingérer. Et je croy aussi que pour la pluspart en estes persuadéz, j'oseroys bien dire tous, combien qu'aucuns qui sont marris quand on procure le bien, murmurent de ce qu'ils congnoissent eulx-mesmes estre bon et utile. Mais encore aimé-je mieulx espérer quand chacun verra que je m'estudie à réunir ce qui est dissipé sans blesser personne, qu'il n'y aura celui qui ne me sçache bon gré de m'estre employé en cest

¹ La destitution du ministre Viret par les seigneurs de Berne (20 janvier 1559) fut suivie de la démission de quarante de ses collègues, du pays de Vaud, qui réclamaient vainement avec lui l'établissement d'une discipline ecclésiastique. Ruchat, *Hist. de la Réf.*, t. VI, p. 256 et suivantes. Du nombre des ministres démissionnaires, étaient Théodore de Bèze, Raymond Merlin, Berault qui devinrent les ornements de la nouvelle académie de Genève.

endroit. Je vous prie donc, mes frères, que j'aye de quoy m'esjouyr, voire mesme alléger de mes autres tristesses, entendant que mes lettres vous auront profité et auront aidé et servi à vous réunir en bon accord. Le plus grand malheur est que mesmes vos deux pasteurs sont en débat l'un avec l'autre ¹, car si les bandes et contentions entre les particuliers sont peste en l'Eglise, que sera-ce quant les messagiers de la paix sont en guerre? Et voilà pourquoi il se fault tant plus haster à y donner remède, de peur que le mal estant creu, on n'y puisse venir à temps. Si saint Paul s'est bien voulu empescher de réconcilier des femmes, et en a escrit à toute l'Eglise des Philippiens, d'autant qu'elles avoyent travaillé avec luy à l'Evangile, par plus forte raison s'il y a différent entre les pasteurs desquels l'office est d'appointer toutes querelles, il fault bien que chacun s'efforce d'accourir au secours, comme pour estaindre un feu qui seroit pour tout brusler. Cependant je ne juge point de la cause, sinon d'autant qu'on parle de quelques livrets qu'on a voulu introduire ou bien qu'on a voulu approuver, à sçavoir *la Théologie germanique, et de l'homme nouveau* ². Quant à cela si jamais j'ay rien

¹ François Péruçel et Guillaume Olbrac. Ce dernier était alors sur le point de quitter Francfort pour se rendre à Strasbourg. Voir la note, p. 95. Ces deux ministres étaient en démêlés sur la cène.

² Est-ce l'ouvrage intitulé : *Theologia germanica, libellus aureus, quomodo sit exuendus vetus homo, induendusque novus, ex germanico anonymi equitis teulonici translatus, studio Johannis Theophyli, Basileæ, 1557*; traduit du latin en français sous ce titre : *La Théologie germanique, Livret auquel est traité comment il faut dépouillé le vieil homme et vestir le nouveau. Anvers, 1558, in-8°*. — Monument remarquable de l'ancien mysticisme allemand, publié par Luther, traduit par Castalion, ce livre

cogneu ou gousté en la parolle de Dieu, je vouldroys bien que les autheurs s'en fussent abstenus. Car encores qu'il n'y ait point d'erreurs notables, ce sont badinages forgéz par l'astuce de Satan pour embrouiller toute la simplicité de l'Evangile. Mais si vous regardez de plus près, vous trouverez qu'il y a du venin caché et mortel; c'est empoisonner l'Eglise. Parquoy, mes frères, devant toutes choses je vous prie et exhorte au nom de Dieu de fuir comme peste tous ceux qui tascheront de vous infecter de telles ordures. Je prie aussi ceux qui jusques icy s'en sont mesléz, d'estre mieux adviséz, et ne plus nourrir le mal lequel ils ne pourront pas réparer quand ils voudront. Cependant tendez à ce but que vos pasteurs soyent unis en bonne fraternité pour faire leur devoir, et gardez-vous de toute contention laquelle romproit ous liens de paix et augmenteroit la dissipation dont on voit desjà des commencemens trop mauvais. En quoy je prie nostre bon Dieu vous donner conseil et prudence, amortir toutes passions désordonnées, et en général vous maintenir en sa garde, vous fortifier en sa vertu invincible, et ne permettre point que ce qu'il a édifié en vous se ruine. Mes frères vous saluent, et moy par espécial (je) désire estre recommandé à vos bonnes prières. De Genève, ce 23 de febvrier 1559.

pouvait offenser l'orthodoxie rigide de Calvin, mais non encourir la censure des magistrats luthériens de Francfort. L'écrit dont la publication occasionna de nouveaux troubles dans l'Eglise française de cette ville, ne serait-il pas plutôt l'ouvrage mystique et anabaptiste du médecin Velsius, intitulé selon les uns : *Summa doctrinæ et vitæ christianæ*; selon les autres : *Liber de humanæ vitæ ratione et via, seu de hominis beatitudinibus*. Voir Bayle, art. Velsius, et *Documens luthériens* 44 l'Eglise de Francfort.

A AUGUSTIN LEGRANT *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Seigneur Augustin, je suis fort marry pour l'amour que je vous porte d'ouïr si fascheuses nouvelles de vous, et encores plus d'estre contraint vous escrire plus rudement que je ne voudroye. Combien que j'ay congneu en vous une trop grande véhémence d'esprit, et des bouillons que j'eusse bien souhaitté estre modéréz et rassiz, toutesfois je n'eusse jamais attendu une telle légèreté que vous avez monstrée d'aller chercher des illusions du diable en ceste maudite eschole qui est pour anéantir toute religion, induisant les hommes par moyens obliques à se donner en la fin licence à se moquer de Dieu et de toute religion. L'expérience monstre ce que vous y avez profité de semer des badinages farcis de venin mortel, qui est desjà un trop grand mal, et puis estre occasion de bander ceste poure Eglise, laquelle a esté tant deschirée qu'elle auroit besoin de se restaurer petit à petit. Vous en estiez adverty desjà, et tant plus vous avez esté volage, comme quant Saül a eu son re-

* Augustin Legrant, un des anciens de l'Eglise française de Francfort. Il commença à signer en cette qualité les Registres de cette Eglise, le dernier février 1558. Adversaire de Valéran Poulain, il eut avec ce ministre des démêlés qui ne se terminèrent qu'à la mort de ce dernier, en 1557; partisan de *la Théologie nouvelle*, il s'attira la censure de Calvin qui sans doute l'avait connu à Francfort.

cours à la sorcière. Pensez à ceste sentence : *Malheur à celui par qui scandale advient !* Je ne vous espargne point afin que Dieu vous espargne. Et de fait je désire de vous faire sentir vostre mal, afin que vous soyez plus enclin à prendre en gré le remède. C'est qu'en laissant ces légèretés auxquelles vous avez trop lasché la bride, vous retourniez paisiblement au troupeau et monstriez qu'à vous ne tient qu'il n'y ait bonne concorde. — Quand vous le ferez ainsi, croyez que tous ceux qui vous ont aimé par cy-devant, s'esjouiront pour vous aimer mieux que jamais. Et moy, en particulier, si je reçois ces bonnes nouvelles, n'ayant nulle mémoire de ce que nostre Père céleste aura ensevely, je vous aymeray mieux que jamais, et seray allégé de mon mal. Sur quoy je prieray Dieu de vous gouverner par son Saint-Esprit, et vous bénir avec vostre famille. De Genève, ce 23 de febvrier 1559.

A MADAME L'AMIRALE DE COLIGNY *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Madame, le bruyt commun touchant la délivrance de Monseigneur nous a donné courte joie pour quelque

* Transféré du château de l'Ecluse au château de Gand, l'amiral de Coligny était toujours captif des Espagnols. Il ne recouvra la liberté qu'en avril 1559, après la conclusion de la paix de Cateau-Cambrésis.

petit de temps, et d'autant nous a esté plus grant regret d'entendre tantost après que nous étions frustréz de nostre désir et oppinion. Mais combien qu'il en soit aultrement advenu, si vous fault-il practiquer ce que l'Escripture nous monstre que la foy est de longue attente, et qu'il ne nous est point commandé d'estre patiens pour ung an ou deux, mais tenir nos affections en suspend jusques à ce que le temps opportun soit venu, et recourir tousjours à celuy auquel il apartient d'en déterminer, le priant d'exaulcer nos requestes, supporter nos infirmités, et, pour le temps qu'il voudra que nous languissions, nous fortifier de constance. C'est le principal que nous aïons affaire en nostre vie de nous accorder en toute subjection et humilité à son bon plaisir, car cela emporte qu'il joysse paisiblement de nous, que nous soions captifs soubz son obéyssance, et mesmes que nous luy facions sacrifices volontaires, pour mourir et vivre selon qu'il voudra disposer de nous. Mesmes ceste affliction n'est pas si dure que vous n'ayez de quoy alléger vostre tristesse en beaucoup de sortes, pour vous tenir quoie jusques à son retour. Cependant aussy, Madame, je vous prie vous apprestez à tenir bon contre les allarmes qui vous pourront estre alors dressées. Car quelque bonne affection qu'il ait de se dédier à Dieu, je crains qu'il ne se tienne aucunement ébranlé ou par les murmures ou par les menaces de l'oncle¹, ou par

¹ Le connétable Anne de Montmorency, zélé catholique, et ennemi juré des huguenots. Membre du *Triumvirat* en 1564, il se signala par la dévastation des prêches de Paris, qui lui valut le surnom de capitaine *Brule-ban*, fut fait prisonnier à la bataille de Dreux, et périt en 1567 à la bataille de Saint-Denis.

la sollicitation du frère ¹. Et aussy pensez que vostre debvoir sera de luy ayder par vostre exemple à prendre couraige. Nous prions aussy Dieu, de nostre costé, qu'il lui donne magnanimité plus grande que n'a eu celuy qui avoit si bien commencé et n'a pas continué de mesme ². Toutesfois, quelques difficultés que nous voyons, la promesse qui nous est donnée que Dieu pourvoira à tout et y donnera remède, nous doit bien suffire pour ne point fleschir en nulle tentation, mais nous faire penser si bien et nous arrester à ceste vie céleste, que ce monde ne nous soit rien ; pour le moins que nous y passions comme estrangers, ayant bien tousjours ceste sentence imprimée en nostre mémoire, qu'*il nous fault estre conformes à nostre Seigneur Jésus en ses afflictions pour estre participans de sa gloire.*

Sur ce, Madame, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray le Père de miséricorde vous tenir en sa garde, vous augmenter les dons de son Esprit, vous soustenir par sa vertu, et vous faire grâce de persévérer à le servir et honorer jusques en la fin. Ce 27 de février 1559.

¹ Odet de Coligny, cardinal de Châtillon. Il ne s'était pas encore prononcé pour la Réforme.

² Allusion à d'Andelot. Voir les lettres, p. 494, 202 et 219. Réprimandé par les ministres de Paris, d'Andelot reconnut sa faute, et promit de la réparer : — « Attamen admonitus a Gaspare nostro, non causam suam tutatus est uti dudum, sed mærens ingenue confessus est, seque annisurum dixit ut libere posthac Deum colere posset. » — François de Morel à Calvin, 27 déc. 1558. Mss. de la Bibl. de Gotha.

A LA MARQUISE DE ROTHELIN *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Ma dame, estant adverty que mes premières lettres avoyent esté bien receues de Monseigneur vostre fils, et qu'en continuant je le pourroys avancer en bon chemin, je n'eusse pas tant attendu à luy escrire, n'eust esté que pour la plus part du temps, j'ay esté fort affligé de grandes douleurs; combien que cela n'eust pas du tout empesché, sinon que je pensoys bien qu'il a des instructions par delà plus amples, de vive voix, que je ne luy en puis envoyer par lettres, et je désire qu'il les escoute volontiers. Quant au livre que je luy ay envoyé, le porteur duquel je m'enquis si le jeune prince estoit entendu en la langue latine, s'estoit abusé. Or j'avois choisi une leçon qui luy estoit bien propre pource que le prophète Amos descouvre et reprend les vices de la cour, sans rien espargner. Car il y va en rusticité comme un vacher ou un berger tel qu'il estoit de son estat, quand il fut appelé à la charge d'enseigneur. J'eusse donc esté bien ayse que le dict sei-

* Encouragé par la marquise de Rothelin, et par les ministres de l'Eglise de Paris, Calvin entretenait une correspondance avec le jeune duc de Longueville auquel il venait d'adresser son Commentaire sur les petits prophètes : *Joannis Calvini praelectiones in duodecim prophetas quos vocant minores*. Genève, 1559. Ce Commentaire était dédié au roi de Suède.

gneur eust là contemplé quasy en un miroir, comment il se doibt contregarder de toutes les corruptions qui ont la vogue, et qu'il eust esté adverti qu'elles ne laissent pas d'estre condamnées de Dieu, combien que le monde s'y baigne et s'y applaudisse. Si de vostre costé, Madame, vous estes tousjours espiée, et qu'on vous menace de loing pour vous faire craindre, je vous prie de ne vous point lasser au service de Dieu, mais plus tost vous endurcir par les combats que vous avez desjà soustenus, à telle persévérance que Dieu soit glorifié en vous jusqu'en la fin. Et je ne doute pas que vous ny travailliez fidèlement, mesmes que les réjouissances de ces jours ne vous ayent esté d'aultant plus ennuyeuses, qu'elles attirent tousjours quelque queue pour fascher et attrister les enfans de Dieu ¹. Et de faict saint Paul présuppose que les fidelles ne prendront point plaisir aux voluptés, délices et esbatemens dissolus du monde pour sy contenter, quand il leur redouble exhortation de s'esjouir en Dieu. Combien à la vérité que les incrédules ne sçachent que c'est de vraye joye, puisqu'ils n'ont point leurs consciences paisibles envers Dieu, et ne peuvent jouir des biens qu'il leur fait en quelque largesse que ce soit. Et d'aultant plus avons-nous à prendre courage de porter patiemment les fascheries qui nous pourroyent troubler, d'aultant qu'elles ne peuvent empescher que nous ne goustions tousjours la bonté de nostre Dieu et Père, et l'amour qu'il nous

¹ Tandis que les parlements redoublaient de rigueur contre les réformés, on préparait à Paris des fêtes magnifiques pour la célébration du double mariage d'Elisabeth, fille du roi, avec Philippe II, et de Marguerite de France avec Emmanuel-Philibert.

porte, jusques à ce que nous en soyons pleinement rassasiés au lieu de nostre repos.

Ma dame, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray le Père de miséricorde de vous avoir tousjours en sa garde et conduite, vous soustenir et fortifier par la vertu de son Esprit, et vous augmenter en tout bien et prospérité.
Ce 26 de may 1559.

A MONSIEUR LE DUC DE LONGUEVILLE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monseigneur, je remercie nostre bon Dieu de ce que vous avez receu mes lettres humblement, prenant goust et plaisir aux admonitions qui y estoient contenues. Car j'estime beaucoup que mon labeur ait profité envers

* Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et comte de Neuchatel Instruit par la marquise de Rothelin, sa mère, dans la foi réformée, ce jeune seigneur goûtait les écrits et les exhortations de Calvin. Il fit en 1562 un voyage à Genève, dont on lit la relation dans les Registres du Conseil : — « Le duc de Longueville est arrivé dans Genève accompagné de quantité de gentilshommes. Il a été complimenté de la part du Conseil par le syndic François Roset, Baudichon, Chevalier et Bernard, accompagnés de M. Calvin qui portoit la parole. Le dit duc de Longueville a été aujourd'huy au sermon qu'il a écouté avec beaucoup d'attention. — Notre Seigneur l'avance en la réformation de son saint Evangile. » 29 janvier 1562.

vous, pour le profit que j'espère que vous en sentirez au salut de vostre âme, et aussy pour le fruict qui en viendra à l'Eglise de Dieu, et surtout l'avancement du règne de nostre Seigneur Jésus-Christ. Et voilà qui me donne hardiesse de redoubler à vous escrire, comme je croy que vous congnoissez que vous avez besoin d'estre sollicité sans cesse, veu les desbauchemens qui vous environnent, par lesquels vous pourriez estre aysément diverti du bon chemin, si vous n'estiez muni d'en hault pour y résister. Or non-seulement vous avez beaucoup d'espines pour empescher que la congnoissance de l'Evangile de nostre Seigneur Jésus ne fructifie en vous, mais aussy beaucoup de supposts de Sathan qui tascheroit volontiers à l'arracher de vostre cœur. Par quoy, mon seigneur, vous devez tant plus soigneusement chercher les remèdes pour vous conserver en la crainte de Dieu et en la pureté de son service. Et de moy je ne fais pas difficulté de mettre peine à vous y aider, en tant qu'il me sera possible. Car on ne se peut trop efforcer à retenir un tel déluge de corruption, comme on le voit aujourd'huy au monde. Vous avez aussy à considérer vostre âge, l'estat auquel vous estes, et les tentations infinies qui sont pour esbranler les plus robustes. Je ne vous allégueray pas le train ordinaire de la cour. Seulement je prendray un exemple particulier du triomphe des nopces qui a esté ces jours passéz, ou possible dure encores à présent¹. Je ne suis pas si austère que de condamner ny les festins des princes, ni la resjouissance qu'on demeine en leur mariage. Mais je suis asseuré, mon seigneur, quand vous rentrerez en

¹ Voir la lettre précédente, p. 266, note 1.

vous-même, ayant recueilli vostre esprit des pompes, vanités et excès dont il a peu estre égaré pour un petit de temps, vous jugerez qu'il n'y a qu'abysme et confusion. Je vous monstre seulement au doigt en une chose petite et légère, combien il vous est nécessaire qu'entre tant d'idolâtries, Dieu vous fortifie en persévérance, que de vostre part vous mettiez peine de vous tenir en-serré sous sa conduite, appliquant vostre estude à vous avancer tousjours de plus en plus en sa sainte parolle, et le priant d'augmenter en vous les dons de son Esprit afin que vostre foy demeure victorieuse jusqu'en la fin.

Je n'oseroys pas, Monseigneur, vous exhorter si franchement, si vous estiez du nombre de ceux qui ont honte de se assubjectir à Dieu, à cause de leur haultesse et dignité terrienne, et veullent estre exemptéz de toute correction et advertissement. Pource que je me confie que toutes les illusions du monde ne vous banderont jamais les yeux que vous ne soyez prest à faire hommage de vostre âme, de vostre corps au Fils de Dieu nostre souverain roy, je ne doute pas de vous confirmer de plus en plus en ce bon propos. Pource, Monseigneur, que je crains de vous fascher par trop longues lettres je vous prieray seulement à lire journallement les saintes instructions qui vous peuvent édifier en tout bien et vertu, afin que l'exemple de vostre vie touche et fléchisse beaucoup de poures ignorans qui ne sont pas incorrigibles, et ferme la bouche aux ennemys obstinéz de la vérité de Dieu.

Monseigneur, après m'estre humblementre commandé à vostre bonne grâce, je supplie le Père céleste de vous avoir en sa protection, de vous gouverner par son Esprit

en toute prudence et intégrité, et vous faire prospérer en tout bien. Ce 26 de may 1559.

A L'ÉGLISE DE *** *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit tousjours sur vous par la communication du Saint-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, nous avons à remercier Dieu de ce qu'il vous a donné plus grande affection et hardiesse que par cy-devant pour vous assembler en son nom, et aussi de ce qu'il vous a multiplié en tel nombre que cela vous donne occasion et tant meilleur courage d'establisr quelque bon ordre entre vous, afin de vous entretenir et conserver en la crainte de Dieu, et vous avancer au chemin qu'il nous monstre, et lequel il nous fault tenir pour parvenir à luy. Et d'autant que vous nous avez requis de vous y aider, nous n'avons de nostre part voulu faillir à nous acquitter de nostre devoir. Vous avez demandé que deux hommes vous fussent envoyéz, craignans Dieu, de bonne vie, propres et suffisans à vous instruire en la pure doctrine de l'Evan-

* *Au dos* : A une Eglise pour deux ministres.

gile. Tous les deux que nous envoyons ont exercé quelque bonne espace de temps la charge et office d'enseigner, et s'y sont portéz si fidèlement que les bons en ont esté édifiéz, et n'a pas tenu à eux que leur labeur n'ait mieux profité. Or combien que l'un surmonte en dextérité, si est-ce qu'ils tascheront d'un accord de vous annoncer la parole de vie en droite simplicité, en laquelle ils sont assez bien fondéz pour vous y donner certaine instruction. C'est beaucoup qu'on soit assuré des guides qui ne nous esgarent ni destournent du bon chemin. Mesmes après avoir bien gousté les dons que Dieu a mis en eux, nous espérons que vous y trouverez de quoy vous contenter. Vous pourrez juger de leur zèle, pource qu'ayans condition en laquelle ils pouvoient vivre à leur aise et repos, ils ont mieux aimé la quitter que de complaire à l'appétit des hommes, et maintenant estans exhortéz par nous de travailler pour vostre salut, ne s'y sont point espargnéz. Et d'autant plus sommes-nous persuadéz que vous les recevrez humainement, et surtout que vous mettrez peine de si bien profiter qu'ils soyent incitéz aussi de leur costé à s'efforcer tant plus en voyant leur labeur n'estre pas inutile, mais fructifier à la gloire de Dieu. Et quelques orages ou tourbillons que Satan brasse, que vostre fermeté et constance de persévérer au train auquel Dieu vous a introduit, ne s'esbranle jamais, car pour continuer en bien il nous fault surmonter plusieurs tentations. Notamment nous touchons ce propos pource que nous avons esté naguères advertis des alarmes qu'on dresse à vos voisins. Or tant s'en fault que la crainte d'estre aussi bien assaillis, vous doive refroidir que c'est la vraie

saison et oportunité de vous munir et armer plus que jamais, afin de ne deffailir aux combats. Nous sçavons bien qu'il ne se peult faire que vous n'appréhendiez de prime-face quelque estonnement, mesme que la foy peult encore estre débile en plusieurs. Mais si vous sentez de l'infirmité en vous, recourez à Celuy qui a assez de force pour vous fortifier en constance invincible, et vous sentirez par expérience qu'il est tousjours prest au secours des siens. La condition est dure que nous soyons affligéz et tourmentéz pour bien faire. Mais puisque le Maistre auquel il n'est licite de contredire, nous a assujétis mesme en l'autorité de Dieu son père, si fault-il prendre le frain aux dens, comme on dict, pour bien achever l'exhortation qu'il nous donne de posséder nos vies en patience, ce qui ne se peult faire que nous ne préférions, à l'exemple de David, la miséricorde de Dieu à toutes les vies du monde, nous remettant du tout à sa garde, et aimant mieux languir, quand nous serons assiégéz de cent morts, que nous fourvoyer ne divertir de sa parole pour eschapper à travers les marests. Si nous estions bien résolus que Dieu tient sa vérité précieuse sur toutes choses, et que ce luy est un sacrifice autant agréable que nul autre de la maintenir, nous ne serions pas si lasches ni tardifs de luy servir de tesmoins, quand il nous y appelle. Car puisqu'il nous tient cachéz soubs sa protection, voire plus songneusement que nul oiseau ne tient ses petits sous ses aisles, il ne donnera nul avantage sur nous à ses ennemis et les nostres, qu'il ne vueille exercer nostre foy, sachant qu'il est bon et expédient. Parquoy ap-prenons de nous confier qu'en cheminant selon qu'il

commande, nous ne sommes pas exposés à l'abandon, mais qu'il aura tousjours sa main estendue pour nous garentir, mesmes que tous les anges nous seront des mains infinies (*sic*), ainsi qu'il l'a promis. Voyans donc que la bride est laschée au diable pour molester la pource Eglise et l'affliger rudement de tous costéz, retirez-vous sous l'enseigne de Jésus-Christ, qui est de fréquenter son eschole, pour y estre journellement tant mieulx instruits, et priez Dieu en vos petites cachettes, qu'il luy plaise avoir pitié de vous et de tous nos frères qui travaillent pour semblable querelle. Car il ne vous est pas défendu de vous tenir coyement, vous donnans garde des malins qui vous espient. Au reste que toute vostre vie monstre que vostre profession n'est pas vaine, et que vous conversiez si paisiblement en telle loyauté, modestie, honnesteté avec un chacun, que telle intégrité vous serve de bouclier pour repousser les blasmes et calumnies dont les meschans taschent à diffamer l'Evangile.

Sur ce, très chers seigneurs et frères, après nous estre recommandéz à vos bonnes prières, nous supplierons nostre bon Dieu de vous tenir en sa sainte garde, vous gouverner par son Saint-Esprit, vous augmenter en tout bien, jusques à ce que nous soyons recueillis tous ensemble en nostre héritage éternel. Ce 28 de may 1559.

AUX FIDÈLES DE FRANCE *

Imprimée. *Histoire des Martyrs*, L. VII, p. 462.

Très chers et honorés frères, d'autant que vous estes tous affligéz en général, et que l'orage est tellement desbordé qu'il n'y a lieu qui n'en soit troublé, et cependant ne sommes pas informéz des nécessités particu-

* La longue lutte de l'Espagne et de la France avait procuré quelques moments de trêve aux Eglises réformées. La paix de Cateau-Cambrésis accrut leurs périls, en réconciliant les deux monarques rivaux dans une même pensée, l'extermination de l'hérésie. Irrité de la résistance de plusieurs des conseillers du parlement de Paris, et des courageuses paroles d'Anne Dubourg, Henri II donna le signal de nouveaux supplices. — « Sur cela, dit Bèze, parti de Paris (juin 1559) le roy vint à Escouan, maison du connétable, duquel lieu il envoya lettres patentes aux juges des provinces, commandant que tous les luthériens fussent détruits, disant que par cy-devant il avoit esté empesché en ses guerres, et sentoît bien que le nombre d'iceux luthériens s'estoit grandement accru en ces troubles, mais que maintenant la paix luy estant donnée avec Philippe, roy d'Espagne, il estoit bien délibéré d'employer tout le temps à les exterminer. Pourtant que de leur costé ils n'y fussent lasches... Car s'ils faisoient autrement et les espargnoient, comme il avoit entendu qu'aucuns avoient fait auparavant, ce seroit à eux qu'on s'en prendroit et seroient en exemple aux autres. Ces lettres estoient bien pour esmouvoir de grands troubles, si Dieu n'y eust pourveu. Toutesfois les Eglises se reconfortoient sur les promesses de Dieu, estans en prières, et s'asseuroient que Dieu se montreroit finalement secourable à son Eglise, en quoy ceux des Eglises estrangères les aidoint grandement, les encourageant de demeurer fermes en leur vocation. » — *Hist. eccl.*, t. I, p. 194, 195, et *Hist. des Martyrs*, p. 462.

lières, nous n'avons pas peu mieux faire que de vous escrire en commun pour vous exhorter au nom de Dieu, quelques alarmes que Satan vous dresse, de ne point défaillir, ou en vous retirant du combat, quitter le fruit de la victoire qui vous est promis et assuré. Il est bien certain que si Dieu ne laschoit la bride à Satan et à ses supposts, ils ne vous pourroyent ainsi molester. Et pourtant il vous faut venir à ceste conclusion que si vos ennemis machinent de vous ruiner, que Dieu de son côté ne leur donne une telle licence que pour esprouver vostre foy, ayant des moyens infinis en main pour réprimer toute leur furie, quant il aura glorifié son nom en vostre constance. Or quand vous estes ainsi appelés à l'examen, il ne reste sinon vous apprestez à la confession de foy que Dieu requiert, comme un sacrifice qui luy est agréable, combien que le monde l'ait en mépris et se moque de nostre simplicité. Et s'il faut que vous soyez sacrifiés pour signer et ratifier vostre tesmoignage, que vous preniez aussi courage de surmonter toutes les tentations qui vous en pourront destourner. Car c'est bien raison que nous souffrions d'estre gouvernés par la main d'un si bon Père, combien qu'elle nous semble dure et aspre. Si nous estions exposés à l'abandon, ce seroit pour nous rendre esbahis. Mais puisque celui qui nous a prins en sa garde, luy-mesme nous veut exercer en tous les combats qui nous peuvent advenir, c'est à nous de captiver nos affections, et ne trouver point estrange la condition à laquelle il nous appelle. Nous savons bien quels effroits vous avez à endurer, n'estans pas insensibles, mais sentans beaucoup de répugnances et contredits en vostre chair. Mais si

fault-il que Dieu gagne. Il a esté bien dict de la mort de saint Pierre, qu'il seroit mené là où il ne voudroit. Si est-ce qu'il a domté son sens naturel pour estre conduit au bon plaisir de Dieu, voire d'une franche volonté. Parquoy suyvens son exemple, bataillez vaillamment contre vos infirmitéz, pour demeurer victorieux contre Satan et tous vos ennemis.

La rage et cruauté est grande contre toute la pauvre Eglise, les menaces sont terribles, les appareils sont tels qu'il semble bien que tout doive estre perdu ; tant y a toutefois qu'il s'en fault beaucoup que les persécutions soient si excessives que nos pères les ont souffertes. Non pas que le diable et les siens ne soyent aussi enflambéz et endurcis à mal faire que jamais ; mais c'est que Dieu supportant nostre foiblesse, les tient enchainéz comme bestes sauvages. Car il est certain que si jusques icy il n'eust mis sa main au-devant, nous eussions esté cent mille fois abysméz, et si encore il ne continuoit à nous garder d'une façon secrette, nous serions bientost engloutis. En congnoissant donc par expérience la pitié et compassion que Dieu a de nous, tant plus devons-nous estre paisibles à nous tenir sous sa protection, espérans qu'il monstlera combien nos vies lui sont précieuses. Cependant il les nous faut mespriser et tenir comme chose de néant, quant il est question de les employer à son service, et entre autres choses à maintenir sa sainte parolle, en laquelle il veut que sa gloire reluisse. Voilà comment, selon le dire de nostre Maistre, nous posséderons nos âmes en patience, pource qu'il en sera fidèle gardien. Et au reste si nous perdons volontiers cet état fragile et caduque, nous le recouvrerons

beaucoup mieux en la gloire céleste. Et c'est la principale leçon que vous avez maintenant à regarder pourquoy l'Escripture sainte nous appelle pèlerins en ce monde, afin que rien ne nous détourne de l'héritage permanent auquel nous ne pouvons aspirer à bon es-cient, comme nous devons, si nous ne sommes prests de déloger toutes fois et quantes Dieu nous voudra retirer d'icy-bas.

Nous n'amasserons pas icy tous les tesmoignages qui pourroyent servir à vous fortifier en patience, car il n'y auroit nulle fin pource que toute l'Ecriture en est pleine. Nous ne déduirons pas aussi comment il nous faut ensuivre à la mort du Fils de Dieu nostre chef, pour ressusciter avec luy; qu'il nous faut estre conformes à son image, et suppléer à ce qui défaut à ses souffrances, pour estre tous participans du repos qu'il nous a promis. Ce nous doit estre une doctrine commune que comme il est entré en sa gloire en beaucoup d'afflictions, il nous faut tenir le mesme train. Pour le présent il suffit de réduire en mémoire que toutes les oppresses (*sic*) qui adviennent en l'Eglise, sont pour approbation de la foy des eslus selon qu'il plaist à Dieu de les ordonner en temps opportun. Or puisque nostre Seigneur Jésus n'a point espargné son sang pour confermer la vérité de l'Evangile où nostre salut gist, ce n'est pas raison que nous refusions de l'ensuyvre, sur tout puisque nous sommes assuréz, quoy que nos ennemis machinent, que tout sera converti à nostre salut. Et afin de prendre meilleur courage, ne doutez point, quand les malins auroient exécuté toute leur cruauté, qu'il n'y aura une goutte de sang qui ne fructifie pour

augmenter le nombre des fidèles. S'il ne semble pas du premier coup que la constance de ceux qui sont examinés, profite, ne laissez pourtant de vous acquitter de vostre devoir, et remettez à Dieu le profit qui reviendra de vostre vie ou de vostre mort, pour édifier son Eglise. Car il en saura bien retirer le fruit en temps et lieu. Et d'autant plus que les méchants taschent d'exterminer de la terre la mémoire de son nom, il donnera vertu à nostre sang de la faire florir d'autant plus. Et de fait on peut juger que Dieu veut exalter son nom pour un coup et avancer le règne de Jésus-Christ. Seulement laissons passer ceste obscurité de ténèbres, attendans que Dieu produise sa clarté pour nous esjouir, combien que nous n'en soyons jamais destitués au milieu de nos afflictions, si nous la cherchons en sa parolle où elle nous est offerte et ne cesse jamais de luire.

C'est donc là qu'il vous convient jetter vostre veuë en ces grans troubles, et vous esjouir de ce qu'il vous fait cest honneur que vous soyez plus tost affligés pour sa parolle, que chastiez pour vos péchés, comme nous en serions bien dignes tous, s'il ne nous supportoit. Et s'il promet de consoler les pauvres pécheurs qui reçoivent patiemment correction de sa main, confiez-vous que l'aide et confort de son Esprit ne vous défendra, quant, en vous reposant sur luy, vous accepterez la condition à laquelle il a assujettis les siens. Et n'attendez pas que les grans de ce monde vous monstrent le chemin, lesquels le plus souvent desbauchent leurs frères, et les font reculer plus tost qu'ils ne les avancent. Mesmes qu'un chacun (ne) regarde son compagnon pour dire comme saint Pierre : *Et cestuy-cy, quoy ?* Mais qu'un chacun

suyve comme il sera appelé, veu qu'un chacun rendra conte pour soy. Plus tost regardez à la vertu invincible de tant de martyrs qui nous ont esté donnez en exemple, et prenez courage à vous accompagner avec si belle bande, laquelle pour ceste cause l'apostre accompare à une grosse nuée et espesse, comme s'il disoit que le nombre est pour nous crever les yeux, comme on dit. Qui plus est, sans aller plus loin, les miroirs que Dieu nous propose chacun jour estant bien considérez comme ils en sont dignes, devront estre suffisans pour nous armer contre les scandales que nous pourrions prendre de la lascheté de plusieurs.

Au reste, selon ce que chacun est en degré éminent, qu'il pense que tant plus est-il obligé de marcher devant et ne se point feindre au besoin. Que les nobles et riches, et gens d'estat, ne s'estiment point estre privilégiéz ; mais qu'au contraire ils congnoissent que Dieu les a esleus pour estre plus hautement glorifiéz en eux. Quand vous marcherez en telle simplicité, invoquans Dieu à ce qu'il vous regarde en pitié, il est certain que vous sentirez cette fois plus d'allégement qu'en cuidant échapper par subterfuges. Nous n'entendons pas de vous faire exposer à vostre escient ou sans discrétion à la gueule des loups ; seulement gardez de vous soustraire du troupeau de nostre Seigneur Jésus pour fuir la croix, et craignez la dissipation de l'Eglise plus que toutes les morts du monde. Autrement quelle excuse y aura-t-il quand il vous sera reproché par nostre Seigneur Jésus, son Père et tous les anges de paradis, qu'après avoir fait profession de le confesser en la vie et en la mort, vous luy aurez faussé la foy promise ?

Quelle honte sera-ce qu'après vous estre séparéz des pollutions et ordures de l'idolâtrie papale, retourniez encore vous y vautrer, pour estre abominables au double devant Dieu? Bref si toute nostre félicité gist à estre disciple de nostre Seigneur Jésus, sachant qu'il désavoue et dénonce tous ceux qui ne le confessent devant les iniques, endurcissez-vous à souffrir tant opprobres que persécutions, et si vous désirez d'avoir Dieu pour forteresse, sanctifiez-le, en ne vous estonnant point des frayeurs des incrédules, comme nous sommes exhortéz par saint Pierre.

Confiez-vous aussi que l'orgueil de ces lions et dragons, et la rage qu'ils escument, enflammera tant plus l'ire de Dieu, et hastera l'exécution de sa vengeance. Finalement qu'il ne vous face point mal d'estre vilipendéz par tels frénétiques, puisque vos noms sont escrits au livre de vie, et que Dieu vous approuve non-seulement pour serviteurs, mais aussi pour enfans et héritiers de sa gloire, membres de son Fils unique nostre Seigneur Jésus, et compagnons des anges. Cependant que ce vous soit assez d'opposer à leur fureur prières et larmes, lesquelles Dieu ne laissera point tomber bas à terre, mais les gardera en ses phioles, comme il est dit au psaume.

Nous avons ici touché en bref comme il vous faut porter durant cet orage. Le principal est que chacun de vous s'exerce diligemment à lire, et que vous marquiez et reteniez les exhortations qui nous sont faites par la bouche de Dieu à le servir en toute persévérance, ne vous lassans pour rien qui vous puisse advenir.

Si nous vous pouvions déclarer le soin et compassion

que nous avons de vous, le désir et la bonne volonté n'y défaut point, comme nous estimons bien que les dangers qui nous sont prochains, vous touchent et sollicitent à nous recommander à la garde de Dieu, lequel nous supplions que, par sa bonté infinie, il vous face sentir qu'il vous est protecteur pour les corps et pour les âmes, qu'il vous gouverne par son Saint-Esprit, qu'il vous soustienne par sa vertu, qu'il triomphe en vos personnes, en dissipant tous les conseils, entreprises, et forces de ses ennemis et les vôtres. (Juin 1559.)

A L'ÉGLISE DE PARIS *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Très chers seigneurs et frères, si nous avons plus différé à vous répondre que vous n'eussiez désiré, ça

* En tête : Aux frères de l'Eglise de *Paumiers*. Titre inexact, provenant d'une erreur de copiste. C'est : Aux frères de l'Eglise de Paris, qu'il faut lire.

L'Eglise de Pamiers n'existait pas encore à la date de cette lettre (29 juin 1559). Elle existait à peine deux ans après (août 1561), d'après le témoignage positif de Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 866. Sujets du roi de Navarre, les protestants de Pamiers n'eurent d'ailleurs pas à souffrir du redoublement de rigueurs qui signala les derniers jours du règne de Henri II. Or c'est à une Eglise persécutée que s'adresse Calvin, et ses prévisions comme ses conseils désignent suffisamment l'Eglise de Paris, la première exposée aux coups de

esté aussi bien à nostre regret; mais ayant une fois perdu l'occasion de vous escrire par un messenger qui alloit vers vous, nous ne l'avons peu recouvrer jusques icy. Or il n'est jà besoing de protester que si vous estes en perplexité et angoisse pour les dangers qui vous sont prochains, nous en sentons aussi nostre part, car nous pensons bien que vous avez ceste estime de nous que nous ne sommes pas si cruels de mettre en oubli ceux avec lesquels nous sommes conjointcs d'un lien fraternel par la foy, et qui mesmes bataillent pour la querelle de nostre salut, mais le mal nous presse tant et plus, d'autant que nous sommes destituéz de tous moyens de vous pouvoir alléger, et ne nous reste aultre chose sinon de gémir par compassion. Croyez que nous avons essayé tous moyens humains qu'il nous a esté possible, pour veoir si nous pourrions appaiser la rage des ennemis, ou du tout ou en partie, et encores n'y espargnerions-nous rien aujourd'huy, s'il y avoit espoir de profiter. Mais celuy qu'on supplioit¹, a si fièrement rejeté la requeste des princes par plusieurs fois réitérée, qu'il semble que Dieu nous veuille apprendre de nous arrester du tout à luy, tant pour le prier qu'il nous garantisse que pour nous desdier à son obéissance à vivre et à mourir. De nostre costé nous ne sçavons pas si nous sommes loing des coups; tant y a que nous

la persécution. Le procès du plus illustre de ses membres, Anne Du Bourg, était déjà commencé; les prisons se repeuplaient de captifs voués à la mort, pendant que la cour préludait par des fêtes magnifiques à la destruction de l'hérésie.

¹ Le roi Henri II, frappé, le lendemain du jour où le réformateur écrivait cette lettre, par la lance de Montgomery.

sommes menasséz par-dessus tout le reste ¹. Mais pource que vous estes là comme exposéz en proye, congnoissans que Dieu est le protecteur des siens, remettez-vous entre ses mains, et cependant s'il luy plaist que vous souffriez pour son nom, apprestez-vous-y, car jamais nous ne serons disposéz à suyvre l'Evangile, que nous ne facions nostre compte d'estre patiens en persécutions. Si vous estes infirmes Dieu vous sçaura bien supporter; mais s'il vous ameine à l'examen, si vous fault-il pratiquer ceste doctrine de posséder vos vies en patience. Pour ce faire, il vous fault eslever vos yeux au ciel, car sans cela il nous seroit trop difficile de quitter le monde; et n'y a rien qui nous puisse fortiffier en tous combats, que quand nous sommes bien persuadéz que cest héritage ne nous peult faillir. Proposez-vous donc nostre Chef, le Fils de Dieu, qui est résuscité des morts, afin qu'il ne nous face point mal de mourir avec luy, pour estre participans de sa gloire céleste. Parquoy, très chers frères, congnoissans à quelle condition nous sommes appelléz, poursuyvez à vous avancer, vous conformant de plus en plus en la foy de nostre Seigneur Jésus qui sera victorieux par-dessus tout le monde, et en vous retirant des idolâtries, tenez-vous coys et paisibles, taschans de rendre tous les supposts de Sathan confus par bonne et sainte vie.

Sur quoy, après nous estre recommandé à vous et à vos bonnes prières, nous supplierons aussi nostre bon Dieu vous conduire par son Saint-Esprit, affin que son

¹ Henri II avait proféré de terribles menaces contre Genève, et le pape Paul IV prêchait une croisade contre le siège de l'hérésie. *Hist. de la Confédération suisse*, t. XII, p. 24.

sainct nom soit glorifié en vous jusques en la fin. Ce pénultième de juin 1559.

A FRANÇOIS DANIEL *

Copie. Bibl. de Berne. Coll. Bongars. Vol. 141.

Monsieur et bien-aymé frère, j'ay différé jusques à maintenant à vous escrire de vostre fils ¹, tant pour résouldre mieulx avec le temps de ce que j'avois à vous mander, que par faulte de messenger seur et propre. Je ne doubte pas que n'ayez esté fesché de son partement estant frustré de vostre esprit et intention quant

* François Daniel, avocat à Orléans, condisciple et ami de Calvin à l'université de cette ville. Gagné dès sa jeunesse aux croyances réformées qu'il tenait sans doute de Calvin lui-même, il n'en demeura pas moins extérieurement attaché à l'Eglise catholique, malgré les censures du réformateur. L'ainé de ses fils, Pierre Daniel, avocat au parlement de Paris, cultiva les lettres avec succès et entretenit une correspondance avec Joseph Scaliger (Mss. de Berne, vol. 144). Le second, François Daniel, porté par ses goûts vers la théologie, mais contrarié par son père qui le destinait au barreau, s'enfuit d'Orléans, et se rendit en 1559 à Genève. Accueilli avec bonté par le réformateur, et docile à ses conseils, il consentit un an après à rentrer dans la maison paternelle, et à suivre la carrière du droit. Voir la Corresp. lat. de Calvin, 1559, 1560. — Il existe (Mss. de Genève, vol. 496) une lettre du jeune François Daniel à Calvin, sollicitant la faveur d'étudier en même temps la théologie et le droit. Cette lettre est datée d'Orléans, 5 avril 1564.

au train que vous luy vouliez faire tenir. Mais je vous prie de ne pas tellement lascher la bride à vos passions que vous ne jugiez en équité, pour trouver bon ce qu'il a faict, s'il est de Dieu. Si vous eussiez un tel courage qu'il estoit bien requis de vous acquiter de vostre devoir, il y a longtemps que vous luy eussiez montré le chemin. Mais si vous estes froid et tardif à sortir de l'abysme où vous estes plongé, pour le moins ne portez pas envie à vos enfans, si Dieu les en délivre, mais prenez occasion de leur exemple à vous inciter de faire tous efforts pour vous en isoler.

Selon que j'ay aperceu, il me semble du tout que vostre fils n'a pas esté poulse ni induict de légèreté, mais que la crainte de Dieu l'a contraint de se retirer des superstitions auxquelles Dieu estoit offensé. Vous ne devez estre marri que l'autorité de Dieu soit préférée à vostre contentement. Ce qui me fait juger que le jeune homme n'a eu aultre regard que de servir purement à Dieu, et qu'il se porte ici modestement, et sans aucun signe que de droicte chrestienté. Il n'a encor eu nul secours de moi, combien qu'il n'ait pas tenu à luy offrir de bon cœur, et seray tousjours prest pour l'amour de vous, à l'aider selon que ma petite faculté le portera. Mais surtout je désire que vous soyez appaisé envers luy. Ce n'est pas comme s'il vous eust quitté à la façon des garçons desbauchés, mais puisqu'il a eu zèle de suivre Dieu, vous avez bien à vous en contenter, de quoy je vous prie bien affectueusement. J'espère, après avoir eu quelque response, de vous escrire plus à plain; cependant après m'estre de bon cœur recommandé à vous, à Madame vostre mère et à vostre femme, je sup-

plieray nostre bon Dieu vous avoir tousjours en sa garde, vous gouverner par son Esprit, et vous accroistre en toute prospérité. Ce 25 de juillet 1559.

Vostre humble frère et entier amy,

CHARLES D'ESPEVILLE.

AU DUC DE LONGUEVILLE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monseigneur, j'espère que vous ne trouverez point estrange que je continue à vous exhorter plusieurs fois non-seulement de persévérer, mais aussy de profiter et croistre en la foy du saint Evangile, et monstrier par effort que ceste semence tant précieuse que Dieu a mise en vous est tombée en bonne terre, et a prins racine vive pour produire son fruict en toute vostre vie. Mesmes quand l'opportunité s'adonneroit de vous inciter plus souvent, je croy que ma diligence ne vous fascheroit point, et vous expérimenterez assez le besoing que vous en aurez au milieu de tant de destourbiers que Satan vous dresse, auxquels il est difficile de résister, et seroit du tout impossible, si vous n'estiez muni de vertu plus qu'humaine. Et voilà pourquoi je ne doute point que vous ne désiriez d'estre fortifié par bonnes et saintes

* Voir la lettre du 26 mai, p. 267.

admonitions à faire vostre debvoir, comme vous sçavez que ne gagnons rien à nous flatter en nostre infirmité, si nous ne rendons à Dieu le service et l'honneur qu'il mérite. Car quoy que nous puissions alléguer, puisque sa gloire nous doibt estre plus précieuse que cent mille vies, il n'y a nulle excuse que nous ne confessons la vérité de son Evangile quand il nous l'a faict congnoistre, comme c'est un sacrifice qu'il requiert estroitement de nous. Et c'est à ce propos que nostre Seigneur Jésus-Christ dit que nul n'est digne d'estre son disciple s'il ne renonce à père et à mère, à femme et à tout ce qui est du monde. Or, Monseigneur, vous avez un grand avantage, en ce que Madame vostre mère ne désire rien plus que de vous voir cheminer rondement en la crainte de Dieu, et ne sçauroit recevoir plus grand plaisir de vous qu'en vous voyant porter vertueusement la foy de l'Evangile. Si de l'autre costé il y a quelque empeschement, il vous fault prendre courage à le surmonter, et ne fleschir en façon que ce soit pour gratifier aux hommes en fraudant Dieu de son droit qui luy appartient, Il n'y a affinité terrestre qui ne doive estre mise sous les pieds, pour céder et donner lieu à l'honneur de nostre souverain Père et unique, pour faire hommage à nostre Seigneur Jésus duquel tout parentage dépend. Vous sçavez par expérience, mon seigneur, que je ne vous dis pas cecy sans cause, d'autant que vous estes contrainct d'ouyr beaucoup de contradictions auxquelles il ne vous est licite de consentir sans estre déloyal à Celuy qui vous a si chèrement acquis, afin que vous luy soiez desdié. Par quoy il vous est nécessaire de vous revestir d'une telle magnanimité, qu'il n'y ait ne faveur

ne haine qui vous destourne de glorifier Celuy qui mérite d'estre préféré à toutes créatures mortelles et caduques. Et de faict c'est le seul moyen d'aspirer à son royaume spirituel, que de mespriser tout ce qui nous tient enveloppéz ici-bas. Mais afin que vous soyez disposé à soustenir tous ces combats, je vous prie, Monseigneur, de vous exercer songneusement à lire et ouyr la parolle de Dieu, et les saintes instructions qui vous pourront guider à l'intelligence d'icelle, afin que vous sentiez vivement en vostre cœur ce que dit saint Paul que l'Evangile est la doctrine de vérité, et par ce moyen vous mainteniez avec une constance invincible la querelle qui vous sera certaine. Car voylà quelle est la cause de la froidure et lascheté qu'on voit en plusieurs, c'est qu'ils n'appliquent pas leur estude à bon escient à se résouldre, tellement qu'ils puissent dire suivant l'admonition de saint Paul, qu'ils sçachent à qui ils ont creu, et que celuy qui est la vérité infallible se monstrera fidelle en gardant leur dépost. Pourtant, Monseigneur, prenez courage, je vous prie, à batailler pour parvenir à la couronne de justice, laquelle nous est bien donnée de pure gratuité, mais à telle condition que nous confessons le nom de Jésus-Christ, auquel elle a cousté tant cher pour la nous acquérir. Et afin que Dieu besongne en vous et vous soustienne par la vertu de son Esprit, je vous prie, aussy, Monseigneur, de vous garder des alleschemens et délices de ce monde, dont il est impossible que vous ne soyez environné, et afin que vous soyez tant mieux sur vos gardes pensez que ce sont autant d'enchantemens de Satan et poisons mortels pour vous mettre à

perdition. Or Dieu, par sa bonté infinie, nous a voulu appeler à une condition bien meilleure. Combien doncques que beaucoup de ceux qui se disent fidèles, se donnent licence de s'abandonner à leurs plaisirs plains de corruption, ne vous disposez point à leur exemple, de peur que la clarté que Dieu vous a donnée ne s'esloigne. Mais apprenez de porter le joug de nostre Seigneur Jésus lequel vous trouverez doux et léger, quand vous souffrirez d'estre gouverné par luy.

Sur quoy, Monseigneur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplie nostre bon Dieu vous enrichir de plus en plus de ses dons spirituels, vous confirmer en son obéissance, vous avoir en sa protection, et vous maintenir en bonne prospérité. Ce 22 d'aoust 1559.

A LA MARQUISE DE ROTHELIN *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Ma dame, je ne doute pas qu'en ces changemens et résolutions vous n'ayez à soustenir beaucoup d'alarmes, et que vous ne soyez agitée d'un costé et d'autre. Si vous y estes empeschée, vous sçavez à qui il vous

* Lettre incluse dans la précédente au duc de Longueville, avec ces mots : *A Madame la marquise sa mère.*

fault avoir vostre refuge pour obtenir secours. Nous avons la promesse de Celuy qui a toute force en main, que nostre foy sera victorieuse par-dessus tous les ennemis de nostre salut. Appuyons-nous donc sur luy, et invoquons-le en toutes nos nécessités, et nous ne serons jamais frustréz dans nostre attente, qu'il ne nous tende la main pour nous subvenir. Je vous prie, ma dame, quoyque beaucoup d'aultres soyent tardifs ou mesmes reculent, de ne point décliner du droict chemin, mais poursuyvre victorieusement la sainte vocation à laquelle nous sommes appelléz jusques à ce que vous ayez atteint le but. Car nous sommes esleus et adoptéz d'un trop bon père, pour nous lasser du luy playre et conformer toute nostre vie à sa volonté. Et l'héritage auquel nous sommes appelléz est trop excellent, pour n'estre point poursuyvi jusques au bout. Nous avons bien à louer Dieu, ma dame, de ce que nous entendons de vous. Mais quand il est question d'honorer Dieu, vous ne sçauriez vous y porter si vertueusement qu'il n'y ait occasion de souhaitter encores mieux, comme j'espère que vous tendrez tousjours à un plus grand advancement, et vous y efforcerez.

Vous verrez la lettre que j'escris à mon seigneur vostre fils. Pource que je sçay combien la maison à laquelle il est allié¹, est pour la pluspart contraire à l'Evangile, je n'ay point faict difficulté de luy remonstrer qu'il se doibt tant plus garder d'estre séduit ou corrompu ou destourné, comment que ce soit, de la pure simplicité en laquelle nous debvons adhérer en

¹ Il était neveu de Mariede Lorraine, reine douairière d'Ecosse, mariée d'abord à Louis II d'Orléans, duc de Longueville.

nostre Seigneur Jésus-Christ. Je croy aussy que vous ne trouverez pas tel advertissement mauvais, veu la nécessité qui est.

Sur ce, ma dame, après m'estre humblement re-commandé à vostre bonne grâce, je supplieray nostre bon Dieu vous tenir en sa sainte garde, vous conduire tousjours par son Esprit, et faire que son nom soit glori-fié en vous de plus en plus jusqu'à la fin. (22 août 1559.)

A MADAME DE GRAMMONT *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Ma dame, j'eusse bien désiré, s'il eust pleu à Dieu, avoir entrée un peu plus joyeuse à vous escrire pour la première fois; mais c'est bien raison que nous souffrions d'estre gouvernéz selon la bonne volonté de Celly auquel nous sommes, et qui a toute supériorité et empire par-dessus nous, combien que nous n'avons seulement à regarder la puissance et sujection que nous luy devons, mais aussy à considérer quand il nous afflige ou bat de ses verges, que c'est pour nostre in-

* Sans doute Hélène de Clermont, fille unique de François de Clermont, seigneur de Toulangeon et de Traves, mariée en 1549 à Antoine de Grammont, vicomte d'Aster. Poussé par l'ambition dans les rangs du parti huguenot, qu'il devait trahir un jour, ce seigneur exerça des charges importantes à la cour du roi de Navarre, et mourut en 1576.

n'aye pas tenu à vous que la cause ne fust jugée. Car cela sera tant pour approuver vostre innocence, que pour clorre la bouche à tous ceux qui chercheroient occasion de mesdire, comme vous sçavez que nous sommes espiéz de tous costés, et surtout les plus cognus et apparens, pource que le diable et les iniques ont là plus de matière de faire leurs triomphes. Mais pource qu'en telles extrémités il n'est pas aysé de tenir tousjours bon moyen, le principal est de prier Dieu qu'il vous guide en toute prudence et droicture par son Esprit, afin que vous n'attentiez rien qu'il n'approuve et luy soit agréable. De ma part je le supplieray aussy, ma dame, vous fortifier par sa vertu, afin que vous ne défaillez point sous le fardeau, de modérer toutes vos fascheries, à ce qu'elles n'empeschent point que vous ne bénissiez son saint nom, de vous accroistre en tous biens spirituels, vous tenir en sa sainte garde, et montrer qu'il a le soin de vous. Sur ce je feray fin après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce. Ce 28 d'octobre 1559.

A MONSIEUR DE CLERVANT *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

Monsieur et honoré frère, quand je vous ay exhorté

* A Monsieur et bien-aimé frère Monsieur de Clerevant.

Antoine Claude de Vienne, baron de Clervant, exilé de Metz en 1558,

par cy-devant à tenir bon , ce n'estoit pas seulement à ce regard que vous tinssiez le pied ferme en vostre chasteau, mais, quoy qu'il advinst, que la constance de vostre foy ne fleschit nullement, comme c'est nostre forteresse invincible d'invoquer Dieu , et en la fiance de son ayde résister à tous les combats que Satan et ses supposts nous dressent. Et de faict, c'est aujourd'huy plus que jamais qu'il vous convient pratiquer ceste doctrine, car ce n'est pas une petite tentation qu'il vous ait fallu quitter vostre maison et vos biens, et desloger de vostre pays pour demeurer constant et immuable en la profession que vous avez faite de suyvre la pure vérité de l'Evangile de nostre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi, puisque la bride a esté laschée à vos

à cause de son attachement à la Réforme. Il y rentra l'année suivante, sous la protection des princes allemands, et fit prêcher l'Evangile dans son château de Montoy par le ministre Pierre de Cologne qu'il avait amené de Genève. Ce ministre écrivait à Calvin : — « Apud D. de Clervant adhuc sum, in ejus ædibus uno ab urbe milliari. Conciones binas diebus dominicis, et unam diebus mercurii habeo. Ad eas confluent ex vicinis pagis pauci rustici, et ex urbe nonnulli... » — 5 idus martii 1559. Mss. de Paris. Dupuy, 102. La mort de Henri II semblait devoir apporter quelque changement à la triste condition des protestants de Metz; mais des lettres du roi François II, écrites à l'instigation du marquis de Senneterre, gouverneur de la ville, enjoignirent aux réformés de vider le pays, « et par exprès il fut commandé à Clervant qu'il eust à se déporter de toutes assemblées et conventicules, sous peine de faire raser et abattre sa maison, et de procéder à l'encontre de sa personne selon la grandeur de sa faute. » *Hist. eccl.*, t. III, p. 443. Les protestants de Metz obtinrent un délai d'un an pour mettre ordre à leurs affaires, et M. de Clervant, cédant à l'orage, se retira à Strasbourg. Il rentra dans sa patrie après l'édit de janvier, et prit part avec éclat aux guerres de religion. Voir : *Hist. eccl.*, t. III, p. 478 et 479, et la *Vie de Farel*, par Ancillon. Amsterdam, 1691, p. 267 à 270.

ennemis, jusques-là de vouloir faire raser la place que vous aviez desdiée à la parole de Dieu pour l'instruction de vous et de beaucoup de fidèles, vous avez à batailler d'une autre façon. Vray est que vostre maison ne pourra pas estre en vostre absence un sanctuaire de Dieu auquel il soit adoré et servi, mais il y a ce bien, quelque part que vous alliez, que vous porterez son temple avec vous. D'autre part, j'espère que cest orage passera bientost, tellement que les malins se trouveront frustréz, et quand ils cuyderont avoir tout gagné et ruiné ce que Dieu avoit basti par vostre moyen, le tout sera restabli. Car quand il semble qu'ils soyent comme des fouldres pour tout abysmer, Dieu les fait escarter comme des nuées, sans qu'ils facent la dixième partie du mal qu'on craignoit. Je comprends une partie des angoisses dont il faut que vous soyez maintenant affligéz. Mais puisque de longtemps vous avez recordé ceste leçon en l'eschole du Fils de Dieu, j'espère que vous ne serez point vaincu ne descouragé, encore qu'il vous fallust endurer plus. Mesme il vous fault apprester à plus grands assaux et plus rudes, comme je ne doute pas que Dieu ne vous donne en bref l'oportunité de retourner au lieu d'où vous estes sorti, pour rembarrer plus vivement que jamais les ennemis et les tenir serréz de plus près. Combien que nous ne sachions pas les révolutions que Dieu veult faire, si est-ce que nous en apercevons de bien grans indices. Cependant quand tout seroit cent fois plus confus qu'il n'est, si avons-nous à poursuyvre. Vous sçavez quelle querelle vous soutenez, et au fort aller (*sic*) que le fruit de nostre victoire nous est réservé au ciel et ne nous peult faillir. Il me

fait bien mal que je ne suis plus prochain de vous, afin de m'aquitter un peu mieulx de mon devoir en vous consolant et fortifiant. Mais nostre bon Dieu ne nous défaudra point. Et aussi me confie que vous aurez grand allégement tant de nostre frère qui vous a suyvi, que de monsieur Emmanuel ¹. Faisant fin, Monsieur, après m'estre affectueusement recommandé à vostre bonne grâce, je suplieray le Père de miséricorde de vous avoir tousjours en sa protection, vous soustenir par sa vertu invincible, et prouveoir à vous et à vostre famille, selon qu'il cognoistra estre expédient. (Novembre 1559).

AUX FIDÈLES DE FRANCE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

Mes très chers frères, je ne doute pas qu'aucuns ne m'estiment importun de vous escrire à ceste heure,

¹ Emm. Tremellius, de Ferrare, professeur d'hébreu à Strasbourg.

* La mort de Henri II (10 juillet 1559) et l'avènement du jeune roi François II, gouverné par les Guises, rendirent la situation des réformés plus cruelle. La délation multiplia le nombre des suspects que *les chambres ardentes* instituées par l'édit de Blois avaient pour unique mission d'envoyer à la mort. — « Depuis le mois d'août jusqu'au mois de mars ensuivant, dit l'historien des martyrs, il n'y eut que prises et emprisonnemens, pilleries de maisons, proclamations à bans, et meurtres des serviteurs de Dieu. Dieu toutes-fois parmi ces tempestes et orages conserva les demeurans de son

pendant que la cruauté des iniques est aussi enflammée contre les chrestiens, et qu'il ne faut rien pour inciter leur rage de plus en plus. Mais ceux qui pensent cela sont abuséz, car c'est en ce temps que vous avez plus grand besoin d'exhortation que jamais pour vous donner courage. Les persécutions sont les vrays combats des chrestiens pour esprouver la constance et fermeté de leur loy. Parquoy estans assaillis, que doibvent-ils faire, sinon courir aux armes? Or, nos armes pour bien batailler en cest endroit et pour résister aux ennemys, sont de nous fortifier en ce que Dieu nous monstre par sa parolle. Et d'autant plus que chascun de nous se sent craintif, il nous fault chercher le remède. En quoy nous voyons combien la plus part sont subjects à se flatter en leurs vices; car ceux qui sont les plus débiles pour estre estonnéz, sont ceux qui se refusent le plus de se conformer en Dieu par le moyen qu'il leur donne. Apprenez donc, mes frères, que c'est la vraye saison de vous escrire, quand le feu des persécutions est

Eglise, et la prédication de l'Evangile ne fut point délaissée. » — Le langage de Bèze n'est pas moins expressif : — « Il se peult dire de ce règne n'ayant duré que dix-sept mois, ce que diet Jésus-Christ en saint Mathieu, à sçavoir que si ces jours-là n'eussent esté abrégéz, personne ne seroit eschappé, mais qu'à cause des eslus ils ont esté abrégéz. Ce nonobstant luy qui ne souffre point les siens estre chargéz outre leur portée, assista tellement à ses agneaux qui ne faisoient encores que naistre pour la pluspart, et pareillement aux pasteurs qui avoient seulement commencé de les renger par petis troupeaux, que parmy toutes ces tempestes non-seulement ils subsistèrent, mais qui plus est se rengèrent et accrurent en plusieurs endroits du royaume. » — *Hist. eccl.*, t. I, p. 212, et *Hist. des Martyrs*, L. VII, p. 464. Répandues d'Eglise en Eglise, et multipliées par de pieuses mains, les lettres du réformateur portaient partout le courage et l'abnégation.

allumé, et quand la pauvre Eglise de Dieu est alarmée jusques au bout. Nous voyons que les bons martyrs ont eu ceste coutume entre eux, d'estre d'autant plus vigilans à s'inciter par saintes admonitions, selon qu'ils voyoient que les tyrans faisoient tous leurs efforts pour ruyner la chrestienté. Voylà donc comme il nous en fault faire à leur exemple. Et de faict nous oyons que nostre Seigneur Jésus, après avoir adverty les disciples des grans troubles qui devoient advenir, et dont nous voyons une partie, adjouste : *Esjoyissez-vous et levez vos testes, car vostre rédemption approche*. Si nous ne le faisons, c'est pour le moins que nous mettions peine de corriger le vice qui nous empesche de le faire.

Je sçay les dangers où vous estes, et ne vouldrois par un zèle inconsidéré mettre un nouveau glaive en la main des furieux. Mais, si nous fault-il craindre par mesure, tellement que ceux qui ont mestier d'estre confirméz par la parolle de Dieu, ne soyent privéz d'un tel bien. Je vous fais juge si vous ne voyez point beaucoup d'incrédulité entre vous, d'autant que beaucoup sont abatus, comme si Dieu n'estoit plus vivant. De là vous pouvez juger qu'il est plus que nécessaire que je tasche, en tant qu'en moy est, à redresser afin que la grâce de Dieu ne soit du tout esteincte en eux. Il n'est point nouveau que vous soyez comme la brebis en la gueule des loups; mais leur rage est maintenant aiguisée plus que jamais à destruire le pauvre troupeau de Jésus-Christ. Ce n'est pas seulement en un lieu : pensez que vos frères qui sont membres d'un mesme corps, ont à endurer comme vous pour la mesme querelle en pays loingtains. C'est donc le temps de monstrier plus que

jamais que nous n'avons point esté enseignéz en vain. Il nous fault vivre et mourir au service de Celuy qui est mort pour nous, car nostre foy n'est point nommée victoire du monde pour triompher en l'ombre sans guerre. Mais d'autant que nous debvons estre munis d'icelle pour surmonter Sathan, avec tout ce qu'il pourra machiner contre nous, et la doctrine de l'Evangile n'est point pour en deviser à nostre aise, mais pour monstrier par effect que le monde ne nous est rien au prix du royaume céleste. Parquoy ceux qui sont si effrayéz au temps de la persécution qu'ils ne sçavent que devenir, n'ont encore guères profité en l'eschole de Dieu. S'il y a de la crainte, ce n'est rien de nouveau, car, estans hommes, il ne se peult faire que nous ne soyons environnéz de passions humaines. Et puisque Dieu supporte nostre infirmité, c'est bien raison que nous facions aussi le semblable. Et mesme ceux qui se sentent estonnéz ne doyvent pas perdre cœur, comme s'ils estoient desjà vaincus. Mais le tout est qu'au lieu de nous nourrir en ceste foiblesse, nous cerchions à nous en retirer et estre relevéz par l'Esprit de Dieu. C'est ce que j'ay dict qu'il n'y a rien plus contraire à la chrestienté dont nous faisons profession, que quant le Fils de Dieu nostre capitaine nous appelle au combat, nous soyons non-seulement froids et lasches, mais pleinement esperdus jusques à l'abandonner. Résistons donc à nostre chair, veu qu'elle nous est grande ennemye, et pour obtenir pardon de Dieu, ne nous pardonnons pas, mais plus tost soyons nos juges pour nous condempner; et qu'un chacun, selon qu'il se veoit tardif, se poulse, et que tous ensemble sentans que nous ne faisons point nostre

devoir, soyons bien aises d'estre sollicitéz d'ailleurs; et que Dieu nous donne autant de coups d'éperon qu'il scait que nostre paresse en a besoing.

Le principal qui nous puisse estonner, est de voir la cruauté si énorme qu'on exerce sur nos pauvres frères. Et de faict c'est un spectacle terrible et pour faire frémir les inconstants. Mais il faudroit regarder d'autre part la constance invincible que Dieu leur donne. Car, quoy qu'il en soit, si surmontent-ils tous les tourments dont les iniques se peuvent adviser pour tascher à les abbatre. Voylà donc Sathan d'un costé qui machine tout ce qu'il peult pour rendre confus tous les pources fidèles, et les faire fléchir de la vérité pour les destourner du chemin du salut. Il desploye sur eux sa rage comme à bride avallée. Cependant Dieu leur assiste, et combien qu'ils souffrent grandes angoisses, selon l'infirmité de la chair, toutesfois si persévèrent-ils constamment en la confession de son nom. En cela vous les voyez victorieux. Fault-il donc que la cruauté des adversaires, laquelle, en despit qu'ils en ayent, est vaincue, vaille plus envers vous à vous amortir le cœur, que ceste vertu d'en hault par laquelle Dieu assiste aux siens pour vous augmenter la constance que vous devez avoir en sa vérité? Vous voyez l'ayde de Dieu qui demeure maistresse, et vous ne vous y reposerez point? Vous voyez la foy qui triumphe aux martyrs qui endurent la mort, et cela sera cause d'anéantir la vostre? Parquoy, mes frères, quand les tirans jettent ainsi leurs furies, apprenez de tourner les yeux à contempler le secours que Dieu donne aux siens, et voyans qu'ils ne sont point délaisséz de luy, reconfortez-vous, et ne cessez de

combatre contre les tentations de vostre chair, jusques à ce que vous ayez gaigné ce point de vous confier que nous sommes bien heureux estans à Jésus-Christ, soit à mourir, soit à vivre.

Je sçay quelles pensées nous peuvent icy venir au-devant, que néanmoins les serviteurs de Dieu ne laissent pas de souffrir, et que les méchants, sous umbre que leur cruauté demeure impunie, se desbordent de plus en plus. Mais puisque nostre debvoir est de souffrir, il nous fault baisser la teste; et puisque Dieu veult que son Eglise soit subjecte à telle condition que tout ainsi qu'une charrue passe sur un champ, que les iniques aient la vogue pour faire passer leur glaive sur nous depuis un bout jusques à l'autre, ainsi qu'il est dit au pseaulme, *que nous ayons les dos apprestéz aux coups*. Si cela nous est dur et fascheux, contentons-nous que nostre bon Dieu en nous exposant à la mort la convertit à nostre salut. Et de faict il nous vult mieux d'endurer pour son nom, et ne point fléchir, que d'avoir sa parole sans affliction aucune. Car en prospérité nous n'expérimentons pas que vault son assistance et la vertu de son Esprit pour nous soustenir, comme quant nous sommes oppresséz par les hommes. Cela nous semble estrange; mais luy qui voit plus clair que nous, sçait trop mieux ce qui nous est utile. Or quant il permet que les siens soyent ainsi affligéz, il n'y a nul doubte que cela ne soit pour leur bien. Ainsi il nous fault conclure que ce qu'il en dispose, est le mieulx que nous puissions souhaister. Si nous ne nous contentons de cela, il nous remonstre que d'autant que nostre foy est plus précieuse que l'or ne l'argent, c'est bien raison qu'elle soit mise

en l'espreuve. Item, que par ce moyen nous sommes mortifiéz, pour n'estre point enracinéz en l'amour de ce monde, et que plus d'affections mauvaises que nous ne saurions penser, sont corrigées en nous, et ne fusse sinon que nous sommes humiliéz pour abaisser l'orgueil qui est toujours en nous plus hault qu'il ne seroit besoin. Il y a aussi qu'il nous veult advertir en quelle estime nous devons avoir sa parole ; car si elle ne nous coustoit rien, nous ne saurions qu'elle vault. Il permet donc que nous soyons affligéz pour icelle, afin de nous monstrier combien il la tient précieuse. Mais le principal de tout est qu'il veult que nous soyons configuréz à l'image de son Fils, comme c'est raison qu'il y ait conformité entre le chef et le corps. Ne pensons donc point estre délaisséz de Dieu en souffrant persécution pour sa vérité ; mais qu'il le dispose ainsi pour nostre plus grand bien. Si cela est répugnant à nostre sens, c'est d'autant que nous sommes tousjours plus enclins à chercher nostre repos icy-bas qu'au royaume céleste. Or puisque nostre triumphe est au ciel, il nous fault estre apprestéz au combat, pendant que nous vivons en terre.

Au reste, ne doubtez point, mes frères, selon l'exemple que vous avez devant vos yeux, que Dieu ne (vous) fortifie en tantque mestier sera. Car il sçait bien attremper la mesure des tentations à ce qu'il nous veult donner de forces pour les soustenir. Nous sommes assez admonestéz par l'Ecriture, que les tirans ne peuvent non plus sur nous que ce bon Dieu leur permet. Or en leur permettant, il sçait quels nous sommes, et ainsy il pourvoyra bien à l'issue. Voylà qui est cause de nostre

grand estonnement ; c'est qu'en regardant nostre infirmité, nous ne tournons point les yeux au secours que nous devons attendre et demander de Dieu. C'est donc bien raison qu'il nous deffaille, puisque nous ne le cherchons pas. Mesmes il nous fault espérer qu'après qu'il aura examiné son Eglise, qu'il bridera la fureur des tirans, et la fera cesser malgré leurs dens. En attendant qu'il le face, nostre office est de posséder nos âmes en patience. Si est-ce qu'il accomplira ce qu'il a promis au pseaulme que j'ay alégué cy-dessus, assavoir *qu'il rompra les cordes de la charrue qu'ils traînent sur nous pour nous rompre et descoupper*. Et en un aultre passage, *que le sceptre des iniques ne demeurera point tousjours en l'héritage, de peur que les justes n'estendent leur main à mal faire*. Quoy qu'il en soit, que vous faciez valoir la constance que vous voyez en vos frères qui sont meurtris pour soustenir la vérité de Dieu, à ce qu'elle vous serve de confirmation pour persévérer en la foy. Il a esté dict anciennement que le sang des martyrs estoit la semence de l'Eglise. Si c'est une semence pour donner commencement en Jésus-Christ, ce doibt estre aussi une pluye pour nous arrouser, afin que nous croissions et profitions jusques à bien mourir. Car selon qu'il est précieux devant Dieu, il ne doibt pas estre inutile quant à nous, comme nous voyons que saint Paul se glorifie que ses liens ont servy à l'avancement de l'Evangile, et attend qu'en sa mort le nom de Jésus-Christ sera exalté. La raison est que quand nous sommes persécutéz, Dieu nous appelle à maintenir sa cause comme ses procureurs ; non pas qu'il en ayt besoin ou que nous soyons idoynes à cela. Mais puisqu'il nous

faict tant d'honneur que de nous y employer, il ne veult pas que nous perdions nostre peine. Parquoy nous debvons avoir en extrême détestation ce blaspème d'anciens hypocrites qui murmurent contre ceux qui glorifient le nom du Fils de Dieu jusques à la mort, comme si par la confession de leur chrestienté, ils esmouvoyent scandalle. Telles gens n'ont jamais sceu que c'estoit de Jésus-Christ, mais se sont forgé une idole sous son nom, quand ils réputent à scandale ce qui nous doit servir de signature, pour ratifier de mieulx en mieulx la vérité de l'Evangile à nos consciences. Et puisqu'ils n'ont point honte de contempner les serviteurs de Dieu de témérité, en ce qu'ils s'exposent à la mort pour défendre la querelle du Fils de Dieu, ils sentiront une fois à leur grande confusion, combien ceste témérité qu'ils appellent, est plus agréable à Dieu que leur sagesse, ou plus tost astuce diabolique, dont ils usent en se déguisant et renonçant la vérité pour s'exempter de tout dangier. C'est un horreur que ceulx qui se nomment chrestiens soyent si hébétés ou plustost abrutis qu'ils désavouent Jésus-Christ si tost qu'il démontre sa croix. Quant à vous, mes frères, ayez en révérence le sang des martyrs qui est espandu pour le tesmoignage de vérité, comme desdié et consacré à la gloire de nostre Dieu. Et puis appliquez-le à vostre édification, vous incitant à les ensuyvre. Que si vous ne sentez encores en vous telle préparation, priez Dieu qui l'y mette, gémissans à cause de vostre vice, qui vous retire de vostre devoir, car, comme j'ay dit du commencement, c'est chose par trop dangereuse que de se flatter en sa crainte. Et la foy ne peult

estre long temps assopie, qu'en la fin elle ne s'esteigne, comme nous voyons que ces sages masques, se voulans jouer avec Dieu avec leur feinctise en la fin ils sont privéz de la congnoissance de l'Evangile, comme si jamais n'en eussent ouy parler. Cependant puisque vous voyez que le pauvre troupeau du Fils de Dieu est dissipé par les loups, retirez-vous à luy, le prians qu'il ait pitié de vous pour supporter vostre foiblesse, et qu'il estende sa main puissante pour les repoulser, fermer leurs gueules sanglantes, desbriser leurs pattes, ou bien qu'il les convertisse en aigneaux. Surtout qu'il se déclare estre assis à la dextre de Dieu son Père, pour maintenir tant l'honneur de sa majesté, que le salut des siens. Voylà comme vous sentirez soulagement de luy, vous humilians avec larmes et prières, non point vous despitans et grinçans les dens contre les tirans, comme font aucuns sans chercher ce refuge auquel les persécutions nous doibvent poulser. Quant à moy je voudroye que Dieu m'eust donné le moyen de vous assister de plus près ; mais puisque j'en suis forcloz, je prieray nostre bon Dieu que tout ainsi qu'il vous a une fois commis en la garde de nostre Seigneur Jésus, qu'il vous fasse sentir combien vous estes asseuréz sous un si bon protecteur, afin de vous remettre du tout à sa conduicte, et qu'il luy plaise avoir pitié de vous et de tous ceux qui sont en affliction, vous délivrant des mains des iniques. Et comme une fois il vous a faict participans de la congnoissance de sa vérité, qu'il vous augmente de jour en jour en icelle, la faisant fructifier en sa gloire. Ainsi soit-il. (Novembre 1559.)

A UN PRISONNIER *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit tousjours sur vous, par la communication de son Saint-Esprit.

Mon frère, combien que la cause pour laquelle vous souffrez estant commune à tous enfans de Dieu, nous doibt induyre à estre participans en tant qu'en nous est de vostre affliction, toutesfoys puisque nous n'avons aultre moyen de nous aquiter de nostre devoir, sinon de rendre tesmoignage devant Dieu en nos prières de la compassion et sollicitude que nous portons de vous, je vous prie d'estimer que nous ne defaillons point en cest endroit, et c'est la principale cause qui m'esmeut à ceste heure à vous escrire, affin que vous soyez adverty que nous avons telle mémoire de vous comme de celui qui maintient la querelle de la parolle de Dieu, de la gloire de nostre Sauveur unique et de la doctrine de nostre salut. Vray est que nous aurions aussy à vous consoler, comme il ne se peult faire que vous n'en ayez besoin. Mais pource que la distance du lieu est grande, et l'accès difficile à nos lettres, cela nous retardera à

* *En titre* : A un homme détenu prisonnier pour la parole de Dieu. — 13 novembre. Sans date de l'année : 1559.

faire ce que nous voudrions bien. Et aussy je ne doubte pas que ce bon Dieu ne supplée au défaut qui est en nous du costé des hommes, tant en ce que vous pouvez prendre de saintes admonitions en sa parolle, qu'en ce qu'il imprime par son Esprit en vostre cueur, et que il congnost estre propre à vous confermer. Et de faict quand nous aurions en main tous les moiens qu'on pourroit souhaitter, et que chacun y travailleroit, le tout ne serviroit sinon d'autant que le feroyt valloyr celui qui peult luy seul assez besongner sans nostre labeur. Parquoy la meilleure exhortation que je vous puis faire est que si vous avez moien de lire en la parolle de Dieu, que ce soit vostre exercice continuel, ou, si vous estes privé de ce bien-là, que vous reduisiez en mémoire ce qu'il a pleu à Dieu vous en donner congnoissance par cy-devant, le priant qu'il vous face tellement savourer la substance que vous en soyez nourry et contenté. Au reste qu'au milieu de vos fascheries, il vous souviene tousjours de ce qu'il les peult adoucir. C'est que si Dieu promet d'assister à ceux qui sont chastiez par leurs meffaits, quand ils l'invoqueront, que par plus forte raison il ne lairra pas ceux qui endurent pour le tesmoignage de la vérité. Et affin que vous ne trouviez estrange qu'il vous faille tant souffrir, pensez combien est le nom de Dieu et le Royaulme de Jésus-Christ plus précieux que nostre vie, ne tout ce qui est au monde. Et de faict, ce nous est une consollation inestimable quand nous venons à penser que Dieu qui nous pourroit justement punir pour nos faultes, nous faict cest honneur que nous soyons persécutéz comme tesmoins et deffenseurs de sa parolle, et que nous portions les marques de son Fils qui sont

plus honorables que tous les sceptres et couronnes des princes terriens , voire devant luy et ses anges, quelque contumélie et honte qu'elles aient devant les hommes.

Je considère bien cependant que vous n'estes pas de fer ne d'acier, et qu'il ne se peult faire que vous ne sentiez une grande contrariété de vostre chair qui vous fait sentir de merveillex assaulx. Mais puisque jusques icy vous avez senty l'assistance de nostre bon Dieu si vertueuse, espérez qu'il n'en fera pas moins à l'advenir, et tenez-vous hardyement assuré que comme il prolonge vos afflictions, qu'il continuera aussy quand et quand sa grâce pour vous faire persévérer en patience. Car puisque nous expérimentons la vérité de ses promesses, quand il nous tient la main ferme en nos tribulations, une telle approbation doit bien confermer nostre espérance , comme aussy dit saint Paul. Le tout est qu'en vous laissant gouverner par sa parole , vous attendiez patiemment telle yssue qu'il voudra donner, car comme nous devons estre tousjours prests de le glorifier par la mort, aussy fault-il que nous soyons disposéz à vivre, et languissant tant qu'il luy playra. Et de sa part comme il congnoist nostre pouldre, il est fidelle pour donner bonne yssue aux tentations. Ne doutez pas que vostre partie ne soit comme prisonnière de cœur avec vous , portant tel soing de vos destresses qu'elle doit. Mais ce ne luy est pas un petit allégement quant elle entend que vous avez telle constance en nostre Seigneur , comme doibvent avoir ceux qui sont pleinement desdiéz à luy, et c'est mesme la resjouissance de tous les membres de Jésus-Christ quand ils voyent que son nom est magnifié par la constance invincible de ces martyrs, malgré la

contradiction des iniques. Et non-seulement les fidelles qui sont en ce monde ont de quoy s'en resjouyr, mais aussy les anges du ciel. Mais il y a plus pour les hommes, c'est qu'ils sont d'autant plus confirméz comme l'inconstance et lascheté des puvres malheureux qui renoncent la vérité, est cause de subvertir la foy de plusieurs infirmes. Vray est que j'en parle à ceste heure estant hors des coups, mais non pas fort loing, et ne sçay jusques à quand, car à ce qu'on peult juger, nostre tour est bien prochain¹. Parquoy tous ensemble apprenons de regarder au ciel et ne nous jamais lasser, jusques à ce que nous ayons achevé nostre course, et que un chacun ait ceste sentence imprimée en son cœur de suivre Jésus-Christ quand il appelle, sans regarder que font les aultres, car attendu la desloiaulté de la plus part, ce n'est plus le temps de regarder aux hommes.

Pour faire fin je priezay nostre bon Dieu de vous tenir tousjours la main forte pour vous donner victoire en vos combats, vous guider par son Saint-Esprit et vous avoir en sa protection, et finalement vous faire sentir qu'il a le soing de vous, tellement que vous y puissiez avoir ferme repos, après m'estre aussy recommandé à vostre bonne grâce. Ce 13 de novembre (1559).

Vostre bon frère et serviteur,

CHARLES D'ESPEVILLE.

¹ Depuis la paix de Cateau-Cambrésis, Genève était constamment menacée par les armes du duc de Savoie, unies à celles de l'Espagne et de la France.

AUX FIDÈLES DE FRANCE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit toujours sur vous, par la communication du Saint-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, pource que nous avons à vous escrire appartient pour la plus grant part à chacune des églises de par delà, nous avons pensé que le meilleur seroit d'adresser nos lettres à tous en commun, non pas tant pour espargner nostre peine que pour éviter langaige superflu, et aussi que vous soiez tant mieulx assuré que nous ne varions point envers les uns et les autres, mais désirons que nostre accord soit congnu et testifié également à tous.

Pour le premier, d'autant que nous avons esté advertis qu'aucuns ne trouvent pas bon d'estre examinéz

* Sans date. Lettre circulaire écrite sans doute en 1559, l'année même où les Eglises réformées de France, s'organisant courageusement sous le feu de la persécution, resserraient les liens qui les unissaient les unes aux autres, et souscrivaient en commun à la confession de foi et à la discipline que venait de dresser le Synode de Paris. Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 472 et suivantes. L'application de la discipline suscitait chaque jour de nombreuses difficultés parmi les communautés nouvelles. Consulté sur les points douteux, Calvin multipliait ses instructions, et sa voix respectée tenait lieu de règle aux Eglises, dans leur passage laborieux de l'anarchie à l'ordre, de l'isolement à l'unité.

de leur foy, et en cas qu'ils soient trouvés insuffisans, qu'on ne les admecte point à la cène jusques à ce qu'ils aient mieulx profité, nous prions au nom de Dieu tous ceulx auxquels ceste rigueur desplaist de ne se flatter point en leur vice, et ne point chercher aussi d'estre flattés, car ce ne seroit qu'à leur perdition. Ceste sentence de saint Paul doibt estre bien congneue entre les chrestiens, c'est que tous ceulx qui mangent le pain du Seigneur indignement sont coupables de sacrilège. Or pour en user dignement, il requiert que chacun s'es-prouve soy-mesme, en quoy il monstre que ceulx qui ne sont point capables de s'examiner ne peuvent approcher de ceste sainte table. Parquoy si quelque ignorant s'ingère de recevoir la cène à la volée sans recevoir la foy, il se mocque bien de Dieu. Ceulx donc qu'on empesche de se précipiter ainsy, ne doibvent point estre marris qu'on ait le soing de leur salut. Si chacun estoit bien advisé, nul n'auroit que faire d'autre juge que de soy-mesme, mais pource que beaucoup s'oublent, il est requis qu'il y ait quelque ordre en l'Eglise. Car il y a esté de tout temps, surtout afin que les sacremens ne soient point profanés. Car quant tous y sont admis indifféremment, sans discrétion, c'est ung mespris que Dieu ne peult supporter. Vous sçavez que nostre Seigneur n'a distribué la cène qu'à ses disciples. Ainsi quiconque n'est enseigné en la doctrine de l'Evangile, n'y a point d'accès, selon l'institution du Seigneur. Nul doncques ne se doibt plaindre quant on esprouvera s'il est chrestien, quant on le doibt recevoir à la cène. Aultant en est-il de tout le cours et ordre de la discipline qu'on doibt tenir en l'église, pour rejeter ceulx

qui seront congnus indignes d'y venir. Nous sçavons bien que cecy est trouvé dur et estrange entre ceulx qui ne sçavent discerner le joug de nostre Seigneur Jésus d'avec la tyrannie papale. Mais vous avez à regarder plus tost quel est le vouloir de Dieu pour vous y renger, que de vous lascher la bride à vos appetis. Mesmes les païens nous debvroient faire honte en cest endroit, car combien qu'ils n'aient point observé telle révérence en leurs superstitions que nous la devrions aux saints sacrements, toutesfois ils ont confessé que tous ceulx qui estoient pollus en quelque crime n'y devoient point participer. Or quant il sera défendu à quelqu'un de recevoir la cène, ce n'est pour toujours qu'on l'exclud. Aussi ce n'est pas pour le faire désespérer, mais c'est afin qu'il se humilie, et que les aultres y prennent instruction. Puisque tout cecy est ordonné par la parole de Dieu à laquelle il n'est licite de contredire, nous vous prions au nom de Dieu de n'avoir honte de vous assubjectir à ce que vous voiez estre si bon et saint.

Nous ne doubtons pas que vous n'ayez gens esleus et establis pour corriger les scandales, admonester ceulx qui auront failly, et veiller à ce que tous se gouvernent honnestement. Ceulx qui sont appelléz à telles charges doibvent, de leur côté, se porter si humainement et avec telle modération, que sous ombre de censure fraternele nul ne soit diffamé ou grevé par calumnies, faulx rapports ou sousbçons. Nous touchons le point en particulier, afin qu'on escoute les advertissements qui se pourront faire en telle sorte que la partie (soit) ouye en ses excuses, et qu'on ne donne point licence de détracter

ny de molester les innocens. Ainsi le vray expédient est que celuy qui pour se descharger en voudra advertir les surveillans, le face, mais que celuy qui sera chargé ait liberté de se purger, et en cas qu'il se trouve innocent, que le délateur soit corrigé de son inconsidération. S'il se trouvoit malice en quelqu'un qu'il ait calumnié son prochain à son escient, cela seroit du tout insupportable. Mais vous avez à prier Dieu qu'il gouverne ceulx que vous avez commis à tel office par son esprit en prudence, douceur, zèle et droicture. Cependant souffrez d'estre tenus en bride, selon que nous en avons tous besoin, et que ceulx qui doibvent veiller sur le troupeau, soient les premiers repris et chastiéz.

Entre les aultres vices que plusieurs voudroient qu'on leur pardonnât, il y en a ung de tenir bénéfices en la papaulté et d'en faire trafique, ce qui doibt estre ordonné sans long procès ne dispute, car c'est ung crime incompatible avec la chrestienté que se souiller parmy tels sacrilèges. Il y en a un aultre qui sembleroit de prime face n'estre point si grief, à sçavoir de présenter les enfans au baptesme, ou conduire les morts à la sépulture. Mais quant ceulx qui cherchent d'avoir tel congé, ou se dispensent de faire tels actes, auront pensé à eulx de plus près, se proposans Dieu pour juge, ils passeront aisément condamnation. Car vous estes assez informéz combien le baptesme est souillé en la papaulté par vilaines superstitions et détestables, voire pures mocqueries de Satan. Quiconques doncques présente là son enfant, le pollue autant qu'en luy est, au lieu de luy faire recevoir bénédiction de Dieu. De par-

ticiper aux prières qu'on fait pour les trespassez, il est impossible sinon en desrogeant au sacrifice unique de nostre Seigneur Jésus-Christ, d'autant que le purgatoire est fondé sur les satisfactions humaines. Advisez si tout cela est excusable, et quant aucun scandalize l'Eglise en cest endroit, si cela doit estre dissimulé ou bien supporté comme faulte légère, et si plus tost il ne mérite point correction qui l'incite à se mieulx porter à l'advenir. Nous sçavons bien la captivité où vous estes, et en avons telle compassion que la reigle de charité nous enseigne. Mais puisque vous ne gagnez rien d'estre absous de nous, souffrez d'estre condamnéz par la parole de Dieu, le tout à vostre bien et salut.

Nous entendons aussi qu'il se demaine une aultre difficulté entre vous, à sçavoir s'il est licite à quelqu'un de s'ingérer à prescher en lieu où il y a Eglise réformée sans estre advoué par icelle, et en cas qu'il y en eust de tels, si on les peult aller ouyr ou non. Sur quoy nous vous prions de bien notter que si Dieu vous a faict la grâce de vous recueillir en un troupeau, ce n'est pas à dire qu'en la confession publique, qui est par delà, il n'y ait beaucoup de choses à souffrir qui seroient à condamner en une église bien policée. Nous ne parlons point des actes où Dieu est offensé et qui font répu-gnance à sa parole. Mais veu que les pources papistes sont comme brebis esgarées, quant Dieu suscite gens pour les retirer de telle dissipation, tant s'en fault que nous devions empescher telle ayde, qu'il nous fault practiquer la sentence de nostre Seigneur Jésus, c'est de tenir pour nostre ce qui n'est point contre nous.

Car il n'est point icy question d'office de pasteur, mais seulement d'un qui enseigne pour amener petit à petit à Jésus-Christ ceulx qui en sont esgaréz. Il n'est pas question aussy d'un ordre continuel, mais d'un moien extraordinaire duquel Dieu se sert en la confusion papale. D'avantage il vous doibt souvenir de ce que dict saint Paul que ceulx qui ne sont point domesticques de l'Eglise ne sont point subjects à la règle d'icelle. Bref il nous fault observer ce que le mesme apostre dict aultrement de nous en resjouir quand l'Evangile s'annonce, encores que ce ne soit que par occasion. Pour ceste cause, nous n'oserions pas deffendre aux fidelles d'ouyr les sermons de telles gens, moiennant qu'il y ait bonne doctrine et pure, sans prières superstitieuses ni aultre meslange, non pas que soubz umbre de cela, ils se retirent de l'assemblée, ou qu'ils soient plus nonchalans que de coustume à venir recevoir la doctrine commune de leur pasteur, car plus tost ils doivent estre incitéz et conferméz à suivre l'ordre, auquel Dieu par sa grâce les a introduicts. Parquoy il vous fault bien estre sur vos gardes pour n'estre point circonvenus de ceulx qui cherchent par voies obliques de retirer les brebis du troupeau, pour les desgouster de leur pasteur ordinaire. Cependant il nous semble bien que ceulx qui n'y vont point par curiosité ny pour se destourner du bon chemin doibvent bien estre supportéz.

Il y a plus de scrupule en ceulx qui fréquentent les prédications des caphars, lesquels mesleront quelque mot de la vérité parmy les mensonges pour s'insinuer en faveur. Car nous ne sommes que trop subjects à vanité et menterie de nous-mêmes, sans que nous cher-

chions tels maistres qui nous y attirent. Et de faict c'est à bon droict que Dieu punit tous ceulx qui désirent d'estre abreuvéz de tel meslinge, comme on voit que la plus part se destournent de la vérité et s'infectent des illusions de Satan. Ce qui n'advient que par leur ingratitude, d'aültant qu'ils ne se peuvent contenter de la pure doctrine, mais veulent estre repeuz de vent. Or Dieu par sa juste vengeance permet qu'ils soient empoisonnéz du tout. En général gardez-vous d'estre du nombre de ceulx dont parle saint Paul, qui apprennent tousjours et ne parviennent jamais à la science de vérité, et aussi qu'il vous souviene de l'avertissement de nostre Seigneur Jésus-Christ, c'est de vous retirer du levain des scribes et des pharisiens, veu mesme qu'il nous est difficile à tous qui en avons gousté d'en estre bien purgéz, qu'il n'y demeure tousjours quelque relique de corruption. Que sera-ce donc de ceulx qui en appétant de s'y entretenir, tentent Dieu à leur escient? Aültant en est-il des heures, patenostres, et tous instruments d'idolâtrie, car nous debvons avoir les idoles en telle détestation que leur nom mesme ne passe point par nostre bouche, car il est dit au pseaulme, à quoy s'accorde ce qui est dict en Ezéchiél, *qu'estans repentans des chemins auxquels nous aurons esté esgaréz, nous en aurons honte.*

Il y a d'aultres corruptions qui approchent de cela, car les dez et les cartes qui n'ont point servy aux superstitions, mais à aultres desbauchemens, ont apporté beaucoup de ruines et corruptions au monde. Vray est que nous n'oserions pas condamner du tout les jeux, si on en sçavoit user licitement, mais où se trouve telle

sobriété? Premièrement il n'y a rien au monde qui acangnarde (*sic*) plus les gens que les jeux, voire jusques à tenir leur sens captifs, comme une espèce de sorcellerie. Mais comme ceulx qui y sont accoutuméz ne s'en peuvent retirer, celui qui s'en sera retiré pour un peu de temps les aura tousjours en desdaing. Au reste ceux qui s'y adonnent et continuent en telle folie, tombent en beaucoup d'inconvéniens. C'est chose notoire que les jeux ne sont quasi jamais sans blasphème contre Dieu, sans fraude, ne colère envers les hommes. Après, combien de mesnages en voit-on dissipéz, car nul ne tient mesure qu'il ne se détruise ou se mine petit à petit. Sur tout il est quasi impossible de jouer pour l'argent, que Dieu n'y soit offensé en quelque sorte. Par quoy il est bien requis de s'en eslongner tant qu'on peult. Le meilleur est de s'en abstenir du tout.

Vous ne trouverez point aussi mauvais si nous vous prions, à savoir ceux qui ont des pasteurs chargéz de femme et enfans, d'y avoir esgard pour subvenir à leur nécessité. Vous savez qu'un poure frère ne sera point en liberté ne repos d'esprit pour s'appliquer entièrement à son office, voiant sa famille en disette, et n'y pouvant point donner ordre. Et de faict quand nous sommes exhortéz de nourrir ceux qui travaillent en l'Eglise de Dieu, cela ne se restraint point à leur personnes seules, comme de faict ils seroient inhumains s'ils n'avoient pareil soing de leurs femmes et enfans comme d'eulx-mesmes. Nous y faisons ce que nous pouvons de nostre costé; mais croiez qu'il y a si grande indigence en beaucoup que nous n'y pouvons fournir. Or pource que nous ne doubtons pas que sans estre beaucoup pic-

quéz ne sollicitéz, vous serez prests à faire tout debvoir, ce nous est assez de vous en avoir advertis.

Pour faire fin à la présente, d'autant que nous ne doubtons point que vous ne soiez journellement assaillis et molestéz par les ennemys de la foy, nous vous prions de batailler vertueusement et ne point défailir jusques à ce que vous aiez surmonté tous les efforts de Satan, et que vous aiez accompli vostre course. Mais qu'il vous souviennne quelles armes nous sont données d'en hault, c'est d'avoir tout nostre refuge à celuy qui nous faict ce bien et honneur de nous tenir en sa garde, et ainsi posséder nos âmes en patience. Car de le gaingner par force il ne nous est pas licite. Vous sçavez que tout ce que nous attendons temporairement et sans le congé du maistre, ne peult avoir bonne yssue ne heureuse. Nous sçavons combien ceste tentation est dure et difficile à surmonter, de permettre aux ennemys d'exercer ainsy leur rage sur nous et sur les innocens. Mais si fault-il regarder à quoy nous sommes appelléz, et puisque la volonté de Dieu est que nous souffrions, ne le trouvons point estrange, mesme pour maintenir une cause si précieuse, et nous efforçons d'apprendre à préférer l'honneur de son nom, l'obéyssance que nous luy debvons, le reigne de nostre Seigneur Jésus-Christ, et l'espérance de nostre salut éternel à ceste vie caducque. En cest endroiet doncques, et en général pratiquez ce que l'Escripture enseigne, de renoncer à vous-mesme, pour estre sacrifice de bonne odeur à Dieu. Sur quoy, après nous estre affectueusement recommandé à vous et à vos bonnes prières, nous supplions nostre bon Dieu de vous regarder en pitié afin de vous garantir contre

tous adversaires, de vous tenir sous sa protection, vous gouverner par son Esprit, et vous augmenter en tout bien. (1559.)

A L'ÉGLISE DE CORBIGNY, *

Minute autographe. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La charité de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit de jour en jour augmentée sur vous, par la communication du Saint-Esprit.

Très chers frères, je rends grâces à nostre Seigneur tant de ce qu'il luy plaist d'accroistre journellement le

* *Au dos* : Aux Frères de Saint-Lienard. Sans date. 1559 ?

« Corbigny, autrement appelé saint Léonard, petite ville située au pays de Nivernois, a eu de longtemps la semence de la religion par le moyen d'un nommé Perreau qui en attira quelques autres pour conférer ensemble, etc... » Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 64. Ainsi naquit l'Eglise réformée de Corbigny « qui engendra celles de Vezelay et en partie celle de Nevers. » Assaillie par la persécution (1547-1559) et menacée dans son existence par l'invasion d'un mysticisme grossier que Calvin combattait sans relâche en France et dans les Pays-Bas, l'Eglise naissante fut affermie par les exhortations du réformateur, et par celles d'un de ses anciens membres, François Bourgoin, devenu ministre de l'Eglise de Genève. Les fidèles de Corbigny élurent en 1560 « un ministre fort homme de bien, » Michel Rouillard d'Orléans, et n'hésitèrent pas à tenir leurs assemblées, malgré les menaces du lieutenant du roi, et l'excommunication lancée contre eux par l'official d'Autun. *Hist. eccl.*,

nombre de son peuple entre vous, que de ce qu'il vous entretient en la congnoissance de sa vérité, après vous y avoir une fois appelléz, nonobstant toutes les machinations de Sathan, et toutes les résistances qu'il faict pour destruire ou empescher l'œuvre de vostre salut. Or comme je m'esjouis de ce qui est desjà, aussy ay-je bonne espérance pour l'advenir que ce bon Dieu n'a pas commencé d'espandre ainsi sur vous ses richesses pour retirer incontinent sa main. Car il nous fault estimer que c'est le principal et le plus singulier tesmognage qu'il nous puisse donner en ce monde de son amour paternel, que de nous révéler la congnoissance de son Evangile, veu que là nous pouvons contempler sa face en Jésus-Christ pour estre certains qu'il nous reçoit au nom d'iceluy et nous a pour agréables comme ses chers enfans, et ce par sa bonté infinie, veu qu'il ne trouve en nous que paoureté et misère, qui seroit pour l'induire plustost à nous rejeter qu'à nous accepter, sinon qu'il print occasion de nostre malheureté d'exercer envers nous sa miséricorde. Parquoy, mes frères, qu'il vous souviene que tout ainsy que du commencement le Seigneur Jésus a esté gratuitement promis du Père céleste à nos pères, c'est-à-dire aux premiers patriarches et à tout le peuple d'Israël, sans qu'il eussent rien de leur costé pour estre dignes de recevoir un tel

t. I, p. 749, 750. Privés de leur pasteur en 1564, ils adressèrent la requête suivante à la Compagnie de Genève : — « Nous envoyons le présent porteur exprès pour vous présenter nostre humble requête, à ce que vous nous envoyiez, s'il vous plaist, pasteur pour nous distribuer ce vray pain de vie après lequel nos âmes courent comme altérées, et nous éclairer en ce chemin ténébreux. » — Lettre du 5 mai 1564. Bibl. de Genève, vol. 497 *a*.

bien, tout ainsi pareillement qu'il a esté exposé à la mort par la pure miséricorde du Père pour la rédemption de ceux qui estoient ses ennemis, que aussi maintenant il vous a esté présenté en salut par une mesme grâce. Car nous expérimentons tous ensemble comme Dieu vérifie en nous ce qu'il a dict par son prophète Esaïe, assavoir qu'il *s'est monstre à ceux qui ne s'enqueroient point de luy*. Nous estions, dis-je, errans à travers champs, comme paoures brebis esgarées, et ce bon pasteur Jésus-Christ par l'ordonnance de Dieu son Père nous est venu chercher pour nous amener en son troupeau. Qu'il vous souviene doncq, comme j'ay dict, de quel abysme vous estes sortis pour entrer au royaulme de Dieu, de quelles ténèbres Dieu vous a retiré, de quelle mort il vous a resuscité pour vous appeler à l'espérance de vie. Congnoissez semblablement que c'est de sa pure volonté que maintenant il vous faict persister en sa sainte parole. Car quelle est nostre fragilité, sinon qu'il nous soustienne par sa vertu. Or ceste remonstrance vous doit servir à double fin, c'est qu'en crainte et humilité vous apreniez en vous désiant de vous-mesme, mettre entièrement vostre appui et confort en luy. Veillez en prières et oraisons, (estans) tousjours au guect pour résister au diable, vous armer et munir de la vertu de Celuy lequel seul peult vous donner victoire. Secondement qu'elle vous incite et enflambe à aymer ce bon Dieu d'un amour d'autant plus ardent que le sien qu'il vous a monstre est non-seulement grant, mais inestimable, afin de ne vous rendre indignes de ses bénéfices par vostre ingratitude. Car c'est bien raison que nous respondions à sa voca-

tion, ou autrement qu'il nous laisse là et nous rejette pour se venger du mespris et contemnement de sa grâce. Advisez doncq, mes frères, de cheminer en sorte que vos parolles et vos œuvres rendent tesmoignage que vous estes enfans de Dieu.

Je sçay quant à la confession de vostre chrestienté, en quelle captivité vous estes, et ne suis pas tant inhumain que en considérant les dangiers, je ne supporte vostre infirmité en ce que vous ne déclarez pas à bouche ouverte devant tout le monde ce que Dieu vous a donné à congnoistre de son Evangile. Toutesfois il n'y a dangier qui vous excuse que chascun de vous selon la grâce qu'il a receue ne soit tenu d'édifier son prochain, en tant qu'il en a le moien et occasion. Je dis en doctrine. Toutesfois advisez de faire cela prudemment, en discernant quant il sera mestier de parler et combien, moyennant que vostre prudence ne soit pas charnelle ne mondaine pour vous conseiller de plustost esteindre la lumière que de vous exposer en aucun danger pour l'honneur de Dieu et le salut de nos paoures frères errans. Car voilà ce que aucuns appellent prudence, d'ensepvelir Jésus-Christ de paour d'encourir la haine du monde. Mais pource que c'est une trop grande perversité de nous tant regarder que nous préférions ou mesme comparions nostre seureté au devoir que nous avons à nostre Père céleste, priez-le, mes frères, qu'il vous donne esprit de discrétion pour vous faire droitement juger le temps de parler et le temps de vous taire. Surtout que ce ne soit pas par manière de nécessité ne par ambition, ne par légèreté, mais avec une gravité meure et par une droicte affection de profiter. Et pourtant eslisez

comme le plus expédient celuy qui sera le plus propre à édifier. Que s'il en advenoit quelque fascherie ou persécution, advisez de bonne heure à vous armer et fortifier, afin que lors vous soyez tant mieulx préparéz pour résister à toutes les tentations qu'on vous pourroit faire pour vous rompre le cœur.

Je ne sçay pas en quel estat vous en estes maintenant, et mesme nous sommes en grande perplexité et sollicitude, attendant nouvelles de l'issue que nostre bon Dieu aura donnée à la persécution qui a esté esmeue de par delà. Mais comme ce bon Dieu a promis d'assister aux siens tousjours, et l'a bien monstré par expérience en tous ceux qui l'ont invoqué, ne doubtez point qu'il ne soit près de vous pour vous ayder et empescher la raige de vos ennemis, à ce qu'ils ne puissent faire ce qu'ils voudroient bien. Néanmoins encor que ce fust sa vouldonté de leur permettre la puissance de vous maltraicter pour esprouver vostre patience, si ne faudroit-il pas pourtant fleschir ne reculler, car il nous doibt bien suffire que le Seigneur nous console par sa bonté au milieu des tribulations. Advisez doncq de vous exercer en tant de belles remonstrances qui nous sont données en l'Escripture pour nous fortifier à endurer persécutions pour le nom de Dieu. Advisez, dis-je, de les avoir bien imprimées en vos cœurs, afin qu'elles vous viennent incontinent en mémoire, quant la nécessité le requerra. Car c'est une chose par trop énorme que pour fouyr la mort corporelle, lorsque Dieu veult esprouver nostre constance, nous renoncions la vérité laquelle seule est nostre vie. Quoy que nous en estimions, ceste sentence de nostre Seigneur Jésus est certaine et infaillible, que

quiconque le renoncera devant les hommes, il sera désadvoué de luy devant son Père. Malheur doncq sur ceulx qui s'abuseront en se flattant en cest endroit. Regardez aussy que le profict corporel ne vous destourne de vous adjoindre pleinement à ce bon Saulveur pour monstrier à la vérité et par effect que vous estes des siens. Vous sçavez quel tesmoignage luy rendent les serviteurs des scribes et pharisiens, quant ils furent envoyéz pour le prendre, c'est que jamais ils n'avoient ouy parler homme ainsy. Ils confessent doncq sa doctrine estre plus que humaine. Mais ceste malheureuse affection d'estre à leur ayse et se maintenir en leur estat les faict servir aux ennemis mortels de luy et de sa doctrine. Ne soyez doncq pas, mes frères, semblables à eulx ni à Esaü qui pour une esculée de potaige vendit sa primogéniture. Tout ce qui appartient au corps n'est qu'une esculée de potaige auprès de la grâce d'adoption que Dieu nous présente. Ne prisons donc pas tant les choses de nulle valeur, que nous oblyons l'héritage incomparable lequel nous est présenté.

Quant à toute vostre vie en général, vous avez à considérer la merveilleuse corruption qui est aujourd'huy par tout le monde, non pas pour faire comme plusieurs, assavoir d'aller avec les loups, ne pour penser que cela vous doibve servir d'excuse pour amoindrir vostre péché, si vous faictes comme les aultres, mais pour vous contregarder de tant plus afin de ne vous laisser séduire ou contaminer par maulvais exemples. Car de vray nous avons à cheminer entre les espines, quant nous voyons le monde ainsy pervers. Ne disons pas doncq : tout le monde faict ainsy, veu que nous voyons un déluge de

toute iniquité qui est desbordé sur toute la terre. Ne regardons pas aussy l'un l'autre pour dire : un tel le faict bien, car chascun portera son fardeau. Ne disons pas non plus : c'est mon naturel, veu que la première leçon que nostre Seigneur nous donne en son eschole (est) de nous renoncer à nous-mesmes, et n'y a rien à quoy le Sainct-Esprit nous exhorte tant par toute l'Es-criture qu'à fortifier nostre chair et subjuguier nos affections et les captiver en l'obéissance de Dieu. Escoutons doncq ces belles admonitions qui nous sont faictes par l'apostre, que nous estions ténèbres, mais maintenant estant illuminéz de Dieu qu'il nous faict cheminer comme enfans de lumière; que nous estions charnels, mais que nous sommes lavéz du sang de Jésus-Christ pour persévérer en pureté, que nous estions serfs aux liens de péché, mais que Jésus-Christ nous en a rachaptéz afin que nous vivions doresnavant à luy et à sa gloire, ou plustost qu'il vive en nous, et aultres semblables; car, comme j'ay dict, tout en est plain. Si quelqu'un au contraire se vante de congnoistre Jésus-Christ, et que cependant il suive ses concupiscences, ce n'est pas là telle congnoissance qu'il en fault avoir, comme dict le mesme apostre, car nous sommes aprins de luy de despouiller nostre vieil homme avec ses œuvres. Or il y a beaucoup de vices qui règnent aujourd'huy au monde, tellement qu'il seroit difficile de les nombrer. Mais il y en a qu'on excuse plus que les aultres, sous umbre de la coustumance, comme juremens et blasphemes, jeux, dissolutions vaines ou en danses ou en aultres choses. Ne nous trompons pas en cela, mes frères, et ne nous laissons pas tromper. Car

le jugement de Dieu ne fleschit pas pour les mauuaises coutumes des hommes. Il a une fois prononcé qu'il ne laissera pas impuny quiconque prendra son nom en vain. C'est un arrest irrévocable. Et de faict la raison le veult bien ; car en quelle recommandation nous doibt estre la dignité de ce saint nom soubs lequel tremblent toutes créatures ? Or le prendre en vain, c'est le prendre en mespriz.

Qu'est-ce doncq de le blasphémer ? Si quelqu'un allégué qu'il y est accoustumé, tant pis et tant en est-il plus coupable. Mais il faut adviser de s'en corriger, et ne point provoquer l'ire de Dieu en abusant de sa patience. Touchant les jeuz et les tavernes ou aultres gourmandises, oultre la perte de temps et le desbauchement, nous voyons combien ils emportent de mauuaises conséquences. On s'y coustume, despendant inutilement ou plustost dissipant malheureusement ce qui debvroit estre bien employé en aultre usaige. Les desbats ou mescontentemens en viennent, et depuis qu'un homme y est acaignardé, son esprit y est quasy abruty. Je laisse pour briesveté autres inconuénien infinis qu'on expérimente tous les jours. Des dissolutions et vanités dont j'ay touché il n'est jà mestier d'en faire plus long procès. Qu'on oulvre les yeulx, et on les verra trop clèrement. Pour le dernier, frères, qu'il vous souvienné que nous ne pouvons estre enfans de Dieu que nous ne soyons unis en charité fraternelle, et pourtant qu'elle est appelée lien de perfection, d'autant que c'est le principal point de la vie chrestienne, et lequel Dieu nous recommande sur tous les autres. Or pour vivre ensemble en bonne union, il vous fault regarder de vous ayder l'un

à l'autre, d'estre loyaulx et véritables sans faintise aucune ne malice ou cautèle, d'estre paisibles et gracieux, vous déportant de toutes contentions et noyses, de toutes injures et oultrages, d'estre humbles et modestes, loing de toute présomption et estime de vous-mesmes, car il n'y a nulle peste plus contraire à charité que l'oultrecuydance. Surtout ne vous laissez point transporter par ceste passion tant désordonnée, laquelle aveugle du tout l'homme, j'entens la cholère. Mais advisez de la refréner et de faire force à vous-mesmes pour la refréner et dompter. Car c'est une beste trop furieuse, quand elle n'est point tenue estroictement en bride.

Sur ce, mes frères, après m'estre recommandé à vos bonnes prières, je prieray le Seigneur Dieu nostre Père de vous augmenter de plus en plus les grâces de son Sainct-Esprit pour vous confermer en la congnoissance de sa bonne volonté, vous conformant à l'obéyssance d'icelle, afin que toute vostre vie soit à son honneur, et vous fortifiant en vraye constance, afin que vous puissiez persévérer jusques en la fin à la poursuite de sa sainte vocation. Et d'autant que vous estes ciruis de beaucoup d'ennemis, qu'il vous vueille maintenir en sa sainte protection, se déclarant avoir besoin de vous quand la nécessité le requerra. J'avois bonne dévotion de vous escrire plus à plain. Mais j'espère bien que vous pardonnerez à mes occupations lesquelles ne me permettent de satisfaire ny à vostre désir ny au mien.

Or si vous avez besoin de vous munir contre les persécutions corporelles, encores plus contre celles de l'âme que vous faict Sathan en assaillant vostre foy par

faulses doctrines. Ce n'est pas sans cause qu'il est appelé meurtrier et père des mensonges. Vous l'expérimentez bien. Car d'un costé il s'efforce de vous faire renoncer à Jésus-Christ par la violence et cruaulté des persécuteurs qu'il enflambe contre vous, et qui sont comme ses instrumens pour vous molester; de l'autre costé il suscite des brouillons qui corrompent toute la parole de l'Evangile pour vous séduire et destourner du droict chemin. Il est vray que les persécutions sont bien fascheuses et amères, et qu'il fault bien que Dieu besongne puissamment en nous pour nous fortifier, que nous ne soions point esmeuz ni esbranléz par icelles. Mais encore est-ce une tentation beaucoup plus dange-reuse quand l'ennemy sème l'ivraye parmy le bon grain, pour le corrompre. Car c'est une guerre secrette qui se faict en cachette par-dessoubs terre, tellement que si nous ne sommes bien vigilans, nous sommes circumvenus sans y penser. Or combien que toute doctrine perverse soit poison mortelle, toutesfois jamais n'y a eu de semblable à celle dont le diable a infecté vos quartiers. C'est de ceste mauldite secte des libertins qui se nomment spirituels ¹. Il fault bien dire que la fureur de Dieu est bien embrasée sur le monde, quant il lasche la bride à Sathan jusques-là de persuader telles exécrationes à ceux qui se nomment chrestiens,

¹ Voir la lettre de Calvin à la reine de Navarre, t. I, p. 442, note 4. Dans son traité contre les *libertins*, le réformateur avait retracé avec une admirable éloquence les erreurs de cette secte dont les monstrueuses folies, nées dans les Pays-Bas, s'étaient répandues dans les contrées voisines, et avaient trouvé des disciples dans les Eglises de la Suisse et de la France. — *Recueil des Opuscules* p. 646.

lesquelles feroient dresser aux païens les cheveux de la teste. Qu'il vous souviennne doncq, mes amis, que c'est le temps de prier Dieu, vous recommandant à luy songneusement, et au reste de cheminer en crainte et sollicitude pour ne point tomber par présumption ou nonchalance. Au reste je me depporte de traicter plus amplement de ceste matière, pource que vous avez le traicté que j'ay escrit à l'encontre, lequel vous pourra servir de bouclier pour repousser tous tels assaulx, moyennant que vous receviez en vraye foy les instructions qui vous y sont données par la parole du Seigneur. (1559?)

A L'ÉGLISE DE VALENCE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit tousjours avec vous, par la communication du Saint-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, puisqu'il a pleu à Dieu que les choses se soient si fort avancées par delà, il vous fault apprestre à soustenir de grands combats, comme il

* Siège d'une université célèbre, et d'un évêché qu'administrait un prélat tolérant, Jean de Montluc, Valence compta de bonne heure de nombreux réformés qui se réunissaient en secret dans les faubourgs de la ville. Fondée en 1559 par un ancien avocat de Metz,

n'y a doute qu'ils vous seront dressés en brief par Sathan, lequel met desjà ses supposts en œuvre pour machiner la ruine de tout l'édifice de Dieu. Mais quoy qu'il en soit, vous avez à vous fortiffier non pas pour résister à la rage des ennemys par l'ayde du bras charnel, mais pour maintenir constamment la vérité de l'Evangile en laquelle nostre salut consiste, et le service et honneur de Dieu que nous devons plus priser que nos corps et nos âmes. Nous ne pouvons mieux faire que de prier avec vous que le Père céleste nous tienne en sa protection. Car de faict, quand vous serez assaillis, nous ne serons pas loing des coups. Mais celuy qui a nostre vie et nostre mort en sa main despitera tous les efforts de ceux qui ne nous hayssent sinon d'aautant que nous sommes siens. Ceste retraite nous doit suffire pour n'estre jamais estonnéz. Cependant, selon que vous avez requis, nous

Pierre Bruslé, affirmie par les prédications de Gilles Solas, et d'un gentilhomme angevin, nommé Lancelot, l'Eglise de Valence eut des commencemens orageux et troublés : — « Quant au Dauphiné, dit Rêze, il y eut de terribles remuemens qui commencèrent premièrement à Valence. Car quelques esprits pétulants qui ne se contentèrent d'un état médiocre et paisible, vouloient se manifester en public; les autres, non. Voilà le commencement de leurs divisions, et la source dont un grand mal survint puis après. » — Le parti le plus ardent, composé de gentilshommes et d'écoliers, s'empara en 1560, malgré le Consistoire, de l'église des Cordeliers, y installa les ministres, et veilla en armes autour des assemblées. Ces actes imprudens, imités à Romans, à Montélimart, et sévèrement blâmés à Genève, amenèrent de tristes représailles. Maugiron, lieutenant du duc de Guise, étant entré par surprise dans la ville, fit décapiter deux ministres et pendre trois des principaux citoyens comme séditieux. Ce fut l'origine des longs troubles qui agitèrent tout le pays, et qui précédèrent l'explosion des guerres civiles dans le Dauphiné. *Hist. eccl.*, t. I, p. 219, 342 et suivantes; d'Aubigné, *Hist. univ.*, L. II, et de Thou, L. XXV.

avons eslu le frère qui va vers vous¹, lequel s'est employé par cy-devant fidèlement en l'œuvre du Seigneur, et j'espère qu'il continuera à l'advenir, et que Dieu tirera tel fruit de son labeur que son nom en sera glorifié, et nous aurons tous ensemble de quoy nous en resjouir. Sur quoy nous le prions de vous tenir en sa sainte garde, vous animer de constance invincible, et vous augmenter tous les dons de son Esprit. Ce 22^e d'avril 1560.

A L'ÉGLISE DE MONTÉLIMART *

Minute originale. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

Très chers seigneurs et frères, comme nous bénissons Dieu du bon plaisir qu'il vous a donné de vous assembler en son nom pour l'invocquer et estre ensei-

¹ Le ministre Lancelot, originaire de l'Anjou.

* Sans date. Avril 1560.

A l'époque où, selon l'expression de Bèze, les Eglises se multipliaient avec une merveilleuse ardeur dans les villes et les bourgs du Dauphiné, « ceux de Montélimart aussi soulagés par le sénéchal du pays de Valentinois, nommé Bourjac, acheminés par un cordelier nommé frère Tempeste, preschant la vérité assez rondement en son habit, dressèrent leur Eglise par le ministère de François de S. Paul, à eux aussi envoyé de Genève. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 219 et 343. C'est le ministre dont il est question dans la lettre de Calvin aux fidèles de Montélimart. Renommé pour son savoir et son éloquence qui le rendirent digne de prendre part aux conférences de

gnéz et conferméz en la doctrine de salut, aussy nous n'avons pas voulu faillir de nostre part à vous y aider, en tant que nous en avons eu le moyen. Or pource que nous en avons esté advertis qu'il estoit besoing de vous adresser homme suffisant en sçavoir et prudence, nous avons requis le frère présent porteur de vouloir accepter ceste charge, pour ce que nous n'avions pas homme en main lequel à nostre advis vous peust mieulx contenter, ce que nous aymons mieulx que vous congnoissiez par expérience, que de vous en faire plus long récit. Et voylà aussy qui nous a induits à l'exhorter plus instamment, car à la vérité il avoit bien quelques raisons pour s'excuser, mais en la fin il s'est soumis à s'employer envers vous avec les conditions que nous avons trouvé et jugé estre équitables; c'est qu'en premier lieu il soit en liberté de retourner à une aultre Eglise à laquelle il est obligé, s'il plaist à Dieu par sa bonté infinie de remédier à la dissipation qui y est advenue ¹. Car com-

Poissy, François de Saint-Paul avait été pasteur de l'Eglise française de Berne, et prédicateur de la réforme dans la Saintonge et le Poitou. Les troubles qui s'élevèrent, en 1560, dans le Dauphiné, ne lui permirent pas de faire un long séjour à Montélimart, qu'il dut quitter l'année suivante pour se rendre à l'appel de l'Eglise de Dieppe. Les progrès de l'Evangile n'en continuèrent pas moins dans cette contrée, ainsi que le prouve une lettre du synode de Valence à la Compagnie de Genève, du 8 juin 1562 : — « Comme le zèle à servir Dieu que nous apercevons au peuple de ce pays, nous resjouit merveilleusement, aussi nous ne pouvons penser à la faulte que nous avons de pasteurs, et ouïr les gémissemens du paovre peuple sans grande tristesse. *Car en ceste province où mille ministres ne suffiroient pas, à peine y en a-il quarante.* » — Mss. de Genève. Portef. 1. Voir également (vol. 196), deux lettres de l'Eglise de Montélimart à Calvin, du 18 juillet 1561 et du 29 mars 1562.

¹ Est-ce l'Eglise de Poitiers? Nous lisons dans les Registres de

bien que selon les hommes, il pouvoit quitter ceux qui se sont portéz laschement aux combacts, toutesfois selon le debvoir d'un vray et fidèle serviteur de Jésus-Christ, il s'est seulement retiré d'avec eux pour quelque temps, s'offrant à y retourner quand le troupeau seroit recueilli. Afin doncques de ne point donner occasion à ceux qui ne sont que trop foibles de se refroidir ou se desbaucher du tout, nous ne l'avons pas osé induire plus outre que de vous aller servir pour le temps qu'il pourra, sans faire tort à ceux qui s'attendent à luy. Ainsy nous vous prions de ne point trouver mauvais si vous ne l'avez que par emprunt, et qu'il ne soit accusé de légèreté s'il estoit contraint de tenir la promesse qu'il a desjà faite ailleurs. Toutesfois, ce cas advenant, nous ne fauldront point à vous pourveoir le mieulx que Dieu le nous permettra. Et nous espérons qu'il ne vous faudra pas au besoing, et aussy qu'il vous guidera par son Esprit pour eslire homme qui vous soit propre. Il y a aussy un autre point, à sçavoir qu'il ne peut pas estre longtemps absent d'avec sa femme, et surtout d'autant qu'il la laisse longtemps malade pour le service de l'Eglise, et s'il continuoit encore, on l'estimerait inhumain. Parquoy s'il plaist à Dieu qu'il réside avec vous, il seroit besoing qu'il retirast sa dicte femme et son mesnage pour s'employer plus librement à son office. Cependant nous vous prions affectueusement d'avoir esgard à leur subvenir, comme chascun de vous peut juger quel regret c'est à un homme

la Compagnie, mars 1559 : — « Environ ce temps-là M. François de Saint-Pol fut esleu pour aller prescher l'Evangile à Poitiers, au lieu de M. du Brueil. » Mais Bèze ne mentionne aucune *dissipation* dans l'histoire de cette Eglise en 1560.

chrestien d'abandonner sa famille et la laisser en disette et nécessité. Car nous vous pouvons tester qu'il n'a jamais fait amas des biens de ce monde, tellement qu'il faudroit que sa femme et ses enfans endurassent faim et soif en son absence, s'ils n'estoyent secourus par vous. Mais pource que nous pensons bien que vous serez enclins de vostre bon gré à user de toute humanité en cest endroit, ce nous est assez de vous en avoir advertis. Le principal est que vous le receviez comme vous estant adressé de nostre Seigneur Jésus-Christ pour vous porter la pure vérité de l'Evangile, qui est le thrésor inestimable auquel gist toute perfection de félicité. Car de faict c'est aussy ce qu'il cherche surtout de voir le fruict de son labeur, quand il travaillera fidèlement pour vostre salut. Or si vous portez telle révérence que vous devez à la parole de Dieu laquelle il vous annoncera, nous espérons bien que vous ne défaudrez point quant au reste.

Pour faire fin, d'autant que le frère que vous avez envoyé nous donne à entendre qu'avec le temps vous seriez en délibération de faire prescher en public, nous vous prions de vous retenir quant à cela, et n'y penser point jusqu'à ce que Dieu donne meilleure oportunité. Vray est que nostre affection est de vous espargner. Mais aussy nous ne voyons pas qu'il soit requis vous avancer si fort ¹. Plus tost il nous semble qu'il suffit bien que vous taschiez et mettiez peine d'augmenter le troupeau, et recueillir les pources brebis esparses, et

¹ Les sages conseils du réformateur ne furent malheureusement pas écoutés. Le ministre François de Saint-Paul fut séditionnellement installé dans l'église des Cordeliers, et les réformés de Montéli-

cependant vous tenir quois, sans rien changer pour les temples, moyennant que vous soyez séparés de toutes les pollutions qui s'y commectent. Quand vous ferez vos assemblées paisiblement par les maisons, au moins la rage des malins ne sera pas sitôt enflambée, et vous rendrez à Dieu ce qu'il requiert, à sçavoir de glorifier son nom purement, et vous garder impollus de toutes superstitions, jusqu'à ce qu'il luy plaise ouvrir plus grande porte. Sur quoy nous le supplions, très chers seigneurs et frères, vous gouverner par son Esprit en telle prudence, vertu et simplicité qu'il verra estre bon, cependant vous tenir en sa sainte garde, et vous fortifier en telle persévérance qu'en la fin nous soyons recueillis ensemble en son repos éternel. Ce... (avril 1560.)

A L'ÉGLISE DE *** *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 145.

Très chers seigneurs et frères, la suffisance du por-

mart, comme ceux de Valence et de Romans, veillèrent en armes autour de leur pasteur. « Si la sagesse des mieux advisés, dit Bèze, eust sceu vaincre l'impatience de quelques-uns, il y a grande apparence que la plus grand part du pais sans comparaison se fust ren-gée de soy-mesmes, et se fussent leurs affaires beaucoup plus facilement portées. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 243.

* *Au dos* : Commun formulaire de lettres pour envoy de ministres, en termes couverts à cause de la persécution.

teur sera cause que nous ne ferons point plus longue lettre, comme vous debvez bien penser que la compaignie ne vous l'eust point adressé sans l'avoir cognu loial, fidelle, et mesmes propre à vous déclairer ce qui vous est expédient de congnoistre. Nous vous prions donc de le recevoir comme l'un de nous, l'ouyr et adjouster foy. Quant il verra son labeur profiter envers vous, nous espérons qu'en la fin vous congnoistrez par expérience qu'il n'a pas esté mal choisy.

Sur quoy très chers seigneurs et frères, après nous estre affectueusement recommandéz à vous et à vos bonnes prières, nous supplierons nostre bon Dieu vous avoir en sa garde, vous fortifier par la vertu de son Esprit, et vous augmenter en tous biens. Ce 15 juin 1560.

A LA DUCHESSE DE FERRARE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Madame, combien que j'ay esté souvent requis et sollicité de vostre part, je n'ay peu estre induit de vous envoyer l'homme tel qu'on demandoit, craignant que

* Cette princesse était alors sur le point de quitter l'Italie. Veuve d'Hercule d'Este (3 octobre 1559), elle reprit, au mois de septembre 1560, le chemin de la France, accompagnée des hommages et des regrets de la population de Ferrare : — « Sommamente dispiacque al popolo di Ferrara la perdita di questa real principessa, perche obbligando tutti colla vivacità del suo talento e colle sue dolci ma-

ceux que m'en portoyent la parole ne s'avancassent par bon zèle oultre vostre intention. Car je n'avoys nulles lettres de vous pour me certifier si ainsi estoit ou non, et maintenant encores, madame, j'eusse bien désiré d'avoir quelque meilleure assurance, afin de vous escrire plus librement. Non pas que je me défie du porteur, lequel m'a donné assez bonnes enseignes pour monstrier qu'il estoit envoyé de par vous, mais vous sçavez, madame, combien de gens pourroyent estre subornéz pour tirer de moy choses qui vous tourneroient à grande fascherie et regret.

Quant au serment qu'on vous a contraincte de faire¹, comme vous avez failli et offensé Dieu en le faisant, aussi n'estes-vous tenue de le garder, non plus qu'un vœu de superstition. Vous sçavez, madame, que non-seulement Hérode n'est pas approuvé d'avoir trop bien observé le serment qu'il avoit fait à la volée, mais que cela lui est imputé à double condamnation, ce que je dis, non pas pour vous importuner de m'escrire, mais afin que vous ne faciez scrupule en ce que Dieu laisse en vostre liberté, et dont il vous absout. Je me seray acquitté, madame, de vous en avoir advertie.

niere, da tutti era al maggior segno amata. E tanto più perchè non avea pari nella liberalità, nè mai si stancò in sovvenire i bisognosi colle limosine. » — Muratori. *Antich. Estensi*, t. II, p. 389. Tante du jeune roi François II, et de la régente Catherine de Médicis, la duchesse de Ferrare espéroit exercer à la cour de France une influence utile au parti réformé. Son départ de Ferrare excita les regrets de Calvin, qui n'avait jamais cessé de fonder sur cette princesse de grandes espérances pour la propagation de la Réforme en Italie.

¹ Hercule d'Este, à son lit de mort, avait exigé de sa femme le serment de ne plus entretenir de correspondance avec Calvin. Mss. de la Bibl. de Ferrare.

Du voiage lequel vous avez entrepris, combien que la captivité en laquelle vous estes et avez esté par trop détenue, soit dure et pitoiable, toutesfois si fault-il que je vous déclaire, madame, que vous n'aurez pas beaucoup gagné d'estre sortie d'un abysme pour entrer en l'autre. Car je ne voy pas en quoy ce changement puisse amender vostre condition. Le gouvernement auquel on prétend vous mesler, est aujourd'huy si confus que tout le monde en crie alarme. Quant vous y seriez, et qu'on vous escoutast, je croy bien, ma dame, que les choses n'iroient point du tout si mal, mais ce n'est point ce qu'on cherche. On se veut couvrir de vostre nom pour nourrir le mal qui ne peult plus estre enduré. Or vous aller maintenant fourrer en telle confusion, c'est manifestement tenter Dieu. Je désire vostre prospérité, ma dame, tant qu'il m'est possible. Mais si la haultesse et grandeur du monde vous empesche d'approcher de Dieu, je vous seroye traistre, vous faisant croire que le noir est blanc. Si vous estiez bien résolue de vous porter franchement, et en aultre magnanimité que n'avez fait jusques icy, je le prieroye de vous avancer bien tost en plus grand maniement qu'on ne vous présente, mais si c'est pour dire amen à tout ce qui est condamné de Dieu et des hommes, je ne sçay que dire sinon que vous gardiez bien de tomber de fiebvre en chauld mal. Ce n'est pas à dire pourtant, madame, que je vous conseille de vous plus tenir en la servitude ou vous estes, ne vous y endormir, car c'est trop du passé. Seulement je vous prie de changer tellement que ce soit pour servir à Dieu à bon escient, et tendre au droit but, non plus vous envelopper en des

filets qu'il vous seroit difficile de rompre, et lesquels vous tiendroient serrée aultant et plus que les premiers. Quoy qu'il en soit, c'est par trop languir, madame, et si vous n'avez pitié de vous, il est à craindre que vous ne cherchiez trop tard remède à vostre mal. Oultre ce que Dieu vous a de long temps monstré par sa parole, l'âge vous advertit de penser que nostre héritage et repos éternel n'est pas icy-bas, et Jésus-Christ vaut bien de vous faire oublier tant France que Ferrare. Et Dieu par la viduité vous a rendue plus franche et libre, afin de vous retenir du tout à soy. Je voudroye avoir le moyen de vous remonstrer de bouche ces choses plus à plein, et non pas pour un coup, mais de jour à aultre. Mais je vous en laisseray plus penser selon vostre prudence, que je n'en ay escrit.

Madame, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplie nostre bon Dieu vous tenir en sa protection, vous gouverner par son esprit, et vous accroistre en tout bien. Ce 5 juillet 1560.

AUX SEIGNEURS DE BERNE *

Minute originale de la main de Calvin.

Arch. de Genève. Lettres de la Seigneurie. Année 1560.

Magnifiques seigneurs, nous avons receu vos lettres

* Le règlement des difficultés pendantes entre Berne et Genève

datées du 16^{me} de ce mois, par lesquelles vous nous priez de remectre entre les mains de nos condamnés les biens qu'ils possédoient du temps qu'ils estoient en nostre ville, et desquels ils ont jouy quelque temps par nostre patience. Pour nous induire à ce faire vous alléguez la paoureté et misère en laquelle ils sont, de laquelle on doit avoir pitié. Après vous alléguez qu'ils ne sont pas comparu quant la sentence de Moldon a esté confermée par le superarbitre, d'avantaige qu'ils ne doibvent estre privéz du droict qu'ils ont obtenu. Or en premier lieu, nous sommes contraincts de vous déclarer que si on doit avoir compassion d'eux, ce seroit pour les ramener au bon chemin duquel ils sont encore bien loing. Mais quant nous voions qu'ils ont esté par trop longtemps nourris en leur malice, et s'y

(voir les lettres, p. 426 à 436) avait été soumis à une journée assignée à Moudon le 22 janvier 1559, sous la présidence d'un arbitre de Bâle. Les Bernois demandaient l'exécution de la sentence du bailli de Ternier; les Genevois réclamaient son annulation. Les deux parties ne purent s'accorder, et l'arbitre bâlois n'osa prononcer un jugement. Le 5 août suivant, il rendit une sentence favorable à ceux de Genève, mais les Bernois refusèrent de s'y soumettre, et en appelèrent à un nouveau tribunal, qui maintint la sentence de l'arbitre, et régla le différend à l'amiable.

Durant cette longue procédure entre les deux villes, les biens des réfugiés avaient été vendus pour couvrir les frais de justice. La seigneurie de Berne présenta sur ce sujet une dernière réclamation à celle de Genève :

« 25 nov. 1560. Lettre de Messieurs de Berne pour laquelle ils nous prient de restituer les biens aux dits condamnés.

« Arrêté de leur répondre qu'il nous est impossible de restituer aux dits condamnés leurs prétendus biens, et que s'il y en avoit davantage, il ne satisferoit pas aux despens et dommages par nous supportéz. »

(Extraits des Registres des Conseils.)

sont tellement endurcis qu'ils ne taschent que d'aller de mal en pis, nous ne pouvons mieux faire que de les laisser au jugement ou à la miséricorde de Dieu, selon qu'il luy plaira. Pour ce que nous pensons bien que vous estes assez advertis de ce que font à présent quelques-uns de leurs complices, nous ne vous en parlons point. Touchant ce que vous remonstrez que la sentence de Moldon et la confirmation du superarbitre ne leur doit point préjudicier, nous n'avons saisy ne vendu leurs biens en vertu de ceste sentence. Car il nous semble bien que le droict de nostre ville doit valoir sur nos citoyens et bourgeois. Vous devez sçavoir que portent les sentences de condamnation données contre eux par les syndiques et conseil. Exécution n'en doit pas estre frustratoire. Parquoy en vous alléguant ce poinct, ils n'ont faict sinon empirer leur cause. Du droict qu'ils ont obtenu, nous ne sçavons comment vous l'entendez, et aimons mieux de nous en taire que d'user de langage superflu. Il reste de faire nos excuses en ce que nous ne pouvons pas vous accorder la requeste que vous faictes pour eux. Nous sommes bien records qu'en passant la combourgeoisie nous déclarâmes aux honorés seigneurs vos combourgeois que nous n'avions et ne voulions avoir que faire avec nos dicts condamnés, mais que pour vous gratifier nous estions contens de leur quicter leurs biens situés rièrre nous avec certaines conditions. Dieu aveugla tellement nos condamnés que telle offre si libérale nous leur a point profité. Or maintenant les choses sont tellement changées qu'il ne nous est possible de leur lascher ce qui n'est plus en nos mains. Car le tout a esté vendu et subhaste (sic), et l'argent

a esté employé tant pour nous descharger des vieilles debtes où ils avoient plongé nostre ville par leur mauvais gouvernement, que pour réparer les confusions où ils ont tasché de nous mectre. Car nous pourrions facilement monstrier que dix fois aultant qu'ils ont eu jamais vaillant, ne satisferoit pas aux dommages qu'ils nous ont faicts. Parquoy nous vous prions affectueusement ne prendre pas en mal si nous ne vous accordons pas ce qui ne nous est possible. Quant vous aurez tout bien considéré, nous espérons que selon vostre prudence et équité vous accepterez les raisons que nous avons alléguées pour bonnes. Sur quoy, etc... Donné ce 26^{me} de novembre 1560.

AUX SEIGNEURS DE BERNE *

Minute autographe.

Arch. de Genève. Lettres de la Seigneurie. Année 1560.

Magnifiques seigneurs, il advint samedy (24) de ce mois, qu'un certain paisant que depuis nous avons congnu estre de nos subjects à cause de Chapitre ¹, et

* Entourés d'espions étrangers, ayant à redouter sans cesse un coup de main de la Savoie et de la France, les Genevois vivaient dans de continuelles alarmes, dont on retrouve l'expression dans les Registres des Conseils (1559-1560).

¹ C'était le territoire anciennement dépendant du Chapitre de

encor avons entendu estre serviteur de Domeine Fabrice, nostre citoien, fut arresté sur le soir à la porte, pource qu'il portoit une robbe double, dont la replieure estoit de vostre livrée cachée dedans. Or s'il se fust dit vostre officier, vous sçavez bien qu'il eust esté amyalement receu. Mais pource qu'il nous a mis en avant des subterfuges qui n'ont nulle couleur, nous avons pensé que le meilleur seroit de vous en advertir, et vous prier de nous vouloir déclarer ce qui en est. Il dit que ceste robbe a esté oictroïée par vos Excellences à feu François Fabvre, pour s'en ayder à commander et exécuter sur vos terres. De cela nous n'y voulons contredire, mais il nous est difficile de le croire. Mais surtout en ces temps si troubles, suspects et dangereux, vous voyez qu'emportent ces desguisemens de tenir vos couleurs et livrées cachées pour les monstrier où bon semblera à personnes privées. Car on en feroit comme des fausses escharpes. Parquoy nous vous prions qu'il vous plaise nous en déclarer ce qui en est, affin que tout ce face par bon accord et advis commun.

Il y a aussi, magnifiques seigneurs ¹, que suivant le départ à nous dernièrement apporté par nos ambassadeurs, avons escript à vostre baillif de Ternier d'establiir jour au plus bref pour commencer à la vuidange des appellations de Saint-Victor et Chapitre, lequel nous a répondu n'en avoir eu de vous mandement, à cause de quoy nous vous prions luy faire sçavoir ce qu'en a esté ar-

Saint-Pierre, et concédé à Genève par le traité de 1536 avec Berne. La juridiction de ce pays était partagée entre les deux villes.

¹ Ce dernier paragraphe est écrit de la main du secrétaire de la République.

resté, affin que l'on ne retarde plus de faire justice à tant de pources gens qui la réclament, quoy attendans nous prierons Dieu vous maintenir en sa sauve-garde et protection. Donné ce 26 de novembre 1560.

AUX MINISTRES DE PARIS *

Minute originale corrigée par Calvin. Bibl. de Genève. Vol. 145.

Dire au roy qu'il a trois poincts à considérer surtout :

Premier : Que la délivrance du prisonnier¹ ne se face que par sentence et procès vuïdé, afin qu'à l'advenir il ne demeure tache ne reproche, ce qui est pour son intérêt particulier, afin de l'exempter qu'il ne soit subject à estre fasché ou inquiété de nouveau à l'advenir, selon les occasions qui se pourroient présenter, car par ce moyen la porte sera fermée de luy faire mo-

* Sans adresse et sans date. Décembre 1560.

Ce mémoire dicté par Calvin, et contenant l'expression des vues et des espérances du parti réformé, à la mort du jeune roi François II, était destiné au roi de Navarre. Tous les regards étaient alors fixés sur ce prince, et tous les esprits en suspens. Convoquer à la hâte les états-généraux, instituer un conseil de régence à l'exclusion de Catherine de Médicis, faire le procès des Guises, établir enfin une liberté religieuse modérée, tels étaient les conseils adressés par Calvin au roi.

¹ Le prince de Condé, condamné à mort le 26 novembre 1560, et déclaré innocent, par arrêt du parlement, le 13 juin 1561.

leste. Il y a aussi la conséquence pour soulager les aultres prisonniers et faire une bonne voidange de la cause. Sans cela ce sera tousjours à recommencer. Or le dit roy peult voir que sans danger ny difficulté cela se peult faire, quant la cause sera voidée devant juges compétons, tels qu'ils doibvent estre aujourd'huy, et comme nous espérons qu'il y aura desjà quelque provision pour bien commencer.

Le second point est le principal, pource que d'ice-luy tout despend, c'est d'establis conseil pour gouverner, en quoi si le dit roy ne se porte virilement du premier coup, il y a danger que la faulte ne soit trop difficile à réparer. De consentir que une femme veuve, une estrangère et Italienne domine, non-seulement il luy tourneroit à grand déshonneur, mais à un tel préjudice de la couronne, qu'il en seroit blasmé à jamais. De luy concéder tant d'honneurs qu'il sera possible, cela n'empeschera point qu'il ne retienne le principal. Quoy qu'il en soit, il est plus que nécessaire d'insister à establis conseil, ce qui ne se peult faire que par les estats, et le dit Roy congnoist bien, selon sa prudence, qu'il ne seroit pas bon d'aultrement faire, mesmes encores qu'il fust bon pour le jourd'huy, l'exemple en seroit mauvais.

Or d'aultan que les estats qui estoient assignéz n'ont point commission de ce faire¹, il faudroit sous correction les assigner de nouveau à quelque terme bien briefs, et cependant par manière de provision establis

¹ Les états-généraux, convoqués le 10 décembre à Orléans, n'avaient qu'un mandat restreint, relatif aux questions religieuses, De Thou, L. XXV.

un gouvernement temporel, en quoy il y pourra bien avoir disputes et contredits, d'autant que partie adverse pour se maintenir alléguera les choses qui desjà sont sur le bureau. Mais fauldra-il insister sur ceste résolution que le droict ne peult estre osté à ceulx auxquels il appartient, sans congnoissance de cause. Ce point gaingné qu'il y ait prévision moïenne et passable, la confirmation sera assurée, et n'y aura nulle difficulté que les estats ne fassent ce qui est à désirer selon équité et raison.

Il y a ung mal difficile à guérir du premier coup, c'est de casser ceulx qui ont eu si grand vogue ¹. Il faudroit donc adviser s'il seroit bon de les assaillir rudement sans attendre, ou de différer jusques à ce qu'on leur pust faire procès. Si possible estoit, il seroit bon de leur faire veiller le corps du trespasé, comme ils ont fait jouer ce rosle aux aultres ². Mais quoy qu'on face, s'ils ne sont desgradéz à bon escient, on leur donnera le loisir de se bien fortifier, dont il semble que le meilleur seroit de les tenir en vue, jusques à ce qu'on les manie selon qu'ils ont mérité. Cependant il est à noter que s'ils ont apparence de crédit, ils se feront valoir pour brasser et practiquer, tellement que si on les veult em-

¹ « Quand ceux de Guise, dit Bèze, congurent qu'il n'y avoit plus d'espérance, ils s'allèrent renfermer et barrer dans leur logis pleins de crainte... jusques à ce qu'ils eussent assurance de la royne-mère et du roy de Navarre que rien ne leur seroit fait. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 460.

² Les obsèques du roi se firent sans pompe, et d'une manière peu convenable à la dignité royale. Les sieurs de Lansac et de la Brosse accompagnèrent son corps à Saint-Denis, pendant que les Guises excusaient leur absence par la nécessité de veiller sur leur nièce, Marie Stuart. *Hist. eccl.*, t. I, p. 403. De Thou, L. XXVI.

pescher de mal faire, il les fault tenir en bride courte, et puis ne leur donner pas long terme pour se fortifier, mais les prévenir. Et quant cela se pourroit faire que desjà ils fussent tiréz en cause, quand les estats seront appeléz pour la seconde fois, ce seroit bien le meilleur.

Le troisième point est du faict de la religion, en quoy il est seulement à désirer que la liberté qui avoit esté donnée par le premier édict soit gardée, qu'on puisse présenter requeste ¹. Vray est que cela avoit esté changé, et que les fidèles estoient forcloz de ne sonner mot. Mais pource qu'un tel changement estoit survenu par violence, contre l'honneur du roy, il semble bien que telle liberté pourra estre facilement admise. Or si les requestes sont receues, ce sera bien pour le moins de y donner quelque provision froide et maigre, seulement pour faire cesser les persécutions contre ceux qui ne feront nulle esmeute, et n'attenteront nulle voie de faict. Car ce sera bien assez que ceulx qui ne pourront en saine conscience aller à la messe, aient congé de s'en abstenir, et afin de ne point desnoncer ces gens sans religion, qu'il leur soit permis de s'assembler pour prier Dieu et ouyr sa parolle, avec défenses et inhibitions, sous griesves peines, de ne point entreprendre oultre le contenu de la permission, laquelle pourra estre rendue plus favorable; commandans que tous ceulx qui en voudront estre, soient enrosllez devant les officiers

¹ L'édit d'Amboise (18 mars 1560) avait autorisé les protestants à présenter de libres requêtes au roi au sujet de la religion. Plusieurs états, notamment ceux de Saintonge et de Berry avaient favorablement accueilli ces vœux, et en avaient transmis l'expression à la cour. Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 296, 317. De Thou, L. XXIV.

et gens du roy en chacun siège, et que quelques membres des plus suffisants de la compagnie respondent pour tous, à sçavoir de représenter en révolte ceulx qui contreviendroient à l'ordonnance. .

Ces choses exposées, advertir le dit roy que je n'en ai point icy devisé comme estant en repos, et ne pensant point aux combats lesquels il a à soustenir, mais que j'ensuys les médecins qui proposent ce qui est requis, afin que si les malades n'accomplissent le tout, pour le moins qu'ils en approchent.

L'advertir aussi que jusques à ce qu'il se soit desveillé de tant de vermine, non-seulement il ne suyva jamais bon conseil, pource qu'il sera diverty d'heure en heure, mais aussy que Dieu ne permectra point qu'il prospère, et le prier de lire le psalme 101, auquel il congnoistra mieulx que Dieu n'habitera jamais avec luy, jusques à ce qu'il se soit purgé de telles ordures. Mesmes d'autant que Dieu luy a donné une nature douce et facile, que d'autant plus il se devra garder de n'avoir plus alentour de luy qui ne luy donnent courage de bien faire.

Pour conclusion luy dire que je le supplie de me récompenser en me faisant resjouyr selon qu'il m'a faict pleurer. (Décembre 1560.)

AUX ÉGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE *

Minute originale. Bibl. de Genève. Vol. 145.

Avis pour la tenue d'un concile.

Pour mettre fin aux divisions qui sont en la chrestienté, il est besoin d'avoir un concile libre et universel.

La liberté consiste en trois points, à savoir au lieu, aux personnes, et en la façon de procéder.

Quant au lieu, s'il n'y a seur accès pour tous ceux qui doivent estre ouys à débatre les matières qui sont en controverse, on voit bien que la porte est fermée. Parquoy il seroit requis de choisir une ville située au milieu des nations qui se doibvent trouver au concile, et que tous les princes circonvoisins par les pays desquels il faudroit passer promissent et jurassent de maintenir le sauf-conduit de tous ceux qui y iroyent, tant pour l'aller que pour le retour.

Touchant des personnes, premièrement ce seroit chose inique qu'il n'y eust que les évesques qui eussent

* Même date que le mémoire précédent. Décembre 1560.

Un article du traité de Cateau-Cambrésis stipulait la réunion d'un concile général pour la réforme des abus et le rétablissement de l'unité religieuse en Europe. Mais quels étaient les caractères que devait réunir une telle assemblée, pour être également acceptée comme un tribunal légitime par les protestants et les catholiques? C'est la question à laquelle répondit Calvin dans un mémoire destiné sans nul doute aux Eglises réformées de France.

voix décisives, veu qu'il est assez notoire qu'ils sont parties, et pourtant ne peuvent estre juges compétons.

Davantage, encore que l'autorité qu'ils prétendent leur fust laissée, si est-ce que nul d'eux n'est libre, d'autant qu'ils sont liés et asservis par le serment qu'ils ont au pape de maintenir son siège, qui est directement contre la liberté d'un concile chrestien.

Le remède seroit qu'il y eust gens esleus de la partie de ceux qui désirent et demandent la réformation de l'Eglise tant en la doctrine qu'aux mœurs, lesquels encore qu'ils n'eussent point de voix décisives, se peussent opposer à toutes déterminations répugnantes à la parole de Dieu, et qu'ils fussent ouys en toutes leurs protestations, remonstrans par bonnes raisons pourquoy ils contrediroient à ce que les évesques voudroient passer. Surtout est une chose insupportable que le pape préside au concile comme chef, mesme en ceste qualité nouvelle que le tout dépende de luy et de son plaisir. Mais encore que le premier lieu luy fust accordé, il faudroit qu'il se submist devant toutes choses au concile, et jurast d'observer tout ce qui y seroit décidé et conclu, se démettant de la domination qu'il a usurpée, et que les évesques aussy jurassent de se conformer à l'estat présent pour le maintenir, quand il se trouvera des corruptions et abus tant en la doctrine qu'aux cérémonies et aux mœurs.

Quant à la procédure, elle seroit du tout frustratoire, si on suivoit ce qui a esté accoustumé depuis naguères, c'est que ceux qui désirent réformation proposassent leur dire de bouche ou par escrit, et puis qu'en leur absence Messieurs les prélats en ordonnassent ce que

bon leur sembleroit. Il est donc requis que tous y soient présens, afin que ce qui seroit mal advisé soit redressé, et qu'il soit licite de répliquer contre toutes opinions erronées par bonnes raisons et bien concluantes.

Il est aussi besoin d'avoir arrêté devant toutes choses quel ordre on devra tenir, et savoir qu'en premier lieu les points et articles de la doctrine qui sont en différent, soient débatus; que de là on vienne aux cérémonies, et finalement qu'il soit traité du régime de l'Eglise.

Les points de la doctrine qui sont aujourd'huy en dispute sont du service de Dieu, à savoir s'il doibt estre réglé purement et simplement à l'Ecriture sainte, ou bien si les hommes en ont pu donner loix, et si leurs traditions peuvent obliger les âmes sur peine de péché mortel. Et sous cela seront compris les vœux, la défense du mariage, la confession et choses semblables. Après il est question de savoir sur quoy la fiance de nostre salut est fondée, et si nous sommes justifiés par le mérite de nos œuvres, ou par la miséricorde gratuite de Dieu. De là dépend la matière du franc arbitre, des satisfactions, du purgatoire, et choses semblables. Il y a aussi le moyen d'invoquer Dieu qui est conjoint à la certitude de la foy, et emporte avec soy l'intercession des saints.

Pour le second point des cérémonies, il y aura à traiter de tout ce qu'on a emprunté des ombres de la loy, du nombre des sacremens, avec leurs accessoires.

Le troisième point du régime de l'Eglise, contient la définition de l'office des évesques ou pasteurs, pour savoir à qui ce tiltre appartient, à quoy se rapportent aussi les degrés et ordres, avec privautés et choses semblables.

Or il ne suffiroit pas de tenir concile, s'il n'estoit universel, voire si on prétend d'appaiser tous les troubles de la chrestienté. Vray est que chacun roy et prince peut bien remédier aux troubles de son pays par concile national, quand il n'aura point ses voisins disposéz et accordans avec luy en pareil désir et affection. Mais si on tenoit un concile partial, lequel néanmoins fust appelé universel, ce ne seroit qu'allumer le feu davantage et augmenter les discordes. Parquoy il est plus que requis que ceux qui demandent réformation, acceptent le concile qui se tiendra, afin que toute la chrestienté soit réunie; ou bien que ceux qui ne se voudroient ranger à union et concorde, feussent déclairéz et tenus schismatiques. (Décembre 1560.)

A L'ÉGLISE FRANÇAISE DE WESEL *

Minute originale. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ demeure tousjours sur vous.

Très chers seigneurs et frères, il y a desjà longtemps que j'avoie esté requis par aucuns de vos bons amis

* Voir la lettre aux fidèles de Wésel, t. I, p. 448. Grâce à l'intervention du sénat de Francfort, les réfugiés de Wésel avaient obtenu la faculté de prolonger leur séjour dans cette ville, et d'y professer

de vous escrire, et en avois bonne volonté, selon que je vous ay non sans cause en singulière recommandation. Mais pource que j'avoye esté adverty qu'aultres bons personnages qui estoient vos voisins de plus près, avoient prévenu, pensant que ma peine seroit superflue, je m'en estois depporté. Or maintenant ayant de rechef entendu que l'occasion n'estoit pas encor passée que mes lettres ne vous vinssent aussi bien à propos que jamais, je n'ay pas voulu défailir à mon devoir, c'est de vous monstrier qu'estant eslongné de corps arrière de vous, je ne laisse pas de vous avoir dedans mon cueur, et porter le soing de vostre salut pour m'employer en tout ce que je pourrois à l'avancer.

Premièrement je remercie nostre bon Dieu de ce qu'ayant permis que vous fussiez contraincts d'abandonner le pays de vostre naissance pour le tesmoignage de sa parole, il vous a donné lieu de refuge, où vous le puissiez servir en pure conscience, et mesme vous a recueillis ensemble comme en un petit nid, pour estre en consolation mutuelle l'un à l'autre. Mais surtout je luy rens grâces de la constance qu'il vous donne, tellement que vous ne défaillez point en la persécution, que vous portez patiemment la perte des biens terriens, pensant à la récompense qui est au ciel, que vous ne regrettez point la diminution qui a esté faicte en vous quant au monde, puisque ça esté pour augmenter l'honneur de celluy lequel ne demande d'estre honoré de

librement la foi des Eglises réformées. Privés en 1557 de leur pasteur François Péruzel, appelé à Francfort, ils élurent un nouveau ministre, et ne cessèrent pas de recevoir dans les circonstances difficiles les avis et les directions de Calvin.

nous, sinon pour nous faire participans de sa gloire. Veu la fragilité qui est en nous, ce n'est pas un petit bien que Dieu nous faict, de nous confermer ainsi au besoing, et nous soustenir affin que nous ne soions point vaincus d'aucune tentation. Or pource que ce n'est rien d'avoir commencé ne mesme poursuivy pour un temps, il vous fault tenir sur vos gardes, veiller diligemment, vous inciter par exhortations mutuelles, vous exercer en tout ce qui vous peult donner bon courage, mais surtout requérir instamment ce bon Dieu qu'il vous tienne tousjours la main, pour vous conduire jusqu'au but où il nous appelle.

Mesmes il vous fault penser, puisque vous avez esté persécutéz pour le nom de Jésus-Christ, qu'il vous a faict cest honneur de vous donner sa marque et sa livrée, afin que vous soyez d'autant mieulx recogneus des siens. Et pour cela vous debvez estre incitez à mettre tant plus grand peine à le glorifier en toute vostre vie, car vous entendez bien que si on ne vous voit cheminer comme il appartient à vrays fideles, que le scandale en sera double, et en serez d'autant plus coupables devant Dieu. Que vous soiez doncques en exemple à tous les aultres, tellement qu'on ayt occasion de glorifier Dieu en vous, et qu'on n'aperçoive point que ce n'a pas esté en vain que vous avez souffert pour le tesmognage de l'Evangile. Que vous ne faciez point ceste honte au Fils de Dieu nostre rédempteur qu'il soit déshonoré par vos faultes, et mesmes d'autant que vous estes avec une nation estrange, laquelle se pourroit plustost offenser, si elle voyoit quelques vices en vous. Que cela vous soit ung advertissement de cheminer en tant plus grande

prudence, en obviant à tous scandalles tant petis qu'ils soient. Et puisque surtout nostre Seigneur nous recommande union et concorde, mettez peine de l'entretenir soingneusement entre vous, ce qui ne se peult faire sans vous supporter. Car si nous ne sommes humains à pardonner beaucoup de petites fautes, il est certain que nous aurons tousjours matière de riottes et de picques. Mais le plus grand mal qui y soit, c'est quand chascun est adonné à son sens propre, et nul ne veult céder à son prochain. Parquoy, mes frères, gardez-vous de cela comme d'une peste mortelle. Mais plus tost soyez enclins de vous accommoder l'ung à l'autre, de vous escouter patiemment, d'obéyr plustost à bon conseil, que d'appéter d'estre sages et bien advisés en vous-mesmes, d'user en toutes choses de communications fraternelles. Car en ce faisant vous sentirez que l'esprit de Dieu habitera au milieu de vous, et vous sera conducteur en tous vos affaires. Et que tousjours il vous souviene qu'ambition est mère d'envye, et que d'envye procèdent les rancunes, détractions et telles choses, et que finalement le feu s'enflambe pour esmouvoir contentions et débats qui ne se peuvent pas apaiser, quand une fois ils sont esmeus.

Le principal moien de vivre bien unis ensemble, tant en doctrine comme en tout le reste, est d'estre diligens à fréquenter les sermons d'un bon accord, car comme en la guerre tous se retirent à l'enseigne, pour résister et tenir bon contre les ennemis, aussi nostre Seigneur a voulu que sa parolle nous fust ung enseigne sous laquelle nous convenions. Autrement il fault que nous soions pourement dissipéz. Vous sçavez que si les brebis

sont esgarées qu'elles sont toutes exposées au danger des loups, et qu'il n'y a aultre remède pour les tenir à seurété, que quand elles sont recueillies au troupeau sous la main du pasteur. Il est vray que nous sommes tous sous ung mesme pasteur, Jésus-Christ, lequel nous a prins en sa charge. Mais nous sçavons aussy qu'il a commis les ministres de sa parole pour exercer son office, et a establi cest ordre pour la conservation de son Eglise, comme saint Paul le monstre au 4^{me} des Ephésiens. Estimez doncques que nostre Seigneur vous a faict une singulière grâce, de vous donner ceste commodité que vous aiez sa parole qui vous soit preschée. Et pourtant gardez-vous de la mespriser et d'estre nonchalans à en user, car une telle ingratitude ne demeureroit point impunie. Nous voions en quelle estime ce bon prophète David a eu les congrégations saintes en son temps, tellement qu'il luy faisoit plus mal d'estre banny d'icelles, que d'estre chassé de son païs, privé de sa femme et de ses biens. Et à bon droict, car nous ne pourrions assez réputer le prouffit qui nous provient de ceste police, quand nous avons le moien de convenir ensemble pour estre instruits d'une mesme doctrine, pour invocquer le nom de Dieu d'un cueur et d'une bouche, pour nous confermer en l'usage de ses sacrements, pour faire protestation de nostre chrestienté devant les anges et devant les hommes. Brief c'est ung exercice plus que nécessaire, parquoy la plus grande tentation et la plus périlleuse que Satan vous pourroit suggérer, est de vous faire avoir en mespris ung tel bien ou de vous en distraire par quelque occasion ou couleur que ce soyt. Ne soions point plus saiges que Dieu, nous

faisant acroire qu'il y ait aultre moien de profiter en Jésus-Christ que celui qu'il a ordonné, et principalement quand il nous faict la grâce que nous l'avons en la main. Car je confesse bien qu'il saulve beaucoup de ses esleus en la dissipation de Babilonne, combien que selon les hommes et en apparence visible ils n'aient ne pasteur ne conduicte. Mais c'est d'une façon extraordinaire et miraculeuse, et cependant c'est une verge de son ire qu'ils sont privéz de la prédication de sa parole. Parquoy recevons le bien quand il nous est présenté, sachant que nous ne pouvons autrement respondre à la vocation de Dieu.

Si vous avez quelque difficulté quant à la doctrine, recourez à celui qui vous sera ordonné pour pasteur. Car par conférence amyable, nous parvenons mieulx en bonne résolution de ce qui nous est en doubte. Au contraire c'est une peste merveilleusement pernicieuse que ceste présomption qui est aujourd'huy entre beaucoup de gens, de s'arrester en ses fantasies, et faire conclusion d'une chose devant que l'avoir bien entendue, et se tenir à son propre sens, sans avoir communication avec plus sçavant. Je sçay bien qu'il ne nous fault estre disciples que de Jésus-Christ seul, mais souviennne-vous qu'il se dict maistre des humbles et des petis, et que ce n'est point nous soubmettre à sa vérité que d'estre si audacieulx à suivre des opinions volaiges, qu'il n'y ait nulle bride pour nous retenir. Surtout, mes frères, gardez-vous que Satan ne vous dégoust de la simplicité de l'Evangile, pour vous faire décliner à des curiosités vaines. Ce que Dieu nous enseigne, et ce qu'il veut que nous aprenions de luy,

c'est ce qui nous peult servir en édification, à sçavoir que nous soions instruits à le craindre et l'aimer, à mettre nostre fiance en luy, à l'avoir pour nostre refuge et le glorifier, desdiant toute nostre vie à son obéissance, et à chercher nostre salut en la seule grâce de Jésus-Christ. C'est ce que dict saint Paul que toute l'Escripture est utile à enseigner, à exhorter, à admonester, et rendre l'homme de Dieu parfaict à toutes bonnes œuvres. Parquoy ceulx qui l'appliquent à des subtilités inutiles, abusent meschamment d'icelle et sont sacrilèges. De faict nous voions comment Dieu s'en venge à la rigueur. Car les erreurs et hérésies tant énormes qui règnent aujourd'huy au monde, sont sorties de ceste fontaine. Beaucoup d'esprits légers et vagabons se sont plus tost adonnéz à des questions subtiles, qu'à solide doctrine et profitable, et n'ont cherché aultre chose en l'Escripture, que ce qui servoit à leur fol appétit. Nostre Seigneur par une juste punition a permis qu'ils soient tombéz en des resveries tant absurdes que tout homme de bon sens en a horreur. Et de cela vous en avez assez de miroirs auprès de vous, car les pays circonvoisins de vous en ont esté autant infectéz que nuls autres. Parquoy soiez sur vos gardes, et que Satan n'ait point d'entrée pour vous surprendre. Et sachez que nostre Seigneur desgaigne le glaive de sa parole pour vostre défense, et pour repoulses les assaulx de l'ennemy, quand il vous faict ce bien que vous aiez quelque docteur pour vous munir, affin que vous ne soiez point esbranléz par la cautelle et malice des séducteurs.

Pour obvier à tous dangers qui pourroient advenir,

et pour réduire ceulx qui desjà auroient erré, il seroit bon que vous eussiez quelque police entre vous, c'est que vous eussiez quelque forme de discipline pour admonester ceulx qui faillent, pour tenir les rebelles en bride, et renger chascun à faire son office. Car comme nous avons esté le temps passé sous ceste malheureuse tyrannie du pape, aussi c'est bien raison que nous soions maintenant sous le joug de Jésus-Christ, congnoissans que la liberté qu'il nous donne n'est pas une licence desbridée, qui nous jette en désordre et confusion, mais plus tost que c'est pour nous tenir en son obéissance. Quand doncques vous auriez quelque police décente, elle serviroit non-seulement pour remédier à la diversité des opinions, mais aussy pour réprimer les scandales et les vices, et les dissolutions qui se comectent en la vie, et Dieu seroit de tant plus honoré entre vous.

Quand je vous ay allégué la nécessité que nous avons d'avoir forme d'Eglise pour nous assembler au nom de Dieu, en cela je comprends aussy l'usage des sacrements. Car ne pensons point que nostre Seigneur les nous ait ordonnéz comme choses superflues, et de faict si nous considérons bien nostre infirmité, il nous sera facile de juger combien ils nous sont requis. Nous ne sommes pas spirituels, comme des anges de paradis, qui nous peussions passer de signes visibles. Or puisque Dieu par sa bonté infinie a supporté nostre rudesse jusque-là de nous donner des aides qui soient convenables à nostre capacité, gardons-nous de les rejeter, ou de n'en tenir compte, si nous ne voulons provoquer son ire contre nous. Ainsi que vous aiez en singulière

recommandation le baptesme et la saincte cène. Combien que le baptesme que nous avons tous receu une fois, nous soit un signe perpétuel de la grâce de Dieu et de nostre adoption, par laquelle il nous a faict ses enfans, toutesfois en ordonnant la cène pour une nouvelle confirmation, il a congnu que le premier ne nous suffisoit pas sans le second, et a déclairé qu'il le congnoissoit, affin de nous en advertir. Parquoy celuy qui s'abstiendrait de la cène sous ombre qui s'en pourroit bien passer, seroit séduict et aveuglé de Satan, se mescongnoissant soy-mesme. Et à cela il n'est jà mestier de longs argumens, car si nous ne voulons desmentir Jésus-Christ, il nous fault recongnoistre qu'en nous instituant sa cène, il a déclairé que ce nous estoit ung aide nécessaire. Celui qui sera en un désert, ou enclos en une prison, s'en pourra bien passer, je le confesse, voire d'autant qu'il ne la peult avoir, et Dieu supplée bien ce défaut par la grâce de son Esprit, car je n'entens point que l'Esprit de Dieu soit attaché aux sacrements, mais tant y a que ce sont les moiens ordinaires par lesquels il lui plaist besongner en nous pendant qu'il nous les donne. Ainsi maintenant puisque vous avez la commodité d'en user, gardez qu'en la mesprisant vous n'encouriez devant luy ceste condamnation, d'avoir refusé sa grâce au lieu de l'accepter. Qu'il vous souviennne combien vous avez soupiré et gémí après, du temps que vous estiez en Babylonne. Pensez qu'il y a encore ung nombre infini de bons fidelles espars çà et là qui incessamment avec ung ardent désir regrettent qu'ils n'en peuvent avoir la jouissance.

J'ay bien entendu que vous avez quelque difficulté,

laquelle jusques icy vous a empesché, c'est à cause des cérémonies, lesquelles on vous a voulu mettre sus, pour vous faire accommoder à la façon commune de la ville où vous estes. Quant à cela je confesse que le moins de cérémonie seroit le meilleur, car nous voions par expérience quel danger il y a qu'elle n'engendre superstition. Mais encore quand la chose n'est pas en nostre liberté, si ne fault-il pas que cela nous retarde d'aspirer tousjours au principal. Ce n'est pas chose de si grande conséquence que nous devons à ceste occasion nous priver volontairement de la sainte cène du Seigneur. Désirons tousjours ce que nous congnoissons estre le meilleur, et procurons qu'il se face en tant qu'en nous est. S'il n'est pas en nostre puissance d'en venir à bout, supportons quelques imperfections sans les approuver, moiennant qu'il n'y ait point d'impiété, ne chose qui soit répugnante à la parole de Dieu. Comme s'il y avoit quelque apparence d'idolâtrie, nous debvrions bien y résister jusques à la mort. Mais puisque la doctrine est saine et pure, et que les cérémonies ne sont que pour une honnesteté civile, nous les pouvons bien passer plus tost que d'esmouvoir grand trouble et contention.

Mes frères, comme vous estes persuadéz que je vous porte un amour cordial, aussi je vous prie au nom de Dieu vous tenir assuré que je n'ay regardé en ces admonitions qu'à vostre bien et salut. Parquoy recevez-les humainement, et pesez le tout meurement avec humilité et modestie, vous gardans d'estre préoccupé de quelque obstination qui vous empesche à recevoir ce qui vous est utile. Cependant après m'estre affectueusement recommandé à vos oraisons, je prieray nostre

bon Dieu qui vous accroisse de plus en plus en tous biens spirituels, vous adressant en toute sagesse et prudence, vous fortifiant en patience et constance tellement qu'il soit glorifié de vous jusques à la fin, et que nous en recevions tous ensemble consolation. De Genève. (1560.)

AU ROI DE NAVARRE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Sire, quand je penseroys que mes lettres ne vous fussent à gré, je craindroys de vous importuner et fascher en vous escrivant. Mais la confiance que j'ay me faict hardy, c'est qu'estant persuadé de la révérence que je

* La faiblesse et l'impéritie du roi de Navarre avaient trompé les calculs de Calvin, et les justes espérances du parti réformé : — « Car combien, dit Bèze, que Dieu et les loix l'appelassent au gouvernement du royaume, et que le consentement des états le requist de luy, en quoy il n'eust eu faute de conseil ni de force en cas de résistance pour rétablir toutes choses, tant s'en falut qu'il maintinst son degré, qu'au contraire il se contenta de l'ombre, quittant volontairement le corps et la substance à la royne mère, sans qu'elle y eust nulle difficulté. » — *Hist. eccl.*, t. I, p. 504. Toutefois, en qualité de lieutenant-général du royaume, le roi de Navarre pouvait beaucoup pour l'affermissement et le progrès des Eglises réformées. Calvin n'épargnait à ce prince ni les avertissements ni les conseils.

vous porte, et bonne affection de m'efforcer à vous faire service , vous recevrez humainement le tesmoignage que je tasche d'en rendre. Parquoy, Sire, combien que je sache que vous n'avez pas besoin de mon conseil, si ne laisseroy-je à vous prier et mesme exhorter, au nom de Dieu, qu'il vous plaise prendre courage pour batailler vertueusement et de plus en plus contre toutes les difficultéz dont je sçay bien que vous estes assiégé. Et de faict le restablisement d'un tel royaume mérite bien que rien n'y soit espargné, et par plus forte raison le debvoir est encore beaucoup plus grand à procurer que le règne du Fils de Dieu, la vraye religion, la pure doctrine de nostre salut qui sont choses plus précieuses que tout le monde, soient remises en leur entier. Le plus grand obstacle qui vous puisse empescher me semble assez facile à surmonter : quand il vous plairoit, Sire, remontrer franchement à partie adverse ¹, et luy faire vivement sentir qu'elle ne doit appliquer à vous contrarier le pouvoir qu'elle n'a que par vostre octroy.

Au reste, Sire, il y a quelque matière de laquelle j'ay pensé estre bon et expédient de vous advertir, afin qu'il plaise à Vostre Majesté d'y pourvoir selon sa prudence. Et n'est pas mon naturel ne coustume de m'ingérer ne d'entreprendre. Mais il m'a semblé que c'estoit mon debvoir de vous adresser ce porteur, pour vous déclarer plus à plein de bouche ce qui en est, quand vostre bon plaisir sera, Sire, luy donner audience.

Sire, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray nostre bon Dieu

¹ La régente, Catherine de Médicis.

vous tenir en sa garde, vous soustenir par sa vertu, vous augmenter en tous biens et prospérité. Ce 16 de janvier 1561.

A LA REINE DE NAVARRE *

Minute originale. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

Madame, je ne vous sçaurois assez exprimer combien j'ay esté resjoui par la lettre qu'il vous a pleu es-

* Sans date. Ecrite sans doute en même temps que la précédente, 16 janvier 1561.

Fille de Henri d'Albret, roi de Navarre et de Marguerite de Valois, sœur de François I^{er}, Jeanne d'Albret unit aux talents de sa mère, une raison supérieure et une âme héroïque. Fiancée dans son enfance au duc de Clèves, et mariée en 1548 à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, elle hérita quelques années après du royaume de Navarre. La Réforme avait depuis longtemps pénétré dans ce pays, et les prédicateurs de Genève trouvaient appui et faveur à la cour de Nérac, « Mais la royne, dit Brantôme, qui estoit jeune, belle et très honneste princesse, et qui aimoit bien autant une danse qu'un sermon, ne se plaisoit point à ceste nouveauté de religion. » — Ce fut plus tard, durant le procès du prince de Condé et la captivité du roi de Navarre, que cette princesse, instruite par le malheur, se montra plus attentive aux exhortations évangéliques : — « Voyant, dit Bèze, que la fiance qu'elle avoit eue aux hommes estoit perdue, et que tout secours humain lui défailloit, estant touchée au vif de l'amour de Dieu, elle y eut son recours avec toute humilité, pleurs et larmes.., de sorte qu'au temps de sa plus grande tribulation, elle fit publique profession de la pure doctrine, estant fortifiée par François Le Guay, autrement Bois-Normand, et Henry, fidèles ministres de la parole de Dieu. » — *Hist. eccl.*, t. I, p. 326.

crire à mon frère, monsieur de Chalonné ¹, voyant comment Dieu avoit puissamment besogné en vous en peu d'heures. Car combien que desjà de longtemps il avoit mis en vous quelque bonne semence, vous connoissez maintenant de faict qu'elle estoit quasi estouffée sous les espines de ce monde, comme par faulte de nous exercer journallement en l'Escripture sainte, la vérité que nous avions congneue s'escoule petit à petit jusques à s'esvanouir du tout, si ce bon Dieu n'y remédie. Or il a prévenu par sa bonté infinie pour vous garder d'en venir jusques là. Vray est que ceux qui s'anonchalissent, se plaisent en leur repos, pource qu'ils ne sentent point que c'est un dormir mortel. Mais quand il plaît à Dieu de nous resveiller et solliciter à bon escient à la crainte de son nom, et allumer en nos cueurs un désir ardent de servir à sa gloire, c'est une inquiétude plus heureuse et désirable que toutes les délices, plaisirs et voluptéz auxquelles s'esgarent les pources mondains. Je parle familièrement, Madame, pensant que vous me donnerez congé volontairement de ce faire, comme aussi j'ay receu ce bien de vostre lettre qu'elle m'a donné ouverture et accez facile à vous escrire. Parquoy, madame, je vous prie de priser la miséricorde de Dieu comme elle mérite, non-seulement à ce qu'il vous a pour un coup retiré des ténèbres de mort pour vous faire voir la clarté de vie en son Fils, lequel est le

¹ Pseudonyme de Théodore de Bèze. Envoyé le 30 juillet 1560 à Nérac « pour instruire le roy et la royne de Navarre, dans la parole de Dieu, » il s'était heureusement acquitté de cette mission, et avait repris le chemin de Genève au mois de novembre de la même année. Registres de la Compagnie.

vray soleil de justice, mais aussi de ce qu'il vous a imprimé la foy de son Evangile au fond du cœur, en y donnant une racine visve pour produire les fruits qu'elle doibt. Car vous avez senti par expérience comme les vanitéz de ce monde amortissent la congnoissance de la vérité. On veult nager entre deux eaux, tellement que la parole est rendue froide et inutile, si la vertu de Dieu n'est conjointe avec. Et c'est la vraie et parfaite alliance qu'il promet contracter avec les siens, d'imprimer et engraver sa doctrine en leurs entrailles. Aiant donc receu un tel bénéfice et si inestimable, vous avez occasion d'estre tant plus ardente à vous desdier du tout, comme vous faictes, à celuy qui vous a tant obligée a soy. Et au lieu que les roys et princes se voudroient souvent exempter de la subjection de Jésus-Christ, et ont accoustumé faire bouclier du privilège, sous umbre de leur grandeur, aians mesme honte d'estre en la bergerie de ce grand Pasteur, pensez, madame, que la dignité et haultesse en laquelle ce bon Dieu vous a élevée, vous doibt estre double lien pour vous tenir en son obéissance, comme c'est de luy que tenez tout, et selon la mesure que chascun aura receue, il aura à rendre plus grand compte. Mais puisque je vois comment l'esprit de Dieu vous gouverne, j'ay plus d'ocasion de luy rendre grâces que de vous exhorter, comme si vous aviez besoin d'aiguillons. Joinct aussi que je ne doute pas que vous y appliquiez diligemment vostre estude, comme il est bien requis, attendu la froideur, foiblesse et fragilité qui est en nous.

Desjà de longtemps nous avons essayé de faire nostre devoir envers le roy vostre mary, mesmes par plusieurs

fois à ce qu'il s'esvertuast. Mais vous verrez encores, Madame, par la copie de la lettre que nous luy avons envoyée, combien vostre advertisement a valu.

Madame, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray nostre bon Dieu vous tenir tousjours en sa garde, vous gouverner et adresser par son Esprit, vous fortifier en sa vertu et augmenter en tout bien. Ce (16 janvier 1561).

A LA DUCHESSE DE FERRARE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Madame, combien que j'ay de quoy rendre grâces à Dieu de ce qu'il continue à vous tenir en sa crainte et obéissance, toutes fois comme l'expérience vous monstre assez le besoin que vous avez de vous y avancer de plus en plus et confirmer, j'espère que vous

* De retour en France (novembre 1560), cette princesse avait pris une attitude résolue, et s'était montrée ouvertement favorable au parti réformé. Présente aux états-généraux d'Orléans, elle conseilla la tolérance à Catherine de Médicis, blâma la condamnation du prince de Condé, et adressa au duc de Guise, son gendre, ces prophétiques paroles : — « Si j'eusse esté à la cour, je l'aurois bien empesché, et ceste plaie saignera longtemps, d'autant que jamais homme ne s'est attaqué au sang de France qu'il ne s'en soit trouvé mal. » — Pierre de la Place, *Commentaire de l'état de la religion et de la république*, p. 444, et Brantôme, *Dames illustres*.

me sçaurez tousjours bon gré si pour l'honneur que je vous porte, et le saint désir que j'ay tant de vostre salut, que le nom de Dieu soit glorifié de plus en plus par vous, je m'efforce d'y aider tant qu'il m'est possible. Car je sçay que vous aimez d'estre enseignée et mesme exhortée à vostre debvoir, vous rendant docile et débonnaire à recevoir tout ce que vous sçavez procéder de Dieu. Or, Madame, si vous avez esté par cy-devant advertie que pour cheminer droit, il nous fault oublier tous regards mondains, vous en estes à ceste heure à la pratique. Il n'est jà besoing que je vous récite les difficultés qui vous pourroyent destourner ou retarder de servir à l'honneur de Dieu, veu que vous ne les connoissez que par trop. Mais tant plus vous fault-il fortifier à surmonter tout, espérant que Celuy qui a si bien commencé, parfera. Seulement armez-vous de ses promesses et ayez recours à la vertu de son esprit, laquelle est suffisante pour vous donner victoire sur tous combats. Cependant, Madame, je vous prie de vous esvertuer à donner tel exemple que vous sçavez que Dieu le requiert de vous en tel degré qu'il vous a eslevée, tellement que les bons en prennent courage, et les méchants en soient confus. Voire quand ils devroyent crever, que vous fassiez cest honneur à Dieu, de les despiter pour luy obéir et complaire.

Pour le second, Madame, je vous supplie comme vous avez bien commencé, de persister à soulager les povres membres de Jésus-Christ et procurer le repos de l'Eglise. Car oultre ce que vous sçavez que c'est un service agréable à Dieu, voire un sacrifice de bonne odeur, nous devons bien estre incitéz par ce qui est dit en l'Es-

criture, que ceux qui soulagent les povres membres de Jésus-Christ et leur subviennent, sont coadjuteurs de la vérité de Dieu, qui est un tiltre si honorable que rien ne doibt estre espargné pour y parvenir. Comme ceux qui sont par chemin se hastent tant plus quand ils voyent la nuit approcher, ainsi, madame, l'aage vous doibt de faict advertir de vous efforcer tant à laisser bon tesmoignage en ce monde, qu'aussy le porter devant Dieu et ses anges, comme vous avez eu en recommandation l'Eglise de nostre Seigneur, plus que tous les biens et honneurs terrestres. Quand vous y prendrez courage, comme il appartient, j'espère que Dieu fera tellement profiter vostre magnanimité et constance, que tous fidèles béniront à pleine bouche et d'un commun accord vostre retour en France, confessant que vrayment Dieu a eu pitié d'eux par vostre moyen, leur a tendu la main quand il vous y a ramenée sur vostre vieillesse. Et pource que c'est une œuvre qui surpasse toute faculté humaine je vous prie, ma dame, de vous y inciter et solliciter journellement par les saintes exhortations qui nous en sont données en l'Escriture.

Sur quoy, madame, après m'estre humblement recommandé à vos bonnes grâces, etc... Du 16 janvier 1564.

A L'AMIRAL DE COLIGNY *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monseigneur, nous avons bien de quoy louer Dieu de la vertu singulière qu'il nous a donnée, de servir à sa gloire et advancement du règne de son Fils. Il seroit à désirer qu'il y eust beaucoup de compagnons pour vous ayder. Mais quoyque les aultres soyent tardifs

* Rendu à la liberté après la conclusion de la paix entre l'Espagne et la France, l'amiral s'était ouvertement déclaré pour la Réforme. Inaccessible aux menaces comme aux séductions de la cour, il osa présenter au roi François II, dans l'assemblée des notables de Fontainebleau, une requête des protestants de Normandie demandant le libre exercice du culte, et il ajouta fièrement, en présence des Guises, que, dans cette seule province, cinquante mille personnes étaient prêtes à signer cette pétition de leur nom. Quelques mois après (nov. 1564), il quitta Châtillon pour se rendre, au péril de sa vie, aux états d'Orléans. — « Au partir de sa maison, dit Bèze, il ne voulut dissimuler à sa femme (dame des plus chrestiennes et des plus vertueuses qui ayent esté de son temps) le danger où il s'alloit envelopper, sans en attendre aucune bonne issue..., disant toutefois avoir telle confiance en Dieu qu'il auroit pitié de sa pource Eglise et du royaume, exhortant la dame, ensemble sa famille, de demeurer constans en la doctrine de l'Evangile où ils avoient esté droitement enseignéz, puisque Dieu leur avoit fait congnoistre que c'estoit la vraie et certaine pasture céleste, estimant ne recevoir plus grand heur que de souffrir pour son nom. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 392, 393. La mort subite du roi François II ayant trompé les espérances des Guises, et amené un changement favorable aux réformés, l'amiral n'hésita pas à faire prêcher l'Evangile dans sa propre maison à Paris.

à s'acquitter de leur devoir, si vous fault-il pratiquer la sentence de nostre Seigneur, c'est que chascun de nous le doibt suivre promptement sans regarder qui sont les aultres. Sainct Pierre craignant de marcher tout seul, luy disoit de Jéhan : *Et cestuy-cy, quoy?* La response faite à un homme se doit appliquer à tous. Que chascun pour soy aille où il sera appelé, encores qu'il n'y ait aultre suite, combien que j'espère que la magnanimité que Dieu a fait jusques icy reluire en vous sera bonne instruction pour attirer les nonchalans. Mesmes quand tout le monde seroit aveugle et ingrat, et qu'il sembleroit que toute vostre peine seroit comme perdue, contentez-vous, Monseigneur, que Dieu et les anges vous approuvent. Et de faict, il vous doibt bien suffire que la couronne céleste ne vous peut faillir, après avoir vertueusement combattu pour la gloire du Fils de Dieu en laquelle consiste nostre salut éternel.

Au reste, Monseigneur, j'ay prins la hardiesse de vous adresser le porteur pour vous exposer quelque affaire que vous entendrez plus au long de sa bouche, s'il vous plaist luy donner audience. Je croy, quand vous l'aurez ouy, que vous ne trouverez pas l'advertissement mauvais, ni la poursuite importunante; pour le moins que vous jugerez, selon vostre prudence, que je ne procure que le repos et prospérité du royaume. Je ne dissimule pas le désir que j'ay qu'il fust provenu à ceste pource ville, afin qu'elle ne soit en pillage¹.

¹ Depuis la paix de Cateau-Cambrésis, et la restauration du duc de Savoie dans ses états, Genève était constamment menacée d'une attaque de ce prince, soutenu par le pape et Philippe II. Emmanuel-

Mais pource que j'estime que la seureté d'icelle vous est pour recommandée, vous ne condamnerez pas le soin que j'en ay, auquel Dieu m'oblige, surtout quand il ne tend qu'au bien public de France et en dépend.

Sur quoy faisant fin , Monseigneur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray nostre bon Dieu vous tenir en sa protection, vous augmenter les dons de son Esprit, afin que son nom soit glorifié de plus en plus en vous. Du 16 de janvier 1561.

Vostre humble serviteur.

AU ROI DE FRANCE *

Minute originale de la main de Calvin.

Arch. de Genève. Lettres de la Seigneurie. Année 1561.

Sire, ayans ouï les lettres de vostre Majesté, combien que nous eussions excuse facile pour vous contenter,

Philibert demandait aux puissances catholiques de lui garantir d'avance sa conquête. Mais la France pouvait-elle abandonner Genève au duc de Savoie, sans s'aliéner les cantons suisses, dont elle tirait de précieux secours, sans accroître à ses dépens une puissance voisine et longtemps ennemie? L'indépendance de Genève était nécessaire à la sécurité de la France. — Tel était le sens des représentations de Calvin à l'amiral, et de ce dernier à la cour, dont la politique paraissait en ce moment plus favorable au parti réformé.

* Foyer de la propagande réformée dans les états du midi de

toutesfois nous avons esté bien marris de ce qu'on nous auroit chargé d'estre en partie cause des troubles qui sont advenus depuis quelque temps en vostre royaulme. Nostre petitesse ne nous permet pas d'alléguer quelz services nous avons fait à voz prédécesseurs pour nous monstrier affectionnéz à la couronne de France, tant qu'on eust peu désirer de nous. Si est-ce, Sire, que le bon vouloir n'y est pas défailli, et aussi l'effect s'en est monstté, comme Dieu nous en a donné quelque moyen. Parquoy, Sire, pour le temps passé nous prions vostre Majesté qu'il luy plaise accepter la dévotion que nous

l'Europe, la ville de Genève était incessamment exposée à l'inimitié des puissances catholiques. Le 23 janvier 1561, dans une lettre menaçante au Conseil, le roi de France Charles IX se plaignit vivement des troubles excités dans son royaume par la présence des *prédicans* venus de Genève, et somma la Seigneurie de les rappeler. Dans une conjoncture aussi difficile, le Conseil, extraordinairement réuni, invita les ministres à se rendre dans son sein. — « Après avoir ouï, disent les registres, la lecture de la dite lettre, et consulté entr'eux, ils ont répondu qu'ils étoient fâchés d'être de la sorte blâmés injustement; qu'à la vérité ils ne peuvent nier que quand quelqu'un s'est adressé à eux et qu'ils l'ont cru propre, ils l'ont exhorté à faire son devoir pour avancer la connoissance de l'Evangile en France, comme notre Seigneur nous l'ordonne, mais que pour les troubles arrivés en France, ils n'en sont nullement coupables..., prians le Conseil de répondre au roi qu'ils sont prests à se justifier pleinement et en sa présence de ce qu'on leur impute. » — Extraits des Registres, 28 janvier 1561. Organe de la seigneurie dans les circonstances difficiles, Calvin fut chargé de répondre en son nom au roi de France. — « Ensuite il a été dit de faire promptement la réponse, pour la renvoyer par l'exprès même qui a apporté la lettre. Et de plus il a été enjoint à tous seigneurs de céans et aux ministres de tenir secret, sous peine de la vie, le contenu de la lettre, afin qu'il puisse plutôt paraître au public que le roi nous a écrit à notre avantage qu'à notre désavantage, ce qui pourroit nous porter un très grand préjudice. »

avons eu tousjours et de longtemps, et en laquelle nous avons continué, comme un tesmoignage du désir que nous aurions de servir, en tant qu'en nous seroit, au repos et prospérité de vostre royaulme, et procurer, si nostre faculté le prestoit, que vostre Majesté fust obéie comme elle doit. Mais affin qu'il ne semble, Sire, que sous cette généralité nous veuillons rien cacher, nous protestons en vérité devant Dieu que jamais ne nous sommes mesléz d'envoyer gens en vostre royaulme comme vostre Majesté en a esté informée; qui plus est nous n'en avons jamais esté requis, et ne s'est-on pas adressé à nous, tellement qu'il ne se trouvera que jamais nul de nostre sceu et congé soit allé prescher, sinon un qui nous a esté demandé pour la ville de Londres¹. Non pas que nous trouvions mauvais que la pure chrestienté soit rétablie partout, comme aussi nous supplions vostre Majesté, Sire, avec son Conseil, de ne penser que nous veuillions périr à nostre escient, et perdre nos pauvres âmes qui ont esté si chèrement rascheptées par le précieux sang du Fils de Dieu. Pourquoy nous désirerions bien que la doctrine en laquelle nostre salut nous est asseuré, eust son cours partout. Mais nous congnoissons bien nostre portée, et ne présumons point tant que de vouloir réformer des grans païs, estans assez empeschés de nous tenir paisibles en toute humilité en la petite condition en laquelle Dieu nous a mis. Mais pource que les lettres portoient que cela pouvoit estre fait par quelques-uns des principaux ministres de nostre ville, doubtant pour l'ambigüité du mot que cella ne s'adressast à nos ministres

¹ Nicolas des Gallars.

et pasteurs qui nous enseignent en la vérité de Dieu, nous les avons appelléz pour en sçavoir par eulx certainement ce qui en estoit, affin d'en satisfaire promptement à vostre Majesté, lesquels nous ont répondu qu'ilz ne nient pas que quelques-uns se sont adresséz à eux, et selon qu'ils les ont trouvé de quelque sçavoir et grâce, qu'ilz ne les aient exhortéz à s'employer partout où ils viendroient pour l'avancement de l'Evangile. Car puisqu'ils trouvent et sont persuadéz que la doctrine qu'ilz preschent est de Dieu, tendante à ce qu'il soit duement et purement servi et honoré, que la grâce qu'il nous a faite par nostre Seigneur Jésus-Christ soit congneue comme il appartient, et que tous cognoissent le droict chemin de salut pour y parvenir, il ne se peult faire qu'ils ne désirent qu'elle soit semée partout, tant à ce que Dieu soit glorifié que pour le soing qu'ils sont tenus d'avoir de tous les chrestiens. Et en cela, Sire, ils s'excusent qu'ils n'ont pensé nullement offenser vostre Majesté ¹, veu que c'est le souverain bien de tous rois et princes de faire hommage à Celuy qui leur donne de régner, et qu'il leur est notamment commandé de baiser nostre Seigneur Jésus-Christ en signe d'obéissance.

Touchant d'esmouvoir troubles et séditions entre vos subjectz, ils protestent que leur intention ne fut jamais telle, mais qu'ils ont mis peine de tout leur pouvoir d'obvier et d'empêcher qu'il ne se fist nulle esmeute, qu'ilz n'ont jamais donné conseil de rien changer ou attenter en l'estat public, mais ont exhorté

¹ Ce qui suit est écrit de la main du secrétaire de la République et a été dicté par Calvin.

tous ceux qui les ont voulu ouïr, et induitz à se tenir quois en la subjection de leur prince. Et s'il est advenu quelques esmotions, ç'a esté à leur grand regret, et non pas qu'ilz en aient donné occasion, en sorte que ce soit. Mesme tant s'en faut qu'ils aient favorisé à nulles entreprises, qu'ils se fussent volontiers efforcéz à les réprimer ¹. En somme ils nous ont déclaré qu'ilz n'ont jamais adhéré à nuls conseil d'excès et de port d'armes, mais les ont condamnéz; et qui plus est n'ont jamais conseillé d'occuper temples, pour rien attenter en public sans autorité et congé des feu rois vos prédécesseurs. Et de tout cela ils se sont offertz de se justifier et approuver leur innocence, Sire, toutesfois et quantes qu'il plaira à vostre Majesté les ouïr. De nostre part, tant s'en faut, Sire, que jamais nous ayons esté consentans à nulles entreprises qui fussent pour mettre piques et divisions entre vos subjectz ou troubler la tranquillité de vostre estat, ou exposer vos pays en dangier, que quant il y a eu quelque bruit, nous avons donné ordre et deffendu, sus peine rigoureuse, que nul des nostres ne bougeast, et que quand il vous plaira, Sire, de vous enquérir à la vérité comment il en va, vous trouverez que nous n'eussions peu nous y porter plus fidèlement, comme nous promettons pour l'advenir de ne donner occasion à vostre Majesté de penser autrement de nous que de ceux qui vous sont très affectionnéz et humbles serviteurs, vous suppliant, Sire, qu'il vous plaise nous faire ce bien, que s'il est cogneu que nous défaillions en sorte que ce soit, nous en advertir,

¹ Allusion à la conjuration d'Amboisé. Voir la lettre du 16 avril 1561, à l'amiral de Coligny.

et vostre Majesté, avec son Conseil, cognoistra que nous sommes prestz et enclins à luy complaire.

Sire, après nous estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, nous prierons Dieu vous tenir en sa sainte protection, vous donner bonne vie et longue, et augmenter en tout bien vostre coronne. Donné à Genève, ce mardi 28 de janvier 1561, pris à la Nativité.

Les très humbles serviteurs de vostre Majesté,
LES SYNDIQUES ET CONSEIL DE GENÈVE.

A L'ÉGLISE DE PARIS *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Messieurs et bien-aiméz frères, je croy que l'un de nos amis vous aura porté lettres, et vous aura faict excuse

* Décimée par la persécution, mais recrutée par un ardent prosélytisme, l'Eglise de Paris demandait de nouveaux ministres à celle de Genève. Le ministre Flavigny écrivait à Calvin : — « Si vous nous accordez nostre requeste, vous serez cause d'un avancement si grand, qu'il nous est impossible de l'exprimer. » — Lettre du 22 février 1560. Bibl. de Genève, vol. 497 *a*. L'Eglise de Genève ne pouvait souscrire à ces demandes sans cesse renouvelées, sans se dépouiller de ses propres pasteurs, et sans exposer la ville au redoutable ressentiment du roi de France. — Voir la lettre précédente, ainsi que la correspondance latine du réformateur, février 1561. Chargé de répondre aux ministres de Paris, Calvin leur donnait en même temps des conseils sur plusieurs points importants de politique et de religion.

de bouche, par quoy nous ne pouvons pas satisfaire à vostre désir quant à vous envoyer l'homme que vous demandez. Car pour le premier, il y a l'un de nos compagnons en voiage¹ et de nous despourveoir de deux tout à coup, ce seroit un peu trop, veu qu'il y en a une partie de malades pour lesquels il fault suppléer, comme s'ils estoient absens. Et combien que je ne fasse que me traîner, si fault-il que je sois quasi le plus robuste par force. Il nous semble aussi que vous devriez avoir quelque esgard aux menaces qui nous ont esté faictes, lesquelles sont assez rudes et violentes pour estonner beaucoup de gens. Mais encores celuy que vous demandez est retombé malade de nouveau, tellement que quand nous voudrions esclater comme la fouldre, il luy est impossible de marcher.

Quant au conseil que vous requérez de nous², jusques icy nous n'en avons point ouy parler. Combien que par le bruict commun nous avons entendu qu'on se debvoit assembler, nul n'a faict setnblant qu'il fust besoing de nous en advertir³. Or de nous ingérer, nous ne sçavions s'il en estoit bon, pource qu'il y a beaucoup de testes difficiles à gouverner. Maintenant nous vous dirons en brief ce qu'il nous semble, c'est que vous n'a-

¹ Nicolas des Gallars, appelé à réorganiser l'Eglise française de Londres.

² Sur la conduite à tenir en cas de réunion du concile général. Voir le *Mémoire aux Eglises réformées*, p. 350.

³ Convoqué à Trente pour les fêtes de Pâques 1561, le concile ne s'ouvrit qu'au mois de janvier 1562. Mais cette assemblée ne réalisa aucune des conditions requises par les réformés et nécessaires pour assurer la pacification religieuse de l'Europe.

vez point à vous soucier du (concile¹), pour y envoyer ne confession, ne protestation. Premièrement d'autant qu'elle ne seroit pas receue, et n'y auroit point de moyen de la présenter, et combien qu'il se peult faire, vous donneriez occasion de s'esmouvoir grans tumultes sans profit. Car les ennemys auroient belles couleurs de se ruer sur vous à toute oultrance, comme aiant exposé le païs en proie. Davantage vous devez laisser escouler le péril, pource qu'il y aura assez d'autres opposans, et lesquels possible chercheront par delà qui les accompagne avec autorité. Quand vous aurez pensé de près à tout, vous trouverez qu'il n'y a ny ouverture ny fondement, et qu'en cest endroit il vous fault tenir coys. Il y a aultre raison quant aux estats². Car il faudra essayer tant que vous pourrez de faire remonstrer que le Concile n'est ne catholicque ne légitime, veu que ce n'est qu'une continuation de ce qui a esté faict par cy-devant pour ratifier les résolutions pleines d'erreurs et blasphèmes, et toutes contraires à la parole de Dieu. Il n'y aura aucun lieu ne liberté de congnoistre des matières qui sont en différent, ny d'obtenir quelque bonne réformation des abus; comme aussi le Pape ne cherche point de remédier aux nécessitez de l'Eglise, mais seulement de maintenir son règne, et pourtant qu'il est besoing que le Roy avec son conseil y pourvoie d'une meilleure façon, sans s'attendre à ceux auxquels il ne chault de

¹ Le texte porte : péril. Erreur de copiste.

² Les états-généraux tenus à Orléans, le 13 décembre 1560, avaient été prorogés au mois de mai 1561 à Pontoise. On devait délibérer dans cette nouvelle assemblée sur la réforme des abus religieux et les moyens de rendre la paix à l'Eglise. De Thou, L. XXVII.

mectre son estat et tout son païs et subjects en confusion et ruyne, moiennant que rien de leur profit ne se diminue. Cela se pourroit toucher en forme plus doulce. Dieu vous y veuille donner conseil.

Des aultres points, (que) vous aurez à demander, la délibération en despend de l'estat que bien voiez et qui sera pour lors, combien que la fin devra tousjours tendre et simplement se rapporter à ce qu'il y ait quelque provision passable, et que les povres innocents ne soient molestéz ny affligéz, et qu'on ne face espandre le sang à crédit, comme cy-devant¹. Vous adviserez aussy de faire efforts équitables qui soient pour vous donner faveur à impétrer vostre requeste.

De s'esgaïer beaucoup et occuper les temples, vous sçavez que ce n'a jamais esté nostre advis, sinon par congé. Quand on l'a faict ç'a esté en nous mesprisant². Si on continue nous laisserons les événemens en la main de Dieu. Nous craignons que ceste chaleur ne soit refroidie de quelque dur orage³.

Sur quoy, après nous estre recommandé à vous et à vos bonnes prières, nous supplierons le Père céleste vous tenir

¹ Aux états d'Orléans, Jacques de Silly, comte de Rochefort, avait présenté au roi, au nom de la noblesse, une requête demandant le libre exercice de la religion pour les protestants. Cette requête devait être soumise à la délibération des états prorogés à Pontoise.

² Dans quelques localités du midi de la France, les protestants s'étaient emparés par force, et au mépris des exhortations de Calvin, de plusieurs édifices consacrés au culte catholique. Voir la correspondance latine du réformateur, années 1564-1562.

³ Témoin ce qui s'était passé à Valence. Voir la lettre, p. 330. Le maréchal Damville exerça aussi de sévères représailles contre les protestants du Languedoc.

en sa garde, vous fortifier par la vertu de son Esprit, vous adresser en toutes affaires et vous y donner issue heureuse. Ce 26 février 1561.

A L'AMIRAL DE COLIGNY *

Minute originale corrigée de la main de Calvin.

Bibl. Imp. Coll. Dupuy. Vol. 102.

Monseigneur, j'ay esté adverti par mon frère¹, lequel est avec vous, qu'il vous sembloit bon, et eussiez désiré que je fisse imprimer une excuse, pour me descharger du blâme qui m'a esté mis sus, touchant l'entreprise

* *En note*, d'une main étrangère : Il se purge de l'entreprise d'Amboise.

Tentative hardie d'une minorité religieuse exaltée par la persécution, la conspiration d'Amboise fut le premier acte du protestantisme politique et militaire qui devait s'associer désormais au protestantisme de la foi et du martyre. Elle eut pour agent la Renaudie, pour instrument la noblesse protestante, pour chef secret le prince de Condé, pour motif l'insupportable tyrannie des Guises sous un roi mineur. Coligny qui répugnait à l'emploi des armes pour la cause de la religion, et qui voulait obtenir la liberté de conscience par la conciliation des esprits et les progrès du temps, demeura étranger à cette entreprise. Calvin, que l'on accusa d'en avoir été l'instigateur, avait tout fait pour la prévenir, et la désavoua publiquement par ses lettres. Voir la Corresp. latine du réformateur, 1560-1561.

¹ Antoine Calvin, alors chargé d'une mission en France.

d'Amboise, comme si j'y eusse consenti. Vray est que desjà de longtemps et de plusieurs endroits, j'ay esté requis et sollicité de ce faire, et le pouvois aysément, si je n'eusse eu esgard qu'à ma personne. Mais je m'en suis abstenu, tant pource que plusieurs m'eussent estimé cruel d'insulter à la calamité des povres gens, desquels tout le crime estoit d'avoir esté esmeus d'un zèle inconsidéré, qu'aussi pource qu'on eust peu estimer que j'eusse attendu l'issue pour caller la voile au vent. Parquoy j'ay mieux aimé souffrir en patience d'estre accusé à tort, que de me soucier par trop de ma réputation. Cependant je n'ay jamais rien dissimulé du fait à ceux qui s'en sont enquis, comme maintenant, s'il vous plaist, Monseigneur, d'en ouïr le sommaire, je le vous déduiray à la vérité. C'est que sept ou huit mois auparavant¹, quelqu'un ayant charge de quelque nombre de gens, me demanda conseil s'il ne seroit pas licite de résister à la tyrannie dont les enfans de Dieu estoyent pour lors oppriméz, et quels moyens il y auroit. Pource que je voyois que desjà plusieurs s'estoyent abreuvé de ceste opinion, après lui avoir donné response absolue qu'il s'en falloit déporter, je m'efforçay de lui monstrar qu'il n'y avoit nul fondement selon Dieu, et mesme que selon le monde il n'y avoit que légèreté et présomption qui n'auroit point bonne issue. Il n'y eut pas faute de réplique, voire avec quelque couleur. Car il n'estoit pas question de rien attenter contre le Roy ni son autorité, mais de requérir un gouvernement selon les loix du pays, attendu le bas aage du Roy. Cependant

¹ La conjuration d'Amboise éclata le 46 mars 1560.

les lamentations estoient grandes de l'inhumanité qu'on exerçoit pour abolir la religion ; mesme que d'heure en heure on attendoit une horrible boucherie, pour exterminer tous les povres fidèles. Je respondi simplement à telles objections, que s'il s'espandoit une seule goutte de sang, les rivières en découleroyent par toute l'Europe. Ainsi qu'il valoit mieux que nous périssions tous cent fois, que d'estre cause que le nom de Chrestienté et l'Evangile fust exposé à tel opprobre. Bien lui accorday-je que si les princes du sang requerroient d'estre maintenus en leur droit pour le bien commun, et que les cours de Parlement se joignissent à leur querelle, qu'il seroit licite à tous bons subjects de leur prêter main forte. L'homme me demanda bien quand on auroit induit l'un des princes du sang à cela, encore qu'il ne fust pas le premier en degré³, s'il ne seroit point permis. Il eust encore response négative en cest endroit. Bref, je luy rabbaty si ferme tout ce qu'il me proposoit, que je pensois bien que tout deust estre mis sous le pied. Et voylà pourquoy je n'en fis nul semblant, pource que ce n'eust esté qu'esmouvoir troubles sans raison.

Quelque temps après je fus bien esbahi que La Renaudier² estant arrivé de Paris, me conta que la charge

¹ Allusion au prince de Condé.

² Godefroi du Barry, seigneur de la Renaudie, chef de la conspiration. « Cet homme, dit Bèze, estoit doué de fort bon entendement, et pour un procès longuement démené en plusieurs parlemens entre luy et du Tillet, greffier du parlement de Paris..., avoit esté fort mal traité avec ignominie, et réduit aux prisons, desquelles ayant trouvé moyen de sortir fort habilement, il s'estoit retiré sur les terres de Berne en Suisse, et depuis lors ayant obtenu lettres de révision, et..., par icelles restabli en ses biens et honneurs, estoit

lui estoit donnée, faisant valoir son cas par toutes les couvertures qu'il pouvoit prendre. Mesme je vous proteste, Monseigneur, qu'il vous mettoit de la meslée. Or l'ayant cognu toujours homme plein de vanité et d'outrecuidance, je le reboutay bien loin, en sorte que jamais il ne peut arracher de moy signe aucun de consentement, mais plustost je mis peine à le divertir de ceste folie par beaucoup de raisons qu'il seroit trop long de réciter. Luy se voyant frustré de son attente, complotte en cachète, tant pour desbaucher ceux qu'il connoissoit estre légers, que pour vuider les bourses de ceux qui n'eussent point voulu marcher. Cela se faisoit en petite compagnie, et avec serment de n'en sonner mot. Or il y eut quelqu'un qui n'estant pas si dévot à desbourser, se retira vers maistre Pierre Viret, et lui descouvrit que La Renaudier le sollicitant à faire quelque contribution, l'avoit adjuré de n'en rien dire, surtout à moy, pour ce que je ne vouloys point qu'on sceust que je m'y accordois. Maistre Pierre Viret incontinent vint à moy, selon son devoir, et sur-le-champ je priay monsieur de Bèze de faire venir l'homme, et appellay quelques tesmoins, en présence desquels je le rédarguay asprement de ce qu'il avoit emprunté mon nom à fausses enseignes. Luy protesta et jura qu'il n'en estoit rien, confessant de son bon gré que s'il eust parlé ainsy, il eust esté un menteur trop effronté, veu qu'il avoit entendu tout le contraire de moy. Celuy qui avoit fait le rapport, demeura confus. Cependant les menées se poursuivirent. Mesme La Renaudier s'estant retiré

lors retourné en France pour pourvoir à l'entérinement de ses lettres et au reste de ses affaires... etc. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 250.

au païs de Berne , au lieu de sa demeure , néantmoins il en avoit gagné aucuns qui ne cessoyent d'attirer les autres. Là-dessus je tâche le mieux qu'il m'est possible à remédier au mal. Quand j'appelle ceux qui estoyent embroullés de ceste fantaysie , chacun me le nie. Cependant ils marchent, protestans toutesfois que c'estoit pour empescher toute mutinerie. Si est-ce que voyant la chose aller ainsi au rebours , je me lamentois griesvement , et souvent on a ouy ces propos de ma bousche : — « Hélas ! je ne pensoys pas tant vivre que de voir le jour auquel nous eussions perdu tout crédit envers ceux qui se renomment fidèles ! Faut-il donc que l'église de Genève soit ainsy mesprisée de ses enfans ! » — Bref en tout ce temps-là je ne faisois que gémir. Le conseil estant adverty qu'il se faisoit quelque entreprise , encore qu'il ne sceust que c'estoit , fit crier à son de trompe que nul ne bougeast , et en privé fit semblables défenses par les maisons. Parquoy nul n'est sorti d'icy qu'à la desrobée , et en petit nombre , tellement que nous ne savions pas ce qui se brassoit sous terre. Et de fait , je pensoys que ce fust un jeu de petis enfans ; et quand je me voulois un peu alléger de ma tristesse , je disoys que c'estoit une croisade de chevaliers errans , ou de la Table ronde , qui vrayment estoyent ensorceléz. Il y en a un qui m'est aujourd'hui tesmoin devant Dieu , lequel vous avez cognu , Monseigneur , qu'il n'est jà besoin de nommer ¹. Quand du commencement on luy en parla ,

¹ Le seigneur de Villemongis-Bricquemaut. Il s'était retiré , à la suite de sa femme , à Genève. Bolsec, *Vie de Calvin*, c. 45. Condamné à périr sur l'échafaud , après la conspiration d'Amboise , i trempa ses mains dans le sang de ses frères décapités , et les levant

il ne s'en fit que mocquer, et suivant la révérence qu'il me portoit, refusa plat et court de s'y joindre nullement. Depuis contre son naturel qui estoit d'estre franc et rond, me demande conseil s'il pourroit pas faire un voyage pour avoir raison de son frère, lequel l'avoit mis en grande extrémité. Je pense bien que ceste raison le mouvoit; mais il y avoit quelque regard de ne point estre estimé craintif, surtout de ce que La Renaudier s'estoit vanté vers luy, que vous, Monseigneur, favorisiez la partie. Je luy dis que s'il me vouloit croire il n'y iroit pas. Pour ce qu'il m'affermoit et promettoit qu'il fuirait du tout l'entreprise, et s'en tiendrait éloigné, j'usay de ces propres mots : — « Je vous cognoy; vous « ne vous en tiendrez point estant sur le lieu : Demeu-
« rez donc. » — Vray est qu'il m'exceptoit que si vous, Monseigneur, luy commandiez, il n'oseroit pas refuser. Sur quoy je luy répliquay : — « Comment avez-vous « si mal profité en l'escole de Dieu, que de mal faire au « plaisir des hommes? Plus tost le plus grand service « que vous pavez faire au seigneur auquel vous estes « tant affectionné, seroit de l'empescher, et luy dire « franchement que je luy mande au nom de Dieu qu'il « faict mal, s'il s'embrouille en telle confusion. » — Cependant je ne craignois pas trop de ce costé, pour ce que j'estoys persuadé qu'il n'en estoit rien, et que l'affronteur qui s'estoit taudy (?) de vostre nom, avoit prins une fausse couverture. Quoi qu'il en soyt ce povre gentilhomme s'estant départi cinq ou six fois d'avec moy comme vaincu, en la fin me dit qu'il ne seroit jamais à

au ciel, il s'écria : « O grand Dieu! voilà le sang innocent des tiens, et tu le vengeras. » D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. I, p. 94.

repos qu'il n'eust fait un voyage vers vous. Et je croy de vray que son intention estoit telle. Tant y a que j'avois conceu telle frayeur de ce qui est advenu, que je le laissay partir à mon grand regret. Mesme quand il me vint dire adieu, en luy tendant la main, je luy tournay le dos, monstrant la fascherie que j'avoie au cœur.

Si on demande pourquoy je ne m'y suis plus formellement opposé, premièrement je ne pensois pas qu'il en fust grand mestier, d'autant que je méprisois l'entreprise comme puérile. Et de fait, j'ay tousjours dit que si le fait me déplaisoit, la personne de La Renaudier m'en desgoustoit encore plus. Cependant comme je le tenois homme frivole, je pensois que de soy-mesme il s'escouleroyt ainsi. Puisque je ne doubtois point d'aucun péril, je ne me voulois point escarmoucher pour donner cause de grandes esmotions, ni allumer ung feu qui se fust espandu par trop loing, car il estoit bien à présumer que plusieurs innocents eussent porté la paste au four de ce qu'ils ne pouvoient mais. Ceste raison m'a retenu, à sçavoir d'espargner les innocens que je ne pourroys discerner d'avec les coupables, comme aussy que je ne savois nul accès pour y donner ordre. Toutesfois monsieur Coignet qui est ambassadeur aux liguees pour le roy, sçait ce que je luy en dicts alors. Tant y a que mon intention n'a pas esté de nager entre deux eaux ou dissimuler par astuce, et tant moins de grattifier à l'ardeur de ceux qui se précipitoient d'eulx-mesmes. Car j'ay tousjours librement dict que si leur folie prenoit bien, je seroys l'homme le plus dégradé du monde, comme aiant trahi l'Eglise, ayant empesché l'œuvre de Dieu, m'estant opposé à la liberté, et choses semblables.

Puisque je mesprisay le tout et aimois mieux estre tenu lasche et couart, que de lascher la bride à ce que je ré-prouvois, vous pouvez juger, Monseigneur, pourquoy j'estois contraint de me taire, ou pour le moins ne faire point grande esmeute. Si est-ce qu'en ce temps-là on a ouy des sermons plusieurs de moy, où j'ay débattu ceste cause avec aussi grande véhémence qu'il estoit possible. Ce qu'on peut assez voir, d'aultzant qu'ils ont esté recueillis de mot à mot avec la daste du mois et du jour, dont il apert que je ne jouois point double personnage, et que je n'usois point de silence pour rien remuer par dessoubs terre.

L'issue estant advenue telle que chascun sçait, j'en fus anguoissé, comme je debvois, mais non pas estonné comme d'une chose nouvelle, pource que je l'avais constamment ainsi prédit, avec protestation que je craignois d'estre en la fin cognu trop vray prophète. Que s'il eust esté en ma liberté d'y mieux pourvoir, je ne m'y feusse point espargné, comme j'ay bien dissipé d'aultres pratiques qui se menoient de loing, sans ce que nul du royaulme en ait esté adverty. Cependant je ne puis pas empescher qu'on ne m'accuse là où je ne puis estre ouy, mais il me suffit d'avoir Dieu pour mon guarand, et tous ceulx qui ont commerce avec moi pour tesmoings, tellement que partout où on me voudra donner audience, j'auray la bouche ouverte pour monstrar qu'on me faict grand tort en me chargeant de telles calomnies. Depuis, quant le roy de Navarre m'a requis de son bon gré et propre mouvement de luy envoyer monsieur de Bèze, il sçait que mon affection n'a pas tendu sinon au bien et repos public du païs de France, et à la

seureté de l'estat du roy. Mais oultre ce qu'il sçait, j'ay de bons tesmoins que j'ay tasché par menées obliques de refroidir ceux qui estoient par trop eschaufféz. S'il plaît à aucuns soit par malice ou aultrement de m'imputer tout le mal qui se fera bien loing de moy, quoy ferois-je sinon de requérir qu'on s'enquière et qu'on sache comment il en va? Car quand la vérité sera cognue, j'auray de quoy despiter tous malveillans qui me voudroyent blasmer. Il s'est faict des excès en Provence ¹; aucuns ont pris les armes; quelques gens ont esté tuéz; mais il fault sçavoir si j'ay eu nulle intelligence avec les autheurs, si jamais je les avois veu ni cognu, si nous avions communiqué ensemble par lettres ou messages. Or on trouvera que je n'ay pas moins réprouvé tous leurs actes, que ce qui s'estoit faict auparavant. Nous avons aussi ouy parler de quelque tumulte advenu à Lyon ², mais quoy que ce soit, la source venoit bien d'ailleurs, et, s'il n'eust tenu qu'à moy, ceste légèreté se fut doucement amortie. Cependant je n'ay jamais veu celuy à qui on atribue la faulte, et s'il y a eu de la légèreté, ce n'est pas à moy qui y ay résisté, d'en porter la condamnation. Mesmes pource qu'alors, messieurs de ceste ville ouïrent seule-

¹ Charles de Montbrun avait tiré l'épée dans le Dauphiné, et le comtat Venaissin, pour la défense de la religion. L'assassinat d'un gentilhomme protestant de Castellane, Antoine de Mouvens, mit toute la Provence en feu. Paul de Mouvens, frère d'Antoine, ne pouvant obtenir justice de ce meurtre, accompli avec des circonstances atroces, prit les armes, et saccagea tout le pays autour d'Aix. Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 374 à 383. De Thou, L. XXV.

² « En l'an 1564, ceux de Lyon voyans comme en la pluspart du royaume, et mesmes en la cour du roy on preschoit publiquement, s'enhardirent de faire le semblable. » *Hist. eccl.*, t. III, p. 245. Ces premières assemblées donnèrent lieu à quelques séditions.

ment murmurer qu'aulcuns se levoient souldain, ils firent deffences estreittes à tous habitans de ne bouger, on n'a pas laissé pourtant de dire qu'il estoit sorti quinze cens chevaulx de Genève. Mais il faudroit avoir bien claire veue pour compter ce qui n'est jamais apparu. Je laisse encores à dire qu'il s'est faict en ceste ville des chastimens de ceux qui s'y estoient fourrés trop avant, encores que ce fust plus tost par simplicité que par malice. Voilà en somme, Monseigneur, toute l'histoire de ce qui me touche, voire à la pure vérité, dont vous pouvez juger selon vostre prudence s'il seroit expédient, pour me purger comme il m'est facile, que j'aggravasse la cause de ceux lesquels je désire de supporter. Car je me suis esbahy, voiant des bonnes gens et de grande piété avoir esté ravis et déceus par inconsideration, mesmes avoir esté circonvenus, parce qu'on leur avoit malicieusement caché l'avertissement que je leur donnois. Au reste je me doibs garder de m'estre induict par ambition à me justifier, tellement que cela leur nuise ou emporte préjudice. Mesmes je désire, encores que tout le mal deubt retomber sur ma teste, que le scandale soit ensebvely.

Monseigneur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je prieray nostre bon Dieu vous tenir en sa protection, vous augmenter en toutes vertus, et vous gouverner par son Esprit jusques en la fin. (16 avril 1561.)

A L'ÉGLISE D'AIX *

Copie. Bibl. Imp. Coll. Dupuy. Vol. 102.

Très chers seigneurs et frères, soyez tous persuadéz qu'ayans entendu les extorsions et violences qui ont esté faites à plusieurs, nous sommes touchéz de telle compassion que requiert le lien fraternel qui est entre nous. Ce que nous protestons afin qu'il ne vous semble qu'estans loing des coups et à repos, nous soyons plus hardis à vous exhorter à patience, d'autant que le mal ne nous touche point. Or combien que la tristesse nous soit com-

* Aux frères d'Aix, en Provence.

L'Eglise d'Aix, une des premières de ce pays de Provence qui vit en une seule année (1559) se relever les Eglises de Cabrières et de Mérindol, et s'organiser soixante Eglises entre la Durance, le Rhône et la mer, eut d'abord pour pasteur un gentilhomme du Dauphiné, Claude de la Boissière. Elle grandit dans l'épreuve, et se fortifia par le martyre. Le sire de Flassans, consul de la ville en 1561, ayant fait décider l'expulsion des religionnaires, « cela fut cause, » dit Théodore de Bèze, que non-seulement plusieurs gentilshommes « et autres personnes notables furent chassés avec grande violence, » « mais aussi quelques-uns meurtris par la furie de la population. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 894. Ce fut dans ces tristes circonstances que Calvin s'adressant à l'Eglise persécutée, lui recommanda la patience et la soumission. Sa voix fut écoutée. On lit dans la réponse de l'Eglise d'Aix à Calvin, du 29 mai 1561 : — « Dieu nous face cependant la grâce de bien retenir et observer vos saintes admonitions, à quoy nous avons bonne volonté d'entendre et apprendre, et y faire renger chacun tant que pourrons. Le Seigneur vous veuille rétribuer le loysir de vostre labeur, et vous bénir en toute bénédiction. » — Mss. de la Bibl. de Genève, vol. 496.

mune avec tous, si nous fault-il retraindre et tenir en bride, et donner tel conseil l'un à l'autre que celui qui a toute autorité par devers nous soit simplement obéi. Nous sçavons bien que c'est une belle couleur et apparente, qu'il est licite de se revenger contre un populaire mutin, pour ce que ce n'est point résister à l'ordre de justice, mesmes que les loix arment tant grans que petis contre les brigans. Mais quelques raisons ou couvertures qu'on amène, toute nostre sagesse est de pratiquer la leçon que nous a apprise le souverain Maistre, assavoir de posséder nos vies en patience. Et de faict c'est la meilleure et plus seure garde que nous puissions avoir de nous cacher sous son ombre, quand nous sommes assaillis de tels orages. Or est-il ainsi qu'en résistant au mal par force d'armes, nous l'empeschions de nous subvenir. Et voilà pourquoy saint Paul pour modérer nos passions nous exhorte de donner lieu à son ire, nous appuyant sur la promesse qu'il a faite de maintenir et garantir son peuple, après que les ennemis auront escumé leur rage. Si ce qui est advenu vous estonne, attendez que Dieu monstre par effect ce qui a esté tousjours cognu, assavoir que le sang des fideles non-seulement criera vengeance, mais fera une bonne semence et fertile pour faire multiplier l'Eglise. Ce n'est pas sans cause que l'Ecriture insiste tant à corriger nostre hastiveté, veu qu'il nous est tant difficile de faire cest honneur à Dieu qu'il besogne à sa façon, et non pas à nostre appétit. Car quoy qu'on nous ait tant souvent remonstré qu'il veut édifier son Eglise miraculeusement, nous ne pouvons endurer qu'il y mette pierre ne mortier, sans grincer les dens, s'il ne nous vient à gré. Si

est-ce que le temps est que nous travaillions d'un costé, et souffrions de l'autre. Nous appelons travailler, nous porter virilement et passer par-dessus tous obstacles, quand il est question de faire nostre debvoir. Car plus tost cent fois mourir que de fleschir. Mais cela n'empesche pas que nous ne souffrions, et qu'estans menéz d'un esprit débonnaire, nous rompions en ne bougeant les impétuosités de nos ennemys. Si vous acceptez ce conseil, nous avons bonne confiance en Dieu qu'en brief sa main vous apparoistra pour saulve garde. Sur quoy, très chers seigneurs et frères, nous le prierons de vous conduire en esprit de prudence et vertu, vous faisant prospérer en tout bien, à ce que son nom soit de plus en plus glorifié en vous. Ce 1^{er} de may 1561.

AUX MINISTRES DE NEUCHÂTEL *

Original. Signature autographe. Bibl. de la Compagnie de Neuchâtel.

Très chers frères, nous avons esté aucunement esbahis de ce que nostre frère maistre Pierre Fernelot soit

* Un des ministres de l'Eglise de Neuchâtel, Pierre Fournet, sollicitait son congé de la Seigneurie pour aller prêcher l'Evangile en France. Calvin appuyait ses démarches. Originaire de Louet en Normandie, Fournet avait longtemps rempli les fonctions de pasteur de l'Eglise réformée de Lyon. (*Hist. eccl.*, t. I, p. 56 et 444, p. 245.) Il obtint son congé le 45 mai 1564, et desservit successivement les Eglises de Digne et de Châlons. Il existe parmi les ma-

venu vers nous, pour une matière de si grande importance, sans avoir lettres de vous, lesquelles nous déclarassent votre intention. Vray est qu'il nous a mis quelques raisons en avant, lesquelles nous laissons à votre discrétion. Tant y a que nous sommes contrains de vous déclarer qu'il nous semble que si vous estiez tels que nous sommes, nous communiquerions ensemble plus rondement. Quand Maistre Nicolas passa naguères par ci¹, il nous voulust faire à croire qu'il estoit appelé par votre sceu et consentement, de quoy il voulust produire lettres de maistre Christophle², lesquelles nous ne voulusmes point voir pour crainte d'entrer en contention, sachans qu'il n'en estoit rien. Maintenant il semble que vous faciez tout le contraire. Car selon le récit de nostre frère maistre Pierre Fornelot, vous estes contens qu'il soit employé ailleurs. Il semble aussi par quelque brevet qui nous a esté monstre, que vous ayez élu pour condition un homme en sa place. Cependant rien de certain quant à nous, pour savoir comment il nous y faut conduire. Puisqu'ainsi est, nous vous dirons en bref ce que desjà nous avons répondu sur ce fait. Quand on nous a parlé de maistre Pierre Fornelot, nous requerant, s'il estoit possible, de moyenner qu'il fust envoyé en quelque lieu, nous avons respondu simplement qu'il ne se falloir point adresser à nous, mais à l'Eglise à la-

nuserits de la Compagnie de Neuchâtel une curieuse lettre de Fornelot à la Compagnie, du 6 octobre 1561. Elle est signée : *Vostre humble frère en Jésus-Christ, Pierre Fornelot, disciple et ministre inaigne de Christ en la ville de Chaalons.*

¹ Nicolas Parent, ministre de l'Eglise de Neuchâtel.

² Christophe Fabri, pasteur de la même Eglise.

quelle il estoit obligé Et d'autant qu'il ne nous estoit licite d'entreprendre sur vous, que devant toutes choses on devoit en avoir vostre jugement pour lequel il fust mis en liberté. Persistans donc en cela, nous ne pouvons dire autre chose sinon qu'il pourroit bien estre employé en lieu auquel son labeur seroit bien profitable, pour avancer le règne de nostre Seigneur Jésus-Christ. Mais quand il sera quitte de la vocation à laquelle il est aujourd'huy astreint, il y a bien lieu ailleurs où il seroit requis. Seulement que vous le permettiez, et qu'il ait congé de ceux auxquels il est débiteur, à savoir du prince et des seigneurs du conseil. Quand nous aurons tel témoignage, nous aurons si grand nécessité de gens propres pour servir fidèlement à l'Esglise de Dieu, qu'il ne tardera pas un jour qu'il ne soit mis en œuvre. Le frère que vous avez réservé pour successeur, a promis de ne point faillir à se rendre vers vous, en cas que vous trouviez bon de donner congé à M^e Fornelot. Sur quoy, très chers frères, après nous estre recommandéz à vos bonnes prières, nous supplierons Dieu de vous avoir en sa garde, vous gouverner tousjours par son esprit et vous augmenter en tout bien. De Genève ce 5 de may 1561.

Vostre très humble frère et entier amy,

JÉHAN CALVIN, pour tous.

A L'AMIRAL DE COLIGNY *

Minute originale. Bibl. Imp. Coll. Dupuy. Vol. 102.

Monseigneur, nous avons à louer Dieu qu'il a fait prospérer le voyage de l'homme que vous aviez demandé¹. Je ne doute pas que vous ne l'ayez trouvé tel que désiriez, et que vous n'ayez cognu par expérience qu'il cherche à s'acquicter fidèlement de son devoir. Pour ce que je ne sçay pas en quoy et pour combien il vous plaira l'employer, j'attendray sur cela déclaration de vostre bonne volonté. Cependant je vous prie, Monseigneur, de ne vous lasser point à la poursuite d'une œuvre si bonne et sainte, et digne qu'on y emploie trente vies, si on les avoit. Je comprends en partie les difficultéz et obstacles qui vous pourroient arrester ou faire tourner bride. Vous en sentez par expérience beaucoup plus, mais vous sçavez, Monseigneur, qu'en vous appuyant sur celuy qui vous a mis en œuvre, vous ne serez jamais frustré de vostre attente. Vray est que pour vous fortifier à le servir constamment, il vous faut regarder plus haut que le monde, comme aussy l'apostre nous exhorte de jeter nostre ancre au ciel. Mais quoy qu'il en soit, Dieu fera

* Sans date. La fin manque. Mai 1561.

¹ Le ministre Jean Raymond Merlin, de Romans en Dauphiné, surnommé M. de Monroy. — « Maistre Jehan Merlin fut envoyé en la maison de Monsieur l'admiral, en Cour, qui avoit escrit pour avoir un homme en tel lieu. » — Registres de la Compagnie, ann. 1561.

tousjours prospérer le service que nous luy offrirons en franc courage. Il me semble bien que le Diable brasse par-dessoubz terre, pour faire quelque nouvelle confusion. Mais d'aultre costé j'espère que Dieu besongnera de quelque fasçon estrange. Non pas que j'approuve l'ardeur d'aulcuns qui se hastent par trop. Mais puisque je ne les puis modérer, je ferme les yeux, ne sçachant ce que Dieu veult faire, sinon de renverser toute opinion humaine, voire en renversant par folie toutes les astuces qu'on prévoit du costé des malins. Bref, j'espère que cependant que le Roy ira chercher monsieur le cardinal¹, Dieu s'approchera tellement de luy et des siens, qu'ils ne s'en pourront eslongner. Cependant c'est à nous de marcher au chemin qu'il nous monstre.

Je vous touscheray aussy, Monseigneur, un mot en particulier, touchant l'affaire duquel je vous ay envoyé mémoire par escrit. Si vous voyez que la chose pour-suyve, je vous supplie, Monsieur, que nous n'y soyons pas oubliéz. Je croy que ceste ville vous est recommandée pour un plus haut regard. Mais si est-ce que vous ne pouvez procurer le bien d'icelle qu'en servant au profit du Roy. Car combien qu'elle ne semble pas estre d'importance, ce qui est petit n'est pas tousjours à mespriser..... (Mai 1564.)

¹ Le jeune roi Charles IX et la cour allaient se rendre à Reims, pour les fêtes du sacre, qui fut célébré par le cardinal de Lorraine, le 43 juin 1564.

² Voir la lettre à Pamiral du 46 janvier 1564, et la note, p. 372. Il s'agissait de faire comprendre Genève dans le renouvellement de l'alliance entre le roi de France et les cantons suisses.

AU ROI DE NAVARRE *

Minute originale. Bibl. imp. Coll. Dupuy, vol. 102.

Sire, combien que par la lettre qu'il vous a pleu m'escire dernièrement, vous m'ayez donné congé et hardiesse de continuer à vous faire telles exhortations comme la nécessité le requerroit, toutesfois j'eusse bien désiré n'entrer point en matière laquelle possible de primeface ne vous sera pas fort plaisante. Mais je vous prie, Sire, de penser à ce que dict saint Paul, que nous sommes contraincts quelques fois de contrister ceulx que nous désirons resjouir, et mesmes que s'ils sont faschéz pour quelque peu de temps, c'est pour leur apporter cent fois plus de contentement, que si en les voulant laisser en repos, on les endormoit en som-

* Lettre sans date, écrite vraisemblablement à la même époque que la lettre de Calvin à Bullinger, du 25 mai 1564, où l'on remarque ce jugement sévère sur le roi de Navarre : — « Rex Navarræ non minus segnis aut flexibilis quam hactenus. Liberalis est promissor; nulla fides, nulla constantia. Ac si enim videtur interdum non modo viriles igniculos jacere, sed luculentam flammam spargere, mox evanescit. Adde quod totus venereus est. Matrona autem exercitata in his artibus e suo gynecæo protulit quod ejus animum irritet. » — Instruit par les ministres de Paris des faiblesses de ce prince, Calvin lui rappelait ses devoirs avec une sainte liberté : — Non minus libere ac sincere de his ipsum increpui, quam unum quemlibet ex rege nostro. Beza nihilo mitius eum tractavit. Sed nostras objurgationes dum patienter devorat nec exandescit, putat se quodammodo defunctum, etc... — Corresp. lat. de Calvin.

meil mortel. Et de faict, Sire, selon vostre prudence, vous jugeriez que je vous serois traistre et desloyal, si en parlant au nom de Dieu qui commande ne point espargner les roys, je ne vous remonstrois franchement ce qui ne peut et ne doibt estre dissimulé. Je sçay de quelle discrétion et modestie il nous faut user, pour ne point avancer témérairement et à la volée ce qui nous sera incognu. Mais aussi l'advertissement que j'ay à vous faire, n'est que par trop divulgué et plus que je ne vouldrois. Saint Ambroise se plainct à bon droict en quelque lieu, que le monde souffre bien que les petis enfans oyent et voyent et parlent, et cependant vouldroit rendre les serviteurs de Dieu sourds, aveugles et muets, combien que la charge leur soit donnée spéciale de veiller et guetter, s'enquérir et crier, comme à son de trompe. J'espère, Sire, et me tiens persuadé que vous ne serez pas du nombre de ceux-là; mais que vous estimerez que je n'ay pas esté légèrement esmeu à vous déclairer l'angoisse que je porte, ayant entendu que vous avez esté gaigné par un moyen bien mauvais pour accorder beaucoup de choses auxquels vous debviez résister fort et ferme. Je ne vous escriis, Sire, que le bruit commun, mais dont trop de gens sont abbrevéz. C'est qu'on murmure que quelques folles amours vous empeschent ou refroidissent de faire vostre debvoir en partie, et que le diable a des supposts qui ne cherchent ni vostre bien ni vostre honneur, lesquels par tels al-leschemens taschent de vous attirer à leur cordele, ou bien vous adoucir en sorte qu'ils jouissent paisiblement de vous en leurs menées et pratiques. Si vous estes fasché, Sire, qu'on vous ait en telle estime, je vous

prie de penser à beaucoup de jeunesses qui en donnent occasion. Je vous prie quant et quant, Sire, de bien noter ce que dict saint Pierre, qu'il suffit bien que pour le temps passé on ait suivi les fols appétits, voluptés et dissolutions des incrédules; car quand vous n'en serez plus entaché, Sire, tout sera non-seulement enseveli devant Dieu et ses anges, mais aussi mis en oubli quant au monde. A l'opposite Dieu permet, quand on retourne au mal, que ce qui estoit aboli soit ramentevé, et surtout de son costé il le rappelle à compte. Je vous prie donc, Sire, au nom de Dieu, de vous éveiller à bon escient, cognoissant que la plus grande vertu que vous puissiez avoir est de batailler contre vos affections, retrancher les plaisirs mondains, dompter les cupidités qui vous induisent à offenser Dieu, mettre sous le pied les vanités qui nous esgarent bien tost, sans que nous y pensions. Car, combien qu'en ceste grandeur et haultesse royale il soit difficile de se tenir en bride, si est-ce que la licence que se donnent les plus grands est tant moins excusable, puisque Dieu les a plus estreitement obligéz. Et faut que la sentence de nostre Seigneur Jésus tienne, *que le compte sera demandé à chacun selon qu'il aura receu*. Mesmes je vous prie, Sire, de la bien appliquer aujourd'huy à vostre instruction, car entre les autres grâces si excellentes qui vous avoyent esté faites par cy-devant, vous estes de nouveau établi en lieu qui vous doibt inciter plus que jamais à vous tenir soigneusement sur vos gardes. Car non-seulement vous avez à soustenir la charge de l'estat public, mais Dieu vous a ordonné comme père pour soulager tous ses pources fidèles et les ayder, à ce

qu'en liberté ils le puissent servir et honorer purement ; voire mesmes, qui plus est, vous a commis procureur de sa vérité, de la pure et vraye religion, du droit souverain qui luy appartient, pour estre obéy et qu'on se reigle à sa volonté. Ce fardeau est si pesant qu'il n'y a créature qui ne fust bien empeschée de le porter, et le diable dresse tant de difficultés qu'il faut bien estre aydé d'une singulière grâce de Dieu pour en venir à bout. Et d'autant plus vous convient-il esvertuer, Sire, à vous despouiller de tous empeschemens intérieurs, pour vous employer tant plus librement à exécuter ceste commission si sainte et si digne, non-seulement pour estre approuvé des bons, mais aussi trouvé irrépréhensible devant le Juge céleste, afin de recevoir la couronne de gloire et immortalité qui est plus précieuse que tous empires terriens. Cependant, Sire, combien que je ne doubte pas que vous voyez bien les embusches qui s'appresent, et les filets qui sont tendus pour vous surprendre et vous circonvenir, et les pratiques qui se meinent tendantes à fin de ramener la confusion dont on pensoit estre sorti, toutesfois mon devoir me contraint de vous prier qu'il vous plaise d'estre vigilant et attentif à y obvier.

Sire, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je prie nostre Seigneur vous tenir en sa protection, vous conduire en esprit de prudence, droicture et constance, et vous augmenter en toute prospérité pour glorifier son nom. (Mai 1561.)

J. C.

A L'ÉGLISE DE NIMES *

Copie. Bibl. imp. Coll. Dupuy. Vol. 102.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit tousjours sur vous, par la communication du Saint-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, nous avons veu vos lettres et ouï le rapport qui nous a esté faict de vostre

* A nos très chers seigneurs et frères les surveillans et diacres de l'Eglise de Nismes.

Métropole glorieuse des Eglises réformées du Languedoc, l'Eglise de Nimes naquit dans la persécution et fut inaugurée par des martyrs. Les premiers bûchers protestants s'élevèrent dans cette ville en 1537 : — « Nemausi, non incelebri linguæ, ut nunc vocant, Occitanæ oppido, nova nuper impiorum sævitia in miseros fratres qui illic dispersi agunt efferbuit. Duo combusti fuerunt, plurimi in vincula coniecti sunt qui de capite periclitantur, etc... » — Lettre de Calvin aux ministres de Bâle, 13 nov. 1537. Le sang de nouveaux confesseurs, Maurice Sécenat et Pierre de la Vau, féconda, quelques années après (1554-1555), le champ sur lequel devait s'élever une des plus puissantes Eglises de la Réforme. Elle eut pour premier pasteur Guillaume Manget, prédicateur éloquent et missionnaire intrépide, qui écrivait à Calvin le 12 mai 1564 : — « Bien est vray qu'on nous livre beaucoup d'assaulx et fort difficiles, principalement en ceste ville de Nismes. Car non-seulement les magistrats nous assaillent, et le peuple nous menace, mais aussy (qui est la plus grande fascherie que nous ayons) nos propres entrailles, c'est-à-dire quelque partie de ceux de nostre consistoire s'eslève à l'encontre de nous, contre tout ordre et discipline. » — Mss. de Genève, vol 497 a. Informé des troubles qu'avait fait naître dans cette

part, ensemble entendu le contenu des pièces qu'avoit apporté M. Mutonis pour sa justification ¹. D'autre costé aians receu quelques advertissemens tendans à l'opposite, le tout considéré, nous voyons à nostre grand regret que vostre Eglise est bandée et que chascun tient son party par trop roide. Or vous sçavez comme le fondement de l'Eglise est unité, aussi qu'elle s'entretient en son estat par fraternité et concorde. Ainsy on ne peut attendre que dissipation et ruine quand la porte est ouverte à débats et contentions. Et de faict Dieu accomplira tousjours ce qu'il a prononcé par la bouche de saint Paul, *que ceulx qui se mordent et mangent, en la fin se consumeront*. Nous vous prions donc au nom de Dieu, pour vous bien garder des astuces de Satan de n'entrer point en aigreur, pour maintenir quelque querelle que ce soit, sinon celle qui doibt enflamber et ronger nos cueurs, quand il est question de batailler d'un commun accord contre les ennemis de la vérité de Dieu. Nous pouvons aisément veoir qu'on s'est trop affectionné aux personnes, ce qui a osté toute droicture de jugement, comme nostre Seigneur Jésus nous admoneste, et là-dessus il a fallu plaider avec

Eglise l'élection d'un second ministre, Calvin adressa au Consistoire les plus sages conseils. Voir Bibl. de Genève, vol. déjà indiqué, deux lettres de l'Eglise de Nîmes à Calvin (mai et août 1564), ainsi que les pièces contenues dans le portef. 4 et intitulées : *Procédure du colloque tenu à Nîmes le 20 mars 1564, sur l'affaire entre Mutonis et Manget*. Voir également l'intéressante *Histoire de l'Eglise de Nîmes*, publiée par M. le pasteur Borrel.

¹ Jean Mutonis, annônier de M^{me} de Crussol, ministre de Montagnac, près d'Uzès, appelé à Nîmes par le parti contraire au ministre Manget. Cette élection fut annulée.

grand scandale, d'autant que plusieurs pouvoient penser que l'Eglise estoit troublée par quelque envye ou émulation des ministres, selon que nous sommes enclins à soubçonner plustost mal que bien. Or pource que nous n'avons pas trouvé qu'il fust profictable à nostre Eglise de remuer plus les querelles qui debvoient estre amorties par la décision qui en a esté faicte, nous n'y avons pas voulu toucher, craignans d'usurper sur aultruy. Et encores qu'il y eust eu quelque défaut en la formalité, nous avons jugé estre expédient qu'on se tienne à ce qui en a esté conclu. Ainsi nous vous prions et exhortons au nom de Dieu non-seulement d'assoupir et mettre sous le pied la mémoire de ces différens qui ne vous ont que par trop agitez, mais l'effacer du tout de vos cueurs, affin que rien ne vous empesche de tendre la main l'un à l'autre pour vous employer tous ensemble à faire vostre devoir. Le porteur a faict toute diligence pour obtenir que le dict Mutonis vous fust accordé pour pasteur, et n'a pas tenu à insister et répliquer tant qu'il a peu. Mais nos remonstrances estoient si justes, qu'il a esté finalement contrainct d'y acquiescer, car puisque les frères d'Usez avoient prévenu, et l'aïans eu par son consentement avec ceste seule exception que le tout fust approuvé par nous, et que nous avions respondu par homme exprès qu'ils nous avoyent envoié, que nous n'avions garde de nous opposer à l'élection par eux faicte, et que nous désirions qu'il travaillast fidèlement pour les édifier, nous n'avions plus liberté de nous rétracter. Car si nous n'approchons point des vertus de saint Paul, pour le moins nous devons tacher à les ensuyvre de loing, et que nous practiquions

la leçon qu'il nous a donnée, qu'on ne trouve pas oui et non en nostre dire, pour nous faire juger doubles et inconstans. Mesme nous ne voyons pas comme le dict Mution se puisse deffaire d'une telle obligation. Tant y a que c'eust esté grande honte à nous de varier puisque desjà nous avions envoié les lettres, laquelle excuse nous ne doubtons pas que vous n'acceptiez. Or maintenant nous ne voions rien meilleur, sinon que vous escoutiez paisiblement nostre frère Monsieur Manget, et que luy voyant son labeur proficiter en vous, prenne tant meilleur courage à travailler pour l'avancement de vostre salut. Nous n'eussions failli à vous envoyer nostre frère Monsieur d'Anduze ¹, sinon que ceulx de nostre Compaignie sont absens, et un aultre malade; mais nous espérons bien, s'il est possible, que d'icy à trois mois meilleure opportunité nous en sera donnée, et alors nous ne faudrons point de vous monstrier le soing que nous avons de vous secourir. Si Dieu nous faict ceste grâce qu'il vous aille visiter, estant sur le lieu, et y estant demeuré quelque temps, il advisera avec vous de tout ce qui sera bon et propre, pour conserver l'estat de vostre Eglise, pacifier toutes dissensions, et mettre ordre pour l'advenir que vous ne retourniez plus en telles fascherics. Cependant nous vous prions de rechef de vous accorder amyablement avec

¹ « Les seigneurs d'Anduze, dit Bèze, faisoient telle profession de l'Evangile que l'un d'iceux s'estant retiré à Genève, y a exercé longtemps le ministère, et depuis est mort ministre à Nîmes, en très grande réputation. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 214. Voir une lettre de M. d'Anduze (Pierre d'Aireboudouze) à la Compagnie de Genève, 7 avril 1571, Mss. de Genève, vol. 497 ^a.

vostre pasteur, sachans que nous ne sommes point capables d'estre disciples de Jésus-Christ, que nous n'ayions un esprit débonnaire. Nous espérons que de son costé il se portera envers vous si humainement que vous n'aurez occasion d'estre desgoustéz de luy.

Sur ce, très chers seigneurs et frères, après nous estre très affectueusement recommandéz à vous et à vos bonnes prières, nous supplions nostre Dieu et Père de vous tenir en sa garde, vous gouverner d'esprit de prudence et intégrité, vous soustenir par sa vertu et vous augmenter en tout bien. Ce 1^{er} de juin 1564.

A L'ÉGLISE DE LOUDUN *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 196.

Messieurs, nous pensions bien que l'expérience du temps passé vous deust avoir esloigné à vous tenir coys

* Voir la lettre, p. 73. Cette Eglise était troublée par les prédications d'un moine, aspirant au ministère, comme nous l'apprend une lettre du ministre Cherpont à Calvin : — « Au reste, Monsieur, avec les dites nouvelles, il m'en est présentement arrivé d'autres qui me faschent beaucoup, c'est que le moyne qui avoit esté chassé d'icy, est arrivé, estant appelé d'aucuns qui ne se sont jamais voulu rengier. Ils prétendent de le demander au synode pour coadjuteur avec moy. » — Lettre du 25 mai 1564. Mss. de Genève, vol. 196. La lettre du réformateur, écrite au nom de la Compagnie de Genève, n'est qu'une réponse à celle du ministre Cherpont.

et paisibles, mais nous avons entendu que c'est encore à recommencer de nouveau, et que l'occasion est que le moyne qui ne vous avoit que par trop bandéz par cy-devant, veult de rechef estre introduit à sa façon. Or devant que toucher à ce mal particulier, comme nous vous avons desjà congny de long temps estre trop adonné à vos sens et fantasies, ardens à suivre vos appétits et obstiné à les poursuivre (nous n'entendons pas ceux de tous, mais que chascun s'examine et que celui qui se sentira coupable passe condamnation), souviennous comment monsieur de La Gaulcherie ¹ a travaillé pour modérer ceste véhémence et pour vous ramener à raison, et quelle difficulté il y a eu. Croyez qu'en faisant ainsi vous ennuyerez en la fin vos amis. Et de faict sans docilité et modestie, nous ne sçavons que c'est d'estre chrestiens. Touchant du moyne nous sommes esbahis, s'il désire de s'employer au service de l'Eglise, pourquoy il n'y entre par moyen licite. Car de mettre confusion où Dieu a establi ordre, c'est une ambition profane et orgueil diabolique. S'il avoit dextérité angélique en savoir et en éloquence, malheur sur luy quand il ne se vouldra absubjectir à la foy commune. Ceulx qui se faisoient valoir par leurs pompes et fanfares et vanteries du temps de saint Paul, estoient (possible) aussi habiles gens que luy. Toutesfois nous voyons que le saint apostre ne les prise pas ung festu. Mais nous voudrions bien avoir cognu ses vaillances, pour le magnifier selon ses vertus. Et si nous n'en sommes pas dignes, que n'en donne-il approbation par delà, soit en

¹ Le ministre La Gaucherie, précepteur du jenne prince de Béarn, plus tard Henri IV. Il mourut en 1566.

synodes ou aultrement? Si vous en cuidez estre juges suffisans, vous nous faites honte, tant pource que vous ne regardez point à vostre mesure, que de ce que vous entreprenez plus qu'il ne vous est licite. Quand vous seriez les plus aigus du monde, en quelle eschole avez-vous apprins que gens privéz puissent eslire ung homme à leur poste? Telle licence sera tousjours mauldite, veu qu'elle ne tend qu'à rompre l'union de l'Eglise. Mais pour vous en dire le vray, jusqu'à ce que vostre moyne nous ait convaincu du contraire, nous le tiendrons pour une beste aussi sotté que fière. Et ce nous sera ung signe que ses supposts qui en sont tant aveugléz, ont jusqu'icy très mal proffité en l'Evangile. Nous sommes contraincts à nostre grant regret d'estre ainsi rudes, pource que si vous persistez jusqu'au bout en vous tenant à luy, vous quicterez et abandonnerez les églises avec une dissipation lamentable. Mais nous prions nostre bon Dieu d'y vouloir remédier, et vous faire plier sous son joug, afin que d'un esprit de mansuétude vous renonciez à vous-mesmes, luy priant aussi vous tenir en sa protection et vous augmenter en tout bien. Ce 1^{er} de juillet 1561.

Vostre humble frère,

CHARLES D'ESPEVILLE,

pour la Compagnie, si vous le pouvez souffrir.

À JAMES STUART *

Copie. Bibl. imp. Coll. Dupuy. Vol. 102.

Monsieur, combien que je ne vous congnoisse point de face, toutesfois le zèle et constance que vous avez monstré pour avancer le règne de nostre Seigneur Jésus-Christ, et rétablir le vray service de Dieu et la religion, non-seulement me donnent familiarité à vous escrire, mais aussy m'obligent à vous confirmer en ce saint propos. Non pas que je pense que vous ayez besoin d'estre poussé d'ailleurs, comme s'il y avoit crainte que vostre courage fust affaibli ou refroidi, mais pource que je sçais bien que vous ne pouvez pas si vertueusement

* *En titre* : Au seigneur Jacques Stuart, frère aîné de la royne d'Escosse.

Jacques Stuart, fils naturel du roi Jacques V, et prieur de Saint-André, joua un rôle important dans l'histoire d'Ecosse, sous le règne de Marie Stuart. Partisan déclaré de la Réforme, il fut député auprès de Marie, pour l'inviter à rentrer dans son royaume après la mort de François II son époux. Il la protégea contre les excès du parti réformé, fut nommé successivement comte de Mar, comte de Murray, et devint régent en 1567. Opposé dès lors à la reine, il rechercha constamment la faveur et l'appui d'Elisabeth. Vainqueur de l'armée royale à Langside (1568), il accusa publiquement Marie du meurtre de Darnley, son second époux, et périt lui-même, en 1570, assassiné par un seigneur de la maison d'Hamilton. L'historien Robertson, en l'accusant d'ingratitude envers Marie Stuart, et de servilité auprès d'Elisabeth, rend hommage à ses talents militaires et à la vigueur de son administration. Longtemps après sa mort, la reconnaissance populaire lui décernait encore le titre de *bon régent*.

travailler que vous faictes à maintenir la vérité de Dieu, que vous n'ayez à soustenir beaucoup d'assaulx. Je ne doute, quand de mon costé je tascheray à vous aider par quelques exhortations, que vous ne le preniez bien en gré, comme de faict ceulx que Dieu a le mieulx fortifiéz, sentent tant plus ce qui est de résidu de foiblesse en eulx, et désirent d'estre tellement conferméz que jamais ils ne défailent. C'a bien esté une grande vertu à vous de fermer les yeulx à tous les objets de ce monde qui vous pouvoient empescher ou retarder de vous employer franchement à combattre pour la querelle de l'Evangile, mais croyez que le diable ne cessera de toujours se rebecquer, et il a un nombre infini de supposts dont la rage est assez emflambée pour renverser la pure doctrine de salut, s'il leur estoit possible. Il vous fault donc apprester à beaucoup de troubles, et vous munir de la vertu d'en hault pour y résister. Quant vous aurez prémédité de longue main qu'il ne se fault jamais lasser en ceste saincte entreprise, rien ne vous estonnera. Plus tost quant les malings et réprouvéz bataillent furieusement contre Dieu à leur perdition, nous devoiis estre tant plus incitéz à combattre sous l'enseigne de nostre Seigneur Jésus à nostre salut, estant certains de la victoire. Sainct Paul avoit beaucoup faict quant toutesfois il proteste qu'il n'est point encore parvenu au but, mais qu'il s'y efforce. Se voyant prochain de la mort, il se glorifie de n'avoir point combattu en vain, puisque la couronne de justice luy est apprestée. Je ne doute pas que Dieu qui a si bien commencé à vous conduire, ne continue jusques à la fin, et qu'avecques la vertu il ne vous donne aussy prudence, pour résister et obvier à

toutes les mauvaises ruses et pratiques des ennemys , comme il en est bien besoing, car il est certain qu'il ne machine que desloyauté et trahison .

Vous aurez aussy à veiller sur ceux qui contrefont à demy les chrestiens, et cependant meslent leurs erreurs et blasphemes parmy la vérité, pour les rejeter, (afin) qu'ils ne s'insinuent, ou bien pour en purger l'Eglise à ce qu'elle ne soit infectée de leur poison, car ce sont les pires pestes et plus mortelles. Parquoy il nous fault soigneusement pratiquer l'exhortation de l'apostre, de ne point laisser pulluler l'amertume des mauvaies herbes, afin que la bonne semence n'en soit corrompue, et pource qu'il nous fault toujours avancer en l'œuvre de Dieu, pour le moins il vous conviendra tenir main forte que ce qui a esté bien commencé, n'aille point en décadence.

Sur quoy, Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray nostre bon Dieu vous tenir en sa sainte garde, vous guider par son Esprit à faire ce qui luy sera agréable, et vous fortifier de vertu invincible. De Genesve ce 11 juillet 1561.

A L'AMIRAL DE COLIGNY *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monseigneur, combien qu'il seroit à désirer que le

* Pendant que sous l'influence du chancelier L'Hôpital, le gou-

royaume de Dieu s'avancast plus en vostre pais, et que l'Evangile eust son cours plus paisible, toutesfois il ne vous fault point trouver estrange si Celuy qui conduit tout par son conseil admirable, veut exercer la patience des siens, en prolongeant le terme de leurs combats, moyennant que tous ceux qui tiennent le bon parti, prennent le frein aux dents pour s'employer constamment et franchement, comme ils doibvent, à l'édifice du temple de Dieu. Et vous sentirez en brief que il veille, plus que nous ne comprenons, à faire prospérer son œuvre. Seulement que nous gardions de nous lasser, et combien que le fruict de nos labeurs soit à présent caché, il apparoistra en temps opportun. Les efforts aussy que font les adversaires de vérité, vous doibvent estre occasion de vous esvertuer tant plus, afin que leur audace et présomption soit mattée et rompue par la constance que Dieu vous aura donnée. C'est beaucoup que vous estre assuré, quelques molestes qu'ils vous donnent, que l'issue en sera heureuse pour vous, et leur tournera à confusion. Dieu aussy vous propose un beau miroir pour vous encourager, quand au milieu des craintes et menaces les pauvres fidelles de France ne se

vernement se montrait moins hostile au parti réformé, et que se formait le triumvirat pour la défense du catholicisme et l'extermination de l'hérésie, l'amiral de Coligny redoublant d'énergie, réclamait la libre prédication de la Réforme en France : — « *Unius admiraldi fides nobis est certa. Strenue quoque in eo animando laborat collega noster quem ad eum misi... Palam maxima frequentia non procul a regis palatio concionatur. Clamitant omnes adversarii non ferendam esse audaciam. Regina blande ut desistat precatur, sed nullo profectu. Statuit quidvis experiri, quam retroflectere... Incredibile vero est quam fervido impetu nostri ad majores progressus festinent.* » — Calvin à Bullinger, 25 mai 1564.

lassent point de poursuyvre leur course. L'Estat y est fort confus ; mais nous espérons que Dieu trompera les plus fins , et qu'ils se trouveront pris en leurs filets. Celuy qui devroit estre le premier, est si froid que rien plus ¹. Les ennemys sont plus enragéz que jamais à tout ruyner, si Dieu ne leur tenoit la bride courte. Mesme ce sot insensé qui vous a faict quelques fois la guerre , en a prins naguères environ 300 prisonniers à Chinon. Mais il luy a esté commandé estroitement de tout lascher, et de venir incontinent en cour avec bonne menace s'il faisoit de l'asne rétif ². Pour le moins c'est quelque soulagement que Dieu donne à ses enfans. C'est pour le moins, Monseigneur, qu'estant animé par tels exemples, vous ne vous unissiez point à ceux qui s'acquittent mal de leur devoir, mais plus tost taschiez de leur faire honte et corriger leur lascheté, et, quelque résistance que Satan vous dresse, vous surmontiez tout, par la vertu de Celuy qui a promis que nostre foy sera victorieuse par-dessus tout le monde. Pensez aussi que vous n'avez pas seulement à résister aux ennemys manifestes mais aussy bien aux domestiques qui s'introduisent à fausses enseignes. Mesmes, en ces commence-mens, d'aaultant que plusieurs esprits volages et desbordéz

¹ Le roi de Navarre, séduit par les artificieuses promesses des Guises, et sourd aux énergiques représentations de sa femme, se montrait chaque jour moins zélé pour la cause de la Réforme.

² Le seigneur ainsi désigné paraît être Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, ennemi déclaré de l'amiral de Coligny. Un édit récent du roi (avril 1564), avait ordonné la mise en liberté de toutes les personnes emprisonnées pour cause de religion. Le parlement de Paris, inexorable dans ses rigueurs contre les protestants, refusait d'enregistrer cet édit.

se donneront trop de licence, il sera requis d'y tenir tant meilleure police. J'ay cognu un jeune soldat de vostre nation qui n'a pas, que je croy, son pareil en outrecuydance. Je ne doute pas qu'il ne s'ingère à brouiller tant qu'il pourra. Si telles gens n'estoyent répriméz, il y adviendroit bien tost dissipation à laquelle on ne pourroit remédier. Mais j'espère qu'en tout et partout, Dieu vous munira de prudence et vertu pour parachever heureusement ce qu'il vous a fait la grâce de commencer.

Monseigneur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray nostre bon Dieu augmenter de plus en plus les dons de son Esprit en vous afin que son nom en soit glorifié, faire prospérer tous vos actes et vous tenir en sa protection. De Genève ce 11 de juillet 1561.

A L'EGLISE DE SAUVE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

Très chers seigneurs et frères, si chacun practiquoit bien la reigle que le Sainct-Esprit nous a donnée par la

* *Au dos*, de la main de Calvin : Contre la témérité du prescheur de Sauve.

Lettre sans date, mais écrite au mois de juillet 1561, ainsi que l'indiquent les réponses du ministre et de l'Eglise de Sauve, du 13

bouche de saint Paul, de cheminer prudemment et en toute modestie, pour ne donner point aux autres l'occasion qu'ils cherchent, vous ne seriez point en telle angoisse que vous estes, craignans de jour en jour de voir une dissipation bien triste des églises de par delà, et nous aussy ne serions pas en peine de vous conseiller et exhorter de remédier au scandale qui est desjà advenu, et de pourvoir que tels actes ne se facent plus pour l'advenir. Nous entendons ceux du fol exploit qui s'est faict à Sauve, de brusler les idoles et abbatre une croix. Nous sommes bien esbahis qu'il y ait eu une telle témérité en celui qui devoit modérer les aultres et les tenir en bride. Car à ce que nous entendons non-seulement il y a consenty, (qui seroit desjà un trop grand mal), mais il a incité le peuple comme le plus mutin de tous. Mais s'il s'estoit oublié, estant surpris de quelque ardeur incondérée, c'estoit pour le moins qu'il congност sa faute et se despleust en icelle, surtout quand il en a esté adverty et exhorté. Mais de maintenir qu'il a fait cela en bonne conscience, c'est une obstination insupportable. S'il le nous veut faire acroire, qu'il prouve comment il est fondé en la parolle de Dieu. Mais nous sçavons tout le

et du 31 août 1564. Sous le régime de tolérance précaire inauguré par l'avènement de Charles IX, de regrettables excès furent commis par les protestants du Languedoc et du Dauphiné. Plusieurs églises catholiques furent saccagées. La population réformée de Sauve, petite ville des Cévennes, commit des actes de violence sacrilège, que réprouva énergiquement Calvin. Déposé par le synode provincial de Sommières, maintenu par le consistoire de Sauve, le ministre Tartas, auteur principal de ces excès, s'humilia devant la Compagnie de Genève, et en obtint son pardon, assurant « n'avoir rien fait que par un bon zèle et pour prévenir beaucoup de scandales. » Mss. de Genève, vol. 497 a.

contraire. Car jamais Dieu n'a commandé d'abatre les idoles, sinon à chacun en sa maison, et en public à ceux qu'il arme d'autorité. Or ce n'est pas sans cause qu'il est notamment dit au peuple d'Israël, *quant tu seras venu en la terre laquelle ton Dieu te donne, et que tu la posséderas, lors, etc.* Ainsy que ce boutefeux nous monstre à quel tiltre il est seigneur de la terre où il a fait son exécution de brusler. Or d'autant que Dieu ne l'a point autorisé à ce faire, sa bonne conscience qu'il appelle n'est aultre chose que la bonne intention des Papistes. En parlant ainsy nous ne sommes pas devenus advocats des idoles, et plust à Dieu que tout fust exterminé du monde, quant il nous devroit couster la vie. Mais puisqu'obéissance vaut mieux que tous sacrifices, nous avons à regarder à ce qui nous est licite, et nous tenir entre nos bornes. Car c'est faire du cheval eschappé d'attenter plus que ne porte nostre vocation. Nous pensons bien que Daniel et ses compagnons, et Eséchiél et beaucoup d'autres estoient aussy zélatriaires que ce pource homme qui se glorifie en son outrecuidance ; tant y a qu'estans captifs en Babylone, ils se sont contentéz de despiter les idolâtries, sans usurper la puissance qui ne leur appartenoit point. Il seroit bien temps que ce pource homme s'estant ainsy oublié, baissast les yeux. Mais c'est merveille qu'il soit si stupide de ne penser point à ceste ouverture qu'il a donnée au malin pour tout ruiner. Mais le comble de la fierté et audace est qu'il s'opiniastre en son fait, et ne se veut renger à bon conseil. Or puisqu'ainsy est, très chers frères, nous vous prions qu'ayans pitié des pources églises, pour ne les point exposer à la boucherie à vostre escient, vous désavouiez cest acte, et

déclairez ouvertement au peuple qui a esté mal conduit, que vous estes séparéz de celuy qui en a esté le principal autheur, et que pour sa rébellion vous le retranchez de vostre compagnie. S'il se fust submis, et eust voulu acquiescer à raison, on le pourroit plus doucement traiter. Mais maintenant puisqu'il est revesche, on ne le peut espargner, que tout ordre ne soit violé et rompu. Mais possible que Dieu le domtera, comme nous l'en supplions humblement, et aussy de vous avoir en sa garde, vous fortifier et vous gouverner par son Esprit, après nous estre de bon cœur recommandéz à vous et à vos bonnes prières. (Juillet 1561.)

A L'ÉGLISE DE MONTPELLIER *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit toujours sur vous, par la communication du Saint-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, nous avons à louer nostre bon Dieu de ce que pour supporter vostre foi-

* Sans adresse et sans date. A l'Eglise de Montpellier, août 1561.

Siège d'une université brillante, et connue, dès l'époque des Albigeois, par son attachement à l'ancien culte, la ville de Montpellier reçut en 1553 les prédicateurs du nouveau, et vit se multiplier les

blesse, il vous a, par sa bonté infinie, donné quelque relasche et plus de liberté que vous n'aviez par cy-devant. Cependant vous voiez que jamais l'Eglise n'a repos en ce monde pour s'y endormir, comme de faict il est bon qu'elle soit exercée en divers combats pour estre victorieuse, en vertu de la foy et patience auxquels il fault que les fidentes s'entretiennent jusques en la fin. D'aulture part le diable trouve tousjours des moiens pour molester ceulx qui désirent de bien faire, comme nous avons entendu que le commun peuple est enflambé d'un zèle enragé pour vous ruyner s'il pouvoit. Mais quant vous auriez grans et petis contraires, si vous fault-il fortifier, espérant que le secours d'en hault nous suffira pour nous faire tout surmonter. Au

disciples de l'Evangile. *Hist. eccl.*, t. I, p. 94, 329 et suivantes. L'Eglise réformée y fut établie, le 7 février 1560, par Guillaume Manget, ministre de Nîmes, et ses premiers pasteurs furent Claude Frémy, François Maupeau, Jean Chassagnon, dit la Chasse. Ce dernier écrivait à Calvin, le 14 juin 1561 : — « Monsieur et bien honoré père, depuis la lettre que je vous ay escripte, il n'est icy survenu rien de nouveau, sinon que les Eglises se fortifient de jour en jour et s'en dressent de nouvelles... Nous continuons tout bellement, M. Frémy et moy, sans que les adversaires ayent occasion de s'escarmoucher contre nous. Toutefois ils ne laissent pas de nous menacer, et brasser tout ce qu'ils peuvent pour nous tourmenter. Nous avons envoyé à la cour registre et confession de foy pour demander temple. Le Seigneur nous y vueille assister. » — Dans une autre lettre du 4^{er} août, on remarque ce passage : — « Nostre Eglise, grâce au Saint-Esprit, est tellement accrue et croist chaque jour, que nous désirerions d'avoir encores deux frères et coadjuteurs en l'œuvre du Seigneur, ou un lieu plus spatieux que ne sont deux maisons lesquelles par grand force *reçoivent... de cinq à six mille personnes*. Le peuple par requeste ordinaire nous presse de nous jeter dans un temple, mais nous n'osons, et de ce désirerions avoir vostre advis. » — Mss. de Genève, vol. 196.

reste, d'autant plus que vous voiez les ennemys de nostre Seigneur Jésus se lever avec impétuosité, taschez de les gaingner par douceur et modestie, voire mesmes avec humilité, combien qu'ils n'en soient pas dignes. Pour le moins ne leur donnez point occasion de se irriter en tout ce qui vous sera possible. Ce n'est pas raison pour leur gratifier que vous fléchissiez de vostre debvoir. Mais vous pouvez bien pour vous racheter paix vous déporter de tout ce qui n'est point nécessaire, comme d'occuper temples ou prescher en public jusques à ce qu'il plaise à Dieu donner meilleure ouverture....¹. (Genève, août 1561.)

AU ROI DE NAVARRE *

Copie. Bibl. imp. Coll. Dupuy. Vol. 102.

Sire, les piteuses nouvelles que nous avons de l'estat du royaume, nous ont contraint à vous escrire pour

¹ La fin manque.

* *En titre* : Au roy de Navarre pour le détourner de recevoir la Confession d'Augsbourg.

Une intrigue habilement ourdie par le duc de Guise et le cardinal de Lorraine avait engagé le duc de Wurtemberg à demander l'adoption du formulaire d'Augsbourg, comme symbole de foi des Eglises réformées de France. *Hist. eccl.*, t. I, p. 691. Cette démarche, provoquée par les adversaires du protestantisme français

vous supplier d'ouvrir les yeux à voir ce qui vous doit estre assez notoire. Car mesme les plus aveugles peuvent sentir, comme en tastant, quelles menées et pratiques ont esté faites pour rompre ce qui estoit bien commencé, et renverser mesme du jour au lendemain de bonnes conclusions, et ramener les choses à tel point que Jésus-Christ avec son Evangile soit bientôt exterminé¹. Or il ne souffrira pas d'estre ainsi mocqué, et saura bien prendre les fins au trébuchet; mais cependant c'est à vous, Sire, de ne permettre et souffrir que la vérité de Dieu soit ainsi trahie à vue d'œil. Vous avez possible cuydé gagner en fleschissant, mais le mal pullule et se fortifie par trop, et, si vous n'y prenez garde, les confusions en sourdront en une minute de temps, plus grandes que vous ne pensez, et alors il ne sera pas temps d'y remédier, pource que Dieu exploictera pour punir la nonchallance de ceux qui n'auront tenu compte de faire leur devoir, selon le lieu et degré auquel il les avoit établi. Si nous parlons un peu asprement, croyez, Sire, qu'il en est temps ou jamais.

Nous avons aussi entendu d'autre costé que le duc de Wirtemberg, estant suborné par ceux qu'il n'est jà

pour amener un conflit entre les deux grandes communions de la Réforme, malheureusement divisées sur la question des sacrements, avait déjà ému les théologiens des deux partis. Toujours faible et irrésolu, le roi de Navarre semblait incliner vers le projet des Guises. Dans un message sévère, Calvin l'avertit, mais bien vainement, de se tenir en garde contre les trames perfides de ses ennemis.

¹ L'édit de juillet (1561), rendu à la demande du cardinal de Lorraine, venait d'interdire, sous peine de bannissement, les assemblées religieuses des réformés, jusqu'à la réunion d'un concile général.

besoing de vous nommer, vous sollicitent (*sic*) à procurer que la confession d'Augsbourg soit receue en France ¹. Prenez le cas, Sire, que cest homme joue son rôle sur un eschaffaut, telle qu'on luy a accordé... (*sic*). Mais au nom de Dieu pansez comme la confession de foy que les Eglises de France ont juré de suyvre et maintenir, a esté ratifiée, et quand il n'y auroit signature telle de sang des martyrs, puisqu'elle est extraite de la pure parole de Dieu, et qu'elle a esté présentée au roy et à son conseil, vous ne la pouvez rebouter ny mesme obscurcir que Dieu ne s'y oppose et vous monstre par effect qu'il veut estre cru et ouy. Touchant la confession d'Augsbourg, comment le duc de Wirtemberg vous ose-il prier de la recevoir, veu que luy et ses semblables en condamnent l'autheur qui est Mélanchton? Toutesfois nous le laissons à part, veu qu'on luy a faict jouer ung personnage pour parler de ce qui luy est du tout incongnu. Le faict est tel que ceux qui se renomment de ce party-là, sont comme chiens et chats. Nous sommes bien trompéz, si celuy qui vous a apporté les lettres n'est nepveu d'un certain Vergerio, un foran d'Italie et un affronteur aussi effronté qu'il y en eust jamais ². Il y a un autre rustre aposté qui se nomme

¹ Le duc de Wurtemberg, accompagné de deux de ses ministres, Brentius, et André avait rencontré les princes lorrains à Saverne. « Le cardinal, dit Bèze, ayant fait présent de quelque vaisselle d'argent à ces deux bons prédicans, il sceut si bien s'accommoder à eux que ce bon prince pensoit l'avoir plus qu'à demy converti... » *Hist. eccl.*, t. I, p. 694.

² Paolo Vergerio, ancien évêque de Capo-d'Istria dans le Frioul et légat du pape Paul III à Ratisbonne. Gagné à la Réforme par Mélanchthon, il abandonna son évêché, et se retira dans les Grisons.

Baudoin ¹, qui a desjà esté trois ou quatre fois apostat de Jésus-Christ, et possible toutesfois se sera insinué tellement vers vous, Sire, que vous en seriez trompé, si vous n'en estiez adverti. Nous supplions doncques vostre Majesté d'estre sur ses gardes au milieu de tant d'embusches, et de rechef aussi nous vous prions, Sire, au nom de Dieu, de ne vous laisser poinct esbranler ne çà ne là, que la parole de Dieu ne soit maintenue en son entier, ce qui ne se peut faire qu'en luy réservant sa simplicité. Pensez aussi au proverbe commun, qu'à enfourner on faict les pains cornus, pour rejeter ceux qui taschent à vous induire à quelques desguisemens. Car combien que de prime face, on vous pourroit faire à croire cecy ou cela, nous vous déclarons en la vertu de Celuy qui nous a donné autorité de parler, que l'issue en sera malheureuse, et vous en advertissons de bonne heure, Sire, craignant que vous ne l'expérimentiez. Sire..., etc. (Août 1561 ².)

Luthérien ardent, on l'accusa de s'être voué à la propagation du formulaire d'Augsbourg dans des vues d'intérêt personnel.

¹ Voir la note 1, t. I, p. 218. Calviniste à Genève, catholique à Paris, luthérien à Heidelberg, Baudouin n'avait que trop mérité, par son inconstance religieuse, les épithètes flétrissantes de *Tritapostata* et d'*Ecebolius*. Transfuge de toutes les communions, il avait été favorablement accueilli par le roi de Navarre, qui comptait l'employer utilement à opérer un rapprochement entre les partis.

² Sans date. La fin manque. Mais la date nous est fournie par une lettre de Calvin à Bullinger, du 5 novembre 1564, où l'on remarque le passage suivant : — « Pridem subolfeci diabolum in Germania clandestinis artibus moliri quod nunc tandem apparuit, et ante tres menses diligenter hortatus fueram regem Navarre ut sibi ab insidiis caveret » — La lettre à laquelle il est fait allusion dans ce passage, est donc du mois d'août 1564.

AU ROI DE NAVARRE *

Minute originale de la main de Calvin.

Arch. de Genève. Lettres de la Seigneurie. Année 1561.

Sire, nous avons receu les lettres qu'il a pleu à vostre Majesté nous escrire. Nous ne scaurions assez vous remercier de la bonne affection que de vostre grâce nous portez, et nous estimons bien heureux d'avoir un tel prince qui nous soit favorable. Quant à spectable Théodore de Bèze, nostre bon pasteur et ministre, nous sommes contraincts de vous confesser, Sire, que ça bien esté à nostre grand regret qu'il entreprint ce voiage, non pas que nous ne feussions prestz et appareilléz,

* Docile aux conseils du chancelier L'Hôpital, la cour venait de décider l'ouverture d'une conférence solennelle entre les deux cultes à Poissy. Les princes protestants, jaloux d'y attirer les ministres les plus distingués, écrivirent aux seigneurs de Genève pour leur demander Calvin ou Théodore de Bèze. La Seigneurie refusa le premier, et consentit à accorder le second. Instruit de ces dispositions favorables, le roi de Navarre écrivit aux magistrats de Genève pour les remercier, et presser le départ de Théodore de Bèze. — « Vous prions encore et de rechef le plus affectueusement que nous pouvons, le vouloir licencier et envoyer le plus tost qu'il vous sera possible..., estans asseurez que luy sera faict tout l'honneur, accueil et traitement que sa probité, érudition et sçavoir méritent, oultre que vous ferez au roy, mon seigneur, à la royne sa mère, et à moy en particulier ung très singulier plaisir... » Spon, *Hist. de Genève*, t. II, p. 95, note de Gautier. Bèze avait déjà quitté Genève (14 août 1564), quand on y reçut la lettre du roi, à laquelle Calvin fut chargé de répondre au nom de la Seigneurie.

Sire, de nous employer à vous faire service de nostre petite faculté tant qu'elle se pourroit estendre. Mais nous sçavons quel dommage portera tant l'Eglise que l'eschole pour son absence¹. Mais s'il plaist à Dieu que son travail apporte tel fruict, comme nous devons espérer, nous sçavons bien qu'il nous convient oublier tout regard particulier. Or nous devons bien plus que cela à nostre Seigneur Jésus-Christ duquel nous tenons tout, et à son Eglise. Tant y a, Sire, qu'en nous acquitant d'une partie de nostre devoir, nous avons esté fort joieux de faire service à vostre Majesté. Or nous estimerons tousjours un grand bien pour nous, d'avoir moien de faire chose qui vous soit agréable, et vous prions, Sire, qu'il vous plaise prendre en garde une partie de nos thrésors en la personne de celui qu'il n'est besoing de vous recommander.

Sire, après nous estre très humblement recomman-déz à vostre bonne grâce, nous supplierons nostre bon Dieu conserver vostre Majesté en son estat, l'avoir en protection et l'augmenter en tout bien. (Août 1561.)

Vos bien humbles et affectionnéz serviteurs,

LES SYNDICQUES ET CONSEIL DE GENÈVE.

¹ Théodore de Bèze était à la fois recteur et professeur de la nouvelle académie de Genève.

A L'AMIRAL DE COLIGNY *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monseigneur, je pense bien que chacun jour vous avez à soustenir beaucoup d'allarmes qui vous sont dressées non-seulement de ceux qui se déclarent ouvertement ennemis de la vérité de Dieu, mais surtout des moyenneurs qui nagent entre deux eaux, en faisant semblant de favoriser au bon parti, n'ont leurs regards qu'au monde et en dépendent du tout¹. Je ne doute

* Lettre écrite durant le colloque de Poissy, commencé le 9 septembre et terminé le 20 octobre 1564. Présent aux conférences, l'amiral se montrait chaque jour plus résolu à poursuivre par les voies légales l'établissement de la liberté religieuse en France. Théodore de Bèze prêcha plusieurs fois dans son hôtel, en présence des personnages les plus considérables de la cour. — « Ce jourd'huy, écrivait-il à Calvin, j'ay presché chez M. l'admiral qui m'a retenu à disner. Après disner est survenu M. le cardinal de Chastillon, et M. de Montmorency, *quos video optime esse affectos*, comme de faict les choses sont esbranlées d'une merveilleuse force. » — Lettre du 25 août 1564. Mss. de Genève, vol. 117. Une autre lettre de Bèze à la Seigneurie, mentionnée par les Registres du Conseil, contenait quelques détails familiers que ne réprouve pas la gravité de l'histoire : « La dite lettre portoit encores que l'amiral avoit un perroquet qui ne cessoit de crier : Vie, vie, la messe est abolie. N'oseroit-on parler de Dieu en tout lieu ? Parlons de Dieu en tout lieu. » Extraits des Registres, septembre 1564.

¹ Allusion au roi de Navarre déjà gagné par les Guises. Bèze rendant compte à Calvin de sa première entrevue avec ce prince, s'exprimait ainsi : — « Quant au roy..., la somme du propos fut que

pas que les voyant ainsy varier et chanceler, vous ne soyez souvent angoissé. Mais ce vous est une bonne instruction, Monseigneur, quand il n'y a ne fond ne rive en ceux qui sont agitez de la vanité du monde, de ficher tant plus profond vostre anchre au ciel, comme nous en sommes exhortéz par l'apostre. Quoy qu'il en soit, je vous prie de poursuyvre vertueusement, voire par-dessus toute espérance des hommes, vous fortifiant de plus en plus à mespriser tous les empeschemens qui vous pourroyent retenir, car nous ne pouvons pas dire avec saint Paul, que nous ayons combattu un bon combat pour recevoir la couronne de justice, si nous n'avons pas achevé nostre course. Mais je me tiens assuré que Celuy qui vous a si bien disposé à son service, et a desployé une telle vertu de son Esprit en vous, ne laissera pas son œuvre imparfaite, qu'il ne vous tienne la main jusques en la fin. Mesme je me doute bien que la venue du légat¹ aura fait de plus grandes escarmouches, remettant toute congnoissance à ce beau concile. Or, Monseigneur, il me semble que pour les défiâns qui s'estonnent seulement de leur ombre, et tremblent quand quelque péril les menace, voicy le vray point pour rompre le choc du concile. C'est que le roy², sans

j'avois grant peur que bientost il ne fut pas si joieux de ma venue, s'il ne se délibéroit à faire autrement. Il se print à rire, et je luy respondis que c'estoit à bon escient qu'il y falloit penser. » — Lettre déjà citée.

¹ Le cardinal de Ferrare, Hippolite d'Este. Il était chargé par le pape Pie IV de rompre les conférences de Poissy, en demandant le renvoi des questions religieuses au concile de Trente.

² Le jeune roi Charles IX. La reine-mère, alors docile aux inspirations du chancelier L'Hôpital, et favorable au parti protestant, semblait désirer sincèrement une réforme de l'Eglise.

faire plus ample déclaration de vouloir changer de religion, se joignist tant avec la royne d'Angleterre qu'avec les Princes allemans, et les Souisses qui tiennent nostre parti, pour protester de la nullité de ce concile de Trente, tant à cause du lieu auquel il n'y a point seur accéz, que parce qu'il n'estoit point libre ni¹, pour traiter en liberté les articles qui sont aujourd'huy en différent, veu qu'il n'y a qu'une seule partie assise pour juger à sa phantasie, sans que l'autre soit ouïe, et qu'il luy soit donné lieu pour maintenir la doctrine, laquelle les évesques tiennent desjà pour condamnée, sans entrer en examen ni dispute.

Je sçay que les princes d'Allemagne requerront qu'on spécifie plus distinctement les causes d'opposition, mesmes qu'ils voudront entrelacer leur confession d'Augsbourg². Mais le roy aura bien ce crédit de les faire contenter d'une déclaration plus simple, quand elle ne leur portera nul préjudice. Surtout je vous prie, Monseigneur, tenir la main que la Confession d'Augsbourg ne vienne au jeu, laquelle ne seroit qu'un flambeau pour allumer au feu de discordes. Et de fait elle est si maigrement bastie, si molle et si obscure qu'on ne s'y sçauroit arrester. Au reste des Suisses il seroit bon que le roy les exhortast tous en général de se joindre avec luy en telle protestation, qui ne tend à

¹ Mot illisible. Peut-être, *universel*.

² Plusieurs théologiens de Tubingue, Jacques Buclin, Jacques André et Balthazar Bidenbach, venaient d'arriver à Poissy. Le comte Palatin avait aussi envoyé deux docteurs, Michel Diller et Jean Boquin, lesquels, dit Bèze, ne s'accordaient pas avec les trois autres, « ains maintenoient la Confession des Eglises de France. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 645-646.

autre fin que de réformer les abus qui sont en l'Eglise, veu que pour ce faire il est requis que les différens soyent bien cong nus et débatus, et que toutes les deux parties soyent ouïes en leur cause. Je dy cecy, pource qu'au lieu que le roy se reculleroit, il donnera entrée au renouvellement de l'alliance; non pas que cela vaille si tost, mais après s'estre despitéz, je vous assure que ceste offre fournira beaucoup un demy an après¹.

J'ay aussi, Monseigneur, à vous prier que ayant esgard à la nécessité laquelle nous presse fort, il vous plaise donner congé à Monsieur de Monroy². Car depuis qu'il est parti, nous en avons perdu trois de nostre compagnie. Monsieur de Bèze³, et celuy qui estoit allé

¹ La Suisse était divisée en deux camps : les cantons catholiques, alliés naturels de la France, et les cantons réformés, qu'une politique tolérante pouvait faire entrer dans le cercle de l'alliance et des capitulations militaires.

² Le ministre Merlin. L'amiral de Coligny en lui donnant congé, écrivait en ces termes à Messieurs de Genève :

Messieurs, suivant ce que Monsieur d'Espeville m'a escript, je vous renvoie Monsieur de Montroy, présent porteur, lequel j'ay tousjours retenu auprès de moy, et vous diray que j'ay reçu autant de contentement de luy en ses exhortations et bonnes mœurs que d'homme que j'aye jamais ouy. Si est-ce que je vous prieray encores, Messieurs, que s'il y avoit moyen que vous en peussiez passer, m'en vouloir accommoder. J'entens que vous essayez de recouvrer quelque ministre de par deçà, où je ne le pourrois faire, que vous fussiez contens de me le renvoyer, et pour résider auprès de moy, car voullant faire la profession que je veulx faire, je seroys bien marry de demeurer sans en avoir ung. Ce faisant, vous m'obligerez de tant plus à vous. Sur ce, je me recommanderay bien affectueusement à vos bonnes grâces, et supplieray le Créateur, Messieurs, vous donner bonne et longue vie. De Saint-Germain-en-Laye, ce 6 octobre 1564.

Vostre entièrement bien bon amy,

CHASTILLON.

³ Alors député au colloque de Poissy.

vers Madame la duchesse ¹, sont absens. Attendu que le fardeau nous est par trop pesant, si nous ne sommes bientost secourus... (*sic*). J'ay prolongé le terme tant que j'ay peu, mais je suis contraint de vous prier que vous ne trouviez pas mauvais pour le moins qu'il vienne faire un tour pour nous soulager, jusques à ce que Dieu nous ait proveus d'ailleurs. Je croy, Monseigneur, que selon vostre prudence et équité vous ne trouverez pas mauvais qu'il retourne au troupeau auquel il est obligé, et lequel ne l'a point quitté. Possible aussi que Dieu vous adressera en son lieu homme si propre que son absence ne vous sera point griesve. Ce n'est pas à dire que ceux qui le vous ont presté, ne soyent tousjours aussi prests que jamais à s'employer pour vous faire service, mais je vous assure que pour ceste heure nous sommes en tels destroits que l'instance que je vous en fais mérite bien d'estre (reçue?) ².

Monseigneur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray nostre Père et Seigneur vous fortifier en constance invincible, vous accroistre en tous les dons de son Esprit et vous tenir en sa protection. Ce 24 de septembre 1561.

¹ François de Morel, aumônier de la duchesse de Ferrare.

² Le ministre Merlin redevint quelques années après aumônier de Coligny. Il était auprès de l'amiral dans la nuit du 24 août 1572, et il survécut presque miraculeusement au massacre de la Saint-Barthélemy.

A MADAME L'AMIRALE DE COLIGNY *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Madame, je m'accuserois de ce que je me suis déporté si longtemps de vous escrire, sinon que celuy qui a suppléé le deffault de mes lettres en sa parolle¹, me doibt bien garantir, croiant aussy que vous aurez accepté en récompense le debvoir dont je me suis acquitté envers Monseigneur vostre mary. Cependant, je n'ay pas laissé de remercier Dieu de ce qu'il a tellement continué sa grâce en vous, qu'au milieu de beaucoup de tentations et grandes difficultés, vous avez constamment persévéré en son service, voire pour estre en exemple et patron à ceux qui estoient trop faibles et timides. Maintenant il vous fault penser, Madame, que ce bon Dieu vous aiant ainsi avancée jusques icy, vous a d'autant plus obligée à vous efforcer jusques à ce que vous aiez parachevé vostre course. Je vous prie doncques de pratiquer la reigle que saint Paul nous donne en son exemple, c'est d'oublier les choses passées et n'y

* Elle avait quitté le château de Châtillon-sur-Loing, sa résidence habituelle, pour se rendre à Saint-Germain où se trouvait alors la cour. Dans ses lettres à Calvin, Bèze rendait témoignage à la fermeté de l'amirale et de sa nièce, la princesse de Condé : — « Avec une troupe cent fois plus grande que je n'eusse désiré, fus conduit chez M^{me} la princesse et M^{me} l'admiralle, que je trouvoy merueilleusement bien disposées. » Lettre déjà citée.

¹ Théodore de Bèze.

point regarder, comme si aiant ainsy travaillé, vous n'aviez encores rien faict, vous estendre à ce qui reste, jusques à ce vous aiez atteint le but auquel il nous fault tendre toute nostre vie. Car si ce saint apostre s'estant porté si vaillamment, et aiant soustenu des combats si admirables, voire en tant de sortes, et par si long espace de temps, confesse toutes fois qu'il n'est point parvenu où il aspire, et pour prendre meilleur courage faict son compte qu'il auroit commencé en vain s'il ne poursuyvoit, que sera-ce de nous, qui sommes encores loing d'estre venus si avant ? Ainsy, Madame, je vous prie, quoy qu'il advienne, ne vous lassez jamais de vous employer fidellement au service d'un si bon Père, comme aussy je me tiens assuré que vous n'estes pas du nombre de ceux qui voudroient prendre congé au bout de quelque terme, se faisant acroire que c'est assez de ce qu'ils ont faict. Or, Dieu ne nous reçoit point à telle condition, mais comme il veult rester nostre héritage, aussy veult-il que nous demeurions siens, pour nous desdier pleinement à son service en vivant et en mourant. Car de faict si nous ne mourons à luy et en luy, c'est-à-dire en son obéyssance, et en la foy et espérance de sa bonté paternelle, nous ne pouvons parvenir à ceste vie céleste qui nous a esté si chèrement acquise. Quoy que le monde tourne, change et soit agité à tous vens, demeurons là fermes et nous y reposons ; (car) *il n'y a aultre heur ne félicité que d'estre peuple de Dieu*, selon qu'il est dict au Psalme, et si le monde ne gouste point cela, congnoissons que Dieu accomplit en nous d'un privilége singulier ce qui est dict ailleurs, *qu'il faict sentir en secret et comme en cachette la grandeur infinie de sa*

bonté à ceux qui le craignent, de quoy il vous donnera certaine expérience, mesmes en ceste vie caducque, attendant que vous soiez recueillie en ceste vie permanente que nous espérons, pour jouir pleinement de ce qui est maintenant caché selon nostre sens.

Madame, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, etc. Ce 24 de septembre 1561.

A MADAME LA COMTESSE DE ROYE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Madame, ce que j'ay tant différé de respondre à vos lettres, a esté en partie que je ne savois pas où je devoys adresser les miennes, en partie de honte, d'autant que je ne pouvois satisfaire à vostre saint desir, car vous nous demandiez trois hommes qui fussent suffisans pour estre employéz au service de Dieu et de son Eglise, désignant les lieux où vous aviez intention de les adresser, afin que je fusse plus incité à en faire toute dili-

* Madeleine de Mailly, comtesse de Roye, sœur de l'amiral de Coligny et belle-mère du prince de Condé. Douée, dit l'historien de Thou, d'un génie élevé et d'une âme intrépide, cette dame embrassa la Réforme en même temps que les seigneurs de Châtillon ses frères, partagea les périls du prince de Condé son gendre, recouvra, comme lui, la liberté à la mort de François II, et se montra constamment fidèle à la cause des réformés, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Retirée à Strasbourg durant la première guerre de religion, elle rentra en France après la conclusion de la paix d'Amboise, et mourut en 1567.

gence. Du desjà auparavant, le mesme message m'avoit esté fait de bouche par un homme de Noyon qui se disoit en avoir charge. Or je vous assure, Madame, que nous sommes si fort dénuéz que j'ay mieux aymé, ne trouvant pas gens propres, m'en déporter, que de vous envoyer ce qui ne vous eust pas contenté. Je voudrois bien que l'excuse ne fust pas si raisonnable. Mais quand Monsieur de Bèze vous l'aura confirmé, j'espère que vous l'accepterez. Du reste, Madame, j'ay bien occasion de glorifier Dieu de la grande vertu qu'il a mise en vous pour avancer le règne de nostre Seigneur Jésus-Christ, en faisant protestation franche et pure de suyvre la vérité de l'Evangile en la vie et en la mort, comme c'est toute notre félicité que d'estre disciples de ce grand Maistre et subjects de ce Souverain Roy qui nous a esté envoyé du ciel, pour nous retirer de perdition à l'espérance du salut éternel qu'il nous a acquis. Parquoy, sans cest héritage, malheur sur toutes richesses, délices et honneurs du monde. Cependant nous voyons comment ce thrésor inestimable est mesprisé de la pluspart, et tenu quasy de nulle valeur, et d'aultant plus avez-vous juste matière de vous resjouir que Dieu vous ait faicte participante de ce privilège, de renoncer à toutes vanités de ce monde, qui nous esblouissent les yeux et nous font flotter en inquiétudes continuelles, pour trouver le vray repos et vous y arrester. Il y a encores un aultre bénéfice de surcroist que tant Madame la princesse, que Madame sa sœur, vos filles ¹, vous tiennent compagnie

¹ Eléonore de Roye, princesse de Condé, et Charlotte de Roye, sa sœur, épouse du comte de La Rochefoucauld.

à tendre et aspirer au droit but de nostre vie, s'adonnant d'un commun accord et se desdiant à l'obéyssance de la pure vérité. Or, Madame, combien que j'aye entendu de quel zèle vous désirez de servir à Dieu, toutes-fois je vous prie prendre de plus en plus courage, vous efforçant de surmonter tous empeschemens qui vous pourroyent retarder, comme vous en aurez tousjours beaucoup. Et de faict ce sont les exercices de nostre foy, que de combattre contre tout ce que Satan machine et dresse de tentations pour nous destourner du bon chemin. Ainsi, Madame, tendez à ceste persévérance, ne doutant point que le Père céleste ne vous conduise jusqu'en la fin, comme il a un soin plus que singulier de vostre salut, et que Jésus-Christ, ce bon pasteur et fidèle, qui vous a pris en sa charge, ne vous garde et garantisse.

Madame, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray nostre bon Dieu vous gouverner par son Saint-Esprit, et accroistre en tous biens et prospérité. Ce 24 de septembre 1561.

AUX MINISTRES DE NEUCHÂTEL *

Original. Bibl. de la Compagnie de Neuchâtel.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre

* Les réformés de la ville de Sens sollicitaient, par l'intermédiaire

Seigneur Jésus-Christ soit tousjours sur vous, par la communication du Saint-Esprit.

Très chers et honoréz frères, combien que nos frères de Sens qui ont envoyé ce messenger exprès, ne vous ayent point escrit, je vous prieray de recevoir leur requeste, comme si ce défaut n'y estoit point, lequel est advenu par inadvertance, d'autant qu'ils ne savent rien de l'estat de par deçà, et pourtant se sont adresséz à moy se confiant que je feroye en leur nom tout ce qui seroit besoin. Or ils désirent en somme d'avoir nostre frère maistre Maturin de la Brosse duquel ils ont eu tel rapport qu'ils espèrent estre bien proveuz, s'ils le peuvent obtenir. Vous savez que jusque icy je ne me suis pas ingéré de faire nulle requeste ne poursuite. Et mesme combien que ceux de Troye me sollicitassent à les ayder pour avoir nostre frère maistre Jaques Sorel, je m'en deportay¹. Mais je n'ay pu m'exempter à ce

de Calvin, un ministre de l'Eglise de Neuchâtel. Le ministre Beaulieu adressait la même demande à Farel : — « Aussy avois-je esté à Sens, où je trouvay ung petit commencement d'Eglise laquelle je consolay le soir dans la maison d'un advocat fort homme de bien, là où nous nous trouvasmes en nombre d'environ 50 personnes. Le lendemain l'assemblée fut environ cent personnes en la maison d'ung procureur... J'ay grande espérance de ce lieu-là de Sens, s'il plaisoit à Dieu leur donner quelque homme de bien, et docte, il en pourroit advenir beaucoup de fruit, d'autant que Sens est un grand bailliage, et a des villages et villetes voisines qui sont desjà fort avancéz en la parolle de Dieu. » Lettre du 7 novembre 1564. L'Eglise de Sens reçut, cette même année, le ministre Maturin de la Brosse, « homme de grandes lettres, qui la dressa et entretint jusques à l'édict de janvier. » Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 34, 433 et 769.

¹ L'Eglise de Troyes en Champagne, fondée par Michel Poncelet (1550-1554), fit de rapides progrès, et eut successivement pour ministres Girard de Courlieu. Paumier du Béarn, Jean Gravel, et

coup que pour le moins je ne vous fisse le récit de la demande de ces bonnes gens, puisqu'ils s'en sont attendus à moy et s'y reposent. Leur Eglise estant bien dressée sera de grande conséquence, tant pour le grand ressort de bailliage que pource que c'est siège archiépiscopale et primace. Pource que je ne doute point que l'avancement du royaume de nostre Seigneur Jésus-Christ ne vous soit assez recommandé, je remects le tout à vostre discrétion. Ainsi vous adviserez d'en ordonner selon que vous jugerez estre le meilleur pour l'édification de l'Eglise. J'en escriis à M^r le gouverneur, pource que vous ne pouvez rien déterminer sans luy. J'espère bien que vous y procéderez d'un commun accord, cherchant que Dieu soit glorifié, lequel je supplie vous avoir en sa protection, vous guider tousjours par son Esprit, et faire prospérer vostre labour. De Genève, ce 20 novembre 1561.

Vostre humble frère,

JÉHAN CALVIN.

A LA REINE DE NAVARRE *

Minute autographe. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Madame, ce ne sera pas sans grand regret que nous

Jacques Sorel. Voir les lettres de ce dernier ministre à la Compagnie de Genève, octobre et décembre 1561, Mss. de Genève, vol. 496.

* Affirmie par Théodore de Bèze dans les croyances réformées,

serons encore privéz pour quelque temps de la présence de mon frère, Monsieur de Bèze¹, car l'Eglise y a dommaige et les escholiers qui sont icy pour profiter en théologie sont reculéz d'aultant, pource que je ne puis satisfaire à tout. Et puisqu'il fault qu'ainsy soit, je prieray Dieu, Madame, que le fruict qui reviendra de son labeur pour l'avancement du règne de Jésus-Christ, nous soit comme récompense pour nous esjouir ou alléger en partie nostre mal². Cependant nous avons de quoy bénir Dieu de ce qu'il besongne vertueusement en vous, Madame, et vous fait surmonter tout ce qui vous pourroit divertir du bon chemin. Il seroit bien à désirer que le roy vostre mary print pour ung bon coup telle résolution, que ce ne fust plus pour nager entre deux eaux. Je sçay comment vous y travaillez. Mais je vous prie, Madame, que si vous n'en venez si tost à bout qu'il seroit à souhaitter, que l'attente ne vous lasse ne refroidisse. Au reste, quoy qu'il en soit, vous sçavez, Madame, comme il vous fault garder songneusement de vous esloingner de Dieu pour gratiffier

la reine de Navarre usait de son crédit à la cour pour préparer les voies au régime de tolérance que devait inaugurer l'édit de janvier.

¹ Retenu à Saint-Germain par les instances de la reine de Navarre, il écrivait le 25 novembre à Calvin : — « *Ecclesiam Dei gratia cepimus hic constituere, et proximo Die dominico cœnam, Deo juvante, celebrabimus. Navarrenæ, Condensi, Posidonio, et eorum uxoribus, salutem dixi tuo nomine, sicut jubebas, quod illis fuit gratissimum. Sed illa (scilicet regina Navarræ) non desinit ministrum petere, et alioqui se passuram negat ut a se discedam.* » — Th. Beza Calvino. Mss. de Genève, vol. 447.

² Th. de Bèze ne quitta la France pour retourner définitivement à Genève, qu'en avril 1563, après la première guerre civile et la conclusion de la paix d'Amboise.

aux créatures mortelles, ce qui vous doibt donner courage de poursuyvre vivement, tendant au but qui vous est proposé, quelques vens qui soufflent à l'opposite.

J'ay aussy, Madame, à vous advertir d'une chose, dont je vouldrois bien me déporter s'il estoit en ma liberté. Mais je croy qu'ayant entendu la raison qui me contrainct, vous m'excuserez aisément de ce que j'en faict. Il y a ung certain rustre que le roy vostre mary a faict magister de son bastard¹, lequel estant ung apostat et traistre à la religion, a desgorgé par ung livre imprimé contre moy toutes les injures qu'il a peu forger². Or oultre ce qu'il se (taudit) du nom du roy vostre mary, ne lui faisant point trop d'honneur en cela, il faict aussy bouclier contre moy de la feue royne vostre mère, en ce que pour ung temps elle fut fâchée de ce que je rédarguois asprement la secte des libertins. Je lui en respondis pour lors, et vous envoie, Madame, la coppie

¹ Allusion à François Baudouin. En récompense de ses efforts pour opérer un rapprochement entre les protestants et les catholiques, il avait été nommé précepteur de Charles de Bourbon, fils naturel du roi de Navarre, avec un traitement de douze cents livres.

² L'origine de cette controverse où la charité eut également à souffrir dans les deux partis, fut la publication du livre de Cassander, *De officio pii viri in hoc religionis dissidio*, faite par les soins de Baudouin. C'était le manifeste du parti des *moyenneurs* en matière de religion. Calvin y répondit par un de ses traités les plus virulents : *Responsio ad versipellem quemdam mediatorem, qui pacificandi specie rectum Evangelii cursum in Gallia abrumperere molitus est*. 1564, in-8°, traduit en français dans le *Recueil des Opuscules*, p. 4885. La réplique de Baudouin, pleine d'injures contre le réformateur, provoqua une seconde lettre de Calvin : *Responsio ad Balduini convicia*, et la polémique continuée par Théodore de Bèze, s'égara de plus en plus hors des voies de la modération dont elle s'était sitôt écartée.

de la lettre escripte de la main de nostre frère des Gal-lars, il y a passé quatorze ans, afin que vous jugiez du mérite de la cause ¹. Je ne prétens point à vous animer contre luy. Vous en ferez ce que Dieu vous monstrera. Mais je ne puis pas m'abstenir, Madame, de vous prier de mettre ordre par vostre autorité, qu'il ne mette point en jeu ma dicte dame vostre mère, de peur que je ne sois contrainct en maintenant la querelle de Dieu, de plus dire que je ne voudrois. La malice et artifice de telle racaille est de faire une faulse couverture du nom des princes, afin de clorre la bouche aux serviteurs de Dieu sous telle ombre; et d'autant plus les princes doibvent tenir la main à les rembarrer.

Sur ce, Madame, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray le Père céleste vous maintenir en sa protection, vous gouverner tousjours par son Esprit, et accroistre vostre Majesté en tout bien. Ce 24 de décembre 1561.

Vostre très humble serviteur,

CHARLES D'ESPEVILLE.

¹ C'est la lettre à la reine de Navarre, t. I, p. 444. Cette lettre fut, ainsi que le rapporte Th. de Bèze, approuvée par Jeanne d'Albret : — « Cui cum exhibuissem literarum exemplar quod ad te remitto, nihil, inquit, opus erat excusatione nulla, neque enim matris peccatum velim excusare, et rem totam satis teneo. *Perlegit tamen et probavit.* » — Beza Calvino. 6 janvier 1562. Mss. de Genève, vol. 447.

AU ROI DE NAVARRE *

Copie de la main de Th. de Bèze. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Sire, la crainte que nous avons de vous importuner, nous empesche de vous escrire si souvent que nous vouldrions bien, et que possible il seroit utile. Mais encores que nous deussions faire quelque difficulté, les lettres de la royne vostre femme non-seulement nous ont enhardis, mais aussi nous ont osté toute excuse de plus différer. Car selon que Dieu l'a touchée au vif, ne se contentant point de suyvre et marcher au bon che-

* Sans date du mois. Ecrite en décembre 1564, remise en janvier 1562, comme le prouve le passage suivant d'une lettre de Calvin à Bèze : — « Literas regi Navarræ, si videbitur, reddendas curabis, quibus si offensus fueris, culpam in te suscipies. » — 24 déc. 1564. Mss. de Genève.

Les circonstances imposaient au réformateur d'impérieux devoirs envers le roi de Navarre. Trahi par ses serviteurs et trompé par les Guises, ce prince, toujours flottant entre les partis, s'était laissé séduire par l'espoir d'épouser la reine d'Ecosse, et d'obtenir la Sardaigne en échange de la Navarre espagnole. Un de ses familiers, le sire d'Escars, était allé porter de sa part des paroles de soumission à la cour de Rome. — « De quoy adverty, Théodore de Bèze, qui avoit bon accès vers luy, ne faillit de luy en faire bonnes et vives remonstrances, à quoy il respondit qu'il ne s'y mettroit si avant qu'il ne s'en pust aisément tirer... » *Hist. eccl.*, t. I, p. 688. Dans une lettre pleine de mesure et de forcè, Calvin essaya à son tour d'éclairer le roi. Tout fut inutile. « Il renonça, dit Varillas, à tous ses amis. Il se mit à la tête du parti catholique, et tout ce que les larmes de sa femme purent obtenir de lui, fut la permission d'aller dans sa principauté de Béarn, vivre à la calviniste. »

min où il l'a appelée, elle nous a aussi exhortéz, voire affectueusement, de faire tout ce qui nous seroit possible pour vous augmenter le courage et magnanimité qu'il est besoin que vous monstriez. Comme son désir est louable, aussi nous doit-il servir d'un bon esguillon, Sire, c'est que comme vous estes son chef, vous luy donniez exemple à ce qu'elle soit tant plus incitée à la gloire de Dieu, quand en une chose si sainte elle se pourra conformer avec vous. Et de faict, vous avez bien à vous resjouir et louer Dieu de ce qu'il l'a tellement disposée, qu'au lieu que par cy-devant, elle ne vous estoit point pour ayde, maintenant elle s'applique droictement à vous seconder, comme son devoir le porte. Cependant, Sire, d'autant qu'elle est toute résolue de bien payer ses arrérages à Dieu, et récompenser les défauts du temps passé, c'est à vous aussy de vous haster afin de marcher tousjours devant en vostre ordre et degré. Car c'est la meilleure de toutes vos prééminences de vous porter si vertueusement que celle qui désire de vous complayre, ayt de quoy se resjouir au double, quand, en se regeant à vous, elle glorifie à Dieu. Quant tout cela n'y seroit poinct, Sire, encores ne seriez-vous pas quitte du debvoir que vous avez à Dieu. Mais un tel avantage mérite bien que vous le faciez valoir, en nous esvertuant, comme il vous laisse tant moins d'excuse, si vous marchez froidement. Or il vous plaira nous pardonner, Sire, si nous ne pouvons pas vous dissimuler que jusques icy vous ne vous estes pas aqité à beaucoup près de ce que Dieu à bon droit requiert de vous. Ce n'est pas que nous ne considérions assez, Sire, les obstacles dont vous estes assiégé

de tous costés. Mais quand vous penserez que nous sommes procureurs de Dieu, vous souffrirez, selon vostre piété, que nous ne vous flattions point en maintenant son droict. Surtout nous vous prions de bien noter la leçon qui nous est donnée au pseume 119, où le prophète prie Dieu qu'il ne luy oste point pour tousjours de la bouche la parole de vérité. Là en premier lieu il n'a point honte de confesser qu'il ne s'est point monsté si franc ny entier qu'il debvoit à maintenir l'honneur de Dieu, et toutesfois il proteste au mesme pseume, qu'il a esté comme prescheur de la loy, devant les rois et les princes. Mais sachant bien qu'en une cause si digne et précieuse, celui qui a le mieulx faict se trouve néantmoins redevable, il se desplaist en sa foiblesse, affin d'avoir contentement quand il aura mieulx profitté. D'autant qu'il n'avoit pas esté assez ardent à soustenir la querelle de Dieu pour un temps, il cherche le remède où nous le pouvons trouver, c'est que Dieu nous fortifie par la vertu de son Esprit. Mais quoy qu'il en soit, il ne s'endort point en sa froidure, mais rompt tout délai, comme si jamais il ne pouvait parvenir assez tost où il aspire. Voilà pourquoi il demande que Dieu ne permette point qu'il demeure ainsi débile comme il se congnoist. Or comme par le mot de bouche, il monstre que la foy ne doit pas estre ensevelie, qu'elle ne se desploie devant les hommes, il n'y a doubte qu'il ne comprenne tout service extérieur de Dieu. Maintenant, c'est à vous, Sire, de considérer, nous ne disons pas, si vous avez esté aussi libre qu'il eust esté requis à rendre tesmoignage de nostre foy, mais si vous en estes seulement aproché jusques à my-

chemin. Il est donc temps de courir de paour que la nuict ne vienne, et vous soyez surprins. En général, combien s'en fault-il, Sire, que vous ayez maintenu la querelle de Jésus-Christ, selon que vostre estat et dignité vous y oblige plus que les personnes privées? Si quelque paoure homme et de basse condition faict semblant de consentir à ce que le nom de Dieu soit blasphémé, la religion mise en opprobre, et la paoure Eglise foulée sous les pieds, il faudra qu'il se condamne de n'avoir point eu la parole de vérité en sa bouche. Que sera-ce auprès de vous, Sire, en ceste autorité, honneur et haultesse, si, sans vous flatter, vous entrez en compte avec Celuy duquel vous tenez tout?

Ce seroit aussi lascheté à nous de couvrir par silence l'acte particulier qui a engendré envers grands et petis un si grand scandale. C'est de ceste malheureuse harangue, qui a esté faicte à Rome de vostre part, Sire, laquelle faict rougir, pleurer et gémir, et quasi crever de despit tous bons zélateurs tant de la gloire de Dieu que de la bonne réputation de vostre Majesté. Il est certain, Sire, que vous ne sçauriez trop travailler à vous esvertuer tout au rebours jusqu'à ce qu'une telle faulte soit réparée devant Dieu et devant les hommes. Nous ne parlons point de celuy qui a esté employé pour porter la parole, pource qu'il ne se fust pas trouvé homme de bien qui eust voulu accepter telle charge. Mais il semble que luy et vos ennemis ayent voulu faire un triumphe de vitupère qui vous a esté faict, en imprimant une telle ordure qui n'estoit desjà que par trop divulguée. Nous voyons bien, Sire, comment vous y avez esté induict; mais soit que les perplexités où vous

estiez pour lors, vous aient faict plier oultre vostre vouloir, soit que vous aiez eu esgard à vostre seureté pour obvier aux embusches de vos ennemys, ou pour rompre les filets qui vous estoient tendus, soit que vous y aiez esté attiré par l'espérance de recouvrer à l'advenir ce qui vous appartient, rien de tout cela, Sire, ne sera receu devant Dieu pour vous absouldre. Et de faict, que seroit-ce s'il vous estoit dict que tout le monde vous seroit donné, quand vous faictes hommage à celuy qui ne peult rien que mal? Vous pardonneriez à la nécessité, Sire, laquelle nous contrainct de parler ainsy, d'autant que nous avons soing de vostre salut, voire d'une chose plus digne et précieuse, c'est de la gloire de Dieu et l'avancement du règne de Jésus-Christ, où consiste le salut de vous et de tout le monde. Mesmes, Sire, quand nous vous prions de vous employer cy-après plus vaillamment à faire droicte et pure profession de vraye chrestienté, ce n'est pas que nous ne prisions les combats et alarmes qui vous sont incontinent dresséz. Pour le moins il vous fauldra apprestre à un interdict. Mais c'est bien raison que pour servir à Celuy auquel tout est deu, rien ne soit espargné. Combien que jamais vous ne vous pourriez résouldre, Sire, à marcher où Dieu vous appelle, jusques à ce que vous aiez aprins du tout à vous appuyer sur ses promesses, vray est que cependant pour vous soulager il vous tend la main en beaucoup de sortes. Car s'il y a d'un costé des menaces, fraïeurs, il y a de bons remèdes et convenables, qui s'offriront promptement quand il vous plaira de les accepter. Encores que tout vous fust fermé, Sire, si vous fault-il pratiquer en cest endroict ce que dict David,

c'est que Dieu donne des pieds de chacaulx aux siens pour sautter par-dessus les haultes murailles. Mais quand il vous supporte en cela de vous donner ouverture, nous vous prions, Sire, de ne faillir à entrer. Usez du temps opportun, duquel les plus prophanes sçavent bien dire qu'on ne le doit laisser échapper. Mais combien que les affaires de ce monde se démeinent par longs circuits, Dieu veult qu'on procède plus franchement à soustenir sa querelle, tellement que la façon de temporiser que vous avez suyvie jusques icy, Sire, ne sera jamais trouvée bonne en son tribunal.

Cecy n'est pas pour vous faire précipiter. Mesme il y a un zèle inconsidéré en d'aultres que nous n'approuvons pas, et que nous voudrions bien modérer s'il nous estoit possible. Mais puisque nous n'y pouvons parvenir, nous supplions vostre Majesté le vouloir supporter. Mesmes nous pensons que Dieu pour corriger la tardiveté des grans, a faict avancer les petis, voire tellement qu'il seroit aujourd'huy difficile de les faire reculer. Or s'il luy a pleu besongner en telle sorte, d'auntant plus que les malins s'efforceront de résister, tant plus debvez-vous estre aiguisé, Sire, à mettre et appliquer en usage les instrumens débiles auxquels en la fin apparoist la vertu du Sainct-Esprit. Nous avons tasché à la vérité de faire qu'on se contentast de prescher en secret par les maisons. Oïans que le contraire est advenu, nous sommes esbays; mais nous ne laissons pas d'estimer que Dieu a voulu mettre sa parole en possession sans main d'hommes, afin que le conseil ne trouve pas si estrange d'octroïer permission et souffrance de ce qui est desjà. Quoy qu'il en soit, Sire, selon que vous estes loial jus-

ques au bout, et en telle perfection qu'on peult souhaister à procurer la prospérité et repos du roy, et le bien du païs de France, nous vous supplions aussy de non moindre zèle et affection ardente mectre peine que Dieu soit glorifié, en résistant oubvertement à toute superstition et idolâtrie, vous monstrant aussi protecteur de la pource Eglise à ce qu'elle ne soit plus si durement oppressée. Car quoy que le diable et le monde escument toute leur rage, cette liberté qu'auront les fidelles de servir Dieu obtiendra de luy que le roy domine paisiblement sur tous ses subjects, et que vous soiez conservé en vostre degré, tant pour gouverner ses païs comme chef de son conseil, qu'aussi pour reigner au vostre.

Sire, après nous estre humblement recommandéz à la bonne grâce de vostre Majesté, nous supplierons nostre bon Dieu vous tenir en sa garde, vous fortifier en constance invincible, vous donner prudence et adresse en tout maniement, et vous augmenter de plus en plus en ses grâces. (Décembre 1561 ¹.)

Vos humbles serviteurs,

JÉHAN CALVIN. THÉODORE DE BESZE.

¹ Le manuscrit porte : 1562, daté de la présentation de cette lettre au roi de Navarre. — Premiers jours de janvier.

A L'ÉGLISE DE PARIS *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

Très chers seigneurs et frères, nous avons entendu par maistre David présent porteur, qu'il estoit icy venu suivant vostre conseil et exhortation pour abolir les scandales qui sont procédans de luy, et de fait a recognu qu'il ne s'estoit pas porté comme il devoit, preschant en la maison du roy de Navarre. Secondement qu'il avoit fleschi devant le cardinal de Lorraine, quand il fut appelé par luy à Saint-Denis, desadvouant toutes-fois ce qui luy estoit mis sus d'avoir permis de se révolter contre les juges. Tiercement, il a confessé qu'il s'estoit mal porté et laschement estant prisonnier à Lyon, comme d'avoir esté à la messe et n'avoir pas respondu en chrestien des articles de foy qu'on luy avoit proposéz. Sur ce nous luy avons mis en avant quelques

* Touchant Pierre David, ancien prédicateur du roi de Navarre. Voir la lettre, p. 246. Moine intrigant et ambitieux, David avait passé tour à tour, au gré de son intérêt, de l'Eglise catholique à la Réforme, et de la Réforme à l'Eglise catholique. Déçu dans les espérances qu'il fondait sur sa dernière apostasie, il s'enfuit du monastère de Saint-Denis où le cardinal de Lorraine lui avoit assigné une pension, et sollicita le titre de ministre auprès des pasteurs de l'Eglise de Paris. Egalement repoussé par les deux communions qu'il avait trahies, il fut emprisonné à Orléans, en 1562, « pour plusieurs crimes détestables, et la mort le surprenant à la prison, l'exempta, dit Bèze, du supplice qu'il avoit mérité. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 403.

faits dont nous avons esté advertis, desquels il s'est excusé en partie. Or nous voyans que la mémoire des offenses estoit encore si fresche, et aussi que nous ne pouvions pas juger des choses incongneues ou desquelles nous n'estions pas pleinement informéz, luy avons déclaré que nous ne pouvions pas luy donner approbation pour estre receu en office de pasteur, d'autant que ce seroit introduire maulvais exemple contre la sentence de Dieu. Mais surtout craignans d'ouvrir la porte à beaucoup de murmures et schismes, luy avons conseillé de se retirer à l'Eglise de Paris afin de se purger là devant toutes choses des crimes dont il est chargé. Car aussi c'eust esté témérité à nous d'en juger, veu que nous ne sommes pas sur le lieu pour estre si pleinement acerténés que vous de la vérité du fait. Sur quoy, seigneurs et frères, etc. (1561.)

A L'ÉGLISE DE LYON *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

Très chers seigneurs et frères, combien que maître Loys Corbeil ne nous ait apporté nulles lettres de

* Louis Corbeil, ancien diacre de Morges, après avoir longtemps poursuivi Calvin de ses diffamations, sollicitait auprès de l'Eglise de Lyon le titre de ministre. Les pasteurs de cette Eglise, avant de

vous, toutesfois nous avons entendu d'ailleurs comme aussi par sa bouche que vous l'aviez envoyé icy pour recongnoistre ses fautes passées, afin d'estre employé au service de l'Eglise. Or s'estant présenté en nostre compaignie il a bien protesté qu'il ne se vouloit ingérer au ministère, sinon qu'il y fust introduit par bon ordre. Pareillement il nous a déclaré qu'il s'accordoit en foy et en doctrine avec nous, et de nostre part nous voudrions bien que rien n'empeschast qu'il ne fust remis en œuvre, car nous pouvons affermer en vérité que nous l'aimons, et désirons son salut et son bien, mesmes que la mémoire des offenses passées ne nous induiroit point à le reculer ¹. Mais d'autant que pour s'excuser il a nié quelques choses qui nous estoient cognues, et n'a pas rondement confessé le reste, nous n'y avons pas trouvé repentance qui nous peust ou deust contenter. Pourquoy nous serions hypocrites et menteurs en luy donnant tesmoignage pour l'approuver à estre receu ministre de la parole, jusqu'à ce qu'il ait appris de se mieulx cognoistre, et monstrier en sincérité que le mal luy desplait, n'ayant point honte de recongnoistre simplement en quoy il a failli sans rien desguiser, ce que nous désirons d'une affection pure et fraternelle. Sur quoy, etc... (1561.)

prendre une décision, demandèrent l'avis de la Compagnie de Genève qui leur fut communiqué par Calvin lui-même.

¹ Voir p. 48, note 4.

A MONSIEUR DE COLONGES *

Minute originale. Bibl. de Genève. Vol. 145.

Monsieur et bien-aymé frère, j'eusse été possible plus diligent à vous répondre sur les trois points dont vous m'aviez demandé mon opinion, n'eust esté le scrupule que je fay de toucher à une matière si chatouilleuse qu'est celle qui est contenue en vos lettres, à savoir si les ministres peuvent bailler argent à profit. Car de condamner simplement une telle façon de prester, il y auroit une trop grande rigueur et qui pourroit engendrer beaucoup de répliques. De fait, je n'oseroys pas affermer qu'il ne soit licite. Mais d'autre part quand je regarde à combien de calomnies et scandales cela est sujet, et aussi que plusieurs estendent quelque condition modérée pour se dispenser plus qu'il ne leur est permis, je m'abstiendray volontiers de répondre sur ceste question. Le plus seur et expédient seroit de ne point entrer en telles pratiques ou contracts, et ce n'est point sans cause que Jérémie proteste que les débats qu'il soustenoit ne venoient point d'avoir presté ni emprunté. Ainsi quand ung ministre se passera de faire tel profit, ce sera bien le meilleur. Mais pource que cela est plus supportable que de marchander ou mener quelque train dont il soit distrait de

* *En titre* · Response à trois questions.

François de Morel, sieur de Colonges, ministre de Genève et de Paris. Voir p. 172, note 2. Il présida en 1559 le premier synode des

son office, je ne voy point pourquoy le fait doive estre condamné en général. Mais cependant je voudroys bien qu'on y gardast telle modération que ce ne fust point pour en tirer profit certain, mais qu'on se contentast, en baillant son argent à quelque marchand homme de bien, de se rapporter à sa foy et sa loiaulté à ce qu'il en fist profit équitable, selon que Dieu feroit prospérer son labeur.

Touchant de prester serment au consistoire, il est bon d'y procéder prudemment, afin d'obvier à toutes détractions et murmures. On pourra bien sommer et adjurer les gens leur mettant Dieu devant les yeux avec son jugement, d'autant qu'il préside en telle compaignie. Mais il se fault soigneusement garder de toute formalité qui ait espèce de jurisdiction ou qui en approche.

Sur le dernier point, il me semble qu'on ne doit faire nulle difficulté d'admettre au consistoire gens de justice et chefs de police, moyennant qu'ils n'y soyent point en qualité de magistrat. Mais que tousjours la discrétion soit observée entre les deux charges et estats. D'exclure ceux qui sont au gouvernement civil, qu'ils ne soyent aussi bien superintendans au régime spirituel, il me semble que ce seroit contre toute raison. Le tout est, quand ils seront esleus comme idoynes à tel office, qu'ils ne meslent point avec la puissance du glaive ce qui en doit estre distingué.

Voylà en somme ce que Dieu m'a donné sur les trois questions, à quoy nos frères se sont tous accordéz. Car j'ay bien voulu ensuivre leur advis, afin que la résolution ne vinst point de moy seul. Sur quoy... Ce 10 janvier 1562.

Eglises réformées de France, et assista au colloque de Poissy. Il était alors ministre de la duchesse de Ferrare.

A MONSIEUR DE PASSY *

Minute originale. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monsieur et honoré frère, quand je vous escrivis naguères de la part de nostre Compaignie à la requeste de l'Eglise de Paris, je vous priois de regarder selon vostre prudence à ce qui seroit le plus expédient, comme vous en pouviez mieulx juger par l'expérience du temps passé, et aussi estant plus prochain du lieu que nous¹. Devant qu'avoir response je suis sollicité par Monseigneur le comte d'Eu et l'Eglise de Nevers de vous prier, exhorter, sommer et adjurer, si besoiing est, de vous aller acquitter de vostre debvoir envers ce peuple au-

* Jacques-Paul Spifame, seigneur de Passy, évêque de Nevers, résigna volontairement son évêché pour se retirer, en 1559, à Genève. Il y fut reçu bourgeois et ministre, devint en 1561 pasteur de l'Eglise d'Issoudun, et se vit chargé par le prince de Condé de plusieurs missions importantes en Allemagne. Appelé à la cour de la reine de Navarre, il encourut le blâme de cette princesse par des actes inconsiderés qui firent suspecter à Genève la sincérité de ses convictions. On soumit à une enquête sévère sa vie passée. On y découvrit des désordres que Spifame avait essayé de cacher par la fabrication d'un faux contrat de mariage. Emprisonné comme adultère, il se reconnut coupable, et sollicita en vain l'indulgence de ses juges qui, par un excès de rigueur, le condamnèrent à mort. Il périt sur l'échafaud, le 23 mars 1566, « avec une grande repentance de ses fautes qu'il témoigna par une bonne remontrance qu'il fit au peuple... » Spon, *Hist. de Genève*, t. II, p. 112, note Q de Gautier; et Sénebier, *Hist. litt.*, t. I, p. 384.

¹ Spifame était alors ministre à Issoudun.

quel vous estes redevable , et surtout de récompenser le deffault du temps passé, monstrant que si vous n'avez esté pour lors évesque que de tiltre, vous le soiez à ceste heure par effect ¹. Toute nostre Compaignie a trouvé ceste remonstrance si juste, qu'il fault que je vous prie et obteste au nom de Dieu si vous ne trouvez le voiage de Paris utile pour l'édification de toute l'Eglise, que vous acceptiez ceste charge. Nous sçavons bien qu'en ce cas il faudroit pourvoir l'Eglise d'Issouldun d'un successeur. Mais nous y avons mis peine de nostre costé, car mesme devant qu'avoir entendu vostre résolution nous avons ouy un homme qu'ils nous ont présenté, affin que si vous allez vers eux, ils ayent de quoy récompenser l'Eglise d'Issouldun.

Sur quoy, Monsieur et honoré frère, après vous avoir présenté mes affectueuses recommandations et de toute la Compaignie, je supplieray nostre bon Dieu vous tenir en sa sainte garde, vous soustenir par sa vertu, et accroistre en tout bien, faisant profiter vos labeurs à l'avancement de son règne. De Genève, ce 24 janvier 1562.

Vostre serviteur et humble frère ,

JÉHAN CALVIN.

Sçachez que vous serez retenu pour conseiller. Or nous ne voulons pas vous perdre ne quicter.

¹ Les réformés de Nevers s'assemblèrent pour la première fois le 23 mars 1561. Leur Eglise fut établie par le ministre La Planche, sous les auspices du comte d'Eu et du marquis d'Isles, fils du duc de Nevers, gouverneur de la province.

A MONSIEUR DE PASSY *

Minute originale. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monsieur, après les présentes escriptes, j'ay receu les vostres par lesquelles j'ay entendu le bon désir que vous avez de retourner par deçà, quand votre terme sera expiré. Je vous assure bien que vostre retour nous resjouiroit plus que je ne vous dicts, et ne tiendra pas à poursuyvre nostre droict que nous ne vous recouvrions le plus tost qu'il nous sera possible. Vray est que devant qu'avoir receu vos lettres nous n'avions peu refuser aux gens de Nevers, ny mesme à Monsieur le comte leur demande. Mais s'il ne tenoit qu'à souhaister, si aimerions-nous mieulx jouir de vous que d'en laisser la possession aux aultres. Quand est de Paris, je crains qu'il n'y ait eu fraude à supprimer mes lettres, comme il y en a aujourd'huy beaucoup qui par leurs folles dévotions et phantastiques ne font nul scrupule de tromper et circonvenir les aultres Eglises. La somme estoit que vous regardassiez à vostre discrétion ce qui seroit expédient de faire, et si vous jugiez que vostre présence fust requise à Paris, je vous priois de vouloir secourir ceste Eglise-là, selon qu'elle est d'importance. Mais j'attendray maintenant vostre résolution finale sur le tout.

Sur quoy, Monsieur, après m'estre de rechef recom-

* Voir la lettre précédente.

mandé à vostre bonne grâce, et de Mademoiselle¹, et de nos amis de par delà, je feray fin priant Dieu vous tenir tousjours en sa sainte garde, et vous accomplir en tous les dons de son Esprit, faisant profiter vostre labeur à l'avancement de son règne. De Genève, ce 28 janvier 1562.

Vostre serviteur et humble frère,

JÉHAN CALVIN.

A LA DUCHESSE DE FERRARE *

Copie. Bibl. imp. Coll. Dupuy. Vol. 102.

Madame, j'ay esté joieux d'avoir moien de vous escrire seurement par ce porteur, non pas que j'aye grande matière pour ceste heure, mais afin de m'acquitter de mon devoir, et aussi pource que je pense que mes lettres sont tousjours bien venues vers vous de vostre grâce. Quand elles vous pourroyent apporter quelque profict, encore mettroy-je peine de vous en faire tenir plus souvent. Mais vous avez, Dieu mercy, en vostre

¹ Catherine du Gasperne, veuve d'Etienne Le Gresle, procureur au Châtelet de Paris, avec laquelle Spifame avait entretenu des relations du vivant de son mari. Sur la présentation d'un faux contrat, leur mariage avait été célébré dans l'Eglise de Genève.

* Sans date. Ecrite peu de temps avant le massacre de Vassy, c'est-à-dire en février 1562.

maison, homme suffisant, pour vous exhorter et confirmer en tant qu'il en est de besoin ¹. Je n'ay point nouvelles à vous mander que vous ne sachiez d'ailleurs, surtout lesquelles vous puissent resjouir, et je n'aime point de vous fâcher, combien que je suis contraint de décharger mon cœur, non pas sans grand regret, d'une tristesse laquelle est commune à tous enfans de Dieu. Vous sçavez, madame, ce que brassent les ennemys de vérité, témoin la ligue du pape avec le roy d'Espagne, les Vénitiens et potentats d'Italie en laquelle nostre voisin est compris ². Il leur semble bien qu'ils doibvent exterminer du monde toute chrétienté. Or cependant, Madame de Guise suit un train qui ne peut revenir qu'à sa confusion, si elle continue, car encores qu'elle ne le pense point, si cherche-elle la ruine des pauvres Eglises de France, desquelles Dieu sera protecteur pour les maintenir ³. Je proteste de rechef, Madame, que je m'abstiendrois volontiers de vous ennuyer, mais d'aultre costé je voudrois bien qu'elle pust estre in-

¹ 3 juillet 1561 : « On accorde un ministre à la duchesse de Ferrare à la condition que ce ne soit ni M. Calvin, ni M. de Besze. » Registres du Conseil. Ce ministre était François de Morel. Voir la note, p. 454.

² Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Le but de cette ligue, formée en 1562, était l'anéantissement de la Réforme et la destruction de Genève.

³ Anne d'Este, fille de Renée de France, et duchesse de Guise. Elevée à la cour de Ferrare, dans les croyances de la Réforme, elle dut les déposer en s'alliant à la maison de Lorraine, mais elle montra toujours une âme généreuse, également éloignée des excès de tous les partis. Le massacre de Vassy qu'elle essaya vainement d'arrêter, fit rejaillir jusque sur elle la haine et l'impopularité qui s'attachaient au nom de François de Guise, parmi les protestants.

duite par vostre autorité à modérer ses passions, auxquelles elle ne peut obéir, comme elle faict, qu'en faisant guerre à Dieu. Je vous dis franchement, Madame, ce que chasqu'un cognoist, afin que vous advisiez selon vostre prudence quel bon moien il y aura d'y pourvoir, afin de la destourner qu'elle ne conspire point avec ceux qui ne demandent que d'abolir la pure religion, et qu'elle ne s'enveloppe point en des pratiques dont l'issue ne peut estre que malheureuse, d'aultzant qu'elle est contraire à Dieu.

Madame, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray le Père céleste vous tenir tousjours en sa protection, vous fortifier de sa vertu, et augmenter en tout bien et prospérité. De Genève (février 1562).

A LA REINE DE NAVARRE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Madame, la compassion que j'ay de vos angoisses me faict sentir en partie combien elles vous sont dures

* Voir la lettre, p. 444. Blessée dans sa dignité d'épouse et de mère par les désordres de son mari, navrée de son union avec les ennemis de la Réforme, cette princesse était en proie à la plus vive affliction. — « La royne de Navarre cependant, comme princesse très sage et vertueuse qu'elle estoit, taschoit de réduire (son

et amères à porter. Mais quoy qu'il en soit si vous vault-il beaucoup mieux d'estre triste pour telle cause que de vous anonchallir à vostre perdition. C'est chose désirable d'estre à repos et à son aise, quand Dieu faict ce bien à ses enfans de se pouvoir plainement resjouir ; et puisque cela est un privilège qui ne dure pas tous-jours, s'il luy plaist de nous examiner asprement, de le suyvre par chemin aspres et difficiles. Vous avez esté enseignée, Madame, que nous ne pouvons servir à Dieu sans combatre. Les espèces de combacts sont divers ; mais en quelque sorte qu'il plaira à Dieu nous mettre en pratique, il nous fault estre prests. Si les assaulx que vous avez à soustenir sont rudes et terribles, Madame, il y a longtems que Dieu vous a donné occasion de le préméditer. Le roy vostre mary a desjà esté longtems assiégé de deux cornes du diable, d'Escars¹ et l'évesque d'Auxerre². Non-seulement il s'en est laissé abatre, mais luy-mesme, s'arme contre Dieu

mari), supportant tout ce qu'elle pouvoit, et luy remontrant ce qu'il devoit à Dieu et aux siens. Mais ce fut en vain, tant il estoit ensorcelé. Quoy voyant, elle n'avoit recours qu'aux larmes et aux prières, faisant pitié à tout le monde fors au sieur dit roy. La royne-mère en ces entrefaites taschoit de luy persuader de s'accommoder au roy son mary ; à quoy finalement elle lit ceste response que plus tost que d'aller jamais à la messe, si elle avoit son royaume et son fils en la main, elle les jetteroit tous deux au fond de la mer, pour ne luy estre en empeschement, ce qui fut cause qu'on la laissa en paix de ce costé. » — Bèze, *Hist. eccl.*, t. I, p. 689.

¹ François d'Escars, serviteur du roi de Navarre, « homme, dit Mézeray, qui se vendoit à tout le monde pour de l'argent, bornis à son maître. »

² Philippe de Lénoncourt, évêque d'Auxerre, suborné par les Guises pour ramener le roi de Navarre dans le sein de l'Eglise catholique.

et les siens. Je parle comme d'une chose notoire. Je sçay, Madame, que les premiers ars (*sic*) se dressent contre vous. Mais quand il y auroit cent fois plus de difficultés, la vertu d'en hault, quand nous y aurons vostre refuge, sera victorieuse. Seulement, Madame, ne vous laissez point à tenir bon, aiant Dieu pour vostre garant, car nous ne luy obéyssons pas à l'avanture, d'autant que sa promesse ne nous peult faillir qu'il donnera bonne issue à vostre constance quand elle sera fondée en sa parole. Aussi combien que tout le monde renverse (*sic*), si nostre ancre est fichée au ciel, combien que nous soions agitez, si arriverons-nous à bon port. Celuy qui a nostre despost en garde, est fidelle, dict saint Paul. Aussi sçachans bien à qui nous avons creu persévérons, aians pitié de ceux qui s'amusest à des alleschemens si frivoles que les petis enfans s'en moquent. Cependant, Madame, vous ne serez pas oubliée en nos prières, comme nous en avons esté adverti tant par nostre frère Monsieur de Bèze, que d'ailleurs mesmes, que vous le désirez. Je me tiens bien assuré, Madame, que Dieu exaucera vos gémissemens et les nostres, moyennant que luy offrions le sacrifice d'humilité qu'il requiert. Car combien que nous puissions et debvions estre hardis à maintenir sa querelle, si nous fault-il attribuer à nos péchés que le cours de son Evangile est retardé. Quoi qu'il en soit, au milieu de toutes nos détresses, souvenons-nous du dire de saint Paul : *Esjouissons-nous au Seigneur, frères, sans fin*. Je vous dis de rechef, esjouissez-vous, voire pour avoir un courage invincible, au milieu de toutes vos afflictions.

Madame, pource que le porteur retournera vers vous

pour entendre où il vous plaira l'adresser, je vous ay bien voulu déclarer qu'il s'est icy tant bien porté que nous l'eussions voulu tousjours retenir, sinon qu'il eust esté desdié à vos Eglises, et je sçay qu'il n'a pas perdu son temps d'estre icy venu, comme le faict le montrera. Ce 22^{me} de mars 1562.

AU CURÉ DE CHIRÉ *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monsieur et frère, il y a desjà assez bon espace de temps que les plaintes du mariage que vous avez fait, ont volé jusques icy. Mais devant que nous feussions advertis que c'estiez vous (*sic*), les frères de Poitiers nous en demandèrent conseil, et leur envoyasmes par escrit ce qui nous en sembloit. Mesmes nous respondismes à quelques points de vostre apologie, regardans le simple fait, pource que l'auteur nous estoit encores

* *Au dos* : Touchant ce qu'il avoit fait le mariage de celuy qui espousoit la sœur de sa femme.

Pierre Desprès, ministre du Poitou, surnommé le curé de Chiré Il prêcha plusieurs fois au château de Poitiers devant la reine de Navarre, « chascun y arrivant pour le bruit qu'il avoit déjà acquis, joint qu'il estoit gentilhomme et ministre. Ceste qualité le faisoit respecter et suivre de la noblesse du pays. *Hist. eccl.*, t. I, p. 764. On peut lire (Mss. de Genève, vol. 496) une lettre justificative du ministre Desprès à Calvin, du 1^{er} mars 1562.

incognu. Voylà quant à nostre escrit. Depuis courut qu'ayant esté mal adressé à faire ledit mariage, vous redoubliez la faulte en le maintenant contre tous estre ordre bon et légitime. Mais depuis que vous y avez esté meslé, nous n'en avons parlé en bien ni en mal. Vray est que nous en avons esté offenséz, ce que je ne vous eusse pas dissimulé, si j'eusse eu plus de privauté avec vous. Maintenant après que vostre lettre a esté leue en la Compaignie, nous avons remercié Dieu de la grâce qu'il vous a faite de n'estre point adonné à vostre sens, avec un désir de vous entretenir en concorde et union fraternelle avec les Eglises. Quant au fait en soi, Luther estoit encores assez novice et mal exercé en l'Ecriture, quand il fit le sermon que vous alléguez ¹. Nous avons esté esbahis de l'annotation qu'on a mise sur le 18 du Lévitique. L'avarice des imprimeurs nous engendre beaucoup de confusions, et selon qu'ils cherchent comme gens affamés çà et là des rempars de marge qui ne sont qu'attrape deniers, ils trouvent aussi gens à leur porte qui s'ingèrent téméairemet et outre leur mesure à brouiller le papier, au nombre desquels nous mettons ce grand prometteur qui se vante d'avoir fait merveilles en l'impression de Rebul (?), Combien qu'à la vérité nous pensons que le mariage s'est faict assez longtemps auparavant. Mais pourceque nous avons déclaré en brief ce que Dieu nous avoit donné, je ne passeray point outre, sinon qu'on s'est abusé en la loy qui commande au plus prochain parent de susciter semence à son frère trespasé, veu qu'elle doit estre entendue des degrés auxquels le mariage est

¹ *De matrimonio*, Lutheri opera, t. V, p. 419 à 429, édit. de 1554.

licite. Et quand il est défendu de prendre à femme la sœur qu'on a en son vivant, on s'est aussi trompé pensant que l'inceste fust là condamné, veu qu'il y a raison diverse exprimée au texte, à savoir pour ne point mettre débat entre les sœurs quand l'une sera angoissée à tort. Or pour le présent les offices et protestations contenues en vostre lettre nous contentent. Et si quelques-uns estoyent entréz en pique avec vous pour ceste occasion, nous désirons que le tout soit bien amorty, et ne tiendra point à y tascher en tant qu'il nous sera possible. Mais je vous prie aussy de vostre costé vous abstenir de ce qui pourroit refreschir la playe, comme en hantant avec monsieur de Crillon vous ouvrirez la bouche à beaucoup de gens pour mesdire de vous. Vray est qu'il nous est bien permis de subvenir à un homme excommunié en sa nécessité. Mais vous sçavez que cela ne s'estend point jusques à converser privéement avec eux, veu que nous sommes exhortéz par saint Paul de leur faire honte, ne laissant pas toutes-fois de nous monstrier frères pour les réduire. Je vous confesse bien que l'enfant ne devoit pas estre rejetté du baptesme, estant plégé par homme suffisant, voire moyennant qu'il y eust protestation, comme vous sçavez que la police de l'Eglise le requiert. Mais ce qui a esmeu le scandale, est que le baptesme sembloit porter confermation du mariage, ce qui n'estoit nullement licite. Ce que je vous escriis non pas tant par reproche de ce qui est faict, comme par forme d'avertissement qui vous serve à l'advenir. Au surplus je ne vous dissimuleray pas qu'on a icy semé des mauvais rapports dont nous avons les oreilles battues malgré

nous. Car on dict en général que vous estes par trop enclin à gratifier, caller souvent la voile, comme on dit, et couvrir des vices qui méritent correction et ne sont à supporter. Ce n'est pas à dire que nous croyons tout pour vous condamner, mais si est-il bon que cecy vous soit remonstré, afin que vous soiez tant plus soigneusement sur vos gardes. Mesmes on a icy fait un récit qu'à Poitiers pour complaire à un certain greffier, vous avez baptisé son enfant en secret, ou à part. Il y a un aultre acte qui est de plus fresche mémoire, que vous avez donné ouverture à quelques brigueurs de Loudun de ravoir en dépit de l'Eglise leur schismatique de moine, lequel mérite plus d'estre pendu en un gibet que de monter en chaire ¹. Je sçay que vous ne l'avez point remis. Mais sous ombre que vous promistes d'estre moyennneur, ceste meschante faction et canaille (ainsi les faut-il appeler) a pris audace de se desborder jusqu'à la confusion qui est advenue. Je vous assure que ce n'est pas sans tristesse que je vous mande des matières si odieuses. Mais depuis que vous m'avez donné accès à escrire, je vous seroys traistre, si je ne parloys ainsi franchement. Quoy qu'il en soit je vous prie de ne point vous fascher de ceste liberté et rondeur, et vous persuader que non-seulement je désire d'estre conjoint avec vous en fraternité mutuelle, mais qu'en tout et partout je mettray peine à vous ayder à ce que vostre doctrine soit receue en révérence. Je vous en responds autant pour nostre Compagnie, car de fait nous sommes tous tenus d'honorer les dons que Dieu a mis en vous, et les faire valoir. Croiez, quand il sera besoin, que

¹ Voir la lettre, p. 407.

nous vous tiendrons la main, croyez que nous serons prests à nous y employer. Sur quoy, monsieur et frère, après m'estre affectueusement recommandé à vostre bonne grâce, comme aussy fait la Compagnie, je supplieray nostre bon Dieu vous avoir en sa garde, vous accroistre en tout bien et faire participans [de sa gloire]. Ce jour de Pasques 1562.

AUX MINISTRES DE LYON *

Copie. Bibl. imp. Coll. Dupuy. Vol. 102.

Très chers frères, il y a desjà longtemps que nous avons attendu de vos lettres, pour avoir occasion en vous respondant de nous descharger de ce qui nous pèse fort sur le cœur. Mais depuis le changement qui est advenu à Lyon, nous n'avons point receu un seul mot ny de vous, ny de la compagnie des anciens, ce qui

* Exaspérés par la nouvelle du massacre de Vassy, et soutenus par plusieurs capitaines de l'armée du prince de Condé, les protestants de Lyon s'étaient emparés de la ville, le 30 avril 1562. Cet audacieux coup de main, accompli en quelques heures, presque sans effusion de sang, fut suivi des plus regrettables excès. L'église de Saint-Jean fut saccagée, et livrée au pillage par les huguenots, et ces violences demeurèrent impunies. Instruit de ce qui s'était passé à Lyon par le ministre Viret, dont l'éloquence n'avait pas peu contribué à calmer les passions déchaînées, Calvin adressa des reproches sévères aux ministres de cette Eglise. Voir : De Thou, L. XXXI; Bèze, t. III, p. 224.

nous faict penser qu'il y a du désordre beaucoup, veu que nous sommes sollicitéz d'aucuns de secourir à vostre Eglise, et que vous n'en faictes nul semblant. Mesme quand le sire Jeraume des Gouttes passa naguères par icy, combien qu'il requist qu'on envoyast des ministres pour vous aider, il déclara qu'on ne lui avoit donné nulles lettres. Cependant nous avons des nouvelles qui nous causent grande angoisse. Nous sçavons bien qu'en telles esmotions, il est difficile de se modérer si bien qu'il ne s'y commette de l'excès, et excusons facilement si vous n'avez tenu la bride si roide qu'il eust esté à souhaiter. Mais il y a des choses insupportables dont nous sommes contraints vous escrire plus asprement que nous ne voudrions. Nous serions traîtres à Dieu et à vous, et à toute la chrestienté, en dissimulant ce que vour orrez icy à nostre grand regret. Ce n'est pas un acte décent qu'un ministre se faces oudart ou capitaine ; mais c'est beaucoup pis quand on quitte la chaire pour porter les armes¹. Le comble est de venir à un gouverneur de ville le pistolet en la main, et le menacer en se vantant de force et violence ; car voicy les mots qu'on nous a récitéz, et que nous avons entendus par tesmoins dignes de foy : — « Monsieur, il faut que vous le faciez, car nous avons la force en main. » — Nous vous disons rondement que ce propos nous a esté en horreur comme un monstre. Nous avons aussy fort détesté la cire qui a esté faite de par le gouverneur et les ministres. Nous mettons en mesme rang les passeports

¹ Le ministre Jacques Rufi, homme d'énergie et d'exécution, s'était mis à la tête des bandes armées, et avait puissamment concouru à la prise de la ville. Voir : Bèze et de Thou, *ut supra*.

et choses semblables, desquelles l'énormité a desgousté, voire aliéné beaucoup de gens de l'Evangile, et a troublé et fasché toutes gens qui ont quelque piété et modestie. Encores n'estoit pas assez si on n'eust couru les champs pour lever butin et pilliage des vaches et autre bestial, voire depuis que M. le baron des Adresses est là arrivé avec autorité¹, lequel n'a point approuvé telles insolences, dont ceux qui se vantent d'estre ministres de la Parole de Dieu n'ont point eu honte de se mesler. Maintenant ces vieilles playes nous ont esté rafraischies, quand nous avons ouy que les rapines qu'on avoit tirées de l'Eglise de Sainct-Jean, ont esté exposées en vente au dernier offrant, et despeschées pour cent douze escus; mesmes qu'on a promis aux soudarts de leur en distribuer à chascun sa portion. Vray est que monsieur Rufi est nommément chargé de toutes ces choses. Mais il nous semble que vous estes en partie coupables de ne l'avoir réprimé, ayant liberté et puissance de le faire; car s'il ne se soumet à vostre correction, qu'il cherche où il bâtitte une Eglise à part. Nous ne pouvons pas vous remontrer doucement ces choses, que nous ne pouvons ouyr sans grande honte et amertume de cœur. Or combien qu'il soit tard d'y remédier, si ne pouvons-nous pas nous tenir de vous prier au nom de Dieu, et exhorter en tant qu'en nous est, que vous mettiez peine à récompenser les fautes passées, et surtout despescher toutes ces voleries et pilliages. Car plus tost il faudroit quitter telles gens et s'en séparer, que d'exposer l'Evangile en tel opprobre en s'accouplant avec eux. Desjà il y a du zèle inconsidéré à faire les

¹ Voir la lettre suivante.

ravages qu'on a fait aux temples ; mais de ce qui s'est fait à la chaude et par quelque dévotion, les gens craignant Dieu n'en jugeront point à la rigueur. De ces butins que pourra-on dire ? A quel titre sera-il licite de ravir ce qui n'est à aucune personne privée ? Si les larcins sont punissables, c'est double crime de dérober le bien public. Par quoy si vous ne voulez estre hays et détestéz de tous gens de bien, mettez ordre que telles offenses se réparent. Car, si vous tardez plus, nous craignons bien que vous n'y veniez jamais à temps. En quoy nous prierons Dieu qu'il vous guide d'esprit de prudence, vous adresse en toute équité et droiture, vous fortifie de constance et vertu, afin que la peine que vous prenez ne soit pas inutile, mais que vostre doctrine fructifie à ce que son nom soit glorifié. De Genève ce 13^{me} de may (1562).

AU BARON DES ADRETS *

Copie. Bibl. imp. Coll. Dupuy. Vol. 102.

Monsieur, nous sçavons bien que Dieu pour nous tenir en bride, attrempe tousjours les joyes qu'il nous

* François de Beaumont, baron des Adrets, un des principaux chefs du parti protestant qu'il déshonora par ses cruautés. — « C'étoit, dit Bèze, un homme vigilant au possible, hardi et heureux entrepreneur, et vrayment doué de plusieurs qualités requises en un

donne de quelques fascheries qui sont meslées parmi, et pourtant nous n'aions pas esté trop esbahis d'ouïr qu'on eust excédé mesure au changement qui est advenu à Lyon. Et combien qu'il nous ait fait mal qu'on se fust donné trop de licence en quelques endroits, toutesfois nous avons porté cela paisiblement. Mais depuis que vous estes arrivé pour avoir la superintendance des affaires, il est bien temps qu'on se modère, et mesmes que ce qui estoit confus soit remis en bon ordre. En quoy nous ne doutons pas que vous n'ayez travaillé soigneusement tant que vous a esté possible. Mais comme la charge est bien pesante et difficile, nous pensons bien que vous ne pouvez pas remédier à tous les maux qui vous desplaisent, comme il seroit à souhaitter. Si est-ce, Monsieur, qu'il vous y faut esvertuer, et surtout à corriger un abus qui n'est nullement supportable, c'est que les soudarts prétendent de butiner les calices, reliquaires, et tels instruments des temples. Qui pis est, on a rapporté que quelqu'un des ministres s'estoit fourré parmi, jusqu'à en exposer en vente quelque quantité. Mais en premier lieu, si cela advenoit, il y aura un horrible scandale pour diffamer l'Evangile, et quand la bousche ne seroit point ouverte aux meschants pour blasphémer le nom de Dieu, si est-ce qu'il n'est pas

grand capitaine, mais au reste extrêmement ambitieux et cruel, lesquels deux vices obscurcissaient le lustre de ses autres vertus, et finalement luy eussent fait perdre conscience et réputation. » — *Hist. eccl.*, t. III, p. 224. Après la prise de Lyon par les huguenots, le baron des Adrets s'empara du gouvernement de cette ville qu'il dut remettre bientôt après entre les mains de M. de Soubise. Mécontent du prince de Condé, il entra en négociations avec la cour, redevint catholique, et tourna ses armes contre son parti. Il mourut en 1586, également réprouvé par les deux Eglises.

licite, sans auctorité publique, de toucher à un bien qui n'est à aucune personne privée. Et de faict nous sommes bien certains que Monsieur le Prince de Condé et tous les bons seigneurs qui tiennent nostre party, non-seulement désavoueront tel acte, mais le détestent, d'autant que c'est pour exposer en opprobre la cause qui est si bonne et sainte de soi, et la rendre odieuse. Nous sommes bien persuadéz que vous ne voudriez point souffrir telles violences et extorsions, et que, sans estre beaucoup sollicité, vous serez prest et enclin à y mettre la main. Mais le seul moyen d'y pourvoir est, ce nous semble, de faire publier par les carrefours que tous ceux qui auront pris de tel butin ou en auront célé et caché, rapportent dedans huict jours ce qu'ils en ont, sur peine d'estre coupables de larcins, et estre punis comme larrons ; et que tous ceux qui sçauront ceux qui en détiennent ou occupent, ayent à le déclarer dedans le dit terme, sur peine d'estre punis comme recéleurs. Si tout le mal ne s'amende par cela, si est-ce qu'au moins le remède ne sera point inutile, et cependant vous clorrez la bouche aux médisants en tant qu'en vous sera.

Nous n'avons pas fait difficulté, Monsieur, de vous en mander privément nostre advis, et vous prier et exhorter au nom de Dieu de vous y employer vertueusement, selon que le cas le mérite. Sur quoy, Monsieur, après nous estre affectueusement recommandé à vostre bonne grâce, nous supplierons nostre bon Dieu vous tenir en sa protection, vous munir de sa vertu et vous accroistre en tout bien. De Genève, ce 13^{me} may (1562).

AUX SEIGNEURS DE BERNE *

Original. Signature autographe. Arch. de Berne.

Magnifiques, puissans et très redoutés seigneurs, après vous avoir présenté mes très humbles recommandations, je vous prie me tenir pour excusé, si je m'ingère à vous escrire de rechef, d'autant que la nécessité m'y contraint, laquelle comme on dict n'a point de loy. C'est pour vous certifier, combien que ce gentilhomme, le seigneur de Saint-Martin, n'ayt point lettres de créance, toutesfois qu'il est envoyé par Monsieur le Prince de Condé. Car il m'a apporté si bonnes enseignes, que je ne puis faillir à vous en assurer, s'il vous plaist m'adjouter foy. Et ce que j'en fais n'est pas sans en avoir charge expresse du dict seigneur. Par quoy il vous supplie, magnifiques seigneurs, faire entendre aux commis des magnifiques seigneurs de Zurich, Basle et Schaffouze qui seront à ceste journée de Soleure, que vous avez esté advertis que le dict seigneur prince n'a pu autrement dépescher le porteur, qu'en le m'adressant sans lettres, afin que je luy donnasse entrée et accès envers vous, et par ce moyen qu'il soit ouy des ambassadeurs des quatre villes.

* *Au dos* : A magnifiques, puissans et très redoutés seigneurs, Messieurs l'advoyer et Conseil de Berne.

Retranché dans la ville d'Orléans, le prince de Condé sollicitait activement les secours des princes protestants d'Allemagne et des cantons réformés de la Suisse. Calvin appuyait énergiquement ses démarches auprès des seigneurs de Berne.

Outre la commission qu'il vous exposera, j'adjouteray un mot touchant l'argent des pensions qui a esté arresté à Lion, pource que ce seroit une chose odieuse, qu'il y a bon remède et prompt de le faire délivrer. Mais il faudra que vostre affaire se gouverne par vostre bon conseil, par quoy je vous prie qu'il vous plaise donner instruction à vos ambassadeurs de ce que vous aurez advisé d'estre expédient. Mesmes si cela peut appaiser vos alliés, pour les faire tenir coys sans donner secours¹, il y aura bonne provision et hastive.

Sur quoy, magnifiques, puissants et très redoubtés seigneurs, je supplieray nostre Seigneur vous tenir en sa sainte garde et vous accroistre en toute prospérité. De Genesve, ce seiziesme de may 1562.

Vostre humble serviteur,

JÉHAN CALVIN.

A MONSIEUR DE DIESBACH *

Original. Signature autographe. Arch. de Berne.

Très honoré seigneur, pour ce qu'au jour d'huy j'ay eu une rescharge du costé de Lion pour solliciter que

¹ Les cantons catholiques, alliés du roi de France, qui leur devait ses meilleurs soldats.

* *Au dos*: A très honoré seigneur Monsieur de Diesbach, baillif de Lausanne

Menacés par les forces réunies des armées catholiques de la Bour-

le secours se haste, j'ay prié le gentil homme présent porteur de monter incontinent en poste, afin que s'il est possible les gens marchent incontinent, car d'autant que la ville de Lion est despourveue de force, les ennemys s'enhardiront à s'y jecter. Ainsy il fault prévenir de bonne heure, joinct aussy qu'il y auroit danger que les passages de Savoie ne fussent ferméz, car l'on a descouvert, quelques belles protestations que face l'Altesse¹, qu'il prétend de se joindre avec nos ennemys. Parquoy je vous prie, selon la bonne affection que vous aviez, d'adresser le dict porteur et luy donner conseil de ce qu'il aura affaire.

Sur quoy, très honoré seigneur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray nostre bon Dieu vous avoir en sa garde, et vous accroistre en tout bien et prospérité. De Genesve, ce 13 de juing 1562.

Vostre serviteur et humble frère,

JÉHAN CALVIN.

gogne et du Dauphiné, sous les ordres du duc de Nemours, les protestants de Lyon invoquaient le secours des cantons réformés de la Suisse. Le libraire Jean Frelon, leur député, obtint pour eux huit enseignes de Berne, quatre du Valais, trois de Neuchâtel, à condition que ces troupes seraient inscrites au service du roi et destinées à la garde de Lyon. De Thou, L. XXXI. Calvin pressait activement l'envoi de ces auxiliaires.

¹ Le duc Emmanuel Philibert.

AUX ÉGLISES DU LANGUEDOC *

Minute originale. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Messieurs, très chers et honorés frères, je voudrois bien me transporter par delà pour vous faire entendre de quelle affection je vous escripts la présente. Mais puisque le pouvoir de ce faire ne m'est point donné, j'espère que la chose mesme estant bien entendue de vous, suffira pour vous esmouvoir à vous employer jusques au bout, chacun selon sa faculté. Il est question de trouver argent pour soustenir les gens que Monsieur

* Sans date. La fin manque. Septembre 1562.

Le massacre de Vassy avait donné le signal de la guerre civile. Pendant que le prince de Condé, fortifié dans Orléans, adressait un appel d'hommes et d'argent aux Eglises réformées du royaume (*Hist. eccl.*, t. II, p. 44), d'Andelot allait solliciter l'appui des princes protestants d'Allemagne, et ramenait un corps de six mille reîtres ou lansquenets, avec lesquels il se dirigeait vers la frontière de Lorraine. Il écrivait, le 26 août 1562, à Calvin : — « C'est chose à quoy il ne se faut point lasser, et tousjours estre importun à chercher les moyens de recouvrer argent, car c'est de cela de quoy nous avons extrêmement affaires, ayant, Dieu mercy, trouvé tant de faveur par deçà envers les princes, que j'espère mener trois mil chevaulx et aultant de lansquenets, et si je les vois tous disposéz à se bien et diligemment employer, j'ay esté un temps que je m'en voyois fort esloigné et quasi désespéré... J'espère que nostre bon Dieu se veult encores servir des moyens humains pour favoriser son Eglise... » — Coll. de M. Tronchin à Genève. Calvin s'adressant aux Eglises, les exhortait à pourvoir généreusement aux frais de la guerre provoquée par la violation de l'édit de janvier.

d'Andelot a levéz. D'entrer en question ou dispute pour reprendre les faultes passées, ce n'est pas le temps. Car, quoy qu'il en soit, Dieu nous a réduicts à telle extrémité que si vous n'estes secourus de ce costé-là, on ne voit apparence selon les hommes que d'une piteuse et horrible désolation. Je sçay bien, quant tout sera ruyné et perdu, que Dieu a des moiens incompréhensibles de remectre son Eglise au-dessus comme s'il la résuscitoit des morts, et c'est là où il nous fault attendre et reposer, que, quant nous serions abolis, encores tout au pis aller il saura bien créer de nos cendres un peuple nouveau. Cependant nous avons à bien penser si nous ne voulons à nostre escient fermer la porte à sa grâce, de nostre part (ne point) deffaillir à nostre devoir. Il est certain que la tardiveté et nonchallance, ou plus tost la chischeté des Eglises nous y a apporté plus de dommage qu'on ne sçauroit exprimer. Plusieurs qui ont espargné une partie de leurs biens, n'ont point esté espargnéz au total. Qui pis est, il y a un nombre infiny de povres gens qui en ont respondu pour leurs vies, combien qu'ils n'en peussent mais. Si ce mal continue, il est bien à craindre que Dieu n'augmente ses verges, et de faict c'est une grande honte que les ennemys de Dieu consomment corps et substance pour une meschante querelle à leur perdition, et que ceulx qui doibvent maintenir la vérité soient si restrains et prestenans (*sic*). Mais c'est double honte que la nécessité.
. (Septembre 1562.)

A UNE ÉGLISE INFIDÈLE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

Très chers frères, je voudrois bien, si c'estoit le plaisir de Dieu, avoir argument plus joieux à vous escrire que je n'ay, et par ce moien que vous peussiez prendre plus de plaisir en mes lettres. Parquoy vous ne prendrez point mal si je vous contriste pour ung peu de temps, veu que c'est le seul moien pour vous faire resjouir en Dieu. J'aymerois bien mieux s'il m'estoit loisible de louer vostre foy, charité et patience, en vous exhortant de continuer de bien en mieux. Mais d'autant que vostre salut m'est cher et recommandé, je suis contrainct de vous remonstrer que vostre vie, selon qu'on en parle, ne respond point à la congnoissance que Dieu vous a donnée de son Evangile. La nécessité porte son excuse avec soi, De faict, nous voions que saint Paul qui estoit d'un esprit si bening et humain, accuse les Corinthiens de ce qu'il fault qu'il use de véhémence et rigueur envers eux, et après qu'il en a usé, il dict qu'il ne s'en repent point, moiennant que la tristesse qu'il leur a causée par ses lettres les amène jusques-là de pleurer leurs faultes et retourner à Dieu. J'entens bien que de prime face cecy vous semblera dur, mais quant vous aurez bien pensé à vos maladies, vous cognoistrez

* Aux frères de... — Sans autre indication et sans date. 1562?

qu'il n'y a point de plus doux remède pour les guairir. J'en parle selon que j'en ay entendu par gens dignes de foy et qui vous ayment. Et pour ne vous faire long circuit, je vous dy en ung mot que le train que vous menez est un grand scandale à beaucoup de gens de bien, et ouvre la bouche aux iniques pour blasphémer contre Dieu et sa parole. Il fault que je parle ainsi pour descouvrir le mal, lequel il est besoing qu'on vous face sentir pour y donner remède, Je sçay bien qu'on ayme tousjours mieux les médecins qui adoulcissent le mal par huiles et emplastres, le laissant couvrir au dedans, que ceux qui le sondent à bon esciant pour le purger. Et quant à moy je vouldrois bien qu'il fust bon et propre pour vostre salut que je tinsse ung moien plus gracieux. Mais que gaingnerais-je à dissimuler les choses qui sont tant congnes, et de modérer des choses tant énormes qu'il n'y a nul propos? Ainsi je vous prie d'escouter patiemment les plainctes qu'on faict de vous, affin que nous cherchions guairison des vices qui ont desjà par trop dominé.

Premièrement, le bruit commun est que vous estes fort refroidiz de l'affection que vous avez montrée par cy-devant à la parolle de Dieu, et qu'on veoit cela parce qu'il ne vous chault guères d'y profiter. Après on dict que vous estes desbordéz en blasphèmes, en dissolutions et paillardises, voire de telle qualité que j'en ay honte et horreur; qu'au lieu d'édifier les ungs les aultres en bons et saincts propos, vous estes fort adonnéz à gaudisseries, vous picquans et brocardans sans fin ne mesure; que haynes, détractions et envyes règnent entre vous, mesmes débuts et noises jusques à coups ruer (?). Ce sont

les fruictz qui proviennent du mespris de la doctrine qui nous doit estre comme une bride pour nous tenir en toute honnesteté et sainteté de vie. Et c'est aussi le premier poinct que j'ay touché, qu'il n'y a plus tel zèle en vous de profiter en la parolle de Dieu, comme on l'y a veu par cy-devant, qui est ung mauvais signe. Car ceux qui la digèrent bien, pour en tirer substance, n'en sont saouléz. Au contraire celuy qui en est saoul, monstre qu'il en est desjà fasché pour desgorger ce qu'il en avoit prins. Je sçay bien que vous n'avez jamais esté purement instruits en prédications, comme il eust esté à désirer. Mais encore valloit-il mieux que vous eussiez quelque petite portion du bien, que rien du tout. Or on dict que vous ne tenez guères compte d'estre plus enseignéz, ny en publicq ny en particulier. Quant vous auriez entendu cent fois plus que vous n'avez, toutesfois la sagesse de Jésus-Christ est si ample et si haulte que vous y trouveriez tousjours quelque chose davantage. Mesmes il fault que les plus grans docteurs soient disciples en ceste eschole, pendant qu'ils vivent au monde. Mais encores que la doctrine ne vous fust point nécessaire, regardez combien vous avez besoing d'estre picquéz par exhortations, et qu'on vous remonstre tant de vices qui ne cessent de pulluler entre vous. Quand il n'y auroit aultre chose, c'est mal allé quand on recule au lieu d'avancer. S'il n'y avoit aultre mal que cestuy-là, il seroit jà trop grand, car ce n'est point une ingratitude à pardonner, quant nous n'avons point les aureilles du cœur ouvertes pendant que Dieu ouvre sa bouche. Or puisqu'il ne le faict pas pour ung jour, mais durant toute nostre vie, il nous convenoit journellement luy

donner audience, comme aussi saint Paul nous admoneste que ceste doctrine de salut ait sa résidence en nous richement et en abondance. Parquoy congnoissez que c'est desjà une grande faulte en vous, de n'avoir aultre désir d'apprendre tousjours de mieux en mieux quelle est la volonté de Dieu, et de n'estre plus diligens à vous conformer en sa congnoissance, tant par lectures que par aultres moiens. Car s'il appert que le corps est mal disposé, quand on est desgouté de la viande, il est certain que l'âme est encores en pire estat, quand on a perdu le goust et saveur de la Parolle de Dieu.

Mais on peult juger de la grandeur de ce mal par les fruicts qui en sont procédéz. Ce que j'en dy n'est pas pour augmenter la playe, mais pour vous monstrier le danger où vous estes, affin que vous acceptiez le remède de tant meilleur courage. C'est chose estrange que le nom de Dieu qui nous doit estre si précieux, soit ainsi prophané entre vous. Car, à ce que j'entens, non-seulement on s'y donne liberté de jurer sans propos, mais aussi les blasphemes y sont fort desbordéz. Si vous croiez en Dieu, comment ne tremblez-vous, oiant la sentence qu'il prononce que celui qui aura prins son nom en vain, ne demourera impuny? S'il ne peult porter ung jurement léger ou frivole, pensez-vous qu'il endure que son nom sacré soit ainsi vilipendé, qu'il n'en face une horrible vengeance? Le corps et le sang de Jésus-Christ ne vous couste-il non plus, que de le mettre en avant ou par despit ou par risée? Si vous n'y pensez de plus près, il vous monstiera à vos despens combien il les tient honorables. Et desjà il l'a monstré en partie, car les deffances (?) qui sont sur vous ne sont

qu'aautant de punitions qu'il vous envoie, pource que son nom n'y a point esté mieux honoré. Vous oiez ce que dit saint Paul, d'aautant que les hommes après avoir congneu Dieu, ne l'ont pas deuement glorifié, qu'il les a mis en sens réprouvé pour s'abandonner en toute vilennie. Il dict cela des payens mesmes qui n'ont pas esté illuminéz comme vous. Ainsi d'aautant qu'il vous a donné une telle clarté de l'Evangile, je ne m'esbahis point s'il se courrouce amèrement contre vous, de ce que son nom y est ainsi déchicquetté par pièces. Voilà d'où viennent les confusions que vous avez, comme entr'aautres les paillardises, voire si infâmes que les infidelles les ont en horreur. Je ne vous en condamne point, comme estant assuré du faict, mais le scandale en est si commun que rien plus. Si vous aviez bien retenu ceste leçon de saint Paul, qu'il *nous fault abstenir de toute apparence de mal*, vous seriez plus soigneux à vous en donner garde. Mais il semble qu'aucuns se délectent à nourrir la mauulvaise opinion qu'on a d'eux, et donner mauulvais exemple. Il seroit bien à désirer que le mauulvais bruit qui en est trop commun, fust du tout estainct. Mais le principal est que le faict soit purgé, car nostre Seigneur permet que la turpitude se descouvre, affin que ceux qui aymeroient de se flatter en leurs vices cachéz, en ayent honte, les voyans amenéz en clarté. C'est ung moien par lequel il nous attire à repentance. Vous sçavez, mes frères, ce que l'Ecriture nous dit des paillardises communes, c'est qu'elles sont mauldites de Dieu, qu'à cause d'icelles sa vengeance se desploie sur les incrédules, que ceux qui s'y adonnent sont banniz de son royaulme, qu'elles sont tenues comme

ung sacrilège, d'autant que nos corps qui sont temples de Dieu en sont pollués, que ceux qui s'y abandonnent sont séparés du corps de Jésus-Christ, et que celui qui paillard reçoit une macule spéciale à son corps, plus que d'autres vices. Mais ce qu'on dit de vous passe plus outre. Regardez quelle honte c'est qu'on vous impose d'avoir prins une licence que les payens ont en détestation, pource que nature les enseigne que ce n'est point un crime à supporter que l'inceste.

Quoy qu'il en soit, advisés en premier lieu que vostre conscience soit pure et nette devant Dieu quant à ce cas, et que les hommes n'ayent occasion de penser ne parler mal de vous. Sainct Paul dict que s'il trouve en Corinthe des paillards et dissolus qui n'aient point eu repentance de leurs forfaicts, qu'il faudra qu'il en face le deuil, et porte la confusion pour eux. Par plus forte raison ceux qui ont failly ont bien de quoy pleurer et s'humilier. Ceste humilité vous devra servir à mettre plus de peine que vous n'avez faict, de vous édifier tant par bon exemple de vie qu'en parolles. Car vous avez mauvais nom aussi, que d'aucuns sont par trop desbordés à se picquer en railleries. Vous oiez que dict saint Paul, que ce n'est pas chose décente à chrestiens que brocarder et plaisanter. Ainsi il fault que cela soit loing de vous et ce d'autant plus que les mauvais propos donnent liberté de mal faire, d'autant qu'en iceux on oublie toute modestie. Il y a puis après les haynes et envies qui montrent que Dieu ne règne pas en vous, veu qu'il est le Dieu de paix et de concorde. Il y a les détractions qui monstrent bien que charité n'y a point de lieu, laquelle couvre grande multitude de péchés. Et en cest endroit

je ne me puis assez esbayr de ce que vous ne pensez point à tant d'ennemis qui vous environnent et ne cherchent que vostre ruine. Les Italians mesmes qui sont plus qu'inexorables en leurs rancunes, s'accorderont tousjours quand un ennemy troisième se ruera sur eux. Vous n'estes qu'une petite pongnée de gens hayz de tous vos voisins, et toutesfois vous ne laissez pour cela de vous entremanger comme chiens et chats. Vous sçavez qu'il y en a tant qui font le guet pour trouver à mordre sur vous, et vous-mesme leur donnez l'occasion qu'ils cherchent en vous diffamant l'ung l'autre, comme si vous aviez délibéré d'aiguiser le cousteau pour vous faire couper la gorge.

Il a fallu que j'aye usé de telle véhémence pour vous resveiller, car si vous n'eussiez esté par trop endormis, vous ne fussiez pas tant flattez jusques icy en des vices si grans. Il y a des infirmités partout, mais vostre mal est par trop excessif. Toutefois mon intention n'est pas de vous discourager, mais plus tost de vous donner espérance que Dieu est prest à recevoir à mercy ceux qui retournent à luy. Quant aux remonstrances que je vous ay faites de vos vices, c'est assez que vostre vie qui ne vous peult maintenant apporter que honte et opprobre, serve à la gloire de Dieu, tellement que vous aiez de quoy vous glorifier en luy à bon droict, et que vous ne prétendiez point son nom à fausses enseignes. Incitez-vous doncques à recevoir instruction de Dieu pour vous réduire. Soiez plus diligens à la lecture et aultres exercices que vous n'avez esté. Ostez du milieu de vous toutes pollutions. Portez telle révérence au nom de Dieu, que vous n'en parliez sinon pour l'honorer. Que chacun

s'entretienne chastement en son mesnage, ne donnant aucune suspicion maulvaise d'impudicité. Que toutes vanités et dissolutions indécentes à chrestiens soient re-tranchées. Pour bien desraciner les haynes et débats, ostez premièrement les causes : c'est que vous soiez purgéz de toute desloiaulté et malice. Et au reste que l'orgueil ne domine point tant que chacun tire à soy. Surtout advisez de prier Dieu qu'il luy plaise avoir pitié de tous, tant pour ensevelir vos faultes passées, que pour vous bien réformer et réduire à soy. Car il fault qu'il y besongne de sa main, ou il y a danger que vous soiez en exemple à tous aultres pour monstrier que ce n'est point un maistre auquel il se faille jouer. Et gardez de vous endurcir à cest advertissement, de peur de tomber en la condamnation de ceux qui après avoir rejecté sa grâce, ont allumé le feu pour se consumer. Mais j'espère mieux de vous, désirant ouïr nouvelles en brief, comme je suis maintenant contristé. Et de cela je prieray nostre bon Dieu, le suppliant qu'il ne permecte point que la grâce qu'il avoit mise en vous soit estainte et anéantie, et combien que vous soiez décheuz, qu'il vous restaure tellement que vous soiez comme mirouers de sa bonté infinie, et que par ce moien son nom soit exalté en vous mieux qu'il ne fut jamais. (1562 ?)

A L'ÉGLISE FRANÇAISE DE WESEL *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit tousjours avec vous , par la communication du Saint-Esprit. Amen.

Très chers frères, devant que respondre à vos lettres, il fault que soyez advertis que nous ne les avons receues qu'au bout de quatre mois après sa datte, au moins il ne s'en fault qu'ung jour. Ce que nous disons afin que vous cognoissiez qu'il n'a pas tenu à nous que nous n'ayons plus tost satisfaict à vostre demande. Or pour venir à la matière, il nous fait bien mal que vous soyez ainsi agitez sans fin et sans cesse, et, quelque part que vous veniez, que le diable trouve tousjours des moyens pour vous fasher et molester. Vray est que la condition de nos pères n'a pas esté meilleure, comme saint Paul dit que luy et ses semblables n'ont eu nul arrest. Combien donc que vous ayez à changer souvent de lieu, et que vous soyez muable quant au corps, apprenez d'estre fermes et constans en esprit, et pratiquez ceste doctrine que les enfans de Dieu doibvent estre estrangiers en ce monde, laquelle appartient à tous fidèles. Mais Dieu l'a faict sentir par expérience à aucuns plus qu'aux aultres, en les proumenant çà et là.

* Voir les lettres, t. I, p. 418, et t. II, p. 353.

Cependant nous ne sommes pas sans compassion, et voudrions bien, s'il nous estoit possible, vous donner quelque soulagement. Mais quoyque nous ayons pitié de vos afflictions, si n'est-il pas en nous pourtant de vous (en) dispenser, et quand nous le ferions, ce ne seroit que vous décevoir en vaines flatteries, et n'y gagneriez rien. Mesmes, vous savez, d'autant plus que nous essayons d'estre absoulz des hommes, nous redoublons nostre condamnation devant Dieu. Parquoy il me reste sinon de vous déclairer en pure simplicité et rondeur ce que nous pouvons juger du faict par vous proposé.

En premier lieu nous avons esté fort esbahis d'ouïr ce mot que vous ne trouvez rien en la confession de foy qu'on requiert de vous qui soit directement contraire à la parolle de Dieu, en quoy nous voyons que la crainte vous a par trop esblouy les yeux. Car en l'article du baptesme notamment, ceulx qui estiment les enfans estre sanctifiéz dès leur naissance, sont condamnéz. Quant à la cène, Judas est aussi bien faict participant du corps de Jésus-Christ que saint Pierre. Et puis il est dict que nostre Seigneur Jésus-Christ est partout en sa nature humaine, comme il luy plaist, puisqu'il est Dieu et homme, comme si l'unité de sa personne mettoit une confusion en sa divinité et humanité. Ce que vous alléguez que ce n'est pas une confession à parler proprement, n'est sous correction qu'un subterfuge pour desguiser le mal ou le cacher. Or Dieu n'est point sophiste, et ne se laissera point moquer par telles cavillations. Nommez le contenu de vostre escript comme bon vous semblera. Si est-ce que vous protestez

avec serment solennel que vostre foy est telle, et quand on ne viendrait pas jusques à Dieu, si vous estes double en telle promesse, vous serez à bon droict rédargués de desloyaulté devant les hommes. Prenant le cas que l'intention qui induit Messieurs du conseil de Wenzel, soit bonne, si fault-il bien regarder de ne point tendre à bonne fin par moyens illicites. Parquoy nous vous prions au nom de Dieu, si vous avez esté endormis pour ung peu de temps, de vous resveiller à bon escient. Car pour vous dire franchement ce qui en est, nous trancherons ce mot que d'accorder l'escript tel qu'il est, c'est un renoncement oblique de la vérité de Dieu, laquelle nous doit estre plus précieuse que tous les logis du monde, voire nostre vie propre. Le remède nous semble tel que vous accordiez simplement le premier article. Au second quand ce viendra à ces mots : Pensans que le baptesme ne soit point nécessaire aux enfans, d'autant qu'ils sont saincts, etc., qu'au lieu de cela vous mettiez : Pensans que le baptesme soit superflu aux enfans, d'autant qu'ils sont sanctifiés par la promesse, veu que le sacrement est une confirmation nécessaire à l'infirmité des hommes, et ainsi que la promesse doit plus tost tirer avec soy le baptesme que de le faire mespriser. En l'article de la cène, au lieu de ces mots : Avec le pain et le vin : La substance du vray corps, etc..., que vous mettiez la substance du vray corps et sang de Jésus-Christ qu'il a prinse de la vierge Marie est présentée à tous tant à bons qu'à mauvais, et combien qu'il n'y ait que les fidèles qui le reçoivent vraiment et d'effect, toutesfois que les incrédules ne laissent point d'estre coupables tant du corps

que du sang de Jésus-Christ, pource qu'ils polluent le sacrement. Item, au lieu de ce mot : Nous rejectons la doctrine de ceulx qui enseignent qu'on ne le reçoit que spirituellement, que vous mettiez : Qui enseignent qu'on ne reçoit que son esprit en voullant exclurre la chair et le sang. Car il est dict : Ma chair est vraiment viande, et mon sang vraiment breuvage, et combien que telle réception soit spirituelle, ce n'est pas à dire qu'elle ne soit réelle, et non pas en phantasie ou opinion. Item, au lieu de ces mots : Que Jésus-Christ selon la nature humaine est assis, etc... nous confessons, combien que Christ selon sa nature humaine soit au ciel dont nous l'attendons, toutesfois que selon sa nature infinie, il est assis à la dextre de Dieu son Père, laquelle s'estend partout. Ainsi que sans changer de lieu, il nous peut vrayment nourrir de son corps et de son sang d'une façon incompréhensible. Au pénultième article il sera du tout requis de répéter ce mot sacramentaire, assavoir ceulx qui anéantissent la vertu des sacremens ou en corrompent l'usage. Aussi quant à la Confession d'Augsbourg, faudra adjouster suyvant la déclaration cy-dessus mise. Si Messieurs du conseil de Venzel ont une si bonne affection que vous escrivez, ils pourront bien estre appaisés par la remonstrance que vous leur ferez, que vous ne voulez point estre repris d'avoir cherché nulle subtilité ni astuce ou eschappatoire pour les abuser. Touchant des ministres, nous voyons bien qu'ils vous ont tendu les filetz pour vous envelopper en ceste resverie que le corps de Jésus-Christ est partout comme sa divinité. Soyez donc sur vos gardes. Et pource, très chers frères, que vous avez

besoing que Dieu vous tende la main, nous le prions qu'il luy plaise vous guider en telle prudence et fortifier de constance invincible, que vous ne décliniez point en façon que ce soit de la pureté de sa parolle pour complaire aux hommes, et en ce faisant qu'il vous tienne en sa sainte protection. De Genesve, ce 1^{er} de janvier 1563.

A LA REINE DE NAVARRE *

Copie. Bibl. imp. Coll. Dupuy. Vol. 102.

Madame, puisqu'il a pleu à Dieu, en retirant de ce monde le feu roy vostre mary, vous remettre toute la

Lettre écrite à la reine de Navarre, après la mort du roi son mari.

Grièvement blessé au siège de Rouen, où il commandait l'armée catholique, ce prince, que la fortune sembla un moment appeler à de grandes choses, mais que son incurable faiblesse rendit le jouet de tous les partis, mourut à Andelis, le 47 novembre 1562, dans la quarante-quatrième année de son âge. Il parut, s'il faut en croire la relation d'un de ses serviteurs, se repentir à ses derniers moments d'avoir trahi la foi réformée : — « Sur le soir, la royne mère du roy qui avoit esté advertie..., le vint voir, et l'ayant mis en propos, luy dit : Mon frère, à quoy passez-vous le temps? Vous deussiez faire lire. Lors, il répondit : Madame, tous mes serviteurs, ou la plus grand part de ceux qui sont autour de moy, sont huguenots, à quoy la dite dame répondit : Ils n'en sont pas moins vos serviteurs. » — La reine s'étant retirée, il appela son médecin, et se fit lire l'histoire de Job,

charge de vos païs et subjects, vous faictes très bien de penser à vous acquitter de vostre devoir, comme ayant à rendre conte à un Maistre et souverain Prince, lequel veut que son droict lui soit gardé. Car, en commandant qu'on le craigne et qu'on honore les rois, puisqu'il vous faict cest honneur de vous associer à soy, c'est bien raison que vous mettiez toute peine à luy faire hommage et recognoissance de l'estat et dignité que vous tenez de luy, et comme vous ne voudriez souffrir que la supériorité qui vous appartient vous fust ravie par vos officiers, aussi fault-il bien, si vous désirez d'estre maintenue sous la protection de Dieu, que vous donniez ordre en tant qu'en vous sera, qu'il soit servi et honoré de tous, monstrant exemple à ceux qui doivent ensuyvre. Et de faict, Madame, voilà comme vostre règne sera estably devant luy, c'est en lui assubjettissant vostre majesté. Vous sçavez que tous genoulx doivent ployer sous l'empire de nostre Seigneur Jésus-Christ; mais notamment il est commandé aux rois de les baisser en signe d'hommage, pour mieux spécifier qu'ils sont tenus plus que les aultres à humilier la haultesse qui leur est donnée, pour exalter Celuy qui est le

qu'il suivit avec recueillement. Il dit ensuite : — « Ha ! Raphaël, je vois bien que je suis mort, il y a vingt et sept ans que vous me servez, et maintenant vous voiez les jours déplorables de ma vie... » Et ce faict, il commence, les larmes aux yens, à demander pardon à Dieu et luy faire confession de sa foy, selon la façon de l'Eglise réformée, protestant que si Dieu luy faisoit la grâce de guérir, qu'il feroit prescher purement l'Evangile par tout le royaume de France, mais qu'il vouloit tenir la confession d'Auguste (Augsbourg). » — Relation de la mort du roi de Navarre, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. V, p. 70 et suivantes. Voir aussi, Bèze, *Hist. eccl.*, t. II, p. 665-667.

chef des anges de Paradis, et par conséquent des plus grands de ce monde. Aussi, Madame, puisque le gouvernement est aujourd'huy venu entre vos mains, cognoissez que Dieu veut tant plus esprouver le zèle et sollicitude que vous avez de vous acquitter fidèlement à mettre sus le vray service qu'il demande. Il y a plusieurs raisons qui m'empeschent de desdire cest argument plus au long. C'est aussi qu'il est enjoint à tous ceux qui ont domination, de purger leurs terres de toutes idolâtries et souillures dont la pureté de la vraye religion est corrompue. Et quand saint Paul commande de prier pour les roys et ceux qui sont en prééminence, ce n'est pas sans cause qu'il adjoste la raison, *afin que nous vivions sous eux en toute piété et honnesteté*. Devant que parler des vertus civiles, il met la crainte de Dieu, en quoy il signifie que l'office des princes est de procurer que Dieu soit adoré purement. Je considère les difficultés qui vous peuvent retarder, les craintes et doutes qui vous peuvent débilitier le courage, et ne doute pas, Madame, que tant de conseillers que vous aurez autour de vous, s'ils regardent ce monde, ne taschent à vous empescher. Mais il est certain que toute crainte des hommes qui nous destournera de faire à Dieu l'hommage qu'il mérite, et nous induit à le frauder de son droict, nous rend convaincus que nous ne le craignons pas à bon escient, et n'estimons guères sa vertu invincible de laquelle il a promis nous garantir. Parquoy, Madame, afin de surmonter toutes difficultés, appuyez-vous sur l'assurance qui vous est donnée d'en haut, quand vous obéirez à ce que Dieu requiert.

Ce sont les deux points où il vous convient avoir les deux yeulx fichéz, et mesmes ils vous doibvent servir d'aisles à vous eslever par-dessus tous les obstacles du monde, assavoir tout ce que Dieu vous ordonne, et qu'il ne faudra à vous tenir la main forte pour venir à bout de tout ce que vous attenterez en son obéissance. Or je sçay les disputes que plusieurs esmeuvent pour monstrier que les princes ne doibvent pas contraindre leurs subjects à vivre chrestienement. Mais c'est une dispense trop profane de permettre à celuy qui ne veut rien quitter du sien, que son supérieur soit fraudé de son droit. Si ce n'est du commandement, ceste menace nous doibt bien faire trembler, *que tout royaume qui ne servira à celuy de Jésus-Christ sera ruyné*. Car cela se rapporte proprement à l'estat de l'Eglise chrestienne. Ainsi quelques belles excuses qu'amènent ceulx qui veulent colorer leur lascheté, je vous prie, Madame, d'entrer en vous-mesme, et juger si l'empire de Dieu ne doibt pas estre préféré à l'honneur qu'il vous a donné, et ce point vous sera tantost bien résolu.

Il reste en second lieu de vous armer de ses promesses, afin que vostre foy soit victorieuse par-dessus le monde, comme dit saint Jean, et icy qu'il vous souvienne de ce qui est dit au prophète Isaïe et allégué par saint Pierre, de ne nous point estonner de la frayeur de nulle multitude, mais sanctifier le Seigneur des armées, afin qu'il soit nostre forteresse. Je sçay, Madame, combien vous estes espiée de vostre voisin qui ne fauldra pas, s'il peut, à prendre occasion de troubles¹; mais en craignant Dieu vous ne le craindrez

¹ Le farouche Montluc, gouverneur de la Guienne et de la Gas-

point. Ce ne sera pas zèle qui l'esmovra, encores qu'il en face une fausse couverture. Voyant donc qu'il vous agueste pour vous nuire, fortifiez-vous de la meilleure défense que vous puissiez avoir. Que si Dieu permet que les malins s'efforcent à vous faire quelque molestie, que l'histoire mémorable du roy Eséchias vous vienne en mémoire ; car combien que Dieu laschast la bride à l'ennemy pour l'assaillir, tantost après qu'il eust abbatu les superstitions, et mesmes qu'il luy fust reproché par Rabsaces, que Dieu ne luy aideroit pas, veu qu'il avoit abbatu les autels, toutes fois le secours admirable qui luy vint soudain du ciel, vous est matière suffisante pour deffier tous ceux qui cuideront avoir advantage sur vous, sous umbre du changement.

Cependant, Madame, je ne dis pas que tout se puisse faire en ung jour. Dieu vous a donné prudence pour juger de la procédure que vous aurez à tenir, les circonstances aussi vous enseigneront quels moyens seront les plus propres ; et pource que le papier ne peut tout comprendre, j'ay remis la plus grande part au porteur, lequel je vous ay choisi pour le plus suffisant que j'eusse en main, selon que j'espère bien que le trouverez tel par expérience¹. J'ay impétré tant de nostre Compagnie que de nos seigneurs que vous en ayez la jouissance, pour le

cogne. Il avait mis ces deux provinces à feu et à sang pour les pacifier : « Je me délibérai, dit-il dans ses mémoires, de mettre toute peur et toute crainte en arrière, et d'user de toutes les cruautés que je pourrois. » On sait comment il se tint parole à lui-même. Les états de la reine de Navarre étaient menacés d'un côté par Montluc, de l'autre par Philippe II.

¹ Le ministre Raymond Merlin, rendu, l'année précédente, à l'Eglise de Genève, par l'amiral de Coligny. Voir p. 429, note 2.

temps que vous l'avez faict demander, et tous s'y sont volontiers accordé, pource qu'il n'y a celuy qui ne désirast de s'employer entièrement à vostre service. Seulement je diray ce mot, Madame, que vostre plus aysé sera de commencer aux lieux qui vous semblent les plus difficiles, pour estre les plus apparens. Car ils se rangeront avec moins de bruict, et si vous en avez gagné un, il tirera après soy plus longue queue. Je ne vous advertis pas que vostre présence y sera surtout requise, comme aussi qu'il faudra faire telles provisions les unes sur les autres que les ennemys soient rompus ou fort affaiblis, devant qu'entrer en combat manifeste.

S'il vous plaist aussi, Madame, de mettre en effet ce que vous avez délibéré, ce sera un acte digne de vostre Majesté, et autant utile à la chestienté qu'il seroit possible, c'est d'envoyer vers les princes d'Allemagne, pour les prier et exhorter à continuer la bonne affection qu'ils ont monstrée à soustenir la cause de nostre Seigneur. Il se faudroit adresser au comte Palatin électeur, au duc Auguste de Saxe, électeur, au duc de Wirtemberg, au landgrave de Hesse ; mais le plus tost seroit le meilleur. Je vous supplie donc, Madame, de haster ceste dépesche. Je laisse le reste au porteur à dire de bouche.

Madame, après vous avoir présenté mes très humbles recommandations à vostre bonne grâce, je supplie-
ray le Père céleste vous tenir en sa sainte garde, vous gouverner par son Esprit en toute prudence, vous fortifier en vertu et constance, et accroistre vostre Majesté en tout bien. Ce 20 de janvier 1563.

A MONSIEUR DE SOUBISE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monsieur, voicy le temps que Dieu nous veult affliger. Ainsy nous avons à nous fortifier en une tentation quelque dure qu'elle puisse être. Je ne passeray plus oultre pour traicter de la matière en général, d'aautant que ce ne seroit qu'aigrir les playes. Et de faict je sçay pourquoy vous m'avez adressé ce porteur. C'est pour sçavoir mon advis comment vous aurez à vous résouldre, quand on viendra à exécuter ce qui a esté conclud sans vous. Or, voiez, il n'est pas question de dire vostre opinion en un conseil où vous auriez voix, car c'est une chose conclue et faite. Si vous eussiez esté sur le lieu, il ne falloit point espargner vostre vie pour résister en

* A Monsieur de Soubise, gouverneur de Lyon.

Jean de Partenay L'Archevêque, seigneur de Soubise, fils de Michelle de Saubonne, dame d'honneur d'Anne de Bretagne, et gouvernante de Renée de France. Instruit par Calvin lui-même à Ferrare dans la foi réformée, il combattit dans les rangs du parti protestant qu'il honora par sa modération et qu'il servit avec habileté jusqu'à sa mort (1567). Nommé par le prince de Condé gouverneur de Lyon (mai 1562), il garda cette ville, malgré les attaques réitérées du duc de Nemours, commandant de l'armée catholique, et ne s'en dessaisit qu'à regret après la conclusion de la paix d'Amboise. Dans cette dernière conjoncture, il demanda plusieurs fois des conseils de Calvin. Ses lettres au réformateur, pleines de déférence et de respect, sont signées : *Vostre obéissant fils et fidelle amy, Soubise.*

telle liberté que vous debvez au mal qu'on eust voulu faire. Maintenant la question est comment il vous fault porter en l'exécution d'un arrest qui n'est pas en vostre puissance. Icy il vous faut regarder ce que vous devez et pouvez. Mais j'entens que vous pouvez ce que Dieu vous permet, et non plus. Or est-il ainsy que vous avez esté là envoyé de la part de ce misérable, qui en trahissant Dieu en sa vanité a mis tout en confusion¹. Vous avez donc à pratiquer la doctrine de la sainte Escriture, que si Dieu oste le glaive à ceux lesquels il en avoit ceints, que ce changement de sa main nous doit faire plier et régler. Parquoy je ne voy point qu'ayez raison et puissance approuvée de Dieu, de résister à ung conseil contre lequel on ne peult répliquer aujourd'huy qu'il ne soyt légitime. S'il détermine mal, puisque Dieu nous veut affliger, tenons-nous coys. Au reste, Monseigneur, voicy la façon que vous aurez à tenir, ce me semble : je présuppose que devant que ce porteur soit arrivé, que Monsieur de B...² vous aura desjà insinué sa commission. Le premier donc que vous aurez à faire sera de vous descharger de vostre gouvernement tant envers luy qu'envers la communauté.

Je vous laisse ce que vous, sçavez bien selon vostre

¹ Impatient de recouvrer sa liberté, le prince de Condé s'était hâté de signer la paix d'Amboise, qui portait de graves restrictions à l'édit de janvier. Dans sa précipitation, il n'avait pas même attendu l'arrivée de Coligny, qui l'accusa hautement « d'avoir fait la part à Dieu, et ruiné plus d'Eglises par ce trait de plume que toutes les forces réunies n'en eussent pu abattre en dix ans. » *Hist. eccl.*, t. II, p. 335.

² Le sieur de Boucart, commissaire du roi dans le Dauphiné et le Languedoc, passant par Lyon « avec charge bien ample pour l'exécution de l'édit de la paix. » *Hist. eccl.*, t. II, p. 242.

prudence, que vous aurez à faire pour le menu. Car les lettres ne peuvent pas spécifier ce que feroit la langue, si j'estois là présent. Cependant je ne doute pas que vous ne faciez bonne garde de la ville, pour ne la laisser point tomber en mauvaises mains¹. Seulement, en souffrant ce que vous ne pouvez point empescher, que vous demandiez surséance pour les particularités qui ne sont assez bien et deuement liquidées. Ce délai ne peult estre pour rébellion, et ne vous pourra-on reprocher que vous veulliez imposer loy à vostre roy, quand vous accorderez le principal, et demanderez d'avoir déclaration suffisante devant que rien s'exécute². Je sçay que submission sera bien difficile à digérer à vostre peuple. Mais je croy qu'en la fin, ils regarderont à ce que Dieu leur permet. De vostre costé, je sçay bien que vous ne défauldrez point, en ce que vous congnoistrez vous estre licite. Mais je vous ay desjà déclaré que Dieu nous ostant ung homme de rien, nous a donné un tel coup de massue, qu'il nous fault demeurer abbatus jusques à ce qu'il nous relève.

Monsieur, après m'estre recommandé à vostre bonne grâce..... Ce 5 avril 1563.

¹ Après avoir successivement refusé de remettre la ville au duc de Nemours, et à M. de Gordes, gentilhomme du Dauphiné, Soubise consentit à la rendre au maréchal de Vieilleville qui, par la modération de son caractère, avait su mériter l'estime des deux partis. *Ibidem*, t. II, p. 243, et de Thou, L. XXXIV.

² La liberté religieuse fut solennellement garantie aux protestants de Lyon, et on leur assigna divers lieux pour la construction de leurs temples. « qu'ils bastirent depuis à grands frais, dont l'un fut nommé Paradis, et l'autre la Fleurdelys. » *Ibidem*.

A LA COMTESSE DE ROYE *

Minute originale. Bibl. de Genève, Vol. 113.

Madame, les conditions de la paix sont tant à nostre désavantage que nous avons bien matière d'invocquer Dieu plus que jamais à ce qu'il ait pitié de nous, et remédie à telles extrémités ¹. Tant y a qu'il nous fault baisser les testes, et nous humilier devant Dieu, lequel a des issues admirables en sa main, combien que les commencemens soyent pour nous estonner. Je ne vous puis pas dissimuler que chacun trouve mauvais que

* Sans date. Ecrite après la conclusion de la paix d'Amboise, c'est-à-dire dans les premiers jours d'avril 1563.

Eloignée de la France durant les négociations qui devaient aboutir au traité d'Amboise, la comtesse de Roye ne put exercer au profit du parti réformé l'influence que lui assuraient son crédit à la cour, et son ascendant sur le prince de Condé. Elle écrivait de Strasbourg à Th. de Bèze : — « Je n'ay eu aultres nouvelles de France, sinon la confirmation de ce que m'avoit apporté Millet, qui est que la royne et Monsieur le prince donnent fort bon ordre par toutes les provinces de France que la paix s'entretienne. J'ay espoir que vous verrez avec l'aide de Dieu que ceux qui se monstrent encores rebelles, seront chastiez comme ils le méritent. Il m'arriva hier ung homme qui vient de la court, qui m'asseure que Monsieur le prince est fort bien venu, et qu'il faict tous les jours prescher dedans la maison du roi, où beaucoup de personnes se trouvent... Je m'achemine en France où je n'espargneray rien de ce que je congnoistray pouvoir servir pour l'avancement de la gloire de Dieu... » — Lettre du 7 mai 1563. Mss. de Genève, vol. 496.

¹ Voir la lettre précédente.

Monsieur le prince se soit monsté si facile, et d'avantage qu'il ait esté si hastif à conclurre. Il semble bien aussy qu'il ait proveu mieulx à sa seureté qu'au repos commun des povres fidelles. Mais quoy qu'il en soit ce seul point nous doibt imposer silence, quand nous sçavons que Dieu nous a voulu de rechef exercer. Je conseilleray tousjours qu'on se déporte des armes, et plus tost que nous périssions tous que de rentrer aux confusions qu'on a veu. J'espère bien, Madame, que vous mettrez peine, tant qu'il vous sera possible, d'avancer ce qui semble aujourd'hui reculé. Je vous prie au nom de Dieu de y faire tous vos efforts. Mesme je pense que la rage coustumièrre de nos ennemys picquera tellement la royne et ceulx qui par cy-devant ne nous estoient guères favorables, que le tout nous reviendra à bien. Voylà comment Dieu sçayt tirer la clarté des ténèbres. Ceste attente m'alleige aucunement mes douleurs. Mais je ne laisse pas de languir pour les angoisses qui m'ont saisy depuis les nouvelles.

Madame, après m'estre bien humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray le Père céleste de vous avoir en sa saincte garde et vous rendre saine et sauve avec vos petis enfans, lesquels Dieu a honoréz en les faisant pellerins en terre estrange ¹, de quoy ils auront à se souvenir estans venus en âge... avec pareille... affection en toute leur vie ². (Avril 1563.)

¹ La comtesse de Roye avait conduit avec elle à Strasbourg les jeunes enfans du prince de Condé, à l'exception du marquis de Conti, alors âgé de neuf ans, qui resta dans Orléans avec la princesse de Condé sa mère. Bèze, *Hist. eccl.*, t. II, p. 44.

² Les derniers mots de la lettre sont illisibles.

A LA MARQUISE DE ROTHELIN *

Minute originale. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

Madame, combien que depuis ung an j'ay souvent entendu de vos nouvelles, voire lesquelles m'ont donné ample matière de me resjouyr et louer Dieu, toutesfoys j'ay esté bien aise d'entendre par vos lettres ce que je ne pouvois si bien comprendre par le rapport d'aultruy. Vray est que vous ne mandez pas ce que nous avons entendu d'ailleurs, assavoir qu'au milieu des plus grans troubles vous n'avez jamais eu honte ne crainte de vous advouer du troupeau de Jésus-Christ, mesmes que vostre maison a esté ung hospital pour recevoir les povres brebis dissipées, en quoy Dieu a esté glorifié par la bouche de tous ses fidelles, comme aussy ce luy a esté ung sacrifice agréable que l'humanité que vous avez exercée envers ceulx qui estoient affligéz pour son nom.

* Sans date. Ecrite après la conclusion de la paix d'Amboise, c'est-à-dire en avril 1563.

Retirée durant la première guerre civile au château de Blandy, près de Melun, la marquise de Rothelin n'avait pas cessé de témoigner son attachement à l'Evangile, qu'elle professait publiquement avec le duc de Longueville son fils, depuis 1561 : — « Dux a Longavilla, præcipuæ nobilitatis et magnæ spei adolescens, proxime elapsis Paschæ feriis, cænæ una cum matre interfuit, et idolatriam prorsus abjuravit. » — Lettre de Bèze à Calvin, 24 mai 1564. Mss. de Genève. Le mariage du duc de Longueville avec Marie de Bourbon, veuve de François de Clèves, duc de Nevers, ramena ce jeune seigneur dans les rangs du parti catholique, tandis que la marquise sa mère demeurait invariablement fidèle à la foi réformée.

Si les malins en ont esté enveniméz, c'est assez que vous aiez la promesse de nostre Seigneur Jésus-Christ que celuy qui donnera seulement ung verre d'eau fresche à l'un des plus petis de ses disciples, ne perdra point son salaire. Ce qui m'a le plus resjouy en vos lettres, Madame, c'est l'espérance que vous me donnez que nous aurons ce bien de vous voir icy en brief, et si vous trouvez icy pour vous alléger de vos angoisses, le contentement redoublera. Je ne doubte point que vous n'ayez enduré beaucoup de fascheries et tormens, mais il nous fault practiquer ceste doctrine de remectre nos sollicitudes en Dieu, comme je sçay bien que vous faictes. Je ne poursuis point plus oultre, résignant le principal à vostre venue, laquelle je prie Dieu d'avancer. Puisque vous avez trouvé bon, Madame, que nostre frère Pierre allast en vostre ville de Noiers, il a esté ainsy résolu et s'y estaccordé.

Madame, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray le Père céleste vous maintenir en sa protection, vous fortifier de plus en plus et accroistre en tout bien et prospérité. (Avril 1563.)

A MONSIEUR DE CRUSSOL *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monseigneur, si j'avois moien de vous escrire plus souvent, il ne tiendrait point à mon vouloir que je ne

* Antoine de Crussol, gouverneur d'Abbeille et de Montreuil, con-

m'en acquictasse. Et de faict encores que les chemins fussent ferméz, je n'ay point laissé de ce faire quand il me sembloit qu'il estoit acquis. Mais sans nécessité je n'ay point voulu hasarder lettres. Quant à l'estat de France, je le voy si confus de tous costés que je crains bien que ce ne soit à recommencer plus que jamais. Non pas que le remède ne fust aisé et prompt quand on y voudroit entendre, mais vous voyez où nous en sommes. Il ne reste donc sinon de nous humilier en patience, attendant que Dieu y pourveoie, comme pour certain je ne double pas que nous n'en voions en brief quelques bonnes enseignes. Cependant il nous fault employer plus vertueusement que jamais, car Dieu veut esprouver les siens à ce coup, leur proposant d'une part de grandes difficultés, et de rechef leur donnant occasion de s'employer à bon escient à son service. Ainsy, Monsieur, je vous prie de prendre courage. Et comme vous voiez que Dieu vous a faict cest honneur de vous mettre en exemple et miroir, que vous n'y espargniez

seiller d'état, chevalier d'honneur de la reine-mère, duc d'Uzès en 1565, et pair en 1572, occupe, avec D'Acier son frère, une place importante parmi les chefs politiques du protestantisme français. Nommé en 1561 lieutenant-général dans le Dauphiné, la Provence et le Languedoc, avec la charge d'y pacifier les troubles religieux, il s'acquitta heureusement de cette mission, et se montra aussi fidèle serviteur du roi que partisan sincère de la liberté de conscience. La violation de l'édit de janvier le fit passer dans les rangs des huguenots. Il combattit vaillamment pour leur cause, sans partager entièrement leur croyance, et ne posa les armes qu'à la conclusion de la paix d'Amboise. Ainsi que les Châtillon, Soubise et les principaux du parti, Antoine de Crussol déplorait la précipitation avec laquelle le prince de Condé venait de signer une paix désavantageuse aux Eglises réformées.

rien, de quoy je me confie tant, que je ne vous en feray plus longue exhortation. Mesmes, d'aultant que je voy que vous avez le soing que les aultres soient exhortéz à faire leur debvoir, j'ay escrit à Monseigneur le prince¹, car aussy il m'a donné ouverture par ses lettres que m'a apportées Monsieur de Bèze. Mais pardonnez-moy si je n'ay pas suyvy le stile que vous eussiez bien voulu. Car de luy faire accroire que le blanc est noir, c'est trop contre mon naturel, et il ne me seroit pas possible. Si est ce que je me suis tellement modéré que je croy que vous en seriez satisfait quand vous verriez de quoy. J'ay pareillement respondu à Monsieur l'admiral, le priant plus privément de tenir la main à beaucoup de choses, non pas tant pour besoing qu'il ait d'estre picqué, que pour ce qu'il m'avoit requis de ce faire. Quand il trouvera bon de monstrier les lettres, il n'y a point d'aigreur qui puisse offenser, et il y a quelques aiguillons pour inciter celuy qui les verra.

Monsieur, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray le Père céleste vous tenir en sa garde, vous gouverner par son Esprit en vos entreprises, vous fortifier en droicte constance, et augmenter en toute prospérité. De Genève le 7 de may 1563.

¹ Voir la lettre au prince de Condé, datée, postérieurement à sa rédaction, du 10 mai 1563.

A MADAME DE CRUSSOL *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Madame, je vous écris à l'avanture, ne sçachant pas si mes lettres vous trouveront au païs du Languedoc, pour ce que la royne a mandé à Madame de Roye qu'elle vous trouveroit en court à son retour. Mais d'aautant qu'il pourra estre advenu que vous n'aurez pas esté si tost preste, je n'ay pas voulu faillir à m'acquicter de mon debvoir pour vous déclarer que je n'oublieray point à prier Dieu qu'il lui plaise faire prospérer vostre

* Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre, épouse d'Antoine de Crussol, et dame d'honneur de Catherine de Médicis. Elle joignait à beaucoup d'esprit une humeur vive et prompte en reparties, comme le témoigne l'anecdote suivante. Peu de jours avant le colloque de Poissy, elle assistait avec la reine de Navarre et les princes à un entretien particulier entre Théodore de Bèze et le cardinal de Lorraine : — « Le dit cardinal caressant de Bèze, prononça ces mots : Je suis bien aise de vous avoir vu et entendu. Je vous adjure au nom de Dieu que vous confériez avec nous, afin que j'entende vos raisons, et vous les miennes, *et vous trouverez que je ne suis pas si noir qu'on me fait...* » Ce propos fini, la dame de Crussol, comme elle est fort libre en paroles, dit qu'il falloit avoir de l'encre et du papier pour faire signer au cardinal ce qu'il avoit dit et avoué, *car*, disoit-elle, *demain il dira tout le contraire*, en quoy il se trouva qu'elle avoit bien deviné... » *Hist. eccl.*, t. I, p. 497. Ce même trait se retrouve raconté un peu différemment dans une lettre de Bèze à Calvin : — « Madame de Crussol a esté prophète, car tenant le cardinal par la main, elle luy dit tout hault ; *Bon homme pour ce soir, mais demain quoy?* » — Lettre du 23 août 1564. Mss. de Genève, vol. 117.

voïage, et, quelque part que vous soiez, vous guider par son Saint-Esprit en telle prudence que le monde ne vous soit pas plus que luy. Je sçay qu'il a tiré par cy-devant de bons services de vous ; mais vous ne sçauriez en toute vostre vie, faire la centiesme partie de ce que vous lui debvez en ung jour. Parquoy, Madame, advisez de païer vos arréraiges pour monstrier par effect que c'est sans feintise que nous protestons de nous vouloïr séparer de toutes ordures et pollutions, pour nous desdier purement à nostre Seigneur Jésus-Christ, lequel est mort et résuscité afin que nous vivions et mourions en son obéyssance. Surtout, Madame, pource que je doute pas que vous soiez sollicitée de nager entre deux eaux, je vous prie de vous tenir sur vos gardes, car quand il est question de glorifier Dieu, il ne peult souffrir aucune neutralité. Qui plus est, ce qui eust esté supporté aultrefois, ne vous est aujourd'huy nullement licite, car vous avez marché si avant que vous ne pouvez reculer sans danger de cheute mortelle. Combien que ceste exhortation soit superflue envers vous, si ay-je mieulx aymé de vous confirmer sans grande nécessité en vostre bon zèle, afin que vous congnoissiez l'affection que j'ay de vous voir cheminer en telle persévérance que j'aye de quoy en louer Dieu, et me resjouir pour le soing que j'ay de vostre salut.

Madame, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray ce Père de miséricorde de vous maintenir tousjours en sa protection et vous enrichir de plus en plus des dons de son Esprit. De Genève ce 8 de may 1563.

AU PRINCE DE PORCIEN *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monseigneur, combien que je ne vous aye point escript jusques icy, je n'ay point laissé de vous porter telle révérence que je debvois, et avoir pareille affection de m'employer à vous faire service, désirant que Dieu m'en donnast le moien; car je ne puis estre son serviteur, que je n'ayme et honore les vertus excellentes qu'il a mises en vous. Mais pour ce que je ne pouvois mieulx, je me suis contenté jusques à maintenant d'avoir souvenance de vous, priant le Père céleste de vous conserver et accroistre en vous les dons de son Esprit. Et d'aautant plus ay-je esté joyeux, aiant entendu par le porteur lequel est à vostre service, que de vostre grâce vous m'aviez donné ouverture à faire ce que je n'osois pas, encores que j'en eusse bonne dévotion. Je vous

* Antoine de Croï, prince de Porcien, un des seigneurs les plus brillants de la cour de France, s'attacha, dans une extrême jeunesse, à la cause de la Réforme et au parti de l'amiral de Coligny. Mêlé d'une manière active à la première guerre civile, il se signala par sa valeur à la bataille de Dreux, entretint après la conclusion de la paix une correspondance avec Calvin et Théodore de Bèze, et mourut empoisonné, dit-on, en 1567, à l'âge de vingt-six ans. Il existe, dans les archives de M. le colonel Tronchin à Lavigny, une belle épître consolatoire adressée par Th. de Bèze à sa veuve Catherine de Clèves, comtesse d'Eu. Elle épousa en secondes noces Henri de Guise, dit le *Balafré*, et abjura la foi protestante en contractant cette nouvelle union.

remercie doncques humblement, Monseigneur, de ce qu'il vous a plu me mander le bon vouloir que vous avez envers moy, non-seulement pour ce que je prise beaucoup d'estre en vostre bonne grâce, mais d'autant que vous m'avez donné occasion de vous déclairer combien je vous suis affectionné serviteur. Cependant d'autant que je ne le puis démonstrer par aultre effect qu'en procurant vostre salut et y applicquant ce que Dieu m'a donné, j'auray là mon refuge. C'est de vous prier, Monseigneur, et exhorter au nom de Dieu de prendre courage à poursuyvre ce que vous avez si bien et heureusement commencé. Depuis quelque temps vous avez esté pour ung homme de vostre estat et qualité examiné au vif, et Dieu vous a donné ceste vertu invincible pour suffire à tout. Ce a esté une bonne approbation de vostre foy. Mais vous ne pouvez estre trop adverty que ce n'est point la fin, et qu'il vous reste à batailler contre beaucoup de tentations. Car la chrestienté ne se démontre pas seulement à porter les armes et exposer corps et biens pour maintenir la querelle de l'Evangile, mais à nous assubjectir pleinement en l'obéyssance de celuy qui nous a tant chèrement acquis, afin d'estre glorifié en nostre vie comme en nostre mort. Voicy donc, Monseigneur, en quoy il nous fault persévérer, en ne nous lassant point de combattre non pas seulement à l'espée contre les ennemys visibles, mais contre tout ce qui nous pourroit distraire ou empescher du bon chemin. Qui plus est, oultre ce que nous sommes tant fragiles et que nous avons à soustenir des combats intérieurs en nombre infini, le diable ne laisse de nous susciter beaucoup de traverses, ou pour nous faire tourner bride, ou pour

nous faire refroidir. Ainsy quand il est question de repos, regardons au ciel, quelque relasche que Dieu nous donne icy-bas pour long temps. Je ne dicts pas cecy par défiance, pource que je me tiens assuré que Dieu qui vous a donné de si bonnes marques ne vous abandonnera jamais. Mais vous expérimentez assez, Monseigneur, que nous ne pouvons pas estre trop bien munis pour résister à tant de tentations dont nous sommes incessamment assaillis. Toutes fois ne doubtant point que vous ne vous exerciez diligemment à lire et ouyr les saintes exhortations qui vous doibvent servir de glaive et armure, je ne poursuyvray plus oultre. Je ne sçay si Dieu nous fera jamais le bien dont vous me donnez l'espérance, de nous voir quelquesfois en ce monde. Le principal est que nous soions recueillis en son royaulme éternel, combien que je ne laisse point de souhaister cest accessoire.

Monseigneur, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray le Père céleste vous tenir en sa protection, vous fortifier de plus en plus par sa vertu, et augmenter en tout bien et prospérité. De Genève ce 8^{me} de may 1563.

A MONSIEUR LE PRINCE DE CONDÉ *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monseigneur, il n'est jà besoing vous faire longues

* Louis de Bourbon, prince de Condé, chef de l'illustre maison,

excuses de ce que j'ay esté si longtems à vous escrire, puisque le moien m'estoit osté de m'acquitter de mon debvoir. Et encore à présent je craignois que les passages ne fussent pas trop sûrs. Mais puisque, de vostre grâce, vous m'avez prévenu par vos lettres que mon frère Monsieur de Besze m'a appourté, j'ay honte de plus différer, surtout aiant l'occasion du porteur, lequel a un voiage à faire en court.

Touchant les conditions de la paix, je sçay bien, Monseigneur, qu'il ne vous estoit pas facile de les obtenir telles que vous eussiez voulu. Parquoy, si beaucoup de gens les souhettent meilleures, je vous prie ne le trouver estrange, veu qu'en cela ils s'accordent avec vous. Cependant si Dieu nous a reculé plus que nous ne pensions, c'est à nous de plier sous sa main. Quoy qu'il en soit, selon que je ne doute point que vous n'ayez mis peine d'avancer le royaume de Dieu tant qu'il

collatérale de la monarchie, qui devait donner le grand Condé à la France, et s'éteindre dans la personne du duc d'Enghien. Rival des Guises, et bientôt gagné à la Réforme par l'influence de sa belle-mère, la comtesse de Roye, le prince de Condé se vit incarcéré après la conspiration d'Amboise, condamné au dernier supplice, et rendu à la liberté par la mort du roi François II. Devenu dès lors le chef avoué du parti protestant en France, il soutint la Réforme de son crédit dans les conseils de la couronne, de son épée à Dreux, à Saint-Denis et à Jarnac, où il périt assassiné, le 46 mars 1569. Arbitre de la paix, après la mort du duc de Guise, et pouvant aisément conclure une paix avantageuse aux Eglises réformées, le prince de Condé ne sut pas résister aux séductions perfides de la reine-mère, et signa, le 49 mars 1563, contre l'avis de soixante et douze ministres réunis à Orléans, la *convention d'Amboise*, qui portait de graves atteintes à l'*édit de janvier*. Cette faute amèrement blâmée par Coligny, ne fut pas jugée avec moins de sévérité par le réformateur. Voir sa Corresp. lat., avril 1563.

vous a esté possible, et de procurer le repos et liberté des Eglises, aussy j'espère bien et suis tout persuadé qu'à l'advenir vous continuerez pour amener le tout en meilleur estat. Toutesfois, Monseigneur, je vous prie de ne point mal prendre si de mon costé je vous y sollicite, attendu les difficultés qui vous environnent.

En premier lieu si vous ne faictes valoir par vostre autorité ce qui a esté conclud à l'avantage des fidèles, la paix seroit comme ung corps sans âme; et l'expérience a montré par cy-devant combien les ennemis de Dieu sont hardis entrepreneurs à mal faire, si on ne leur résiste vivement. D'aulture part, sans que nul vous en dit mot, vous voiez assez, Monseigneur, selon vostre prudence, combien de gens espient l'occasion de gagner le haut. Vous sçavez leurs prattiques, et si vous leur donnez loisir de vous surprendre, ils n'y faudront pas, et s'ils ont mis le pied en l'estrier, il ne sera plus temps de les vouloir empescher. Cela vous doibt bien induire à donner ordre d'estre si bien accompagné au maniement des affaires, que la porte soit fermée à tous contre-disans de pouvoir nuire. Cependant il y aura plusieurs moiens d'eslargir le cours de l'Evangile. Je considère bien, Monseigneur, que tout ne se peut faire en ung jour, mais je croy que pour ne point laisser passer aucune importunité, il vous souviendra du proverbe que le plus tost est le meilleur, afin qu'il ne se dresse point de nouvelles trames pour tout dissiper, quand on cuideroit estre en bon train. Et c'est à ceste heure qu'il y faut bien travailler plus que jamais, veu qu'il semble que Dieu vous y tende la main, et comme il vous a fait un honneur inestimable de maintenir sa querelle à

l'espée, il semble aussy qu'il vous ayt réservé les aultres moiens d'amener à perfection ce qu'il luy a pleu de commencer. Puis donc qu'il luy plaist nous esprouver et exercer en diverses sortes, pour vous approuver tant mieulx, tant plus avez-vous de matière de vous esvertuer sans y rien espargner.

J'ay aussy, Monseigneur, un aultre point à vous touscher. Devant que la journée impériale se tint à Francfort, ou vous envoiastes Monsieur de Passy¹, je fus requis et exhorté par Monsieur d'Andelot, de faire une briesve confession en vostre nom, afin qu'elle fust là présentée². Je la dressay selon que Dieu me donna³.

¹ En novembre 1562. L'ancien évêque de Nevers, devenu ministre de l'Evangile, était chargé de justifier devant l'empereur la prise d'armes du prince de Condé, et de détruire les calomnies répandues en Allemagne sur le compte des Eglises réformées de France. *Hist. eccl.*, t. II, p. 452 et suivantes.

² Voici le passage de la lettre de d'Andelot à Calvin : — « Au reste, maniant les affaires de par deçà, j'ay congneu qu'il est fort utile que Monseigneur le prince de Condé, et aultres des principaux seigneurs..., facent dresser par escrit une confession de foy pour les présenter par personne notable, signée de leurs mains, à l'empereur, à Messeigneurs les électeurs et aultres princes et seigneurs de la Germanie. Et d'autant qu'il ne se peult faire, comme très bien sçavez, qu'en une si grande assemblée il n'y ait diversité d'esprits, je vous prie bien affectueusement de vouloir mettre la main à la plume pour dresser la dite confession de foy, en sorte que l'honneur de Dieu et la pureté de l'Evangile préféréz, les oreilles de tant de grands princes n'en puissent estre offensées... etc. » Lettre du 41 août 1562. Coll. de M. Tronchin à Genève.

³ C'est la *Confession de foy au nom des Eglises réformées du royaume de France, faite durant la guerre, pour présenter à l'empereur, aux princes et estats d'Allemagne en la journée de Francfort. 1562. Opuscles*, p. 4994, et *Hist. eccl.*, t. I, p. 456.

Monsieur le comte de Beauvays¹ l'ayant veue, eust bien désiré qu'elle eust esté signée. Mais ni Madame de Roye, ni Monsieur de Soubise ne vous la peurent faire tenir. En la fin je vous la envoyay par ung pauvre garçon, mais il arriva trop tard. Ainsy ceste occasion est passée, combien qu'il me semble que la dite confession ne seroyt pas encore hors de saison, mais qu'elle apporteroit grand fruict, tant dedans le royaume que dehors. Au reste il faudroit adviser de changer la préface, et au lieu qu'elle s'adressoit à l'empereur, qu'elle fut générale, sans aussy spécifier ce qui concerne le fait de la guerre. Si tel changement vous venoit à gré, je me suis ingéré de vous advertir par quel bout il seroit bon de commencer, comme vous le verrez sur la coppie que je vous envoie. Si vous aimez mieulx la laisser telle qu'elle est, il seroit besoin de faire un brief avertissement pour servir d'excuse de ce qu'elle n'a point esté produite en temps et lieu. Quant est du prouffit qui en pourroit venir, j'en toucheray deulx mots. Vous sçavez, Monseigneur, qu'elle donnera goust à beaucoup de povres ignorans pour avoir la patience de lire ce qu'ils rejetteraient autrement. Ainsy ce sera un moien divin pour gagner ung nombre infini de gens; mais on en peut espérer encore plus grand fruict hors du royaume, d'autant que beaucoup d'Allemands qui sont aliénés des François pour la matière de la Cène, ne se tiendront point d'y mettre le nez sous ombre de vostre nom. Cependant cela sera pour vous acquérir tant plus de faveur. Oultre plus, il vous faut prévenir ung danger lequel vous avez desjà peu sentir en partie, c'est qu'on ne ces-

¹ Odet, cardinal de Châtillon.

sera de vous tendre des filés pour vous envelopper en la confession d'Augsbourg, qui n'est ni chair ni poisson, et est cause de grands schismes et desbats entre les Allemans. Or, Monseigneur, aiant fait une telle déclaration, vous auriez fermé la porte à toutes les poursuites qu'on vous scauroit faire, aiant tousjours ce mot de réplique que vous ne pouvez pas rétracter la confession par vous faite, s'il ne vous est montré pourquoy. Je ne proteste-ray point que je ne cherche icy que la gloire de Dieu, le bien commun de son Eglise, et mesme vostre honneur, pource que je ne pense point que vous m'aiez en réputation d'homme qui regarde à soy. Ainsy j'attendray vostre responce pour entendre vostre bon plaisir, afin d'obéyr à ce que vous commanderez.

Pour ce aussy, Monseigneur, que j'ay entendu qu'on traite de quelque alliance où les Suisses sont compris, je vous prie pour le bien du roy veiller à ce qu'on y poursuyve vivement. Je le dis pource qu'il y avoit quelques difficultés, dont vous pourriez estre ennuyé (?). Mais quand tout sera bien considéré, une telle cause ne sera pas laissée facilement. Je n'ose pas vous recommander ceste ville à ce qu'elle y soit comprise, combien que les seigneurs de Berne nos combourgeois ayent promis de nous y aider, sinon d'autant que chacun voit à l'œil que c'est le grand proffit du roy, et que ne soyt son dommage évident si nous estions laissés en arrière ¹. Je ne m'ose pas aussy offrir, mais c'est assez que vous me trouverez tousjours prest, quand il vous plaira m'avertir, si vous voiez que mon labeur y puisse profiter.

¹ Voyez les notes 2, p. 398, et 4, p. 372.

Monseigneur, après m'estre très humblement recom-mandé à vostre bonne grâce, je supplieray nostre bon Dieu vous avoir en sa sainte garde, vous conduire par son Saint-Esprit, fortifier en vertu invincible, et accroistre en tout bien et prospérité. Le 10 de may 1563.

A LA DUCHESSE DE FERRARE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Madame, j'ay expérimenté durant ces troubles de guerre, combien tout estoit confus en France, d'autant que je n'ay eu nul moien de vous escrire, lorsqu'il en

* Retirée à Montargis, durant les premiers troubles, la duchesse de Ferrare y déploya le plus noble caractère, et sut se concilier le respect de tous les partis. Malgré les menaces de la cour, et de son gendre, le duc de Guise, elle offrit un asile aux malheureuses victimes des guerres civiles. — « Cela fut cause, dit un historien, que des villes et villages du plat pays tout s'enfuit à Montargis où plusieurs avoient été conservés dès les premières guerres sous la faveur de la duchesse, laquelle estant du sang royal, apparentée de ceux de Guise, avoit eu un privilège particulier. Elle et ses ministres blasmoient ceux qui portoient les armes, en termes qui les rendirent ennemis, elle et le prince de Condé, et ceste querelle donnoit couverture au respect qu'on luy portoit. » — D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. I, p. 445. La paix ayant été signée à Amboise, Calvin écrivit à la duchesse de Ferrare, et comme il avait autrefois repris ses faiblesses, il loua la constance et la magnanimité qu'elle avait déployées au milieu des circonstances les plus difficiles.

estoit plus besoing que jamais. Maintenant j'espère que les chemins seront plus ouverts, et combien que pour quelque temps, il y aura beaucoup de volleurs et brigans, en la fin Dieu pourveoira pour donner remède à tous désordres. Et de faict, s'il n'y met la main, nous serions en pire estat qu'auparavant, car si ceulx qui sont en autorité ne font valloir la paix, avançant l'honneur de Dieu plus qu'il n'est là retenu, la religion seroit rendue comme ung corps sans âme.

Je sçay, Madame, comment Dieu vous a fortifié durant les plus rudes assaulx, et combien par sa grâce vous avez vertueusement résisté à toutes tentations, n'ayant point honte de porter l'opprobre de Jésus-Christ, cependant que l'orgueil de ses ennemys s'eslevoit pardessus les nues; davantage que vous avez esté comme une mère nourricière des povres fidèles deschassés qui ne sçavoient où se retirer. Je sçay bien que princesse ne regardant que le monde auroit honte, et prendroit quasi à injure qu'on appellast son chasteau ung hostel-Dieu. Mais je ne vous sçaurois faire plus grand honneur que de parler ainsy, pour louer et recongnoistre l'humanité de laquelle vous avez usé envers les enfans de Dieu qui ont eu leur refuge à vous. J'ay pensé souventesfois, Madame, que Dieu vous avoit réservé telles espreuves sur vostre vieillesse, pour se paier des arrérages que vous luy debviez à cause de vostre timidité du temps passé. Je parle à la façon commune des hommes, car quand vous en eussiez faict cent fois plus et mille, ce ne seroit pas pour vous acquiter envers luy de ce que vous luy devez de jour en jour, pour les biens infinis qu'il continue à vous faire. Mais j'entens qu'il

vous a faict ung honneur singulier, vous emploiant à ung tel debvoir, et vous faisant porter son enseigne pour estre gloriffié en vous, pour loger sa parole qui est le trésor inestimable de salut, et estre le refuge des membres de son Fils. Tant plus grand soing debvez-vous avoir, Madame, de conserver pour l'avenir vostre maison pure et entière afin qu'elle luy soit desdiée. Et à ce propos, je ne me puis tenir de vous parler d'un scandalle, duquel j'avois ouy quelque bruict par cy-devant. C'est d'ung jeune homme que vous avez eslevé et marié, lequel a rejecté sa femme pour entretenir une paillarde. Je me suis enquis de M. de Biry comment il en alloit, sçachant qu'il vous estoit si affectionné serviteur, que vous ne seriez point marrie que je luy en eusse descouvert ce propos. Il m'a respondu du commencement que vous aviez mis payne pour corriger ung tel mal. Toutesfois en la fin il m'a confessé, combien qu'il y ait eu quelque amendement en apparence, qu'on ne sçavoit pas si cela dureroit. Je vous prie, Madame, au nom de Dieu qu'en ce cas et aultres semblables, vous soiez vigilante, pour garder vostre maison pure de toustes mauvaïses tasches, pour clorre la bouche à tous malings qui ne demandent que d'avoir occasion de blasphémer le nom de Dieu. Et cependant esjouissez-vous, comme vous aviez matière, parmy beaucoup de tristesse, car ce n'est pas ung petit bien que Dieu vous donne une telle aprobatïon de vous avoir choisie pour estre gloriffié par vostre moien.

Il vous plaira aussy, Madame, me tenir pour excusé de ce que je n'ay présentement satisfait à vostre désir pour vous envoyer ung prescheur. Mais je ne fauldray

de veiller jusques à ce que vous en soiez proveue. On n'en treuve pas de tels qu'on voudroit à chascune heure, et nous sommes tant importunéz de toutes parts, que nous ne sçavons quasy de quel costé nous tourner. Quoy qu'il en soit, ne doubtez point que vous ne soiez préférée à tous. Mais quant vous seriez icy, vous verriez que je ne vous prie pas sans cause d'avoir patience.

Il y a un point particulier, Madame, dont messire Francisco, vostre ancien serviteur¹, m'a prié de vous escrire. C'est, d'aautant qu'il vous a pleu de vostre grâce luy promettre de faire quelque bien à sa fille pour la marier, pource qu'elle est en âge et qu'il espère luy trouver party, il désireroit bien sçavoir vostre bon plaisir de ce qu'il en doibt attendre. Vous sçavez que je n'ay point accoustumé de vous prier pour nul que ce soit, et quant ce seroit pour moy ou pour les miens je ne l'oserois pas faire. Mais puisqu'il est question de vostre serviteur, lequel il vous a pleu me recommander, je ne luy ay pas osé refuser ceste requeste, surtout d'aautant qu'il s'acquite fidèlement de son devoir et se porte au contentement de toutes gens de bien. D'aautre costé ses gaiges sont si petits comme de nous tous, qu'il luy seroit impossible d'en vivre, s'il n'avait support d'ailleurs pour le soulaiger de ses charges.

¹ François Porto, de l'île de Candie, ancien professeur de grec à l'université de Ferrare. Exilé de cette ville comme luthérien, il se retira d'abord à Venise, puis à Genève, où il obtint le droit de bourgeoisie, ainsi qu'une chaire de littérature grecque à l'Académie. Il reçut durant sa vieillesse de nombreux témoignages de l'affection de la duchesse de Ferrare, et mourut en 1581, laissant de nombreux écrits qui lui ont valu l'estime de Joseph Scaliger. Senebier, *Hist. litt.*, t. II, p. 24.

Madame, après m'estre très humblement recom-mandé à vostre bonne grâce, je supplieray le Père céleste vous tenir toujours en sa protection, vous fortifier de vertu invincible et vous accroistre en tous biens et prospérité. De Genève, ce 10 de may 1563.

A MONSIEUR DE SOUBISE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monsieur, toutes vos deux lettres m'ont trouvé en si mauvais poinct qu'il ne m'a esté possible d'y répondre plus tost; et encores à présent je ne sçay que je y pourroy faire, d'autant que les douleurs ou plus tost les tourments d'une colicque désespérée ne me peuvent lacher. Par quoy je vous prieray m'excuser en ma briesveté, car l'affliction du corps m'a quasi esbesté l'esprit. Ayant veu le discours de vos affaires, je reviens tous-

* Voir la lettre, p. 494. Mécontent, ainsi que tout son parti, du traité signé par le prince de Condé, Soubise hésitait encore à remettre Lyon entre les mains du roi. La présence dans le Dauphiné de troupes protestantes commandées par les comtes de Beauvais et de Crussol, l'encourageait à tenter de nouveau la fortune des armes. Calvin, en le dissuadant de ce dernier parti, l'exhortait à temporiser.

L'arrivée du maréchal de Vieilleville, « homme d'esprit paisible, et qui ne s'estoit jamais rendu partial en ces troubles, » fit cesser les hésitations de Soubise, et rentrer la ville de Lyon au pouvoir du roi. Voir les notes 1 et 2, p. 496.

jours là de voir et juger ce qui en est licite, et puis possible. S'il estoit question de combatre à bon escient, je ne vois point à quel tiltre vous le puissiez faire, puisque Dieu vous a désarmé. De reculer et divertir, je ne le trouve bon, et surtout afin que vous aiez loisir d'essayer quelle volonté et moi en auront Messieurs les comtes de vous secourir ; car sans eux je ne vois pas que vous puissiez soustenir le faict. Au reste encores qu'ils se joignissent avec vous, encores faudroit-il estre fondé en droict ; car d'attenter rien sans que nous soions appeléz et admenéz, jamais il n'en adviendra bien. Je ne dis pas qu'il ne se puisse trouver juste occasion ; mais elle ne m'est pas encores congneue, et voilà pourquoy je ne vous oseroy pas conseiller de conclurre à faire guerre, si je ne suis mieulx informé. Ces moiens me semblent du tout défailir, n'estoit que Monsieur le comte de Beauvais attirast son compaignon à faire plus que je n'espère, attendu la nature de tous les deux. Cependant je ne dies pas que vous quictiez du premier coup la place pour vous mettre en la gueule des loups ; mais de contrevenir directement au commandement du Roy, je ne vois pas que Dieu le vous permette. Il reste donc d'adviser jusques où les excuses se peuvent estendre, tant du délai que ferez de poser les armes, que du refus d'avoir Monsieur de Nemours pour gouverneur. Je considère les inconvéniens que vous alléguez. Mais je me tiens pour toute response au dire d'Abraham : *Dieu y pourvoira* ; comme de faict l'apostre nous admoneste qu'il est fidelle, et ainsy qu'il ne permettra que nous soions tentéz oultre nostre portée. Des particularités je n'y touche point, sinon qu'il seroit bon à mon

advis d'escire à Messieurs les comtes ouvertement, et vous offrir à leur tenir bonne compaignie, en ce qui sera trouvé bon pour leur donner bon courage. Je ne doute pas que vous n'aiez escrit à Monsieur l'admiral de vostre estat, qui servira de sommation pour luy faire prendre la charge et en estre soulagé.

Monsieur, après m'estre recommandé à vostre bonne grâce, etc..... De Genève, ce 25 may 1563.

A LA REINE DE NAVARRE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

Madame, il m'a faict mal que ce porteur ne m'a trouvé en disposition de m'employer comme j'eusse bien

* Docile aux conseils de Calvin (voir la lettre, p. 488), et sans se laisser effrayer par les anathèmes de Rome et les menaces de l'Espagne, Jeanne d'Albret avait courageusement entrepris l'œuvre de la Réforme dans ses états. Elle abolit le culte des images, interdit les processions publiques, supprima les monastères, et transforma les églises en temples protestants. Les biens ecclésiastiques furent réunis au domaine de la couronne, leurs revenus consacrés au soulagement des pauvres, et à l'éducation de la jeunesse. Des missionnaires béarnais et basques prêchèrent l'Evangile dans la langue même du pays. Mais leur nombre était insuffisant. Par les soins de Calvin et de Bèze, la Compagnie de Genève, qui avait déjà donné Merlin à la reine de Navarre, s'associa plus activement à son œuvre par l'envoi de douze ministres.

Une révolution si profonde ne pouvait s'accomplir sans de grandes

voulu pour satisfaire à vostre saintet désir. Mais j'ay esté par l'espace de 15 jours tourmenté d'une colicque si estrange que tous mes sens et esprits ont esté quasi rendus inutiles par la véhémence et la douleur. Maintenant combien que le mal ne m'ait point lasché, il a commencé de s'adoucir, qui me faict espérer plus grand allégement. En brief, mon frère Monsieur de Bèze cependant avec la Compaignie ont suppléé à mon deffault. Messieurs aussi de ceste ville aiant entendu de par moy les recommandations que vous leur faisiez, nous ont priéz et exhortéz de faire le mieulx qu'il seroit possible. A la fin on vous a trouvé une douzaine d'hommes. S'ils ne sont exquis à souhaist, je vous prie, Madame, d'avoir patience, car c'est une marchandise qu'on ne recouvre pas comme il seroit à désirer. Tant y a que mes compagnons espèrent qu'ils seront moiennement propres et suffisants pour instruire le peuple à vostre contentement. Il reste, Madame, de les mectre en œuvre et

difficultés. Le génie de la reine en triompha heureusement. — « Je reçois icy, écrivait à Calvin le ministre Merlin, tant de fascherics que ma santé en est intéressée. Ces fascherics-là ne me sont pas causées du costé de la royne, car je puis assurer que j'ay en admiration sa constance, laquelle je vous prie de confermer de plus en plus par vos lettres... On nous propose de merveillex dangers, maintenant de la sédition de ceux du pays, tantost de l'Espagnol, puis de Montluc, et mesme de France. On faict courir des bruiets que les aperts de guerre sont tous dresséz pour nous courir sus, si on remue rien en la religion... La constance de la royne surmonte tout cela. » — Lettre du 23 juillet 1563. Voir également Olhagaray, *Histoire de Foix*, 1609, in-4°, *passim*, et M^{lle} Vauvillers, *Histoire de Jeanne d'Albret*, t. III, p. 104 et suivantes. Cette révolution religieuse, commencée en 1563, s'acheva en 1571, et eut pour couronnement les célèbres ordonnances, monument de la foi et du génie de la reine de Navarre.

de leur tenir la main forte, comme vostre autorité sera bien requise à les armer et munir contre beaucoup de combats qui leur seront dresséz. Pour ce faire vous estes bien advertie, Madame, qu'il vous fault armer et munir de vertu et constance d'en hault, pour ne point fleschir que vous poursuyviez jusques à la fin vostre sainte entreprise. Quand vous aurez estably quelque ordre, qui sera bien tost, comme j'espère, je vous supplie très humblement de remercier nostre frère Merlin¹, duquel l'absence nous est un peu fascheuse à cause du petit nombre que nous sommes.

Au reste, Madame, touchant la somme dont je vous ay faict tenir propos, voicy comme il en va. Le feu Roy vostre mary, estant pour lors de bonne affection et se voiant en grandes perplexités, demanda s'il pourroit estre secouru de quelques deniers. Je fis tant qu'on luy promit de ceste ville jusques à quarante mil francs. Devant qu'on les peust fournir il envoya à Lyon Monsieur de Maligny, aujourd'huy vidame de Chartres, auquel il ordonna bailler vingt-cinq mil francs pour certains frais qu'il debvoit faire, dont je lui en fis despescher dix mil à sa requeste. Quand c'est venu à paier, je ne sçavois de quel costé me tourner, car jamais je n'ay esté homme de finances, et je vous puis asseurer, Madame, que de si peu que j'avois qui estoit quasi rien, je m'estois espuisé jusques à la monnoye dont il me falloît acheter ma provision chacun jour. Mais Dieu mercy, en la fin la contribution se fist dont le feu Roy vostre mary n'estant point encores diverty, promit à

¹ Il retourna l'année suivante (1564) à Genève.

Monsieur de Bèze de satisfaire, comme il vous pourra certifier. Parquoy ce que j'en parle n'est point pour estre remboursé d'un denier de ce que je y ay mis du mien, mais pour m'acquicter envers les amys qui m'ont aydé en ce besoing, et comme racheter mon honneur. Madame, je ne voudrois point importuner vostre Majesté en façon que ce soit, mais il m'a semblé que pour le moins vous ne trouveriez point mauvais d'estre informée de la vérité du faict pour y pourveoir selon vostre humanité, et comme vous verrez estre raisonnable.

Madame, après avoir présenté mes très humbles grâces à vostre Majesté, je supplieray le Père céleste vous tenir tousjours en sa protection, vous enrichir des dons de son Esprit, et vous accroistre en tout bien et prospérité. De Genève, le 1^{er} de juin 1563.

A UN BARON DU DAUPHINÉ *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monsieur, vostre lettre et le récit que m'a faict le porteur de vostre estat, m'ont donné ample matière de

* Sans doute Louis de Marcel, baron du Poët, seigneur de Barry, Mornans, Saou, etc., près de Montélimart, un des principaux chefs du parti protestant dans le Dauphiné. Voir à la fin de ce volume la notice consacrée à ce seigneur, et l'examen des fausses lettres de Calvin à M. du Poët.

me resjouir et de glorifier Dieu du changement qu'il a faict en vous, quand par sa volonté infinie, il vous a recueilly à son troupeau, duquel vous aviez esté tant eslongné jusques icy. En cela voions-nous comme il a créé une fois le monde de rien. Aussi quand il luy plaist de nous réduire à soy, c'est comme s'il formoit des créatures nouvelles. Mesmes il desploye sa vertu doublement, domptant la rébellion par laquelle nous résistons à sa grâce, en tant qu'en nous est, comme il vous a rengé à l'obéyssance de sa vérité de laquelle estiez ennemy, afin que vous congnoissant estre sien en deux sortes, vous soiez tant plus incité à vous adonner du tout à luy, comme vous estes obligé. Et voilà pourquoy par la bouche de son prophète Isaïe, il magnifie sa miséricorde, disant qu'il a esté trouvé de ceux qui ne le cherchoient point, et qu'il s'est déclaré à ceux qui ne s'enquéroient point de luy, et a dict : Me voicy, à ceux qui ne l'avoient point congnu. Puis doncq qu'il vous a retiré d'un si profond abysme où vous estiez plongé, il reste, Monsieur, non-seulement que vous luy faciez honneur et hommage d'un tel bien, mais aussi que vous mettiez peine à vous acquiter de vos arrérages, vous employant d'un zèle tant plus ardent à poursuivre la course laquelle vous avez commencée bien tard. Si dès nostre enfance nous avons bataillé vertueusement et faict merveilles, saint Paul dict qu'il ne nous faudroit point regarder à tout le passé de peur d'estre refroidis ou retardéz à l'advenir. Mais quand nous avons esté longtems inutiles, et mesmes que nous avons contrarié à la sainte volonté de Dieu, la mémoire de nos faulces passées nous doibt solliciter à nous efforcer tant

plus. Et je vois, Monsieur, que Dieu a besogné en vous, non-seulement pour vous faire recevoir la doctrine du salut, mais aussi vous donner couraige de procurer que vos subjects vous ensuyvent et vous tiennent compaignie à servir Celuy auquel apartient tout empire souverain du ciel et de la terre. En quoy je vous ayderay le mieux qu'il me sera possible, comme aussy tous mes frères et compaignons, et ny a celuy que ne désire s'employer à vous faire service. Nous regarderons donc quel moyen il y aura d'adresser gens suffisants et propres, afin que Jésus-Christ domine paisiblement où il vous a donné supériorité. Seulement, Monsieur, prenez couraige à persévérer, comme vous avez bien commencé, et comme Dieu vous a élevé à degré d'honneur, que vous soiez en exemple à tous.

Sur quoy, Monsieur, après m'estre humblement re-commandé à vostre bonne grâce, je supplieray nostre bon Dieu, vous tenir en sa garde, vous fortifier de sa vertu et accroistre en tout bien et prospérité. De Genève, ce 8^{me} de juillet 1563.

A MONSIEUR DE CRUSSOL *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.

Monseigneur, celui auquel vous avez donné charge de

* Voir la lettre, p. 500. Rappelé à la cour après la conclusion de

m'exposer le scrupule duquel vous désirez d'avoir résolution, s'est acquitté de son devoir. Devant que y répondre, je rends grâces à Dieu de ce qu'il vous a si bien touché de son Esprit que vous n'eslargissiez point vostre conscience pour vous dispenser comme beaucoup d'autres, lesquels toutesfois après s'estre bien excusés devant les hommes, sont contraints de se condamner devant Dieu. Maintenant pour venir au point, je sçay que vous n'entendez pas de vous déguiser comme nageant entre deux eaux. Mais seulement vous demandez si aiant faict protestation toute notoire de vostre chrestienté, il vous sera licite d'accompagner la royne tant en quelques processions qu'en autres actes d'idolâtrie. Sur quoy, Monseigneur, vous avez à regarder deux choses, premièrement de ne point contrister les enfans de Dieu ou leur estre en scandalle, ou dégouter les infirmes ou ignorans. Pour le second de ne point donner occasion aux ennemis de vérité de lever leurs crestes et faire leurs triomphes, mesmes de ne point leur ouvrir la bouche pour blasphémer le nom de Dieu et se moquer de la vraye religion. Nous debvons estre songneusement attentifs à ces deux considérations, comme aussi elles nous sont fort recommandées. Puis doncques que le Saint-Esprit vous deffend notamment de contrister vos frères en cest endroit, pensez combien il y aura de

la paix, ce seigneur parut incliner vers la profession publique de la foi protestante, comme le témoignent les scrupules qu'il soumit à Calvin, et les directions qu'il en reçut. Mais il ne persévéra pas dans ces sentiments et mourut catholique. D'Acier son frère, qui lui succéda, en 1573, dans le titre de duc d'Uzès, persista plus longtemps dans la confession réformée qu'il abandonna néanmoins dans les dernières années de sa vie.

paoures gens navrés en leur cœur, quand ils vous verront faire les montres avec une bande qui marche pour des-piter Dieu. Quant au scandalle, vous voiez combien il sera grand et s'estendra loing. Car beaucoup se prendront à vostre exemple, mesme les hypocrites qui jusques icy ont eu honte de leur lascheté, se taudiront de vostre ombre. D'aulture part il n'y a doubte que vous ne faciez enorgueillir les malins, non-seulement pour vilipender l'Evangile, mais aussi pour se fortifier en cruauté contre ceux qui ne voudront caller la voille. Brief d'aautant plus que vous regarderez à toutes les circonstances, vous jugerez que Dieu y seroit offensé en plusieurs sortes. Il ne reste que l'exemple de Naaman. Mais la diversité est si grande entre les personnes, que vous ne pouvez appliquer ce qu'il a faict à vostre usage. Il n'y avoit homme que luy au país de Syrie qui craignoit Dieu, ne que eust dévotion de le servir, parquoy il n'y avoit nul danger de scandalle. Nul fidele ne pouvoit estre fasché, comme s'il eust exposé la vraye religion en opprobre. Il ne pouvoit desbaucher ceulx qui eussent jà esté introduicts au bon chemin, ne dégouter les aultres pour ne point entrer. Plustost il despitoit toute sa nation aiant son autel à part pour y adorer le Dieu d'Israël. Le tout est de ne se point attacher au faict précisément, mais suivre ce qui est d'édification. Le reste de voir si pour cela vous debvez plus tost quitter l'estat, que de ne point complaire à la royne. En quoy il nous fault tenir la reigle de saint Paul de ne point faire mal affin qu'il en advienne du bien. Je vois bien quel prouffit peut revenir à l'Eglise que vous teniez ce lieu-là, et quel dommage il fauldroit craindre, si vous en estiez hors. Mais

en tellez perplexités, si nous fault-il faire cest honneur à Dieu de nous reposer sur luy qu'il sçaura bien pourveoir à tout. Cependant il me semble, Monsieur, que vostre excuse sera assez favorable, veu que la royne n'ignore pas que selon la religion que vous tenez, vous ne pouvez vous mesler parmy leurs cérémonies sans offenser Dieu, pource que vostre conscience y répugne. Qui plus est, j'espère qu'elle trouvera vostre magnanimité meilleure que si vous fleschissiez. Car elle vous a bien souffert estre absent long temps, elle vous permettra bien doncques d'estre malade trois jours l'an. Combien que je ne dits pas cecy par forme de ruse, car de contre-faire le malade, ce seroit avoir honte de l'Evangile. Quand vous aurez bien poisé toutes ces remonstrances, je ne doute pas que vous ne conceviez avec saint Paul que nous ne pouvons pas estre participans de la cène de Jésus-Christ, et nous monstrar parmy les idolâtries, surtout quand nous donnons mauvais exemple. Mais je vous prie, Monseigneur, de vous y esvertuer, et prier Dieu de vous y tenir la main forte, et vous revestir des armes qu'il vous a données pour batailler constamment, assavoir de vous exercer diligemment en sa parole.

Monseigneur, après avoir présenté mes humbles recommandations à vostre bonne grâce et celle de Madame vostre femme¹, je prieray le Père de miséricorde vous tenir en sa garde, vous conduire en bonne prospérité et vous donner heureuse arrivée. De Genève ce dernier jour de juillet 1563.

Vostre humble serviteur,

JÉHAN CALVIN.

¹ Voir la lettre, p. 503.

A L'AMIRAL DE COLIGNY *

Orig. autographe Bibl. imp. Coll. de Béthune. vol. 8702, p. 76.

Monseigneur, ayant receu vos lettres par le seigneur de Vêrac, nous avons bien aperceu qu'il y avoit eu de l'erreur, quant à l'impression de vostre responce. Mais l'excuse en est bien aisée de nostre costé. Car ayant entendu que la copie que vous envoyastes pouvoit estre desjà publiée, et ainsy que la diversité eust esté trouvée mauvaïse, combien que l'avertissement vinst bien tard, toutefois nous supersedasmes jusques à ce que il vinst lettres de vous, auxquelles vous n'en faisiez nulle difficulté, et ainsy nous pensasmes que vostre intention estoit que nous deussions passer plus oultre, ce que

* *Au dos* : A Monsieur l'admiral. — Sans date de l'année : 1563.

L'attention de l'Europe tout entière était préoccupée par le procès pendant depuis plusieurs mois entre les Guises et Coligny, à la suite de l'assassinat du duc de Guise à Orléans. Ce crime, œuvre d'un sectaire farouche qui n'avait pris conseil que de lui-même, était imputé à tout un parti. Poltrot lui-même dans son interrogatoire avait désigné l'amiral comme l'instigateur de cet assassinat, mais il varia constamment dans ses dépositions et se rétracta solennellement avant de mourir. Le noble caractère de l'amiral devait l'élever au-dessus de tout soupçon. Toutefois il crut devoir répondre par une déclaration publique aux imputations calomnieuses répandues par ses ennemis. C'est la réponse dont il est fait mention par le réformateur, et qu'on peut lire : *Hist. eccl.*, t. II, p. 294 et suivantes, et, *Mémoires de Condé*, t. IV, p. 312 à 338. Imprimée à Paris et à Genève, traduite en latin et en allemand, cette pièce fut répandue dans toute l'Europe.

nous fismes. Or depuis l'arrivée du seigneur de Vérac, nous n'avons peu mieulx faire que de mettre ordre et diligence à faire translater la dicte response en latin et en allemand. D'imprimer en français la copie qu'il nous a portée, il nous a semblé que le meilleur estoit de différer jusques au retour de nostre messenger. Maintenant nous ne fauldrions à diligenter, que vous soyez satisfait le plus tost qu'il sera possible. Il y a un aultre mal, que desjà une partie de la première impression estoit vendue ; le reste sera tenu serré.

Il nous fait bien mal que le voyage de Monsieur le comte ¹ ayt esté retardé, pource qu'il estoit à désirer qu'il arrivast bientost à la court. Mais nous voyons bien qu'il a eu bonne raison de ce faire, tant pour ne se point hasarder, que pour sonder les affections qui pourroient estre cachées. Si la response est telle que nous désirons, elle servira beaucoup à la seureté tant de luy que de vous, et vous donnera ouverture pour prendre conseil plus certain.

Touchant le bonnet rouge ², nous savons bien que ce n'est pas chose de telle importance que beaucoup la font, mais vous savez, Monsieur, qu'il n'est pas en nous de l'absouldre du tout, ny de prendre la défense de sa

¹ François, comte de La Rochefoucauld et de Roucy, prince de Marcillac, un des principaux chefs du parti protestant. Incriminé, comme l'amiral, puis disculpé dans les dépositions de Poltrot, il fut enveloppé avec lui dans le massacre de la Saint-Barthélemy.

² Allusion à Odet de Coligny, cardinal de Châtillon. Depuis sa conversion à la Réforme, ce prélat avait quitté le nom et l'habit de sa dignité ecclésiastique, et pris le titre de comte de Beauvais. Excommunié par le pape, il reprit dans les grandes cérémonies le costume de cardinal, pour montrer son mépris des censures pontificales. Il fit plus encore : il se maria, et porta son habit de cardinal le jour de ses noces.

cause, comme de nostre part nous ne pouvons pas en saine conscience l'exempter qu'il n'y ayt quelque infirmité en cest endroict. Ce sera bien assez, ce nous semble, si aucuns s'en offensent par trop, de modérer leur zèle et rabatre ceux qui l'escarmoucheroyent, tellement que sans l'approuver nous monstrions que le faict est supportable, et que pour cela on ne doit pas laisser de l'avoir en telle estime qu'il mérite. Quant à vous, Monsieur, nous remercions Dieu de ce que vous estes résolu, si tost que Monsieur le comte après estre arrivé en court, vous aura mandé qu'il n'y faict pas trop mauvais, de vous acheminer, car on a cognu par vostre absence, combien il eust esté profitable que vous y fusiez tousjours demouré, et mesme il semble que tout doibve aller de mal en pis, si Dieu n'y pourvoit bien-tost, ce que nous espérons qu'il fera par vostre moyen. Ainsy estant persuadéz qu'il vous a réservé à cest usage, nous vous prions, Monsieur, tant qu'il nous est possible, de ne laisser passer la moindre occasion que ce soit. Car vostre face, quoy qu'il en soyt, estonnera vos ennemys.

Touchant l'alliance, nous remettons à un aultre temps à vous en mander, pource que aussy bien n'en pourriez-vous rien entamer à ceste heure.

Monseigneur, après nous estre humblement recommandez à vostre bonne grâce; nous supplions le Père céleste vous tenir en sa protection, vous fortifier de sa vertu, et vous accroistre en toute prospérité. De Genève, ce cinquième d'aoust (1563.)

Vos humbles serviteurs,

JÉHAN CALVIN. THÉODORE DE BESZE ¹.

¹ Le nom de Bèze est écrit de la main de Calvin.

A L'AMIRAL DE COLIGNY *

Orig. autographe. Bibl. imp. Coll. de Béthune, vol. 8702.

Monseigneur, je vous escrivis dernièrement à la haste des lettres d'effroy, comme j'estois saisy de grande destresse. L'affaire est celuy que vous avez deviné. Or je ne doubtois pas, combien que vous feussiez sollicité, que vous auriez eu la prudence de vous y gouverner si dextrement qu'il n'y auroit que redire. Toutesfois ce scrupule me rongeoit le cueur, comme si vous n'eussiez prévenu, vos ennemis eussent prins occasion de faire grandes crieries. Ceste crainte doncq m'avoit esmeu à vous advertir que la venue de l'homme ne pourroit estre secrète et qu'on présumeroit merveilles si de vostre costé vous ne descouvriez ce qui seroit expédient pour exempter de toute calomnie. Or, Monseigneur, comme vous avez peu recueillir combien vostre réputation m'est prectieuse, aussi je ne doute pas que vous n'aiez bien prins le tout. Cependant je loue Dieu que vous aiez bien proveu à tout ce que je désirois.

Monseigneur, après m'estre de rechef humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplie nostre Dieu et Père vous guider, maintenir et augmenter en toutes ses richesses spirituelles. Ce mesme jour (5 août 1563.)

J'avois tellement despéché la lettre que nul n'en avoit rien sceu. Tellement que monsieur de Besze s'est esbahy

* A Monsieur l'admiral. — Cette lettre incluse dans la précé-

de ce qu'il n'entendoit pas. J'avois aussi oublié à vous dire, Monseigneur, que nostre frère des Gallars est icy attendant response de vous. C'est monsieur de Saules.

Vostre humble serviteur,

JÉHAN CALVIN.

A MADAME L'AMIRALE DE COLIGNY *

Minute originale. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Madame, ce que ma lettre vous fust envoyée sans y avoir mis le nom, n'advint pas tant par ma sottise ou nonchallance, que par la trop grande hastiveté de monsieur de Bèze, lequel les print de moy estant malade, et sans regarder s'il y avoit nom ou dacte du jour, il les ferma et mit au paquet. Mais c'est bien assez que vous aiez deviné de qui elles estoient venues, car ma main n'y eust guères adjousté de grâce. Tant y a qu'une aultre fois je y veilleray de plus près. Au reste, Madame, je rends grâces à Dieu de ce qu'il vous a remise en convalescence d'un mal qui estoit bien à craindre comme mortel, combien que je n'aye point esté en soucy pour ce danger particulier. Toutesfois je n'ay point laissé

dente, et écrité le même jour, mais en termes plus couverts, parait relative au même objet.

* Ecrite en même temps que les deux précédentes, après une grave maladie de l'amirale.

d'avoir eu mémoire de vous, car c'est bien raison que tant Monseigneur l'amiral que vous soiez recommandés à tous vrais serviteurs de Dieu, au nombre desquels j'espère d'avoir lieu, combien que j'en sois plus que indigne. Vous sçavez, Madame, comment il nous fault faire nostre profit tant des chastimens que nous recevons de la main de ce bon Père, que du secours qu'il nous donne en temps opportun. Il est certain que toutes maladies non-seulement nous doivent humilier en nous mettant devant nos yeux nostre fragilité, mais aussy nous faire entrer en nous-mesmes afin qu'aïans congnu nos povretés, nous aïons tout nostre refuge à sa miséricorde. Il y a aussi qu'elles nous doibvent servir de médecines pour nous purger des affections de ce monde, et retrancher ce qui est superflu en nous, et puisqu'elles nous sont messenger de mort, nous debvons apprendre d'avoir ung pied levé pour desloger quand il plaira à Dieu. Cependant il nous faict gouter sa bonté, toutesfois et quantes qu'il nous en délivre, comme il vous a esté utile, Madame, de congnoistre le danger où vous estiez, et dont il vous a délivrée. Il reste que vous concluiez avec saint Paul, quand nous avons esté retiréz de plusieurs morts par sa main, qu'il nous en retirera encores à l'advenir. Et ainsy prenez tant plus de courage pour vous employer à son service, comme vous considérez très bien que c'est pour cela qu'il vous a réservée. Je suis très joyeux que Monseigneur l'admiral se délibère d'aller en cour à la première occasion qui s'offrira. J'espère que ce voïage servira beaucoup et en diverses sortes, comme nous prierons Dieu aussy qu'il le fasse prospérer.

Madame, après m'estre humblement recommandé à

vostre bonne grâce, je supplieray nostre Dieu et Père vous tenir tousjours en sa garde, vous enrichir de ses dons spirituels, vous conduire tousjours afin que son nom soit glorifié en vous. De Genève, ce 5 d'aoust 1563.

A MADAME LA COMTESSE DE SENINGHEN *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Madame, combien que je ne vous aie point escript jusques icy, ce n'a point esté faulte de bonne dévotion de m'employer à vous faire service, et aussi que je n'aye eu mémoire de vous envers Dieu, comme je suis obligé. Mais d'aaultant que les lettres ne vous peuvent point apporter grand profit, joint que mon frère monsieur de Bèze satisfesoit assez pour nous deux, je m'en suis déporté. Mais en la fin craignant de faillir à mon debvoir, je n'ay point voulu différer plus long temps.

Or, Madame, je remercie Dieu en premier lieu de la constance qu'il vous a donnée pour ne point estre esbranlée de quelques troubles qu'il y ait eu en France,

* Françoise d'Amboise, épouse de Charles de Croï, comte de Seninghen, mère du prince de Porcien et du marquis de Rénel, mérite une place à côté de la comtesse de Roye, de la marquise de Rothelin et de l'amirale de Coligny, parmi les dames illustres de la Réforme en France. Elle mourut en 1565. Le marquis de Rénel, l'aîné de ses fils, fut au nombre des victimes de la Saint-Barthélemy.

mais qu'en persévérant vous avez montré que vostre foy estoit bien fondée et avoit pris visve racine pour demeurer immuable. Il reste de prendre aussi courage à l'advenir, car encores qu'il n'y ait point de si rudes assaulx qu'on les a veus, le diable a beaucoup de moiens pour destourner les enfans de Dieu du bon chemin, et ne fussent que les mauvais exemples qui les environnent de tous costés, plusieurs sont volages, aulcuns du tout prophanes. Les uns se refroidissent, les aultres sont délicats, les aultres s'abandonnent à mener vie dissolue. Brief tout est plain de scandalles. D'autant plus donc avez vous besoing, Madame, de vous tenir sur vos gardes et vous fortiffier, tellement que vous soiez comme ung miroir pour ramener au bon chemin ceulx qui sont en train de s'esgarer.

Cependant, à ce que j'entends, Dieu vous exerce pour vous faire practiquer que c'est de patience, remectant vostre vie entre ses mains, d'autant que vous estes fort débille et affligée de beaucoup de maladies, dont j'ay aussi ma part, pour estre en mesme pratique. Mais quoy qu'il en soit, nous avons bien à nous contenter qu'en languissant nous sommes soustenus par la vigueur de l'Esprit de Dieu, et au reste que si ceste loge corruptible va en décadence, nous sçavons que nous serons restauréz en brief pour un bon coup et à perpétuité. Quoy qu'il en soit, nous avons occasion de mieulx congnoistre que vault l'Evangile, quant il n'y a point de repos ni contentement pour nous en ce monde.

Madame, après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray nostre bon Dieu vous fortiffier de sa vertu, vous avoir en sa protection, et

vous accroistre en tout bien et prospérité. De Genève, ce 28^{me} d'aoust 1563.

A MONSIEUR LE COMTE DE *** *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monsieur, j'ay recouvré ceste lettre laquelle je pensois que eussiez receue. Depuis qu'elle fust escripte, nous avons trouvé ung homme lequel vous eust esté propre au jugement de toute la Compaignie, et d'aautant que nous pensions que vous le deussiez envoyer querir incontinent, nous l'avions exhorté de se tenir prest, ce qu'il a faict. Cependant nous avons bien entendu que vous désiriez qu'il eust patience jusques à la my-aoust. En la fin j'ay receu vos lettres par lesquelles vous mandez que le messenger a charge de l'emmener. Mais je ne sçay comment il s'est faict que nul n'est venu de par vous, et combien qu'on nous ait dict que celui que vous nous aviez envoyé, soit retourné, le tout a esté si confus qu'il a semblé à la Compaignie d'employer ailleurs où il y avoit nécessité urgente celui qui vous estoit assigné, asçavoir à la ville de Béziers. Ainsi, Monsieur, il vous plaira m'excuser, si j'ay attendu et différé jusques à ce que j'eusse de vos nouvelles plus certaines.

Monsieur, après m'estre recommandé, etc. De Genève, ce 6 septembre 1563.

* Personnage inconnu. Lettre relative à l'envoi d'un ministre.

A MONSIEUR LE PRINCE DE CONDÉ *

Copie. Bibl. imp. Coll. Dupuy. Vol. 102.

Monseigneur, il y a déjà assez longtemps que nous vous priames qu'il vous pleust nous faire entendre vostre bon vouloir touchant la Confession qui avoit esté faicte durant la guerre, pour clore la bouche à vos ennemis qui faisoient à croire par leurs calomnies ce que bon leur sembloit, et celui qui l'avoit faite ne s'estoit point avancé de sa fantaisie, mais en avoit esté requis et sollicité par M. d'Andelot, lequel estant pour lors en Allemagne, cognoissoit combien un tel remède seroit utile et nécessaire¹. Or elle vous fust alors adressée, mais les passages estant clos, on ne peust avoir response si vous trouveriez bon qu'elle fust imprimée, ce que nous n'eussions jamais voulu attenter sans vostre congé. Depuis nous avons esté induits et esmeus par bonnes raisons que le temps estoit aussi opportun que jamais. Nous ne sçavons à quoi il a tenu que nous n'ayons sceu vostre bon vouloir, sinon que nous pensions bien qu'au milieu de tant d'affaires, cecy peut avoir esté oublié. Maintenant nous sommes contraints, Monseigneur, de vous en refreschir la mémoire, voire, si besoin est, vous

* Voir les lettres, p. 420 et 507, ainsi que les notes concernant les intrigues du parti ultra-luthérien d'Allemagne pour imposer la Confession d'Augsbourg aux Eglises réformées de France.

¹ Note 2, p. 510.

importuner. Car nous avons esté advertis que le duc de Wirtemberg a fait translater un catéchisme en français tout expressément, pour renverser la doctrine que nous tenons de la cène. Nous prévoyons beaucoup d'inconvénients, auxquels il seroit besoin d'obvier. Nous ne doubtons pas qu'il ne vous en face présent, s'il ne l'a desjà fait, pour vous induire à quitter la pure simplicité en laquelle vous avez esté enseigné. S'il n'en peut venir à bout, comme nous espérons qu'il sera frustré de ce costé, son dessein est de braver cestuy-cy et cestuy-là pour rendre la foy que vous tenez odieuse. Il prétendra aussi d'en gagner quelques-uns, de susciter des picques, et bander les uns contre les aultres. Or il nous semble que vous n'ayez remède plus propre que de publier une confession, tant pour lui couper broche que pour rabattre par vostre constance ceux qui cuyderoyent vous intimider sous ceste ombre, et aussy pour instruire les ignorants, et prévenir les blasphèmes dont vous seriez chargé, si vostre cause n'estoit connue. Vous ne croiriez point, Monseigneur, le profit qu'il en reviendra au pays d'Allemagne, et possible que luy qui vous pense gagner, sera confus et viendra au point. L'occasion est la meilleure du monde de luy rendre la pareille, puisqu'il vous a convié le premier. Parquoy nous vous supplions qu'il vous plaise nous mander ce que nous aurons à faire, car sitôt que nous aurons le mot, nous ne faudrons à faire toute diligence. L'adresse sera seure, à Lyon chez Monsieur Aubrée, lequel est de vos bons serviteurs. Oultre ce que par deux fois la copie vous a esté envoyée, et ne doubtons pas que vous ne l'ayez leue et approuvée, vous en pourrez avoir l'advis de M. le

cardinal de Chastillon, pour estre tant mieux confermé en vostre jugement.

Au reste, Monseigneur, nous ne pouvons aussi omettre de vous prier en général non-seulement d'avoir la cause de nostre Seigneur Jésus-Christ pour recommandée, à ce que le cours de l'Evangile soit avancé, et que les pources fidèles soient en seureté et repos, mais aussy de monstrier en toute vostre vie que vous avez profité en la doctrine de salut, et que vostre exemple soit tant d'édifier les bons, que de clorre la bouche à tous médisants. Car d'autant plus que vous estes regardé de loing, estant eslevé en si hault degré, tant plus devez-vous estre sur vos gardes qu'on ne trouve que redire en vous. Vous ne doubtez pas, Monseigneur, que nous n'aimions vostre honneur, comme nous désirons vostre salut. Or nous serions traistres en vous dissimulant les bruits qui courent. Nous n'estimons pas qu'il y ait du mal où Dieu soit directement offensé, mais quand on nous a dict que vous faites l'amour aux dames, cela est pour déroger beaucoup à vostre autorité et réputation. Les bonnes gens en seront offenséz, les malins en feront leur risée. Il y a la distraction qui vous empesche et retarde à vaquer à vostre devoir. Mesmes il ne se peut faire qu'il n'y ait de la vanité mondaine, et il vous faut surtout donner garde que la clarté que Dieu a mise en vous, ne s'estouffe et ne s'amortisse. Nous espérons, Monseigneur, que cest advertissement vous sera agréable, quand vous considérerez combien il vous est utile. De Genève, ce 17 septembre 1563.

Vos très humbles frères,

JÉHAN CALVIN. THÉODORE DE BÈZE.

A MONSIEUR DE LOINES *

Minute originale. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Monsieur, combien que je n'eusse receu lettres de vous jusques à présent, toutesfois je me contentois d'entendre de vos bonnes nouvelles, comme j'en ay esté adverty plusieurs fois, dont j'ay remercié Dieu. Mais vos lettres m'ont beaucoup plus satisfaict, pource que je y ay congnu la bonne affection d'amitié que vous me portez, laquelle ne m'estoit pas incongne, mais encores ay-je esté bien aise d'avoir le gaigne de nouveau pour en estre tant plus certiffié. Au reste à ce que je vois Dieu vous a pourmené (?) depuis que vous estes arrivé par delà, et je ne doubtois pas, cependant que vos gens faisoient des enragés, que vous ne fussiez en grande perplexité ¹. Mais maintenant que par force d'estre mutiné, ils sont domptéz et adoulcis, vous pourrez conclurre de vostre estat, ou plustost poursuyvre la conclusion que vous en avez prinse, en quoy il me semble que vous ne debvez nullement desplorer (*sic*), et tant s'en fault que

* *En titre* : A Monsieur de Loines, conseiller en la court du parlement de Paris. — Exhortation à ne point abandonner sa charge de conseiller, et moins encore la vérité.

¹ Le parlement de Paris s'était signalé entre toutes les cours du royaume par son acharnement contre les réformés. Il refusa longtemps d'enregistrer l'édit de janvier, et ne vit qu'à regret la conclusion du traité d'Amboise qui accordait aux protestants une liberté limitée.

je vous en destourne, que je mectrois peine de vous picquer, s'il en estoit besoing.

Puisqu'il vous plaist m'en demander conseil, oultre le principe général qu'il n'est point licite de quicter une vocation publique, et s'en descharger de son bon gré, sans y estre contrainct par nécessité ou violence, l'estat présent vous oblige au double de persister à vous mectre en debvoir, et ne fust-ce que pour essayer comment Dieu vous voudra emploier. Je ne disputeray point pour vous persuader comment vous debvez surmonter toutes difficultés. Tant y a que la plus grande vertu que vous puissiez avoir, est de fermer les yeux à tout ce qui pourra advenir, marchant simplement où Dieu vous a appelé. Il seroit à désirer que vous fussiez bien accompagné, mais faictes vostre compte que Dieu vous a appelé à combatre, ce que vous avez desjà prémédité pour vous y porter vertueusement. C'est merveilles que le diable ait des supposts si bons zélateurs, qui n'espargnent rien pour occuper tous les sièges de justice, pensant bien que c'est le moien d'opprimer l'Eglise de Dieu, et que cependant ceux qui doibvent résister au mal quictent la place. C'est bien arriéré de pratiquer la règle de saint Paul, d'oster l'occasion à ceux qui la cherchent. Plustost on debvroit pratiquer de vuidier des places, pour y mectre gens qui tinssent le bon party. Il ne faudroit qu'une douzaine de gens de bien pour mectre le cueur au ventre à ceux qui ne sont ne chair ne poisson, c'est-à-dire à plus de soixante. Mais puisque Dieu vous a desjà monstré ce que vous debviez faire, je n'ay sinon à le prier qu'il vous fortifie de vertu invincible, comme il le fera. Seulement hastez-

vous sans barguigner, car nous sommes asseurez d'avoir tout gagné, estans appuiéz sur sa vertu pour nous esforcer à faire ce qu'il nous commande.

Sur quoy, Monsieur, après m'estre humblement re-commandé à vostre bonne grâce, je supplieray le Père céleste vous tenir en sa protection, vous conduire par son Esprit, et vous faire propérer en tout bien. De Genève, ce 5 novembre 1563.

AUX FIDÈLES DE CHAMBÉRY *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Très chers seigneurs et frères, ce que nous avons différé si longtemps à vous escrire, n'a pas esté faute de bon vouloir, quand l'opportunité s'y fust adonnée. Mais nous estions empeschéz de ce faire par une certaine raison laquelle reste aujourd'huy, et pourtant n'avons voulu faillir à nous acquitter de nostre devoir. En premier lieu nous remercions le Père céleste de ce qu'à la fin il vous a réveilléz et a donné vigueur à vostre foy laquelle a esté par trop long temps comme estouffée.

* *Au dos* : Copie des lettres envoyées à Chambéry.

La constance des ministres martyrisés dans cette ville, y avait suscité de nombreux disciples de la foi réformée. Ils étaient exhortés par les lettres de Calvin, et visités en secret par des ministres de Genève.

Car c'estoit trop grande paresse à vous de ne chercher point les moyens de profiter et vous avancer en la congnoissance de l'Evangile, attendu que les plus vigilans ont besoin de s'exercer incessamment, et par plus forte raison les débiles et ceux qui ne font que commencer. Il reste de continuer en ceste sainte entreprise, et pour ce faire vous apprestez à soustenir beaucoup de combats, car il est bien facile d'avoir bon courage quand on est en repos et loin des coups, mais quand il vient l'espreuve, la plus part s'escoule. Advisez donc de ne point bastir sans fondement, mais faire bonne provision de vertu et constance pour surmonter toutes les difficultés que les supposts du diable vous dresseront. Vray est que toute vostre suffisance est d'en hault, mais que vostre faiblesse vous sollicite à prier Dieu qu'il luy plaise vous fortifier par son Esprit. Cependant advisez de vous porter le plus coyement qu'il vous sera possible, et ne donner point occasion aux ennemys de la vérité de s'escarmoucher, et en cela vous aurez besoin de prudence. Le principal est de vous séparer de toutes idolâtries et pollutions, et puis de vous assembler sans grand bruit ni apparence par compaignies afin de prier Dieu et estre enseignéz par sa parole. Vray est que ce n'est pas le tout; mais il est question de monstrez à la vie que nous sommes vrayz disciples de Jésus-Christ. Et d'autant plus que vous cheminerez en la crainte de Dieu, non-seulement vos ennemys auront la bouche close, mais ce sera une bonne odeur pour attirer les ignorans. Quoy qu'il en soit, le nom de Dieu en sera glorifié.

Nous touchons ces choses en brief, pource que le

frère que nous vous adressons vous instruira plus amplement de bouche. Dieu luy a donné grâce et faculté d'enseigner. Il a esté employé par cy-devant, en sorte que l'exercice ne luy deffaut point. Son zèle vous doit estre assez approuvé de ce qu'il n'a point refusé de vous aller secourir, combien qu'il fust requis d'ailleurs. Parquoy recevez-le au nom de Dieu, tellement qu'il ait occasion de s'efforcer tant plus à l'avancement de vostre salut.

Nous avons entendu qu'il y a par delà quelque cordellier qui n'est pas contraire au bon party. Mais qu'il vous souviennne, quoy qu'il en soit, que pour estre approuvé de Dieu, il ne vous est point licite de clocher des deux costés. Vray est qu'il convient pratiquer la sentence de Jésus-Christ, de tenir pour nostres ceux qui ne sont point contre nous, voir pour les faire servir à Dieu, soit pour occasion ou aultrement, et non pas pour approuver nulle corruption, selon qu'il est dit à Jérémie : *Ne soys point comme eux, mais qu'ils soyent comme toy*. Si donc il y a quelque bonne racine en luy, advisez de le gaingner plus tost que d'estre attiréz à nager entre deux eaux, et ne vous conformez à nul desguisement qui soit répugnant à une droicte profession de chrestienté.

Sur quoy, très chers seigneurs et frères, après nous estre recommandéz de bon cœur à vos prières, nous supplions le Père de miséricorde vous tenir en sa protection, vous fortiffier de sa vertu et vous accroistre en tous les dons de son Esprit. Ce 8^{me} de décembre 1563.

Vostre humble frère,

CHARLES D'ESPEVILLE.

A LA DUCHESSE DE FERRARE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Madame, je crois que vous avez receu mes dernières lettres desquelles j'attens response, pour m'acquiescer de mon debvoir touchant ce qu'il vous avoit pleu m'escire. Cependant je n'ay pas voulu perdre l'occasion de vous adresser ce porteur, afin que vous entendiez par luy de l'estat de par deçà, car il vault mieulx le remectre à vous en compter de bouche que d'en charger le papier, veu qu'il est l'un des plus familiers amis que j'aye, et homme seur auquel on se peult fier jusques au bout¹. Il est fils de feu monsieur Budé, maistre des requestes du Roy, lequel a esté fort recongneu pour son sçavoir. Au reste, Madame, vous avez bien montré par

* Le ministre François de Morel, aumônier de la duchesse de Ferrare, s'était plaint à Calvin des difficultés qu'il rencontrait dans l'exercice de son ministère, et dans l'application de la discipline ecclésiastique à la petite cour de Montargis : — « *Magnum agitur principis feminæ periculum. Ecclesia misere jacet, in qua cœnam Domini superiore septembris mense celebrare supersedi, quod alioqui porci canesque promiscue fuissent cum ovibus admittendi. Instant Christi natalitia, quo tempore cœna est administrari solita, nec quo me vertam scio. Mihi igitur, optime pater, uti soles, cave.* » — Lettre du 6 décembre 1563. Le réformateur exhortait la duchesse à maintenir l'autorité du Consistoire et à faire régner une règle sévère dans sa maison.

¹ Jean de Budé.

effect que la demeure de la ville de Paris ne vous plaisoit guères¹. Vray est qu'il seroit à souhaitter que vous feussiez tousjours en court pour le soulagement des povres Eglises ; mais je ne suis pas esbay que vous cherchiez meilleur repos.

Maintenant, puisque Dieu vous a ramenée en vostre ville, il vous convient redoubler le soing de bien régler tant vos subjects que vostre maison. Je sçay, Madame, combien le peuple est revesche, et combien vous avez travaillé par cy-devant à le réduire sans grand fruit. Quoy qu'il en soit je vous prie de parachever en cest endroit la doctrine de saint Paul de ne vous laisser point en bien faisant, quelque malice qu'il y ait pour vous refroidir. Surtout que vostre maison soit un miroir pour donner exemple à ceulx qui se rendent aucunement dociles, et rendre confus ceulx qui sont incorrigibles et endurcis du tout. Pour ce faire, Madame, je vous prie de tenir la main en tant qu'en vous sera, qu'il y ait bonne police pour réprimer les vices et scandales. Je n'entens pas quant à la police terrienne, mais aussy quant au consistoire de l'Eglise, et que ceulx qui sont establis pour avoir l'œil sur les meurs, soient gens craingnans Dieu, de vie sainte et de telle sincérité et rondeur que rien ne les empesche de faire leur office, aians zèle tel qu'il appartient à maintenir l'honneur de Dieu en son entier. Or que nul en quelque degré qui soit ou estat, ou quelque crédit qu'il ait envers vous, ou en quelque réputation que vous le teniez, n'ait honte

¹ Contrairement aux désirs de Calvin, la duchesse de Ferrare avait quitté la cour où ses avis n'étaient point écoutés, pour retourner dans son château de Montargis.

de se submettre à l'ordre que le Fils de Dieu a luy-mesme mis, et ploier le col pour recevoir son joug. Car je vous assure, Madame, que sans ce remède il y aura une licence desbordée pour engendrer une horrible confusion. Ceulx qui font quelque protestation de chrestienté seront pour la plus part dissolus. Brief il y aura un évangile volaige et comme bisarre (?), car on voit comme chacun se flatte et se dispose à suyvre ses appétits. C'est merveille que ceulx qui se sont volontairement assubjectis à la tyrannie du Pape, ne peulvent souffrir que Jésus-Christ domine amiablement sur eulx à leur salut. Mais pour vray le diable use de cest artifice afin de mettre la vérité de Dieu en opprobre, faire vilipender la pure religion et blasphémer le nom sacré de nostre Rédempteur. Ainsy Madame, pour avoir Eglise deuement réformée, il est plus que requis d'avoir gens qui aient la superintendance de veiller sur la vie de chacun, et afin que nul ne se sente grevé de rendre compte devant les anciens auxquels telle charge sera commise, qu'ils soyent esleus de l'Eglise comme est bien raison que ceste liberté soit gardée, et aussy que cela serve à choisir avec plus grande discrétion ceulx qui sont propres et idoints, et approuvéz tels de la Compagnie.

Je ne doute pas, Madame, que vous n'aiez aydé nostre frère de Coulonges de vostre autorité à dresser tel ordre. Mais sçachant à combien de corruption les cours des princes sont subjectes, il m'a semblé qu'il ne seroit point superflu de vous exhorter à le maintenir. Mesmes il est bon que vous soyez advertie d'une chose, c'est que de tout temps le diable s'est efforcé de rendre

par rappors sinistres et détractions les ministres de l'Evangile contemptibles, pour qu'on les haït ou qu'on en fust desgousté, par quoy tous fidelles ont bien à se garder de telle astuce. Car de faict en se faschant de la pasture de salut, c'est se despiter plus que contre son ventre, veu qu'il est question de la vie des âmes. Quoy qu'il en soit, Madame, s'il y en avoit qui tendissent, et feust ce obliquement, à vous descouraiger de poursuyvre comme vous avez si bien commencé, vous avez à les fuir comme pestes mortelles. Et de faict le diable les suscite pour les aliéner obliquement de Dieu lequel veult estre recongneu en ses serviteurs.

Surtout, Madame, ne vous laissez jamais persuader de rien changer de l'estat de l'Eglise, tel que le Fils de Dieu l'a desdié par son sang. Car c'est celuy devant lequel tout genoil doibt ploier. Si pour vous amadouer on vous allègue que vostre maison doit estre privilégiée, pensez qu'on ne vous sçauroit faire plus grand déshonneur que de la retrancher du corps de l'Eglise, comme à l'opposite, vous ne pouvez estre mieulx honorée que quand vostre maison sera bien purgée de toutes souillures. Je vous prie, Madame, où doibt-on plus tost appliquer les remèdes que là où les maladies ont plus de vauge? Or je vous laisse juger si les cours ne sont point plus aysées à se desborder que les petits mesnages, sinon qu'on y provoie. Je ne dis pas que s'il y a quelques scandalles entre vos gens, vous qui estes le principal membre de l'Eglise, n'en soiez advertie la première, pour adviser de bon accord à la correction, mais que vostre autorité n'empesche point le cours de la discipline, veu que si vos domestiques estoient espargnés,

toute la révérence du consistoire s'escouleroit comme eau.

Madame, j'entreray en aultre propos, il y a jà long-temps que j'avois bonne dévotion de vous faire présent d'une pièce d'or. Advisez si je suis hardy ; mais pour ce que je doubtois si vous en aviez de pareille, je m'en suis déporté jusques icy, car il n'y a rien que la nouveauté qui luy donne grâce. En la fin je l'ay baillée au porteur afin de vous en faire monstre, et si ce vous est chose nouvelle, qu'il vous plaise la retenir. Ce sont les plus belles estrennes que je vous puisse faire ¹.

Madame, après m'estre très humblement recom-mandé à vostre bonne grâce, je supplieray nostre bon Dieu vous tenir en sa sainte garde, et vous accroistre en tout bien et prospérité. Ce 8 janvier 1564.

¹ C'était une médaille d'or que le roi Louis XII, père de Renée, avait fait frapper à l'époque de ses démêlés avec le pape Jules II, avec cet exergue : *Perdam Babylonis nomen*. Ce don fut très agréable à la duchesse de Ferrare : — « Et quant au présent et estraines que vous m'avez envoyé, je vous assure que je l'ay veu et receu volontiers, et n'en avois jamais eu de pareil. Et ay loué Dieu que le feu roy mon père eut prins telle devise. Si Dieu ne luy a accordé la grâce de l'exécuter, peut-être réserve-t-il quelqu'un de ses descendans tenant son lieu pour l'accomplir. » — Lettre de la duchesse de Ferrare à Calvin. Mss. de Paris.

A LA DUCHESSE DE FERRARE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Madame, j'ay entendu par vostre dernière lettre que quant vous aviez mandé à messire Francisco qu'il seroit bon que j'exhortasse à charité ceux qui font profession d'estre chrestiens, cela se rapportoit à quelques ministres, lesquels vous avez trouvé peu charitables à vostre jugement. Cependant je puis recueillir que c'est

* Sincèrement dévouée à la cause de la Réforme qui ne comptait que des adversaires et des persécuteurs dans sa famille, belle-mère du duc de Guise, tante de Catherine de Médicis et de Charles IX, la duchesse de Ferrare était douloureusement partagée entre ses affections et sa foi. La mémoire du duc de Guise son gendre était particulièrement odieuse aux réformés qui l'accusaient d'être l'auteur du massacre de Vassy. Assassiné à Orléans par le fanatique Poltrot, la haine des protestants le poursuivait jusque dans la mort, et les ministres vouaient publiquement son âme à la réprobation éternelle. Ces violences attristaient la duchesse de Ferrare qui s'en plaignit éloquemment dans plusieurs de ses lettres à Calvin : — « Je ne veux pas excuser les défauts de mon gendre en ce qu'il n'avoit point la congnoissance de Dieu, mais en ce que l'on dit que ce a esté lui seul qui a allumé le feu. L'on sçait bien qu'il s'estoit retiré en sa maison d'où il ne vouloit bouger, et les lettres et messages qu'il eut pour l'en faire partir, et que encore maintenant qu'il est mort et qu'il n'y est plus, que tels venins de hayne si pestilentieux ne se peuvent jamais acquicter de se déclarer par tous les mensonges que l'on peut controuver et imaginer, il faut que je vous die que je ne tiens ni estime que telles paroles de mensonges procèdent de Dieu. Je sçay qu'il a persécuté, mais je ne sçay pas ni ne croy pour le vous dire librement, qu'il soit réprouvé de Dieu, car il a donné signe

au regard de feu monsieur le duc de Guise, en tant qu'ils ont esté trop aspres à le condamner¹. Or, Madame, devant qu'entrer plus avant en matière, je vous prie au nom de Dieu de bien penser aussi que de vostre costé il est requis d'y tenir mesure. Car il n'y a celluy qui n'estime qu'il y a du trop. Et sans nous tenir au rapport d'autrui, j'ay apperceu dans vostre lettre que l'affection vous faict oublier ce qui aultrement vous seroit assez cognu. C'est que sur ce que je vous avois allégué, que David nous instruict par son exemple de haïr les ennemis de Dieu, vous respondez que c'estoit pour ce temps-là duquel sous la loy de rigueur il estoit permis de haïr les ennemis. Or, Madame, ceste glose seroit pour renverser toute l'Ecriture, et partant il la fault fuir comme une peste mortelle. Car on voit que David a surmonté en bonté le meilleur qui se pourroit trouver aujourd'huy. Qu'ainsy soit, quand il proteste qu'il a pleuré et versé beaucoup de larmes en son sein pour ceux qui luy machinoient la mort, qu'il a porté la haine en menant deuil pour eux, qu'il leur a rendu le bien pour le mal, on voit qu'il a esté aussy débonnaire qu'il seroit possible de souhaiter. Mais en disant qu'il a eu en haine mortelle les réprouvés, il n'y a doute qu'il ne se glorifie d'un zèle droict et pur, et bien reiglé, auquel

au contraire avant que mourir. Mais l'on ne veult pas qu'il se die, et l'on veut clorre et serrer la bouche à ceux qui le sçavent... Et ne voyez-vous pas encores que l'on ne s'en peut rassasier après son trespas? Et quand il auroit esté plus malheureux et plus réprouvé que oncques eust esté, l'on ne veut jamais parler d'autre chose... etc. » — Lettre de la duchesse de Ferrare à Calvin (Coll. Dupuy, vol. 86), publiée pour la première fois dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. V, p. 399.

il y a trois choses requises : c'est ce que nous n'ayons point esgard à nous , ny à nostre particulier ; et puis que nous ayons prudence et discrétion pour ne point juger à la volée. Finalement que nous tenions bonne mesure sans oultrepasser les bornes de nostre vocation, ce que vous verrez plus à plain, Madame, en plusieurs passages de mes Commentaires sur les Psalmes, quand il vous plaira prendre la peine d'y regarder. Tant y a que le Saint-Esprit nous a donné David pour patron, affin que nous ensuivions son exemple en cest endroit. Et de faict il nous est dict qu'en ceste ardeur il a esté figure de nostre Seigneur Jésus-Christ ; et si nous prétendons de surmonter en douceur et humanité celuy qui est la fontaine de pitié et miséricorde, malheur sur nous. Et pour couper broche à toutes disputes, contentons-nous que saint Paul applique à tous fidelles ce passage : *Que le zèle de la maison de Dieu les doit engloutir.* Parquoy nostre Seigneur Jésus reprenant ses disciples de ce qu'ils souhaitoyent qu'il feist tomber la fouldre du ciel sur ceux qui le rejettoient, comme Elie avoit faict, ne leur allègue pas qu'on n'est plus sous la loy de rigueur, mais seulement leur remonstre qu'ils ne sont pas menéz d'une telle affection que le prophète. Mesme saint Jehan duquel vous n'avez retenu que le mot de charité, monstre bien que nous ne devons pas, sous umbre de l'amour des hommes , nous refroidir quant au devoir que nous avons quant à l'honneur de Dieu et la conservation de son Eglise. C'est quand il nous défend mesmes de saluer ceux qui nous des-tournent, en tant qu'en eux sera, de la pure doctrine. Sur cela, Madame, je vous prie me pardonner si

je vous dis franchement qu'à mon advis vous avez autrement prins la similitude de l'arc qu'on renverse quand il ploye trop d'un costé, qu'elle n'estoit entendue de celuy qui parloit ainsy. Car il me doubte qu'il vouloit seulement signifier qu'en vous voyant excessive, il avoit esté contrainct d'estre plus véhément, non pas qu'il falsifiast l'Ecriture, ou desguisast la vérité.

Je viens maintenant au faict, lequel, de peur de vous fascher par trop grande longueur, Madame, je vous toucheray seulement en brief. Vous n'avez pas été seule à sentir beaucoup d'angoisses et amertumes en ces horribles troubles qui sont advenus. Vray est que le mal vous pouvoit picquer plus asprement, voyant la couronne de laquelle vous estes issue en telle confusion. Si est-ce que la tristesse a esté commune à tous enfans de Dieu, et combien que nous ayons peu dire tous : *Malheur sur celluy par lequel ce scandale est advenu*, toutesfois il y a bien eu matière de gémir et pleurer, attendu qu'une bonne cause a esté fort mal menée. Or si le mal faschoit à toutes gens de bien, monsieur de Guise qui avoit allumé le feu, ne pouvoit pas estre espargné. Et de moy, combien que j'aye tousjours prié Dieu de luy faire mercy, si est-ce que j'ay souvent désiré que Dieu mist la main sus luy pour en desliver son Eglise, s'il ne le vouloit convertir. Tant y a que je puis protester qu'il n'a tenu qu'à moi que, devant la guerre, gens de faict et d'exécution ne se soyent efforcés de l'exterminer du monde, lesquels ont esté retenus par ma seule exhortation. Cependant de le damner, c'est aller trop avant, sinon qu'on eust certaine marque et infaillible de sa réprobation. En quoy il se fault bien

garder de présomption et témérité, car il n'y a qu'un juge devant le siège duquel nous avons tous à rendre compte.

Le second point me semble encores plus exorbitant, de mettre le roy de Navarre en paradis, et monsieur de Guise en enfer. Car si on faict comparaison de l'un à l'autre, le premier a esté apostat, le second a tousjours esté ennemy ouvert de la vérité de l'Evangile. Je requerrois donc en cest endroict plus grande modération et sobriété. Cependant j'ay à vous prier, Madame, de ne vous pas trop aigrir sur ce mot de ne point prier pour un homme, sans avoir bien distingué de la forme et qualité dont il est question. Car combien que je prie pour le salut de quelqu'un, ce n'est pas à dire qu'en tout et partout je le recommande, comme s'il estoit membre de l'Eglise. Nous requérons à Dieu qu'il réduise au bon chemin ceux qui sont en train de perdition. Mais ce ne sera pas en les mettant du rang de nos frères, pour leur désirer en général toute prospérité. Sur quoy, Madame, je vous feray un récit de la royne de Navarre bien pertinent. Quand le roy son mary se fut révolté, le ministre qu'elle avoit cessa de faire mention de luy aux prières publiques. Elle, faschée, luy remonstra que mesme pour le regard des subjects il ne s'en debvoit point desporter. Luy s'excusant déclaira que ce qu'il s'en taisoit du tout, estoit pour couvrir le déshonneur du roy son mary, d'autant qu'il ne pouvoit prier Dieu pour luy en vérité qu'en requérant qu'il le convertist, ce qui estoit decouvrir sa cheute; s'il demandoit que Dieu le maintint en prospérité, ce seroit se moquer, profanant l'oraison. Elle ayant ouy ceste res-

ponse, demeura quoye, jusques à ce qu'elle en eust demandé conseil à d'autres ; et les trouvant d'accord, acquiesça tout doucement. Madame, comme je sçay que ceste bonne princesse voudroit apprendre de vous, selon que l'âge le porte et vos vertus le méritent, aussy je vous prie n'avoir point honte de vous conformer à elle pour cest endroict. Son mary luy estoit plus prochain que vostre gendre ne vous a esté. Néantmoins elle a vaincu son affection, affin de n'estre point cause que le nom de Dieu fust profané ; ce qui seroit quand nos prières seront feinctes, ou bien répugnantes au repos de l'Eglise. Et pour conclurre ce propos par charité, jugez, Madame, si c'est raison, je vous pryé, qu'à l'appétit d'un seul homme, nous ne tenions compte de cent mille ; que la charité soit tellement restreincte à celuy qui a tasché de mettre tout en confusion, que les enfans de Dieu soient mis en arrière. Or le remède est de haïr le mal, sans nous attacher aux personnes, mais laisser chascun devant son juge. Si Dieu me faisoit ce bien de parler à vous, j'espère que je vous contenterois. Cependant, Madame, je vous prie de bien poiser ce que j'ay icy touché, affin de ne fascher et molester vostre esprit, pour quelques propos qui peuvent bien estre mis sous le pied.

On vous sollicite à faire voler et piller les boutiques des papistes ; je n'ay garde de l'approuver, quiconque l'ait faict. Mais je loue vostre vertu et magnanimité de n'avoir voulu acquiescer à une requeste tant injuste. Autant des autres excès que vous racomptez. Touchant la querelle qui s'est esmeue en vostre maison entre les deux que vous nommez, je ne sçay quelle raison il y a

eu de parler contre la femme. Je me tiens bien assuré de ce que vous en dites, Madame; mais je ne sçay s'il y a eu quelques mauvais indices qui aient contrainct monsieur de Coulonges à faire tel advertissement pour médecine préservative, ou s'il s'est trop avancé et qu'il y ait eu de l'inconsidération. Tant y a que le mary de son costé s'est par trop desbordé quand on luy a offert de lui satisfaire, et la response aussy et refus de monsieur de Coulonges sent plus son ambition et vanité mondaine que la modestie d'un homme de nostre estat, dont je suis bien marry, car il se seroit oublié par trop. Si les parties s'accordent à desduire leur faict, je tascheray tant qu'il me sera possible de remédier au mal, quelque part qu'il se trouve. Sur ce point, Madame, je confesse qu'il est bien à craindre que Dieu ne nous laisse pas jouir longtemps des biens qu'il nous a faict, attendu que chacun est tellement adonné à soy, que nous ne sçavons que c'est de supporter nos prochains en humilité et douceur. Et tant s'en fault que nous aimions nos ennemys, taschans de vaincre le mal en bien faisant, qu'il n'y a nulle mansuétude pour entretenir en fraternité ceux qui se glorifient d'estre chrestiens. Toutesfois je vous prie de rechef, Madame, de ne vous plus arrester sur ceste distinction laquelle vous trompe, cuydant qu'il estoit permis sous la loy de se vanger, pour tant qu'il est dict : *œil pour œil*. Car il estoit aussi bien défendu alors que sous l'Evangile, veu qu'il est commandé de bien faire à la beste de son ennemy. Mais ce qui s'adressoit aux juges, chacun particulier l'appliquoit à soy. Reste l'abus que nostre Seigneur Jésus-Christ corrige. Quoy qu'il en soy, nous accordons en-

semble que pour estre recongnus enfans de Dieu, il nous convient conformer à son exemple, taschant de bien faire à ceux qui n'en sont pas dignes, comme il faict luyre son soleil sur les mauvais et sur les bons. Ainsi haine et chrestienté sont choses incompatibles. J'entens haine contre les personnes, et contraire à l'amour que nous leur debvons : c'est de souhaiter et mesme procurer leur bien, et mettre en peine, en tant qu'en nous sera, de nourrir paix, concorde avec tous. Or si ceux qui ont charge d'abattre toute inimitié et rancune, réconcilier les ennemis, exhorter à patience, réprimer tout appétit de vengeance, sont bouttefeux, tant pis, et tant moins y a-il d'excuse. Tant y a, Madame, que les faultes qui vous desplaisent ne vous doivent refroidir ou empescher de continuer comme vous avez bien commencé. Et je sçay que Dieu vous a munie de telle vertu, qu'il n'est pas besoing de vous en solliciter d'avantaige. Parquoy je me confie que vous monstrez exemple de charité à ceux qui ne sçavent que c'est, et rendrez par votre intégrité et rondeur confus ceux qui usent envers vous de feintise et dissimulation. Je loue Dieu d'aulture part qu'il vous a faict congnoistre quel est Monsieur l'admiral, pour prendre goust à sa preudhomie. Quand il luy plaira il amènera le reste aussy. (24 janvier 1564 ¹.)

¹ La fin manque. La date nous est fournie par la réponse de la duchesse de Ferrare à Calvin : — Monsieur Calvin, j'ay reçu vos lettres du huict janvier par M. Budé, et *celles du vingt-quatre responsiveness aux miennes dernières...* »

A LA DUCHESSE DE FERRARE *

Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107.

Madame, je vous prieray me pardonner si je vous escriis par la main de mon frère, à cause de la faiblesse en laquelle je suis et des douleurs que je souffre de diverses maladies, deffault d'alaine, la pierre, la goutte et une ulcère aux vaines esmoroïques qui m'empesche de prendre aulcun exercice, auquel seroit toute espérance d'allégement. Je vous prieray aussy m'excuser si ceste lettre est courte auprès de la vostre, d'aultant que j'attends encores les reveueues de monsieur Budé par lequel vous me promectez faire sçavoir de vos nouvelles, joint que je n'ay receu nulles lettres de monsieur de Coulonges, pour entendre quelle procédure il faudra tenir pour appaiser les différéns de vostre maison, et rémédier pour l'advenir à tout ce qui peult causer troubles et riottes, ou nourrir haines et rancunes.

Touchant les aultres propos, Madame, si mon conseil a quelque lieu envers vous, je vous prie, n'en travaillez plus vostre esprit, car quoy qu'il en soit les passions trop véhémentes engendrent beaucoup de fascheries, et ferment la porte à la raison et vérité. Mesmes j'ay esté esbahy, Madame, combien qu'en parlant des réprouvés, j'eusse notamment séparé la personne de

* Dictée au lit de mort, cette lettre est la dernière de la Correspondance française du réformateur.

monsieur de Guise, et eusse protesté que ceux qui dament les gens à leur opinion sont trop hardis, vous aiez pris le propos tout au rebours. Voilà pourquoy je me déporte de vous en dire plus ne bien ne mal. Seulement je vous toucheray un article, que tant s'en fault que tous les gens de bien vous aient eu en haine ou horreur, pour estre belle-mère de feu monsieur de Guise, qu'ils vous en ont tant plus aymée et honorée, voiant que cela ne vous destournoit point de faire droicte profession et pure de chrestienté, et non-seulement de bouche, mais par effects si notables que rien plus. Quant à moy je vous proteste que cela m'a incité d'avoir vos vertus en tant plus grande admiration.

Je viens à un aultre propos, Madame, c'est que j'ay entendu que Madame la duchesse de Savoie, vostre niepce, est en assez bon train, jusques à estre délibérée de se déclairer franchement¹. Mais vous sçavez combien il y a de destourbiers pour la reculer ou refroidir, et d'aultre costé elle a tousjours esté timide, tellement qu'il est à craindre que ceste bonne affection ne demeure là comme pendue au croc, sinon qu'on la sollicite. Or, Madame, j'estime qu'il n'y a créature en ce monde qui ait plus d'autorité envers elle que vous; pourquoy je vous voudrois bien prier au nom de Dieu de ne point

¹ Marguerite de France, sœur de Henri II, épouse d'Emmanuel-Philibert duc de Savoie. Douée du caractère le plus aimable et le plus généreux, cette princesse inclinait en secret vers la Réforme. Elle mourut en 1574, laissant une mémoire vénérée dans les Eglises des vallées du Piémont dont elle plaida plusieurs fois la cause auprès d'Emmanuel-Philibert. Voir à ce sujet deux lettres de cette princesse aux seigneurs de Genève, écrites au mois de juin 1560. Arch. de Genève, n° 1680.

espargner une bonne exhortation et vive, pour luy donner courage à la faire passer plus outre; en quoy je me tiens assuré que vous ferez tout debvoir, selon le zèle que vous avez que Dieu soit honoré et servi de plus en plus.

Madame, après m'estre très humblement recommandé à vostre bonne grâce, je supplieray le Père céleste vous avoir en sa protection, vous gouverner à tousjours par son Esprit et vous maintenir en bonne prospérité. De Genève, ce 4 d'avril 1564.

DERNIERS
DISCOURS DE CALVIN

TESTAMENT DE CALVIN

Imprimé. *Vie de Calvin*, par Théodore de Bèze.

Testament et dernière volonté de M^e Jean Calvin.

Au nom de Dieu, à tous soit notoire et manifeste comme ainsi soit que l'an 1564, et le 25^{me} jour du mois d'avril, moy Pierre Chenelat, citoyen et notaire juré de Genève, ay esté appelé par spectacle Jean Calvin, ministre de la parole de Dieu en l'Eglise de Genève, et bourgeois du dit Genève, estant malade et indisposé de son corps tant seulement. Iceluy m'a déclaré vouloir faire son testament et déclaration de sa dernière volonté, me priant de l'escire selon qu'il seroit par luy dicté et prononcé; ce qu'à sa dite requête j'ay fait, et l'ay escrit sous luy, et selon qu'il me l'a dicté et prononcé de mot à mot, sans y rien omettre ni adjouster, en la forme qui s'en suit.

Au nom de Dieu, je, Jean Calvin, ministre de la parole de Dieu en l'Eglise de Genève, me sentant tellement abattu de diverses maladies que je ne puis autrement penser sinon que Dieu me veut retirer en brief de ce monde, ay advisé de faire et coucher par escrit mon testament et déclaration de ma dernière volonté en la forme qui s'ensuit.

C'est en premier lieu que je rends grâces à Dieu de ce que non-seulement il a eu pitié de moy, sa povre créature, pour me retirer de l'abysme de l'idolâtrie où j'estois plongé, pour m'attirer à la clarté de son Evangile et me faire participant de la doctrine de salut, de laquelle j'estois par trop indigne, et que continuant sa miséricorde, il m'a supporté en tant de vices et povretés, qui méritoit bien que je fusse rejeté cent mille fois de luy; mais qui plus est, il a étendu vers moy sa mercy jusques-là de se servir de moy et de mon labeur pour porter et annoncer la vérité de son Evangile; protestant de vouloir vivre et mourir en ceste foy laquelle il m'a donnée, n'ayant autre espoir ni refuge sinon à son adoption gratuite, à laquelle tout mon salut est fondé; embrassant la grâce qu'il m'a faite, en nostre Seigneur Jésus-Christ, et acceptant le mérite de sa mort et passion, afin que par ce moyen tous mes péchés soyent ensevelis, et le priant de tellement me laver et nettoyer du sang de ce grand Rédempteur qui a esté espandu pour nous povres pécheurs, que je puisse comparoistre devant sa face, comme portant son image.

Je proteste aussy que j'ay tasché, selon la mesure de grâce qu'il m'avoit donnée, d'enseigner purement sa parole, tant en sermons que par escrit, et d'exposer fidèlement l'Ecriture sainte; et mesmes qu'en toutes les disputes que j'ay eues contre les ennemis de vérité, je n'ay point usé de cautelle ne sophisterie, mais ay procédé rondement à maintenir sa querelle. Mais hélas! le vouloir que j'ay eu, et le zèle, s'il le faut ainsi appeler, a esté si froid et si lasche que je me sens bien redevable en tout et partout, et que si n'estoit sa bonté

infinie, toute l'affection que j'ay eue ne seroit que fumée; voire mesme que les grâces qu'il m'a faites me rendroient tant plus coupable, tellement que mon recours est à ce qu'estant Père de miséricorde, il soit et se monstre Père d'un si misérable pécheur.

Au reste, je désire que mon corps après mon décès, soit ensevely à la façon accoustumée, en attendant le jour de la résurrection bienheureuse.

Touchant le peu de bien que Dieu m'a donné icy pour en disposer, je nomme et institue pour mon héritier unique mon frère bien-aimé, Antoyne Calvin, toutesfois honoraire tant seulement, luy laissant pour tout droit la coupe que j'ay eue de Monsieur de Varrannes¹, le priant de se contenter, comme je m'en tiens assuré, pource qu'il sçait que je ne le fais pour aultre raison qu'afin que ce peu que je laisse demeure à ses enfans. En après je lègue au Collége dix escus, et à la Bourse des povres étrangers autant. Item à Jeanne, fille de Charles Costan et de ma demy-sœur², à sçavoir du costé paternel, la somme de dix escus; puis après à Samuel et Jean, fils de mon dit frère³, mes nepveux,

¹ Guillaume de Trie, seigneur de Varennes. Il était mort en 1562, en laissant la tutelle de ses enfans à Calvin.

² Marie, fille, du second lit, de Gérard Cauvin. Elle avait quitté Noyon en 1536 pour suivre ses frères, Jean et Antoine Calvin, en Suisse.

³ Antoine Calvin avait épousé en premières noces Anne de Fer, qu'il répudia pour cause d'adultère en 1557. Il se remaria le 44 janvier 1560 avec Antoinette Commelin, veuve du ministre Saint-André. Il eut du premier lit deux fils, Samuel et David, et deux filles, Anne et Susanne; du second, un fils, Jean, mort sans postérité en 1601, et trois filles, Dorothee, Judith, Marie, mortes de la peste en 1574. Galiffe, *Not. généal.*, t. III, p. 443.

chacun quarante escus, et à mes niepces, Anne, Suzanne et Dorothée, chacune trente escus. Quant à mon nepveu David, leur frère, pource qu'il a esté léger et volage, je ne lui donne que vingt-cinq escus pour chastiment¹. C'est en somme tout le bien que Dieu m'a donné, selon que je l'ay peu taxer et estimer tant en livres² qu'en meubles³, vaisselle et tout le reste. Toutes-fois, s'il se trouvoit plus, j'entends qu'il se distribue entre mesdits nepveux et niepces, n'excluant point David, si Dieu luy fait la grâce d'estre plus modéré et rassis. Mais je croy, quant à cest article, qu'il n'y aura nulle difficulté, surtout quand mes debtes seront payées, comme j'en ay donné charge à mon frère, sur qui je me repose, le nommant exécuteur de ce présent testament, avec spectacle Laurent de Normandie, leur donnant toute puissance et autorité de faire inventaire

¹ Ce David, ainsi que Samuel, son frère, furent déshérités par Antoine Calvin à cause de leur « désobéissance. »

² Les livres de Calvin furent achetés après sa mort par la Seigneurie, comme on le voit par les Registres du Conseil, 8 juillet 1564 : « Arrêté d'acheter pour la République les livres de M. Calvin que M. de Bèze jugera à propos. »

³ Une partie des meubles de Calvin appartenait à la république de Genève, comme le prouve l'inventaire conservé aux Archives. (n° 1426). Nous en extrayons la liste des meubles prêtés au réformateur le 27 décembre 1548, et restitués à la Seigneurie après sa mort :

Premièrement un chalict de noier, non point minusé.

Plus une table de noier, carrée, ferrée.

Ung banc tornier de plane auprès de ceste table.

Ung buffet de noier ferré.

Le bois d'un lavemain de noier.

Ung aultre chalict de plane minusé.

Ung couffre de noier ferré.

sans forme de justice, et de vendre mes meubles pour en faire et retirer argent, afin d'accomplir le contenu tel qu'il est icy couché, ce 25 avril 1564.

Il est ainsi :

JEAN CALVIN.

Après l'avoir escrit comme dessus, au mesme instant le dit spectable Calvin a soussigné de son seing accoustumé la propre minute du dit testament. Et le lendemain, qui fut le 26 du mois d'avril 1564, le dit spectable Calvin m'a de rechef fait appeler, ensemble spectable Théodore de Besze, Raymond Chauvet, Michel Cop, Louis Enoch, Nicolas Coladon, Jacques Desbordes, ministres de la parole de Dieu en ceste Eglise, et spectable Henri Scringer, professeur ès arts, tous bourgeois de Genève, en la présence desquels il a déclaré m'avoir fait escrire sous luy et à sa prononciation le dit testament en la forme et par les mesmes mots que dessus, me priant de le prononcer en sa présence et desdits tesmoins à ce requis et demandéz, ce que j'ay

Une chaise à dos de noier minuscée.

Une table de bois carrée.

Ung buffet de plane sans serrure. (*Ne s'est point trouvé.*)

Ung couffre de bahut.

Ung long banc tornier de plane.

Une autre table de noier carrée.

Ung chalcet de noier.

Qualtres longues tables avec leurs bretheaulx de sappin, et une aultre longue table de noier.

Une dozenne d'escabelles tant bonnes que meschantes. (*Rendu neuf.*)

Ung pupitre à livres.

Rendus les présens meubles ce 25 de septembre 1564.

RUF.

fait à haute voix et mot à mot. Après laquelle prononciation il a déclaré que telle estoit sa volonté et dernière disposition, voulant qu'elle soit observée. Et en plus grande approbation de ce, a prié et requis les sus-nomméz de le souscrire avec moy, ce qu'aussy a esté fait, l'an et jour cy-devant escrit, à Genève, en la rue appelée des Chanoines, et maison d'habitation d'iceluy. En foy de quoy et pour servir de telle preuve que de raison, j'ay mis à la forme que dessus le présent testament pour l'expédier à qui appartiendrait, sous le sceau commun de nos très honorés seigneurs et supérieurs, et mon signet manuel accoustumé.

Ainsi signé,

P. CHENALAT.

ADIEUX DE CALVIN AUX SEIGNEURS DE GENÈVE

RECUEILLIS PAR LE SECRÉTAIRE DE LA RÉPUBLIQUE.

Arch. de Genève. Registres du Conseil. Année 1564.

S'ensuivent les propos et exhortations de spectable Jean Calvin, ministre de la parolle de Dieu en ceste Eglise, tenus aujourd'huy, 27 d'avril 1564, à nos très honorés seigneurs syndiques et Conseil.

Premièrement, après avoir remercié Messeigneurs de la peine qu'il leur a pleu prendre de se transporter vers

luy, combien que son désir eust esté de se faire porter en la maison de ville, il a déclaré qu'il a tousjours eu désir de parler à eux encor une fois, et combien que par cy-devant, il ayt esté bien bas, toutesfois il ne s'est point voulu haster, d'autant que Dieu ne luy donnoit pas advertisement si précis qu'il faict à présent.

Puis après il les a remerciéz de ce qu'il leur a pleu luy faire d'honneur plus qu'il ne luy appartenoit, et le supporter en plusieurs endroicts, comme il en avoit bien besoing, et encore se tient d'autant plus obligé à nos dits seigneurs de ce que tousjours ils luy ont montré tel signe d'amytié qu'ils ne pouvoient mieulx faire. Vray est que pendant qu'il a esté icy, il a eu plusieurs combats et fascheries qui ne viennent de Messeigneurs, comme il faut que toutes gens de bien soient exercéz, priant, s'il n'a fait ce qu'il devoit, qu'il plaise à Messeigneurs de prendre le vouloir pour l'effect, car il a désiré le bien de ceste ville, et l'a procuré, mais il s'en fault de beaucoup qu'il s'en soit acquitté. Vray est qu'il ne nie point que Dieu ne se soit servy de luy à ce peu qu'il a faict, et, s'il disoit aultrement, il seroit hipocrite; priant encores d'estre excusé d'avoir faict si peu au prix de ce qu'il devoit tant en public qu'en particulier; estimant que Messeigneurs l'ont supporté en ses affections trop véhémentes, esquelles il se desplaist et en ses vices, comme Dieu a fait de son costé.

Oultre plus il a protesté devant Dieu et devant Messeigneurs, qu'il a tasché de porter purement la parole que Dieu luy avoit commis, s'assurant de n'avoir point cheminé à l'adventure ny en erreur. Aultrement il attendroit une condamnation sur sa teste, ne doubtant

pas, comme on voit, que le diable qui ne tend qu'à pervertir, ne suscite au monde de meschantes gens ayans esprits frénétiques qui tendent à mesme fin.

Au reste, il fault que Messeigneurs ayent quelque petit mot d'exhortation : C'est qu'ils voient l'estat auquel ils sont, et quand ils penseront estre bien asseurez, ou qu'ils seront menasséz, il fault qu'ils estiment tousjours que Dieu veut estre honoré, et qu'il se (réserve) de maintenir les estats publiqs et toutes privéz, et veult qu'on luy face hommage, recongnoissant qu'on dépend entièrement de luy. Tels sont exemples de David, lequel confesse que quand il a esté paisible en son royaulme, il s'est oublié jusques à trébuscher mortellement, si Dieu n'eust eu pitié de luy.

Que si un homme tant excellent R... ¹ et redoubte et trébusche, que sera-ce de nous qui ne sommes rien ? Nous aurons bien occasion de nous humilier, et cheminer en crainte et sollicitude, nous tenans cachéz sous les aisles de Dieu auquel toute nostre assurance doit estre. Et combien que nous soions comme pendans d'un fil, que toutesfois il continuera comme du passé à nous garder, ainsy que desjà nous avons expérimenté qu'il nous a saulvz en plusieurs sortes.

Si nostre Seigneur nous donne prospérité, nous nous esgaions. Mais quand nous sommes assaillis de tous costés, et qu'il semble qu'il y aie une enterne (?) de maux autour, nous ne debvons pas laisser de nous asseurer en luy, et toutesfois et quantes que quelque chose surviendra, sachons que c'est Dieu qui nous veult éveiller,

¹ Mot en blanc dans les registres.

affin de nous humilier et nous tenir cachéz soubs ses aisles.

Que si nous voulons estre maintenus en nostre estat, il ne fault point que le siège auquel il nous a mis soit déshonoré ; car il dit qu'il honorera ceux qui l'honoreront, et au contraire qu'il mettra en opprobre ceux qui le mespriseront.

Il n'y a supériorité que de Dieu , qui est Roy des roys et Seigneur des seigneurs.

Cecy est dit affin que nous le servions purement selon sa parole, et y pensions mieulx que jamais. Car il s'en fault beaucoup que nous nous acquittions pleinement et en telle intégrité, comme nous debvrions.

Au surplus il a dit avoir cogneu en partie toutes nos mœurs et fasçons de faire , tellement que nous avons besoin d'estre exhortéz.

Chascun a ses imperfections. C'est à nous de les considérer. Partant que chascun regarde à soy et les combatte.

Les uns sont froids, adonnéz à leurs négoces, ne se socians guères du public.

Les aultres sont adonnéz à leurs passions.

Les aultres, quand Dieu leur aura donné esprit de prudence, ne l'emploieront pas.

Les aultres sont adonnéz à leurs opinions, voulans estre creus, paroistre, et estre en crédit et réputation.

Que les vieulx ne portent point envie aux jeunes des grâces qu'ils auront receues, mais qu'ils en soyent aises, et louent Dieu qui les y a mises.

Que les jeunes se contiennent en modestie sans se vouloir trop avancer ; car il y a tousjours de la vanterie

en jeunesse, qui ne se peult tenir et s'avance en mes-
prisant les aultres.

Qu'on ne se deseourage point, et qu'on ne s'em-
pesche point les uns les aultres, et qu'on ne se rende
point odieux. Car quand on est picqué, on se débauche.
Et que pour éviter les inconvenients, chascun chemine
selon son degré, et qu'il employe fidèlement ce que
Dieu luy a donné pour maintenir ceste république.

Quant aux procèz civils ou criminels, qu'on rejete
toute faveur, hayne, traverses, recommandations, et
qu'on renonce à soy tenant droicture et égalité. Et si
on est tenté de desvier, qu'on résiste et soit constant,
regardant à Celuy qui nous a establis, et le priant de
nous conduire par son Saint-Esprit, et il ne nous dé-
fauldra point.

Finalement, après avoir de rechef prié d'estre tenu
pour excusé et supporté en ses infirmités, lesquelles il
ne veult pas nier, (car puisque Dieu et les anges les
sçavent, il ne veut pas les nier devant les hommes) pre-
nant en gré son petit labeur, il a prié ce bon Dieu qu'il
nous conduise et gouverne tousjours, et augmente ses
grâces sur nous, et les face valoir à nostre salut et de
tout ce paoure peuple¹.

¹ « Sur cela, dit Bèze, ayant prié (Messeigneurs) luy pardonner
tous ses défauts, lesquels nul n'a jamais trouvé si grands que luy,
il leur tendit la main. Je ne sçay s'il eust pu advenir un plus
triste spectacle à ces seigneurs qui le tenoient tous et à bon droit,
quant à sa charge, comme la bouche du Seigneur; et quant à l'af-
fection, comme leur propre père; comme aussi il en avoit congnu
et dressé une partie dès leur jeunesse. » *Vie de Calvin*.

ADIEUX DE CALVIN AUX MINISTRES DE GENÈVE

RECUEILLIS PAR LE MINISTRE PINAUT *

Minute originale. Coll. de M. le colonel Tronchin.

Du vendredy 28^{me} jour d'apvril 1564, recueilli par (Pinaut), et escript au naïf autant qu'il se l'est peu remettre en mémoire, et de mot à mot, selon qu'il avoit esté prononcé, quoyque par quelque'autre ordre en quelques mots et propos.

Mes frères, d'autant que j'ay eu à vous dire quelque chose qui concerne l'estat non-seulement de ceste Eglise, mais aussi de plusieurs aultres qui quasi en dépendent, il sera bon de commencer par la prière, afin que Dieu me face la grâce de dire le tout sans ambition, mais tousjours regardant à sa gloire, et aussi que un chacun puisse retenir et faire son profit de ce qui sera dict.

Il pourroit sembler que je m'avance beaucoup et que je ne suis pas si mal que je me fais accroire; mais je vous assure que combien que je me suis trouvé autrefois fort mal, toutesfois je ne me trouvay jamais en

* Il existe, dans les belles archives de M. le colonel Henri Tronchin, une seconde relation des adieux de Calvin, par un personnage inconnu, B. B. dit Corneille. Avec moins de précision et de naïveté dans les détails, elle confirme pleinement l'exactitude de la première dans tous ses points essentiels. On nous saura gré de reproduire, à titre de variantes, quelques traits empruntés à cette seconde relation, également inédite.

telle sorte, ne si débile comme je suis. Quant on me prend pour me mettre seulement sur le liect, la teste s'en va, et m'esvanouis incontinent. Il y a aussi ceste courte haleine qui me presse de plus en plus. Je suis en tout contraire aux autres malades, car, quand ils s'approchent de la mort, leurs sens s'esvanouissent et s'esgarent. De moy, vray est que je suis bien hébété, mais il semble que Dieu veuille retirer tous mes esprits dedans moy, et les renfermer *; et pense bien que j'auray bien de la peine, et qu'il me coustera bien à mourir, et je pourray perdre le parler que j'auray encores bon sens **; mais aussi en ay-je adverty et ay dict ce que je voulois qu'on me fist, et par ainsy j'ay bien voulu parler à vous devant que Dieu me retire, non pas que Dieu ne puisse bien faire autrement que je ne pense, ce seroit témérité à moy de vouloir entrer en son conseil.

Quand je vins premièrement en ceste Eglise, il n'y avoit quasi comme rien ***. On preschoit et puis c'est tout. On cerchoit bien les idoles et les brusloit-on; mais il n'y avoit aucune réformation. Tout estoit en tumulte. Il y avoit bien le bonhomme maistre Guillaume ¹, et puis l'aveugle Couraut (non pas né aveugle, mais il l'est devenu à Basle ²). D'avantage il y avoit maistre An-

* « Quant aux sens qu'il les a fort entiers et subtils plus que jamais; mais que la nature est défaillante... » Relat. de B. B. dit Corneille.

** « Qu'il a souvent prédit qu'il perdrait la parole quelques jours devant que mourir, et qu'il le croit encores. »

*** « Quand vint en ceste ville..., a tout trouvé sans mœurs et sans discipline, ne vie. »

¹ Farel.

² « ... Illuminant les âmes, combien qu'il fust devenu aveugle, quant au corps. » *Hist. eccl.*, t. I, p. 15.

thoine Saulnier ¹, et ce beau prescheur Froment qui ayant laissé son devantier s'en montoit en chaire, puis s'en retournoit à sa boutique où il jasoit, et ainsi il faisoit double sermon ².

J'ay vescu icy en combats merveilleux ; j'ay esté salué par mocquerie le soir devant ma porte de 50 ou 60 coups d'arquebute. Que pensez-vous que cela pouvoit estonner un pauvre escholier timide comme je suis, et comme je l'ay tousjours esté, je le confesse ³ ?

Puis après je fus chassé de ceste ville, et m'en allay à Strasbourg, où ayant demeuré quelque temps je fus rappelé, mais je n'eus pas moins de peine qu'auparavant en voulant faire ma charge. — On m'a mis les chiens à ma queue, criant hère, hère, et m'ont prins par la robbe et par les jambes. Je m'en allay au Conseil des 200, quand on se combatoit, et retins les aultres qui y vouloyent aller, et qui n'estoyent pour faire cela ; et quoyqu'on se vante d'avoir tout fait, comme Monsieur de Saulx ⁴, je me trouvay là, et en entrant on me

¹ Banni de Genève en 1538, Saunier était devenu ministre de l'Eglise de Morges. On ignore la date de sa mort.

² On sait que Froment se présenta d'abord à Genève, en qualité de maître d'école. Esprit vain et léger, il ne sut pas rester à la hauteur de son rôle glorieux comme missionnaire de la Réforme.

Il abandonna en 1553 le ministère de l'Evangile, acheta un office de notaire, et mérita plus d'une fois par sa conduite inconsidérée les censures de la Seigneurie.

³ ... « Et répéta par deux ou trois fois ces mots : Je vous assure que de ma nature je suis timide et craintif. » Bèze, *Vie de Calvin*. Le même aveu se trouve plusieurs fois exprimé dans la préface du Commentaire sur les Psaumes, véritable autobiographie du réformateur.

⁴ Est-ce le ministre Nicolas des Gallars, autrement appelé M. de Saules ? Il desservait en 1564, l'Eglise d'Orléans.

disoit : « Monsieur, retirez-vous ; ce n'est pas à vous qu'on en veult ; » je leur dis : « Non feray ; allez, meschans ; tuez-moy, et mon sang sera contre vous, et ces bancqs mesmes le requerront. » — Ainsy j'ay esté parmy les combats, et vous en expérimenterez qu'ils ne seront pas moindres, mais plus grands. Car vous estes en une perverse et malheureuse nation, et combien qu'il y ait des gens de bien, la nation est perverse et meschante, et vous aurez de l'affaire, quand Dieu m'aura retiré ; car encores que je ne sois rien, si sçay-je bien que j'ay empesché trois mille tumultes qui eussent esté en Genève. Mais prenez courage et vous fortifiez, car Dieu se servira de ceste Eglise et la maintiendra, et vous assure que Dieu la gardera *.

J'ay eu beaucoup d'infirmités, lesquelles il a fallu qu'ayez supportées, et mesmes tout ce que j'ay faict n'a rien vallu. Les meschans prendront bien ce mot : mais je dis encores que tout ce que j'ay faict n'a rien vallu, et que je suis une misérable créature. Mais si puis-je dire cela que j'ay bien voulu, que mes vices m'ont tousjours despleu, et que la racine de la crainte de Dieu a esté en mon cœur ; et vous pouvez dire cela que l'affection a esté bonne ; et je vous prie, que le mal me soit pardonné ; mais s'il y a du bien, que vous vous y conformiez, et l'ensuyviez **.

Quant à ma doctrine, j'ay enseigné fidèlement, et

* « Que ceste ville auroit des assaulx de dehors, mais que Dieu s'en vouloit servir, qui nous devoit estre un rocher invincible pour ne la point quitter. »

** « Il prie les frères qu'ils luy pardonnent d'avoir esté si violent, colère et soudain. »

Dieu m'a faict la grâce d'escripre ce que j'ay faict le plus fidellement qu'il m'a esté possible, et n'ay pas corrompu un seul passage de l'Escripture, ne destourné à mon escient; et quand j'eusse bien peu amener des sens subtils, si je me fusse estudié à subtilité, j'ay mis tout cela soubs le pied et me suis toujours estudié à simplicité*.

Je n'ay escrit aucune chose par haine à l'encontre d'aucun, mais tousjours ay proposé fidellement ce que j'ay estimé estre pour la gloire de Dieu.

Quant à notre estat intérieur, vous avez esleu Monsieur de Bèze pour tenir ma place. Regardez de le soulager, car la charge est grande, et a de la peine, en telle sorte qu'il faudroit qu'il fust accablé soubs le fardeau. Mais regardez à le supporter. De luy, je sçay qu'il a bon vouloir, et fera ce qu'il pourra.

Qu'un chacun regarde à l'obligation qu'il a non-seulement à ceste Eglise, mais à la ville, laquelle avez promis de servir tant en adversité qu'en prospérité, et ainsi qu'un chacun continue sa vocation, et ne tasche point de se retirer ne practiquer. Car quand on va par-dessous terre pour eschapper, on dira bien qu'on n'y a pas pensé, et qu'on n'a sollicité cecy ne cela. Mais qu'on regarde à l'obligation qu'avez icy devant Dieu.

Et regardez aussi qu'il n'y ait point de picques ny de parolles entre vous, comme quelquefois il y aura des brocards qui seront jetéz **. Ce sera bien en riant, mais

* ... « N'a usé de sophisterie, veut vivre et mourir en la doctrine qu'il a eue, et prie les frères d'y persévérer. »

** « Il n'a point connu tel amour et humanité entre nous qu'il

le cœur aura de l'amertume. Tout cela ne vaut rien, et mesmes il n'y a point de chrestienté. Il se faut donc garder de cela, et vivre en bon accord et toute amitié sincèrement *.

J'avois oublié ce point : Je vous prie aussi ne changer rien, ne innover. — On demande souvent nouveauté : — non pas que je désire pour moy par ambition que le mien demeure, et qu'on le retienne sans vouloir mieux, mais parce que tous changemens sont dangereux, et quelquefois nuisent.

A mon retour de Strasbourg, je fis le Catéchisme à la haste, car je ne voulus jamais accepter le ministère qu'ils ne m'eussent juré ces deux points, assavoir de tenir le Catéchisme et la discipline ; et en l'escripvant, on venoit quérir les morceaux de papier large comme la main, et les portoit-on à l'imprimerie. Combien que maistre Pierre Viret fust en ceste ville, pensez-vous que je luy en monstrasse jamais rien. Je n'eus jamais le loisir, et avois bien pensé quelquefois d'y mettre la main, si j'eusse eu le loisir.

Quant aux prières des dimanches, je prins la forme de Strasbourg, et en empruntay la plus grande partie. Des autres, je ne les pouvois prendre d'eux, car il n'y en avoit pas un mot ; mais je prins le tout de l'Ecriture.

Je fus contrainct aussi de faire le formulaire du baptesme, estant à Strasbourg, et qu'on m'apportoit les enfans des anabaptistes de cinq et de dix lieues à la

eust voulu, mais plus tost des picques couvertes et brocards. Que le tout y doibt mieux estre que cy-devant. »

* « Aimez-vous l'un l'autre, supportez-vous l'un l'autre. Qu'il n'y ait point d'envie. » ,

ronde pour les baptiser. Je fis alors ce formulaire rude, mais tant y a que je ne vous conseille de ne changer.

L'Eglise de (Berne¹) a trahi ceste-ci, et ils m'ont tousjours plus craint qu'aimé, et je veux bien qu'ils sachent que je suis mort en ceste opinion d'eux qu'ils m'ont plus craint qu'aimé, et encores me craignent plus qu'ils ne m'aiment, et ont tousjours eu peur que je ne les troublasse en leur eucharistie *.

Ce propos doit estre mis cy-dessus en quelqueendroit duquel il ne me souvient.

Il usa de ces mots que dessus. Je ne les ay point couchés en doute et incertitude. Je ne doute pas qu'il ne les couchast mieux, et qu'il ne dist davantage. Mais ce dont il ne m'est pas souvenu assurément, je l'ay omis. Il prinst honneste congé de tous les frères qui le touchèrent en la main, l'un après l'autre, fondans tous en larmes.

Escript le premier jour de may 1564, duquel mois et an il mourut le vingt-septième jour.

Ultima Calvinus nobis quæ verba locutus,
Quæ meminisse mihi licuit, certo que referre,
Hic mihi descripsi monumentum, sed mihi soli.

J. P. M. ²

* « Que ceux de... trahirent ceste Eglise à son bannissement à cause de l'eucharistie, et encores le craignent plus qu'ils ne l'aiment. Veut qu'ils sachent qu'il est décédé de ce monde avec telle opinion d'eux. »

¹ Mot en blanc dans les deux relations.

² Jean Pinaut, ministre.

APPENDICE

I

TROIS NOUVELLES LETTRES DE CALVIN

AUX SEIGNEURS DE BERNE *

(28 septembre 1546. T. I, p. 158.)

Magnifiques seigneurs, nous ne vous avons point escrit par cy-devant les nouvelles que nous pouvions entendre des païs voisins, et mesme du costé de France, pource que nous ne voulions pas vous troubler devant le temps de vaines suspensions ou légieres. Cependant toutefois nous n'avons pas laissé d'estre aux escoutes et veiller de paour d'estre surprins, sachant bien qu'il n'y a pas grande assurance en ceux qui ne sont point conjoincts avec nous en foy et religion. Mesme nous avons occasion de doubter que le roi vouldit mener quelque pratique qui ne servist pas à nostre profict pour plusieurs causes. Le bruit estoit qu'on apprestoit à Lyon roues et aultre équippage pour mener artillerie. Nous oyons de l'aulture costé qu'il se faisoit défenses par tout le royaume de ne servir aulture prince. Nous ne scavons pourquoy cela se faisoit, sinon que le roy eust quelque entreprinse, laquelle il ne déclareroit pas. Et combien que nous feussions advertis que telles

* Pendant que s'ouvrait en Allemagne la lutte entre Charles-Quint et les princes protestants, Genève recevait des avis alarmants sur les intentions du roi de France, et chargeait Calvin d'en avertir les cantons alliés.

3 août 1546 : « Avis que le roy de France fait un grand amas de troupes, sans que l'on sache bien particulièrement son dessein. »

20 septembre : « Avis qu'il s'amasse des troupes du côté de Chambéry, destinées à venir contre Genève. Sur quoy arrêté de doubler la garde aux portes, et de donner avis de ceste nouvelle aux Bernois. » Registres du Conseil.

défenses se faisoient en faveur de Messieurs les protestans, toutesfois nous pensions qu'il se faisoit bon tenir sur ses gardes, et en estions en souley, attendu mesme que le roy estoit si prochain de nostre ville, et que le bruict courroit qu'il devoit tirer vers Chamberic, combien que de ce voiage de Chamberic, nous estions informés du contraire, mais que plus tôt il prétendoit de s'approcher de ceste de Langres, pour sçavoir plus commodément nouvelles d'Allemaigne. Mais encor craignant qu'il n'y eust quelque dissimulation, nous estions aulcunement en doubte, et nous différions de vous en escrire, ne voulant point vous fascher sans propos, jusque à ce que nous en eussions plus ample certitude, ou que nous vissions où les choses tendoient. Nous laissons à dire qu'il nous a esté rapporté que quelque François s'estoit vanté qu'en brief leurs gens feroient bonne chère en nostre ville, car vous sçavez qu'en temps de troubles beaucoup de tels folz propos et frivoles volent par les champs. Maintenant nous louons Dieu que le roy s'est un peu eslongné, et encore plus de ce que nous entendons que si l'empereur avoit du pire, il se voudroit ruer dessus. Car durant qu'il sera là empesché, il n'aura pas loysir de nous molester. Cependant nous espérons que Dieu donnant par sa bonté infinie la victoire aux nostres qui combattent pour sa cause, la fera profiter aussi à nostre bien et avantage que nous ne serons pas si tost assaillis de ceux qui ne nous eussent pas espargné, si l'Evangile eust esté opprimé (28 septembre 1546).

(Minute autographe. Registres du Conseil. 1546)

A MONSIEUR DE SÉCHELLES *

(Janvier 1556. T. II, p. 87.)

Très cher frère, après vous avoir salué au nom de Dieu, je vous remercie de bon cœur du présent que vous m'envoïastes

* Sans date, écrite sans doute en *janvier* 1556, à l'occasion des trou-

au mois de septembre dernier passé. Je désire d'avoir le moien de le revalloir envers vous, comme j'espère que Dieu me le donnera ung jour, combien que je sçache que le principal que vous aviez cherché, n'est sinon de me déclarer l'amour que me portez, afin que de mon costé j'aye aussi occasion de vous aimer, en quoy je ne défauldray. Mais comme vous sçavez que les amitiés des chrétiens ne doibvent pas estre pour flatter l'un l'autre, mais pour s'advertir selon qu'il en est besoin, pour ceste heure je ne vous puis rendre meilleur tesmoignage de la bonne affection que j'ay envers vous, qu'en vous admonestant de ce que possible vous n'estimez estre répréhensible, jusques à ce qu'en soiez adverty. Je ne doubte point que les différens que vous avez eu par cy-devant avec Me Valeran vostre pasteur¹, ne soit procédé de bon zèle, et que vous n'ayiez esté aliéné de luy, pour quelques vices que vous aurez apperceus. Mais cependant si falloit-il adviser que ce zèle ne vous transportast point en rigueur excessive, car nous avons tousjours à discerner ceste règle, de supporter en gémissant ce que nous ne pouvons corriger, surtout quand il est question de la paix commune de l'Eglise. D'autre part je vois comme plusieurs estans piequés pour appaiser leur couraige, ont voulu anéantir le ministère de Celuy qui par son labeur avoit dressé Eglise par delà, en quoy je n'ay trouvé raison ne fondement. Celuy qui m'a accusé d'avoir faict tort à vostre compaignie, en parlant ainsi a plus tost faict injure à Dieu, rejetant un peu trop à la volée les raisons que j'alléguoy en mes lettres. Mais depuis cela est survenu le débat touchant l'élection des anciens et des diacres, qui a attiré beaucoup de mauvaises conséquences avec soy. Or à ce que j'ay entendu, vous avez protesté avec quelques aultres que telle eslection estoit nulle,

bles de l'Eglise française de Francfort. Voir la lettre, t. II, p. 81. Gentilhomme picard, retiré à Francfort, M. de Séchelles retourna en France après la publication des premiers édits de tolérance. Il était du nombre des seigneurs qui se jetèrent, en 1562, dans Orléans, à la suite du prince de Condé. Bèze, *Hist. eccl.*, t. II, p. 344.

¹ T. II, p. 83, note 2.

combien que la plus grant partie de l'Eglise s'y accorde. En quoy il me semble que vous avez oultre passé mesure, car combien que vous y trouviez à redire, si fault-il tousjours revenir là qu'en eslection d'office nous aions patience, quand les choses ne viendront point à nostre gré, et fault tant estimer l'union publicque que chacun se déporte de son jugement privé pour suyvre ce qui plaira à tout le corps. Parquoy je vous prie et exhorte au nom de Dieu de ne point croire en cest endroit vostre affection, mais plus tost qu'en mettant sous le pied toutes paroles qui pourraient avoir esté dictes des deux costés par contention, vous receviez paisiblement Me Valeran pour ministre, et les anciens aussi en leur estat et degré, n'empeschant point qu'ils n'exercent leur office, mais plus tost les y aydant en tant qu'en vous sera. Non pas que j'entende que par vostre dissimulation, vous nourrissiez le mal, car je ne vous oste point la liberté de remonstrer les faultes que vous verrez en quoy que ce soit, mais en faisant devoir de chrestien, supportez ce qui ne peut estre corrigé à vostre désir, sans dissipation de toute l'Eglise. Je vous en ay bien voulu escrire en particulier, espérant que vous recevriez mon advis et conseil d'un cœur amyable, de quoy je vous prie n'estre point frustré, et sur ce en faisant fin, je vous recommanderay en la garde de ce bon Dieu, luy suppliant vous guider tousjours par son esprit, vous soustenir par sa vertu et vous augmenter toutes ses grâces (Janvier 1556).

(Copie. Bibl. de la Comp. de Neuchatel.)

A L'ÉGLISE DE *** *

(Sans date. 1563 ?)

La dilection de Dieu nostre Père et la grâce de nostre Seigneur Jésus-Christ soit tousjours sur vous par la communication du Saint-Esprit.

Très chers seigneurs et frères, nous eussions bien voulu pou-

* Aux frères de.... sans autre indication. Touchant un mariage irrégulièrement contracté.

voir, afin de vous soulager de toute peine, vuyder le différent qui est entre noble Antoine de Pertenay, seigneur de Queray, et celuy qui nous est cognu sous le nom du seigneur de la Place, touchant un mariage entre le dit de la Place et une des filles du seigneur de Rouillet, lequel ledit seigneur de Queray prétend estre clandestin, et d'autant qu'il a espousé une seur de ladite fille, se sent injustement grevé de n'y avoir point esté appelé, comme aussi il fait la mesme complainte pour son autre beau-frère le seigneur de Roussillon. Or nous, après avoir ouy les parties et ce que chacun a voulu alléguer pour approuver sa cause, ayans aussi leu les advertissemens et les témoignages venus de par delà, avons bien cognu que ledit de la Place avoit tenu mauvaise procédure au présent fait, dont nous avons esté bien fâchés pour les blasmes et opprobres qui en peuvent venir sur l'Evangile, et le scandale qu'en pourront recevoir les débiles, ce que nous luy avons remonstré, comme nostre devoir le portoit. Car quelque couverture qu'il puisse amener, jamais ne se purgera qu'il n'ait failly en plusieurs sortes. Toutesfois nous n'avons pas trouvé bon, et n'estoit pas aussi en nostre liberté de n'en définir de la cause, attendu que nous avons ici un ordre en matière de mariage auquel nous ne voulons faire aucun préjudice, c'est que le consistoire, duquel nous ne sommes que une partie, en soit juge. D'avantage nous ne sommes pas bien informés de toutes les circonstances, comme il seroit requis. Finalement la fille et la mère ne sont pas icy, en l'absence desquelles il est difficile de bien prononcer du faict. Pour ces raisons, après avoir exhorté les deux parties d'acquiescer à nostre conseil et advis, ce qu'ils ont fait, et s'y sont soumis par leur signature, nous n'avons trouvé meilleur expédient que de les renvoyer par devers vous, et que deux ou trois pasteurs des Eglises voisines, avec des anciens les plus suffisans qu'on pourra choisir, s'assemblent pour en congnoistre, et que cela se face dedans trois mois. Et en cas que l'une des parties recule, ou ne comparoisse point, qu'on ne laisse point de procéder.

Maintenant, très chers frères, nous vous prions au nom de

Dieu prendre ceste charge, ne fust-ce que pour amoindrir le scandale, s'il ne se peult amortir du tout. Le principal que vous aurez à considérer, est à sçavoir si tel mariage auquel les plus prochains parens, excepté la mère, n'ont point esté appelléz, doit estre tenu pour clandestin ou non, et puis de examiner diligemment si outre la légèreté qui a esté en la fille, la mère a esté surprinse et circonvenue ou non. Item, s'il y a eu erreur en une des parties procédant de la finesse et fraude de l'autre. D'autant que vous avez toutes les personnes dont vous pourrez tirer la vérité de ces choses, il vous sera bien plus facile après avoir cognu le fait, d'asseoir jugement seur et équitable. Pource que nous espérons que Dieu vous donnera prudence pour bien congnoistre tout le mérite de la cause, nous ne vous ferons plus longue déduite, afin aussi qu'il ne semble que nous veuillons vous imposer loy pour vous astreindre à nostre opinion. Nous prierons aussi ce Père de clarté vous y guider en sorte qu'il approuve ce que vous en ferez, et que nous aions occasion de le glorifier pour la bonne issue qu'il aura donnée en une affaire si confus, et cependant qu'il vous maintienne en sa protection, vous augmente en tous ses dons spirituels, et vous soustienne par sa vertu.

(Copie. Bibl. de Genève. Vol. 107 a.)

II

UNE CALOMNIE HISTORIQUE

OU DEUX FAUSSES LETTRES DE CALVIN A M. DU POËT.

On lit dans les *Nouveaux Mémoires* de l'abbé d'Artigny, t. III, p. 313-316 : « Un jésuite habile et très curieux d'anecdotes littéraires m'a communiqué les deux lettres suivantes dont M. le marquis du Poët conserve précieusement les origi-

naux... Ces deux lettres où le patriarche des P. réformés s'est peint au naturel, lui font si peu d'honneur qu'il n'est rien que l'on n'ait mis en œuvre pour les retirer d'entre les mains de M. du Poët, jusque-là qu'un ministre des Cévennes ayant demandé à les lire, voulut s'en saisir de force, ce qui donna lieu à une scène un peu vive dont on imagine bien que les suites ne furent pas à l'avantage du prédicant. »

Telle est la première mention, légèrement ornée, des deux fameuses lettres qui, publiées en 1750 par l'abbé d'Artigny, allaient fournir un sarcasme à Voltaire, et commencer leurs succès de scandale dans un chapitre célèbre de *L'Essai sur les mœurs* : « Le dernier trait au portrait de Calvin peut se tirer d'une lettre de sa main qui se conserve encore au château de la Bastie-Roland près de Montélimart. Elle est adressée au marquis du Poët, grand chambellan de la reine de Navarre, et datée du 30 septembre 1561 : « Honneur, gloire et richesses seront la récompense de vos peines. Surtout ne faites faute de défaire le pays de ces zélés faquins qui excitent les peuples à se bander contre nous. Pareils monstres doivent être étouffés comme je fis icy de Michel Servet, Espagnol ¹. » Trop avisé pour reproduire l'indigeste fatras des lettres signalées par l'habile jésuite, et accueillies sans examen par l'abbé d'Artigny, mais trop partial pour en discuter la valeur, Voltaire se bornait à une citation, et il jetait en défi à la Réforme une phrase *de la main de Calvin*, contenant un atroce conseil de meurtre enveloppé dans une allusion cruelle à la mort de Servet.

Ce n'était là que le prélude de la fortune réservée aux deux pièces, dont la singulière destinée a été de servir tour à tour les rancunes de l'esprit philosophique du XVIII^e siècle contre l'esprit religieux du XVI^e, et les haines d'une école qui ne recule pas, on le sait, devant l'apologie de l'Inquisition et de la Saint-Barthélemy, mais qui se voile pieusement la face devant le bûcher de Servet, et les inconséquentes rigueurs de la Réforme à Genève. Les lettres à M. du Poët devaient fournir une

¹ *Essai sur les mœurs*, C. 1 34.

ample matière aux déclamations d'un parti, assez peu scrupuleux sur le choix des armes contre l'hérésie ; il n'a pas manqué de s'en emparer. Bornons-nous à rappeler qu'on les retrouve invariablement citées dans un grand nombre d'écrits de controverse catholique depuis d'Artigny et Bergier ¹ jusqu'à M. l'abbé Amodru ², qu'elles ont obtenu les honneurs d'une double mention dans Audin ³, et d'une insertion littéraire dans un des livres les plus prônés de M. Capefigue ⁴. Ajoutons enfin qu'un écrivain du Dauphiné, M. Aubenas, a renouvelé l'accusation ⁵, reproduite par un savant historien, M. Laval-lée ⁶, qui n'hésite pas à condamner Calvin sur la foi de Voltaire.

Telle est l'histoire de ces lettres qui, citées avec une imperturbable assurance depuis plus d'un siècle, ont acquis, en passant de bouche en bouche, une autorité mystérieuse, qui semble placée au-dessus des débats et des doutes. Ainsi naissent et se propagent, au gré des passions intéressées à les répandre, ces mensonges consacrés qui ne sauraient soutenir le plus léger examen, et dont les plus éclatantes réfutations peuvent à peine ébranler l'empire. C'est une de ces fraudes pieuses que nous entreprenons de démasquer pour la première fois aujourd'hui.

Parmi les seigneurs qui embrassèrent avec le plus d'ardeur la cause de la Réforme en Dauphiné, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, il faut compter Louis de Marcel, seigneur de Barry, Mornans, Saou, baron du Poët, près de Montélimart. Il unit ses efforts à ceux des principaux gentilhommes du pays, Montbrun, Blacons et Mirabel, pour obtenir la liberté de conscience, et rivalisa de bravoure avec eux dans la défense de Lyon contre l'armée catholique ⁷. Il prit part aux batailles

¹ *Dictionnaire théologique*, I, 241.

² *La vérité proposée aux catholiques et aux protestants*, Valence, 1847, in-18.

³ *Vie de Calvin*, II, 179, 434, 435.

⁴ *Histoire de la Réforme*, II, 34, 35.

⁵ *Notice historique sur la ville et le canton de Valreas*, 156, 157.

⁶ *Histoire des Français*, II, 362.

⁷ D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. I, p. 247.

de Jarnac et de Montcontour, et suivit la fortune du roi de Navarre à travers toutes les vicissitudes des guerres civiles. Ses services ne furent pas oubliés, et quand la cause pour laquelle il avait vaillamment combattu devint triomphante, il fut nommé successivement chambellan du roi de Navarre, conseiller d'état, gouverneur de Montélimart, lieutenant-général au marquisat de Saluces (1593)¹. On voit déjà par ces détails que l'importance du baron du Poët, comme chef du parti calviniste, est de beaucoup postérieure à la mort de Calvin. Mais il s'était déclaré pour la Réforme avant cette époque, et il dut entretenir avec le réformateur des relations dont nous croyons retrouver la trace dans la lettre adressée à un baron du Dauphiné (t. II, p. 522 de ce recueil). Ces relations sont d'ailleurs attestées par une tradition généralement répandue dans la partie méridionale du Dauphiné, et dont on ne peut méconnaître la valeur. C'est à la faveur de cette tradition qu'ont dû naître et s'accréditer dans le pays les fausses lettres frauduleusement insérées dans les archives de la famille du Poët; — à quelle époque, et par quelles mains? on l'ignore.

Est-il besoin de le dire? La seule lecture de ces lettres dans les Mémoires de l'abbé d'Artigny, nous avait inspiré des doutes invincibles sur leur authenticité. Mais ces doutes, équivalant à une certitude morale, ne pouvaient acquérir une certitude scientifique que par l'examen des pièces incriminées. Rien ne devait nous coûter pour atteindre ce résultat. Les archives de la famille du Poët, longtemps conservées dans le manoir seigneurial du Poët-Ceylar près de Dieulefit, transportées plus tard au château de la Bastie-Roland, sont enfin échues à M. le marquis d'Alissac, de Valréas, dont la bienveillance nous a permis de consulter librement les correspondances que d'illustres successions ont accumulées entre ses mains². Entre

¹ D'Aubigné, t. II, p. 455 et 1140. Aubenas, *Notice* déjà citée.

² M. d'Alissac n'est plus au moment où nous traçons ces lignes : mais notre gratitude et notre respect demeurent acquis à sa mémoire pour la courtoisie avec laquelle il a facilité nos recherches.

toutes les pièces qui composent cet héritage domestique où brillent les plus beaux noms, Montmorency, Condé, Châtillon, Lesdiguières, Henri IV, etc., deux lettres, on le comprend, devaient attirer presque uniquement notre attention. Leur seule vue a suffi pour confirmer tous nos doutes, et pour faire éclater avec une irrésistible évidence la fausseté de ces lettres.

Les preuves à l'appui sont si nombreuses, que notre unique embarras serait de les examiner toutes : il faut se borner à les résumer.

1^o Ces originaux de la main de Calvin (c'est Voltaire qui l'assure!) ne sont rien moins qu'autographes. Ce n'est ni l'écriture de Calvin, ni celle de Charles de Jonvillers son secrétaire, ni celle d'Antoine Calvin qui écrivait quelquefois sous la dictée du réformateur pendant les dernières années de sa vie.

2^o Si ces pièces ne sont pas de la main de Calvin, on y retrouve bien moins encore son style admiré de Bossuet lui-même, et l'un des plus beaux de notre langue; ce style concis, énergique et fier, cachet d'une individualité forte plus facile à outrer qu'à imiter.

3^o De la forme passons-nous au fond, les deux lettres fourmillent de confusions et d'erreurs historiques qui trahissent l'œuvre d'un maladroit faussaire. La première, datée du 8 mai 1547, et adressée à *M. du Poët, général de la religion en Dauphiné*, décerne ce titre à ce seigneur quinze ans avant l'époque où il se déclara pour la Réforme, et lorsque la foi nouvelle n'ayant en Dauphiné ni une église, ni un soldat, y comptait à peine d'obscurs martyrs. La seconde, datée du 13 septembre 1561, a pour suscription à *M. du Poët, grand chambellan de Navarre et gouverneur de Montélimart*, dignités dont il ne fut revêtu que vingt ans après, en 1584. C'est un des accusateurs de Calvin, M. Aubenas lui-même, qui nous l'apprend, sans remarquer que la notice qu'il consacre à M. du Poët est la meilleure réfutation de l'authenticité des lettres attribuées au réformateur.

Nous aurions trop beau jeu à poursuivre en détail l'analyse

de ces lettres. Mais comment aller jusqu'au bout ? Comment relever une à une les erreurs, les invraisemblances, les inepties et les énormités de tout genre accumulées à plaisir dans ces pages où l'absurde ne le cède qu'à l'odieux, où les hommes et les choses sont niaisement travestis, où la grande et sainte révolution du XVI^e siècle n'est plus, sous une plume effrontée, qu'une farce grossière jouée sur les tréteaux par des histrions sans pudeur ! Ici la plume nous tombe des mains ! Quand la calomnie anonyme ose attaquer les noms les plus réverés par d'abjectes diffamations, elle ne mérite pas l'honneur d'une réponse ; pour la confondre, il suffit de la produire au grand jour. Citer les prétendues lettres de Calvin à M. du Poët, c'est les réfuter !

A Monseigneur, Monseigneur du Poët, général de la religion en Dauphiné.

Monseigneur,

Qui pourrai à l'encontre de vous résisté ? L'Eternel vous protège, les peuples vous aiment, les grands vous craignent, les régions les plus éloygnées ressatendent (*sic*) de vos prouesses. Le ciel vous a sussité pour rétablir dans vos contrées son Eglise. Il ne reste à vous que recueillir la couronne de gloire que vous désiré. Au reste, Monseigneur, avez apparemment su les progrès de la religion en nos pays. L'Evangile est presché en nos vallées, comme en nos villes. Peuples accourent de toutes parts pour recevoir le joug. Dans les missions a esté grandes fruittes (*sic*) et gaignent maintes richesses. Les apostres n'ont onc travaillé avec tant de fruit, et si les papistes disputent la vérité de nostre religion, si elle dure, ne pourront en disputer à la richesse. Vous seul travaillé sans relâche et sans intérêt. Ne négligez nullement l'agrandissemant de vos moyens. Viendra un temps où vous seul n'aurez rien acquis en ces nouveaux changemens. Il faut que chacun songe à son intérêt ; moy seul ay négligé le mien, dont ay grand repentance. Ains ceux à qui ay occasionné d'en acquérir, prendront

soucy de la mienne vieillesse qui est sans suite. Vous au contraire, Monseigneur, qui laissez valliantes lignées bien disposée à soutenir le petit troupeau, ne les laissez sans moyens grands et puissants sans lesquels bonne volonté seroit inutile. La royne de Navarre a bien affermy nostre religion en Béarn. Papistes en ont esté chassés entièrement. En Languedoc ont esté tenu maintes assemblées sur nostre croyance. Avec le temps partout seront ouy les louanges de l'Eternel. Je prie le Créateur de vous conserver pour son service, et à moy fournir occasion à vous marquer combien j'affectionne la qualité de

Monseigneur,

Vostre bien humble et affectionné serviteur,

J. CALVIN.

A Genève, ce VIII^e may 1547.

A Monseigneur, Monseigneur du Poyet, grand chambellan de Navarre et gouverneur de la ville de Montélimar à Crest.

Monseigneur,

Qu'avét jugé du colloque du Poissy? Nons avons conduit sûrement nostre affaire. L'évesque de Valence aussy bien que les autres ont signé nostre profession de foy. Que le roy fasse des processions tant qu'il voudra, il ne pourra empescher les presches de nostre foy, les arranges en public, ne faire autre fruit qu'à esmouvoir peuples desjà trop portés à soulèvement. Les braves seigneurs de Montbrun et de Baumont quietent leurs opinions. Vous, n'espargnez ni courses ni soins; travaillez, vous et les vostres trouveront tour (*sic*). Un jour honneur, gloire et richesses seront la récompense de tant de peines. Surtout ne faites faute de deffaire le pays de ces zellés faquins qui exortent les peuples par leurs discours à se bander contre nous, noircissent nostre conduite, et veulent faire passer pour resverie nostre croyance. Pareils monstres doivent estre étouffés, comme fis icy en l'exécution de Michel Servet, Espagnol. A l'avenir ne pensez pas que personne s'avise de

faire chose semblable. Au reste, Monseigneur, j'oubliois le sujet pour lequel je m'honorois de vous escrire qui est de vous baiser humblement les mains, vous suppliant d'avoir agréable la qualité que prendrez (*sic*) toulte ma vie de

Monseigneur,

Vostre bien humble affectionné serviteur,

J. CALVIN.

A Genève, ce XIII septembre 1561.

(Archives de M. le marquis d'Alissac à Valréas.)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

			Pages.
A l'Eglise de Paris	28 janvier	1555	1
A la duchesse de Ferrare	2 février	—	4
Aux seigneurs de Berne	15 février	—	7
A l'Eglise de Poitiers	20 février	—	10
Aux seigneurs de Berne	mars	—	28
Aux mêmes	avril	—	39
Aux mêmes	4 mai	—	43
Aux mêmes	20 mai	—	50
A la duchesse de Ferrare	10 juin	—	57
Aux seigneurs de Berne	10 juillet	—	60
Aux prisonniers de Chambéry	5 septembre	—	63
Aux fidèles de Poitiers	9 septembre	—	67
Aux fidèles d'Angers	9 septembre	—	70
Aux fidèles de Loudun	9 septembre	—	73
Aux prisonniers de Chambéry	5 octobre	—	77
Aux fidèles de Chambéry	8 octobre	—	79
A l'Eglise de Francfort	22 décembre	—	81
A la même	3 mars	1556	87
A l'Eglise d'Angers	19 avril	—	90
A l'Eglise de Francfort	24 juin	—	95
A la même	24 juin	—	99
Aux seigneurs de Genève	30 août	—	104
Aux ambassadeurs des Liges	25 octobre	—	106
A l'Eglise d'Anvers	21 décembre	—	110
A l'Eglise de Francfort	27 décembre	—	114
Aux seigneurs de Berne	29 janvier	1557	117
A l'Eglise de Paris	15 mars	—	122
Aux seigneurs de Berne	6 août	—	126
Aux mêmes	18 août	—	133
Aux ambassadeurs de Genève	18 août	—	135
A une Eglise étrangère		—	137
A l'Eglise de Paris	16 septembre	—	139
Aux prisonnières de Paris	septembre	—	145
Aux Eglises de Lausanne, etc.	septembre	—	150
Au roi de France		—	151
A Madame de Renty	8 décembre	—	159

			Pages.
Au roi de Navarre	14 décembre	—	163
A Mademoiselle de Longemeau	14 décembre	—	169
A l'Eglise de Paris	5 janvier	1558	171
A l'Eglise de Meaux	5 janvier	—	175
A l'Eglise de Dieppe	5 janvier	—	177
A la marquise de Rothelin	5 janvier	—	179
Au duc de Wurtemberg	21 février	—	182
A Madame de Rentigny	10 avril	—	189
Aux seigneurs de Berne	4 mai	—	192
A Monsieur d'Andelot	10 mai	—	194
Au roi de Navarre	8 juin	—	198
A Monsieur d'Andelot	12 juillet	—	202
Au marquis de Vico	19 juillet	—	206
A la duchesse de Ferrare	20 juillet	—	215
A Monsieur d'Andelot	juillet	—	219
A l'Eglise de Poitiers	1 ^{er} août	—	224
Au comte d'Arran	1 ^{er} août	—	226
A l'amiral de Coligny	4 septembre	—	230
A l'amirale de Coligny	4 septembre	—	233
Aux fidèles de Metz	10 septembre	—	236
Aux ministres de Neuchâtel	26 septembre	—	240
A l'Eglise de Strasbourg	10 décembre	—	243
Au roi de Navarre		—	246
A un seigneur de Jersey		—	251
Aux prisonniers de Paris	18 février	1559	253
A l'Eglise de Francfort	23 février	—	257
A Augustin Legrant	23 février	—	261
A l'amirale de Coligny	27 février	—	262
A la marquise de Rothelin	26 mai	—	265
Au duc de Longueville	26 mai	—	267
A l'Eglise de ***	28 mai	—	270
Aux fidèles de France	juin	—	274
A l'Eglise de Paris	29 juin	—	281
A François Daniel	22 août	—	284
Au duc de Longueville	22 août	—	286
A la marquise de Rothelin	22 août	—	289
A Madame de Grammont	28 octobre	—	291
A Monsieur de Clervant	novembre	—	294
Aux fidèles de France	novembre	—	297
A un prisonnier	13 novembre	—	307
Aux fidèles de France		—	311
A l'Eglise de Corbigny		—	320
A l'Eglise de Valence	22 avril	1560	330
A l'Eglise de Montelimart	avril	—	332
A l'Eglise de ***	15 juin	—	336
A la duchesse de Ferrare	5 juillet	—	337
Aux seigneurs de Berne	26 novembre	—	340

		Pages.
Aux mêmes	26 novembre —	343
Aux ministres de Paris	décembre —	345
Aux Eglises de France	décembre —	350
A l'Eglise de Wezel	—	353
Au roi de Navarre	16 janvier 1561	363
A la reine de Navarre	16 janvier —	365
A la duchesse de Ferrare	16 janvier —	368
A l'amiral de Coligny	16 janvier —	371
Au roi de France	28 janvier —	373
A l'Eglise de Paris	26 février —	378
A l'amiral de Coligny	16 avril —	382
A l'Eglise d'Aix	1 ^{er} mai —	392
Aux ministres de Neuchâtel	5 mai —	394
A l'amiral de Coligny	mai —	397
Au roi de Navarre	mai —	399
A l'Eglise de Nîmes	1 ^{er} juin —	403
A l'Eglise de Loudun	1 ^{er} juillet —	407
A James Stuart	11 juillet —	410
A l'amiral de Coligny	11 juillet —	412
A l'Eglise de Sauve	juillet —	415
A l'Eglise de Montpellier	août —	418
Au roi de Navarre	août —	420
Au même	août —	424
A l'amiral de Coligny	24 septembre —	426
A l'amirale de Coligny	24 septembre —	431
A la comtesse de Roye	24 septembre —	433
Aux ministres de Neuchâtel	20 novembre —	435
A la reine de Navarre	24 décembre —	437
Au roi de Navarre	décembre —	441
A l'Eglise de Paris	—	448
A l'Eglise de Lyon	—	449
A Monsieur de Colonges	10 janvier 1562	451
A Monsieur de Passy	24 janvier 1562	453
Au même	28 janvier —	455
A la duchesse de Ferrare	février —	456
A la reine de Navarre	22 mars —	458
Au curé de Chiré	Pâques —	461
Aux ministres de Lyon	13 mai —	465
Au baron des Adrets	13 mai —	468
Aux seigneurs de Berne	16 mai —	471
A Monsieur de Diesbach	13 juin —	472
Aux Eglises du Languedoc	septembre —	474
A une Eglise infidèle	—	476
A l'Eglise de Wezel	1 ^{er} janvier 1563	484
A la reine de Navarre	20 janvier —	488
A Monsieur de Soubise	5 avril —	494
A la comtesse de Roye	avril —	497

			Pages.
A la marquise de Rothelin . . .	avril	— . . .	499
A Monsieur de Crussol	7 mai	— . . .	500
A Madame de Crussol	8 mai	— . . .	503
Au prince de Porcien	8 mai	— . . .	503
Au prince de Condé	10 mai	— . . .	507
A la duchesse de Ferrare	10 mai	— . . .	513
A Monsieur de Soubise	25 mai	— . . .	517
A la reine de Navarre	1 ^{er} juin	— . . .	519
A un baron du Dauphiné	8 juillet	— . . .	522
A Monsieur de Crussol	31 juillet	— . . .	524
A l'amiral de Coligny	5 août	— . . .	528
Au même	5 août	— . . .	531
A l'amirale de Coligny	5 août	— . . .	532
A la comtesse de Seninghen	28 août	— . . .	534
A Monsieur le comte de ***	6 septembre	— . . .	536
Au prince de Condé	17 septembre	— . . .	537
A Monsieur de Loines	5 novembre	— . . .	540
Aux fidèles de Chambéry	8 décembre	— . . .	542
A la duchesse de Ferrare	8 janvier	1564 . . .	545
A la même	24 janvier	— . . .	550
A la même	4 avril	— . . .	558
Derniers discours de Calvin . . .	avril	1564 . .	561-579

APPENDICE.

Trois nouvelles lettres de Calvin	583-588
Une calomnie historique	588-595

